

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

840.6
M558

Digitized by Google

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE,

## DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers; &c. &c.*

SAMEDI 3 MAI 1788.

*A PARIS,*

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 18.

*Avec Approbation, & Brevet du Roi.*

Digitized by Google

# TABLE

## Du mois d'Avril 1788.


PIÈCES FUGITIVES.

*Vers.* 3
*Les Vents & la Rose, Allégorie.* 4
*A mon Fils.* 49
*A une Dame.* 97
*Le Bonheur.* 145
*Inscription.* 146

*Charades, Enigmes & Logogriphes.* 6, 50, 99, 146.

NOUVELLES LITTÉR.

*Choix de Fabliaux.* 7
*Collection de Comptes rendus.* 30
*Eloge historique de Mably.* 51
*Observations.* 51
*Zoraïde.* 74
*Affaires de l'Inde.* 102
*De la Mesure du Temps.* 112
*Discours.* 117
*Moyen proposé à la France, &c.* 149
*Amusemens.* 164

*Variétés.* 131, 166.

SPECTACLES.

*Académ. Roy. de Musq.* 32
*Concert Spirituel.* 77, 136.
*Comédie Françoise.* 37, 83.
*Comédie Italienne.* 40, 84.

*Annonces & Notices,* 44, 88, 142, 186.



A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.



Digitized by Google

Compl. act
Rés. Lf
7. 18. 31
24009

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 3 MAI 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

### VERS

### SUR la mort de M. DE BUFFON.

AMANT de la Nature & son Peintre fidèle,
BUFFON en dévoila jusqu'aux moindres secrets :
Tu l'as frappé, Mort trop cruelle ;
Mais sa gloire échappe à tes traits :
Oui, ses tableaux vivront autant que le modèle.

(*Par M. D**. T******.*)



Digitized by Google

*Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade eſt *Ami*; celui de l'Énigme eſt *Déſeſpoir*; celui du Logogriphe eſt *Population*, où l'on trouve *Pô*, *Pain*, *Ut*, *La*, *Paon*, *Nuit*, *Pot*, *Pin*.

## CHARADE.

UN adverbe fait mon premier;
De mon ſecond craignez l'uſage;
En l'uniſſant à mon entier,
Vous alongez votre voyage.

(*Par M. de la Boullay.*)

## ÉNIGME.

INCONSTANTE en mon nom, peu conſtante en ma forme,
D'une taille élégante & d'une taille énorme,
Tantôt au Cavalier, tantôt au Fantaſſin,
Je ſuis utile à tous : le ſexe féminin
M'accueille depuis peu; par raiſon & par mode,
Se jette dans mes bras, me trouve fort commode.

Digitized by Google

Il veut que je ſois juſte ; alors de ſes contours
J'exprime la rondeur, je marque les détours.
L'homme, hélas ! me punit de tous ces avantages,
M'expoſant à la pluie, à la grêle, aux orages.
Dans la dure ſaiſon, par un froid glacial,
Je me ſoumets ſans peine & je pare à ſon mal.
Le beau temps revient-il ? pour toute récompenſe,
L'ingrat me met au croc juſqu'à nouvelle tranſe.

(*Par M. le Ch. de Chambon, de T***.*)

---

## LOGOGRIPHE.

TIMIDE Amante du Zéphir,
Son ſouffle pur hâte mon exiſtence.
Souvent l'inſtant de ma naiſſance
Eſt celui qui me voit mourir.
L'Art quelquefois diſpute à la Nature
Le ſoin de me donner le jour.
Par mes couleurs, ou par un heureux tour,
Je ſais alors, Thémire, embellir ta parure.
Tantôt j'expire ſur ton ſein,
De l'amour offrande & victime ;
Tantôt, ſous une habile main,
Je pare tes attraits que mon éclat anime.
Je renferme en mon ſein deux êtres deſtructeurs,
Semant la mort & le carnage ;
Et par un bizarre aſſemblage,
Répandant mille biens parmi tant de malheurs.



Digitized by Google

Tous deux de notre subsistance
Sont les principaux fondemens ;
L'un prépare nos alimens,
L'autre prépare leur naissance.
( *Par le Neveu du Cousin Jacques.* )

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*ROLAND FURIEUX, Poëme héroïque de l'Arioste ; nouvelle Traduction littérale & fidèle, avec le texte italien à côté de chaque Stance, dédiée à Mgr. le Comte* DE MONTMORIN, *Ministre des Affaires Etrangères. A Paris, chez* Plassan, *Libraire, Hôtel de Thou, rue des Poitevins. Dix Volumes petit in-12. Prix en blanc, 30 liv. ; broch., 32 liv. ; reliés, 36 liv.*

L'ESSAI sur l'art de traduire, qui précède cette Traduction, contient des réflexions judicieuses & d'excellens préceptes. Son principe fondamental est que toute Traduction doit, autant qu'il est possible, être en même temps littérale & élégante. Si cette règle n'est pas nouvelle, on s'en est si souvent écarté dans des Ouvrages qui n'ont pas laissé de jouir d'une certaine réputation, qu'il étoit bon de la rappeler & de la mettre dans tout son jour.

Chaque Langue a son génie qui dépend de l'organisation du peuple qui la parle, de la na-

Digitized by Google

ture du climat, de la Religion, du Gouvernement, des Mœurs, des Arts, du Commerce, des relations extérieures, & qui suit nécessairement les progrès de la civilisation.

Ce génie n'est pas fixe & invariable. Il doit changer à chaque siècle avec les mœurs, & à mesure que les Arts & les connoissances s'étendent. Lorsqu'une Nation moderne a atteint dans les Arts & dans les Sciences la même perfection que les peuples de l'Antiquité, la Langue de cette Nation n'a plus, dans son génie particulier, rien qui puisse l'empêcher de se rendre propres toutes les beautés des Langues anciennes.

Le françois, comparé à la plupart des autres Langues, paroit être la moins favorable de toutes à l'art d'écrire. Privée des désinences variées qui modifient les noms & les verbes, embarrassée d'articles, de pronoms, de verbes auxiliaires, elle se traîne quand les autres volent; mais nos grands Maîtres ont vaincu tous ces obstacles : elle est devenue entre leurs mains capable de tout exprimer & de tout peindre : elle est la Langue universelle de l'Europe.

Ce n'est donc pas au caractère de cette Langue qu'il faut s'en prendre, si nous avons eu long-temps de si mauvaises Traductions; & l'on a trop exagéré l'influence du génie des Langues, en le regardant comme une barrière insurmontable à l'art de traduire.

Il y a cependant quelques Langues, telles que la Grecque & la Latine, par exemple, qui sont si riches, si harmonieuses, que plusieurs de leurs expressions ne pourroient être rendues en françois; elles ont des beautés locales de circonstances, d'allusions aux mœurs, qu'on ne peut rendre : mais ces cas sont moins communs qu'on n'imagine; & il n'y a rien



Digitized by Google

dont un vrai talent & un travail opiniâtre ne puiſſent venir à bout quand ils ſont dirigés par une bonne méthode.

Pour parvenir à cette exactitude, à cette fidélité ſcrupuleuſe qui eſt la qualité la plus eſſentielle de toute Traduction : » Il faut, dit » M. P....., commencer par ſe pénétrer » de l'eſprit de l'original, lui conſacrer toutes » ſes facultés, fondre ſa penſée, pour ainſi » dire, dans la ſienne, afin de mieux ſaiſir » toutes les formes, toutes les tournures de » ſon eſprit : quand on eſt ainſi préparé, il » faut rendre les mots, ſi les deux Langues, » par leur analogie, le permettent ; enſuite » les idées, les penſées, les figures, les com- » paraiſons dans leur entier, ſans ſe permettre » d'y rien ajouter ou ſupprimer «. Mais ce premier travail n'eſt encore que la moindre partie de la tâche du Traducteur. » Il ne ſuffit » pas de rendre les mots, les idées ; c'eſt leur » valeur, leur expreſſion, leur tour que l'on » doit ſur-tout s'attacher à ſaiſir, afin de pro- » duire dans la Traduction le même effet que » dans l'original ; & l'on ne peut ſe flatter » de parvenir à ce but, ſi l'on ne ſuit exacte- » ment le ſtyle & le mouvement de toutes les » périodes de l'Auteur. Le ſtyle eſt le cachet » des grands Ecrivains : il eſt l'expreſſion de » leur ame, de leur caractère ; il indique l'or- » dre & le mouvement de leurs penſées..... » Un grand Ecrivain ſe reconnoît à ſon ſtyle, » comme un Peintre à ſa manière «.

Voilà ce que n'entendoit point La Motte, Auteur de tant d'héréſies littéraires accréditées de nos jours. Il faut, ſelon lui, dès qu'on a ſaiſi le ſens d'un Auteur, oublier ſon expreſſion, & chercher ſeulement à exprimer ce ſens comme il l'auroit exprimé lui-même s'il vivoit parmi nous. » C'eſt ce mauvais principe qui a

Digitized by Google

» prévalu si long-temps, qui a retardé les pro-
» grès de l'art de traduire : c'est dans La
» Motte que les partisans des Traductions li-
» bres vont chercher les mauvaises raisons
» dont ils s'appuient. Rendre les idées d'un
» Auteur sans leurs véritables expressions,
» c'est n'avoir rempli sa tâche qu'à demi.....
» N'est-il pas ridicule de faire parler un An-
» cien, comme il se fût exprimé s'il eût vécu
» de nos jours ? Ce n'est pas César dans Paris
» qu'on veut connoître, c'est César au milieu
» de Rome & des factions «.

Ce qui donne à chaque Auteur cette physionomie particulière qui le distingue de tous les autres, ce sont principalement les mouvemens du style. Il faut donc sur-tout s'appliquer à les conserver : il faut que le Traducteur soit doux, modéré, vif, rapide, véhément dans son style, selon que son Auteur est calme, ou emporté par quelque passion.

M. P..... conseille à ceux qui n'ont pas l'habitude de traduire, de commencer par faire une Traduction linéaire ; de ranger ensuite cette Traduction dans l'ordre que leur prescrit la Syntaxe de leur Langue ; de polir enfin & de corriger sans cesse cette dernière Traduction, en s'écartant du texte le moins qu'il est possible.

Du Marsais a beaucoup insisté sur l'excellente méthode des Traductions interlinéaires. Il n'y en a point de meilleure pour apprendre promptement & sûrement une Langue ancienne ou étrangère ; mais il n'est pas besoin d'avertir que M. P..... ne veut sans doute ici qu'indiquer la meilleure manière de se mettre en état de bien traduire, & non celle de faire de bonnes Traductions. La première condition nécessaire à un bon Traducteur, c'est de pos-



Digitized by Google

fédler à fond la Langue de l'Auteur qu'il veut traduire : lorsqu'on a acquis cette connoissance parfaite, la Traduction linéaire doit être de peu d'usage ; & quand on ne l'a pas encore, il seroit imprudent de traduire ainsi en tâtonnant : avec tout l'esprit & le talent possible, on tomberoit à tout moment dans des bévues inévitables.

Il faut aussi mettre quelques restrictions à ce que dit l'Auteur de l'Essai, sur l'utilité dont seroient les Traductions, si elles acquéroient la perfection dont elles sont susceptibles : » On » pourroit alors, dit-il, se passer des origi- » naux ; il seroit très-inutile de lire dans une » Langue morte un Auteur qui seroit parfai- » tement rendu dans la sienne «. Pour réfuter ce qu'il y a de trop dans cette assertion, il suffiroit de citer à M. P..... ce qu'il a dit lui-même de la Langue Grecque & de la Langue Latine ; mais cette discussion seroit ici fort inutile. L'Auteur doit sentir mieux que personne, que par une illusion fort naturelle, l'opinion qu'il a de l'utilité des bonnes Traductions, l'a emporté trop loin. Il aime trop véritablement les Lettres, pour vouloir autoriser par son sentiment le discrédit où la paresse moderne a laissé tomber l'étude des Langues anciennes, & dont les excès ridicules du bel esprit & du mauvais goût sont les déplorables suites.

L'exorde de la Vie de l'Arioste, écrite par M. Framery, peut en même temps donner une idée de son style, & fournir un nouveau témoignage contre les Détracteurs du Poëte Ferrarois.

» La Vie des hommes, célèbres par leurs ta- » lens littéraires, est ordinairement peu fé- » conde en évènemens. Consacrée presque

Digitized by Google

» toute entière à l'étude, l'hiſtoire de leurs » actions importe bien moins que celle de leurs » travaux, & n'offre à la curioſité aucun dé- » tail auſſi intéreſſant que leurs Ouvrages. Ce- » pendant, lorſqu'un homme de génie ſe pré- » ſente à la Poſtérité, à la tête de ſon ſiècle » qu'il a marqué du ſceau de ſa gloire, tout » ce qui a rapport à lui devient ſacré pour » elle : elle aime à le connoître juſque dans » les circonſtances les plus légères ; l'éclat qui » l'environne ſe répand juſque ſur les détails » les plus minutieux..... On aime à croire » que le génie qui lui dicta tant de merveilles, » préſida de même à ſes moindres diſcours, » à ſes moindres actions. Cet intérêt, qui n'eſt » pas l'effet d'une partialité aveugle, mais de » la vénération profonde qu'inſpirent les grands » talens, eſt dû, ſans doute, à l'Arioſte, qui » mérita d'être aſſis au rang des premiers Poë- » tes du Monde, à côté d'Homère & de Vir- » gile, à l'Arioſte, l'un des Reſtaurateurs des » Lettres, l'un de ces brillans météores qui » firent la ſplendeur de l'Italie & du beau ſiè- » cle de Léon X «.

Cette Vie eſt tirée de divers Auteurs Italiens, & principalement d'un Abrégé de J.-B. Pigna. Cet Auteur & le nouveau Biographe ne m'ont paru différer que ſur un point important. Selon M. F....., lorſqu'Arioſte fut tombé dans la diſgrace du Cardinal Hippolite, il s'en conſola dans la retraite : » Il avoit » perdu les faveurs incertaines d'un Maître ; il » s'en crut dédommagé par les douceurs conſ- » tantes du repos & de la liberté. Les ſoins » qu'il avoit donnés à ſa fortune, preſque aux » dépens de ſa vie, il les donnoit alors à » l'Ouvrage qui devoit lui aſſurer l'immorta- » lité, &c. «.



Digitized by Google

Selon l'Auteur Italien, au contraire, le refroidissement qu'il éprouvoit fit qu'il se retira comme de lui-même de la faveur de son Maître, & qu'il interrompit pendant quatorze ans ses travaux poétiques. Pendant tout ce temps, son extrême tristesse, & le tourment que lui donnèrent quelques procès, l'empêchèrent de rien composer. Ainsi fut perdue la meilleure partie de ses années, perte dont se doivent affliger tous ceux qui pensent aux fruits qui en pouvoient naître pour l'utilité générale des hommes. *Fece che quasi egli da se della gratia di suo patrone si tristasse, e che lo scrivere in corpo stesse per quattordici anni. Nel qual tempo per Esser molto dalla mestitia, e da certe liti travagliato, non potè mai compor nulla. E così della miglior parte de' suoi anni una perdita si fece di che da dolersi ha chiunque al fatto riguarda che per utile della communanza de li uomini ne potea nascere.*

La première opinion nous fait voir l'Arioste plus Philosophe; mais on pouvoit tirer de la seconde un parti plus philosophique. Un grand Poëte, un de ces Cygnes harmonieux(1) qui portent les noms des hommes au Temple de l'Immortalité, assez dupe des faveurs de Cour, pour les payer d'un sentiment qu'on ne doit qu'à l'amitié, & pour se condamner au silence lorsqu'il s'est apperçu de son erreur : quelle leçon pour ses pareils, & pour ceux qui, sans avoir le même génie, seroient susceptibles de la même illusion ! Un Prince dont toute la faveur ne pouvoit être qu'un foible retour de ce qu'il devoit à l'Arioste, réduisant au silence la Muse qui l'avoit tant célébré, privant peut-être par un refroidissement injuste la Postérité d'un ou de plusieurs autres Chef-d'œuvres, &

(1) Allusion à une charmante allégorie de l'Ariosto.

Digitized by Google

se privant ainsi lui-même de quelques nouveaux titres de gloire : quelle source de réflexions pour les Grands, s'ils se donnoient la peine de réfléchir !

Tous les détails de cette Vie intéressent : il en est qu'on ne sçauroit trop faire connoître. L'idée qu'on a d'un Ouvrage influe souvent sur celle qu'on se forme de l'Auteur ; & celle-ci peut, à son tour, diriger quelquefois la première. Il seroit assez singulier que cet homme, d'un caractère grave, & d'un esprit aussi sage qu'adroit, qui fut employé, de préférence à tout autre, dans une ambassade difficile auprès du violent Pontife Jules II, qui fut choisi par le Duc de Ferrare pour appaiser les différens & concilier les factions dans une partie de ses Etats, & qui, dans ces deux occasions, se conduisit avec une prudence consommée, ne pût inventer que des impertinences, & raconter que des folies.

On aime à voir, dans la seconde de ces commissions délicates, un Chef de brigands, saisi de respect au nom & à la vue de Louis Arioste, solliciter l'honneur de lui servir d'escorte, & payer aux Muses un tribut d'admiration qu'elles obtiennent quelquefois à peine de la classe qu'on nomme choisie.

On aime à savoir que ses mœurs étoient douces, qu'il étoit d'une société aimable & gaie, quoique naturellement porté à la mélancolie. Il n'est pas jusqu'à son portrait, peint par le célèbre Titien, dont on ne sache gré à [illegible] de nous avoir rapporté les traits. » Il est d'une taille plus qu'ordinaire, & bien » proportionnée, mais un peu voûté ; brun » de visage, mais très-blanc dans tout le reste » du corps ; d'un aspect grave, sévère, & » cependant plein de douceur & de franchise ; » des lèvres vermeilles, »

Digitized by Google

» un nez grand & aquilin, des yeux brillans » d'esprit & de feu, donnoient à sa figure au- » tant de noblesse que d'amabilité «.

Mais un portrait plus intéressant encore, est celui qu'il nous a laissé de la beauté de son génie dans le Poëme du Roland furieux. L'esquisse rapide que j'en ai tracée (1), ne suffit pas pour en donner une idée juste ; mais elle peut aider à se mettre dans la situation d'esprit & dans le point de vue nécessaires pour le lire avec fruit & le juger sainement. Il me reste à faire connoître par quelques citations le travail des nouveaux Traducteurs.

L'un des morceaux du premier Chant, qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir, est celui de la fuite d'Angélique. Voyons comment M. P..... l'a rendu. Les Amateurs de la Langue Italienne me sauroient mauvais gré de ne pas rapporter le texte italien, qui d'ailleurs étant joint dans l'Ouvrage même à la Traduction, ne pourroit, sans infidélité, en être séparé dans l'extrait.

*Fugge tra selve spaventose e scure,*
*Per lochi inabitati, ermi, e selvaggi.*
*Il mover delle frondi e di verzure,*
*Che di cerri sentia, d'olmi e di faggi,*
*Fatto le avea, con subite paure,*
*Trovar di quà e di là strani viaggi;*
*Ch'ad ogni ombra veduta, o in monte, o in valle,*
*Temea Rinaldo aver sempre alle spalle.*

» Angélique fuit à travers les forêts effrayan- » tes, obscures, au milieu des lieux déserts,

(1) Voyez le Mercure dernier, article VARIÉTÉ.

Digitized by Google

» sauvages, escarpés. Le mouvement d'une bran-
» che, du feuillage des chênes, des hêtres, des
» ormeaux, en lui inspirant des terreurs pa-
» niques, lui font prendre de côté & d'autre
» des routes détournées ; & toute ombre qu'elle
» apperçoit ou dans les vallons ou dans les
» montagnes, lui semble toujours être Renaud
» prêt à la joindre «.

L'expression des *terreurs paniques*, qui n'est point dans l'original, est peut-être un peu familière ; le cinquième & le sixième vers sont moins bien rendus que les autres ; & après *le mouvement*, au singulier, *lui font prendre*, au pluriel, est une légère inadvertence ; mais on voit dans le reste de la Stance, que le Traducteur, fidèle à ses principes, s'écarte le moins qu'il peut du texte, & s'attache à conserver l'ordre des idées & même des expressions.

*Qual pargoletta damma, o capriola,*
*Che tralle frondi del natio boschetto,*
*Alla madre veduta abbia la gola*
*Stringer dal Pardo, e aprirle'l e fianco o'l petto;*
*Di selva in selva dal crudel s'invola,*
*E di paura trema e di sospetto :*
*Ad ogni sterpo che passando tocca,*
*Esserſi crede all' empia fera in bocca.*

» Telle une jeune biche, ou une chevrette qui a
» vu dans le bois où elle reçut le jour, à tra-
» vers le feuillage, un léopard cruel étrangler
» sa mère, lui déchirer les flancs & les en-
» trailles, s'échappe & fuit de forêts en forêts ;
» tremble de crainte & d'épouvante, & à cha-
» que buisson qu'elle touche dans sa fuite, elle
» se croit déjà dans la gueule sanglante de cette

Digitized by Google

» bête cruelle «. *Tralle frondi del natio boschetto*, est rendu un peu longuement; c'est en partie la faute de la Langue; mais on pourroit du moins éviter l'embarras qui règne dans la phrase françoise, en mettant : *Qui a vu à travers les feuillages du bois où elle reçut le jour.* Le dernier vers est encore presque paraphrasé. Il étoit fort difficile à traduire, il est même impossible de faire passer dans la Traduction ce qui fait sa principale beauté, c'est le mot *in bocca*, rejeté à la fin du vers, & qui est d'un effet admirable.

*Quel dì e la notte, emezzo l'altro giorno*
*S'andò girando, e non sapeva dove :*
*Troveffi al fine in un boschetto adorno,*
*Che lievemente la fresca aura move.*
*Due chiari rivi mormorando intorno,*
*Sempre l'Erbe vi fan tenere e nove :*
*E rendea ad ascoltar dolce concento*
*Rotto tra picciol fassi il correr lento.*

» Ce jour, la nuit, & la moitié *encore* du » jour suivant, Angélique s'en va courant, & » sans savoir où. Enfin elle se trouve dans » un petit bois délicieux qu'un frais zéphir » agite mollement : deux clairs ruisseaux, en » murmurant tout à l'entour, y entretiennent » une verdure toujours fraîche & nouvelle. » Leur cours lent, & rompu par de petits cail- » loux, formoit de doux sons à l'oreille «.

Il faudroit, pour l'exactitude grammaticale, *formoit des sons doux à l'oreille*. Dans les quatre vers du milieu de cette Stance, il seroit difficile d'être en même temps plus élégant & plus littéral.

Digitized by Google

*Quivi parendo a lei d'esser sicura,*
*E lontana a Rinaldo mille miglia,*
*Dalla via stanca e dall' Estiva arsura,*
*Di riposare alquanto si consiglia.*
*Trà fiori smonta, e lascia alla pastura*
*Andare il palafren senza la briglia;*
*E quel va errando intorno alle chiare onde,*
*Che di fresch' erba avean piene le sponde.*

» Là se croyant en sûreté, & au moins à » cent lieues de Renaud, fatiguée de la route » & de la chaleur du jour, elle prend le » parti de s'y reposer un peu. Elle descend » donc sur des fleurs, & laisse paître son » palefroi *sans bride*; & celui-ci porte ses » pas errans le long des clairs ruisseaux, dont » les bords sont tout couverts d'herbes fraî- » ches «.

*Dont une herbe fraîche couvroit les bords*, soutiendroit peut-être mieux la fin de cette Stance qui est un peu tombante.

*Ecco non lungi un bel cespuglio vede*
*Di spin fioriti e di vermiglie rose,*
*Che delle liquide onde a specchio siede,*
*Chiuso dal sol fra l'alte querce ombrose;*
*Cosa vota nel mezzo, che concede*
*Fresca stanza fra l'ombre più nascose;*
*E la foglia co'rami in modo è mista,*
*Che'l sol non v'entra, non che minor vista.*

*Dentro letto vi fan tenere erbette,*
*Che invitano a posar chi s'appresenta:*

Digitized by Google

*La bella donna in mezzo a quel si mette,*
*Ivi si corca, ed ivi s'addormenta.*

» Tout à coup elle apperçoit près d'elle un
» beau buisson d'épines fleuries & de roses
» vermeilles, à qui une onde pure & cristalline
» semble servir de miroir, & que des chênes
» élevés & touffus défendent de l'ardeur du
» soleil. Ce buisson offre un frais asile au
» milieu de l'ombrage le plus épais ; *car* le
» feuillage y est tellement entremêlé avec
» les rameaux, que non seulement le soleil,
» mais même la vue ne peuvent y pénétrer.
» L'herbe tendre y formoit un lit qui invitoit
» tous les passans à s'y reposer. La belle An-
» gélique s'assied au milieu de ce buisson, s'y
» couche, & s'y endort «.

Le vers *che'l sol non v'entra, non che minor vista*, contient un italianisme qui paroit avoir échappé, par distraction, à M. P..... : il signifie littéralement *que non seulement la vue, mais même le soleil*, n'y peuvent pénétrer ; ce qui est le contraire de sa version. Dans la description de ce buisson fleuri, l'italien dit aussi qu'au milieu est un espace vide qui offre un frais asile parmi l'ombre la plus épaisse. La traduction françoise ne rend pas si nettement cette jolie distribution. *Et s'y endort* finit bien moins heureusement la phrase, que l'italien *e quivi s'addormenta* : mais ce n'est pas la faute du Traducteur, qui ne pouvoit retrouver dans sa Langue l'harmonie lente & imitative du verbe *addormentare*.

C'est quelques Stances après que se trouve cette charmante comparaison, si heureusement imitée de Catulle.

Digitized by Google

*La Verginella è simile alla rosa,*
*Ch'in bel giardin, sulla nativa spina,*
*Mentre sola e sicura si riposa,*
*Nè gregge nè Pastor se le avvicina;*
*L'Aura soave e l'alba rugiadosa,*
*L'acqua e la terra al suo favor s'inchina:*
*Giovani vaghi, e donne innamorate,*
*Amano averne e seni e tempie ornate;*

*Ma non sì tosto dal materno stelo*
*Rimossa viene, e dal suo ceppo verde,*
*Che quanto avea dagli uomini e dal cielo*
*Favor, gratia, e bellezza, tutto perde.*
*La Vergine, &c.*

» La jeune Vierge est semblable à la rose : » tant que solitaire & paisible, elle repose » dans un beau jardin sur l'épine qui l'a vu » naître : tant que le troupeau ni le Berger » n'en approchent pas, le doux zéphir, la ro- » sée de l'aurore, l'eau, la terre même, tout » conspire à l'embellir ; les jeunes amans » & leurs belles Maitresses la désirent pour » en parer leurs cheveux & leur sein «.

» Mais elle n'a pas si-tôt été arrachée de sa » tige maternelle & de la verte épine, qu'elle » perd tout ce que les hommes & le ciel lui » prodiguoient de faveur, de grace & de » beauté. Ainsi la jeune fille, &c. «

On trouvera peut-être que *de la verte épine* n'est pas d'un bon effet après *de sa tige maternelle* : mais le Traducteur n'a voulu employer ni le mot *tronc*, ni le mot *souche*, pour rendre *dal suo ceppo verde*, & cependant il n'a point

Digitized by Google

voulu s'écarter du texte : on peut observer en général, que lorsqu'il fait un sacrifice, c'est pour en éviter un plus considérable.

En parlant des connoissances géographiques de l'Arioste, j'ai dit qu'on reconnoit encore la description qu'il fait de Paris, & qu'on y suit, pour ainsi dire, les traces de Rodomont. Quelques morceaux du long assaut qui dans le Poëme est plusieurs fois interrompu, & répandu dans plusieurs Chants, pourront le prouver, & donneront en même temps une idée de la manière dont M. P..... suit son modèle dans des récits où il faut au style d'autres qualités que la correction & l'aisance.

CH. XIV. *Sicde Parigi in una gran pianura*
*Nell' ombilico a Francia anzi nel core :*
*Gli passa la riviera entro le mura,*
*E corre, ed esce in altra parte fuore ;*
*Ma fa un' isola prima, e v'afficura*
*Della città una parte, e la migliore.*
*L'altre due (che in tre parti è la gran terra)*
*Di fuor la fossa, e dentro il fiume serra.*

» Paris est assis dans une grande plaine, préci-
» sément au cœur de la France : la Seine
» passe dans ses murs, & la traverse d'un bout
» à l'autre ; mais elle forme d'abord une isle
» qui garantit la plus forte partie de cette ville.
» Les deux autres (car cette grande ville
» est divisée en trois) sont défendues d'un
» côté par la rivière, & au dehors par un
» fossé «.

On trouvera plus d'exactitude dans les Stances suivantes : dans celle-ci M. P..... paroît

Digitized by Google

s'être relâché de sa fidélité ordinaire. Il seroit facile d'en rétablir ainsi les six derniers vers: » *La Seine passe dans ses murs*, la parcourt, » & sort du côté opposé : *mais elle forme d'abord* » *une isle*, & y garantit la meilleure partie de » la Cité. *Les deux autres*, ( *car cette grande* » *ville est divisée en trois* ) sont fermées au » dehors par un fossé, & au dedans par le » fleuve «.

Agramant asseoit son camp au delà de la Seine, du côté du couchant, & fait donner le signal de l'assaut.

*Sono appoggiate a un tempo mille scale,*
*Che non han men di duo per ogni grado :.*
*Spinge il secondo quel che innanzi sale,*
*Che 'l terzo lui montar fa suo malgrado.*
*Chi per virtù, chi per paura vale ;*
*Convien che ognun per forza entri nel guado ;*
*Che qualunque s'adagia, il Re d'Algiere*
*Rodomonte crudele, uccide o fere.*

» En même temps se dressent mille échelles ; » qui ne portent pas moins de deux soldats sur » chaque degré. Le premier assaillant se sent » pressé par le second ; & celui-ci se trouve, » malgré lui, porté en avant par le troisième. » Les uns sont soutenus par leur courage, les » autres par la crainte : tous sont également con- » traints de s'exposer au danger, car tous » ceux qui balancent, le Roi d'Alger, le cruel » Rodomont, les blesse ou les tue «.

Rodomont franchit les fossés à la nage, s'élance sur les remparts, & pénètre seul dans la ville, toutes ses troupes étant tombées dans un piége, & consumées par les flammes. L'effroi

Digitized by Google

se répand dans tout Paris : il y fait un carnage affreux.

CH. XVI. *Quel che la tigre dell' armento imbelle*
*Ne' campi Ircani, o là vicino al Gange,*
*O il lupo delle capre e dell' agnelle*
*Nel monte che riseo sotto si frange,*
*Quivi il crudel pagan facea di quelle*
*Non dirò squadre, non dirò falange,*
*Ma vulgo e popolazzo voglio dire,*
*Degno, prima che nasca, di morire.*

» Ce que le tigre fait *des foibles animaux* (1) » dans les champs d'Hyrcanie, ou sur les » bords du Gange, ce que le loup fait *des* » *brebis & des agneaux* (2) sur la montagne » qui accable le Géant Tiphée, l'impitoyable » Sarasin en fait de même, je ne dirai pas de » ces troupes ni de ces bataillons, mais de » cette vile populace, qui, même avant de » naître, *ne* méritoit *que* de mourir «.

*Non ne trova un che veder possa in fronte,*
*Fra tanti che ne taglia, fora, e svena.*
*Per quella strada, che vien dritto al ponte*
*Di san Michel, si popolata e piena,*
*Corre il fiero e terribil Rodomonte.*

» Parmi tant d'hommes qu'il taille, qu'il perce » & qu'il *assomme* (3), il ne s'en trouve au-

(1) D'un foible troupeau.
(2) Des chèvres & des brebis.
(3) Qu'il égorge.

Digitized by Google

» cun *qui le puisse seulement voir en face* (1).
» Le fier & terrible Rodomont court *alors* le
» long de cette grande rue si peuplée, qui
» aboutit au Pont Saint-Michel, &c. «

Voilà Rodomont dans la rue de la Harpe. Il égorge les citoyens, & met le feu aux maisons & aux temples.

*Le case eran, per quel che se n'intende*
*Quasi tutte di legno in quelli tempi:*
*E ben creder si può, chè in Parigi ora*
*Delle dieci le sei son così ancora.*

» On dit qu'en ce temps les maisons de Paris
» étoient presque toutes de bois, ce qui n'est
» pas difficile à croire, puisqu'aujourd'hui *plus*
» *de la moitié est construite avec la même*
» *matière*; (pourquoi ne pas dire encore plus
» littéralement: *puisqu'aujourd'hui sur dix mai-*
» *sons, six sont encore ainsi bâties?*)

Aujourd'hui même, à près de trois siècles de l'*aujourd'hui* de notre Poëte, combien de maisons dans la Cité ressemblent à celles dont il parle! mais l'Administration de la ville paroît avoir pris à tâche d'effacer cette ressemblance.

Rodomont continue son ravage; il attaque enfin le Palais, où le peuple effrayé s'étoit réfugié en foule. C'est là qu'est cette belle imitation du Pyrrhus de Virgile, brisant les portes du palais de Priam. Charlemagne marche contre Rodomont à la tête de ses Paladins. Le peuple & les guerriers se réunissent pour attaquer le Roi d'Alger. Après des efforts incroyables de valeur, il est enfin obligé de songer à la retraite.

(1) C'est au contraire, *qu'il puisse voir en face.*

Digitized by Google

*Tutto di sangue il fier Pagano asperso,*
*Lasciando capi fessi, e bracci monchi,*
*E spalle, e gambe ed altre membra sparte*
*Ovunque il passo volga, alfin si parte.*

*Della Piazza si vede in guisa torre*
*Che non si può notar ch'abbia paura;*
*Ma tutta volta col pensier discorre,*
*Dove sia per uscir via più sicura.*
*Capita alfin dove la Senna corre*
*Sotto all'isola, e va fuor delle mura.*
*La gente d'arme, e'l popol fatto audace*
*Lo stringe e incalza, e gir nol lascia in pace.*

» Le fier Saracin, tout couvert de sang, » laissant par-tout où il passe des têtes *cou-* » *pées* (1), des bras *abattus* (2), des épaules, » des jambes fracassées, quitte enfin la place. » Mais la manière dont il la quitte n'annonce » aucun sentiment de crainte. Toutefois il pense » de quel côté il pourra sortir plus sûrement. » A la fin il arrive à l'endroit où la Seine » coule au dessous de l'Isle, & où ses ondes » quittent les murailles de Paris. Mais les » soldats, & le peuple qui a repris courage, le » presse, le talonne, & ne le laisse point aller » en paix «.

Le Traducteur, ayant pour système de serrer toujours de près l'original, auroit pu rendre plus brièvement *e va fuor delle mura*. Il a aussi laissé échapper trois verbes, *presse*, *talonne*, & *laisse*, au singulier, qui doivent être au

(1) Des têtes fendues.
(2) Des bras coupés.

pluriel;

Digitized by Google

pluriel, ayant pour nominatif *les soldats & le peuple.*

*Qual per le selve Nomadi, o Massile*
*Cacciata va la generosa belva,*
*Che ancor fuggendo mostra il corgenile;*
*E minacciosa e lenta si rinselva*
*Tal Rodomonte, in nissun atto vile,*
*Da strana circondato e fiera selva*
*D'aste, e di spade, e di volanti dardi,*
*Si tira al fiume a passi lunghi e tardi.*

» Tel qu'un généreux lion poursuivi par des » chasseurs dans les forêts de Numidie, mon- » tre même en fuyant toute la fierté de son » courage, &, toujours menaçant, ne regagne » le bois qu'à pas lents: de même Rodomont, » toujours inaccessible à la crainte, s'avan- » ce au travers d'une épaisse forêt de lances, d'é- » pées & de dards, sur les bords de la rivière, » à pas lents & tardifs «.

Trois fois il revient sur ses pas, & fait un nouveau carnage du peuple de Paris; enfin, accablé par le nombre, il s'élance dans le fleuve, & le traverse à la nage, en gémissant de n'avoir pas détruit toute la ville.

Les Exordes des Chants de l'Arioste ont une réputation qu'ils méritent pour la plupart. En voici un fort connu, que Voltaire a imité. C'est celui du XXIVe. Chant, où commence la Traduction de M. Framery.

*Chi mette il piè su l'amorosa pania,*
*Cerchi ritrarlo, e non v'inveschi l'ale,*



Digitized by Google

*Che non è in somma amor se non insania*
*A giudicio de' savi universale :*
*E sebben, come Orlando, ognun non smania*
*Suo furor mostra a qualch' altro segnale.*
*E qual è di pazzia segno più espresso,*
*Che, per altri voler, perder se stesso ?*

» Quiconque a mis le pied sur les gluaux de » l'amour, doit chercher bien vite à l'en » retirer, & n'y pas laisser empêtrer ses ailes ; » car enfin l'amour n'est qu'une folie : c'est » ainsi qu'en ont jugé tous les Sages : & quoi- » que tout le monde n'extravague pas comme » Roland, en manifeste toujours la démence » par quelque autre signe. Eh ! quel signe plus » clair d'égarement, que de se perdre pour » en obtenir un autre « ;

On ne peut reprendre dans cette Stance que les deux premiers vers & le sixieme, qui ne sont peut-être pas traduits avec assez de légèreté. Un ou deux mots ajoutés ne paroissent d'aucune importance ; mais quand cette petite licence revient plusieurs fois dans la même octave, elle nuit nécessairement à la grace de la Traduction.

*Varj gli effetti son, mala pazzia*
*E tutt' una però che li fa uscire :*
*Gli è come una gran selva, ove la via*
*Conviene a forza a chi vi va fallire.*
*Chi su, chi giù, chi quà, qui là travia.*
*Per concludere in somma io vi vo' dire :*
*A chi in amor s'invecchia, oltre ogni pena*
*Si convengono i ceppi, e la catena.*

Digitized by Google

» Les effets de cette manie sont différens ; mais » le délire qui égare les mortels est le même : » c'est comme une immense forêt où l'on » n'entre point sans être sûr de se fourvoyer : » l'un prend par en haut, l'autre par en bas ; » l'un à droite, l'autre à gauche. En un mot, » pour conclure, sachez que celui qui laisse » invétérer son amour, outre les maux qu'il » éprouve déjà, mérite encore qu'on le lie & » qu'on le renferme «.

*Qui égare les mortels*, pour *che li fa uscire*, au second vers, paroît sortir du style du reste de ce Prologue. Sans m'arrêter à quelques autres petites observations, je passe au dernier vers. *Qu'on le lie* est moins fort que le texte ; *& qu'on le renferme* n'y est pas. M. Framery a craint de ne pouvoir faire sentir aux françois la différence qui est entre *i ceppi e la catena*, les entraves & la chaîne.

*Ben mi si potria dir : frate, tu vai*
*L'altrui mostrando, e non vedi il tuo fallo.*
*Io vi risponderò che comprendo assai*
*Or che di mente ho lucido intervallo ;*
*Ed ho gran cura, (e spero farlo omai)*
*Di riposar mi e d'uscir fuor di ballo :*
*Ma tosto fur come vorrei non posso,*
*Chè 'l male è penetrato infin all 'osso.*

» On pourroit bien me dire : Frère, toi qui » vas prêchant les autres, tu ne vois pas par » où tu pèches. Je vous répondrai que je le » sens très-bien, maintenant que je jouis » d'un intervalle lucide. J'ai bien le projet, » & j'espère en venir à bout, de me reposer &



Digitized by Google

» de sortir des rangs. Mais je ne puis le faire » aussi-tôt que je le voudrois : le mal a péné- » tré jusqu'aux os «.

La construction du second vers est : *Mostrando il fallo altrui, e non vedi il tuo* ; & le sens littéral ; *Tu vas révélant le péché des autres, & tu ne vois pas le tien* ; il n'y est nullement question de prêcher, & l'expression *par où tu pèches*, est un peu trop populaire. Le reste de la Stance est très-bien rendu : il étoit, par exemple, difficile de trouver pour *uscir di ballo*, une expression plus heureuse que *sortir des rangs*, qui non seulement a le même sens, mais qui est du même ton.

On parle souvent du voyage d'Astolphe dans la lune : l'on ne sera peut-être pas fâché de voir ici quelques morceaux de cet épisode satirique. Conduit par Saint Jean sur ce globe où se trouvent, comme sur le nôtre, des fleuves, des laçs, des montagnes, des villes, des forêts, Astolphe arrive dans un vallon où va se rendre tout ce qui se perd ici-bas. Ce sont non seulement les Empires & les richesses soumis à la roue de la Fortune, mais des biens qu'elle ne donne ni n'enlève, tels que des réputations que le temps mine & dévore. On y voit aussi les vœux & les prières que nous autres pécheurs nous adressons à Dieu.

*Le lacrime, e i sospiri degli amanti,*
*L'inutil tempo che si perde a gioco,*
*E l'ozio lungo d'uomini ignoranti,*
*Vani disegni che non han mai loco :*
*I vani desiderj sono tanti,*
*Che la più parte ingombran di quel loco :*
*Ciò che in somma quà giù perdesti mai,*
*Là su salendo ritrovar potrai.*

Digitized by Google

» Les larmes & les soupirs des Amans ; les » heures inutilement employées au jeu ; la » longue oisiveté de l'ignorance ; les vains pro- » jets qui ne sont jamais exécutés ; les vains » désirs sur-tout y sont en si *grand* nombre, » qu'ils occupent la plus *grande* partie de ce » vallon. En un mot, tout ce qu'on a perdu » sur la terre, on peut être sûr, en montant » là-haut, de l'y retrouver «.

Un monceau de vessies enflées contenoit les couronnes antiques des Assyriens, des Lydiens, des Perses & des Grecs.

*Ami d'oro e d'argento appresso vede*
*In una massa, ch'erano quei doni,*
*Che si fan con speranza di mercede*
*Ai Rè, agli avari Principi, ai Patroni.*
*Vede in ghirlande ascosi lacci; e chiede,*
*Ed ode che son tutte adulazioni:*
*Di cicale scoppiate immagine hanno*
*Versi, che in lode dei Signor si fanno.*

» Tout à côté il voit en un tas des hameçons » d'or & d'argent ; c'étoient les dons offerts, » dans l'espoir d'une récompense, aux Rois, » aux Princes avides, à d'ingrats protecteurs. » Il demande ce que c'est que des filets qu'il » apperçoit cachés sous des guirlandes de fleurs : » il apprend que ce sont toutes les flatteries. » Les vers faits à louange des grands Seigneurs » y prenoient la forme de cigales crevées «.

*Cigales crevées* n'est ni noble ni harmonieux à la fin d'une Stance. Il est vrai qu'on ne peut rendre autrement *cicale scopiate*, & qu'il falloit conserver cette image ; mais il étoit possible



Digitized by Google

de faire passer l'expression en la glissant dans le commencement de la phrase.

Après avoir reconnu une foule d'autres objets, le Paladin en vient à ce que nous croyons tous avoir, puisque nous ne le demandons jamais au Ciel ; c'est le bon sens. Astolphe trouve celui de Roland qu'il cherchoit, une partie du sien qu'il ne cherchoit pas, & celui de beaucoup de gens qu'il ne soupçonnoit pas d'en avoir perdu une drachme.

*Altri in amar lo perde, altri in onori,*
*Altri in cercar, scorrendo il mar, ricchezze,*
*Altri nelle speranze de' Signori,*
*Altri dietro alle magiche sciocchezze,*
*Altri in gemme, altri in opre di pittori,*
*Ed altri in altro che più d'altro apprezze.*
*Di Sofisti, e d'Astrologi raccolto,*
*E di Poeti ancor ve n'era molto.*

» L'amour l'enlève aux uns, l'ambition aux » autres ; il en est qui le perdent à parcourir » les mers pour amasser des richesses ; d'autres » par leur sotte confiance dans les Grands ; » quelques-uns en se livrant aux extravagances de la magie ; d'autres par la manie » des pierres précieuses ou des tableaux ; d'autres enfin le sacrifient à d'autres penchans » *par lesquels ils sont dominés*. On trouvoit en » abondance celui des Sophistes, des Astrologues, & même celui des Poëtes «.

Je ne pousserai pas plus loin ces citations, & certainement ce n'est pas faute de matière. On trouve peut-être déjà que je les ai trop étendues ; mais j'avoue que je me crois excusable de n'avoir point voulu juger dans peu de lignes

Digitized by Google

un Poëme en quarante-six Chants, & d'avoir appuyé de quelques raisons & de quelques exemples mon sentiment sur un Ouvrage en dix volumes.

Je n'ai point craint de paroître trop sévère aux nouveaux Traducteurs. C'est la fidélité habituelle de leur version qui m'a rendu plus sensibles de légères inexactitudes; j'ai cru, en les relevant, entrer dans leurs vues, qui ont pour double objet de faciliter l'étude de la Langue Italienne, & de perfectionner l'art de traduire. Mais je répéterai ici avec plaisir ce que j'ai déjà dit: si l'on veut étudier l'Arioste dans sa Langue originale, cette Traduction nouvelle sera le meilleur guide que l'on puisse choisir; & si l'on veut connoître son génie, avoir une idée de son style & de sa manière, sans le connoître dans sa propre Langue, c'est encore à cette Traduction qu'on peut recourir, préférablement à toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

(*Par M. G***.*)

---

*NOTICES, & Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, lus au Comité établi par Sa Majesté dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome Ier., très-gros in-4°. A Paris, de l'Imprimerie Royale; & se trouve à Paris, chez* Moutard, *Hôtel de Cluni.*

Cet Ouvrage, qui ne peut former dans sa suite qu'une riche & importante Collection, sera un des monumens de la pro-



Digitized by Google

tection accordée dans ce Siècle aux Lettres & aux Sciences. Le Roi, & le Miniſtre des Académies, qui en a été ſi ſouvent le bienfaiteur, ont déſiré que la Nation pût jouir des richeſſes manuſcrites que renferme la Bibliothèque Royale. D'après ces vûes, il fut décidé que huit Académiciens des Inſcriptions & Belles-Lettres s'occuperoient à faire connoître par des Notices exactes & des Extraits raiſonnés, les Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, à traduire, & même à publier dans leur Langue originale, les Pièces qu'on jugeroit dignes d'être imprimées en entier; que trois de ces Académiciens extrairoient les Manuſcrits Orientaux; deux, les Manuſcrits Grecs & Latins; les trois autres, les Manuſcrits qui concernent l'Hiſtoire de France, & en général les Antiquités de moyen âge, & que chacun d'eux recevroit un traitement annuel pour ce travail particulier.

On invita auſſi tous les Savans, tant de la Capitale que des Provinces, à donner de pareilles Notices des Manuſcrits qui leur auroient été communiqués dans les Bibliothèques publiques & particulières, & de les adreſſer à l'Académie, qui, d'après l'examen, les feroit imprimer en Volumes ſéparés, avec le nom de l'Auteur à la tête de chaque Article.

Le Roi, pour la première fois ſeulement, a voulu nommer les huit Académiciens, qui à l'avenir ſeront nommés par l'Académie elle-même, ſous l'agrément de Sa



Digitized by Google

Majesté ; & il a choisi MM. de Guignes, de Brequigny, Gaillard, de la Porte du Thail, d'Ansse de Villoison, Larcher, de Kéralio, & l'Abbé Brotier. MM. Larcher & l'Abbé Brotier s'étant excusés, ont été remplacés par M. de Vauvilliers & M. Silvestre de Sacy.

Ce travail a déjà fourni le Volume que nous annonçons. Il commence un Recueil qui pourra faire suite à celui de l'Académie des Inscriptions : on n'attend pas ici l'extrait d'un Volume composé d'Extraits & de Notices. Les noms des Auteurs répondent de la manière dont ils sont rédigés ; & l'on doit tout attendre d'un zèle aussi éclairé.

## VARIÉTÉS.

### LETTRE *au Rédacteur du Mercure.*

MONSIEUR,

TANDIS que CÉCILE & CALISTE, c'est-à-dire, les Lettres de Lausanne & leur suite, occupent encore le Public, il n'y a pas d'apparence que vous l'ennuyiez en lui communiquant, comme je vous prie de le faire, le jugement que moi & mes amis, Lecteurs assez attentifs, en avons porté.

Dès les premières Lettres, nous avons aperçu



Digitized by Google

l'Auteur d'avoir écrit sans but ; de n'avoir voulu que s'amuser à développer & répandre dans le Monde quelques idées qui lui plaisoient, & surtout à peindre une mère & une fille telles qu'il les cherchoit peut-être en vain dans la réalité ; & telles qu'il s'est plaît à en considérer l'image. » Si cela produit quelque chose, aura-t-il dit, à » la bonne heure «. A sa place, je m'en serois peu flatté.

Le sentiment de cette *fleur d'honneur*, sur laquelle il s'étend avec tant de complaisance, en parlant de sa Noblesse, ne se prend pas dans un Livre : on l'a dès le berceau, comme le Chevalier sans peur & sans reproche, si on est fait pour l'avoir : il se tire des premiers mots que nous entendons, de notre premier objet d'orgueil, de notre première méditation : les parens y peuvent quelque chose, quand la Nature nous a formés, avec prédilection, d'une substance délicate & subtile : le hasard y peut beaucoup plus. Dans les temps de Chevalerie, c'étoit, du moins nous le croyons, la teinte générale de la Noblesse ; dans nos temps de spéculations financielles, de luxe excessif, de bel-esprit, & de gros jeu, sait-on assez ce que c'est, pour entendre l'Auteur ? Ce qui m'assure qu'il s'est du moins entendu lui-même, c'est qu'un certain soir d'assemblée, je vois distinctement deux Gentilshommes, à sa manière, dans le cabinet du cousin amoureux ; & l'un d'eux, le jeune Languedocien, me plaît si fort, que je suis bien aise qu'on lui ait donné quelque air de réalité en le faisant parent de M. l'Ev. de ..... : qui sait si nous ne verrons pas un rejeton des ..... briller ailleurs que dans un Roman ? Je suis bien aise aussi que le Livre soit dédié à Madame la Marquise de.... ; c'est un hommage rendu avec une pudeur judicieuse aux plus *pures vertus*, parées de l'éclat de la plus belle naissance.

Digitized by Google

Ce que je dis des notions sur la Noblesse, je le dis de tout le reste de cette première Partie. Une éducation qui se tire uniquement des circonstances, & que la tendresse donne sans projet & sans système, ne s'imite point. Si l'Auteur ne l'a pas senti, c'est une erreur de son jugement. Nous espérons qu'aucune mère ne prendra la mère de Cécile pour modèle ; car la seule chose qu'elle pût faire, seroit d'être insouciante & négligente : je ne dis pas que celle-ci soit l'une ou l'autre ; mais elle ne diffère d'une mère imprudente que par une tendresse si grande & si exclusive, qu'elle en devient une mère à part. Il y a bien un petit Sermon sur la Pureté, que je crois très-utile, & d'autant plus utile, que, sans le rendre indécent, on l'a rendu plus clair que les exhortations de ce genre ne le sont ordinairement ; mais c'est aux jeunes filles elles-mêmes qu'il s'adresse, & peut-être les empêchera-t-on de le lire, sous prétexte de ne pas devoir faire naître chez elles une idée dangereuse ; car le penchant d'un sexe pour l'autre est une de ces choses qu'on croit anéantir en n'en parlant pas (1). Anéantir la Nature ! & cela à si peu de frais, par un moyen si facile & si simple, en la passant sous silence !

La seconde Partie, encore moins destinée, sans doute, à rien enseigner, à rien produire, me paroît plus propre que la première à produire quelques très-bons effets. L'Auteur y abandonne la manière des Peintres Hollandois, qui mettent volontiers dans leurs tableaux un clou à demi

(1) L'Auteur des Délassemens historiques nous a rappelé bien heureusement ce mot heureux de Mme. de Maintenon : » On croit anéantir les choses en n'en » parlant pas «.



Digitized by Google

rouillé, un bout de ficelle uſé, une voile rapiécée, & il n'a pas ſongé à rendre ſa Caliſte plus exiſtante & plus réelle en lui donnant des imperfections. S'il ne fait pas de ſa figure une deſcription fantaſtique & romaneſque, il n'en fait pas non plus un portrait qui eût pu borner & gêner notre penſée ; & l'on ne dira pas de Caliſte, ce qu'a dit un Connoiſſeur d'une Vénus du Corrége : Quoique belle au delà de ce qu'on peut dire, ce n'eſt qu'une copie d'après Nature. Non certainement, Caliſte n'eſt à aucun égard une copie d'après Nature. Qu'aucun jeune homme ne s'imagine en avoir trouvé l'original. Se peindre ſa Maîtreſſe d'après Caliſte, ſeroit une erreur bien dangereuſe, qui pourroit être ſuivie d'un amer & long repentir ; mais que les femmes, les honnêtes femmes, les jeunes filles à qui on permettra cette lecture, ou qui la feront en cachette, tâchent de reſſembler un peu à Caliſte, d'être auſſi douces, auſſi déſintéreſſées, auſſi peu exigeantes : que ſi elles brodent, ou peignent, ou chantent, ce ſoit avec autant de complaiſance & d'à propos ; avec auſſi peu d'apparat de vanité & de coquetterie ; & pourvu qu'aucune tache n'ait terni leur vie, ne les ait condamnées à l'humiliation, elles pourront être un peu plus gaies que Caliſte ; & quand même elles ſeroient auſſi tendres, auſſi conſtantes, peut-être ſeront-elles heureuſes, car même avec cet Amant que nos hommes ſe piquent de trouver ſi indigne d'elle, & par conſéquent ſi au deſſous d'eux, Caliſte auroit été heureuſe, ſi le père eût conſenti à leur mariage.

L'Héroïne de ce Roman a pour moi le charme & la dignité du beau idéal, du beau plus beau que Nature, en même temps que la poſſibilité néceſſaire pour m'attacher, & je cherche mal-

Digitized by Google

gré moi Caliſte, quoique bien sûr de ne la trouver nulle part.

On reproche à l'Auteur des négligences & des incorrections, & il eſt vrai qu'à la ſeconde lecture j'en ai trouvé quelques-unes ; mais en revanche, j'ai remarqué qu'il avoit laiſſé dans le vague tout ce qui devoit y être ; qu'il nous a montré Lord L..... plus occupé de l'éducation de Caliſte que de ſa poſſeſſion ; qu'il n'a pas fait de Lady Betty une méchante femme, & qu'il ne lui a pas donné décidément des Amans : ſi c'eſt un ſoin de l'Auteur, il n'eſt pas ſans nobleſſe ; ſi c'eſt un haſard, je le trouve heureux.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Ce 3 Avril 1788.*

# SPECTACLES.

## *COMÉDIE ITALIENNE.*

LE Mardi 22 Avril, on a remis à ce Théatre *Anaximandre*, ou le *Sacrifice aux Graces*, Comédie en un Acte & en vers.

Anaximandre aime Aſpaſie ; mais un Oracle a prononcé qu'il ne plairoit à l'objet de ſa tendreſſe, qu'après avoir ſacrifié aux Graces. Il obéit ; & cette obéiſſance produit un ſi grand changement dans ſa perſonne, qu'Aſpaſie le méconnoît. Il proſite

Digitized by Google

de son erreur pour l'éprouver, apprend avec ravissement qu'il est aimé ; se fait connoître, & devient heureux.

Cette Comédie, qui a été donnée pour la première fois le 20 Décembre 1782, & qui avoit eu du succès, n'en a pas eu moins à cette reprise. On l'a même revue avec un intérêt d'autant plus vif, que son Auteur, qui y avoit reçu les encouragemens les plus flatteurs, s'en est montré digne depuis par sa Comédie des *Etourdis*, & par les changemens heureux qu'il a faits à son premier Ouvrage.

La Pièce est jouée avec soin : le principal rôle est celui d'Anaximandre, & c'est M. Granger qui le joue : » Les nuances » légères dont il use tour à tour, pour » montrer ensemble l'Amant & le Philosophe, annoncent autant d'ame que » d'esprit & d'adresse. Rien de brusque, » rien de trop tranchant ; toujours des » transitions indiquées par la Nature, & » dirigées par l'Art «. C'est ainsi que nous avons parlé de cet Acteur, en rendant compte d'Anaximandre le 4 Janvier 1784. Nous nous répétons dans les éloges que nous lui devons, parce qu'il s'est lui même répété dans son talent.

---

Le Vendredi 25, on a représenté pour la première fois *la Supercherie par amour*,

Digitized by Google

ou *le Fils supposé*, Comédie en 5 Actes & en prose, imitée de l'Espagnol.

M. de Saint-Albe s'est battu; il a blessé son adversaire, il a cru l'avoir tué; il a pris la fuite, & est arrivé à Lyon. Frappé des attraits d'une jeune femme, dont il ignore le nom & le rang, il en est devenu amoureux, & il cherche les moyens de s'approcher d'elle. En fuyant il a changé de nom, & il a pris celui de Verval, qui lui a été proposé par La Fleur, son Valet. Ce nom est, par hasard, celui d'un jeune homme dont on attend à chaque instant le retour, & que, par une suite d'aventures malheureuses, son père n'a jamais vu.

Un vieux domestique de Lisimon (c'est le nom du père de Verval), trompé par le faux nom de Saint-Albe, le prend pour son jeune Maître, le vient trouver, l'annonce à Lisimon, & La Fleur profite de cette méprise pour introduire chez Saint-Albe Lisimon. Celui-ci réussit long-temps; mais pour se soumettre tous les incidens qui lui pourroient nuire, La Fleur a prévenu Lisimon que le faux Verval avoit des absences depuis une maladie fâcheuse qu'il avoit essuyée. Il répond par cette feinte aux refus obstinés & réitérés de son Maître, de passer pour le fils de Lisimon. La personne que Saint-Albe a vue & qu'il aime, est fille de ce même Lisimon: elle est veuve; en passant pour son frère, Saint-Albe peut la voir,

Digitized by Google

lui parler à toute heure ; l'amour l'emporte, & l'Amant embraſſe le vieillard comme ſon père. Pendant que tout ceci ſe paſſe, la fille de Liſimon rencontre une jeune perſonne aimable, intéreſſante, fugitive, dont la voiture vient de ſe briſer : elle lui offre un aſile, l'introduit chez elle, & reſpecte ſon ſecret, que la fugitive lui demande la permiſſion de garder encore. Cette jeune perſonne eſt la ſœur de Saint-Albe. Amante aimée de Verval, fils de Liſimon, elle lui avoit accordé un rendez-vous ; les amans avoient été ſurpris par le frère, & c'étoit Verval que Saint-Albe croyoit avoir tué. La bleſſure du jeune homme étoit légère ; il a écrit à ſa maîtreſſe, l'a invitée à ſe rendre à Lyon, où il lui a promis de l'épouſer, & elle s'y eſt rendue même avant lui. La fille de Liſimon n'a pas ſeulement inſpiré de l'amour à Saint-Albe, elle en a pris pour lui ; en conſéquence elle eſt ſurpriſe & chagrine de trouver un frère dans celui qu'elle regardoit comme un amant. Elle ſe prête avec peine aux ſentimens de l'amour fraternel, & elle ne peut pas ſe perſuader que le faux Verval n'éprouve point un autre ſentiment. Elle eſt en proie à ſon inquiétude ; quand Mademoiſelle de St-Albe, qui a reconnu ſon frère, & qui tremble tant pour elle que pour ſon amant, vient la trouver & la met au fait de tout. Eclairée ſur tout ce qui ſe paſſe, elle tranquilliſe la jeune perſonne, & lui promet d'adoucir ſon frère. S.

Digitized by Google

Albe, de son côté, ne peut pas feindre plus long-temps; il vient trouver sa maîtresse, dont nous n'avons pas encore dit le nom, & qui s'appelle Madame de Jennemours; il balance, tremble de parler, & finit par lui dire tout ce qu'elle sait déjà. Madame de Jennemours affecte de la colère, se plaint de l'indécence & de l'irrégularité des procédés de Saint-Albe, qui sollicite son pardon avec une grande chaleur; elle fait alors paroître Mlle. de S. Albe. Son frère veut éclater; Madame de Jennemours l'arrête; & à tout ce qu'il dit, elle répond par les mêmes expressions que tout à l'heure il employoit pour se justifier. Avant cette double entrevue, un Valet de Verval s'étoit présenté chez Lisimon pour annoncer l'arrivée de son Maître; l'insidieux La Fleur l'avoit fait passer pour un fripon; on l'avoit mis à la la porte, & il étoit allé retrouver son Maître, qui, furieux, s'étoit présenté lui-même pour démasquer les usurpateurs de son nom & de ses droits. Il avoit rencontré la jeune Saint-Albe; celle-ci l'avoit conjuré, au nom de l'amour & de la pitié, de disparoître pour quelques momens, & il s'étoit retiré. Il reparoît alors, & il est repoussé par son père; mais on éclaire le vieillard sur toute l'intrigue; on le presse, on le sollicite, on en obtient la grace de tout le monde. Les deux ennemis s'embrassent pour devenir frères, & chacun d'eux épouse l'objet de son amour.

Cette Pièce, principalement au premier

Acte, ressemble beaucoup à un Opéra-comique de M. Patrat, donné le 5 Novembre 1786, & qui a pour titre *les Mépriſes par reſſemblance*. Il ne faut pas s'en étonner; les deux Auteurs ont puiſé dans la même ſource; ainſi de part & d'autre il n'y a point de plagiat.

La Comédie dont nous rendons compte nous paroît pourtant fort ſupérieure à l'Ouvrage de M. Patrat. Il eſt vrai qu'une Comédie eſt plus ſuſceptible de développemens qu'un Opéra-comique, & que comme ils ſont ſouvent interdits dans les Ouvrages de ce dernier genre, ſous peine de les rendre longs, triſtes & ennuyeux, on ne ſçauroit faire reproche à un Auteur des défauts auxquels il eſt toujours forcé de ſe ſoumettre pour permettre au Muſicien de marcher à l'effet & de déployer les reſſources de ſon Art. Mais il y a auſſi plus de conduite & d'intelligence chez le ſecond que chez le premier imitateur; ſon ſtyle eſt plus aimable & plus ſoigné, & la marche de ſon intrigue eſt mieux ſoutenue depuis l'expoſition juſqu'au dénouement. Le dialogue eſt quelquefois long, les détails ont ſouvent un peu d'abondance; mais il y a par-tout des choſes plaiſantes & même comiques. Le rôle de Verval eſt trop ſacrifié à celui de Saint-Albe, & la part qu'il a au dénouement eſt trop rapide & trop bruſque. La reconnoiſſance du père & du fils devroit ſe

commencer derrière la scène, & s'achever sur le théatre. Le dénouement deviendroit plus vrai, plus chaud, & son effet seroit plus sûr. L'Ouvrage doit une partie de son succès au jeu intéressant de Mesdames Verteuil, Saint-Aubin, & de M. Granger.

## ANNONCES ET NOTICES.

ON a mis en vente, le Lundi 28 Avril 1788, chez Moutard, Libraire-Imprimeur de la Reine, à Paris, rue des Mathurins, *Le Compte rendu au Roi en Mars 1788, & publié par ses ordres.* Volume in-4°. de 183 pages. Prix, 4 liv. 16 s.

*Recueil de Pièces intéressantes* concernant les Antiquités, les Beaux-Arts, les Belles-Lettres & la Philosophie; traduites de différentes Langues, in-8°. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libr., quai des Augustins; à Strasbourg, à la Librairie Académique, rue des Serruriers, N°. 21; à la Haye, chez Van-Cleef, Lib., sur le Spug.

On sait quel succès mérité avoit obtenu en France le *Journal étranger*. Ce nouvel Ouvrage, dont il paroît déjà trois Volumes, est destiné à y faire suite. Le choix nous en a paru bien fait, les morceaux qu'il renferme sont variés & intéressans. Parmi les Auteurs d'où ils sont tirés, on voit avec plaisir MM. *Beyne*, *Beattie*, *Ramler*, *Klopstock*, *Lessing*, &c. Il en paroîtra quatre Volumes par an.

Digitized by Google

*Cours complet d'Agriculture*, ou Leçons périodiques sur cet Art, par Cahiers qui paroîtront le 1 & le 15 de chaque mois; par M. de Sutières-Sarcey, ancien Capitaine au Régiment de Bretagne, infanterie. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Sourdière, N°. 14.

Il paroît trois Cahiers de cet Ouvrage, qui nous semble digne de l'empressement du Public. L'Auteur est neveu de M. de Sutières; & il suffit, pour avoir une bonne idée de son travail, de l'entendre parler lui-même sur la manière dont il l'a commencé. Il quitta la Terre de son oncle pour cultiver celle d'autrui : » Feignant de ne » rien savoir, dit-il, je parcourus avec une ar- » dente curiosité plusieurs Provinces du Royaume, » sollicitant le travail que chez moi je pouvois » donner à d'autres..... Je m'asservissois à » l'obéissance, & une vanité secrète que me don- » noit l'espérance du succès, me rendoit fier de » ma soumission «.

Une pareille vocation est un garant du succès. La Souscription est de 24 liv. pour Paris, & de 27 liv. pour la Province.

*Histoire de Sophie & d'Ursule*, ou Lettres extraites d'un Porte-feuille, mises en ordre, & publiées par M. de Charnois; 2 Volum. in-12. A Londres; & se trouve à Paris, chez Buisson, Lib., Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, N°. 13. Prix, 3 liv. 12 s.

*Petite Bibliothèque des Théatres.* A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques; & Brunet, Lib., rue de Marivaux, place du Théatre Italien.

Cette Collection jouit toujours du même succès. Les 2 Volum. que nous annonçons, sont le 17e. des

Digitized by Google

Comédies du Théatre François, contenant le TARTUFE & le MISANTHROPE ; le 15e. des Tragédies, contenant le GUSTAVE de Piron, & l'EDOUARD de Greffet.

*COLLECTION de Portraits d'Hommes illustres vivans* ; in-folio, contenant le ROI, M. DE MALESHERBES, M. DE BUFFON, M. FRANKLIN. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR ; & se trouve chez l'Editeur, rue des Petites Ecuries du Roi, au coin de celle Martel ; Didot le jeune, Impr.-Libr., quai des Auguſtins ; Royez, même quai ; & Hardouin, au Palais-Royal.

Nous avons annoncé les Figures ; nous avons reçu après coup le diſcours, qui nous a paru écrit avec correction & préciſion.

*LÉONARD DE VINCI mourant dans les bras de François I*, gravé d'après le Tableau de F. G. Menageot, Peintre du Roi ; par J. Ch. Levaſſeur, Graveur du Roi. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, N°. 12.

Le Public verra avec plaiſir cette Eſtampe, dont le Tableau original a été expoſé avec ſuccès au Sallon il y a quelques années.

*LE Teſtament déchiré*, gravé par le même, d'après le Tableau de M. Greuze,

Cette Eſtampe eſt gravée avec effet, & recevra ſans doute des Amateurs un accueil favorable.

*ITINÉRAIRE des Gouvernemens de la France* ; Cartes dreſſées pour la commodité des Voyageurs & Etrangers qui veulent parcourir ce Royaume. A Paris, chez la veuve Bourgeois, rue Saint-Jacques,

Digitized by Google

vis-à-vis la nouvelle église de Sainte-Geneviève, maison d'une Lingère.

Les Cartes qui paroissent, sont, les Gouvernemens de l'Isle de France, de Picardie, de Normandie, de Champagne, de Franche-Comté, & du Maine. Prix, 18 sous pièce. Les personnes qui désireront se procurer le tout, payeront 15 sous la Carte.

On trouvera chez la même veuve Bourgoin, un Atlas élémentaire de Géographie, avec une Introduction à la Géographie, in-folio oblong. Prix, 10 liv. relié en carton.

*EMBARQUEMENT de Constance & Débarquement de Constance*, deux Estampes dont les sujets sont tirés de l'*Homme de Loi*, par Chaucer.

L'Artiste a choisi, pour la première, l'instant où, entraînée par son cruel époux vers le rivage, elle est forcée à s'embarquer dans une frêle nacelle, & abandonnée à la fureur des flots. Constance presse son fils contre son sein.

Dans la seconde, Constance, seule & obligée de conduire elle-même sa barque fragile, aborde le continent. Le Seigneur d'un château voisin, & sa digne épouse, qui se promenoient sur le rivage, la regardent avec admiration & s'approchent d'elle en silence. La sensible Constance lève les yeux au Ciel, & leur témoigne, par ses regards, la reconnoissance que lui inspire la part qu'ils prennent à ses malheurs; elle se jette à leurs pieds, étend ses bras vers eux, & implore leur générosité.

On trouve ces deux Estampes à Paris, chez Crépy, rue S. Jacques, N°. 252.

Prix, bistre ou noir, 6 liv. chaque; & coloriées, 12 liv. chaque.

Digitized by Google

*TABLEAUX des François* qui se sont signalés par des actions d'éclat, ou Recueil d'Estampes de 9 pouces & demi de hauteur sur 1 pied de largeur, avec une Description historique des évènemens, où se trouvent la date & les noms des Héros qui en sont le sujet.

L'Auteur de cette Collection a pensé, avec raison, que le Tableau de l'honneur François méritoit bien d'attirer nos regards, trop long-temps fixés sur la Mythologie ou sur l'Antiquité, & que, pour nous former à la pratique de toutes les vertus, il nous suffiroit de l'exemple des grands personnages qui ont illustré sa Patrie. Ce Recueil commence à Pepin, dit le Bref, & continue jusqu'à nos jours. Il sera composé de 24 sujets les plus frappans de l'Histoire.

Les 4 premières Estampes sont :

La 1re., Philippe-Auguste déposant sa couronne sur un autel à la veille de donner bataille. La 2e., la Bataille de Bouvines en 1214. La 3e., le Dévouement des Bourgeois de Calais en 1346. La 4e., la Reddition de la ville de Calais en 1346.

Les 4 premières, qui sont en vente, nous ont paru soignées pour la composition & la gravure. Le prix de chaque Estampe, 3 liv. pour Paris. Les personnes qui voudront se faire inscrire, recevront les épreuves suivant l'ordre de leur inscription. On se fait inscrire, & on délivre les Estampes à Paris, chez Vidal, Graveur, rue de la Harpe, N°. 181 ; & chez les principaux Marchands des villes du Royaume.

*TABLEAU de la Boussole Royale de France*, ou Tables avec lesquelles on peut, d'un coup d'œil, & sans calcul, se rendre compte, par l'expérience, du résultat des différentes combinaisons. Prix, 2 liv. A Paris, chez Germain, Suisse de la Compagnie des Indes ; & chez le Cœur, Graveur, rue Saint-Jacques, N°. 55.

Digitized by Google

*LA Bouteille cassée*, gravée d'après l'original de Bounieu, Peintre du Roi, par le C. de L.... A Paris, chez Massard, Graveur du Roi, rue & porte S. Jacques, N°. 122.

*6 Airs variés pour la Harpe*, Violon *ad lib.*, dédiés à Mlle. Caroline des Carsins; par Henry Petrini, Euv. &c. Prix, 7 liv. 4 s. A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, vis-à-vis celle du Jour, N°. 272.

*NUMÉROS 219 & 220 du Journal d'Ariettes Italiennes*, dédié à la Reine, contenant un Duo de l'*Italiana in Londra* del Signor Cimarosa. Prix, 3 liv. 12 s. 3 & un Air *degli schiavi per amore* del Signor Paisiello. Prix, 2 livres 8 sous. Abonnement, 36 & 42 livres. A Paris, chez M. Bailleux, Md. de Musique de la Famille Royale, rue S. Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| VERS. | 3 | Variétés. | 33 |
| Charade, Enigme & Log. | 4 | Comédie Italienne. | 37 |
| Roland furieux. | 6 | Annonces & Nouvelles. | 43 |
| Nouvelles. | 31 | | |


## APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 3 Mai 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 2 Mai 1788.

SÉLIS, *Censeur Royal.*

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE

## DE

# BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varſovie, le 6 Avril 1788.*

LES différentes lettres arrivées de Conſtantinople s'accordent à rapporter que la déclaration de guerre de la part de l'Empereur, a peu affecté les Ottomans; elle a ſeulement augmenté l'activité déja très-grande des préparatifs de guerre. Le départ du Grand-Viſir étoit fixé entre le 1^er^ & le 15 mars. Son armée ſe raſſembloit en force dans la plaine d'Andrinople; divers Corps tirés de la Macédoine étoient en marche vers Sophia, & l'on ſuppoſoit au Miniſtre le projet de ſe porter directement au ſecours de Belgrade. En quittant Conſtantinople, il doit emmener M. *Bulgakof*, Envoyé de Ruſſie, & le faire tranſporter ſur les frontières.



Digitized by Google

# ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 13 Mars.*

On écrit de Gusdahl, dans l'Evêché de Christiania, que le 7 mars, à 7 heures du matin, on y a éprouvé, ainsi que dans plusieurs autres paroisses, différentes secousses de tremblement de terre dans la direction du sud au nord.

Suivant nos lettres de Copenhague, du 5 de ce mois, le Commodore Américain *Paul Jones*, arrivé depuis peu, y a acheté deux vaisseaux de la Compagnie de la Baltique, qui seront employés comme transports à l'escadre Russe, où *Paul Jones* prendra lui-même du service.

On a observé que l'importation de toutes les espèces de tabac en Suède, pendant l'année 1781, a monté, selon les registres des douanes, à 1,227,709 livres pesant; si l'on y ajoute le tabac introduit par fraude dans ce royaume, on peut admettre que le montant s'est élevé à un million & demi livres pesant, ce qui, la livre à 3 groschen seulement, a fait un objet de dépense de 156,250 rixdalers, ou 31,250 louis d'or.

Le montant des sommes d'assurance pour incendie dans les Duchés de Sleswick & de Holstein, s'est élevé, l'année dernière, à 22,869,758 rixdalers; la part des villes fait un objet de 9,159,189 rixdalers.

La population de la Seigneurie de Pinneberg,

Digitized by Google

observent quelques Economiſtes, diminue viſiblement tous les ans; elle ne monte actuellement guère au-delà de 29,000 ames : on ne peut y compter qu'un mariage ſur 150 perſonnes, tandis que dans un Etat bien peuplé on compte toujours un mariage ſur 108 individus. Les fermes ſont au nombre de 2,300, & à la fin de l'année 1786 il n'y avoit que 2,135 individus, depuis l'âge de 16 ans juſqu'à 36, pour les cultiver. On attribue cette dépopulation au voiſinage de Hambourg & d'Altona, qui ôtent annuellement à la charrue un grand nombre de jeunes gens pour les employer au commerce.

Le nommé *Lars Jorgenſen*, âgé de cent ans, eſt mort dernièrement à Odenſée. Deux autres centenaires, homme & femme mariés, y ſont auſſi morts depuis peu. Ces époux étoient remarquables par la jalouſie qui les a tourmentés juſqu'à la fin de leurs jours; ils s'épioient & ſe ſuivoient conſtamment.

*De Vienne, le 12 Avril.*

Nous ſommes toujours réduits à l'annonce de très-petits évènemens racontés dans de longs bulletins. Quelques avenues de frontières occupées pour faciliter l'entrée du pays ennemi, un poſte avancé de Spahis tués ou pris en Moldavie, une eſcarmouche en Eſclavonie, voilà le réſumé des nouvelles du moment. Mais pour ſatisfaire les Amateurs des détails, voici



Digitized by Google

les deux derniers bulletins officiels publiés sur ces expéditions.

## *Bulletin du 5.*

« Ce fut le 19 mars que le Prince *de Cobourg*, Général de Cavalerie, reçut à Czernowitz l'avis que le Pacha *Ibrahim Nazir* s'étoit mis en marche vers Bottuschau, avec 500 Spahis, 3 à 400 Janissaires & 3 canons, dans l'intention de prendre possession de cette ville le 21. Pour empêcher que le Pacha ne continuât sa marche jusqu'à Choczim, & profiter en même temps des circonstances qui pourroient se présenter pour chasser les ennemis qui s'étoient établis à Bottuschau, le Colonel *Fabry* reçut à cet effet l'ordre de quitter Dorogoie le 21 au matin, & d'avancer vers Bottuschau avec 4 escadrons du régiment Hussards d'*Erdody*, qui se trouvoient sous ses ordres, 4 compagnies du 2e. régiment d'Infanterie des Gardes frontières Vallaques, 2 canons & 50 Arquebusiers. »

« L'avant-garde de cette troupe étoit composée d'un escadron de Hussards d'*Erdody* & de 50 Arquebusiers, sous les ordres de M. *Sereni*, Capitaine de Cavalerie; ensuite marchoit une colonne de 2 escadrons d'*Erdody* & de 4 compagnies du régiment Vallaque, avec les 2 canons; un escadron de Hussards faisoit l'arrière-garde : la marche, dirigée par le Major *Froon*, par le Capitaine du Corps du Génie, *Chastelain*, & par le Capitaine de l'Etat-Major, *Buschel*, ne rencontra aucun obstacle, ni sur le grand chemin de Bottuschau & de Jassy, couvert des deux côtés par des patrouilles volantes qu'on y avoit postées, ni sur les collines entre Branieştie & Monasterdomri, jusqu'au défilé en deçà de Branieştie, près le moulin Uriskose. Sur la colline vis-à-vis de ce défilé, il y avoit 3 à 400 de ces Spahis, commandés par

Digitized by Google

*Ibrahim*, qui obſervoient la marche de nos troupes. »

« Malgré le feu continuel de ces Spahis, le Capitaine *Sereni* avança contre eux avec l'avant-garde, ſerrée dans le meilleur ordre; & pendant cet intervalle arriva auſſi la colonne, qui, ayant paſſé le défilé, gagna la colline, chaſſant toujours les Turcs pas à pas. L'ennemi ſe repliant ſur le village de Boboutz, & étant déja de l'autre côté de ce village, ſe tourna ſur la gauche vers le chemin de Choczim; ſur quoi l'on fit marcher quelques détachemens de notre Cavalerie de ce côté-là, pour empêcher l'ennemi de nous prendre par derrière. L'avant-garde & les ſuſdits détachemens de Cavalerie formoient juſqu'ici l'aile gauche entre le village de Boboutz & la ville de Bottuſchau; le reſte des troupes avança ſur la droite vers Bottuſchau. Les Turcs eſſayèrent une ſeconde fois de faire une attaque ſur notre aile gauche, avec un feu de mouſqueterie aſſez vif; mais nos troupes qui ſe tenoient ſerrées, ſoutinrent cette attaque avec beaucoup de fermeté, juſqu'à ce que, renforcées par deux compagnies d'Infanterie qui, par une manœuvre adroite, s'étoient jointes à cette aile gauche avec 2 canons & 2 eſcadrons, elle fit un feu ſi vif & ſi bien ordonné contre les Turcs, que ceux-ci ſe virent forcés de ſe retirer, & de ſe poſter dans les endroits bourbeux où ils ſe trouvèrent, en attirant vers eux leur Infanterie & le reſte de leurs Spahis. »

« Pendant que l'aile gauche avançoit de la manière ſuſdite, l'aile droite, compoſée des deux autres compagnies du régiment Vallaque & de 6 pelotons de Huſſards d'*Erdody*, marchant contre la ville, ſous la conduite du Major *Revity*, du régiment d'*Erdody*, ſerroit de près l'aile gauche de l'ennemi. Le Turcs eſſayèrent encore cette fois de



Digitized by Google

se défendre par le feu de leurs canons; mais aussitôt que les nôtres eurent atteint le sommet de la colline, tambour battant, ils prirent la fuite avec la plus grande promptitude, jusqu'à 3 lieues au-delà de Strogestie, sur le chemin de Jassy. Par cette action, qui a fait échouer l'entreprise du Pacha, lequel, suivant les apparences, vouloit mener sa troupe à Choczim, les nôtres sont devenus maîtres du poste avantageux de Fo ruschau & de tout le district des environs; en conséquence, le Prince *de Cobourg*, Général de Cavalerie, a joint aux troupes du Colonel *Fabry* deux compagnies du régiment *Vallaque*, 2 canons & une division de Hussards d'*Erdody*, pour mettre cet Officier à même de se soutenir plus facilement dans la possession de ce poste & de ce district. Dans cette escarmouche, les nôtres ont eu un homme & 4 chevaux blessés. Les Turcs ont laissé 3 chevaux morts sur le champ de bataille; & suivant le rapport des Habitans de la ville de Bottuschau, 3 morts & 17 blessés ont été emmenés par les Turcs sur les chariots, indépendamment de 17 chevaux qui ont été blessés. »

## *Bulletin du 9.*

« Suivant les rapports d'Esclavonie, du 30 mars, les troupes Ottomanes, postées à Dubocsacz (Turc), essayèrent, le 25, au nombre de 1000 hommes, d'attaquer de deux côtés Dubocsacz (Autrichien) sur l'aile gauche du régiment de *Gradisca*, &, après s'en être emparé, détruire encore Schumegje & Sbieg, sur l'aile droite du régiment de *Brood*. »

« L'ennemi commença par un feu vif de son canon & de sa mousqueterie, tant de la vieille redoute située sur la rive de la Save, que des maisons, greniers & toits de ces maisons, où il avoit

Digitized by Google

formé des créneaux à ce dessein ; ensuite il monta plusieurs vaisseaux chargés en partie de foin & de bois qui étoient en feu, pour se transporter de notre côté ; mais le Lieutenant-Colonel *Brodanovich*, du régiment de *Gradiſca*, ayant fait avancer à temps deux divisions de troupes sous ses ordres, s'étoit mis tellement sur la défensive, que les Turcs ne purent passer que la moitié du fleuve, & furent forcés de retourner sur leurs pas. »

« Ils revinrent pourtant à la charge, en formant une nouvelle attaque ; mais il leur fut impossible encore une seconde fois de ne passer le fleuve qu'à la moitié, & ils furent tellement repoussés par nos troupes, qu'ils se désistèrent entièrement de cette entreprise. »

« Nos canons étoient placés de manière qu'ils pouvoient prendre la redoute du côté de l'ennemi, tant de front qu'en flanc, & par ce moyen on parvint à détruire entièrement ses gabions & à faire taire son canon. Le combat dura depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. »

« Le front de Dubocſacz (Autrichien) étant garni d'un grand nombre de gabions fermes & bien remplis, derrière lesquels, ainsi que derrière les maisons, nos troupes trouvoient une retraite assurée, nous n'avons pas eu un seul homme de tué ou de blessé, au lieu que les Turcs ont eu 50 morts & plusieurs blessés. »

« L'ennemi ayant pris sa retraite de l'autre côté du rivage de Dubocſacz, posta, près les 4 vaisseaux qui lui avoient servi de transports, un détachement avec du canon. »

« Pour se rendre maître de ces vaisseaux, le Capitaine *Brodanovich*, du régiment de *Brood*, prit la résolution de passer la Save avec un détachement de 80 hommes, sur deux vaisseaux plats ; ce



Digitized by Google

qu'il exécuta vers les 6 heures du soir, avec tant d'adresse & un succès si heureux, qu'il mit en fuite le détachement Turc, & s'empara de trois grands vaisseaux qui furent emmenés de notre côté ; l'ennemi y perdit 8 des siens, & prit le parti de mettre les canons sur les chevaux, en laissant les lavettes après lui. «

« Suivant les avis du Banat, le Corps franc, nouvellement érigé, de transfuges Turcs, prend à tâche de troubler l'ennemi dans toutes ses entreprises, & de l'attaquer suivant les circonstances qui lui sont offertes ; plusieurs des Turcs y ont perdu la vie, ayant été tués ou taillés en pièces par ces Volontaires, dont un détachement posté dans les défilés de Korulcza, eut encore, le 30 mars, l'avantage d'enlever un transport de chariots chargés de foin, qui, par un détachement de troupes Turques, étoit convoyé de Belgrade à Semendria, où la garnison se trouve manquer de tout. Plusieurs Soldats de l'escorte restèrent sur la place, & les autres prirent la fuite. »

« Les Volontaires emmenèrent avec eux à Holmolicza, situé de notre côté, un butin de 4 paires de bœufs, 4 chevaux & plusieurs fusils ; les 17 chariots chargés de foin furent brûlés sur le chemin qui conduit à Korulcza. »

C'étoit un bruit du genre de ceux dont nous sommes journellement bercés, que celui du passage de la Save par M. *de Lascy* à la tête de 40 mille hommes, & de la prise de Sabascz avec la garnison entière de mille hommes. La fonte des neiges a enflé la Save, vers la fin du mois dernier, au point de la faire considérablement déborder, & de rendre impraticable toute opération pour le moment.



Digitized by Google

L'Empereur a été obligé de transférer son quartier général de Futack à Péterwaradin. Ce changement est nécessité par une mortalité de chevaux qu'on attribue aux eaux & à la qualité des foins de ces districts. S. M. a perdu 63 chevaux de ses écuries, & le Maréchal *de Lascy* quelques-uns. On parle d'une nouvelle course de l'Empereur pour visiter les postes du Bannat. La grande armée a perdu le Prince Charles *de Lichtenstein*, son meilleur Général de Cavalerie, qui est allé prendre le Commandement en Croatie.

A l'instant où nos troupes pénétrèrent dans la Bosnie, on y fit répandre de la part de l'Empereur, le Manifeste suivant en langue Esclavone.

« A tous ceux de l'Eglise Orientale qui vivent sous la domination Ottomane, en général, & en particulier à ceux qui habitent les provinces de la Bosnie, Albanie, Servie, & autres sujettes à l'Empire Ottoman, aux Métropolitains, Archevêques, Evêques, aux autres Directeurs, aux Archiprêtres actuels & leurs successeurs, ainsi qu'à tous les Archimandrites, Prieurs & Gardiens, à leurs Vicaires, aux Prêtres réguliers, de même qu'aux Gouverneurs des villes & places, conjointement aux Supérieurs des monastères, Chefs séculiers, & enfin au reste de la Nation qui existe dans ces contrées, &c. savoir faisons: »

« Que la Porte Ottomane ayant hostilement attaqué l'Impératrice de toutes les Russies, le très-Auguste Empereur se trouve, comme étant son Allié, dans l'obligation de mettre également ses



Digitized by Google

troupes en mouvement, & de les faire agir contre la Porte ; & par un effet de sa clémence souveraine, S. M. ayant pris en considération les funestes conséquences qui pourroient résulter de cette guerre, au grand dommage de ses Habitans, & voulant prévenir la ruine des Peuples Chrétiens qui resteront tranquillement dans leurs maisons, dans leurs monastères, & dans quelqu'endroit qu'ils puissent habiter, où ils mèneront une vie tranquille dans l'exercice de leurs arts & de leur commerce, Elle déclare que tant les Ecclésiastiques que les Séculiers qui se tiendront dans leur devoir, seront pris sous sa protection souveraine, & qu'Elle les considérera comme tous ses autres Sujets, de façon qu'ils pourront librement exercer leurs professions, arts & commerce en tous lieux, & que sur-tout ils seront maintenus dans le libre & paisible exercice de leur Religion Chrétienne; que l'on conservera les églises, les monastères dans la possession de leurs biens, contributions, & tous autres droits qu'ils avoient coutume d'exiger : du reste, tous ceux de l'Eglise Orientale qui auroient besoin de subsistance, & qui, par l'intervention de leurs Chefs ecclésiastiques & Directeurs spirituels, en feroient demander à Sa Maj. Imp., Elle leur en fera fournir de sa propre caisse. Toutes les Personnes de rang & de mérite, qui habitent les villes & autres lieux, & qui possèdent légitimement des fiefs, seigneuries & terres, seront maintenues dans leurs possessions & privilèges : la volonté souveraine de S. M. I. étant que tous les Chrétiens, tant de la Servie que de la nation Grecque, qui seront fidèles au service militaire & dans l'exercice des emplois civils, soient confirmés dans leurs postes & dans leurs biens. S. M. veut, par un effet de sa clémence, que les Morlaques, Gens de la campagne & Laboureurs, par-

Digitized by Google

ticipent aux mêmes avantages : au contraire, tous ceux qui abandonneroient leurs maisons, églises, biens & emplois, pour se retirer dans un pays étranger, d'où ils ne reviendroient pas dans un court espace de temps, seront privés pour toujours de leurs biens & possessions, pour être distribués à ceux qui resteront fidèles à sa domination ; & tous ceux qui oseroient s'opposer à l'armée Impériale, ou qui s'en montreroient ennemis par leur conduite, seront traités avec la plus extrême rigueur, tant dans leurs personnes qu'à l'égard de leurs femmes, enfans, familles & biens ; &, pour que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance, nous avons fait publier la présente, munie du sceau du Souverain, &c. »

On compte dans la Bosnie & dans la Servie 219 lieux fortifiés, qui servent de retraite aux Turcs, & dont il faudra les chasser. Nos troupes en ont déja emporté 17 ; mais dans les divers assauts que les Ottomans ont eu à soutenir, ils se sont défendus avec la plus grande bravoure, & n'ont abandonné leurs postes qu'après une résistance opiniâtre.

Les fonds de la Caisse de religion sont insuffisans à toutes les dépenses dont elle est chargée. On présume, en conséquence, que l'on a formé le projet de taxer à 7 & demi pour cent, tous les Ecclésiastiques dont le revenu annuel excédera la somme de 600 florins.

Par un nouveau décret de la Cour, les Juifs de domination Autrichienne sont as-



Digitized by Google

sujettis à s'adresser au Souverain pour les cas de dispenses matrimoniales, réservés à sa décision dans le Rescrit concernant les mariages des Chrétiens.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 16 Avril.*

Le Comte *de Goërz*, nouveau Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse à la Diète de l'Empire, est arrivé à Ratisbonne le 4 de ce mois. Le Comte *de Schmettau* est à sa suite en qualité de Conseiller de Légation.

On a acheté dans la Bavière & le haut Palatinat, plus de 600 chevaux pour le compte de l'Empereur. On continue aussi les achats de blé & de farine pour l'armée de Hongrie.

Le Corps de troupes que le Margrave d'Anspach & Bareuth fournit aux Provinces-Unies, monte à 1400 hommes; savoir, 400 Grenadiers, 800 Fusiliers & 200 Chasseurs; ils seront commandés par le Brigadier Baron *de Reitzenstein*.

On écrit de Ratisbonne, que l'on y procédera incessamment à la vente de la belle collection de médailles & monnoies modernes, d'or & d'argent, du feu Baron *de Schwartzenau*, Ministre du Roi de Prusse à la Diète. Les pièces d'argent pèsent au-delà de 21 mares, & celles d'or plus de 150 ducats.

Digitized by Google

## ESPAGNE.

*De Madrid, le 5 Avril.*

L'Infant nouveau-né a été baptisé, après l'intervalle d'usage, par le Patriarche des Indes, & a reçu les noms de *Charles*, *Marie*, *Isidore*, *Benoît*, &c. &c.

On écrit de Manille, du 17 juin 1787, que la frégate du Roi l'*Astrée*, frétée par la Compagnie Royale des Philippines, est arrivée heureusement au port de Cavite, venant du Callao de Lima, après 75 jours de traversée : elle devoit partir pour Cadix dans le mois de décembre, avec un riche chargement des productions des isles Philippines, du Bengale, de la côte de Coromandel & de la Chine.

Les lettres de Cadix, du 18 mars, annoncent aussi l'entrée en ce port du vaisseau de la même Compagnie, l'*Aigle Impérial*, avec une cargaison considérable.

## ITALIE.

*De Venise, le 31 Mars.*

Le Conseil de Santé vient de renouveler, par une proclamation récente, les ordres les plus précis d'infliger une peine capitale à tous Patrons ou Capitaines de navires qui tairont les rencontres ou les visites qu'ils auront éprouvées en mer avec des bâtimens armés en course.

Le sort du Baron *de Herbert*, Internonce Impérial, dit une lettre de Constantinople, a été beaucoup plus heureux que celui de M. *de Bulgakof*.

Digitized by Google

M. *de Herbert* a présenté lui-même à la Porte la déclaration de guerre de l'Empereur, & a demandé en même temps son congé. Le Ministre Ottoman lui témoigna la plus grande honnêteté, en lui accordant la permission de se retirer; mais il lui a signifié que toute la Nation Allemande devoit en faire autant. M. *de Herbert* s'est embarqué le 14 février, sur un bâtiment François destiné pour Livourne. Les Sujets Toscans ayant été jusqu'ici sous la protection de l'Internonce, ils vont passer sous celle du Ministre de S. M. Sicilienne. Les Allemands sont sous la protection de l'Ambassadeur de France. La déclaration de guerre a interrompu les voies de communication avec l'Allemagne, & cet évènement a retardé le départ des Couriers : on a pris un arrangement à cet égard. Le Ministre de Naples expédiera à l'avenir son Courier deux fois par mois, le 10 & le 25, comme cela se pratiquoit à Vienne. Le Ministre d'Espagne continuera d'expédier le sien le 1^er^. & le 15 de chaque mois, par la voie d'Ancône; & le Baile de Venise expédiera le sien les 14 & 19 de chaque mois. Le Courier qui est parti le 11 du courant pour Vienne, étoit accompagné de deux Gardes, & muni d'un Firman comminatoire du Grand-Seigneur, afin qu'on lui laissât le passage libre; mais on craint néanmoins qu'il n'ait été arrêté par les troupes de l'une ou l'autre Puissance qui entourent Belgrade.

« Le Comte *Zambeccari* est toujours captif. Il est placé chez un Officier de l'Arsenal, où il est servi & traité avec égard, & à l'abri des atteintes de la peste. On croit cependant que la liberté ne tardera pas à lui être accordée. »

« La Porte vient d'apprendre que les Russes ont entièrement défait un Corps de Tatars. Les Grecs sur les frontières de la Géorgie; on ne fait point encore les circonstances de cet évènement. »

Digitized by Google

*De Mantoue, le 6 Avril.*

Il eſt parti d'ici, le 2, pour Trieſte, deux barques armées de 20 canons chacune, ayant à bord 10 caiſſes de fuſils, 50 caſſettes contenant des balles à fuſil, & 4800 boulets de canons. Un nombre de recrues doit partir dans peu pour la même place.

On attend auſſi de Milan 300 recrues qui paſſeront par ici pour aller à Trieſte; les tranſports étant faits de cette manière, ſeront moins diſpendieux, plus ſûrs, mieux ſoignés, & ſans fatigue pour les Soldats.

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 22 Avril.*

Le 18, M. *Jackſon*, Secrétaire du Chevalier *James Harris*, notre Ambaſſadeur à la Haye, eſt arrivé au Bureau du Marquis *de Carmarthen* avec le Traité d'alliance défenſive, conclu & ſigné le 15 entre notre Cour & les Provinces-Unies. La Gazette de Londres a annoncé cette nouvelle, que M. *Pitt* a lui-même confirmée à la Chambre des Communes.

Le Comte *d'Harington* ne remplace point M. *Fitz Herbert* à Pétersbourg. On

Digitized by Google

prétend que les conjonctures actuelles ne permettent pas de l'envoyer avec le caractère d'Ambassadeur, comme il l'avoit désiré.

Le Général *Meadows*, nouveau Commandant de Bombay, a eu dernièrement une longue conférence avec le Ministre, & s'embarquera au premier jour pour les Indes orientales.

Le Prince *Guillaume-Henri*, toujours à Plimouth, a été nommé au Commandement de l'*Andromède* de 32 canons, sur laquelle il se rendra, dit on, à Halifax, avant la fin du mois.

Les Marchands intéressés au Commerce de la Méditerranée & de la Baltique, ont eu une entrevue avec le Ministre, qui leur aura donné l'assurance positive qu'on veilleroit attentivement à la sûreté de leurs navires pendant la guerre actuelle entre la Porte & la Russie. On a joint la frégate l'*Ambuscade* de 32 canons, à l'escadre actuelle du Commodore *Cosby*, dans la Méditerranée, qui se trouve composée des vaisseaux le *Trusty* de 50 canons, le *Phaéton* 32, la *Perle* 32, l'*Ambuscade* 32, le *Southampton* 32, le *Carysfort* 28, le *Ferret* 16, le *King's-Fisher* 16.

Le *Salisbury* de 50 canons, le *Winchelsea* & le *Lowestoffe* de 32, la *Rose* de 28, & le

Digitized by Google

sloop l'*Echo*, formeront cette année l'escadre de Terre-Neuve.

L'Amirauté a ordonné de poser, dans le cours de l'année, les quilles de cinq vaisseaux qu'on va mettre en construction; savoir, à Chatam, le *Thunderbolt* de 100 canons; à Portsmouth, le *Bedford* de 90; à Plimouth, le *Duc d'Yorck* de 80; à Woolwich, la *Princesse* de 74; à Deptford, le *Foudroyant* de 74.

Les dépositions rendues à *Westminster-Hall* sont, comme nous l'avons dit précédemment, si imparfaitement ou si partialement rendues dans ceux des Papiers publics qui osent s'en rendre les Interprètes, qu'il est impossible de présenter ces propos décousus à des Lecteurs raisonnables, comme un registre authentique de témoignages. Souvent la tradition des harangues Parlementaires dans les Gazettes, est contraire à ce qu'ont avancé les Orateurs. Il ne s'agit-là, cependant, que de saisir le canevas & le sens général de la tractation du sujet; mais comment admettre de pareils organes pour la tradition de témoignages, dont un seul mot altéré peut changer toute la nature? Nous avons en main un détail manuscrit, assez étendu, de ces dépositions; mais ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'en faire usage, & de fatiguer le Public de toutes

Digitized by Google

les particularités juridiques d'une affaire dont il commence à témoigner quelque laſſitude. Par la même raiſon, nous lui épargnerons les énormes *Factums* des Accuſateurs, & les Répliques qui y ſeront faites, nous bornant à des réſumés très-ſuccincts des incidens principaux, & ſucceſſivement aux réſultats des preuves ſur chaque Chef.

M. *Fox*, nous l'avons dit, a proteſté contre la déciſion des Grands Juges. Voici les termes dans leſquels ce protêt eſt exprimé.

« Les Commiſſaires de la Chambre des Communes m'ont chargé d'informer Vos Seigneuries, qu'ils ne peuvent acquieſcer à la réſolution que le noble & ſavant Lord leur a communiquée, ſans déſavouer hautement & directement le principe ſur lequel elle porte. Organe de leurs ſentimens, je les partage : obligés, en effet, comme ils le ſont, de ſuivre avec vigueur le procès & les charges intentées contre *Warrin Haſtings*, ils auroient dû ſentir qu'il étoit de leur devoir de rendre compte de cette réſolution à la Chambre des Communes, & de lui remettre la déciſion de ce qu'ils avoient à faire; mais jaloux de ſuivre ce procès avec autant de célérité que de vigueur, ils ont pris le parti d'acquieſcer pour le moment, ſauf la proteſtation ſolennelle que je fais aujourd'hui. Cependant, en acquieſçant, ils vous prient d'obſerver qu'ils maintiennent leur droit à ramener la même queſtion ſous les yeux de Vos Seigneuries, & de la ſoumettre de nouveau & d'une autre manière à votre examen, ſi la pourſuite ultérieure des charges leur

Digitized by Google

en fait voir la nécessité. Ils ont senti que cela étoit de la plus grande importance, non pas tant pour le cas particulier qui a donné lieu à cette résolution, que pour une foule d'autres d'une conséquence infiniment plus grande, auxquels cette décision pourroit s'appliquer également; & ils n'ont pu se dissimuler combien cette mesure pourroit restreindre le cours de la justice publique. Permettez-moi de vous faire observer qu'un procès par *impéachment*, n'attaque jamais que des personnes d'un rang & d'un crédit considérables; il faut donc s'attendre que les témoins à examiner ne seront pas des témoins volontaires. — *On ne doit guère compter trouver que des complices de l'accusé, ou des gens obligés envers lui à la reconnoissance*: tirer la vérité de leur bouche, est sans doute le vœu sincère comme le devoir indispensable & des Commissaires du procès, & du Tribunal qui l'examine; mais c'est ce qui devient très-difficile en pareilles circonstances, & qui par conséquent exige l'exercice de tous les pouvoirs de la Cour. — Des gens d'une grande considération, cités en justice, ont nécessairement un crédit proportionné à cette considération. — Ils peuvent faire agir ces deux grands ressorts du cœur humain, l'espérance & la crainte; il en est un troisième encore plus particulier au cas présent, celui de la reconnoissance. L'accusé, par la nature de la grande place qu'il a remplie, a nécessairement attaché à ses intérêts un grand nombre de ceux qu'il a protégés par son pouvoir, ou a élevé à l'opulence par sa faveur. Beaucoup de ces personnes qui, par les postes qu'elles ont occupés, seroient en état de nous donner les meilleurs renseignemens, sont impliquées dans les crimes dont la Chambre des Communes charge l'accusé. Il est donc du devoir de ses Commissaires, & essentiel au succès de la justice publique, de

Digitized by Google

maintenir, en procédant à l'examen de ces personnes, le droit de faire des questions telles que celle sur laquelle Vos Seigneuries ont donné leur résolution contraire. Cependant les Commissaires de la Chambre s'empressent, d'adhérer pour le moment à cette décision, convaincus du zèle & de l'amour de Vos Seigneuries pour la justice, & persuadés que quand la Chambre Haute verra l'exercice de leurs droits indispensable, elle sera la première à les soutenir. Un autre motif de leur consentement, une nouvelle raison qui les rassure, c'est que quoique la décision semble refuser aux Commissaires des Communes le droit de faire de telles questions, droit auquel ils ne renonceront jamais, ils sentent qu'on ne peut le refuser au prisonnier ni à son Conseil; ils jugent nécessaire d'en faire usage; ils savent aussi que cette Cour, dont les vœux ardens, d'accord avec son devoir, sont de chercher la vérité, & d'y parvenir par tous les moyens possibles, en considérant l'objet qui les occupe sous toutes ses faces, a le droit de faire, & fera certainement ces questions, si elles se présentent à sa sagesse comme nécessaires pour jeter du jour sur la procédure. Déterminés par ces raisons puissantes, & par le vif desir qu'ils ont de poursuivre l'affaire avec autant de célérité que de vigueur, les Commissaires ont résolu pour le moment de mettre de côté la question de droit; cependant ils ne peuvent s'empêcher de témoigner en même temps à Vos Seigneuries, combien ils sont surpris que ce Tribunal auguste, après avoir déclaré à l'ouverture du procès qu'il se dirigeroit & se gouverneroit d'après les formes & les usages des Cours inférieures, juge nécessaire ou utile de s'écarter, dans ce cas particulier, de la pratique connue, constante & uniforme de tous les Tribunaux subalternes du Royaume. »

Digitized by Google

Cette déclaration eſt ſans doute écrite avec autant de nobleſſe que de modération ; mais il faut convenir que l'application du principe de défiance à l'égard des témoins, n'eſt pas heureuſe dans le cas préſent. Des complices de M. *Haſtings* ne ſeroient pas aſſez ſots pour ignorer que le ſûr moyen de ſe ſauver eux-mêmes ſeroit de ſervir à le perdre. De plus, il a à combattre lui ſeul les Communes, un parti entier formé de Perſonnes éminentes par leur naiſſance, par leur fortune, par leur crédit, vingt Orateurs ou Gens de loi, Chefs de ce parti, & tenant à tout le Royaume. Des témoins qui oſeroient braver une ſemblable phalange, en ſe parjurant, pour donner à leur Suborneur, dans les liens d'une accuſation criminelle, une preuve de leur gratitude, ſeroient aſſurément des témoins bien héroïques, & par cela même bien incapables d'être des inſtrumens du crime ; mais M. *Fox* a dû tenir ce langage, ſtyle de Barreau, & il l'a tenu.

Après avoir lu le détail des forfaits imputés à M. *Haſtings* dans l'affaire de *Cheyt-Sing*, on ne ſe douteroit guère du délit ſur la preuve duquel on a appeſanti l'examen de M. *Benn*, l'un des témoins interrogés. On lui a ſérieuſement demandé ſi l'on avoit ou non empêché *Cheyt-*

Digitized by Google

*Sing* de fumer pendant sa détention dans sa maison ; si ce n'étoit pas un crime énorme d'empêcher un Gentoux de la première caste de fumer du tabac ; si enfin l'Arrêt personnel d'un Gentoux, à qui l'on ôtoit sa pipe, déshonoroit la première, la seconde, la troisième ou la quatrième caste. Cela rappelle un autre procès, aussi d'un Commandant dans l'Inde, que l'on interrogea pour savoir s'il n'avoit pas fait chanter un Capucin dans la rue. M. *Benn* a répondu, qu'ôter une pipe à un Raja c'étoit ôter à un Lord Anglois sa tabatière. Cette comparaison ayant fait rire l'Assemblée, M. *Burke* prit le fait au sérieux, & argumenta sur la pipe, sur les dignités & le décorum de *Benarès*, mit le Chancelier en scène, passa à l'histoire de l'araignée du prisonnier de la Bastille, &c.

Le Colonel *Gardner*, autre témoin, a répondu avec la plus grande candeur à toutes les questions. En infirmant la plupart des assertions du Comité, il dit que, selon son opinion, *Cheyt-Sing* n'avoit pas prémédité sa révolte, puisqu'il eût été maître, après le massacre des Cipayes Anglois, de prendre M. *Hastings* lui-même, resté presque sans défense. La preuve, en effet, que M. *Hastings* n'avoit craint ni le courage, ni une révolte ou-

Digitized by Google

verte de *Cheyt-Sing*, c'eſt qu'il étoit arrivé à Benarès avec une très-foible eſcorte, & n'avoit pris aucune eſpèce de précaution contre l'évènement. Le Colonel *Gardner* dit encore que *Cheyt-Sing* étoit d'un caractère doux & facile, mais qu'il étoit gouverné par ſon frère, homme très-violent, qui s'étoit emparé de l'Adminiſtration. Quant à M. *Haſtings*, il n'avoit jamais connu un plus aimable caractère privé.

Dans la quatorzième Séance, M. *Adam* pérora ſur les *Begums* d'Oude. Nous ne tenterons pas d'analyſer ſon diſcours de trois heures & demie, rendu en trois pages *in-folio* dans les papiers publics. Nous donnâmes l'année dernière, en ſa totalité, le diſcours de M. *Shéridan* ſur le même ſujet, & nous devons ſauver au Public la répétition de ces plaidoyers; mais nous ne pouvons garder le ſilence ſur une ſcène de cette journée. Dans le cours de ſon argumentation, M. *Adam* avança qu'une lettre de M. *Haſtings* à M. *Middelton*, réſident à Oude, avoit été forgée après coup par l'Accuſé pour colorer ſa conduite envers les Begums, en paroiſſant inſtruit, à la date de ſa lettre, d'une prétendue rébellion de ces femmes, que lui-même avoit fait éclater deux mois après. Dans le premier mouvement d'indigna-

Digitized by Google

tion, M. *Haſtings* eut l'imprudence de dire à M. *Sumner*, l'une de ſes cautions, qui étoit à côté de lui : *voilà une inſigne fauſſeté !* M. *Adam* l'entendit, & en finiſſant ſon expoſé, dit avec fureur :

« Si le Priſonnier avoit l'*inſolence d'oſer répéter* » que je dis faux, j'ai les preuves en main pour le » confondre. Membre de la Commiſſion Accu- » ſatrice, & Délégué des Communes, je pour- » rois demander juſtice d'une conduite auſſi ſcan- » daleuſe ; mais je mépriſe un homme chargé de » crimes. Cependant, s'il avoit la hardieſſe de » tenter encore de m'inſulter par quelqu'obſerva- » tion, j'invoquerai l'intervention de la Cour. » Je parle aux Pairs, comme Sénateurs, comme » pères, comme fils, comme Anglois, comme » Chrétiens, en ſollicitant leur juſtice pour les » Princeſſes infortunées, victimes de M. *Haſ-* » *tings.* »

Que cet Ex-Gouverneur ait été indiſcret & répréhenſible, on ne peut le conteſter. Un Accuſé doit être impaſſible ; & quoiqu'un Accuſateur, fût-il le Chancelier d'Angleterre, ne ſoit pas un Juge, il a droit de réclamer le ſilence inviolable du priſonnier ; mais de quel œil conſidérer une apoſtrophe pareille, de la part d'un Membre des Communes, appuyé de toute leur autorité, & de tout l'aſcendant que lui donne ſa poſition, contre un priſonnier déſarmé, à qui l'honneur arrache un cri d'indignation ? On cite un bourreau qui prioit *le patient de ne pas faire l'enfant ;*

Digitized by Google

*sunt* ; on n'en trouveroit pas qui ait eu la lâcheté de traiter d'*insolent* le malheureux dont il alloit serrer la gorge. Cet excès inoui n'a d'exemple que dans les féroces battemens de mains dont on accompagnoit à la Grève le bâillonnement du Général *Lally*. Quant à la bravade de menacer de preuves l'Accusé, s'il osoit récidiwer, en voici le sens littéral : «Si vous » parlez, je vais vous confondre ; mais » auparavant je demande qu'on vous fasse » taire. »

On sera sans doute curieux de savoir quel est ce *Chrétien* zélé, si humain envers les femmes du Bengale, si cruel envers un de ses Compatriotes livré au glaive de la Justice. M. *Adam*, Ecossois, est un protégé de Milord *North*, sous le Ministère duquel il cinglait à pleines voiles au vent de la faveur, déja Trésorier de l'Artillerie, Chevalier à outrance de la guerre d'Amérique & de ses opérations. Les Généraux qui incendioient les villes, qui éventroient les enfans, clouoient leurs mères par les mamelles, faisoient enlever le crâne des Insurgens, avoient en lui un zélé défenseur. A la suite d'un débat parlementaire, il appela M. *Fox* en duel, & se battit avec lui au pistolet. Les mêmes Gazettes qui viennent de célébrer l'héroïsme de sa conduite envers M. *Hastings*,



Digitized by Google

imprimèrent alors que le duelliſte étoit payé par les Miniſtres pour les défaire de M. *Fox*. ( Nous ne citons cette horreur extravagante, que pour faire apprécier le crédit que méritent ces papiers publics. ) M. *Adam* perdit ſon emploi & ſes reſſources par la diſgrace de Milord *North*; il ſurnagea avec lui par la COALITION; il embraſſa *chrétiennement* M. *Fox* pour lui aider à culebuter Milord *Shelburne* & M. *Pitt*. Ils réuſſirent, & M. *Adam* redevint tréſorier de l'artillerie. Renverſé de nouveau, il s'eſt fait Juriſconſulte & Accuſateur public. Voilà le perſonnage qui ſe ſuppoſe des titres aſſez puiſſans pour fouler aux pieds un adverſaire immobile ſous l'épée de la Juſtice, & ſans lequel l'Inde ſeroit délivrée à jamais du joug de l'Angleterre.

Dans la 15^e^. Séance, M. *Pelham* termina le plaidoyer ſur cette ſeconde charge relative aux Princeſſes d'*Oude*. Le même jour, M. *Shéridan* & d'autres queſtionnèrent le Major *Scott* ſur un ouvrage intitulé, *Réplique aux Charges préſentées contre H^s^. Haſtings*, &c., demandant s'il avouoit cet écrit. M. *Scott* répondit d'une manière claire & explicite, que cette défenſe, faite ſur l'autorité & l'aveu de M. *Haſtings*, n'étoit ſon ouvrage qu'en partie; que, preſſé par le temps, il en avoit remis le travail à lui Major *Scott*, à MM. *Halhed*, *Middelton*, Major *Gilpin*, & autres de ſes amis; que la préface ſeule & l'article des Rohillas appartenoient à M. *Haſtings*, & qu'ainſi on ne

Digitized by Google

pouvoit argumenter contre lui que de ce qui étoit réellement son ouvrage.

Les Séances de ce procès font languir toutes les affaires Parlementaires. La Chambre Haute n'a traité depuis huit jours qu'une queſtion de forme. Dans les Communes, M. *Pitt* a annoncé l'ouverture du *Budget* pour la huitaine; M. *Buſtard* a renouvelé, ſans ſuccès, ſa motion en faveur des Capitaines oubliés dans la dernière promotion d'Amiraux; M. *Gilbert*, ſon Bill pour le ſoulagement des pauvres, qui a été remis à une autre ceſſion. Quant à la pourſuite du Chevalier *Impey*, elle traîne comme tout le reſte; mais ſi elle n'eſt pas renvoyée de nouveau, la queſtion d'*impéachment* occupera dans huit jours le Comité général de la Chambre. M. *Francis* a été entendu, le 10, ſur le jugement de *Nunducomar*.

M. *Rigby*, ancien Tréſorier-Général de l'armée, eſt mort dernièrement, laiſſant à M. *Hale*, ſon héritier, une fortune de 300,000 liv. ſterl.

## FRANCE.

*De Verſailles, le 23 Avril.*

Le 20 de ce mois, le Maréchal de Caſtries, Miniſtre d'Etat, a prêté ſerment entre les mains du Roi pour le Gouver-



Digitized by Google

nement de Flandre & de Hainaut, dont Sa Majesté avoit bien voulu le pourvoir après la mort du Maréchal Prince de Soubise.

Le Roi, la Reine & la Famille Royale ont signé, le même jour, le contrat de mariage du Marquis de Boisgelin avec Demoiselle de Harcour, & celui du Marquis de Villeneuve de Flayosc, avec la Comtesse de Sorbin, Chanoinesse du Chapitre Noble de Neuville.

Le même jour, la Comtesse de Gouvello a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Chevigné.

Le Baron de Choiseul, Ambassadeur du Roi près le Roi de Sardaigne, de retour en cette Cour par congé, a eu, le 20, l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères.

*De Paris, le 30 Avril.*

« Le Ministre, instruit de la stagnation » actuelle des manufactures de Rouen, oc» casionnée par la grande importation de » marchandises angloises, vient d'accorder » une gratification de 300 mille livres aux » Manufacturiers, & c'est la Chambre du » Commerce qui est chargée d'en faire la » distribution. »

Digitized by Google

« Il vient d'arriver à l'Orient deux vaiſ-
» ſeaux de la Compagnie richement char-
» gés, & venant du Bengale ; ces vaiſ-
» ſeaux ſont, le Duc *de Duras* & le *Ver-*
» *gennes :* ils avoient relâché avec le vaiſ-
» ſeau le Maréchal *de Caſtries*, à l'Iſle de
» France. Ce dernier eſt attendu de jour
» en jour, & la Compagnie en attend
» 9 autres qui formeront une totalité de
» 12 vaiſſeaux de retour pour la Compa-
» gnie actuelle. »

L'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres tint ſon Aſſemblée publique le premier de ce mois. Le ſieur Ameilhon, en l'abſence du ſieur Dacier, Secrétaire perpétuel, ouvrit la Séance par l'annonce ſuivante. Le ſujet du prix que l'Académie devoit adjuger étoit : *Quelles ont été les différentes peuplades de Barbares, tranſportés, par les Empereurs Romains, ſur les frontières de l'Empire ? en quel temps, pourquoi & comment ſe ſont faites ces émigrations, & quelle a été l'influence de ces peuplades ſur les loix, les mœurs, le langage des contrées où elles ſont établies ?* Quoique pluſieurs des Mémoires qui lui ont été adreſſés, méritent des éloges à beaucoup d'égards, aucun cependant ne lui a paru digne du prix. Elle propoſe en conſéquence le même ſujet pour Pâque 1770, & invite les Auteurs à ſe borner, en le traitant, aux peuplades tranſportées ou établies ſur les frontières des provinces de l'Empire, depuis Auguſte juſqu'au VI^e^. ſiècle de l'ère chrétienne ; à ne ſe point trop livrer à l'eſprit de ſyſtême, ſouvent plus propre à égarer qu'à conduire à la vérité ; à donner leurs recherches plus d'étendue & plus de profondeur ; à citer de préférence l'autorité des Auteurs con-



Digitized by Google

temporains, & à ne faire usage des modernes, qu'après avoir vérifié leurs citations, & les inductions qu'ils en tirent.

L'Académie décernera, à la Saint-Martin 1789, un prix double qui devoit être adjugé l'année dernière, & qui a été alors remis, dont le sujet est de rechercher : *Quels furent l'origine, les progrès & les effets de la pantomime chez les Anciens ?*

Après ces annonces, le sieur *Ameilhon* lut l'extrait d'un Mémoire dans lequel, après avoir annoncé un projet ou une méthode pour se procurer sur les couleurs dont il est parlé dans les Ecrivains de l'antiquité, des notions moins vagues & plus précises que celles que nous en ont donné nos Commentateurs, cet Académicien traite de *l'état de la teinture chez les Anciens.*

Cette lecture fut suivie de celle d'un mémoire intitulé : *Horace considéré comme Fabuliste, & comparé avec quelques-uns des Fabulistes les plus célèbres, tant anciens que modernes*, par le sieur *Gaillard.*

Le sieur *Belin* de la *Ballu* lut ensuite son Mémoire *sur la chasse chez les Anciens.*

Après cette lecture, le sieur de *Rochefort* fit celle d'un *Essai sur la comparaison des mœurs & des usages de la Chevalerie, avec les mœurs & les usages des premiers siècles de la Grèce.*

Cette lecture fut suivie de celle d'un second Mémoire du sieur *Houard*, sur le recueil intitulé: *Leges Wallicæ*, imprimé à Londres en 1730; *sur l'état & les mœurs des Gallois, avant l'entrée de César en Angleterre*, & *sur les révolutions que leur législation a éprouvées depuis, jusqu'à la réunion de leur pays à la Grande-Bretagne.*

La Séance fut terminée par la lecture d'un Mémoire du sieur de l'Averdy, concernant l'*assiette d'une*

Digitized by Google

*imposition faite en Normandie, dans l'année 1430, dans lequel les usages d'abus sont rapprochés de ceux du temps actuel.*

« Toutes les villes de commerce & de manufactures se sont empressées, depuis quelque temps, de procurer des secours aux ouvriers que les conjonctures actuelles laissent sans ouvrage & sans pain. La bienfaisance particulière des Négocians & des Fabricans de Rouen, les sacrifices qu'ils ont faits en soutenant la fabrique, comme si les débouchés pour la vente étoient toujours les mêmes, ont long-temps rendu inutiles les ressources de la bienfaisance publique. Mais enfin les Magistrats, MM. de l'Hôtel-de-Ville & de l'Octroi des Marchands ont senti la nécessité de venir à l'appui de ces Citoyens généreux, & de ne pas les laisser plus long-temps risquer de compromettre leur fortune par des avances insuffisantes autant qu'onéreuses, qui finiroient par ajouter un mal à un autre. »

« La Ville a donc pris des délibérations tendantes à se procurer les moyens de secourir efficacement les ouvriers & les fileuses de coton sans ouvrage. Mais les formalités à remplir avant d'obtenir les autorisations indispensables, peuvent entraîner des délais peu compatibles avec le besoin du moment. Le bureau a arrêté d'offrir, en attendant, à la bienfaisance publique & particulière, un moyen provisoire de s'exercer par la voie d'une souscription libre & volontaire, qui, à compter de ce jour, est ouverte à l'Hôtel-de-Ville. » (*Journ. de Norm.*)

Nous publions la lettre suivante, que vient de nous adresser un Militaire respectable, ainsi que l'indication qui l'accompagne, d'un remède contre la rage, sans prononcer sur l'efficace de cette re-



Digitized by Google

cette, qui paroît cependant, comme on va le lire, avoir en sa faveur une longue & heureuse expérience.

*Lanleronde, paroisse de Gosné, diocèse de Rennes, le 29 mars 1788.*

Monsieur,

« Je me détermine par un principe d'humanité, à vous communiquer la recette d'un remède contre l'hidrophobie, éprouvé avec un succès certain, par une expérience plus que centenaire de mes ancêtres, tant sur les hommes que sur les animaux, dans les environs de Plormel, Callac, Josselin, Redon, Rennes, Vitré, Fougères, Antrain, Lanzouges, Saint-Aubin, du Cormier, Derval, Fougerai, &c. &c. »

« Comme il est possible que quelque personne charitable entreprenne d'administrer *de point en point* ce remède (exactitude très essentielle), je ne crois plus devoir vous inviter à le rendre public. »

« Mon père, étant Officier au régiment de Leuville, actuellement Béarn, traita & guérit quelques personnes en Alsace vers 1712. »

« Ce que je puis attester, comme témoin oculaire, est que ma mère a traité & guéri plusieurs centaines de personnes mordues, égratignées & meurtries par des loups, chiens & chats enragés; elle a guéri des femmes enceintes, des nourrices, des enfans à la mamelle, des gens de tout âge, & un nombre considérable de chevaux, bœufs, vaches, chèvres, cochons, & même des chiens de chasse & gardiens de troupeaux »

« Il existe dans ce pays un grand nombre de personnes qui ont été préservées par les soins de ma mère; mais entre autres il y en a trois qui avoient été mordues par un loup enragé Le nommé Julien Mangé, ayant été terrassé & ayant eu le crâne entamé au point que les dents du loup y

Digitized by Google

étoient marquées, il se fit dans la suite plusieurs exfoliations considérables, & il assure n'avoir jamais aucune douleur de tête. L'exemple de ma mère a porté mes sœurs à administrer ce remède à tous les malheureux qui y ont eu recours. Elles le font encore actuellement avec le même succès, & toujours gratuitement, comme l'ont fait tous mes ancêtres. »

« Si vous croyez, Monsieur, que les certificats soient nécessaires pour accréditer ce remède, les personnes notables du pays, & MM. les Ecclésiastiques arrêteroient volontiers son efficacité, l'ayant pris eux-mêmes. »

« Quoique la recette que je vous adresse soit, je crois, assez clairement expliquée, si quelqu'un a quelque question à me faire, je desire que ce soit par la voie du Mercure, que je lis régulièrement. » Je suis, &c.

DU BOISQUEHENEUC,
Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Capitaine de la première classe au Corps Royal des Invalides.

« *P. S.* Monsieur *du Boisquehenec de la Villion*, mon cousin, demeurant actuellement chez moi, habitant ci-devant sa terre de la Villion, paroisse de Caro, près Malestroit, a traité & guéri une quantité considérable de personnes, & signé avec moi. »

DU BOISQUEHENEUC, DE LA VILLION,
Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Capitaine de la première classe au Corps Royal des Invalides.



Digitized by Google

*Recette d'un remède assuré contre la rage, & qu'il faut prendre le plus tôt possible après l'accident.*

1°. Marguerites champêtres, ou Paquerettes.
2°. Corne de cerf raze sauvage, ou Passe-Rage.
} Feuilles, partie de la racine & fleurs lorsqu'on en trouve.

3°. Eglantier, ou Rosier sauvage : bourgeons, écorce & feuilles.

4°. Ruë puante des jardins.

5°. Sauge menue. Si elle manque, on met double dose de grande sauge.

Toutes ces herbes doivent être employées vertes. La dose est de chacune une forte poignée.

6°. Une tête d'ail, ou environ neuf gousses; la gousse est une partie de la tête.

7°. Quatre écailles d'huitres concassées & non calcinées. Celles de dessous sont les meilleures. Si elles sont petites, on en met cinq ou six.

8°. Soufre en bâton concassé, une once & demie.

9°. Une poignée de gros sel marin, *sans mélange de terre. Nota.* Cette observation est essentielle dans *les pays de Gabelle.*

Le tout haché très-menu, doit être mis à infuser *à froid*, du soir au matin (ou en cas de besoin au moment qu'on veut s'en servir) avec une pinte de bon vin blanc, dans un pot de terre neuf, qu'on n'aura pas même lavé, non plus que les herbes, l'eau ne devant jamais entrer dans le remède.

Si l'on se sert d'un pot de terre spongieuse, on met trois chopines de vin blanc.

Le malade étant à jeun, on fait saigner toutes ses plaies, égratignures & contusions, sans aucune exception, avec un canif, lancette, ou autre instrument. On applique sur chaque plaie un peu

Digitized by Google

du marc du remède; on les bande, après quoi le malade boit un verre de la liqueur, qui doit durer neuf jours, pendant lesquels on répète le même traitement. Ensuite il faut attendre deux heures avant de boire ou manger.

Pendant le cours des neuf jours, si les plaies étoient fermées & paroissoient guéries, il faudroit les rouvrir pour les faire saigner.

Il faut bien remuer le pot chaque fois qu'on verse la liqueur. Sur la fin, quand elle paroît trouble, on peut la passer dans un linge ou tamis.

Si pendant les derniers jours, les herbes ne rendoient plus de liqueur, il faudroit les étreindre: on peut ajouter au besoin un peu de vin blanc.

Après les neuf jours, si les plaies ne sont pas guéries, on les traite comme plaies simples.

Pedant les neuf premiers jours, si les plaies sont remplies de pus, on les lave avec de l'eau où l'on a fait fondre du gros sel marin, avant d'y appliquer les herbes.

Si les habits de la personne qui a été mordue sont ensanglantés & déchirés par l'animal, on doit les laver exactement avant de les faire servir. A l'égard des linges qui servent aux plaies, il faut les mettre en terre, afin qu'aucun homme ou animal ne contracte le venin.

On doit bien prendre garde de se blesser avec l'instrument dont on se sert en grattant les plaies. La moindre blessure obligeroit à prendre soi-même le remède.

Il faut faire repasser l'instrument quand le traitement est fini, si l'on ne préfère de le réserver *uniquement à cet usage.*

L'expérience a fait connoître qu'il est nécessaire de panser les moindres contusions que des animaux enragés auroient faites au travers des hardes les plus épaisses. Il est absolument essentiel d'entamer ces



Digitized by Google

contusions pour en faire sortir le sang extravasé ; & de les traiter comme il est dit, pour les morsures.

Quant aux plaies, contusions ou égratignures faites par les loups enragés, il faut donner le remède pendant dix-huit jours ; mais il n'est plus nécessaire de faire saigner les plaies pendant les neuf derniers jours. Si le malade se trouvoit fatigué du breuvage, on pourroit lui accorder quelques jours de repos, avant de lui donner les neuf dernières doses.

On prépare la même dose pour les enfans, même pour ceux qui sont à la mamelle, parce qu'on en perd toujours en le leur donnant ; mais quand ils prennent tout, ce remède ne leur est point nuisible. Les femmes enceintes, les nourrices & gens de tout âge le prennent aussi sans accident, parce que loin d'affoiblir l'estomac, il le fortifie, & ranime l'appétit.

*Régime.*

Après avoir fini le remède, & en le prenant un an entier, le malade *évitera absolument* :

1°. De dormir à l'ombre des noyers, à cause de l'odeur forte de cet arbre.

2°. De travailler à la récolte & préparation des chanvres, par la raison ci-dessus.

3°. De chauffer les fours, fourneaux de charbon, briques, fayence, &c. de même que les grands feux des cuisines.

4°. De laver la lessive & de s'arrêter au bord des eaux.

5°. De s'enivrer, parce que l'expérience a démontré que ceux qui se sont enivrés ont pris le remède sans fruit, soit que l'excès de la boisson leur ait allumé le sang, ou que dans l'état d'ivresse ils aient fait des imprudences contraires au régime.

Digitized by Google

Toutes ces abstinences sont aussi essentielles que le remède. Au reste, il n'y a rien à changer à la manière ordinaire de vivre, & nul n'a rien à craindre en vivant & couchant avec la personne qui l'a pris.

Il est arrivé plusieurs fois que des gens ont caché des plaies ou violé les règles du régime, & qu'ils ont péri dans les accidens de la rage ; mais du moins ils ont eu une mort plus douce.

La difficulté de découvrir toutes les plaies des animaux, met quelquefois obstacle à leur guérison. Cependant il n'en arrive pas d'accident pour l'ordinaire, pourvu qu'on puisse les empêcher de lécher leurs plaies pendant le traitement des neuf premiers jours, qui est exactement le même que celui des hommes.

*Les Illustres François*, ou *Tableaux Historiques des Grands Hommes de la France* ; Par M. *Ponce*, Graveur ordinaire de M. Comte d'Artois. Il paroît déja 9 Livraisons de ce Recueil intéressant, exécuté avec le goût, le choix & l'habileté connus de l'Artiste à qui l'on doit cette entreprise. Chaque Livraison de deux Estampes, se vend 3 liv. en feuilles, chez l'Auteur, rue St. Hyacinthe, porte St. Michel, n°. 19 Les Portraits de cette Collection sont gravés d'après les meilleurs Originaux, & chacun d'eux est accompagné d'une note historique, où l'Auteur a rassemblé, avec une fidélité très-scrupuleuse, les principaux évènemens de la vie du Personnage représenté.

« Le sieur *René Courault*, âgé d'environ 54 ans, né à Sainte Croix de la ville » de Tours, capitale de la Touraine, taille » de 5 pieds 4 pouces, cheveux & sour- » cils châtains mêlés de blanc, tête en

» partie chauve, front grand, nez long &
» aquilain, yeux ronds & encavés, s'étant
» absenté (pour voyager), il y a environ
» huit ans, des alentours de Tours, où il
» exerçoit l'état de Notaire, & n'ayant
» depuis cette époque donné aucune de
» ses nouvelles, on prie les personnes qui
» auroient quelque connoissance de son
» existence & du lieu de sa résidence,
» de vouloir bien lui donner avis que la
» dame *Dessoumagnes*, sa sœur, décedée
» à Paris en septembre 1787, laisse une
» riche succession à laquelle il a droit
» pour moitié; & dans le cas où il s'en
» trouveroit qui fussent instruites que ledit
» sieur *Courault* fût décédé, & qui fussent
» le nom de l'Eglise où son corps a été
» inhumé, on les engage à avoir la bonté
» de donner les instructions suffisantes au
» sieur *Chabbert-Deformeaux*, grand'rue,
» à Tours, pour qu'il puisse s'en procurer
» l'extrait mortuaire. »

On s'est trompé en annonçant dans le dernier Journal, que M. *de Buffon* avoit demandé, par son testament, d'être transporté à Montbard Il n'avoit rien spécifié à cet égard, & s'étoit reposé du soin de ses obsèques sur M. son fils, par la volonté duquel le corps de M. *de Buffon* a été embaumé & transporté dans ses terres.

Digitized by Google

# PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 25 Avril 1788.*

Le Comte *de Maillebois*, Général d'Infanterie, a été nommé, par le Prince Stadthouder, Colonel d'un régiment d'Infanterie, & Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers du premier bataillon du même régiment, à la place du Colonel *Sulyard de Leefdaal*, dépoſé par L. H. P. il y a 15 jours.

Les 3000 hommes de troupes de Brunſwick, que les Etats-Généraux prennent à leur ſolde, ſont en marche pour ſe rendre à Maeſtricht, leur deſtination.

Les 1400 hommes d'Anſpach, qui paſſent auſſi à la ſolde des Etats, ſont inceſſamment attendus à Nimègue, où ils reſteront en garniſon.

La guerre de Louvain paroît toucher à ſon terme. Inſenſiblement les Elèves reviennent dans leurs Colléges, & on a recommencé même les leçons de Théologie.

Le Prince Stadthouder a mandé à M. *van der Duſſen*, Lieutenant-Général & Gouverneur de Bois-le-Duc, de faire remontrer aux Maréchaux de logis, Caporaux & Cavaliers des deux premiers eſcadrons du régiment cavalerie du Lieutenant-Général *de Thuyll de Serooskerken*, ainſi qu'aux

Digitized by Google

Sergens & Soldats des deux bataillons du régiment du Lieutenant-Général de *Hardenbrok* & du premier bataillon du régiment du Général-Major *Houstoun*, de même qu'à ceux des compagnies d'Artilleurs du Lieutenant-Colonel *Geelink* & du Capitaine *Pickart*, que le Conseil de guerre de Bois-le-Duc a déclaré n'être point coupables des pillages & désordres qui ont eu lieu à Bois-le-Duc; que S. A. attend d'eux qu'ils se conduiront comme d'honnêtes & de braves militaires, sans se laisser jamais séduire jusqu'à commettre quelques désordres ou molester les habitans; que, dans cette attente, leurs armes leur seront rendues; S. A. voulant qu'aucun reproche ne leur soit fait à l'égard de ce qui s'est passé à Bois-le-Duc, les tenant pour absous par la punition infligée à ceux qui ont été trouvés coupables, par la cassation ou le banniss.ment de ceux qui ont été suspects, vu qu'ils n'ont pu prouver leur innocence; enjoignant enfin audit Gouverneur de faire lire les ordres de S. A. devant les autres régimens & corps de la garnison dont il a le commandement, leur défendant bien expressément de faire aucun reproche au sujet de leur désarmement à ceux des corps susnommés qui ont été déclarés innocens, sous peine d'être rigoureusement punis.

Le même ordre a été envoyé par S. A. S. au Général-Major Comte de *Welderen*, Commandant de Maestricht, à l'égard des Sergens, Caporaux, Tambours, Grenadiers & Soldats du régiment du Général Major *de Monster*, que le Conseil de guerre de Maestricht a déclaré n'être point coupables des pillages & désordres commis à Bois-le-Duc, dans les nuits du 8 au 9 & du 10 novembre dernier.

La nouvelle Constitution Américaine n'a passé dans l'Etat de Massachusetts, qu'à la majorité de 19 suffrages; 182

Digitized by Google

ayant opiné pour l'adopter, & 163 pour la rejeter. Cette sanction n'a même été que conditionnelle, & on en a soumis la ratification aux clauses suivantes :

*Dans l'Assemblée des Représentans du Peuple de Massachusett's, du 6 Février 1788.*

L'Assemblée ayant examiné avec impartialité & mûrement considéré la Constitution pour les Etats-Unis de l'Amérique, proposée au Congrès par la convention des Députés desdits Etats-Unis; & soumise à notre délibération par une résolution de la Cour-Générale de ladite République, en date du 25 octobre dernier ; reconnoissant avec des cœurs pleins de gratitude la bonté de l'Arbitre-Suprême de l'univers, pour l'occasion qu'il a plu à sa divine providence d'accorder au peuple des Etats-Unis, de convenir ensemble avec calme & tranquillité, d'une manière pacifique, sans artifice ni surprise, d'un acte de confédération clair & solemnel, en approuvant & ratifiant une nouvelle Constitution, qui tende à fixer une union parfaite, à établir la justice, à affermir la tranquillité domestique, à pourvoir à la défense commune, à avancer le bien-être général, & à assurer à eux & à leur postérité les bénédictions de la liberté : Nous, au nom & comme ayant-cause du peuple de la République de Massachusett's, approuvons & ratifions ladite Constitution proposée pour les Etats-Unis de l'Amérique. Et comme c'est l'opinion de cette Assemblée, que certaines améliorations & altérations dans ladite Constitution éparteroient les craintes & la sollicitude de plusieurs des bons citoyens de cette République, & les mettroient plus efficacement à l'abri d'une gestion mal dirigée du gouvernement fédératif ; à ces causes, l'Assemblée recommande qu'il soit admis

Digitized by Google

dans ladite constitution les altérations & stipulations de précaution qui suivent:

« I. Qu'il soit déclaré en termes clairs & positifs, que *tout pouvoir qui n'est pas délégué expressément par ladite constitution, est réservé aux Etats respectifs, pour être exercé par eux.* »

« II. Qu'il y aura un Représentant pour chaque » nombre de trente mille citoyens, suivant le cens » ou cadastre mentionné dans la constitution, jusqu'à ce que le nombre entier des Représentans » monte à deux cents. »

« III. Que le Congrès ne fera point usage du » pouvoir dont il est revêtu par la section quatrième de l'article I, sinon dans le cas qu'un » Etat négligeroit ou refuseroit de faire les réglemens qui y sont mentionnés, ou lorsque ces réglemens contiendroient des arrangemens qui fussent de nature à miner les droits du peuple pour » une représentation libre & égale en Congrès, » conformément à la Constitution. »

» IV. Que le Congrès n'imposera point de » taxes réelles, sinon dans le cas que les sommes » provenantes des impôts ou accises établis ne suffiroient pas aux besoins communs de la confédération, & pas même alors sans que le Congrès » ait préalablement requis les Etats particuliers » d'imposer, lever & payer leurs quotes respectives en la somme demandée, conformément » au cens fixé par ladite Constitution, de telle » manière & en telle forme que le pouvoir législatif de chaque Etat jugera la meilleure: & qu'en » ce cas, lorsque quelque Etat refusera ou négligera » de payer sa quote-part, en conséquence d'une » pareille demande, alors seulement il sera libre » au Congrès d'imposer la quote-part de cet » Etat, & de la lever avec intérêt de six pour » cent par an, à compter de l'époque fixée par

Digitized by Google

» telle réquisition pour le paiement de cette » quote. »

« V. Que le Congrès n'établira point de Com- » pagnie de Négocians avec des priviléges de com- » merce exclusifs. »

» VI. Que personne ne sera traduit en juge- » ment pour un délit qui implique une peine in- » famante ou capitale, avant d'avoir été cité par- » devant un Grand-Juré, excepté dans des cas qui » pourroient survenir relativement à l'administra- » tion & à la direction des forces de terre & de » mer. »

» VII. Que la Cour-Suprême n'aura point de » juridiction dans des causes entre des Citoyens » d'Etats différens, à moins que l'objet en litige » soit réel ou personnel, n'importe la valeur de » trois mille dollars : que le pouvoir judiciaire de » la confédération ne s'étendra pas non plus à les » causes entre des Citoyens d'Etats différens, à » moins que l'objet en litige soit réel ou perso- » nel, n'importe la valeur d'au moins quinze » cens dollars. »

» VIII. Que dans des causes civiles entre les » Citoyens d'Etats différens, le jugement fondé » dans le droit commun, sera rendu par un Juré, » si les parties ou l'une d'elles le requièrent. »

« IX. Que le Congrès ne consentira jamais à » ce que quelque personne, revêtue d'un emploi » de confiance ou de profit au service des Etats- » Unis, accepte de quelque Roi, Prince, ou Etat » étranger, des lettres de noblesse, ou quelque » autre titre, honneurs ou charges quelconques. »

Et l'Assemblée charge au nom & comme ayant cause du peuple de cette République, ses Repré- sentans en Congrès d'employer tout leur pouvoir & leur influence jusqu'à ce que les susdites alté- rations & stipulations de précaution ayent été

Digitized by Google

prises en considération, conformément à l'article V de la susdite Constitution, ainsi que de mettre en usage tous moyens raisonnables & légitimes, pour obtenir une ratification desdits changemens & précautions, de telle manière qu'il est prescrit par l'article susdit.

Et afin que les Etats Unis assemblés en Congrès soient légalement informés de l'approbation & ratification que la présente assemblée a donnée à la susdite Constitution, il a été résolu : » que la susdite approbation & ratification sera mise au net, » écrite sur vélin, ensemble la recommandation & » instruction susdite ; & qu'elle sera expédiée, avec » la présente résolution, par Son Excellence *Jean Hancock*, Président, & par l'Honorable *William Cushing*, Vice-Président de cette Assemblée, aux » Etats-Unis en Congrès, le tout contre-signé par » le Secrétaire de cette Assemblée, & revêtu de » leurs seings & cachets respectifs. »

*Signées*, Jean Hancock, *Président*, William Cushing, *Vice-Président*. *Contre-signé*, George Richard Minot, *Secrétaire*.

## *Lettre au Rédacteur.*

« Voulez-vous bien, Monsieur, annoncer à l'Europe un acte de munificence & de patriotisme, que toutes les ames vraiment Françoises trouveront aussi doux de sentir que juste de publier ? Je suis donc parfaitement sûre que vous aimerez à l'insérer dans votre Journal : la plus noble destination est de consacrer de tels faits ; ils honorent la nation qui les fournit, celle qui les répète, & toutes y doivent rendre hommage. Mais j'oublie que les grands caractères redoutent peut-être l'éloge, en proportion de ce qu'ils le méritent, & qu'un simple exposé dira bien plus que toute mon admiration : en voici le sujet. »

Digitized by Google

« M. le Comte *Potocki*, Palatin de Ruſſie, Général Commandant de l'armée Polonoiſe en Ukraine & aux frontières de la Turquie, demanda, il y a quelque temps, des ſecours au Roi & au Conſeil permanent, pour les frais & l'entretien de ſes troupes. La ſomme qu'il demandoit étoit auſſi modique qu'indiſpenſable. »

« Le Roi & le Conſeil répondirent qu'il étoit impoſſible de l'envoyer pour le moment, & qu'il falloit l'attendre. «

« Le Comte *Potocki*, vivement touché des beſoins de l'armée, avança la ſomme de 120 mille livres tournois, & en écrivit au Roi & au Conſeil. »

« Le Roi & le Conſeil firent l'éloge le plus ſolemnel d'une libéralité ſi rare, & écrivirent au Comte *Potocki* des lettres remplies de louanges & de remercîemens. Quelque temps après, on fit ſavoir à M. le Comte que le tréſor de la République venoit de recevoir les ordres néceſſaires pour rembourſer la ſomme qu'il avoit ſi utilement comme ſi noblement avancée »

« Le Comte *Potocki* répondit par une lettre où reſpiroit l'élévation de ſentimens qui caractériſe la nation Polonoiſe : on ſait combien ceux de ce nom illuſtre y marquent dignement à tous les titres, & que le Roi actuel les a avec juſtice appelés les *Fabius* de la Pologne ; M. le Comte *Potocki*, dis-je, (dont le patriotiſme généreux rappelle de plus en plus ces fameux ſiècles, où des héros étoient les appuis & la gloire des Républiques,) prioit par ſa lettre le Roi & le Conſeil d'agréer qu'il fît don à l'Etat de cette ſomme, laquelle ultérieurement il avoit déjà deſtinée aux pauvres Officiers & Soldats bleſſés, ainſi qu'aux familles de ceux qui avoient péri, & ſurtout à leurs veuves. »

Digitized by Google

« Cette lettre eſt parvenue au Roi & au Conſeil ; mais il n'a pas été jugé à propos qu'elle fût lue, & l'on en ignore la raiſon. Pour moi, certaine que toute action mémorable a par elle-même une force invincible, je préſume qu'on ne la couvre jamais d'un voile que pour lui laiſſer l'immortel honneur de le percer. »

« J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante.

LA COMTESSE DE * * *

## *Autre Lettre au Rédacteur.*

*Naples, le 29 mars* 1788.

Monſieur,

« Me permettrez-vous de diſpoſer d'une feuille de votre Journal, pour annoncer aux ſavans, aux muſiciens, aux amateurs de la langue grecque, une nouvelle qui me paroît devoir les intéreſſer ? »

« Pluſieurs auteurs anciens, entre autres *Theon de Smirne*, & Porphyre, citent ſouvent avec éloge le nom d'un *Adraſte*, Philoſophe péripatéticien, auteur d'un ouvrage ſur la muſique. — Marc *Meibomius*, qui raſſembla & publia, dans le ſiècle dernier, ſept auteurs anciens qui ont écrit ſur la muſique, regrette amèrement, dans la préface de ſon recueil, la perte de l'ouvrage d'Adraſte. — *Je voudrois*, dit-il, *pouvoir l'acquérir au poids de l'or.* »

« Eh bien, Monſieur, cet ouvrage précieux que le ſavant *Fabricius* (1) a mis au rang des livres perdus, vient d'être retrouvé parmi les manuſcrits de la bibliothèque publique du Roi des deux Siciles.

(1) V. Fabrici Bibliotheca Græca, T. III, liv. 3, ch. 10 : *Scriptores deperditi.*

Digitized by Google

Je l'ai vu. Il eſt à la fin d'un volume de format in-4°. qui contient deux ou trois autres manuſcrits d'ouvrages connus. L'écriture en eſt belle, très-liſible & ſur de bon vélin. En voici le titre tel que je l'ai copié ſur le manuſcrit même :

Ἀδράστου περὶ μουσικῆς ἁρμονικῶν βιβλία.

« L'ouvrage eſt diviſé en trois livres. On rencontre en le feuilletant, des figures géométriques très-bien deſſinées, & qui ſervent ſans doute d'explication au texte. »

« Si cet ancien traité contribue à nous donner des idées plus nettes du ſyſtême harmonique des Grecs, ce ne ſera pas, ſelon moi, une découverte inutile. »

« *D. Paſquale Baſſi*, Bibliothécaire, eſt chargé de traduire l'ouvrage d'Adraſte. C'eſt un jeune homme d'une grande érudition, actif & laborieux, qualités rares dans ce pays. »

« Le même ſavant s'occupe, par ordre du Gouvernement, à traduire un traité *des vertus & des vices*, par *Philodème*, Philoſophe Grec, dont les ouvrages ont été trouvés ſous les cendres qui couvrent *Herculanum*. »

« J'ai l'honneur d'être, »

DUVAL.

*P. S.* L'Empereur eſt parti de Futak, le 30 mars, pour aller viſiter le cordon des troupes dans le Bannat. S. M. ſe propoſoit d'arriver le 7 avril à Temeſwar, & de revenir le 14 au quartier général. — L'Archiduc *François* eſt parti pour la Sirmie.

La Gazette de Vienne, du 12, a paru ſans Supplément.

Les Lettres de Livourne, reçues à Vienne le 10 de ce mois, confirment l'arrivée, dans cette ville, du Baron *de Herbert*, Internonce Impérial à Conſtantinople.

Digitized by Google

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

Le 2 Mars, il eſt arrivé à Tunis un Bâtiment Marchand Anglois, venant de Gibraltar, avec cent barrils de poudre, deux gros canons de bronze, de nouvelle invention, & une quantité de boulets. Ce Navire avoit été rencontré & viſité, le 26 Février précédent, à la vue du port Farine, par un Frégate & un Chebec Vénitiens, commandés par le noble Vénitien *Correr*. Le Capitaine Anglois, ſurpris ſi près des côtes de Tunis, montra ſes lettres de mer pour Livourne, & s'excuſa en diſant que le beſoin de vivres l'avoit éloigné de ſa route, en le forçant à en prendre ſur les côtes d'Afrique. Le Commandant Vénitien lui fit auſſitôt donner de l'eau, du biſcuit, & quelques moutons, & l'accompagna de conſerve avec le Chebec, pour le remettre dans ſa route prétendue. Mais l'armement Vénitien l'ayant quitté à la hauteur de la Sardaigne, le Capitaine Anglois profita de la nuit pour virer de bord & ſe rendre à Tunis.

N. B. (*Nous ne garantiſſons la vérité ni l'exactitude d'aucuns des Paragraphes ci-deſſus*).

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 MAI 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

### L'ANE ET LA ROSE, FABLE.

CERTAIN Ane broutoit le chardon épineux,
Croissant avec la ronce en un terrein pierreux ;
Le drôle ayant grand faim, dans ce lieu solitaire
Trouvoit abondamment de quoi se satisfaire ;
Quand il vit, par hasard, pendre sur les chardons,
Du sommet d'une haie, une Rose charmante.
(Les Roses quelquefois brillent dans les buissons ;
Au village souvent la beauté nous enchante.)
Ho ! ho ! dit le Baudet en alongeant le cou,
Voila pour mon dessert une fleur succulente ;



Digitized by Google

Gobons-la ; de chardons auſſi bien je ſuis ſou :
Ainſi dit, ainſi fait ; il la flaire & la hape.
Mais ſi, s'écria-t-il : oh ! la maudite fleur !
Quelle inſipidité ! quel goût ! quelle fadeur !
A manger d'un tel mets, ſi jamais on m'attrape,
Qu'on me pende, ou plutôt qu'on m'aſſomme de coups ;
Je ſuis tout affadi d'un aliment ſi doux :
Il me faut du piquant. Meſdames les Abeilles,
Je ne toucherai plus à vos Roſes vermeilles.
N'ai-je pas mes chardons ? vive leur âpreté !
Par leur ſel picotant, l'appétit excité,
Y trouve, avec le goût, de quoi ſe ſatisfaire.
Mais pour vos ſottes fleurs, duſſé-je vous déplaire,
J'en fais très-peu de cas. L'Ane avoit bien raiſon ;
Un Ane n'eſt pas fait ainſi qu'un Papillon.

Il faut des mets groſſiers pour de groſſiers organes ;
Les ſots ne goûtent point le ſel des bons Ecrits ;
Et la Roſe qui plaît aux goûts les plus exquis,
Eſt ſans ſaveur pour eux, ainſi que pour les Anes.

(*Par M. le Marq. de C***. V***.*)

---

## *Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade eſt *Carroſſe* ; celui de l'Énigme eſt *Redingote* ; celui du Logogriphe eſt *Fleur*, où l'on trouve *Fer*, *Feu*,

Digitized by Google

## CHARADE.

Mon premier tous les ans n'arrive qu'une fois ;
Mon ſecond ſur la tête élégamment s'arrange ;
Et mon tout, ſur les cœurs, a le pouvoir d'un Ange
Qui deſcendroit du Ciel pour nous donner des loix.

( *Par Mme. la Comteſſe de B***.* )

## ÉNIGME.

Je fais ici bas bien ou mal ;
Souvent on me perſonnifie ;
Mais Lecteur, je te le confie,
Je ne ſuis qu'un être idéal.
Cruel, affreux, digne d'envie,
On me vante, ou l'on m'injurie,
( Ce qui ſans doute te ſurprend. )
Des évènemens de la vie
Chacun veut que je ſois garant.
Il n'eſt point d'homme ſur la Terre
Qui ne m'invoque chaque jour ;
L'infortuné dans la misère,
Le malheureux dans ſon amour ;
De l'orgueilleux, dans l'opulence,
J'abaiſſe le front inſolent ;
Et je me ris le plus ſouvent



Digitized by Google

Du Monarque & de sa puissance,
Je porte au faîte des honneurs
L'homme qui rampoit dans la fange ;
Et c'est ainsi que je me venge
Des mortels & de leurs fureurs.
Est-il plus étonnant caprice ?
Parfois j'accable de bienfaits
Le méchant qu'on n'aima jamais...
Mais tu m'accuses d'injustice...
Tu m'as deviné ? je me tais.

( *Par le Solitaire de S...eux.* )

## LOGOGRIPHE.

Qu'une autre, des Trajan, Titus & Marc-Aurèle,
Fasse passer les noms à la Postérité ;
Que trop tôt moissonnés par la Parque cruelle,
Henri IV & Sulli, tous deux chers aux François,
Dans ses fastes sacrés revivent à jamais ;
De leurs rares vertus, que le tableau fidèle,
Tracé par de savantes mains,
Aux Ministres, aux Souverains
Inspire le désir de suivre leur modèle :
Pour moi, sous un masque emprunté,
Lecteur, je veux aussi t'intéresser, te plaire,

Digitized by Google

Dans quelque rang que le sort t'ait placé.
De mes Héros, la troupe mensongère,
Aux Princes, aux Sujets, au Noble, à l'Artisan,
Sait donner des leçons utiles à tout âge :
Mais, hélas ! dans un siècle où l'on croit être sage,
A peine me voit-on dans les mains d'un enfant.
Je t'offre en mes huit pieds de la mer le rivage ;
Ce que toujours, aux yeux de ses Amans,
La coquette Dorine, en fardant son visage,
Voudroit en vain cacher ; un des quatre élémens ;
Une substance résineuse ;
Un manoir triste, étroit, pour les fous destiné ;
Un vil insecte, espèce vermineuse ;
Chez les Orientaux un supplice usité ;
Ce qu'au milieu des flots, sans craindre pour sa vie,
Le Voyageur franchit d'un pas léger ;
Une ville ; une note ; un fleuve d'Italie.

(*Par M. Du***.*)



Digitized by Google

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*TÉRÉE, Tragédie, par M.* LE MIERRE, *de l'Académie Françoise, représentée pour la première fois sur le Théatre François le 25 Mars 1761, & remise le 28 Février 1787.*

Il n'eſt point de ſerpent ni de monſtre odieux,
Qui, par l'Art imité, ne puiſſe plaire aux yeux.
BOIL., *Art poét., Chant III.*

*Prix, 30 ſ. A Paris, chez la veuve* Ducheſne, *Libraire, rue S. Jacques.*

» JE n'ai jamais cru que la Tragédie » dût être à l'eau roſe..... J'ai toujours » regardé la famille d'Atrée, depuis Pélops » juſqu'à Iphigénie, comme l'atelier où » l'on a dû forger les poignards de Mel- » pomène. Il lui faut des paſſions furieuſes, » des grands crimes, des remords violens. » Si elle n'eſt pas terrible, ſi elle ne tranſ- » porte pas nos ames, elle m'eſt inſipide ". Voilà comme s'exprime Voltaire dans une Lettre ſur les Pélopides, un des plus beaux

Digitized by Google

Ouvrages (1) de sa vieillesse, & digne, si je ne me trompe, de réussir au Théatre. Ce que pensoit notre premier Tragique, après soixante ans de travail & d'étude, M. Le Mierre paroît l'avoir senti, en entrant dans la carrière dramatique : car il est à remarquer que cette Pièce, aujourd'hui retouchée, est la première ou la seconde qu'il ait donnée au Théatre. La Fable de Térée ressemble beaucoup à celle d'Atrée & de Pélops. Mais si ce sujet, plus difficile à mettre sur notre Scène & à accommoder à nos mœurs que celui d'Atrée, a soulevé un grand nombre de Spectateurs, que répondre ? si ce n'est qu'apparemment l'Auteur a eu tort de concevoir trop fortement la Tragédie. Examinons néanmoins s'il a observé les bienséances théatrales autant qu'un pareil sujet pouvoit le comporter, s'il en a tiré tout ce qu'on en pouvoit tirer, s'il n'y a pas mêlé de grandes beautés qui n'appartiennent qu'à son génie, enfin s'il a rempli le précepte de

(1) Que penser & des Auteurs, & des Acteurs, & des Lecteurs, quand on voit que cette Tragédie, aussi touchante que terrible, & bien mieux conduite qu'Atrée, est mise en oubli, & que l'on n'en parle, même parmi les partisans de Voltaire, que comme d'une Pièce non avenue ? Pourquoi les Comédiens, ne fût-ce que pour varier leur Répertoire, ne représentent-ils pas tour à tour Atrée & les Pélopides, la Sophonisbe de Corneille & celle de Voltaire, les Guebres, Zulime, &c. ?



Digitized by Google

Deſpréaux, qui ſert d'épigraphe à ſa Pièce :

Il n'eſt point de ſerpent ni de monſtre odieux,
Qui par l'Art imité ne puiſſe plaire aux yeux.

On n'attend pas ſans doute que l'Auteur de cet Article ſuive la marche de cette Tragédie, d'Acte en Acte, de Scène en Scène. Cette analyſe ſeroit inutile & peu agréable. Le fond de l'action eſt aſſez connu. On ſait que Térée, Roi de Thrace, épouſa Progné, fille de Pandion, Roi d'Athènes. On connoît la tendre amitié de Progné pour ſa ſœur Philomèle. Cette amitié dans la ſcène d'expoſition, eſt exprimée par M. Le Mierre avec beaucoup d'intérêt. C'eſt Progné qui parle à ſa Confidente.

Tu connois l'amitié qui m'unit à ma ſœur,
Et quel tendre retour j'ai trouvé dans ſon cœur.
Tu ſais à quels regrets mon ame fut livrée,
Lorſqu'il fallut partir pour épouſer Térée.
Attachés ſur le port, mes inquiets regards
D'Athène avec douleur virent fuir les remparts ;
Et même quand des yeux je perdis Philomèle,
Je demeurai les bras tendus long-temps vers elle.
Tu ſais, dans l'amitié, ſi mon cœur affermi,
De ſon abſence, hélas ! ſur le trône a gémi.
Un charme indépendant des liens du ſang même,
Détermina pour nous cette tendreſſe extrême.
Après cinq ans d'hymen j'ai voulu la revoir,
Dircé, l'aveu du Roi m'en permettoit l'eſpoir.

Digitized by Google

Les vents enfloient déjà la voile préparée.
De dessein tout à coup je vis changer Térée.

Térée part lui-même : il aime avec fureur la sœur de sa femme. Loin de l'amener à Athènes, il la conduit au fond d'un vieux palais, dans la forêt de Mars, assouvit, par violence, la rage de sa passion, ne peut endurer les reproches de sa victime, & passant de l'amour à la haine, lui arrache la langue, comme s'il eût pu, par ce nouveau crime, ensevelir dans l'oubli du silence l'horreur du premier. On sait que Philomèle, dans sa prison, peignit sur une toile les attentats de Térée, & envoya ce tissu à Progné, qui, sur la foi de son barbare époux, croyoit que sa sœur n'étoit plus, & lui avoit dressé un mausolée. On sait que Progné, le jour de la fête des Orgies, vint à la tête d'une troupe de Bacchantes délivrer Philomèle. M. Le Mierre a très-bien préparé cet incident dès la première Scène. Dircé cherche à consoler les inquiétudes de la Reine, qui, depuis un an d'absence, attend en vain son époux & sa sœur.

Loin de vous obstiner à craindre du destin
Un malheur chimérique ou du moins incertain,
Peignez-vous-la plutôt cette sœur fortunée,
A vous, à votre peuple en triomphe amenée.
Le Roi n'aura tardé que pour joindre en ces lieux
Les fêtes de sa Cour à celles de nos Dieux.



Digitized by Google

Le retour de l'aurore endormant les Bacchantes,
Suſpend les cris aigus de leurs fureurs errantes;
Sur ces monts, ſur ces bords le tumulte a ceſſé.
Rendez-vous au repos.

PROGNÉ.

Du repos! ah! Dircé, &c.

Athamas, perſonnage inventé par M. Le Mierre, jeune Prince Thébain, Amant de Philomèle, partage les alarmes de Progné. Dans l'abſence de Térée, il a défendu ſes Etats. Voici comme il s'exprime lui-même à ce ſujet, en vers trop beaux pour n'être pas cités.

Le Pirate chaſſé par votre heureuſe armée,
A connu l'épouvante après l'avoir ſemée;
Et Mars, Dieu du pays, en dirigeant nos traits,
Met ces brigands en fuite & vos Etats en paix.

Il veut partir, ramener Philomèle, la défendre ou la venger, lorſqu'Adaſtre, Miniſtre des Loix, vient annoncer le retour de Térée.

Dans la Pièce entière, l'Auteur, à peu de choſe près, a ſuivi l'Hiſtoire fauſſe ou vraie: ſelon la Fable, Térée annonce à Progné la mort de Philomèle: mais l'Auteur ſuppoſe qu'il aime toujours celle-ci; s'il lui a donné pour priſon un monument ſépulcral, il ne lui a point en-

Digitized by Google

core arraché l'organe qui peut révéler l'odieux mystère de sa passion : il s'aveugle au point de vouloir l'épouser, & déclare en secret à Adastre qu'il veut répudier Progné. On ne voit pas trop quel avantage il peut attendre d'un divorce que le Ministre des Loix condamne, & dont il lui représente les suites funestes : car enfin il est contre toute vraisemblance qu'après avoir outragé Philomèle, il la détermine jamais à usurper le lit & le trône d'une sœur si tendre & si chérie. Selon la Fable encore, Progné pleure le trépas de Philomèle au tour d'un tombeau élevé sur la Scène. Elle la regrette, &, dans un monologue, lui adresse ces vers, qui ont une beauté particulière dans la situation :

Je ne perds point les vœux que j'offre à ta mémoire;
Tu n'es point morte entière, & si je dois en croire
Ce sentiment qu'en nous le temps avoit accru,
Non, tu n'as point péri : tu n'as que disparu.

Au moment où Athamas mêle les pleurs de l'amour aux larmes de l'amitié, on apprend qu'un Thrace veut remettre à la Reine un tissu qu'il a reçu des mains de Philomèle. On apporte la toile, & on la déroule sur la scène. Ceux qui ont trouvé que ce moyen étoit puérile, & trop semblable à la lanterne magique, n'ont pas voulu voir que dans cette Pièce il est très-naturel & nécessité par le sujet même. Ils



Digitized by Google

n'ont pas voulu voir qu'on ne peut interdire à un Auteur ces incidens, ſans le réduire à rentrer dans toutes les ſituations déjà connues au Théatre. On va voir ce que M. Le Mierre en a ſu faire : du reſte, je laiſſe à juger s'il a dû ou non ſe priver d'une pareille ſcène.

PROGNÉ.

Hélas ! je reconnois ces précieux tiſſus,
Qu'abſente de ma ſœur tant de fois j'en reçus :
C'eſt un dernier préſent que m'a fait ſa tendreſſe.
Ce don qui m'eſt offert arrive de la Grèce.

ATHAMAS.

Quelle étrange aventure a frappé mes regards !

PROGNÉ.

La rive du Strymon ! la forêt du Dieu Mars !
Dans un bois, dans la nuit, quelle ſcène d'alarmes !
Un affreux ſouterrain, une Captive en larmes,
Un pied dans la caverne & les mains vers les cieux.

ATHAMAS.

Quelle imago terrible !

PROGNÉ.

Eſt-ce une erreur ? ô Dieux !

ATHAMAS.

Se peut-il ?... tous ſes traits...

PROGNÉ.

Interdite, éperdue...

Digitized by Google

ATHAMAS.

Examinez.

PROGNÉ.

Je n'ose y reporter la vue.
Chaque coup d'œil....

ATHAMAS.

Madame !

PROGNÉ.

Ah ! ciel !

ATHAMAS.

Ah ! quelle horreur !

PROGNÉ.

Non, je n'en puis douter : la victime est ma sœur.

ATHAMAS.

Philomèle ! grands Dieux ! je frémis ; mais j'espère.
D'un forfait ténébreux je perce le mystère.
La Princesse est vivante, & l'on nous a trompés.

PROGNÉ.

Mais de quel autre objet mes yeux sont-ils frappés ?
Et quel est ce Tyran, qui, d'une main cruelle,
Donne ainsi le signal d'entraîner Philomèle ?

ATHAMAS.

Son casque, sa cuirasse... Ah ! que faut-il de plus ?
J'y vois de ses aïeux les divers attributs ;
C'est lui, c'est son image ; *elle est trop avérée.*

Digitized by Google

PROGNÉ.

Eh ! qui donc croyez-vous reconnoître ?

ATHAMAS.

Térée.

PROGNÉ.

Térée ! ô ciel ! Térée !

ATHAMAS.

Oui, lui-même.

PROGNÉ.

Oſez-vous
D'un ſi noir attentat ſoupçonner mon époux ?

. . . . . .

ATHAMAS.

Regardez-donc ces traits ; voyez donc cette armure.

PROGNÉ.

Non, je ne puis, Seigneur, encor vous écouter.

ATHAMAS.

Après ce témoignage, en pouvez-vous douter ?

PROGNÉ.

A l'accuſer, ô Ciel ! me croyez-vous ſi prompte ?
Il eſt le ſang des Dieux !

ATHAMAS.

Il n'en eſt que la honte.
Ce n'eſt plus qu'un Tyran, un traître, un raviſſeur ;
Votre oppreſſeur, le mien, celui de votre ſœur ;

Digitized by Google

C'eſt de ſon ſang impur, la main toute fumante,
Que je cours de ce pas délivrer mon Amante.

PROGNÉ.

L'immoler!

ATHAMAS.

Le punir.

PROGNÉ.

Ah! Seigneur, arrêtez.
Moi complice des coups que vous auriez portés.

Voilà la Scène ourdie ſur le tiſſu de Philomèle : certes elle n'eſt ni ſans mouvement ni ſans effet. L'Auteur de cet Article n'a point vu la repréſentation : mais ce qui eſt beau à la ſimple lecture, doit s'embellir encore par le jeu des Acteurs. Progné ſe détermine à ſortir du palais ſous l'habit d'une Bacchante ; Athamas ſeconde cette démarche : elle ramène ſa ſœur dans l'ombre de la nuit, au milieu du tumulte des Orgies ſacrées.

Cependant Térée a revu Philomèle. C'eſt alors que, furieux de ſes mépris, de ſes reproches & de ſes menaces, il a pouſſé la barbarie juſqu'à lui couper la langue. Il rentre ſur la Scène à l'ouverture du quatrième Acte.

Où ſuis-je? vœux trompés! effroyable délire!
Quel tourment je ſupporte! à peine je reſpire!

Digitized by Google

Plus de paix pour mon cœur ; plus d'hymen, plus d'espoir.
Tout l'enfer me poursuit ; falloit-il la revoir ?

. . . . . .

Je suis vengé, puni...

La jalousie, autant que l'idée de cacher son crime, l'a poussé à cet excès de rage. C'est peu que la Princesse l'ait appelé un monstre.

Athamas! Athamas! ton nom seul dans sa bouche...
Je ne l'entendrai plus.

Ce mot terrible, & en situation, doit faire frémir le Spectateur. Philomèle est ramenée au palais dans le temps de l'orgie : on la dérobe aux yeux de Térée. Dans le désordre de cet enlèvement nocturne, on ne s'est pas apperçu qu'elle n'avoit plus l'organe de la voix. On a imputé son silence à sa frayeur & à son trouble. Je passe les reproches de Progné à son cruel époux : il les repousse avec indignation ; il nie tout, jusqu'à ce que la Reine, levant le rideau qui cache la toile attachée au tombeau de Philomèle, lui dise :

Regarde ce tissu tracé par ta victime :
Reconnois-y, cruel, ton image, ton crime.

Athamas soulève le peuple pour venger son Amante. Mais il est vaincu par Térée, & chargé de fers. Ce barbare pousse le raffinement de sa vengeance jusqu'à se ré-

Digitized by Google

concilier en apparence avec Progné. Il paroît consentir à l'hymen de sa sœur avec Athamas. On se félicite de ce bonheur inespéré : voilà le moment où Philomèle paroît enfin sur la Scène. Je ne sais point comment cette scène a été rendue au Théatre ; mais j'avoue qu'elle me paroît neuve, & non moins attendrissante que terrible.. Observez que Philomèle est couverte d'un voile. . . .

PROGNÉ.

O chère & tendre sœur! ma joie & mon espoir!
Sans alarme à la fin je puis donc te revoir.
Depuis le jour, hélas! où Progné t'a quittée,
Les Dieux savent combien son cœur t'a regrettée.
J'ai pleuré ton absence, & même ton trépas ;
Cette tombe en fait foi. Mais je suis dans tes bras ;
Tu remets le repos dans mon ame éperdue.
Après tant de malheurs, tu m'es enfin rendue.

. . . . . .

Tu ne me réponds point : tu respires à peine.
Par mon émotion je juge de la tienne.

. . . . . .

Hé! quoi? le front baissé, tu gémis dans mes bras.
Quel est donc ton effroi?

ADRASTE.

Ne l'interrogez pas.

. . . . . .

Hélas! vous la voyez se faire violence,
Se jeter dans vos bras, y rester en silence.

Digitized by Google

PROGNÉ.

O Dieux ! hé ! quel eſt donc ce ſilence ?

ADRASTE.

Eternel.

PROGNÉ.

Ah ! que vous ajoutez à mon trouble cruel.
Je veux ſavoir. . . . . .

ADRASTE.

Tout eſt ſu : je voudrois en vain vous le cacher.
Térée, inconcevable en ſa fureur extrême,
Enferma ſon ſecret dans ſa victime même.

Philomèle s'évanouit ; elle tombe ſur les marches du tombeau qui lui avoit été dreſſé, & y meurt entre les bras de ſa ſœur & de ſon Amant. Térée eſt agité par les Furies : dans ſon délire atroce, il croit voir Progné immoler ſon fils, lui en faire un feſtin, & lui préſenter la tête ſanglante du malheureux Itis ; & il ſe tue. On voit que M. Le Mierre a fait alluſion, dans ces fureurs de Térée, aux différens traits de la Fable. Ce dénouement, qui avoit ſes difficultés, n'eſt pas, ce me ſemble, ſans adreſſe. Mon but, comme on voit, n'eſt pas de critiquer cette Tragédie. Je me ſuis borné à en donner un expoſé ſuccinct. A examiner les Ouvrages à la rigueur, il n'y en a point où l'on ne trouve à redire. On ne peut refuſer à

Digitized by Google

M. Le Mierre de la force dans les idées, & de l'énergie dans l'expreſſion. Ses vers donnent beaucoup à penſer. Il ne néglige point l'effet théatral. Il y a peu de ſes Tragédies qui n'offrent quelque ſituation neuve & frappante; & s'il a ſouvent réuſſi, ce n'eſt pas au choix heureux de ſes Pièces qu'on peut attribuer ſes ſuccès.

( *Cet Article eſt de M. de Saint-Ange.* )

---

*VOYAGE EN CORSE, & vûes politiques ſur l'amélioration de cette Iſle, ſuivi de quelques pièces relatives à la Corſe, de pluſieurs Anecdotes ſur le caractère & les vertus de ſes habitans; orné d'une Carte géographique; par M. l'Abbé* GAUDIN, *Vicaire-Général de Nebbio, de l'Académie de Lyon. A Paris, chez* Lefevre, *Libraire, rue Neuve des Bons-Enfans, vis-à-vis l'Hôtel de Toulouſe, N°. 18. In-8°. de 300 pages, très-belle impreſſion.*

LA Corſe ne nous eſt plus étrangère; elle augmente le nombre de nos Provinces, & puiſque nous l'avons conquiſe, nous devons la rendre heureuſe.

Il faut bien que cette iſle ne ſoit pas une mauvaiſe acquiſition, dit Voltaire (Siècle

Digitized by Google

de Louis XV), puiſque tous ſes voiſins en ont toujours recherché la domination..... Et nous ajouterons : Il faut bien que ſes habitans ſoient autres que nous les ont dépeints les Génois, leurs éternels oppreſſeurs, puiſque J. J. Rouſſeau les a conſtamment regardés comme les Spartiates modernes. On croit lire Plutarque ; on eſt ſaiſi de reſpect & d'admiration, en voyant dans l'Hiſtoire de ce Peuple, & dans le Livre de M. l'Abbé Gaudin, les traits de vertu auxquels le Corſe s'eſt ſouvent élevé, malgré le Gouvernement le plus corrompu & le plus corrupteur de l'Europe.

Comme point de poſition, la Corſe devoit être vivement ambitionnée par les Anglois. La France y avoit tous les droits de la Nature & de la Politique ; auſſi ſut-elle en profiter ſous le Miniſtère de M. de Choiſeul ; & un temps peut venir où la poſſeſſion de Baſtia ſeroit un très-grand avantage dans les intérêts qu'on auroit à démêler en Italie.

Comme territoire, cette iſle peut valoir pour nous, en bois, réſines, goudrons, marbres, ſoies, huiles, ſavons, vins, fruits, & eſſences, des ſommes équivalentes au produit même de nos premières Colonies. Mais il faut que la France uſe de ſa puiſſance pour la policer, pour la peupler, pour l'enrichir, en y faiſant fleurir l'Agriculture, le Commerce & les Arts.

Le vrai moment d'une régénération, di-

Digitized by Google

sons plus, d'une résurrection, est enfin arrivé. Ce Peuple est mûr; il est las de ses privations, & jaloux de nos jouissances. Il compare avec un désavantage cruel pour lui, l'aisance & la politesse des habitans de Bastia, à la triste & misérable vie qu'il traîne dans les habitacles isolés de ses rochers; &, depuis que l'idole de la liberté en est chassée, il n'y remonte plus qu'en attachant des regards d'envie sur ces heureuses cités où l'on goûte paisiblement l'abondance au milieu des douceurs de la société.

Cependant, il faut l'avouer, la réputation de ce Peuple, les idées atroces que réveillent son caractère inquiet, jaloux & vindicatif, affoiblissent un peu l'intérêt qu'il doit naturellement inspirer à des François. Voici comment M. l'Abbé Gaudin fait plaider cette cause dans un Discours préliminaire, souvent écrit & pensé comme l'Essai sur les Mœurs des Germains, pag. 14.....

» L'extrême sobriété du Corse, son mépris du luxe, son assurance que ne peuvent intimider ni le rang ni la puissance, sont des traits perdus depuis long-temps chez les Nations les plus civilisées «.

» On a beaucoup décrié sa passion pour la vengeance. On auroit dû placer à côté sa sensibilité pour les bienfaits: selon qu'il a été prévenu, son ame se porte vers l'une ou vers l'autre avec la même énergie. C'est la forme originelle de l'homme. Si les scènes de vengeance ont été plus multipliées dans

Digitized by Google

cette isle, ce n'est point la faute du Peuple, mais celle des circonstances. Le foible Despote qui s'épuisa si long-temps pour l'asservir, ne pouvoit y parvenir qu'en le divisant : son étude constante fut de semer par-tout des haines dont il recueilloit le fruit, en empêchant la Nation de se réunir. Ses graces, toujours assurées aux crimes qu'il avoit fait naître, perpétuoient dans tous les cœurs l'ardeur de la vengeance. Le Peuple n'ayant point de justice à obtenir de son Gouvernement, étoit donc réduit à se la faire lui-même. Il rentroit ainsi dans l'état de nature. Il n'est pas étonnant que la passion, alors seule arbitre de son ressentiment, l'ait presque toujours porté à l'excès ».

» De là dérivoit un état perpétuel de guerre de famille à famille, de particulier à particulier ; ce qui est sans doute pour une Société le dernier degré de misère & de dépravation ; mais c'étoit le Gouvernement qui dépravoit le Peuple ; car dès qu'il a cessé d'avoir de l'influence, dès qu'à sa place s'est montrée une autorité régulière, impartiale, se chargeant seule de la vengeance publique, distribuant avec équité les peines & les récompenses, les crimes ont absolument disparu, l'ordre même s'est établi avec une facilité qu'on ne devoit pas attendre : & peut-être y a-t-il peu d'exemples, chez les Nations policées, d'une société où le vol, le meurtre, & tous les grands attentats contre la sûreté publique, soient plus rares qu'ils ne

Digitized by Google

ſont aujourd'hui en Corſe ; jamais on ne s'aſſujettit ſi promptement au frein des Loix, après les avoir ſi long-temps méconnues ".

Ce changement ſeul prouve ce qu'on peut attendre de ce Peuple, ſi on a ſoin de préparer les réformes qu'on y voudra introduire. Qu'un nouveau Marbœuf (1) y paroiſſe, qu'il ſe montre, comme ce Héros, non moins citoyen que militaire, & il acquerra dans cette Iſle toute la gloire que mérita jadis Agricola dans la Grande-Bretagne.

Après l'excellent morceau que nous venons de citer, M. l'Abbé Gaudin, paſſant du moral au phyſique, s'étend ſur tous les objets d'amélioration dont l'iſle eſt ſuſceptible, & l'on ſent qu'il a recueilli avec ſoin les lumières que pouvoient lui fournir les naturels du pays & les François les plus ſages.

Le Commerçant voyage pour s'enrichir ; l'homme de guerre pour étudier l'eſprit des Cours, les marches & les campemens des grands Généraux ; l'amant des Arts court s'extaſier en Italie, devant les pompeux débris de l'antiquité ; le Philoſophe ſeul, le cœur rempli de l'amour des hommes, ne

(1) Les armes de la France ont conquis le pays des Corſes ; mais ce ſont les vertus pacifiques, l'eſprit de juſtice, l'affabilité & la vigilance de M. de Marbœuf, qui ont ſubjugué les cœurs de ces Inſulaires & introduit le règne des Loix.

Digitized by Google

ſépare jamais ſon plaiſir de leur bonheur. Par-tout il compare ce qu'on a fait avec ce qu'on a dû faire; par-tout le patriotiſme anime & multiplie ſes obſervations, & les traits épars des diverſes Sociétés qu'il nous fait connoître, ſervent à perfectionner l'étude de l'eſprit humain, autant qu'à diminuer les erreurs & les maux politiques qui nous accablent. Heureux les Peuples que viſitent les vrais Philoſophes! ils ſentiront tôt ou tard l'influence puiſſante, irréſiſtible de ces génies réparateurs, dont le propre fut toujours de voir en grand, de ne penſer que d'après eux-mêmes, & de déterminer enfin l'opinion de la multitude & des Maîtres du Monde.

C'eſt au nombre de cent cinquante mille ames qu'on évalue aujourd'hui la population d'une iſle, qui, dans le ſeizième ſiècle, comptoit plus de cinq cent mille habitans! Quelles peuvent être les cauſes de cette deſaſtreuſe diminution?..... La tyrannie, les diſcordes civiles, les impôts exceſſifs. — Quels ſeroient les moyens de rendre à la Corſe ſa ſplendeur & ſon ancienne fécondité? M. l'Abbé Gaudin les indique dans des apperçus excellens, auxquels nous ſommes forcés de renvoyer nos Lecteurs. Il faut lire ſur-tout le beau Chapitre *des Prêtres & des Moines*, qui eſt écrit encore avec plus de ſageſſe que les autres. En voici le réſultat. La petite iſle de Corſe compte plus de deux cent cinquante Curés,

Digitized by Google

Curés, dont M. l'Abbé Gaudin fait le plus grand éloge. Elle est le siége de cinq Evêques, à la plupart desquels il rend justice.... Mais il y a en outre quinze à vingt habitués attachés à presque toutes ces paroisses. Il y a soixante-quinze couvens d'hommes & quatre de filles. Il y a environ douze cents Moines mendians, sans compter les Cathédrales, les Collégiales, les Abbayes, les Confréries, les Hermites. Par un calcul moyen, la subsistance de chacun de ces êtres est de 560 liv., dont le total monte par conséquent à 550 mille liv.; somme exorbitante dans un pays où la subvention payée au Roi, c'est-à-dire, le vingtième de tous les revenus de l'isle, ne produit que 120 mille liv.

Le Voyage au Niolo, mêlé de prose & de vers, présente une très-grande variété d'objets nouveaux à décrire. La prose en est souvent gaie & piquante, les vers toujours doux & faciles; nous sommes fâchés que les bornes de cet Extrait ne nous permettent pas de citer ce que l'Auteur raconte des mœurs & des usages des Corses établis à Loretto & à Vescovato. Rien de si vrai, de si charmant, que les observations du Philosophe voyageur; c'est le Plaisir qui semble rendre compte lui-même de la route qu'il a suivie.

Le volume de M. l'Abbé Gaudin est terminé par un Discours académique, tendant à prouver que, » vu le progrès des lumières



Digitized by Google

» & la multitude des secours répandus dans » les principales villes de Province, les » Lettres peuvent y réussir comme dans la » capitale ". Ce morceau de Littérature est rempli d'idées fines & de portraits brillans. L'Auteur y démontre sa proposition, & les Graces semblent couvrir de fleurs le fil heureux de sa logique. Nous invitons nos Lecteurs à faire une attention particulière à l'Eloge de Montesquieu.

## VARIÉTÉS.

### *AVIS aux Nations de l'Europe.*

Novembre 1787.

UN évènement important pour l'Europe se prépare en ce moment ; que dis-je ? il se passe en se dérobant à l'observation, & sans que personne prévoie les conséquences funestes qu'il doit amener à sa suite. Ce début est effrayant, & je vais le justifier.

Il existe dans les Isles de la mer du Sud un grand végétal appelé l'Arbre à pain. Jamais la Providence en sa bonté n'a fait à l'homme un plus beau présent.

Cet Arbre, qui est de la grosseur & de la

hauteur d'un grand pommier, porte un fruit à peu près gros comme la tête d'un enfant, contenant, sous une écorce épaisse, une substance blanche, qui, cuite au four, est assez semblable à la mie du pain blanc, & d'un goût agréable & doux. Ses fruits se recueillent pendant huit mois de l'année ; & pendant ce temps, les Habitans n'usent d'aucune autre nourriture du genre du pain. C'est ainsi qu'en parloit Dampier il y a précisément cent ans.

Selon le Lord Anson, pendant toute sa relâche à Tinian, son équipage se nourrit constamment du fruit pain, auquel il donnoit la préférence sur le pain même.

Le Capitaine Cook, dans son premier Voyage, après avoir décrit l'Arbre & le fruit, & la préparation qu'y donnent les Habitans des Isles de la Société pour le conserver par-delà la saison de la récolte, ajoute que de tous les végétaux dont se nourrissent ces Insulaires, le fruit pain est le principal, & qu'il ne leur coute que la peine de le cueillir.

Dans son second Voyage à Otaheitée, il nous apprend que les Insulaires ne plantent jamais l'Arbre à pain : » On voit, dit-il, que les jeunes » arbres sont des rejetons des racines des an- » ciens, qui courent sur la surface du terrein ; » de sorte qu'on peut croire que cet Arbre cou- » vriroit naturellement les plaines, & que les » Habitans d'Otaheitée, au lieu d'être obligés de » planter leur Pain, sont plutôt obligés d'em- » pêcher l'Arbre qui le produit de se multiplier » trop ; pour conserver quelques autres espèces » d'arbres, & avoir un peu de variété dans leur » nourriture «.

Sur les idées que ces Voyageurs ont données de l'Arbre à pain, le Gouvernement Anglois vient



Digitized by Google

étant en même temps propre à la nourriture des animaux domestiques par sa feuille & par son fruit, ces animaux s'y multiplieront. Leur chair y tiendra bientôt lieu des viandes salées & de la morue; dès-lors ces divers genres de subsistance ne pourront plus y être portés d'Europe. Les Colonies seront désormais à l'abri de la disette, de cette disette qui fait si bien fleurir le Commerce, en faisant vendre & les farines de Moissac, & le bœuf salé d'Irlande, & la morue de Terre-Neuve, 100 & 200 pour cent au delà du prix auquel les Etrangers les fourniroient, si on leur laissoit la liberté.

Or, je le demande, dans cet état de choses, ne voit-on pas que les villes de Bordeaux, de Nantes, &c. de Liverpool, de Bristel, &c. perdront les richesses qui leur arriveient par le commerce de l'Amérique? Ne voit-on pas qu'un semblable événement ruinera en Angleterre & en France la pêche de la morue, & le commerce des farines & celui des viandes salées, & la navigation qui n'existe que par cette pêche & par ce commerce exclusif, & la puissance fondée sur cette navigation, puisque tels sont, selon la politique qu'on a suivie jusqu'ici, les dommages que doivent recevoir les Métropoles de l'Europe, si les Colonies peuvent cesser de recevoir d'elles & leurs farines & leur morue, & leurs viandes salées?

Faut-il des autorités pour justifier ces craintes? En voici de bien graves.

Tout le monde connoît la conduite de l'Espagne envers ses Colonies. On sait que le Gouvernement Espagnol a défendu la plantation des vignes & des oliviers dans ces beaux climats, où le sol & le soleil sembloient appeler ces riches & utiles productions. Les Ministres qui ont gouverné cette Monarchie, ont pensé, dès le 16e.

Digitized by Google

siècle, ce que pensent encore aujourd'hui la plupart des Hommes d'Etat de l'Europe, que pour établir entre la Métropole & ses Colonies une *balance de commerce* avantageuse à celle-là, il falloit rendre l'existence de celle-ci absolument précaire & dépendante de la mère-Patrie; qu'il falloit que le Mexique & le Pérou, pays plus vastes que les plus grandes Monarchies d'Europe & d'Asie, attendissent leur nourriture quotidienne & les objets de leurs premiers besoins, de quelques villes & ports, & de quelques Marchands d'Europe; qu'elles payassent ces denrées & marchandises littéralement au poids de l'or & de l'argent de leurs mines, & aux prix excessifs que leur donneroit un monopole appuyé de toute l'autorité & de toute la force de la Métropole.

Cette politique n'est pas particulière à l'Espagne. L'Angleterre l'a constamment pratiquée; & dans le projet auquel elle se laisse aller aujourd'hui, elle est en contradiction avec toutes ses anciennes maximes.

En France, lorsqu'un Arrêt, du 30 Août 1784, a permis aux Colons des Isles Françoises, ruinés par la guerre, de recevoir par des navires étrangers, à un prix plus modéré que celui auquel les François les leur vendoient, des bois pour réparer leurs bâtimens d'exploitation, des charbons de terre pour les travaux de leurs sucreries, des animaux & bestiaux vivans, instrumens indispensables de leur culture, du bœuf salé, de la morue, du riz, du maïs, des légumes, subsistances nécessaires, les Chambres du Commerce, les Négocians des ports du Royaume, enfin tous les Politiques qui croient à la balance du commerce & à l'Administration ancienne des Colonies, n'ont-ils pas annoncé la ruine du commerce François comme une suite inévitable de



Digitized by Google

cette tolérance ; & quoique jusqu'ici les maux qu'ils ont prédits, ne soient pas encore arrivés, ne continuent-ils pas de répandre leurs plaintes & leurs terreurs ?

Si des Hommes d'Etat, si tant de personnes qu'on suppose instruites dans les matières du Commerce, & éclairées sur les véritables intérêts des Nations, ne se trompent pas grossièrement; que penser de l'entreprise qu'on dénonce ici ? Il ne s'agit plus pour les Métropoles de porter à leurs Colonies un peu moins de farines, & de riz & de maïs, parce que les vaisseaux étrangers leur en porteront aussi ; il s'agit de ne leur en point porter du tout, car l'Arbre à pain leur tiendra lieu de tout cela.

A la vérité, les Nations qui ont administré leurs Colonies d'après ces principes, en ont ressenti quelquefois d'assez grands inconvéniens.

Les Colonies ont souvent éprouvé d'horribles famines ou des chertés équivalentes à ces fléaux. Alors les capitaux des malheureux Américains, étant arrachés à la culture par le haut prix des denrées d'Europe, on a vu la dégradation des avances de toutes les entreprises qu'on leur permettoit encore de suivre; non seulement la Colonie a cessé de faire des progrès, mais bien contrairement aux vûes de la Métropole, elle s'est appauvrie & dépeuplée, &c.

Les Métropoles, dis-je, ont éprouvé ces inconvéniens ; mais il faut bien que les Hommes d'Etat n'en aient pas été frappés, puisqu'ils n'en sont pas moins restés fidèles, depuis le temps de Christophe Colomb, à la politique qui s'est élevée après la mort de ce grand Homme, & qui a regardé tous les Habitans de cette moitié du Monde, & les Blancs eux-mêmes, aussi bien que les Noirs & les Bronzés, comme Esclaves par na-

Digitized by Google

ture de la race Européenne, &, ce qui étoit non moins difficile à comprendre, comme ne pouvant enrichir l'Europe qu'en restant toujours pauvres & privés des biens les plus nécessaires & les plus réels, la subsistance de tous les jours.

Cette opinion de tant de personnes instruites, ces exemples des plus célèbres Nations, sont d'une assez grande autorité, sans doute, pour déterminer un Gouvernement sage à prévenir & empêcher, s'il est possible, un événement si malheureux.

Je pense donc que si on veut tenir aux principes anciens & respectés si long-temps de l'Administration des Colonies, il faut envoyer en Angleterre un habile Négociateur, qui tâche de détourner le Gouvernement Anglois de cette funeste entreprise, & qui obtienne du Ministère de ne point envoyer ce vaisseau de la Baie de Botanique à Otaheitée.

Il sera peut-être plus difficile d'engager les Promoteurs de la Souscription à renoncer à leur projet; cependant, comme elle est proposée par les Planteurs & Marchands Anglois aux Isles de l'Amérique, il suffira de choisir parmi les Négocians de nos villes maritimes ceux qui se plaignent le plus vivement de l'Arrêt du 30 Août 1784. Ils feront adopter aisément à leurs Confrères les raisons qu'ils ont mises jusqu'à présent sans succès sous les yeux du Ministère François.

La Société Angloise pour l'encouragement des Arts & des Sciences pourroit s'obstiner à soutenir cette funeste entreprise; mais si on parvient une fois à la faire abandonner par le Gouvernement Anglois & par les Planteurs & Négocians en Amérique, les moyens de cette Société seront trop foibles pour qu'on puisse en craindre le succès.

Si on ne pouvoit empêcher la transplantation



Digitized by Google

de l'Arbre à pain aux Isles de l'Amérique, ne peut-on pas espérer que quelque partisan bien zélé des principes anciens, bien convaincu de la nécessité de tenir les Colonies dans une entière dépendance de la Métropole, employera quelque moyen détourné pour empêcher cette production de prospérer; comme, par exemple, en arrosant les premiers plants d'eau bouillante, ainsi qu'on prétend que cela a été pratiqué, quoique sans succès, pour détruire les girofliers & les muscadiers transplantés à l'Isle de France par M. Poivre?

Enfin je ne craindrai pas de dire qu'une guerre entreprise pour empêcher la transplantation de l'Arbre à pain aux Isles de l'Amérique, seroit aussi raisonnable qu'aucune guerre de commerce dont l'Histoire fasse mention. De pareils moyens semblent, à la vérité, odieux au premier coup d'œil; mais l'intention les excuse, si l'intention en effet est bonne & juste, comme on n'en peut douter, lorsqu'on adopte ce grand principe que les Colonies ne sont faites que pour les Métropoles.

On pourra m'opposer un exemple d'une conduite bien différente de celle que je conseille ici dans l'ordre donné par Louis XVI à ses vaisseaux, de respecter sur toute l'étendue des mers, & d'aider de leurs secours, le vaisseau du Capitaine Cook, allant porter à des Isles & des terres nouvellement découvertes, les Arts, les instrumens, & les plantes de l'Europe.

Mais si l'on prétend trouver dans ce trait d'humanité la condamnation de mon système, c'est qu'on ne fait pas attention à une différence extrême dans les circonstances. Ces pays nouveaux, auxquels les Européens ont montré tant de bienveillance & de bienfaisance, n'étoient encore habités que par des *hommes* & non par des *Colons*. Vraiment on sait bien qu'il faut traiter avec bonté

Digitized by Google

une peuplade encore naissante, qui périroit bien vîte de misère, si on se conduisoit avec elle comme une Métropole envers sa Colonie. Mais dans les bons principes de la politique moderne, dont on commence malheureusement à s'écarter, dès que ce peuple est adulte, il faut le faire travailler, non plus pour lui-même & pour son bonheur, mais pour le seul bien de la mère-Patrie, pour laquelle seule il doit désormais exister.

Enfin, si l'on est choqué de l'idée de traverser le projet bienfaisant des Anglois, je n'ai rien à répondre aux personnes qui uniront cette manière de juger à une grande passion pour la liberté, à la haine de tout monopole, de tout privilége, à la doctrine de l'égalité parfaite des droits entre les Habitans des Colonies & ceux de la Métropole. Il faudroit combattre leurs principes, & ce n'est pas mon projet de me livrer à cette discussion; mais pour les partisans des prohibitions de commerce, pour ceux de nos Négocians qui demandent, avec de si vives instances, d'être seuls vendeurs & les seuls acheteurs aux Colonies, qui se plaignent si amèrement de ce que les Américains portent à nos Isles des farines & du maïs, je me flatte qu'ils ne seront pas assez inconséquens pour s'élever contre mon dévêt, mais salutaire projet, qui n'est qu'une conséquence très-étroitement liée avec leurs propres principes, principes qu'ils donnent eux-mêmes, &, qu'on regarde depuis si long-temps comme les seuls sur lesquels on puisse établir solidement la prospérité des Nations qui ont des Colonies, quoiqu'il faille bien faire prospérer par quelque autre moyen celles qui n'en ont pas.



Digitized by Google

# SPECTACLES.

## *ACADÉMIE ROY. DE MUSIQUE.*

LE 29 du mois dernier, on a donné sur ce Théatre la première représentation d'*Arvire & Evelina*, Tragédie lyrique de M. Guillard, mise en musique par feu Sacchini.

Arvire, Roi des Silures, après avoir résisté long-temps aux forces des Romains, est à la fin vaincu par Ostorius; sa femme lui est enlevée; il est obligé lui même de fuir, & il vient se réfugier parmi les Druïdes dans les sombres forêts de l'isle de Mona.

Messala, Général Romain, découvre sa retraite; mais désespérant de l'en arracher par la force, il se détermine à y employer la ruse. Il a entre ses mains pour orages deux Princes Bretons, fils d'Elfrida, Reine de Lenox, secrétement alliée aux Romains. C'est sur eux qu'il compte pour parvenir à son but. Il leur enjoint d'aller trouver Arvire & de l'amener entre ses mains, sous prétexte de le mettre à la tête d'une nouvelle armée Bretonne, rassemblée en sa faveur.

Digitized by Google

Irvin, le plus jeune des deux Princes, d'un caractère noble & généreux, eſt révolté de cette lâche propoſition; mais comme le Général inſiſte, & que leur liberté eſt à ce prix, ſon frère Vellinus conſent à ce qu'on exige, & ſe charge d'y déterminer Irvin. Cependant il n'en vient pas facilement à bout. Les raiſonnemens n'ont aucun pouvoir ſur cette ame franche, mais le ſentiment a plus de force.

Hé bien! oſe accomplir tes illuſtres projets.
Qu'un vieillard inconnu l'emporte ſur ta mère.
Oſe à ſes intérêts ſacrifier ton frère....

Irvin, preſque vaincu par cette image, répond :

Juge mieux un frère qui t'aime.
Ah! je ſens trop que dans mon cœur
Ton intérêt balance l'honneur même.

On entend les Druïdes deſcendre de la montagne au ſon d'une ſymphonie religieuſe; vêtus de longues robes blanches, & couronnés de feuilles de chêne, ils viennent à la clarté de la lune célébrer leurs myſtères dans ce lieu ſacré.

Arvire paroît avec ſa fille. Son ame, avide de gloire & ulcérée par ſa défaite, ne peut goûter de repos. Il accuſe les Dieux mêmes.

J'étois né ſur le trône, & je ne ſuis plus rien.
Ces Dieux m'ont tout ravi.

Digitized by Google

la descente des Romains dans l'isle; on a des troupes à leur opposer, mais il leur faut un Chef. Arvire veut se mettre à leur tête; les Druïdes l'en empêchent, ils répondent de ses jours. Irvin se propose; son courage & sa candeur permettent de l'accepter. On marche à l'ennemi sur un chœur qui termine l'Acte.

On voit, dans le troisième, les Romains pénétrer dans les détours les plus cachés, & s'emparer de tous les postes. Vellinus, qui craint pour son frère, n'imagine d'autre moyen pour le sauver, que de brûler les forêts & d'aller l'arracher de force à la vengeance des Druïdes. Mais les soldats Bretons ont attaqué déjà les Romains qui commencent à plier. Messala vole à leur secours. Vellinus resté seul, se livre à ses remords; mais il entend du bruit, il se met avec ses soldats en embuscade. C'est Evelina que l'on conduit vers son père dans les grottes où on l'a forcé de se retirer. Vellinus & les siens s'emparent de sa personne. Messala, qui reparoît, ordonne qu'on la conduise sur ses vaisseaux.

Cependant la victoire a couronné la justice. Le Grand Druïde annonce au Roi qu'Irvin est vainqueur, & on le voit bientôt paroître avec Messala captif. Ce Romain, pour diminuer la joie de leur triomphe, leur apprend la perte d'Evelina. Tandis qu'on délibère pour voler à son secours, Vellinus arrive avec elle. Il jette son épée,

Digitized by Google

aux pieds de son frère, &, pénétré de regrets, il demande grace pour sa trahison. Arvire enchanté lui pardonne, & rend la liberté au Général Romain. Celui-ci, doublement vaincu par ce procédé généreux, lui offre la paix & l'alliance des Romains; Arvire accepte l'une & l'autre, & pour récompenser Irvin, lui donne la main d'Evelina.

Ce sujet, fondé sur des faits historiques, a été traité en Angleterre par M. Mason, sous le titre de *Caractacus*. Ce Poëme en est une imitation; mais il sera facile à ceux qui connoissent la Pièce Angloise, de voir combien l'imitation l'emporte sur l'original. La Tragédie de M. Mason n'a aucune intrigue, & n'a point non plus de dénouement. Vellinus y persiste dans sa trahison; Caractacus (le même qu'Arvire) y est fait prisonnier; Irvin, Evelina, les Druïdes sont emmenés captifs à Rome. Evelina y fait des avances à Irvin (sous le nom d'Elidurus), & la scène où elle l'interroge, traitée par M. Guillard avec un intérêt si pressant, & écrite avec une simplicité si touchante, ne produit aucun effet dans le drame original. M. Guillard a fait disparoître aussi le personnage du fils d'Arvire qui ne servoit en rien à l'action. Le repentir de Vellinus, qui achève de reposer l'ame des spectateurs, est encore de l'invention de M. Guillard. On doit sur-tout admirer l'art avec lequel il a traité la passion naissante dans les cœurs d'Irvin & d'Evelina. Comme il

Digitized by Google

a ſenti que cet amour ne pouvoit être qu'acceſſoire, il n'en a laiſſé voir qu'autant qu'il en falloit pour intéreſſer en leur faveur. Le mot d'amour y eſt à peine prononcé.

Le ſtyle a de la force, ſouvent de la grace & de la ſimplicité, preſque par-tout du ſentiment. Ce Poëme a obtenu un prix au concours de l'année dernière.

La muſique eſt de Sacchini. C'eſt ſon dernier ouvrage; c'eſt celui qu'il a fait avec le plus de ſoin..... Qu'ajouteroit-on à cet éloge? On y remarque ſur-tout le premier chœur, dont le chant & l'accompagnement expriment très-bien l'arrivée myſtérieuſe des Romains, & avec lequel le chœur ſuivant contraſte parfaitement. Celui des Druïdes, d'un ton religieux & convenable à la ſituation, n'a pas moins de mérite.

Preſque tout le ſecond Acte eſt un chef-d'œuvre. L'air d'Arvire : *O ma Patrie*, eſt ſuperbe; les deux airs d'Irvin ſont peut-être ce que Sacchini a écrit de plus beau. On diſtingue ſur-tout, au troiſième Acte, l'air de Vellinus : *Hélas! je ne quittois ces repaires funeſtes*, d'une mélodie ſimple & touchante; mais il eſt peut-être un peu trop long.

Sacchini n'a écrit de cet Acte que juſqu'aux vers :

Amis, obſervez tout; mais, ſans mon ordre exprès,
Gardez-vous de rien entreprendre.

Digitized by Google

Le reſte a été mis en muſique par M. Rey juſqu'au dernier morceau, qui eſt parodié ſur un quatuor de Sacchini. M. Rey a regardé comme un devoir de l'amitié d'achever cet ouvrage, & ſon zèle a été couronné par le ſuccès. On y diſtingue entre autres morceaux un chœur en ſituation, & un bruit de guerre conçu d'une manière très-ingénieuſe & d'un très-bel effet. On l'applaudiroit encore davantage, ſi l'attention n'étoit pas diſtraite par le mouvement du combat, diſpoſé avec beaucoup d'art & d'une manière très-pittoreſque par M. Gardel.

Les décorations du premier & du troiſième Actes ſont fort belles & parfaitement convenables au ſujet. Celle du ſecond Acte a été brûlée.

A la ſeconde repréſentation, le rôle d'Evelina a été rempli par Mlle. Lillette jeune, Elève de l'Ecole Royale de Chant, d'une manière infiniment intéreſſante, & avec un grand ſuccès. Mlle. Lillette, à qui il reſte peu de choſe à faire pour ſe perfectionner, eſt un des ſujets dont le Public doit eſpérer le plus.

Digitized by Google

## ANNONCES ET NOTICES.

*La Vie de Frédéric, Baron de Trenck*, écrite par lui-même, & traduite de l'allemand en françois par M. le Baron de Bock, 3e. édition, corrigée & considérablement augmentée; 2 Volumes in-12. A Paris, chez Belin, Lib., rue S. Jacques.

Le grand & rapide succès de cet Ouvrage est justifié par l'intérêt des événemens, & par le mérite de la Traduction.

*La Chasse au fusil*, Ouvrage divisé en deux Parties, dont la première contient des recherches sur les armes de trait qui ont précédé les armes à feu; un détail de tout ce qui concerne la fabrication des canons de fusil, tant ordinaires qu'à ruban, & autres, &c. l'examen de plusieurs questions touchant leur portée relativement à la longueur, au calibre, &c. La seconde, tous les enseignemens & connoissances nécessaires pour chasser utilement les différentes espèces de gibier qui se trouvent en France, &c Vol. in-8°. de plus de 600 pages, avec 9 Planches en taille-douce. De l'Imprimerie de Monsieur; & se vend, à Paris, chez Théophile Barois, Lib., quai des Augustins, N°. 18. Prix, 7 liv. 4 s. broché.

Cet Ouvrage nous paroît mériter un accueil favorable de la part des Amateurs de la Chasse. L'Auteur, (M. Magné de Marolles), est déjà connu par un petit Traité sur le même sujet, intitulé *Essai sur la Chasse au fusil*, imprimé en 1781, & réimprimé l'année suivante. Le succès de

Digitized by Google

cet Essai doit faire présumer avantageusement du Traité complet qu'il publie aujourd'hui, qui suppose dans son Auteur des connoissances qui ne peuvent s'acquérir que par une longue pratique. On y trouve d'ailleurs le détail de plusieurs Chasses peu connues, & qui n'ont point encore été décrites, & des recherches curieuses & intéressantes même pour les Lecteurs qui n'ont pas le goût de la Chasse.

*Le Testament déchiré*, Estampe, A Paris, chez l'Auteur, J. Ch. Levasseur, rue des Maçons, N°. 12.

On désire que nous fassions connoître le sujet de cette Estampe, qui doit faire suite aux différens caractères de la vie, que M. Greuze a déjà traités. Le sujet en est extraordinaire, quoique fondé sur un fait réellement arrivé.

Un père de famille, possesseur d'une fortune considérable, avoit deux enfans, son fils & sa bru. Ce père, parvenu à l'âge où les hommes voient l'avenir de sang froid, fit son Testament, que l'aveugle confiance qu'il avoit en son fils l'empêcha de déposer chez un Notaire. Peu de temps après, il tomba malade. L'issue de cette maladie fut une léthargie si profonde, que ses enfans la prirent pour la mort même. Leurs premiers soins furent d'écarter les Domestiques, & de profiter du milieu de la nuit pour soustraire les dernières volontés de leur père. Un flambeau à la main, le visage pâle & l'œil sec, le fils, accompagné de sa femme, entre sans bruit dans la chambre du respectable vieillard, ouvre le secrétaire, & porte ses mains tremblantes sur le dépôt sacré qu'il contient; mais, ô moment terrible! le père revoit la lumière & son coupable fils.

La femme alors se tenoit debout derrière le

fauteuil de son mari, qui, après la lecture du Testament, s'étoit écrié en le déchirant : *Il n'est plus !* Le vieillard, les yeux étincelans de colère, s'élance aussi-tôt sur son fils, & lui dit : *Arrête, malheureux ! respecte les dernières volontés de ton père.* Foudroyé par ce reproche, il meurt, les débris du Testament dans les mains. La femme épouvantée, le soutient dans ses bras.

*Portrait de* FRÉDÉRIC II, Roi de Prusse, peint par Rambert ; & gravé par F. Huot. A Paris, chez Huot, Graveur, enclos de St-Jean-de-Latran, cour de la Tour. Prix, 2 liv.

Ce Portrait est le premier de la Collection des grands Hommes de ce siècle, que l'Auteur se propose de donner au Public. Il a choisi les Souverains dont le règne fait ou fera époque dans l'Histoire, soit comme Conquérans, soit comme Législateurs ; tels que FRÉDÉRIC II, JOSEPH II, PIERRE I, CATHERINE II, &c. Les Hommes de Lettres, dont les talens ont illustré leur Patrie, tels que CRÉBILLON, VOLTAIRE, J. J. ROUSSEAU, BUFFON, &c. Les Généraux & Politiques, tels que le Maréchal de SAXE, WASINGTON, FRANKLIN, &c.

Ces Portraits, du format d'un grand in-12, seront enrichis d'une broderie analogue au sujet, dessinée par M. Marillier.

Les personnes qui voudront se procurer cette Collection, sont priées de se faire inscrire chez l'Auteur, enclos de St-Jean-de-Latran ; elles seront assurées d'avoir les premières épreuves.

*CARMEN saeculare*, Poëme latin d'Horace, mis en musique par M. D. Philidor ; dédié à Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies. Prix, 36 liv. A Paris, au Bureau de la Correspondance des Spectacles de Provinces, chez le Sr. Lawalle-l'Ecuyer, Md. de Musique, Cour du Commerce, fauxbourg Saint-Germain.

Digitized by Google

Outre le mérite de cette superbe composition, dont nous avons eu souvent l'occasion de parler avec de justes éloges, on doit admirer encore dans cette partition le frontispice exécuté avec beaucoup d'esprit par M. Martini. En tête est le Portrait ressemblant de Catherine II, avec cette Légende :

*Jam Scythæ responsa petunt superbi nuper.*

A côté est la tête d'Horace, avec ces vers pris de son Poëme :

*Spiritum Phœbus, mihi Phœbus artem*
*Carminis nomenque dedit Poetæ.*

Le Portrait de M. Philidor, aussi très-ressemblant, y sert de pendant, avec ces vers du même Poëme, très-ingénieusement appliqués :

*Reddidi Carmen docilis modorum*
*Vatis Horati.*

---

*Ouverture, Airs & Duos d'Evelina*, avec accompagnement de Clavecin, par M. Lachnit. Prix, 9 liv. = Toutes les Romances d'Estelle, avec Forte-Piano & Flûte ; musique de M. Devienne. Prix, 9 liv. A Paris, chez Imbault, rue Saint-Honoré, entre la rue des Poulies & l'Hôtel d'Aligre, N°. 627.

*Partition des Promesses de Mariage*, ou la suite de l'*Epreuve villageoise*, Opéra bouffon en deux Actes & en vers, par M. Desforges, musique de M. Le Berthon, Pensionnaire du Roi. Prix, 24 liv.

*Partition des Curieux punis*, Comédie en un Acte & en prose, mêlée d'Ariettes, par M. Bonnay, de l'Académie Royale de Musique. Prix, 18 liv. A Paris, chez Imbault, adresse ci-dessus.

Digitized by Google

*Concerto* del Signor Borghi, pour le Clavecin, 2 Violons, Alto & Baſſe, Cors & Hautbois *ad libitum*, par M. Schroetter, Œuv. 10e. Prix, 6 livres. = 3 Sonates pour le Piano, la ſeconde avec Violon obligé; par M. L... Adam, Œuv. 6e. Prix, 7 liv. 4 ſ. =. Ouverture & Entr'acte de la Noce Béarnoiſe, pour Clavecin, Violon *ad lib.*; par M. Céſar. Prix, 2 liv. 8 ſous. = 2 Sonates pour Clavecin, Violon *ad lib.*; par M. J. Pleyel, Œuv. 11e. Prix, 4 liv. 16 ſous. = 8e. Symphonie pour le Clavecin, avec Violon & Baſſe, par M. Charpentier, Organiſte de l'Egliſe de Paris. Prix, 3 liv. 12 ſ. Cette Symphonie fait partie des ſix d'Haydn, formant l'Œuv. 51e. du Répertoire de la Loge Olympique. Les 6 premières d'Haydn, pour Clavecin, ſont arrangées par M. C. Fodor. Ces Œuvres ſe trouvent chez M. Boyer, rue de Richelieu, paſſage du Café de Foy; & Madame Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| L'Ane & la Roſe, Fable, | 49 | Voyage en Corſe. | 67 |
| | | Variétés. | 74 |
| Charades, Enig. & Log. | 51 | Académie Roy. de Muſiq. | 84 |
| Térée, Tragédie. | 54 | Annonces & Notices. | 93 |


## APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le Mercure de France, pour le Samedi 10 Mai 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 9 Mai 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varsovie, le 13 Avril 1788.*

On a répandu, il y a huit jours, d'après quelques avis réels ou supposés de Constantinople, en date du 15 mars (date bien récente pour la réception de ces nouvelles), que le Grand-Visir, précédé de l'Etendard de Mahomet, étoit parti en pompe, avec une suite très nombreuse, & que le Grand-Seigneur l'avoit accompagné à quelque distance de Constantinople; qu'avant le départ de ce Ministre, il avoit été définitivement résolu dans le Divan de pousser la guerre avec toute la vigueur possible, d'employer toutes les forces de l'Empire contre les armées ennemies, & d'entrer même sur notre territoire, en cas de nécessité, puisque notre alliance avec la Porte lui donnoit les



Digitized by Google

mêmes droits qu'exercent aujourd'hui l'Empereur & la Ruſſie.

En conſéquence de cette dernière réſolution, on aſſure que le Khan des Tartares a écrit au Palatin de Ruſſie, Comte *Potocki*, une lettre qui porte :

« Le deſir que nous avons d'avoir des nouvelles de la ſanté de votre Excellence, eſt un effet tout pur de l'amitié que nous vous avons vouée ; outre cela, voici encore une autre circonſtance qui nous porte à vous écrire. »

« Les traités de paix conclus entre la ſublime Porte & la République de Pologne, ayant été obſervés inviolablement en tout temps & dans toutes les circonſtances, la ſublime Porte n'a auſſi en ce moment d'autre vue que de les maintenir dans toute leur intégrité. »

« Mais comme les Moſcovites ſont entrés dans votre pays pour parvenir à nos frontières, que par ce moyen vous êtes la cauſe que notre ennemi ſe renforce chez vous, ſans que vous prétendiez violer l'amitié qui ſubſiſte entre nous, & que les Ruſſes ſont auſſi vos amis, la ſublime Porte, qui ſe trouve dans le même cas, & qui eſt conſtamment l'amie de la Pologne, vous fait notifier par nous, que nos armées, lorſque le cas le requerra, pénétreront ſur le même pied en Pologne. Nous eſpérons que vous ne tarderez pas, à la réception de cette lettre amicale, à nous envoyer votre réponſe. »

DE VOTRE EXCELLENCE,
l'Ami & le Voiſin.

Cette lettre eſt ſans date ; on n'indique pas mieux le jour du départ du Grand-Viſir : omiſſions qui doivent laiſſer des

Digitized by Google

doutes sur la certitude de ces rapports, auxquels on ajoute :

Qu'une escadre Ottomane a mis à la voile, au milieu de mars, pour Oczakof, & que quatre vaisseaux, dont deux de ligne, devoient la suivre dans peu. La grande flotte sous les ordres du Capitan-Pacha n'étoit point encore sortie, & paroissoit toujours destinée à porter un Corps de troupes nombreux en Crimée. — Un particulier qui se nommoit Comte *de Belveno*, en se disant faussement Vénitien, a été saisi & interrogé à Constantinople, d'après les révélations d'un Grec, auquel il paroît avoir confié des correspondances illicites, concernant l'Internonce Impérial.

On augure que la grande armée Ottomane rassemblée dans les plaines d'Andrinople, se sera divisée en trois Corps, & mise en marche à la fin de mars. La première colonne, d'environ 100,000 hommes, aux ordres du Grand-Visir, ira secourir Belgrade : il lui faut 45 jours de marche ; la seconde, de 80,000 hommes, commandée par le Séraskier de Silistrie, passera en Bessarabie : la troisième, de 60,000 hommes, sous l'ancien Reis-Effendi, est destinée pour la Moldavie & la Valachie.

M. *Buchholtz*, Ministre du Roi de Prusse



Digitized by Google

près de la République, eſt revenu, le 8, de Berlin en cette réſidence.

## ALLEMAGNE.

*De Berlin, le 19 Avril.*

Le Traité d'alliance conclu entre notre Cour & les Provinces-Unies, a été ſigné le 15 de ce mois; les ratifications en ſeront échangées inceſſamment : voici la copie authentique de cette Tranſaction.

*Soit notoire à tous ceux à qui il appartient.*

« La Maiſon Royale de Pruſſe & Electorale de Brandebourg ayant entretenu avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis les temps les plus éloignés, non-ſeulement un bon voiſinage, mais auſſi les liaiſons les plus étroites d'amitié & d'alliance, & S. M. le Roi de Pruſſe ayant nouvellement donné à la République des marques non équivoques de ſon affection, & lui ayant même rendu des ſervices importans & efficaces pour le rétabliſſement de la tranquillité intérieure, il en eſt réſulté un deſir mutuel & réciproque, de renouveler & de reſſerrer ces anciennes liaiſons, par un traité d'alliance défenſive, pour le bien des deux parties, & pour le maintien de la tranquillité générale & particulière. Pour remplir un but auſſi ſalutaire, S. M. le Roi de Pruſſe a nommé & autoriſé ſes Miniſtres d'Etat & de Cabinet, le ſieur *Charles-Guillaume*, Comte *Finck de Finckenſtein*, Chevalier de l'Ordre royal de l'Aigle-Noir, & de l'Ordre militaire & hoſpitalier de St. Jean de Jéruſalem, & Commandeur de Schievelhein; & le ſieur *Ewald-Frédéric*, Comte *de Hertzberg*, Che-

Digitized by Google

valier de l'Ordre de l'Aigle-Noir ; & Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont nommé & autoriſé leur Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire auprès de S. M. le Roi, le ſieur *Arent-Guillaume*, Baron *de Reede*, Colonel d'Infanterie, & Aide-de-camp-général de S. A. S. Monſeigneur le Prince *d'Orange* & *de Naſſau*; leſquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne forme, & après avoir conféré entr'eux, ſont convenus des articles ſuivans: »

« Art. I. Il y aura une amitié & une union ſincères & conſtantes entre S. M. Pruſſienne, ſes héritiers & ſucceſſeurs, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, enſorte que les hautes Parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre Elles, leurs Etats & Sujets, cette amitié & correſpondance réciproques, & s'engagent à contribuer, autant qu'il ſera en leur pouvoir, de ſe conſerver & défendre mutuellement en paix & en tranquillité. »

« II. En conſéquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux hautes Parties contractantes travailleront de concert pour le maintien de la paix; & dans le cas où l'une d'elles ſeroit menacée d'une attaque, l'autre emploiera d'abord ſes bons offices pour prévenir les hoſtilités & ramener les choſes dans la voie de la conciliation. »

« III. Mais ſi les bons offices ci-deſſus énoncés n'avoient pas l'effet deſiré, & que l'une des deux hautes Parties contractantes fût hoſtilement attaquée par quelque Puiſſance Européenne, dans quelque partie de ſes poſſeſſions que ce ſoit, l'autre Partie contractante s'engage de ſecourir ſon Allié, pour ſe maintenir mutuellement dans la poſſeſſion de tous les Etats, territoires, franchiſes



Digitized by Google

& libertés, domaines, villes & places qui leur avoient appartenu respectivement avant le commencement de ces hostilités ; pour lequel effet, S. M. le Roi de Prusse fournira à la République des Provinces-Unies, si elles étoient attaquées, un secours de dix mille hommes d'Infanterie & de deux mille hommes de Cavalerie ; & si S. M. Prussienne vient à être attaquée, L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies lui fourniront un secours de cinq mille hommes d'Infanterie & de mille hommes de Cavalerie ; lequel secours respectif sera fourni dans l'espace de deux mois après la réquisition faite par la Partie attaquée, & demeurera à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée. Ce secours sera payé & entretenu par la Puissance requise, par-tout où son Allié le fera agir ; mais la Partie requérante lui fournira le pain & le fourrage nécessaires, sur le pied usité pour ses propres troupes. »

« IV. Si L. H. P. les Etats Généraux trouvoient de la difficulté à fournir à S. M. Prussienne leur secours en troupes, il leur sera libre de le faire en argent, excepté dans le cas que S. M. Prussienne fût attaquée dans ses Etats situés entre le Weser & la Meuse, dans lequel cas il sera au choix de S. M. d'exiger le secours de la République en troupes ou en argent : si de même L. H. P. venoient à être attaquées par une Puissance Européenne sur mer, ou dans leurs possessions d'outre mer, S. M. ne sera point obligée de leur fournir le secours stipulé en troupes ; mais il dépendra de son choix de le donner en troupes ou en argent ; enfin, dans le cas que les deux hautes Parties contractantes se fourniroient le secours stipulé en argent, ce secours sera évalué à 100 mille florins de Hollande par an, pour 1000 hommes d'Infan-

Digitized by Google

terie, & 120 mille florins, même valeur, pour 1000 hommes de Cavalerie, par an, ou dans la même proportion par mois. »

« V. Dans le cas où le secours stipulé ne seroit point suffisant pour la défense de la Puissance requérante, la Puissance requise l'augmentera successivement, selon les besoins de son Allié, les circonstances & le concert qu'on prendra alors. ».

« VI. Si le cas arrive que les deux hautes Parties contractantes se trouvent engagées directement dans une guerre contre un même ennemi, elles s'engagent réciproquement à ne mettre bas les armes que d'un commun accord, & elles ne pourront faire des propositions de paix ou de trève, que du consentement mutuel des deux Parties. »

« VII. Pour d'autant mieux cimenter la bonne correspondance & union entre les Nations Prussienne & Hollandoise, il est convenu, en attendant que les deux hautes Parties contractantes fassent entr'elles un traité de commerce, que les Sujets de la République seront traités dans les Etats Prussiens, relativement au commerce & à la navigation, comme la Nation la plus favorisée; il en sera usé de même dans les Provinces Unies à l'égard des Sujets de S. M. »

« VIII. Comme il subsiste quelques différends sur les limites entre les Etats des deux hautes Parties contractantes, elles nommeront des Commissaires, qui tâcheront d'ajuster ces différends sur les lieux, d'une manière amicale. »

« IX. S. M. Prussienne garantit de la manière la plus efficace le Stadhouderat héréditaire, ainsi que la charge de Gouverneur héréditaire de chaque province, dans la Séréniſſime Maison d'Orange, avec toutes ses charges & prérogatives, comme



Digitized by Google

faisant partie essentielle de la constitution des Provinces-Unies, suivant les résolutions & diplomes des années 1747 & 1748, en vertu desquels le Stadthouder actuel est entré dans la possession de ses charges en 1766, & a été réintégré en icelles en 1787, s'engageant à maintenir cette forme de gouvernement contre toute attaque & entreprise directe & indirecte, de quelque nature qu'elle puisse être. »

« X. La présente alliance durera pendant le cours de 20 années consécutives, à compter du jour de la signature de ce traité, & les hautes Parties contractantes tâcheront de convenir alors ultérieurement. »

« XI. Le présent traité sera ratifié par S. M. le Roi de Prusse & L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, & ses lettres de ratification en bonne forme seront délivrées, de part & d'autre, dans le temps d'un mois, ou plus tôt si faire se peut, à compter du jour de la signature du présent traité. »

« En foi de quoi nous soussignés, munis de pleins pouvoirs de S. M. le Roi de Prusse & de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, avons, en leurs noms, signé le présent traité, & y avons apposé les cachets de nos armes. »

« Fait à Berlin, le 15 avril, l'an de grace mil sept cent quatre vingt-huit. »

CHARLES-GUILLAUME, Comte de FINCKENSTEIN. ( L. S. )

EWALD-FRÉDÉRIC, Comte de HERTZBERG. ( L. S. )

ARENT-GUILLAUME, Baron de REEDE. (L.S.)

*De Vienne, le 19 Avril.*

Les rapports ultérieurs de la Croatie,

Digitized by Google

publiés officiellement, sont datés du 8 de ce mois, & contiennent ce qui suit :

Un Corps nombreux de troupes Ottomanes, divisé en trois colonnes, se mit en marche le 4 du même mois, d'Ostrosaz, dans le dessein de se remettre en possession du district de Dresnik, pris par le Colonel *Peharnik*, du régiment de Carlstadt-Ogulins, & de se porter delà, suivant les circonstances, plus avant dans le territoire Autrichien : il commença donc l'attaque au son de sa musique.

La première colonne se porta avec violence sur le petit fort, du côté droit de la Czartaque, près de Kakoiza, en tâchant de gagner les flancs jusqu'à l'entrée de la forêt; dans le même temps, l'ennemi forma, avec sa seconde colonne, une autre attaque sur le fort, devant Orihovo-Selisle, & la Czartaque à Saketino, se portant, avec la troisième colonne, vers le pont neuf du Corana, sans doute dans le dessein de détruire le pont du chemin de Bihach, & prendre à dos le détachement de nos troupes posté sur ce chemin ; mais par les bonnes dispositions qu'avoit faites le Colonel *Peharnik*, ainsi que par les troupes arrivées à temps au secours, l'ennemi, après avoir répété trois fois son attaque avec beaucoup de valeur, se vit obligé de se retirer.

Les Turcs, s'apercevant du peu de progrès que faisoient ces colonnes ainsi partagées, se formèrent en Corps sur les collines près de Dresnik, & tentèrent de s'emparer du château de ce nom, en l'environnant de tous les côtés ; mais le feu vif qu'on fit sur eux, du château, ainsi que celui du fort, de l'autre côté de la Corana, les empêcha toujours de s'approcher de trop près, & occasionna la perte de plusieurs des leurs.

Le nombre de nos troupes se trouvant conti-



Digitized by Google

nuellement renforcé, les obligea de se retirer, emmenant leurs canons avec eux.

Nos troupes se mirent alors à la poursuite de l'ennemi jusqu'à la Corana, & de telle manière, qu'il ne fut pas le maître de choisir le meilleur passage, mais se vit forcé de gagner le rivage le plus escarpé, où il perdit beaucoup des siens, & fut obligé d'abandonner aux vainqueurs le bétail dont il s'étoit rendu maître dans le district de Dresnik, ainsi qu'un drapeau & plusieurs fusils : on prit aussi plusieurs chevaux à l'ennemi.

L'attaque dura depuis 8 heures du matin jusqu'à midi.

On ne peut pas évaluer au juste la perte qu'y firent les Turcs ; on a trouvé environ 42 morts dispersés sur les campagnes, dont plusieurs de distinction, à en juger par leur habillement ; & suivant les rapports de nos Séressans, qui s'étoient cachés dans la forêt, ils ont chargé plusieurs chevaux de corps morts & de blessés.

Nous y avons perdu 5 des nôtres ; 19, avec le Capitaine *Bassé*, sont blessés ; les Turcs, dans leur retraite, mirent le feu à plusieurs cabanes des habitans de Dresnik, ci-devant Sujets de la Porte.

Le Colonel *Pcharnik* donne de justes éloges à la bonne volonté, ainsi qu'au courage que nos troupes montrèrent à cette occasion ; il rend en même temps justice aux Capitaines *Bassé*, *Wunsch*, *Mamula* & *Tomlyanovïch*, qui se sont beaucoup distingués.

Suivant les rapports d'Esclavonie, l'ennemi se trouve attaqué par-tout & à chaque occasion favorable, par le Corps des Volontaires composé de transfuges Turcs ; ces Volontaires ont tué & blessé beaucoup de leurs anciens compatriotes : ils rendent sur-tout des services signalés, en ce qu'ils

Digitized by Google

coupent aux habitans de Belgrade toute communication avec Jagodin & autres endroits voisins; ils en donnèrent encore des preuves le 31 mars, en se mettant sur les traces d'une troupe composée de 300 hommes à cheval, & de 400 piétons détachés de Belgrade, pour convoyer, de Jagodin à cette forteresse, un transport de munitions de guerre & de farine. Ces Volontaires ayant pris poste non loin du défilé près de la Czartaque Karaula, firent entrer le convoi dans le défilé, sans le troubler d'aucune manière, & l'attaquèrent alors de deux côtés, avec un feu si vif, & qui dura pendant deux heures, que 100 morts restèrent sur la place, plusieurs furent blessés, & le reste mis en fuite, les Volontaires n'ayant eu que deux morts & deux blessés.

La jonction des armées Russes & Autrichiennes, tant de fois annoncée, & toujours faussement, n'étoit encore réalisée qu'en petite partie à la fin de mars, puisque la Cour a fait publier que, le 21 de ce mois-là seulement, quatre bataillons Russes, sous les ordres du Général *Westmitinow*, s'étoient réunis au Corps du Prince *de Cobourg*.

Nos diverses expéditions en Croatie ont été assez meurtrières, pour qu'il se trouvât, le 28 mars, dans l'hôpital de Carlstadt, 43 Officiers, presque tous jeunes, & 231 Soldats blessés.

L'Empereur a visité, dans la tournée qu'il a faite, Dresnik: ce monarque étoit accompagné du Général *Devins*, qui n'est pas totalement disgracié, puisqu'il commandera en second sous les or-



Digitized by Google

dres du Prince *Charles de Lichtenſtein.* Lorſque S. M. vit le Colonel *Peharnik*, Elle lui dit : « *Je ſuis » très-charmé de vous avoir vu, M. le Colonel; vous » êtes le ſeul qui ayez ſoutenu dans ce pays l'hon- » neur des armes Autrichiennes.* » S. M. laiſſa une ſomme aſſez conſidérable pour récompenſer le détachement du régiment Ogulin. Mais le Colonel, chargé de la diſtribution, *eut beaucoup de peine à faire accepter ce préſent aux braves Croates ;* ils lui diſoient : « *Nous ſommes aſſez récompenſés de n'a- » voir pas échoué, comme nos camarades ont fait » devant Dubitza.* » Le Colonel les interrompit pour les aſſurer que leur amitié & la confiance de leur Souverain étoient au-deſſus de tout l'or du monde. Preſſés enfin par ſes inſtances, ils prirent l'argent, en jurant qu'ils ſeroient toujours prêts à vaincre ou mourir avec leur brave Commandant.

Le Prince *Charles de Lichtenſtein*, Général de Cavalerie, eſt arrivé à Carlſtadt le 4 de ce mois, & a pris le commandement en chef du Corps d'armée dans la Croatie.

*De Francfort-ſur-le-Mein, le 25 Avril.*

Le Roi de Pruſſe a nommé M. *de Boëhmer* ſon Miniſtre Plénipotentiaire auprès des Princes & Etats du cercle de Franconie.

Le Corps de troupes, que le Duc régnant *de Brunſwich* a cédé à la Hollande, s'eſt mis en marche le 4. Il eſt commandé par le Lieutenant-général *de Riedeſel*, & com-

Digitized by Google

posé de 3,000 hommes. Les Chasseurs ne sont pas encore complets. Ce Corps a pris avec lui dix pièces de canon.

Le Général Hollandois *de Monster* s'est rendu à Cassel vers la fin de mars, & en est reparti le 6 de ce mois. On sait qu'il étoit chargé d'une négociation relative à un Corps de Hessois pour le service des Provinces-Unies.

L'Electeur Palatin, Duc de Bavière, écrit-on de Munich, a approuvé le plan d'augmentation de ses troupes, qui lui a été proposé par la Commission établie à ce sujet. L'augmentation sera de six mille hommes. — Le Comte *de Pappenheim*, Gouverneur d'Ingostadt, a été nommé au commandement en chef de toutes les troupes électorales.

Six cents hommes travaillent depuis le commencement de ce mois à réparer les fortications de Wesel.

La revue des régimens Westphaliens aura lieu cette année, en 2 camps, l'un près de Lipstadt, l'autre près de Wesel. Après les revues de Potzdam, de Berlin & de la Poméranie, le Roi de Prusse repartira pour Magdebourg, le 1^er^. juin; les manœuvres faites, il se rendra, le 4 du même mois, à Brunswick, le 5 à Minden, le 6 à Ham, & delà à Wesel & Clèves, où il sera le 10.

Il a paru nouvellement à Vienne une carte géographique du royaume de Bosnie & des provinces adjacentes, telles que la Croatie, l'Esclavonie, la

Digitized by Google

Servie, l'Albanie, Temeſwar, Raguſe & la Dalmatie Vénitienne. Cette carte a été rédigée par le ſieur *Schimeok*, ſur des cartes militaires manuſcrites du Prince Eugène, de Khevenhuller, Marſigli & Pallavicini, & ſur d'autres relations authentiques : elle eſt très-propre à aider le Lecteur à ſuivre les événemens militaires de la guerre actuelle.

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 29 Avril.*

Quelques objets d'adminiſtration intérieure, indifférens à nos Lecteurs, ont à-peu-près rempli ſeuls les dernières Séances du Parlement. La Chambre Haute s'eſt bornée à l'examen de l'élection de Lord *Cathcart*, ſoutenu par le Miniſtère, à la place d'un des ſeize Pairs Ecoſſois ſiégeant au Parlement. Milord *Cathcart* y étoit déja admis, lorſqu'une enquête exacte a réprouvé le ſuffrage du Lord *Ruthersford*, comme non qualifié à voter pour l'élection. Cette voix unique ayant donné à Milord *Cathcart* la prépondérance ſur le Comte *de Dumfries*, ſon concurrent, le premier de ces deux Pairs a dû quitter la Chambre Haute proviſoirement. Cette ſuſpenſion n'a pas été longue ; à la demande de Lord *Cathcart*, la Chambre, après examen, a également déclaré illégal le ſuffrage de

Digitized by Google

Lord *Colville*, en faveur de Milord *Dumfries*, ce qui redonne à ſon Compétiteur la ſupériorité d'une voix & ſa place dans le Parlement.

Nous avons vu antérieurement les plaintes qu'a fait naître l'omiſſion de quelques anciens Capitaines de Marine dans la dernière promotion d'Amiraux, les motions produites dans les deux Chambres pour le redreſſement de cette injuſtice, & le peu de ſuccès de ces démarches. M. *Baſtard* les renouvela, le 18, dans la Chambre des Communes, où ſa motion entraîna un débat intéreſſant ſous plus d'un rapport. Un aſſez grand nombre des Partiſans ordinaires du Miniſtre, ſe déclarèrent contre lui, & blâmèrent la conduite de l'Amirauté : entr'autres, le Chevalier *George Howard*, l'un des plus anciens Généraux, & qu'on ſait approcher journellement de la perſonne du Roi, déſapprouva formellement ce paſſe-droit; même il laiſſa échapper que Sa Majeſté avoit été fort éloignée d'y donner ſon conſentement. Le diſcours de ce reſpectable Militaire, celui de M. *Fox*, le mérite infiniment recommandable des Officiers oubliés, & l'opinion fondée du découragement que cet exemple pouvoit jeter dans le Corps de la Marine, entraînèrent aſſez de voix, pour ne laiſſer au Miniſtre qu'une

Digitized by Google

ſupériorité de 17 ſuffrages. ( 133 contre 150. ) Cette motion doit être reproduite inceſſamment ſous une autre forme ; ſi ſon iſſue eſt contraire au Miniſtre, ce ne ſera pas un événement indifférent. M. *Pitt* voit ſe réunir contre lui, depuis 3 mois, un tiers Parti, qui chaque jour prend de nouvelles forces. Son dernier Bill au ſujet de l'Inde, rejeté par l'aſſemblée des Actionnaires de la Compagnie, n'a emporté la Sanction Parlementaire qu'avec de grandes difficultés. L'influence du Miniſtre ſur cette même Compagnie des Indes, a tellement baiſſé, qu'on a refuſé dernièrement à l'élection annuelle de ſix Directeurs, M. *Scott*, appuyé des amis du Gouvernement. On voit avec un mécontentement univerſel le Bureau de Contrôle dirigé par M. *Dundas*, & le crédit de celui ci ſur l'eſprit du Miniſtre ; on n'a point oublié que le deſſein d'écarter M. *Haſtings* de ce Bureau, a donné à l'*impéachment* l'appui de quelques-uns des Miniſtres & de leurs adhérens..... De toutes ces conſidérations, ſur leſquelles nous ne devons pas nous étendre, on infère une révolution plus ou moins prochaine dans le Gouvernement : déjà le Public nommoit les Miniſtres près d'être deſtitués ; mais ſans haſarder aucunes déſignations, on peut ranger ce change-

Digitized by Google

ment au nombre des fortes probabilités. Il paroît certain que M. *Dundas*, en particulier, ne conſervera pas long-temps la Préſidence du Bureau de Contrôle.

Hier 28, le Chevalier *Gilbert-Elliot*, dans un diſcours qui vaut un livre par l'étendue, plaida la première charge contre Sir *Elijah-Impey*, concernant le jugement de *Nunducomar*. En retranchant les préambules & les digreſſions, nous tâcherons, dans huit jours, d'analyſer ce mémoire, que ſon Auteur n'achevera que le 7 mai, jour où l'on diſcutera la motion d'*impéachment* ſur ce premier article.

Le 25, un Exprès a apporté à l'hôtel de la Compagnie des Indes, la nouvelle de l'arrivée du vaiſſeau le *Busbridge*, venu de Bengale en quatre mois : c'eſt une des traverſées les plus courtes que l'on connoiſſe. Les dépêches de *Calcutta*, dont ce vaiſſeau étoit chargé, ſont en date du 26 décembre. Elles apprennent qu'à cette époque le Comte *de Cornwallis* étoit de retour & en bonne ſanté; que le Bengale jouiſſoit d'une tranquillité parfaite, & qu'aucun mouvement n'y donnoit la moindre inquiétude. Par le *Busbridge*, on a auſſi reçu un grand nombre de témoignages de perſonnes de toute condition, & des Begums d'Oude, en particulier, déciſifs en faveur de M. *Haſtings*, dont la

Digitized by Google

conduite eſt aujourd'hui encore l'objet de la plus haute vénération & de la gratitude la plus reſpectueuſe dans l'Indoſtan entier.

Il eſt aiſé d'imaginer le ridicule que jette ſur les phraſes ampoulées des Commiſſaires du Procès, ces honorables dépoſitions de la contrée & des perſonnes mêmes qu'on accuſe M. *Haſtings* d'avoir horriblement opprimées. Auſſi, ceux de ces Commiſſaires dont le caractère eſt ſupérieur aux motifs de haine, de vanité & de vengeance qui animent leurs Collègues, ne ſont ils pas à ſe repentir amèrement du pas dangereux dans lequel ils ont été entraînés. Déja s'eſt pleinement réaliſé ce que nous n'avons ceſſé de dire dès l'origine, que lorſqu'il faudroit ſoutenir ces jeux d'éloquence par des preuves poſitives, on reconnoîtroit bientôt la foibleſſe des inſtrumens avec leſquels on attaquoit M. *Haſtings*. Ni lui, ni ſes Conſeils n'ont encore prononcé un mot, n'ont exhibé une preuve, n'ont préſenté un témoin, & le ſeul réſultat des moyens fournis par les Accuſateurs, a déja décidé l'opinion des Auditeurs impartiaux ſur les deux premiers, les plus graves articles de l'*impéachment*. Le recueil des preuves & des dépoſitions eſt imprimé à l'uſage de chaque Pair; nous eſpérons en avoir bientôt communication, & ne pas faire

Digitized by Google

regretter à nos Lecteurs les traductions que nous aurions pu leur donner des infidèles rapports des Papiers publics rassemblés ensuite sous le titre de *Procès de M. Hastings*. En deux mots nous résumerons aujourd'hui le précis de ces premières procédures.

On a vu combien les Accusateurs mêmes ont été mécontens de leurs propres témoins. Ouvertement & itérativement, ils ont déclaré qu'ils ne pouvoient leur rien arracher, & que leur complicité, la reconnoissance, l'amitié, les enchainoient au silence. Ce n'est là qu'une de ces défaites que les parties se renvoient mutuellement. M. *Hastings* auroit pu dire avec autant de raison, si les dépositions lui eussent été contraires, que la crainte, l'intérêt, le ressentiment, la jalousie armoient contre lui les déposans. Et puis les Accusateurs, après avoir énoncé des inculpations si violentes, avec un acharnement si continu, ont-ils bonne grace aujourd'hui à se plaindre de leur embarras à trouver des preuves ?

Les dépositions sur l'affaire de Benarès ont prouvé les faits avoués par M. *Hastings* ; pas une n'a prouvé les assertions qu'il avoit niées. Les Accusateurs devoient établir la réalité de la souveraineté indépendante de *Cheyt-Sing* ; ils ont questionné M. *Stables* sur la qualité du père de ce Paja, dont ils avoient fait un POTENTAT ; il a répondu qu'il *passoit* dans le pays pour *un homme très-considérable*. M. *Calcraft*, interrogé sur le pillage de la cassette de la mère de *Cheyt-Sing*, exécuté par les soldats, a répondu qu'il *avoit cru* que M. *Hastings* absent, avoit ordonné cette spoliation. Ce Gouverneur étoit accusé des plus insignes violences contre *Cheyt-Sing*, au moment de sa détention ; nous avons vu que les preuves à

Digitized by Google

ce ſujet, ſe ſont réduites à trois heures d'exercice de bel-eſprit & d'érudition ſur les pipes à tabac dans l'Indoſtan.

Sur l'affaire des *Begums*, interrogatoires ſur interrogatoires, récollemens, confrontations ſur confrontations, pour prouver que les Etats du Nabab d'Oude avoient perdu leur proſpérité. ci, l'on a entendu cinq ou ſix heures M. *Holt*, jeune homme, ci-devant Adjoint à la réſidence d'Oude, & on lui a demandé, non pas ſeulement des faits, mais des bruits publics ſur les événemens. L'un des conſeils de M. *Haſtings* remarqua la nouveauté de cette eſpèce de preuves, &, ſans la rejeter, demanda que l'Accuſé à ſon tour fût également admis à en faire uſage. Tous les vices d'Adminiſtration du Nabab furent amplement déduits par M. *Holt;* il ne reſtoit plus qu'à établir pourquoi ces vices devoient être imputés au Gouverneur de *Calcutta:* ici le flambeau s'éteignit, & l'évidence reſta à la charge d'autres démonſtrateurs.

M. *Holt* fut encore examiné ſur un monopole de toiles, ſuppoſé fait par M. *Scott*, négociant très-conſidéré. Un monopole de toiles! & il s'agit de ſavoir ſi M. *Haſtings* a, ou non, excité un fils à dépouiller ſa mère!

Après M. *Holt*, parurent le major *Browne*, pour certifier que les Bégums étoient de grandes dames, ce que perſonne ne conteſtoit, & M. *Goring*, qui, le lendemain, fut obligé de rectifier ſa première dépoſition. Comme d'abord il avoit avancé que la vieille *Begum* lui déclara, lorſqu'il prit ſon audience de congé, que s'il eût tenté de la faire ſortir de ſon Harem, elle ſe fût poignardée, & eût poignardé deux mille femmes du palais, il paroiſſoit étrange que cette Princeſſe eût attendu pluſieurs mois à faire cette déclaration, après avoir gardé le ſilence au moment du danger. Pour lever cette

Digitized by Google

incongruité, M. *Goring*, en se corrigeant le lendemain, dit qu'à la vérité il n'avoit pas communiqué à la *Begum* le projet de la faire sortir du Harem ou *Zenana*, sans qu'elle *témoignât quelque inquiétude*. M. Burke différta ensuite sur les Sultanes validés de Constantinople, & cita le Prince Cantemir. Puis M. *Middelton*, appointé par les Accusateurs, fut déclaré par ces mêmes Accusateurs témoin non-recevable; ils ne l'en interrogèrent pas moins des heures entières, sans pouvoir lui arracher une syllabe: ils s'obstina à soutenir que sa mémoire n'étoit pas assez bonne pour répondre pertinemment dans une affaire criminelle, sur une multitude d'incidens, de faits & de transactions d'ancienne date.

Nous devons à la justice de dire ici, que l'emportement inouï de M. *Adam* envers M. *Hastings*, a révolté l'Assemblée & la Nation; que M. *Fox*, dont l'esprit supérieur & le caractère noble sont si fort au-dessus du rôle qu'on lui fait jouer ici, *malgré-lui*, arrêta lui-même le fougueux Accusateur, & témoigna le chagrin qu'il ressentoit d'une scène aussi déshonorante. Un cri général se fit entendre dans la Salle; & si M. *Adam* eût ajouté un mot, le Chancelier lui eût interdit la parole. M. *Hastings*, dont la fermeté & la modération n'ont pas varié depuis l'ouverture du Procès, étoit d'autant plus pardonnable d'être sorti un instant de son caractère, que M. *Adam* s'étoit tourné vers lui, &, en le menaçant du geste, l'avoit insulté directement, comme nous l'avons rapporté.

Digitized by Google

Suivant les derniers états remis depuis peu à l'Amirauté, le nombre des vaiſſeaux en commiſſion conſiſtoit en 15 vaiſſeaux de ligne, cinq de 50, trente frégates & ſoixante corvettes répartis de la manière ſuivante : ſavoir,

*Dans les ports*, 15 vaiſſeaux de ligne, 4 frégates & 17 corvettes.

*En croiſière*, 7 frégates & 30 corvettes.

*A la Jamaïque*, un de 50 can., 4 frégates & 3 corvettes.

*Aux Iſles-du-Vent*, un de 50 can., 5 frégates & 2 corvettes.

*Dans la Méditerranée*, un de 50 can., 5 frégates & 2 corvettes.

*Sur la côte d'Afrique*, un de 44 can., & une corvette.

*Dans l'Inde*, une frégate & 2 corvettes.

*En Amérique*, un de 50 can., 3 frégates & 3 corvettes.

*En armement pour Terre-Neuve*, un de 50 can., 3 frégates & une corvette.

*Etat des vaiſſeaux en conſtruction au 18 avril 1788.*

Royal-George, 110 canons, à Chatham.
Queen Charlotte, 110, à Chatham.
Windſorcaſtle, 98, à Deptford.
Bo[illegible]e, 98, à Woolwich.
Prince de Galles, 98, à Portſmouth.
Glory, 98, à Plymouth.
Prince, 90, à Woolwich.
Céſar, 80, à Plymouth.
Brunſwick, 74, à Deptford.
Leviathan, 74, à Chatham.
Minautaur, 74, à Woolwich.
Illuſtrious, 74, à Bucklashard.
Léopard, 50, Sheerneſſ.

L'Illuſtrious de 74, eſt le ſeul vaiſſeau de guerre en conſtruction hors des chantiers du Roi.

Digitized by Google

# FRANCE.

*De Verſailles, le 30 Avril.*

Le Roi a nommé à l'Evêché de Carcaſſonne, l'Abbé de Vintimille, vicaire-général de Soiſſons, Aumônier de Sa Majeſté; à l'Abbaye de Saint-Jean, en vallée, ordre de S. Auguſtin, diocèſe de Chartres, l'Abbé de Chabrillan, Vicaire-général d'Arles, Aumônier de Sa Majeſté; à celle d'Andres, Ordre de S. Benoît, diocèſe de Boulogne, l'Abbé de Montrichard, Vicaire-général de Cambray; à celle de Gaillac, même ordre, diocèſe d'Alby, l'Abbé de Faudoas, Vicaire-général d'Evreux; à celle de Joſaphat, même ordre, diocèſe de Chartres, l'Abbé de Fénélon, Archidiacre de Metz; & à celle de Saint-Quentin, ordre de S. Auguſtin, diocèſe de Beauvais, l'Abbé de Broglie.

Le Baron de Riéger, Miniſtre plénipotentiaire de Wirtemberg, eut une audience particulière du Roi, pendant laquelle il remit à Sa Majeſté ſa lettre de créance. Il fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le ſieur de Tolozan, Introducteur des Ambaſſadeurs; le ſieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambaſſadeurs, précédoit.

Le Marquis de Saint-Blancard & le Chevalier de Grave ont été préſentés au Roi & à la Famille Royale, par le Duc de Chartres; l'un comme ſon premier Gentilhomme, & l'autre comme ſon premier Ecuyer.

L'Abbé de Maillan, premier Aumônier, en ſurvivance, de Madame, a eu l'honneur d'être préſenté, en cette qualité, au Roi & à la Reine par cette Princeſſe.

Digitized by Google

Le Roi, la Reine & la Famille Royale ont signé, le 27, le contrat de mariage du Comte de Caumont avec demoiselle de Lamoignon; celui du Marquis de Charry des Gouttes, Major en second du régiment de Lorraine, infanterie, avec demoiselle de Luppé; & celui du Baron de Mousin de Bernecourt, Lieutenant des Gardes-du-corps de Monseigneur Comte d'Artois, avec demoiselle Noblet de Sillery.

Le même jour, la Marquise de Boisgelin, la Marquise de Balivière, la Comtesse du Parc, la Comtesse de Tavannes, la Comtesse de Messey, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés; la première, par la Comtesse de Boisgelin; la seconde, par la Marquise de Radepont; la troisième, par la Duchesse de Saulx, dame du Palais; la quatrième, par la Duchesse de Mortemart; & la cinquième, par la Vicomtesse de Talleyrand.

## *De Paris, le 7 Mai.*

Edit du Roi, donné à Versailles au mois de mars 1788, registré en la Chambre des Comptes, le 28 avril suivant, portant suppression de tous les Offices de Gardes du Trésor Royal, de Trésoriers de la Guerre, de la Marine, de la Maison du Roi & de la Reine, des Bâtimens, des Dépenses diverses, des Ponts & Chaussées; & création de cinq Administrateurs pour gérer conjointement tout ce qui concerne les Recettes & Dépenses du Trésor Royal.

Louis, &c. Nos Finances éprouvent depuis longtemps les inconvéniens sans nombre qui résultent de la multitude des Caisses où nos revenus sont successivement

Digitized by Google

ſucceſſivement verſés pour acquitter les dépenſes auxquelles ils ſont deſtinés.

Ce grand nombre de Caiſſes donne lieu à des opérations diverſes, qui, ne partant ni des mêmes principes, ni des mêmes intérêts, ſe nuiſent quelquefois réciproquement, & ſouvent compromettent le crédit général dont elles devroient être le ſoutien & l'aliment.

L'habitude & même la néceſſité de verſer dans ces Caiſſes, à des époques déterminées, les fonds qui leur ſont aſſignés, privent ſouvent notre Tréſor Royal de ſommes dont il lui ſeroit important de ne ſe pas deſſaiſir, & qui, au moment où elles en ſont tirées, ne ſont pas toujours néceſſaires pour ſatisfaire aux paiemens auxquels elles ſont deſtinées.

Ces remiſes habituelles & anticipées de fonds conſidérables ſont quelquefois d'autant plus préjudiciables à notre Tréſor Royal, que, dans la néceſſité où il eſt de recourir à des anticipations, il peut arriver qu'il reçoive enſuite comme fonds d'avance une partie des mêmes ſommes dont il a été ſans néceſſité obligé de ſe deſſaiſir.

Enfin, il eſt arrivé que quelques Tréſoriers de ces différentes Caiſſes ne ſéparant pas toujours leurs propres affaires de celles qui leur étoient confiées, le déſordre ſurvenu dans leur fortune eſt retombé ſur notre Tréſor Royal, ſoit par des avances qu'on a eu la facilité de leur faire, ſoit par la confuſion des traites, & la difficulté de diſtinguer celles qui ont eu rapport à notre ſervice, ſoit par des débets, que, malgré les précau ions priſes par les ordonnances, il a été ſouvent impoſſible de recouvrer en leur entier.

Pour remédier à ces inconvéniens, nous avons pris la réſolution, dont le plan nous a été en quelque ſorte inſpiré par le vœu public, de ſupprimer ces



Digitized by Google

différentes Caisses, & d'en former une seule où tous nos revenus soient désormais réunis, & d'où ils soient ensuite distribués au moment & dans la proportion que chaque dépense peut exiger.

Cette Caisse a dû être naturellement notre Trésor Royal; en l'établissant, comme il doit l'être, la source unique où chaque partie prenante reçoive immédiatement ce qui lui est dû, nous n'aurons plus à craindre des principes opposés, ni des vues particulières, ni le dérangement même des affaires de ceux qui seront prépposés à son administration; nous éviterons toute intervention de fonds; aucun ne restera mort & perdu pour nos finances: il résultera d'ailleurs de la simplification du service une économie véritablement intéressante pour nos finances, & par conséquent avantageuse à nos Peuples, sur les gages, taxations, attributions de Trésoriers, & sur beaucoup d'autres frais qu'entraînoit le détail des différens services; & nul intérêt ne s'opposant à la reddition prompte des comptes que ce nouvel établissement rendra en même temps plus simple & plus facile, nous parviendrons enfin à assurer une comptabilité bien ordonnée, sans laquelle l'ordre ne peut être utilement & constamment établi. A ces causes, &c.

Les Offices de Gardes du Trésor Royal, ceux des Trésoriers de la Guerre, de la Marine, de la Maison du Roi, seront & demeureront supprimés au premier juillet 1788. — Les Officiers ci-dessus supprimés, seront tenus de remettre au Contrôleur-Général de nos Finances, les quittances de Finance, provisions & autres titres de propriété de leurs Offices, pour être procédé à la liquidation desdites Finances, & être pourvu à leur remboursement en deniers comptans, lequel remboursement sera effectué en trois paiemens égaux par tiers. — Pour remplir les fonctions des

Digitized by Google

Gardes du Tréſor Royal & des Tréſoriers ſupprimés, le Roi crée par le préſent Edit, un ſeul & unique Tréſor Royal, compoſé de cinq départemens, pour le ſervice deſquels on établit cinq Adminiſtrateurs.

Un deſdits départemens ſera chargé de la Caiſſe générale pour toutes les recettes & l'acquit de toutes les dépenſes.

Un autre, du paiement des penſions, des intérêts & rembourſemens d'effets royaux, provenans d'emprunts, des reconſtitutions, des amortiſſemens, des coupons & actions de l'ancienne Compagnie des Indes, & généralement de toutes les dépenſes qui ne ſeront point attribuées à l'un des trois départemens ci-après.

Un, des dépenſes du département de la Guerre.

Un autre, de celles de la Marine & des Colonies.

Un autre, des dépenſes de la Maiſon du Roi & de la Reine, des Bâtimens, des Ponts & Chauſſées, & de toutes celles dont étoit chargé, par les Lettres-Patentes du 31 octobre 1784, le Tréſorier-Général des dépenſes diverſes. —— Leſdits cinq Adminiſtrateurs ſeront comptables en la Chambre des Comptes, chacun pour les parties compriſes dans ſon département; pour la ſûreté de leur geſtion, ils fourniront chacun un cautionnement de douze cents mille livres, dont les intérêts leur ſeront payés ſur le pied de cinq pour cent par an ſans retenue. —— A chacun des Adminiſtrateurs eſt attribué un traitement fixe de cinquante mille livres par an ſans retenue, pour tout émolument. —— L'Adminiſtrateur chargé de la caiſſe générale, préſentera au Conſeil, dans le mois d'avril de chaque année, l'état au vrai de toutes les recettes & dépenſes par lui faites pendant l'année précé-



Digitized by Google

dente, & il ſera tenu d'en rendre compte enſuite à la Chambre des Comptes, &c.

LE COMPTE RENDU à S. M. au mois de mars 1788, & publié par ſes ordres, eſt ſorti de l'Imprimerie Royale depuis dix jours. La France eſt trop intéreſſée aux réſultats de ce grand & important travail du Conſeil des Finances, pour ne pas nous empreſſer d'en mettre ſous les yeux de nos Lecteurs, les réſumés, dont la tranſcription peut être compatible avec la forme & la nature de ce Journal. CE COMPTE RENDU eſt précédé d'un Diſcours que nous allons rapporter en ſon entier.

Avant de ſoumettre à Votre Majeſté les différens articles de ce Compte, Elle voudra bien permettre que nous lui en expoſions, en peu de mots, les principes, l'intention & les réſultats.

Un Compte peut être conſidéré & rendu ſous trois rapports; & s'il y a un déficit, la véritable notion de ce déficit dépend de celui de ces rapports ſous lequel le Compte eſt rendu.

Ainſi un Compte peut être le bilan de la fortune de celui qui le rend, & dans ce cas le déficit, s'il y en a, tombe ſur les capitaux; & tant qu'il y a des capitaux libres, il n'y a pas de déficit réel.

Un Compte peut être le réſumé de l'eſtimation d'une année commune du revenu de celui qui le rend; & dans ce cas, le déficit tombe ſur les revenus & non ſur les capitaux; mais comme des rembourſemens & autres charges extraordinaires, ne peuvent entrer dans l'eſtimation d'une année commune, le déficit dans un tel Compte, ne peut être calculé que d'après les dépenſes ordinaires &

Digitized by Google

les intérêts des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses extraordinaires.

Enfin un Compte peut être l'état des recettes & des dépenses pour une année déterminée. Si un tel Compte se rend au commencement de l'année, il n'est que l'aperçu de ces recettes & de ces dépenses ; si l'année est terminée, il en est le Compte effectif.

Dans un tel compte, le déficit est tout simplement la différence entre la recette & la dépense. Si cette différence est entre la recette & la dépense ordinaires, le déficit est habituel & permanent ; il n'est que passager & éventuel, si la différence vient de causes extraordinaires qui diminuent la recette ou augmentent la dépense.

De ces trois manières de rendre un Compte, la première ne convient pas au Compte des finances publiques. Quoiqu'on puisse dire que les revenus de l'Etat supposent un capital qui sert d'hypothèque aux dettes qu'il contracte, ce n'est pas de ces capitaux qu'il importe de s'occuper, & jamais leur discussion ne peut être un objet d'intérêt ni d'inquiétude.

La seconde manière de rendre un Compte, seroit pour un Etat, si on y mettoit trop de confiance, une source d'erreurs & d'illusions. En s'y bornant, on pourroit se persuader qu'il n'y a pas de déficit, tandis qu'il y auroit chaque année impossibilité de suffire à ce qui doit être acquitté. Il y a plus, ce calcul d'une année commune s'évanouiroit à chaque instant : dans l'année où le revenu seroit inférieur à la dépense, il faudroit y suppléer par un Emprunt ; les intérêts de cet Emprunt dérangeroient les calculs des années suivantes ; & l'année commune qu'on auroit supposée, finiroit par n'avoir jamais existé.

Ce n'est donc, Sire, ni un Compte qui soit le



Digitized by Google

bilan général des finances, ni un Compte qui présente l'estimation d'une année commune, qu'il s'agit aujourd'hui de vous présenter; c'est l'état des recettes & des dépenses d'une année déterminée; & comme nous sommes au commencement de celle qu'il faut parcourir, l'état qui doit être mis sous vos yeux, est l'aperçu des recettes & des dépenses de l'année 1788. Il sera possible en 1789, de vous présenter le Compte effectif (1).

C'est ce Compte d'une année déterminée, qui dans la pratique a une réelle utilité; c'est ce Compte qui, renouvelé tous les ans, vous fera connoître la situation de vos finances: c'est enfin ce Compte, qui peut être entendu & même jugé par les personnes les moins versées dans ces matières, en même temps que les spéculateurs attentifs y trouveront les élémens nécessaires à leurs combinaisons.

Ce Compte ainsi rendu, est, comme tout Compte, composé de recette & de dépense; l'une

(1) Quand on dit, qu'un Compte effectif pourra être rendu en 1789, on n'entend point un Compte qui ne comprenne que les recettes & les dépenses appartenantes à l'année 1788. Il n'est personne qui n'éprouve dans sa fortune, que tous les revenus d'une année ne sont jamais perçus dans l'année même, ni toutes les dépenses acquittées. On supplée à ces retards nécessaires par des chapitres de reprise, qui avancent la comptabilité, mais ne la complètent pas. Leur usage introduit dans les Comptes publics, en accéléreroit la reddition; mais quelque prompte qu'elle soit, ce ne sera jamais en 1789 qu'on pourra espérer de rendre le Compte de tout ce qui appartient proprement à l'année 1788. Ce qu'on peut se promettre, & qui suffit pour le bon ordre, c'est de rendre le Compte des recettes faites & des dépenses acquittées en 1788, à quelqu'année que les unes & les autres puissent appartenir. C'est ce Compte qui correspondra à l'aperçu que celui-ci présente, & qui en sera la vérification, & dans ce sens il peut être regardé comme effectif.

Digitized by Google

& l'autre ſont ordinaires ou extraordinaires (2), l'une & l'autre ſeront jointes ſous le même titre, pour éviter les répétitions ; mais pour la clarté, les réſultats en ſeront ſéparés à la fin du Compte ; & cette diſtinction eſt d'autant plus néceſſaire, que ſi la totalité du déficit peut, au premier aſpect, inſpirer quelqu'effroi, on eſt raſſuré, en conſidérant que les dépenſes extraordinaires en ſont la plus grande partie ; que ces dépenſes ont un terme, & qu'ainſi elles ne peuvent former un déficit habituel & permanent.

Nous pouvons aſſurer Votre Majeſté qu'on s'eſt donné tous les ſoins pour mettre dans toutes les parties du Compte, l'exactitude qu'Elle avoit recommandée. Pour s'en aſſurer encore, Elle a voulu que la recette fût viſée & certifiée par des perſonnes éclairées & dignes de la confiance publique, en même temps que les états de la dépenſe ſeroient remis par les Ordonnateurs mêmes qui la dirigent. Enfin, Votre Majeſté a ordonné que tous les articles fuſſent examinés, dans pluſieurs conférences, par tous ceux qui ont l'honneur de compoſer le Conſeil des Finances.

Malgré ces précautions, ce ſeroit induire Votre

(2) On entend par dépenſes ordinaires, celles qui ſont habituelles, quoique variables ; & par dépenſes extraordinaires, celles qui ſont paſſagères, quoique les mêmes pendant le temps de leur durée. Il faut cependant convenir que cette diſtinction n'a pu être tellement ſuivie, que, parmi les dépenſes ordinaires, il ne s'en trouve quelques-unes (comme les intérêts des Emprunts dont le remboursement ſe fait annuellement) qui pourroient auſſi être placées parmi les dépenſes extraordinaires ; & que de même parmi celles-ci, il ne s'en trouve (comme celles qui concernent des travaux) qui auroient pu également être rangées parmi les dépenſes ordinaires ; mais une extrême préciſion n'a pu être obſervée, & on peut remarquer que ſous quelque rapport qu'on eût enviſagé ces dépenſes, le réſultat eût été à-peu-près le même.



Digitized by Google

Majesté en erreur, que de lui répondre que ce Compte en sera entièrement exempt. Il n'est que l'aperçu pour 1788, des recettes & des dépenses, & le Compte effectif seul, peut être à l'abri de toute incertitude.

Ce qui rendroit quelques erreurs singulièrement excusables, c'est la méthode que nous avons été obligés de suivre.

Les recettes & les dépenses ne sont pas classées dans ce Compte comme elles devroient l'être; les déductions jointes aux recettes n'en sont pas toujours dépendantes; le même département puise en plusieurs caisses; les dépenses du même genre ne sont pas réunies sous le même Ordonnateur; ces défauts, Sire, tiennent à d'anciens usages & au manque d'une comptabilité bien entendue. Si nous avions voulu nous écarter de la route tracée, nous aurions embarrassé ceux que nous devions employer; vos ordres & l'attente publique n'auroient pas été remplis.

Il a fallu, pour une première fois, se soumettre à une méthode moins parfaite; il a fallu s'y soumettre pour arriver à une plus régulière & plus simple. Nous pouvons dire avec confiance que ce Compte est le plus entier, le plus complet, le plus détaillé qui ait jamais été rendu; mais nous ajoutons en même temps, qu'il se perfectionnera chaque année, & sur-tout par l'ordre général que Votre Majesté se propose de mettre dans la comptabilité.

L'économie aussi, en améliorant la recette & réduisant la dépense, rendra les comptes plus simples & plus réguliers, comme des comptes plus réguliers rendront l'économie plus facile. Déja celui-ci nous a fait entrevoir plusieurs retranchemens; les détails que chaque année ajoutera, en découvriront d'autres qu'on ne pouvoit soupçon-

Digitized by Google

ner : tout, Sire, tient à l'ordre, & l'ordre lui-même à la publicité que Votre Majesté a adoptée ; il n'est point d'abus que l'ordre & la publicité ne parviennent à détruire.

En vous présentant chaque article, Sire, nous y joindrons le plus succinctement que nous pourrons, les réflexions dont il sera susceptible. Il nous reste à vous offrir, en peu de mots, l'ensemble du Compte & ses résultats.

Votre Majesté y verra,

1°. Que le produit des recettes ordinaires, déduction faite des paiemens qui s'effectuent avant que ce produit soit porté au Trésor royal, & du supplément indispensable pour compléter ces paiemens, est de 211,708,977 liv.

2°. Qu'attendu que tous ces paiemens ne sont pas partie de la dépense ordinaire, & qu'au contraire il s'en trouve pour 20,285,852 liv. en remboursemens & dépenses extraordinaires, dont par conséquent le montant ne doit pas être déduit de la recette ordinaire, le produit de cette recette ordinaire, est, pour l'année 1788, de 231,994,829 liv.

3°. Que la dépense ordinaire payée par le Trésor royal monte, pour l'année 1788, à la somme de 286,834,369 liv. ; ce qui établit entre la recette ordinaire & la dépense ordinaire du Trésor royal, une différence de 54,839,540 liv., qui détermine ce qu'on peut appeler le déficit ordinaire pour l'année 1788.

4°. Que ce déficit ordinaire se trouve ainsi réduit, 1°. par les bonifications obtenues sur la recette ordinaire qui, pour l'année 1788, se portent à la somme de 4,0,8,037 liv. ; 2°. par les réductions des dépenses ordinaires, qui ont été diminuées pour l'année 1788, de 2[illegible],7[illegible]5,800 liv. sans



Digitized by Google

lesquelles bonifications & réductions, le déficit ordinaire eût monté à 85,663,377 liv.

Dans les réductions sur les dépenses, on trouve la suspension des amortissemens ordonnés par l'Edit de novembre 1787. C'est sans doute avec regret qu'on a proposé à votre Majesté de les interrompre; mais quand on est obligé de payer des anticipations à six & six & demi, quand on est forcé d'emprunter à très-gros intérêt, il n'y a ni ordre ni économie à rembourser des Emprunts non exigibles, & dont l'intérêt est moindre. On proposera à votre Majesté de rétablir ces remboursemens dès qu'il sera possible, mais en les affectant toujours de préférence aux Emprunts les plus onéreux.

Votre Majesté verra,

5°. Que ce déficit ordinaire ainsi réduit, est considérablement augmenté, 1°. par les remboursemens auxquels il étoit indispensable de satisfaire; 2°. par les dépenses extraordinaires qui n'ont pu être évitées ou qui doivent être soldées pendant l'année 1788.

6°. Que ces remboursemens, tant ceux qui sont compris dans les déductions, que ceux qui sont acquittés par le Trésor royal, forment une somme totale de 76,502,367 liv.

Et les dépenses extraordinaires, pareillement, tant celles qui sont partie des déductions, que celles qui sont acquittées par le Trésor royal, une somme de 29,395,585 liv.; ce qui comporte une somme totale de dépense extraordinaire pour l'année 1788, de 105,897,952 liv.

7°. Que cette somme de 105,897,952 liv. étant ajoutée à celle du déficit ordinaire de 54,839,540 l. forme une somme totale de 160,737,492 liv., qui représente le déficit total de l'année 1788, lequel

Digitized by Google

déficit auroit monté à la somme de 191,561,329 l., sans les bonifications & économies faites sur les recettes & dépenses ordinaires de cette même année (4).

8°. Que cette somme de 160,737,492 liv., qui forme le déficit total de l'année 1788, est entièrement remplie, 1°. par les recettes extraordinaires qui ont pu avoir lieu pour l'année 1788; 2°. par les emprunts auxquels on a été contraint d'avoir recours : ces recettes extraordinaires & ces Emprunts, forment une somme de 168,130,500 l., qui excède le déficit total de celle de 7,393,000 l.; de sorte qu'au moyen des mesures que Votre Majesté a prises, Elle a été assurée, dès le mois de janvier, que, sans aucun moyen ni expédient nouveau, pendant le cours de l'année, tous ses engagemens seroient remplis, & toutes les dépenses nécessaires acquittées.

Votre Majesté verra enfin, que cette assurance est d'autant plus fondée, qu'on n'a point compté dans les ressources de l'année, 1°. le produit qui résultera de l'augmentation des vingtièmes, ni celui qu'on doit attendre de la contribution du Clergé; 2°. le bénéfice de plusieurs économies, dont les unes sont calculées d'après la plus foible estimation, & dont les autres s'opèrent journellement ou ne sont encore que projetées, mais qui, dès cette année même, ne seront pas inutiles; 3°. le produit de la vente de la maison acquise par Madame la Duchesse de Bourbon, & celui qu'on doit espérer de la vente des Maisons royales, ordonnée par Votre Majesté; 4°. quelqu'augmentation dont plusieurs parties de recettes sont susceptibles, & en

(4) Il auroit même été à 196,914,329 liv., si on y ajoutoit 5,353,000 liv. de bonifications faites sur la recette extraordinaire; car les bonifications & déductions pour l'année 1788, forment un total de 36,176,832 liv.



Digitized by Google

particulier, celle qu'on doit attendre des arrangemens que Votre Majesté vient de prendre sur les Domaines; 5°. enfin, plusieurs rentrées dont on ne pouvoit déterminer le taux & le moment, telles que celles qui proviendront de la liquidation des biens des sieurs de Sainte-James & de Serilly, & d'autres affaires qui ont besoin de discussion pour être utilement terminées.

Ces différens produits doivent procurer, pour l'année, de nouvelles ressources, & faire espérer à Votre Majesté, que les anticipations pourront être diminuées, au moins pour l'année 1789.

Tel est, Sire, le résultat du compte que nous allons vous présenter, & on en peut conclure:

1°. Que, tant à raison de quelques articles qui ont été exactement vérifiés, qu'à raison des dépenses que les huit derniers mois de 1787 ont exigées, le déficit, loin d'être douteux, ou d'avoir été exagéré, est pour l'année 1788, supérieur à celui que l'examen des Notables avoit pu constater, & qui paroissoit résulter de leur commune opinion.

2°. Que, pour remplir ce déficit, Votre Majesté a dû commencer par recourir à tous les retranchemens & réductions dont ses dépenses étoient susceptibles; qu'Elle s'y est portée avec courage & sans délai, malgré la peine extrême qu'Elle a éprouvée, en rétractant, pour ainsi dire, une partie de ses dons, en se privant de serviteurs fidèles, en retranchant des charges remplies par des personnes qu'Elle honore de sa bienveillance, en supprimant & réduisant des Corps distingués par leur zèle & par leurs services; que ces sacrifices rigoureux, mais nécessaires, ont, dès cette année, produit une économie considérable, & qui le sera encore plus pour les années suivantes; mais quelqu'idée qu'on puisse se faire de ces produits,

Digitized by Google

il étoit impossible qu'ils pussent suffire à remplir le déficit de 1788; de sorte qu'il étoit indispensable pour Votre Majesté, de recourir à d'autres moyens, ou (ce dont l'idée seule révoltera toujours) de manquer à une partie de ses engagemens.

3°. Que c'est par cette raison impérieuse, & dont l'intérêt public, ainsi que l'honneur & la justice faisoient une loi à Votre Majesté, qu'Elle s'est déterminée à demander de nouveaux secours à ses Peuples; mais que considérant que ces secours ne pourroient jamais atteindre la totalité du déficit, & ne consultant que son amour pour ses Sujets, s'est bornée à ne chercher ce secours extraordinaire que dans l'exacte répartition d'un impôt déjà établi; ne voulant pas qu'il en résultât aucune surcharge pour les classes inférieures & mal-aisées qui satisfaisoient à cet impôt en son entier; & comptant que les personnes plus riches ne se trouveroient pas lésées, lorsque, remises au niveau commun, elles ne feroient qu'acquitter, pour le soulagement de l'Etat, une charge qu'elles auroient dû, depuis long-temps, partager avec plus d'égalité.

4°. Que Votre Majesté s'est d'autant plus déterminée à se contenter de cette contribution, qu'Elle a considéré qu'une grande partie des charges qu'il falloit acquitter, étant momentanée, il n'étoit question, pour sortir de la détresse dans laquelle l'État paroissoit se trouver, que de gagner un certain nombre d'années pendant lesquelles ces charges passagères viendroient à disparoître, & qu'il étoit possible d'y parvenir au moyen d'emprunts successifs, dont les intérêts se trouveroient assurés par l'extinction de ces mêmes charges qui doivent cesser, & plusieurs même en peu d'années.

Digitized by Google

5°. Que si ces emprunts n'eussent pas été effectués, il étoit, vu l'énormité du déficit ordinaire & extraordinaire, impossible de prévoir l'extrémité dont l'Etat étoit menacé, tandis qu'au moyen de ces emprunts, tous les paiemens sont assurés cette année, & qu'à l'aide de ceux que Votre Majesté a en même temps ordonnés, Elle peut se promettre la même certitude pour les années suivantes.

6°. Enfin, que cette certitude se fortifiera chaque année par l'accroissement du produit des économies & des réductions, par la cessation de plusieurs dépenses extraordinaires, par la diminution des remboursemens, par l'extinction des rentes viagères, enfin par le rétablissement de l'ordre dans toutes les parties.

Votre Majesté verra, dans ce compte, ce que les moyens qu'Elle a adoptés pour y parvenir, ont déjà pu produire. Il est certain que ces mêmes moyens feront disparoître en 1789 une grande partie de ce qui reste du déficit habituel & permanent. Il ne sera presque plus question alors que de pourvoir aux remboursemens qui font la plus grande partie du déficit, & qui, dans le fond, ne sont pas une nouvelle charge, ainsi qu'à des dépenses extraordinaires, dont le nom seul annonce une fin nécessaire & la possibilité de la rendre plus prompte.

C'est sur la diminution des dépenses ordinaires, & la cessation successive des autres, que repose le rétablissement des affaires. Quiconque méditera ce compte avec attention, découvrira dans presque tous les chapitres qui le composent, le principe & le germe de ce rétablissement ; il ne s'agissoit que d'obtenir du temps, qui seul avec l'ordre, suffit à un grand Etat pour tout réparer, & qui fera bientôt oublier le passé, si rien ne trouble la

Digitized by Google

fuite & la marche des opérations que Votre Majesté a ordonnées.

Suivant tous les états certifiés des recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de dépenses de même nature, de bonifications, retranchemens & économies, & tous ces articles ensemble donnent le résultat suivant.

| | |
|---|---|
| Les dépenses ordinaires sur les revenus, ou assignées sur le Trésor royal, s'élèvent ensemble à . . . . . | 527,255,089 l. |
| Et les mêmes recettes à. . | 472,415,549 |
| *Déficit* sur cette partie . . | 54,839,540 |
| *Déficit* sur les remboursemens . . . . . | 76,502,367 |
| *Déficit* sur les dépenses extraordinaires . . . . | 29,395,585 |
| TOTAL du *Déficit* . . . . | 160,737,492 l. |
| Les Recettes extraordinaires, composées du dernier emprunt de 120 millions, & autres, montent à . . . . . | 168,130,500 |
| Par conséquent il reste un excédent, pour cette année 1788, de . . . . | 7,393,008 l. |

Au Journal suivant nous présenterons une énumération plus détaillée de ces différens objets.

Digitized by Google

« Les Ordonnances Militaires qui paroiſſent ſont au nombre de 39, en y comprenant divers Réglemens, & l'Edit de création des Charges de Commiſſaires des Guerres. Nous donnerons ſucceſſivement l'analyſe de ces loix, qui formeront un code nouveau. Nous allons commencer par celle qui porte réglement ſur le commandement dans les Provinces, ainſi que ſur la diviſion, l'organiſation, la police, la diſcipline & l'adminiſtration générale de l'armée. »

« Outre les Gouvernemens-Généraux qui exiſtent, & ſur leſquels Sa Majeſté ſe réſerve de ſtatuer par la ſuite, d'après le plan général qu'elle s'eſt formé, il y aura dans toute l'étendue du Royaume, y compris la Corſe, dix-ſept commandemens en chef, & dans chacun d'eux un Commandant en ſecond; les trois premiers, qui ſont la Flandre & le Hainault, les Évêchés & l'Alſace, ſeront deſtinés à des Maréchaux de France, & les quatorze autres à des Lieutenans-Généraux, à l'excluſion des Maréchaux de Camp: ſavoir, la Lorraine, la Franche Comté, le Dauphiné, la Provence, la Corſe, le Languedoc, le Rouſſillon, la Guyenne, le Poitou, Saintonge, & pays d'Aunis, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, Boulonnois, Cambreſis & Artois, la Bourgogne & le cours de la Loire dans les Provinces de l'intérieur non compriſes dans les autres commandemens. Tous les Commandans en troiſième ſont ſupprimés. Chaque Commandant en chef aura 20 mille livres de traitement fixe, & 4 mille livres par chacun des trois mois de réſidence. Lorſque ces Commandans ſeront Maréchaux de France, leur traitement ſera de 30 mille livres, & leurs mois de réſidence de 6 mille. Les Commandans en ſecond qui ſeront Lieutenans-Généraux, 10 mille livres de traitement, & 3 mille livres par chacun

Digitized by Google

des 4 mois exigés de résidence ; ceux qui ne sont que Maréchaux de Camp, n'auront que 6 mille livres de traitement, mais 3 mille livres par mois de résidence »

« Tous les régimens d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons & de Hussards, formeront de deux en deux une brigade, & toutes les brigades formeront 21 divisions, composées au total de 216 bataillons, & de 216 escadrons. »

« Les garnisons seront fixes pour les régimens, & ils ne changeront que dans le cas de nécessité. Sa Majesté a vu dans cette permanence de garnisons, l'avantage de les rendre plus favorables à ses troupes, en combinant les moyens de logement & de subsistance, & parmi ces moyens est la concession par bail ou vente aux régimens, d'un terrain aux environs des places, pour faire cultiver des légumes à l'usage des soldats.

( *La suite au Journal prochain.* )

Le célèbre *la Tour*, Peintre du Roi, est mort le 17 février dernier, âgé de 85 ans, à St. Quentin, sa patrie, où il s'étoit retiré, & où plusieurs établissemens utiles de sa fondation attestent qu'il faisoit un aussi bel usage de sa fortune que de ses talens. Ses ouvrages sont trop connus & trop généralement estimés, pour qu'il soit besoin d'en renouveler ici l'éloge.

*Jeanne Leobardy des Linières*, demoiselle du Limousin, est morte à Limoges, le 10 avril, âgé de 110 ans 2 mois & 3 jours.

André-Hercule de Rosset, Duc de Fleury, Pair de France, premier Gentilhomme

Digitized by Google

de la Chambre du Roi, Chevalier de ſes Ordres, Lieutenant-général des armées de Sa Majeſté, Gouverneur de la Lorraine & du Barrois, Grand-Bailli d'Epée de Nancy, Gouverneur & Viguier des ville & viguerie d'Aigues-mortes, eſt mort à Paris, le 14 du mois dernier.

Les Numéros ſortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 2 de ce mois, ſont : 23, 10, 30, 42 & 32.

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 2 Mai* 1788.

Le 28, les troupes Pruſſiennes reſtées en Hollande ſous les ordres du Général *Kalkreuth*, ont évacué cette Province pour ſe rendre en Weſtphalie.

Les Députés des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, ont produit à l'aſſemblée de L. H. P., la réſolution des Etats leurs Commettans, pour récompenſer les ſervices des Officiers employés ſur l'eſcadre commandée par le Capitaine-Commandant *Van Braam*, dans les Indes orientales, pendant les années 1783-1786, il ſera accordé des gratifications auxdits Officiers, proportionnées à leur grade, & qu'en même temps ledit Capitaine-Commandant *Van Braam* ſera recommandé à S. A. S., pour qu'il lui plaiſe de l'élever, à la première occaſion convenable, au rang de Contre-Amiral de Hollande & de Weſt-Friſe.

Les Etats ont auſſi réſolu d'accorder pendant l'eſpace de douze années conſé-

Digitized by Google

cutives, une Prime annuelle de 500 florins à chaque vaisseau qui sortira pour la pêche du Hareng.

Dans ce moment, où la mort du Prince *Charles Edouard* semble mettre fin aux troubles excités par les prétentions des *Stuards*, le Public lira néanmoins avec sensibilité, une anecdote intéressante & très-peu connue, touchant cette famille infortunée.

*Jacques III*, quoique fugitif, conservoit l'espoir de monter sur le trône qu'avoit occupé son père; il vouloit associer à sa gloire un des plus grands Héros du 17^e^. siècle, *Jean Sobieski*, Roi de Pologne, en épousant sa fille *Clémentine*. Cette Princesse & sa mère, qui se rendoient de Varsovie à Rome, furent arrêtées à Inspruck par ordre de l'Empereur *Charles VI*, à la sollicitation de l'Electeur d'Hanovre, qui redoutoit ce mariage. Etroitement serrées dans une maison, dont les gens étoient gagnés & toutes les avenues gardées par les ennemis de *Jacques III*, la jeune Princesse ne s'attendoit pas à recouvrer de sitôt sa liberté. Quatre Gentilshommes Irlandois, Officiers au régiment de Dillon, nommés *Gaydon*, *Wogan*, *Toole* & *Misset*, jurent à leur Prince de délivrer la Princesse : seuls, ils l'entreprennent; seuls, ils l'exécutent : prévoyant tous les dangers, surmontant tous les obstacles, la Princesse *Clémentine* est enlevée, & remplacée dans son lit par la femme de chambre de l'épouse du Capitaine *Misset*, qui elle-même reçoit la Princesse à la chute d'une fenêtre dans un jardin. *Jacques III*, malgré la vivacité de ses vœux, & sa confiance en l'activité & la prudence de ses fidèles amis, doute encore du succès de l'entreprise, lorsque la Princesse est déja en sureté hors des Etats de l'Empereur. (Il étoit en Espagne.) Arrivée à Rome, où

Digitized by Google

elle est fêtée, & ses libérateurs décorés des dignités de Patriciens & de Sénateurs, la Princesse y attend *Jacques III* jusqu'au 1^er^. septembre 1719, que les illustres époux reçoivent la bénédiction nuptiale par l'Evêque de Monte-Fiasconi; & quinze mois après, en décembre 1720, la Reine donna le jour au Prince Comte *d'Albany* qui vient de mourir.

Nos dernières nouvelles officielles sont en date du 16 & du 19. — Le bulletin de la Gazette du 16 porte en substance ce qui suit :

« Le 19 mars, 400 cavaliers Turcs attaquèrent avant le jour un de nos postes près du couvent de *Sinay*, occupé par 38 fusiliers & 24 chasseurs, mais ils furent repoussés & ils prirent la fuite. — Le 22, 120 cavaliers Arnautes entreprirent de rouvrir l'abattis que nous avions fait devant le défilé de Rothenthurm; le feu de nos chasseurs les força de se retirer sans avoir pu exécuter leur projet; 9 de ces cavaliers furent tués à cette occasion. — Le 24, un détachement ennemi de 1500 cavaliers & de 800 fusiliers s'avança sur les 9 heures du matin contre le couvent de Sinay. Le lieutenant *Geiz* soutint avec cent fusiliers & quelques chasseurs la première attaque de l'ennemi, qui ne pouvant rien faire de ce côté, se porta en grand nombre du côté droit de notre avant-garde, & la força d'abandonner sa redoute & de se retirer sur une hauteur. Les Turcs profitèrent de cette circonstance, passèrent sur les hauteurs derrière le couvent, empêchèrent par-là la jonction de l'avant-garde avec la garnison de Sinay, & mirent le feu au couvent. Nos troupes, inférieures en nombre à l'ennemi, ont donné dans cette occasion les plus grandes preuves d'intrépidité & de valeur. Trois cents Turcs, y compris le Pim-Pacha, leur chef,

Digitized by Google

& Pechey-Aga ont été tués ; nous avons eu 27 hommes, tant tués que blessés : au nombre des derniers se trouve le Lieutenant *Geiz*. — Le 25, l'ennemi, au nombre de 140 hommes d'infanterie & 60 cavaliers, attaqua le Capitaine *Richard* du régiment d'Orocz, qui étoit posté au défilé de Rothenthurm. L'infanterie ennemie étant parvenue aux hauteurs pour attaquer sur le derrière le Capitaine *Richard*, se retira jusqu'à ce qu'il parvint au poste occupé par le Lieutenant-Colonel *Turati*. On attaqua ensuite l'ennemi, qui fut obligé de se retirer avec perte jusqu'à Ardis & Sibla. — Le même jour, 4000 Turcs à pied & à cheval firent une invasion près de Klokoch ; ils attaquèrent une redoute défendue par 36 hommes, qui périrent tous après avoir combattu avec un courage héroïque, & se répandirent ensuite dans les villages de Russaja & de Klokoch. Un détachement de nos troupes étant accouru, dispersa l'ennemi, qui a laissé sur la place 96 tués ; il a emporté les autres tués & les blessés. Notre perte à cette occasion monte à 48 tués. — Le 26, un détachement ennemi tenta en vain de pénétrer du côté du défilé de Vulcan ; il fut repoussé avec perte. L'attaque de ce côté fut renouvelée le lendemain matin par 900 cavaliers Turcs. Le major *Ketner*, soutenu par le Capitaine *Bajalich*, qui étoit arrivé avec une division de hussards de *Léopold de Toscane*, les força à se retirer, & les poursuivit à la distance de près d'une lieue. Le Pim-Pacha de Tsemes & un vice-Aga furent tués à cette occasion ; on a enterré le premier à Fladeny : il avoit rendu de grands services à la Porte dans la dernière guerre contre les Russes. — Le 27, au matin 1000 Turcs s'avancèrent vers Kossia, mais ils ne purent rien entreprendre de ce côté ; ils furent même obligés de se retirer avec une perte de 100 hommes. — Le 31,

Digitized by Google

le bataillon franc formé des sujets transfuges de la Porte, attaqua près de Karaula un transport de munitions de guerre & de bouche, destiné pour Belgrade, & escorté de 300 cavaliers & de 400 hommes d'infanterie, en tua cent hommes, & força les autres à prendre la fuite. — Le 4 avril, les Turcs marchèrent en trois colonnes contre le Colonel *Beharnik*. La première attaqua la redoute près de Kakovicka, la seconde, celle près de Grihovo Schiste, & la troisième se porta vers le pont neuf de Corana. Les bonnes dispositions du Colonel & le secours qu'il reçut à temps, anéantirent le premier projet de l'ennemi, qui se réunit ensuite sur les hauteurs de Dresnik, dont il tenta de se rendre maître; mais d'un côté le feu bien dirigé contre lui de ce château, & de l'autre côté la canonnade de la redoute en deçà de la rivière de Corana, l'obligèrent à se retirer & à passer cette rivière avec précipitation. Cette affaire a duré depuis 7 heures & demie jusqu'à 11 & demie. On ignore le nombre d'hommes que l'ennemi a perdu à cette occasion: on n'en a trouvé que 42 tués; il a emporté les autres & les blessés. Nous avons eu 5 tués & 19 blessés. »

*Bulletin du 19 avril.*

Ce bulletin renferme les détails de ce qui s'est passé à l'armée commandée par le Prince *de Cobourg*: « L'ennemi, y est-il dit, entreprend tout pour nous faire quitter les postes que nous avons occupés; mais ses tentatives n'ont pas réussi jusqu'à présent. Le 24 mars, un détachement ennemi s'approcha, avec 4 canons, de notre avant-garde, & se retira aussitôt. Le 1^er^. de ce mois, 3000 hommes, tant Turcs que Tartares, firent une invasion près de Toboruez & de Karanche; une compagnie d'Infanterie & trois escadrons de cavalerie, en tout environ 600 hommes, défen-

Digitized by Google

dirent leur poste si bien depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, que l'ennemi, après avoir laissé sur le champ où l'action s'est passée, environ cent tués, se vit obligé de se réfugier à Choczim Les tués de notre côté montent à 60 hommes; les blessés ont été conduits à Cschernoviz. Le lendemain, le Lieutenant *Querlemon* fut détaché avec 10 cavaliers à Kinkatch; un payan, qui le rencontra, l'instruisit qu'un détachement ennemi étoit dans ce village. Malgré cet avis, cet officier y entra avec quelques hommes, & laissa les autres devant le pont du lieu. L'ennemi l'environna aussitôt: il se défendit courageusement; mais son cheval étant tombé, & deux de ses cavaliers tués, il fut obligé de se rendre avec son Caporal & les autres Cavaliers qui l'avoient accompagné. On a conduit cet Officier à Choczim, le Caporal & les deux Cavaliers à Jassy. — Le 3, le reste des troupes qui étoient encore à Cschernoviz reçut l'ordre d'avancer, & le 4, à trois heures du matin, le Prince *de Cobourg* s'est rendu à l'armée. — Quatre bataillons de l'armée Russe, accompagnés chacun d'une compagnie d'Artilleurs, ont joint notre corps d'armée le 21 mars; on y attend aussi au premier jour l'arrivée du Général *Soltikof* avec neuf régimens. »

« Le quartier général de la grande armée se trouve actuellement entre Semlin & Banofze; on établit trois camps, l'un à Semlin, l'autre à Peterwaradin, & le troisième à Supanek, vis-à-vis de Neuorsova. Toute l'armée devoit camper le 15 de ce mois. »

« Le Baron de Herbert, ajoute la même Gazette officielle, ayant fait remettre, le 9 Février, au Divan, la déclaration de sa Cour, & demandé en même temps les passeports nécessaires à son départ, ce

Digitized by Google

ministre les a obtenus ; il est parti le 15 du même mois avec sa suite pour Livourne. Les sujets de l'Empereur, qui ne peuvent encore quitter l'empire Ottoman, se sont mis sous la protection de l'Ambassadeur de France. Le 23 février, une division de l'escadre Turque a fait voile de Constantinople pour la mer Noire. — Le Grand-Visir est parti le 20 mars. »

*De Snyatin, le 5 avril.*

Le 3 de ce mois, l'armée du Prince *de Cobourg*, qui a été jointe par une partie de l'armée Russe, s'est mise en marche avec l'artillerie nécessaire pour se rendre du côté de Choczim.

---

*Errata* pour le n°. 16, p. 186.

Au lieu de *Monneroi*, lisez *Monnero*.

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 17 MAI 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

### VERS

*A M. de B***, qui avoit fait défendre sa porte, en lui envoyant l'Almanach des Muses pour Etrennes.*

Avec son helvétique audace,
Et me toisant du haut en bas,
Quand ton Cerbère à large face
Sur ton seuil attachoit mes pas,
En vérité je n'allois pas,
Quelque usage qui sollicite,



Digitized by Google

De ce qu'on appelle visite,
Te causer le long embarras.
Si tu le penses, tu t'abuses :
J'allois te plaire par le don
D'un Livre avoué d'Apollon,
Sous le nom d'Almanach des Muses.

Parmi les Ouvrages charmans
Qu'avec soin le goût y rassemble,
S'il n'est aucuns de mes enfans,
C'est que, pour les monter aux rangs
Qu'Imbert & tant d'autres ensemble
Viennent embellir tous les ans,
Ils ont grand besoin, ce me semble,
De se renforcer quelque temps.
Avant de prétendre à s'inscrire
Sur les immortelles hauteurs
Qu'habite le Dieu de la Lyre,
Du moins il est bon de s'instruire
Dans le langage des Neuf Sœurs.
Pour oser des Beaux-Arts parcourir la carrière
Avec Parni, Le Brun, Ginguené, Frédéric,
De l'aveu d'Apollon, de l'aveu du Public,
Il faudroit posséder les talens de Voltaire.

( *Par M. Charon.* )

Digitized by Google

# HISTOIRE D'OKANO,

*Fragment d'un Voyage à S. Domingue.*

Ils ont presque entièrement disparu ces Caraïbes qui couvroient les isles de l'Amérique à l'arrivée de Christophe Colomb sur le nouvel hémisphère. Ils sont déjà retranchés de la race humaine, & les foibles restes de ces peuples, qu'on rencontre encore épars dans quelques-unes des Antilles, sont abâtardis ou prêts à s'éteindre. Les barbares conquérans, qui commencèrent par les exterminer, les peignirent ensuite avec les traits les plus défavorables; mais en les calomniant, pour chercher à diminuer l'horreur que leur destruction doit inspirer, ils n'ont pas pu s'empêcher de nous laisser appercevoir combien les mœurs de ces malheureux Indiens étoient douces & enfantines. Quand on les considère, même dans les tableaux noircis des Historiens Espagnols, on trouve un rapport frappant entre les Caraïbes & ces Insulaires de la mer du Sud, que le célèbre Capitaine Cook & M. de Bougainville nous ont représentés sous des couleurs si intéressantes. Voilà, en effet,



Digitized by Google

l'homme de la Nature ; doux, simple, & ne s'occupant jamais qu'à jouir. La terre féconde, le climat fortuné où il se trouve, lui procure abondamment, sans le plus léger travail, tout ce qui convient à son bonheur ; & les passions factices des peuples policés, ou les besoins des peuples sauvages qui habitent des contrées moins favorisées, n'ont point dégradé sa bonté primitive. L'amour est la seule passion un peu vive qu'il ressente, & qui puisse le troubler : car la Nature semble toujours avoir voulu vendre, au prix de quelques tourmens jaloux, ce besoin si attrayant & si délicieux de l'amour.

Les Caraïbes, malgré leur profonde apathie, éprouvoient les excès de cette passion impérieuse ; & comme ils s'y livroient avec plus d'abandon, comme ils en connoissoient mieux toutes les délices, que ne savent les connoître les peuples que d'autres soins distraient, ils sentoient peut-être aussi plus vivement la gêne des contradictions & des obstacles ; ces hommes si paisibles s'oublioient alors jusqu'à invoquer la vengeance. Ils devenoient même quelquefois sanguinaires. Le récit que je vais faire en est une preuve ; & cet exemple pourra servir à donner quelques notions du caractère de ce peuple dont l'Histoire restera probablement à jamais ignorée.

Arraché, il y a quelques années, aux erreurs, au délire, à l'insouciance de la

Digitized by Google

première jeunesse, & à tous les charmes de l'étude & de l'amitié, je traversai la mer, & j'arrivai à Saint-Domingue. La fortune, qui venoit de m'éloigner de tout ce que j'avois de plus cher au monde, sembla vouloir un peu m'en dédommager, en me faisant rencontrer dans cette Isle un de ces hommes rares, qui joignent les vertus au génie, qui font tout par eux-mêmes, & qui commandent toujours, sans le vouloir, le respect & l'admiration. Je ne le nomme point ici, de peur de blesser sa modestie, égale à son mérite : mais il ne pourra pas plus empêcher qu'on le reconnoisse, qu'il n'a pu éviter les distinctions de la Cour, qui ont été le chercher dans la simple classe des Citoyens où il se renfermoit. Malgré la disproportion de nos âges, cet homme si estimable vint à moi avec empressement, & son ame s'empara bientôt de la mienne. Le climat m'avoit fait éprouver cette révolution cruelle, à laquelle sont soumis tous ceux qui arrivent sous la Zone Torride. Dès-lors mon nouvel & bienfaisant ami m'engagea à quitter la ville du Cap, pour changer d'air & pour passer ma convalescence sur son habitation.

Là, je pouvois m'abandonner librement à ce goût de la solitude & des rêveries, qui m'a toujours dominé. Souvent, avec un volume d'Homère, de Racine, ou de Fénélon, je marchois le long des plantations de cannes de sucre, pour me rendre au



Digitized by Google

bord de la rivière qui entoure la vaſte habitation où j'étois ; puis je deſcendois encore en ſuivant un magnifique berceau de bambous, qui couronne cette rivière juſques à ſon embouchure. Une petite prairie, nommée *Savane*, d'après le mot eſpagnol, *Savana*, que les Créoles de St-Domingue ont franciſé, offre en cet endroit un coup d'œil charmant, & eſt ombragé en partie par une forêt de bois de campêche & de mangliers. De l'autre côté de la rivière, ſont les dunes qui ſéparent le Limbé du port Margot ; & de là enfin on peut conſidérer une immenſe étendue de mer, ſur laquelle on découvre inceſſamment ou des vaiſſeaux qui traverſent, ou des poiſſons qui bondiſſent.

Tandis que j'admirois ce ſuperbe ſpectacle, & que mon ame emportée ſur les ondes, ſuivoit les navires dont j'avois apperçu les voiles, ou revoloit vers ma patrie & mes amis, un homme nu traverſoit ſouvent la plage, un peu loin de moi, jetoit ſes filets dans la mer, & rentroit, chargé de ſa proie, dans le petit bois de mangliers. Je le pris long-temps pour quelque Métis, Pêcheur des environs. Mais enfin ſon aſſiduité dans ce lieu ſolitaire m'inſpira de la curioſité ; & un jour je marchai ſur ſes pas, comme il regagnoit ſon aſile. Là, quelques feuilles de palmier formoient un petit hangar propre à le mettre à l'abri des fortes pluies. Un

Digitized by Google

hamac de pitre (1), artiſtement treſſé, étoit ſuſpendu à deux arbres voiſins, & pluſieurs calebaſſes de diverſes grandeurs, très-bien découpées & gravées, compoſoient tous ſes uſtenſiles.

Je reconnus, en m'approchant, que cet homme étoit de race Indienne. Ses cheveux liſſes, ſa peau cuivrée, ſon front applati, ſes yeux qui ſembloient ſe chercher l'un l'autre, tout m'annonçoit ſon origine. Je l'obſervai en ſilence; & lui, ſans me dire une ſeule parole, continua de ſe livrer à ſes occupations. D'abord il creuſa un grand trou dans le ſable; il y mit beaucoup de bois ſec qu'il alluma, & qui fut bientôt changé en braſier ardent. Enſuite il poſa ſur ce braſier le poiſſon qu'il venoit de pêcher, en l'arroſant, pendant qu'il cuiſoit, d'un peu de ſel & de piment, & de beaucoup de jus de citron; & quand ce poiſſon fut bien grilié, il l'étendit ſur une grande feuille de bananier, avec un tas de bananes, & il m'invita à manger. Cette invitation fut le premier diſcours qu'il me tint; car juſqu'à ce moment il avoit agi comme s'il n'y avoit eu perſonne devant lui. Son air de franchiſe & de ſimplicité, ainſi que la couleur dorée de ſes mets, m'empêcha de refuſer le bon Sauvage. J'avoue même que je n'ai jamais

(1) Eſpèce de chanvre qui croît ſpontanément en Amérique.



Digitized by Google

mangé de poisson aussi excellent. Mon appétit charmoit mon hôte ; & il me parut si content de moi, qu'après le repas, je me hasardai à lui adresser quelques questions.

» Tu es Caraïbe, lui dis-je « ? Ah ! oui, me répondit-il en laissant tomber sa tête sur sa poitrine, & ses yeux se remplirent de larmes. Puis tout-à-coup il se releva, & regarda autour de lui, comme s'il avoit craint qu'on nous eût entendus. » Mon ami, ajoutai-je alors, depuis combien de temps es-tu dans cette baie ? — Depuis trois ans, me répliqua-t-il ; & tu vois comment j'y vis. Les Nègres des habitations voisines m'apportent des bananes & du tabac. Je leur donne en échange une partie de ma pêche, & quelque calebasse que je m'amuse à graver pour eux «.

» Ou habitois-tu avant de venir ici ? — A cette question il poussa encore un profond soupir, & ses pleurs recommencèrent à couler. — » Mais apprends-moi au moins ton nom, continuai-je. Mon nom ? mon nom ? répliqua-t-il d'un air égaré, tu le sauras : mais ne le répète jamais tant que j'habiterai ce lieu. Mon nom est Okano. En prononçant ce mot, il se jeta le visage sur le sable, & de ses mains il pressoit la terre comme s'il eût souhaité qu'elle s'entr'ouvrît pour le cacher. Mes consolations, toutes les marques d'intérêt & de pitié que je lui donnai, l'obligèrent enfin

Digitized by Google

à se relever : mais je ne pus plus en arracher une parole ; & aux approches de la nuit, je me retirai, le cœur pénétré de tristesse «.

Quelque préoccupé que je fusse de mon aventure, je me gardai bien d'en parler à personne ; mais je me promis de revoir Okano, & de l'engager à satisfaire entiérement ma curiosité. Je ne voulus cependant point lui marquer trop d'empressement, de peur de lui inspirer de la méfiance ; le lendemain j'attendis qu'il fût un peu tard pour retourner au bord de la mer. Je ne fis même aucune question ce jour-là au Caraïbe. Je me contentai de lui présenter des feuilles de tabac & divers fruits ; ce qui parut le flatter beaucoup. Les jours suivans, j'y revins familièrement ; & il s'accoutuma si bien à ma présence, qu'il ne faisoit plus guère son repas du soir que je ne fusse arrivé. Malgré cela, toutes les fois que je lui demandois son histoire, il gardoit un profond silence, pleuroit, me faisoit signe de la main de ne pas continuer, & souvent il se jetoit à terre.

Un jour que j'étois allé pour le visiter de meilleure heure que de coutume, je ne le trouvai pas, & je passai vainement l'après midi à l'attendre. Son hamac restoit suspendu, ses calebasses étoient en ordre. Rien ne manquoit dans son asile. Le lendemain & plusieurs jours de suite, je perdis également mes pas à le chercher.



Digitized by Google

Okano ne reparut plus. Divers bruits se répandirent alors sur la mort de ce malheureux Indien. Les Nègres qui l'aimoient, s'épuisèrent en conjectures. Les uns prétendoient que les Zombis (1) l'avoient enlevé ; les autres, qu'il s'étoit tué lui-même ; & un grand nombre croyoit avec plus de vraisemblance, qu'il avoit été dévoré par quelque requin ou par quelque caïman. Enfin je partis de l'habitation où j'étois alors, sans pouvoir découvrir ce qu'il étoit devenu.

Plus d'un an après je fis un voyage dans le quartier du Port-au Prince, si malheureusement célèbre par les tremblemens de terre qui l'ont souvent dévasté. Je désirai alors de voir les grands lacs qui séparent en cet endroit de St-Domingue les établissemens François des Espagnols ; & une partie de chasse que je fis avec quelques habitans, m'en fournit l'occasion. Nous étions cinq chasseurs blancs, suivis de cinq esclaves nègres & de quelques mulets chargés de nos bagages, de biscuit & de vin. Nous nous rendîmes jusqu'au fond de la plaine du Cul de-sac, où nous nous embarquâmes dans une pirogue pour traverser le premier lac ; nous envoyâmes nos nègres, nos chevaux & nos mulets, par les défilés

(1) Les Zombis jouent un grand rôle parmi les Nègres ; ce sont leurs larves, leurs farfadets.

Digitized by Google

de la montagne ; & nous les rejoignîmes sur la hatte d'un Espagnol nommé *Narcissa*.

Les Espagnols de St-Domingue mènent en général une vie nomade & patriarcale qu'il n'est peut-être pas indifférent de connoître. Le tableau de celle de Narcissa en présentera une idée.

Propriétaire d'une hatte d'environ quatre lieues de large sur huit de long, Narcissa possède plusieurs grands troupeaux de vaches, de jumens, de chèvres & de brebis. Sa maison, située au milieu d'une vaste prairie, est très-simple & très-commode. Les galeries qui l'entourent, & le péristile qui la partage, y entretiennent une perpétuelle fraîcheur. Dans ce péristile sont tendus plusieurs légers hamacs, où les hommes se balancent, tandis que les femmes assises tout autour sur des plians de cuir, s'occupent à broder, à coudre leurs vêtemens, ou chantent quelques ballades qu'elles accompagnent de leur guitare.

A quelque heure du jour que les étrangers arrivent là, on leur offre du café, des confitures, des fruits, & du lait excellent ; & un refus est presque une injure. Narcissa paroissoit alors âgé d'une cinquantaine d'années ; sa femme plus jeune, & d'origine Indienne, étoit encore très-belle, & cinq filles charmantes composoient leur famille.

Nous courûmes quatre ou cinq jours de suite à la chasse & à la pêche, excessive-



Digitized by Google

ment abondantes dans ce pays-là. Nous étions rassasiés de poissons, de pintades sauvages, de paons, de courlis, de ramiers, & de plusieurs autres espèces de gibier, non moins exquis. Enfin, moi qui voulois visiter les deux lacs, je proposai à un de mes compagnons de me seconder. Tandis que les trois autres restoient chez Narcisse, celui-ci passa le long des montagnes de Baroco; je m'acheminai, suivi de mon nègre, du côté opposé, & nous nous donnâmes rendez-vous à la baie de Neybe.

Le second jour de ma route, après avoir long-temps côtoyé les bords du lac, je fus obligé de m'en écarter pour chercher un asile. Je remontai, environ deux lieues, le long d'une petite rivière, & je découvris enfin au milieu de plusieurs touffes de cocotiers & de bananiers, une assez belle cabane. Je m'y rendis, & je demandai l'hospitalité à une femme Indienne qui se présenta sur la porte. Sa réponse me pressa de descendre; & pendant que mon nègre prenoit soin de mes chevaux, j'étendis mes provisions, & j'offris à manger non seulement à l'Indienne qui m'avoit accueilli, mais encore à deux autres beaucoup plus jeunes, dont une tenoit un nourrisson pendu à sa mamelle. Ces femmes m'acceptèrent amicalement; & après que mon nègre eut soupé comme nous, je lui fis tendre mon hamac sous la petite galerie de

Digitized by Google

la cabane, & je me couchai. Les Indiennes venoient de rentrer chez elles, & il étoit absolument nuit lorsqu'un homme arriva. A la manière dont on le reçut, je ne pus pas douter qu'il ne fût le maître de la cabane : mais qu'on juge de ma surprise, dès que je crus, en écoutant sa voix, entendre celle d'Okano. Je ne pouvois cependant pas me le persuader entièrement. J'imaginois qu'Okano étoit trop bien mort au Limbé, pour qu'il eût pu ressusciter à Neybe. Je n'osai même point appeler mes hôtes pour m'informer de la vérité. Je passai la nuit dans cette inquiétude, & ce ne fut qu'au lever du soleil que mes yeux reconnurent le bon Caraïbe.

Sa surprise égala la mienne; & il m'est impossible d'exprimer ses transports. Il me baisoit les mains & les pieds, il pleuroit, rioit, poussoit des cris de joie, & sautoit comme un enfant. Enfin, après que nous eûmes déjeûné : » Okano, lui dis-je, maintenant que tu me sembles heureux, tu me raconteras tes aventures. — Volontiers, me répondit-il. Je n'aurai plus rien de caché pour toi. Et soudain il commença le récit qu'on va lire, & que ses larmes interrompirent souvent.

» Je suis du petit nombre des francs Indiens qui existent encore dans cette isle. Jamais le sang Espagnol ni le sang Africain ne se sont mêlés à celui de ma race. Né sur les bords de l'Ozama, j'y vivois

Digitized by Google

heureux & indifférent, quand une femme Indienne, dont le mari étoit mort depuis peu, vint chercher un asile auprès de notre petite retraite. La réputation de mon père avoit fait croire à cette femme qu'elle trouveroit en lui un protecteur, & son espérance ne fut point vaine. Ma mère étoit au tombeau. Mon frère aîné demeuroit ici avec sa femme & ses deux filles que voilà, me dit-il en montrant les trois Indiennes. J'étois le seul enfant que mon père eût auprès de lui, & ce bon vieillard s'empressa d'accueillir la veuve qui l'imploroit. Mais, hélas! pourquoi faut-il que je raconte une aventure si chère & si funeste? une aventure à laquelle je dois le peu de momens heureux que j'ai goûtés, & qui a empoisonné le reste de ma pénible vie. La veuve Indienne dont je viens de te parler, n'étoit pas seule. Elle étoit suivie de sa fille, ou plutôt d'un de nos Zemés (1), qui avoit daigné prendre une forme humaine. A la fleur de son âge, la belle Yango réunissoit à tous les charmes qu'on puisse souhaiter dans les femmes, cette candeur céleste qu'elles possèdent quelquefois. Sa taille avoit la noblesse des jeunes palmiers, & la flexibilité des souples roseaux : mais sa taille & la grace de

(1) Les Indiens croyoient que les Zemés étoient des Intelligences célestes ; mais ils regardoient le Maniton, ou le Diable, comme bien plus puissant que les Zemés.

Digitized by Google

ſes traits n'étoient que les moindres de ſes dons. Yango ſurpaſſoit en douceur l'amoureuſe & timide colombe. Enfin, dès que mes yeux la virent, mon cœur l'adora. Je ne tardai pas à le dire à ma bien-aimée, & je la trouvai ſenſible à ma paſſion. Cependant à peine j'en avois reçu le prix, que la mort vint m'enlever mon père. Ce malheur fut le premier que je ſentis : mais Yango & ſa mère pleuroient avec moi ; & les larmes d'Yango adouciſſoient les miennes. Hélas ! pouvois-je prévoir alors que je la pleurerois bientôt elle-même «?

» Pendant que mon père touchoit à ſes derniers momens, il avoit été viſité par un Caraïbe, nommé *Tinamou*, qui connoiſſoit beaucoup la vertu des plantes, mais qui cependant n'en avoit point trouvé de ſalutaire pour nous. Ce Caraïbe vit alors Yango, & le poiſon de l'amour entra dans ſon cœur. Bientôt Tinamou perdit une femme dont il avoit eu deux enfans, & il s'empreſſa de venir demander Yango pour la remplacer. Yango & ſa mère lui avouèrent avec franchiſe le lien qui nous uniſſoit. Alors le Caraïbe ſe retira en ſilence «.

» Quelques mois s'étoient écoulés depuis cette aventure ; nous l'avions même oubliée, quand je formai le projet d'aller pêcher dans l'Ozama une eſpèce de poiſſon qu'Yango aimoit beaucoup, & qui ſe trouvoit en abondance dans un petit en-

Digitized by Google

foncement du fleuve, à quelques lieues de notre habitation. Je partis au soleil levant : mais avant de partir, j'embrassai ma bien aimée. Elle versoit des pleurs, & jamais ses caresses n'avoient été si vives & si touchantes. O Ciel ! je crois encore la voir, l'entendre, & sentir ses embrassemens ! Je n'allois à la pêche que pour Yango ; & pourtant je fus toute la journée accablé de mélancolie. Le Ciel me donnoit un pressentiment confus de mon malheur ; car sois bien certain que nos bons Zemés cherchent toujours à nous découvrir le mal qui nous attend, pour nous le faire éviter : mais le Manitou nous entraîne malgré eux «.

» Ma pêche fut abondante. Je reprenois ma sérénité, quand l'idée de Tmamou vint me frapper. Soudain je revolai vers ma cabane : mais il étoit trop tard. Le crime étoit commis ; & le premier objet que je vis en entrant chez moi, fut la mère d'Yango étendue sur le corps de sa mourante fille, & s'efforçant en vain de la ranimer. Je me précipitai aussi sur ma bien-aimée. Je reçus son dernier soupir. Elle expira dans mes bras. Si tu as jamais aimé, mon ami, & si tu as perdu l'objet de ta tendresse, au moment que tu l'aimois le plus, juge de mon désespoir. Sans cela tu ne peux pas l'imaginer. Je ne savois pas pleurer : mais j'étois furieux, je tombois sur la terre dans de longs éva-

Digitized by Google

nouissemens, & je ne sortois de cette stupeur, que pour jeter des cris de rage, & pour invoquer la mort, qui ne voulut point m'exaucer. Enfin, au bout de quelques jours que mes sens furent un peu calmés, & qu'une douleur plus tranquille eut succédé à mon égarement, on m'apprit la cause de la mort de mon épouse; on me dit que le barbare Tinamou avoit profité de mon absence, & veillé l'instant où Yango alloit se baigner dans l'Ozama, pour la surprendre. Là, le monstre s'étoit emparé d'elle, & l'avoit forcée d'avaler une pomme de mancenillier, poison le plus terrible que la Nature ait produit «.

» Alors je jurai de vivre pour venger ma bien-aimée. Je courus chez Tinamou. Il n'y étoit point. Je le cherchai vainement plusieurs mois de suite. Enfin j'imaginai qu'il pouvoit être dans cette baie de notre Isle, où les Espagnols emploient encore quelques Indiens à tirer des perles du fond de la mer. C'étoit la saison de la pêche. Je m'y rendis. En arrivant, je me mêlai aux Caraïbes qui étoient sur le rivage, & j'observai les plongeurs qui disparoissoient ou qui revenoient avec des huîtres. Quelle fut ma satisfaction, quand je reconnus Tinamou! Pour lui, il ne me distingua point. J'attendis l'instant où il replongeoit: soudain je me précipitai après lui; je me saisis d'une de ses jambes, & je l'entraînai bien loin dans la mer, résolu de le faire périr,

Digitized by Google

*Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade eſt *Maîtreſſe*; celui de l'Énigme eſt *le Sort*; celui du Logogriphe eſt *Apologue*, où l'on trouve *Plage*, *Age*, *Eau*, *Glu*, *Loge*, *Pou*, *Pal*, *Pôle*, *Pau*, *La*, *Pô*.

## CHARADE.

DANS plus d'un Jeu l'on trouve mon premier;
Et ceux qui donnent mon entier,
Du haut juſques en bas ſont ſouvent mon dernier.

(*Par M. Bonnay.*)

## ÉNIGME.

VEUX-TU ſavoir mon origine,
Cher Lecteur? j'exiſtois du temps des vieux Romains.
Ne penſe pas que j'imagine
Un nom pour m'exalter; mes titres ſont certains.
En doutes-tu? parcours l'Hiſtoire,
Tu verras comme à chaque mois

Digitized by Google

Ce Peuple, d'heureuſe mémoire,
Fetoit celles à qui je dois
Et mon nom & mon exiſtence.
Veux-tu ſavoir ce nom ? écoute maintenant :
Au nouvel an ( telle eſt mon inconſtance )
On voit chez moi grand changement.
Des caprices du ſort, j'éprouve l'influence.
Ici je ſuis porté par de vils Savoyards,
Qui me donnent pour quelques liards :
Là de ma dignité je ſoutiens mieux la marque ;
A mon front vois les traits de ton digne Monarque ;
Vois comme en ce cadre doré,
On lit mille bons mots dont je ſuis décoré.
Riche, Pauvre, Juriſconſulte,
Prélat, Prince, tout me conſulte.
Loin de cacher ce que j'ai dit,
Chacun dans ſes lettres l'écrit.
Te faire chercher plus, Lecteur, ſeroit dommage ;
Ce jour, combien du mois ?.. t'en faut-il davantage ?

( *Par le C. de C. près Breteuil.* )

---

## LOGOGRIPHE.

Vous me connoiſſez bien, Lecteur ; mais je parie
Que votre eſprit ingénieux,
Avant que de m'avoir ſaiſie,
Sur cent objets divers arrêtera les yeux.

Digitized by Google

De moi vous vous ſervez en tous temps, en tous lieux,
En ſanté, même en maladie :
Je montre un caractère un peu capricieux ;
Parfois je ſuis douce & riante ;
Parfois auſſi je ſuis mordante,
Et me plais à faire ſouffrir.
Ma parure eſt naturelle,
Mais il faut l'entretenir
Nette & belle,
Sans quoi, de moi, chacun cherche à ſe garantir.
De mes ſix pieds dérangez la ſtructure,
Vous verrez un amas confus
De différens individus ;
Ce qu'on évite en allant en voiture ;
Vous trouverez encore une interjection ;
Ce que, gros & noueux, par un dévot uſage,
On garde, pour Noël, dans un petit ménage ;
Un légume commun ; une conjonction ;
Un carré ſur toutes ſes faces ;
La moitié d'un oiſeau poltron,
Redouté des maris bonaces ;
Vous m'y verrez auſſi, mais ſous un autre nom ;
Et... mais j'entends la clochette fidelle...
Adieu, Lecteur ; je vais où mon devoir m'appelle.

( *Par M. Bonnay.* )

Digitized by Google

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Œuvres Complètes de M. Marmontel, Hiſtoriographe de France, & Secrétaire Perpétuel de l'Académie Françoiſe. Edition revue & corrigée par l'Auteur; Tomes IX, X, XI & XII; in-12. A Paris, chez* Née de la Rochelle, *Lib., rue du Hurepoix, près du Pont Saint-Michel.*

Les Ouvrages de M. Marmontel portent le double caractère d'un bon Ecrivain & d'un profond Littérateur; & ſes *Elémens de Littérature* réuniſſent toutes les qualités qui concourent à former un Ouvrage vraiment claſſique. C'eſt ſans contredit la poétique la mieux rédigée, la plus complète que nous ayons; & la ſéchereſſe des préceptes y diſparoît toujours ſous les agrémens du ſtyle. La métaphyſique s'y montre ſans obſcurité, & l'eſprit ſans afféterie; les principes y ſont bien exprimés, & les exemples bien choiſis; l'eſtime n'y eſt point excluſive, & la critique y eſt motivée: l'Auteur y tient un ſage milieu entre la fanatique admira-

Digitized by Google

tion des Pédans, & la hardieſſe plus dangereuſe encore des Novateurs. Toujours guidé par un eſprit juſte & une raiſon exercée, il a ſur tant d'autres Légiſlateurs Littéraires, l'avantage d'avoir pratiqué ce qu'il enſeigne, d'avoir appris par l'expérience, qu'il ne ſuffit pas de connoître les règles d'un Art, qu'il faut ſavoir les modifier, les plier même quelquefois ſelon le genre & le ſujet des Ouvrages qu'on apprécie; que l'application trop rigoureuſe de ces règles expoſeroit à de fréquentes erreurs, parce que leurs Auteurs n'ayant pu prévoir les diverſes inſpirations du génie, n'ont pu tracer irrévocablement ſa route. C'eſt ainſi qu'en Politique, après qu'on a dicté le meilleur Code poſſible, des évènemens inattendus amènent la néceſſité d'y faire quelques réformes, & même d'y ajouter quelques nouvelles Loix. Enfin les vûes fines & ſouvent profondes que renferment ces *Elémens*, ſont toujours énoncées avec tant de clarté, qu'on peut dire que cet Ouvrage ſera utile à ceux qui ſe diſpoſent à courir la carrière littéraire, & même à ceux qui l'ont parcourue avec ſuccès.

Cette nouvelle Livraiſon des Œuvres de M. Marmontel eſt compoſée, comme les précédentes, de quatre Volumes, dont deux terminent les *Elémens de Litterature*, & les deux autres renferment les *Incas* & un *Eſſai ſur les Romans*. Les *Elémens* n'étant pas ſuſceptibles d'une analyſe ſuivie, nous

Digitized by Google

nous allons en parler encore, comme nous avons déjà fait, en nous arrêtant sur quelques articles pris au hasard.

Ceux qui commencent le Ve. Volume de ces Élémens, sont autant de dissertations sur l'Ode, sur l'Opéra, &c., & nous y renvoyons nos Lecteurs. Nous avons déjà dit que M. Marmontel met autant de netteté que de finesse dans la définition comme dans la discussion des objets qu'il traite dans chaque Article. C'est ainsi qu'il fait connoître l'origine de la Pantomime chez les Romains. » Chez les Anciens, l'action » théatrale se réduisoit au geste. Les Ac» teurs, sous le masque, étoient privés de » l'expression du visage, qui, chez nous, » est la plus sensible : & si on demande » pourquoi ils préféroient un masque im» mobile à un visage où tout se peint, c'est, » 1°. que pour être entendu dans un am» phithéatre qui contenoit au moins six » mille Spectateurs, il falloit que l'Auteur » eût à la bouche une espèce de trompe ; » 2°. que dans l'éloignement, le jeu du » visage eût été perdu, quand même on » eût joué sans masque : or l'action théa» trale étant privée de l'expression du vi» sage, on s'efforça d'y suppléer par l'ex» pression du geste, & l'immensité des » Théatres obligea de l'exagérer «

» Par degrés cet Art fut porté au point » d'oser prétendre à se passer du secours » de la parole, & à tout exprimer lui seul.



Digitized by Google

» De là cette espèce de Comédiens muets, » qu'on n'avoit point connus dans la » Grèce, & qui eurent à Rome un succès » si follement outré «.

M. Marmontel, après avoir exposé les causes de ce succès, en fait connoître en même temps les dangers, & il en conclut qu'un Gouvernement sage doit préserver les peuples d'un trop grand amour pour le genre de la Pantomime, qui, par les moyens les plus simples, produisant les plus grands effets, doit éteindre nécessairement le goût des autres Spectacles. En effet, la Pantomime parle d'une manière plus passionnée que la parole; aucun genre d'éloquence, aucune Langue ne peut en égaler la véhémence, la force, la chaleur & la rapidité, puisque l'action n'y est jamais retardée par la parole, ni refroidie par aucun récit. Le Spectateur n'a presque pas besoin de penser; il n'a besoin que de se livrer à ses sensations. Mais il en résulte aussi que cet Art-là n'ayant qu'à esquisser une action, au lieu de la développer, n'ayant à parler qu'aux yeux, bien plus faciles à séduire que l'oreille, l'esprit & la raison, il en résulte que cet Art-là doit faire négliger celui qui exigeant de plus grands talens, promet des succès moins faciles.

L'établissement & la faveur de ce genre de Spectacle chez les Romains succéda à la Tragédie & à la Comédie, & fut, pour ainsi dire, la dégénération de l'Art dramatique. Mais si

Digitized by Google

la Pantomime annonce le déclin du Théatre, le goût qui domine aujourd'hui ne se rapproche-t-il pas du goût de la Pantomime ? Cet amour outré pour ce qu'on appelle action & coups de théatre ; ce soin de ne rien développer & de marcher toujours ; cette condescendance pour l'impatience du Spectateur, qui voudroit maintenant voir toujours agir l'Acteur ; & n'entendre jamais raisonner le personnage, ne rappelle-t-il pas ce temps où les Spectateurs n'apportoient au Théatre que des sens, & sembloient laisser reposer leur cœur & leur raison ? Ce n'est pas ainsi que Molière & tous nos grands Maîtres traitoient l'Art dramatique. Ils mettoient en œuvre les ressorts d'une action ; mais ils se donnoient le temps de développer les pensées & les sentimens des personnages qu'ils faisoient agir ; leur dialogue n'étoit pas tout composé de ces petits mots qu'on appelle *traits* ou *mots comiques* ; & nous croyons comme eux, qu'il faut avoir assez bonne opinion de l'espèce humaine, pour penser que des hommes qui prennent la peine de se rassembler pour voir les productions du génie, méritent bien qu'il s'entretienne, pour ainsi dire, avec eux, & que non content d'amuser leurs sens, il veuille bien parler à leur raison en intéressant leurs cœurs. Nous n'adoptons pas tout-à-fait le rigoureux système de ceux qui exigent que toute Pièce de Théatre soit une action morale, par ce



Digitized by Google

que nous pensons que même un amusement innocent est utile à l'humanité ; mais nous croyons qu'on doit supposer à des Spectateurs raisonnables le désir & la force d'entendre raisonner, & qu'ils voudront bien, même au sein de leurs plaisirs, qu'on exerce en eux la faculté de penser.

Puisque nous en sommes à l'Art dramatique, arrêtons-nous un moment à l'Article *Parterre*, qui a fourni à M. Marmontel des réflexions très-judicieuses. Il faut se rappeler qu'il a écrit là-dessus avant qu'on se fût décidé à faire asseoir toutes les classes de Spectateurs. On ne peut nier que l'idée qu'il donne de notre Parterre ne soit très-juste. » Chez nous, le Parterre est composé communément des » Citoyens les moins riches, les moins » maniérés, les moins raffinés dans leurs » mœurs ; de ceux dont le naturel est le » moins poli, mais aussi le moins altéré ; » de ceux en qui l'opinion & le sentiment » tiennent le moins aux fantaisies passagères de la mode, aux prétentions de la » vanité, aux préjugés de l'éducation ; de » ceux qui communément ont le moins de » lumières, mais peut-être aussi le plus de » bon sens, & en qui la raison plus saine » & la sensibilité plus naïve forment un » goût moins délicat, mais plus sûr que le » goût léger & fantasque d'un Monde où » tous les sentimens sont factices ou empruntés «.

M. Marmontel explique ensuite pour-

Digitized by Google

quoi l'on trouve dans le Parterre ce tact communément sûr & rapide, qui saisit les plus légers défauts & les beautés les plus fines. » Il faut savoir, dit il, que dans le » Parterre tout n'est pas ce qu'on appelle » peuple, & que parmi cette foule d'hom- » mes sans culture, il y en a de très-éclai- » rés : or c'est le jugement de ce petit » nombre qui forme celui du Parterre ; la » multitude les écoute, & elle n'a pas la » vanité d'être humiliée de leurs leçons ; » au lieu que dans les Loges, chacun se » croit instruit, chacun prétend juger d'a- » près soi-même «.

» Le Parterre, conclut M. Marmontel, » est donc habituellement composé d'hom- » mes sans culture & sans prétentions, » dont la sensibilité ingénue vient se livrer » aux impressions qu'elle reçoit du Specta- » cle, & qui, de plus, suivant l'impulsion » qu'on leur donne, semblent ne faire » qu'un esprit & qu'une ame avec ceux qui, » plus éclairés, les font penser & sentir » avec eux «.

De là, M. Marmontel passe au problême du Parterre assis & du Parterre debout, & il s'exprime ainsi : » Mais que le Parterre » soit assis, ce sera tout un autre monde ; soit » parce que les places en seront plus chères, » soit parce qu'on y sera plus commodé- » ment. Alors le Public des Loges & celui » du Parterre ne seront qu'un ; & dans le » sentiment du Parterre, il n'y aura plus ni la



Digitized by Google

» même liberté, ni la même ingénuité, osons
» le dire, ni les mêmes lumières : car dans
» le Parterre, comme je l'ai dit, les igno-
» rans ont la modestie d'être à l'école &
» d'écouter les gens instruits ; au lieu que
» dans les Loges, & par conséquent dans
» un Parterre assis, l'ignorance est présomp-
» tueuse : tout y est caprice, vanité ou
» prévention «.

On voit par-là que M. Marmontel ne penche point pour le Parterre assis ; on pourra ne pas adopter son sentiment, mais il sera difficile de combattre ses raisons. Il est certain qu'il y a plus d'humanité & de politesse à faire asseoir tranquillement les gens, qu'à les tenir debout & mal à leur aise ; mais il n'en est pas moins vrai que le courage de braver ce mal-aise supposoit dans le Parterre debout cet enthousiasme de l'Art qui rend l'attention imperturbable, & qui annonce cette sensibilité vive & prompte, si propre à recevoir & à communiquer les impressions de gaîté ou d'attendrissement qu'on veut lui faire éprouver ; & il est possible que l'Art ait perdu à cette révolution. Aussi, depuis quelques années, cette étonnante sagacité du Parterre est-elle assez souvent en défaut ; les arrêts qui émanent de son tribunal démentent très-fréquemment sa vieille infaillibilité ; & ce qui achève de rendre ses erreurs plus fréquentes, c'est que cette prépondérance des gens éclairés qui donnoient le signal

Digitized by Google

de l'approbation, ne subsiste plus ; les lumières, en se répandant un peu plus dans le Public, lui ont fait perdre sa docilité ; autant de Spectateurs, autant de Juges ; & chacun d'eux n'étant pas assez instruit pour bien juger, l'est assez pour se faire illusion sur son propre jugement : de là tant d'arrêts qui font gémir les gens de goût ; car on sait que les demi-connoisseurs sont les fléaux de tous les Arts.

Nous invitons nos Lecteurs à lire & à méditer l'article *Poésie*. Ce n'est pas le Chapitre d'un Ouvrage ; il forme à lui seul un Ouvrage excellent : c'est une Histoire complète & raisonnée de la Poésie chez les Anciens & les Modernes. Cette Dissertation, qui a beaucoup d'étendue, est pleine de sens, d'érudition & de goût.

Dans l'article *Poëte*, on trouvera des morceaux vivement sentis, fortement exprimés, mais jamais aux dépens du jugement. Tel est celui que nous allons citer : » C'est » peu d'être aussi variée, aussi féconde que » la Nature même, la Poésie compose des » ames, comme la Peinture imagine des » corps : c'est un assemblage de traits pris » çà & là de différens modèles, & dont » l'accord fait la vraisemblance. Ses per- » sonnages ainsi formés, elle les oppose » & les met en action ; action plus vive, » plus touchante qu'on ne la voit dans la » Nature ; action variée dans son unité, » soutenue dans sa durée, liée dans toutes



Digitized by Google

» ſes parties, & ſans ceſſe animée dans ſes » progrès par les obſtacles & les combats.

» C'eſt ici ſur-tout que l'Art de l'Orateur » me ſemble le céder à celui du Poëte. » Inſtruire, intéreſſer, émouvoir, ſont » leur objet commun; mais la tâche de » l'Orateur eſt de perſuader la vérité; celle » du Poëte, le menſonge, & le menſonge » connu pour tel. L'un, pour remuer ſon » auditoire, a des intérêts ſérieux, réels, » & préſens; l'autre n'a que des fables ou » des ſouvenirs éloignés: l'un, ſi j'oſe le » dire, produit ſes effets avec des corps, » & l'autre avec des ombres.

» Que Cicéron ſerre dans ſes bras, en » préſence des Juges, Planeus ſon ami, ſon » bienfaiteur & ſon client, & qu'il le baigne » de ſes larmes; il en fera répandre, rien » de plus naturel: qu'il preſſe dans ſon » ſein le fils de Planeus encore enfant; que » dans ſes bras il le préſente aux Juges, » & qu'il s'écrie d'une voix déchirante: » *Miſeremini familiæ, Judices, miſeremini » fortiſſimi patris, miſeremini filii*; l'atten- » driſſement, la douleur dont il eſt pénétré » paſſera dans toutes les ames; & voilà le » dernier effort de l'Art oratoire. Mais » qu'avec le fantôme d'Oreſte & de Pilade, » d'Andromaque & d'Aſtianax, le Poëte » obtienne le même effet, & un effet plus » grand, voilà le merveilleux de l'Art du » Poëte; & il ſeroit incompréhenſible, ſi » l'on ne ſavoit pas quel eſt ſur nous l'em-

Digitized by Google

» pire de l'imagination, une fois frappée » & séduite «.

Nous l'avions déjà dit en parlant de ces *Elémens de Littérature*; M. Marmontel, quand il est abandonné par l'intérêt du sujet, est toujours secouru par les agrémens de son esprit, & par les ressources de son style; il est agréable sans cesser d'être didactique; il couvre de fleurs l'aridité des préceptes, & il égaye même souvent la morale par de piquantes anecdotes. Dans le Chapitre *Logique*, on ne s'attend pas à lire avec plaisir ce qui regarde le *Syllogisme*, l'*Enthymème*, &c. Voici l'exemple moderne qu'il a choisi pour faire connoître l'argument qu'on appelle l'*Induction*. » Un Chanoine de Paris avoit un neveu pauvre, » mais libertin, & qu'il avoit abandonné. » Ce neveu, reduit à la mendicité, s'adresse » à un Philosophe éloquent, & le conjure » d'aller parler à son oncle & de le fléchir. » L'homme dont il avoit imploré l'entremise, ne connoissoit pas le Chanoine. » Il va pourtant le voir; mais aux premiers » mots qu'il lui dit en faveur du jeune » libertin, le Chanoine s'irrite, lui reproche » de s'intéresser pour un être indigne de » sa compassion, & lui raconte, avec » colère, tous les chagrins que ce malheureux lui a donnés. Le Solliciteur, lui » ayant laissé répandre l'amertume de ses » reproches, reprend: *Il m'a dit tous ses* » *torts; il m'en a même confessé un que vous*



Digitized by Google

» *dissimulez.* Quel est-il, demanda le Cha-
» noine? *De vous avoir un jour attendu à*
» *la porte de la sacristie, au moment que*
» *vous descendiez de l'autel; de vous avoir*
» *mis le couteau sur la gorge, & d'avoir*
» *voulu vous assassiner.* Cela n'est pas vrai,
» s'écria le Chanoine avec horreur. *Quand*
» *cela seroit vrai*, reprit l'homme éloquent,
» *il faudroit user de miséricorde envers votre*
» *neveu, & lui donner du pain.* A ces mots,
» tout l'emportement du Chanoine fut
» étouffé; son ame s'amollit; quelques lar-
» mes coulèrent, & le jeune homme fut
» secouru «.

L'article *Rhétorique* est remarquable par des morceaux pleins de chaleur, & des vues philosophiques & morales; dans celui de *Satire*, parmi plusieurs détails heureux, nous allons citer cette distinction, aussi ingénieuse que vraie, entre la Satire & la Comédie. » Le caractère général de la Comé-
» die est d'attaquer les vices & les ridicules,
» abstraction faite des personnes, & en
» cela elle diffère de la Satire; mais ce qui
» les distingue encore, c'est leur manière
» de procéder contre le vice qu'elles atta-
» quent. Chaque ligne, dans Aristophane,
» est une insulte ou une allusion, & ce
» n'est pas ainsi que doit invectiver la vé-
» ritable Comédie: elle met en scène & en
» situation le caractère qu'elle veut peindre,
» le fait agir comme il agiroit, & lui fait
» parler son langage; alors c'est le vice per-

Digitized by Google

» ſonnifié, qui de lui-même ſe rend mé-
» priſable & riſible. Tel fut le comique de
» Ménandre, & tel eſt celui de Molière.
» Ariſtophane le fait ſouvent ainſi, mais
» toujours en Poëte ſatirique, & non pas en
» Poëte comique : car l'un diffère encore
» de l'autre par l'individualité ou la géné-
» ralité du caractère qu'il expoſe. Traduire
» en ridicule un tel homme, Cléon, La-
» machus, Démoſthène, Euripide, ce n'eſt
» pas compoſer, c'eſt copier un caractère.
» La Comédie invente, & la Satire per-
» ſonnelle contrefait en exagérant : l'origi-
» nal de la Comédie eſt le vice ; l'original
» de la Satire perſonnelle eſt tel homme
» vicieux : tout homme atteint du même
» vice peut ſe reconnoître dans le tableau
» comique ; & dans le portrait ſatirique un
» ſeul homme ſe reconnoît ; l'Avare de
» Molière ne reſſemble préciſément à au-
» cun Avare ; le Corroyeur d'Ariſtophane
» ne peut reſſembler qu'à Cléon ».

Quoi de plus juſte que cette obſervation ſur le genre d'intérêt qu'on doit donner aux paſſions que l'on met en ſcène ? » Ainſi les
» qualités eſſentielles du caractère intéreſ-
» ſant, ſont la droiture, la ſenſibilité, la
» candeur, la nobleſſe, & mieux encore,
» la grandeur d'ame. Si la paſſion qui le
» domine le rend injuſte, il doit s'en ac-
» cuſer ; s'il diſſimule, ce ne doit être que
» malgré lui & en rougiſſant ; s'il eſt forcé
» de paroître ingrat, il doit en avoir honte

» & s'en faire un crime. Son caractère ac-
» tuel peut être la foiblesse, jamais la fauſ-
» feté; l'ambition, jamais l'envie; la haine,
» jamais la calomnie, & encore moins la
» trahiſon; le reſſentiment, la vengeance,
» jamais la dureté, la lâcheté, ni la noir-
» ceur; la violence, l'emportement, jamais
» la cruauté froide, tranquille & réfléchie.
» Sa colère ne doit être qu'une ſenſibilité
» révoltée par l'excès de l'injure; qu'une
» fierté bleſſée par l'indignité de l'offenſe;
» qu'un vif reſſentiment du mal fait à lui-
» même, ou à ce qu'il a de plus cher;
» qu'un mouvement d'indignation contre
» l'orgueil qui l'humilie, l'ingratitude qui
» l'aigrit, la force injuſte qui l'opprime,
» le crime, en un mot, qui l'irrite, ou le
» vice impudent qui lui eſt odieux; les fu-
» reurs de ſa jalouſie ne doivent être que
» les tranſports d'un amour violent qui ſe
» croit outragé. Ainſi toutes ſes paſſions
» doivent porter avec elles une ſorte d'ex-
» cuſe & d'apologie, qui le faſſe plaindre
» d'en être la victime, & qui empêche de
» le haïr.

» C'eſt en cela qu'on nous accuſe de ren-
» dre les paſſions aimables; & il eſt vrai
» que nous les parons, mais comme des
» victimes, pour apprendre à les immoler.
» Il ne s'agit pas de les faire haïr, mais
» de les faire craindre; c'eſt l'attrait qui en
» fait le danger: pour en prévenir la ſé-
» duction, il faut donc les peindre avec
» tous leurs charmes ».

Digitized by Google

On trouvera dans l'article *Usage*, qui avoit été lu dans une séance publique de l'Académie Françoise, une foule d'observations utiles, de pensées dont la finesse n'exclut pas la vérité, & toujours un coup d'œil philosophique, qui cherche le secret du goût de chaque Nation, dans le système de ses mœurs connues. C'est ainsi que sont appréciées les Langues Grecque & Romaine; celles de l'Espagnol & de l'Italien, de l'Angleterre & de la France. On y voit les divers caractères qu'a pris successivement la Langue Latine, selon les diverses formes morales que les Romains ont reçues des divers événemens. » D'abord rude & austère, comme » la discipline & comme les Loix dont elle » étoit l'organe, pauvre comme le Peuple » qui la parloit, simple & grave comme » ses mœurs, inculte comme son génie, » elle éprouva les mêmes changemens que » le caractère & les mœurs de Rome «.

M. Marmontel fait observer combien, dans des temps de molleſſe & de luxe, cette Langue si rude & si austère acquit de grace & de volupté dans les mains d'Ovide & de Tibulle.

Après avoir expliqué comment, parmi les Langues modernes, l'Espagnol & l'Italien, se sont fixés les premiers, l'un à cause de l'incurioſité naturelle des Castillans, & de leur fierté nationale, l'autre, à cause du respect trop timide que les Italiens conçurent pour leurs premiers grands Ecrivains, & de

Digitized by Google

la Loi prématurée qu'ils s'imposèrent à eux-mêmes, de n'admettre dans le bon style & dans le langage épuré, que les expressions consignées dans les écrits de ces hommes célèbres ; après cela, M. Marmontel passe à la Langue Angloise. » Le même esprit de liberté & d'ambition qui anime » la politique & le commerce de l'Angleterre, lui a fait enrichir sa Langue de » tout ce qu'elle a trouvé à sa bienséance » dans la Langue de ses voisins ; & sans les » vices indestructibles de sa formation primitive, elle seroit devenue, par ses acquisitions, la plus belle Langue du Monde. » Mais elle altère tout ce qu'elle emprunte, » en voulant se l'assimiler. Le son, l'accent, le nombre, l'articulation, tout y » est changé ; ces mots dépaysés ressemblent » à des Colons dégénérés dans leur nouveau » climat, & devenus méconnoissables aux » yeux même de leur Patrie «.

Enfin M. Marmontel s'arrête plus longtemps sur la Langue Françoise, & on lira avec autant de plaisir que d'utilité ses judicieuses observations sur les pertes & les acquisitions de ce bel idiome, consacré par tant de chef-d'œuvres.

Le plaisir que nous avons eu à transcrire les idées de M. Marmontel, & à communiquer à nos Lecteurs les observations qu'il nous a inspirées, a donné beaucoup d'étendue à cet article. Nous regrettons qu'il ne nous reste plus d'espace pour parler des

Digitized by Google

*Incas*. Il est vrai que cet Ouvrage est très-connu ; & l'on a déjà rendu justice au mérite du style & de la difficulté vaincue, & à la moralité du fond & des détails.

Le douzième Volume est terminé par un *Essai sur les Romans*, ouvrage très-instructif, malgré son peu d'étendue, parce que le sujet y est traité avec beaucoup de précision, & très-agréable à lire par les morceaux curieux & intéressans, & même par plusieurs idées neuves qu'il renferme.

---

*GRAMMAIRE Latine, à l'usage des Colléges, suivie d'une nouvelle Grammaire Françoise, & d'un petit Livre sur l'Art de lire & d'orthographier ; par M.* GOULLYER. *A Paris, chez* Varin, *rue du Petit-Pont, au bas de celle S. Jacques, N°. 22. 3 petits vol. séparés.*

C'EST avec une grande satisfaction que nous rendons compte de ces deux Grammaires, qui nous ont paru les plus simples, les plus courtes & les plus lumineuses qu'on ait encore mises entre les mains des jeunes gens : on verra que, malgré leur simplicité apparente, ces deux Ouvrages ne peuvent être que le fruit d'une longue méditation & d'une parfaite analyse. C'est l'esprit de Dumarsais, rectifié par de nouvelles décou-

Digitized by Google

vertes, & appliqué avec sagesse & sobriété à toutes les parties de la Grammaire. Les définitions y étonnent toujours par leur briéveté, & les exemples par le bonheur du choix. Ce que dit l'Auteur sur les idiotismes, c'est-à-dire, sur les tours particuliers à chaque Langue, celui sur le sens propre & sur le sens figuré, & enfin l'article sur les figures de construction, sont des morceaux sans tache : nous ne pouvons mieux faire que de citer ici le rapport des Commissaires de l'Université. » Nous » avons lu cet Ouvrage, disent-ils, avec » toute l'attention dont nous sommes capables. Nous estimons qu'il mérite à tous » égards, c'est-à-dire & par la forme & par » le fond, l'attache distinguée de la Compagnie savante à laquelle on a cru devoir le présenter. Il faut se garder de le » confondre avec cette foule obscure de » Rudimens routiniers qu'on imprime tous » les jours, & qui tous les jours perpétuent les erreurs grammaticales. C'est un » Livre vraiment élémentaire, une méthode courte & lumineuse, un résultat » des meilleurs principes des Grammaires » célèbres, que l'Auteur paroît avoir profondément médités. Il ne jure point sur » la parole de ces grands Maîtres ; il ose les » redresser quand ils s'écartent de la vérité, » & sa critique est toujours solide & philosophique. A leur exemple, il ne se borne » point à développer le mécanisme d'un

Digitized by Google

» idiome particulier ; il s'élève jusqu'à l'a-
» nalyse de la Grammaire générale, qui est
» la clef de toutes les Langues, & la lo-
» gique universelle. Ses dissertations sur la
» Syntaxe, principalement destinées pour
» les Maîtres, nous ont paru rapidement
» écrites, & sagement pensées. Elles con-
» tiennent des observations neuves, ou ex-
» posées dans un nouveau jour. Si, comme
» le pense M. Rollin dans son Traité des
» Etudes, il est d'une grande importance
» que les méthodes qu'on met entre les
» mains des jeunes gens soient faites avec
» soin, celle-ci semble remplir ses vues.
» Nous croyons donc que les Elèves & les
» jeunes Maîtres de nos Ecoles ne peuvent
» que gagner infiniment à l'étudier, & que
» l'Université ne sçauroit accueillir avec
» trop de distinction & l'Auteur & l'Ou-
» vrage ".

Ces éloges n'ont point été brigués ; l'Auteur étoit pauvre, & il vient de mourir. Ce dernier avantage est grand sans doute, lorsqu'on a fait un Ouvrage de génie ; mais il doit être compté pour rien, quand on n'a fait qu'un Livre élémentaire ; car ce n'est pas l'envie, c'est le préjugé que ces sortes de Livres ont à combattre. » Je vais, dit
» l'Auteur dans sa Préface, avouer de bonne
» foi les causes qui ont retardé le succès
» de mon Ouvrage, ou du moins lui ont
» ôté une publicité plus générale ; en un
» mot, lui ont fermé la porte de la plu-

Digitized by Google

» part des Colléges : mais on avouera auſſi » que tout ce qui tient à la nouveauté com- » mence par effaroucher ; on n'en voit que » lentement le but. Ce qui eſt le plus vrai » ne paroît pas toujours le plus vraiſem- » blable : on maudit les Novateurs avant » d'examiner leurs aſſertions «.

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur ces deux Grammaires. Le Public, à qui on a long-temps & trop ſouvent mal parlé d'un objet, ne veut plus l'entendre nommer, quelque beſoin qu'il en ait encore. La ſcience la plus néceſſaire, l'art de parler & d'écrire correctement, ſe trouve dans ce cas-là ; le ſeul nom de Grammaire inſpire le dégoût. C'eſt que chacun a fait la ſienne, & que le nombre & la variété des ſyſtêmes ont fatigué les Colléges : on ne ſait à qui entendre. Il faut bien que la ſcience périſſe, quand il y a plus de Profeſſeurs que d'Ecoliers.

*Cet Article eſt de M. L. C. de R.*

## ANNONCES ET NOTICES.

*ETERNITÉ malheureuſe*, ou les ſupplices éternels des Réprouvés ; par Drexelius, Jéſuite Allemand ; traduit du latin par le P. Colomme, Barnabite ; in-12. A Paris, chez Briand, Lib., quai des Auguſtins, N°. 50.

Digitized by Google

Nous nous en tiendrons pour cet Ouvrage édifiant, à l'approbation du Censeur, qui pense que cette Production » d'un Auteur déjà bien connu, » peut être très-utile aux Fidèles de notre siècle, » en les prémunissant contre les sophismes de nos » prétendus esprits forts, qui ne paroissent réunis » que pour combattre les vérités fondamentales » de notre sainte Religion «.

*Les Fastes du Commeree*, Poëme en douze Chants; par M. T. Rousseau; in-8°. Prix, 3 l. 12 s. br. A Londres; & se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue du Coq St-Honoré, entre un Traiteur & un Ebéniste, près le Louvre; & chez les Marchands de Nouveautés.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

*Bibliothèque Universelle des Dames.* A Paris, rue & Hôtel Serpente.

Ce nouveau Volume est le XIXe. de l'*Histoire*.

*Collection Universelle des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*; Tome XXXVIII, in-8°. A Londres; & se trouve à Paris, rue & Hôtel Serpente.

Ce nouveau Volume contient les Mémoires de François de Rabutin.

Le prix de la Souscription de ce précieux Recueil est de 48 liv. pour 12 Volumes. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 liv. 4 s. à cause des frais de Poste.

*Procès-verbal* des Séances de l'Assemblée Provinciale du Berri, tenue à Bourges en Octobre & Novembre 1783; seconde édition. Prix, 6 liv. br. A Bourges, chez B. Cristo, Impr. du Roi; & à Paris, chez Née de la Rochelle, Lib., rue du Hurepoix.

Digitized by Google

Les personnes qui ont souscrit recevront ce 2e. Volume gratis, en rapportant leur quittance de Souscription. Celles qui n'ont rien retiré encore, sont priées de retirer les deux Volumes.

*LETTRE d'un Vieillard à un jeune homme qui entre dans le Monde.* Prix, 36 s. A Paris, chez Belin, Lib., rue S. Jacques.

Cet Ouvrage renferme des avis très-utiles aux jeunes gens, sur le choix des professions qui leur conviennent, sur les dangers auxquels leur sensibilité les expose, sur les connoissances qu'ils doivent acquérir pour rendre leurs voyages plus fructueux. L'Auteur, mêlant la Politique à la Morale, présente un tableau des évènemens publics, tels que ceux de l'Assemblée des Notables, des Assemblées Provinciales, du rappel des Protestans, des révolutions dans le Ministère. Des idées douces & consolantes sortent des diverses réflexions de l'Auteur, & intéressent au sort du Vieillard, qui ne dissimule pas à son jeune Elève ses foiblesses & ses malheurs.

*LES Flèches d'Apollon*, ou nouveau Recueil d'Epigrammes anciennes & modernes. 2 Volumes in-16. A Londres; & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Recueil dans lequel on trouve quelques Pièces très-médiocres, & un grand nombre d'excellentes Epigrammes de nos meilleurs Auteurs depuis Marot jusqu'à nos jours. Nous n'en citerons qu'une de Gombauld; elle est intitulée *les Gens du Monde*.

Le Vice est tout leur entretien;
Le Luxe est leur souverain bien;
Leur table en délices abonde;
Leurs pieds au mal sont diligens;
Je plus grands marauds du mon
nomment les honnêtes gens.

Digitized by Google

*Dictionnaire Hydrographique de la France*, ou Nomenclature des Fleuves, Rivières, Ruisseaux & Canaux ; le lieu où ils prennent leurs sources, leur étendue, eu égard à leurs sinuosités, leur commerce flottable ou navigable avec les Villes qu'ils arrosent ; suivi d'une Division Hydrographique de ce Royaume, & d'une Description de ses Ports, &c. enrichi d'une Carte de la France relative à l'objet. Dédié au Roi ; par M. Moithey, Ingénieur-Géographe du Roi, &c. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, la porte cochère vis-à-vis la Sorbonne, N°. 109 ; Le Roy, Lib., rue S. Jacques, N°. 34 ; & Prévost, rue de la Harpe, N°. 102. In-8°. Prix, 4 liv. 10 sous br. ; 5 liv. 14 s. relié en veau.

Les personnes qui désireront se procurer cet Ouvrage utile pour la Géographie, écriront directement à l'Auteur, qui le leur fera passer franc de port, en affranchissant la lettre d'avis & le port de l'argent.

*Mémoire pour servir à l'Histoire de quelques Insectes* connus sous les noms de Termès ou Fourmis blanches, par M. H. Smeathman ; Ouvrage rédigé en françois par M. Cyrille Rigaud, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, & accompagné de Figures en taille-douce. Brochure in-8°. de 56 pages. A Paris, chez Née de la Rochelle, Lib., rue du Hurepoix, près du Pont S. Michel.

Ce Mémoire est vraiment curieux. Les Termès ou Fourmis blanches, qu'on trouve sur les côtes de Guinée, & qui sont dignes des observations des Naturalistes & de la curiosité des Amateurs, sont également remarquables & par leur industrie, & par les dégâts qu'ils font avec une rapidité incroyable. Nous renvoyons pour les détails à l'Ouvrage même.

Digitized by Google

*DICTIONNAIRE d'Amour*, par le Berger Sylvain ; 2 Parties in-16. Prix, 2 liv. 8 ſ. A Gnide ; & ſe trouve à Paris, chez Briand, Lib., quai des Auguſtins.

L'Auteur de l'Ouvrage ſe plaint que l'*Art d'aimer* n'ait pas encore ſon Dictionnaire, tandis que tant d'autres Sciences en ont un. L'idée de ce badinage eſt gaie ; une lecture de ſuite en ſeroit fade & fatigante ; mais s'il y a, comme de raiſon, pluſieurs articles froids ou communs, il y en a qui ſont gais ou ingénieux : en voici quelques-uns.

» A B C. Plût aux Dieux que l'Amour en fût reſté là «!

» EVENTAIL, inſtrument inventé par la coquetterie ; petit meuble de femme très-commode » pour ſuppléer au défaut de pudeur, & taillé de » manière qu'il laiſſe tout voir ſans qu'on ſoit » obligé de rougir «.

» RABAT-JOIE, vieille expreſſion. Voy. MARI «.

*PLANISPHERE Aſtronomico-Géographique*, par M. Ruelle, Elève de l'Obſervatoire Royal de Paris. A Paris, chez l'Auteur, à l'Obſervatoire ; & Dezauche, ſucceſſeur de M. de Lille & Buache, premiers Géographes du Roi, rue des Noyers. Prix, 4 liv. avec l'Introduction ſignée de l'Auteur.

*DÉCOUVERTE contre les Incendies*, les dangers des eaux, de l'air méphitique ou contagieux, & de pluſieurs autres maux qui affligent l'humanité ; avec un Supplément contre les dangers des voyages & des chutes. Brochure in-12 de 36 pag. A Paris, chez l'Auteur, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, au Cabinet Littéraire ; & chez les Marchands de Nouveautés.

M. Le Roux eſt connu par des Découvertes utiles à l'humanité. Nous exhortons nos Lecteurs à parcourir la Brochure que nous annonçons.

Digitized by Google

*Epitre* à MM. les Savans & Amateurs en Chimie, pour servir de réponse à un Article des Elémens d'Histoire Naturelle & de Chimie de M. de Fourcroy ; par M. le Baron de Bormes ; in-8°. A Bruxelles ; & se trouve à Paris, chez Hardouin & Gattey, Lib., au Palais-Royal.

Dans cette Brochure, M. le Baron de Bormes, estimé par ses connoissances en Chimie, répond à M. de Fourcroy, qui semble donner sur lui la préférence à M. le Marquis de Courtanvaux & à M. de la Planche, pour un Procédé sur l'Ether. Il cite des témoignages, des attestations qui militent en sa faveur. M. le Baron de Bormes a joint aux pièces de cette réclamation, plusieurs Mémoires sur des opérations nouvelles & curieuses en Chimie.

*Mémoire & Instruction* sur la culture, l'usage & les avantages de la Racine de Disette ou Betterave champêtre ; nouvelle édition, dans laquelle l'Auteur a refondu les nouvelles expériences que l'on a faites pour simplifier cette culture, ainsi que les observations essentielles qui lui ont été communiquées, tant sur l'usage, que sur les avantages de cette Racine ; par M. l'Abbé de Commerell, de la Société Royale des Sciences & Arts de Metz, de celle d'Agriculture de Paris, &c. Brochure de 47 pages. A Paris, chez Onfroy, Lib., quai des Augustins ; & Petit, au Palais-Royal.

Le produit de la vente de ce Mémoire est destiné à un Prix publié sur l'amélioration de l'Agriculture, au choix de la Société Royale d'Agriculture, qui a bien voulu agréer l'hommage que l'Auteur lui en a fait.

*Idées sur les Impôts publics*, qui peuvent à la fois soulager les Peuples de plus de la moitié, &c

Digitized by Google

les Nobles & Privilégiés de plus du quart de ce qu'ils payent, & enrichir l'Etat de 300 millions & plus de revenu annuel ; par M. Tho. Miſſau de la Miſtringue ; in-8°. de 113 pages. A la Hutte du Parc ; & ſe trouve à Paris, chez Belin, Lib., rue S. Jacques, près Saint-Yves ; & chez les Marchands de Nouveautés.

*N°. 1, Sonates chantantes* pour Flûtes ou Violons, formées d'un très-bon choix d'Airs des meilleurs Opéras bouffons & ſérieux, arrangés & choiſis par l'Editeur ; par ſouſcription, 9 liv. pour 12 Numéros, 1 liv. 4 ſ. chaque. A Paris, chez Mercier, rue des Prouvaires, près celle Saint-Honoré, N°. 33 ; à Rouen, chez le Sr. Thiémé, Editeur, rue du Petit-Enfer.

*Numéro 3 du Journal de Violon*, dédié aux Amateurs, pour deux Violons ou Violoncelles. Prix, 2 liv. chaque Numéro. Abonnement pour 12 Numéros, 15 & 18 liv. A Paris, chez M. Bornet l'aîné, Profeſſeur, rue Tiquetonne, N°. 10.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Vers.* | 97 | *mortel* | 119 |
| *Hiſtoire d'Okaro.* | 99 | *Grammaire Latine.* | 135 |
| *Charade, Enig. Logog.* | 116 | *Annonces & Nouvelles.* | 138 |
| *Œuvres complettes de M. Mar-* | | | |


## *APPROBATION.*

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 17 Mai 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 16 Mai 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE
# DE
# BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varſovie, le 20 Avril 1788.*

DES avis récens ne laiſſent aucun doute ſur le départ du Grand-Viſir, le 15 mars, ni ſur celui d'une diviſion de la flotte Ottomane, qu'on ſuppoſe avoir fait voile pour Oczakof. Une parfaite tranquillité régnoit d'ailleurs parmi le peuple de Conſtantinople. Le Muſti, à qui l'on reprochoit l'indifférence d'un eſprit trop pacifique dans les circonſtances, a été dépoſé, & remplacé par le Kadileſquier de Romélie, homme ferme, & dont le caractère a plus d'analogie avec celui des autres Miniſtres. C'eſt l'Aga des Janiſſaires, qui a été élevé au poſte important de Caïmacan, ſorte Vice-Grand-Viſir.

L'on parle avec la même certitude de l'élargiſſement de M. *de Bulgakof*. Cet



Digitized by Google

Envoyé Russe, sorti des Sept-Tours, a eu permission de s'embarquer, après le départ du Grand-Visir, sur un navire Anglois qui a dû le conduire à Livourne. Le Firman délivré à l'Internonce Impérial, n'étant pas indigne de la curiosité de nos Lecteurs, voici la formule de ce passe-port :

« Très-illustres Cadis, source de science & de sagesse, Juges, Commandans, Vaivodes, Officiers & autres Commandans dans les isles & sur les côtes de la mer, depuis Constantinople jusqu'à Livourne : quand vous recevrez cet ordre auguste, vous saurez que moi, Porte de félicité, quoique je n'aie eu que des intentions pures & pacifiques envers la Cour de Vienne, celle-ci a remis à la sublime Porte un Manifeste, par lequel elle déclare que son alliance avec la Russie l'oblige à prendre part à la guerre actuelle. Son Internonce a présenté de même deux mémoires, pour exposer qu'il a ordre de sa Cour de retourner dans son pays avec toutes les personnes de sa suite, & que les affaires des sujets Allemands sont recommandées à l'Ambassadeur de France. Cette déclaration rompant tous les liens qui subsistoient entre ladite Cour & ma sublime Porte, l'Ambassadeur de France a demandé un ordre, à ce qu'il n'y eût aucun empêchement au départ de l'Internonce, qui s'embarquera pour Livourne, sur un bâtiment François, commandé par le Capitaine *Vidal*, avec un Drageman, trois Secrétaires, un Prêtre, un Chirurgien, & 15 Domestiques; & pour qu'il ne soit pas molesté, mais au contraire reçu, assisté & protégé dans tous les ports où il sera obligé de s'arrêter, vous, Juges, Officiers, &c., êtes chargés, en vertu de cet ordre, de faire en sorte que le

Digitized by Google

susdit Internonce ne soit pas molesté dans sa route, mais au contraire reçu, assisté & protégé dans tous les ports & dans les eaux de mon Empire; comme aussi de leur faciliter tous les moyens de se pourvoir, avec leur argent, de tout ce dont ils auront besoin; enfin, d'avoir tous les soins pour qu'ils puissent arriver sains & saufs dans leur pays; & vous informerez de leur passage ma sublime Porte. J'ordonne donc que, dès que cet ordre suprême qui vient de moi, vous sera parvenu, vous y obéissiez avec soumission, & ayez à exécuter tout ce qu'il contient, vous gardant bien de ne rien faire qui y soit contraire. »

*Du 14 février.*

Une pièce plus intéressante est le Manifeste que la Porte Ottomane fit remettre, le 28 février, à tous les Membres du Corps Diplomatique, en réponse à la Déclaration de l'Empereur. On y remonte aux prémiers griefs de la Nation contre la Russie, & l'on en suit l'historique jusqu'au moment de la rupture; ensuite on expose la conduite amicale de la Porte envers l'Autriche depuis la paix de Belgrade, & la légitimité des motifs qui forcent les Ottomans à soutenir la guerre contre l'Empereur. Ce Manifeste est très-long, ce qui nous oblige à n'en présenter aujourd'hui que la première partie.

« Il est connu de toutes les Puissances de l'Europe, amies de la justice & de l'équité, que depuis la conclusion du traité de Kaidnargi, la sublime Porte n'a point manqué à l'observation rigoureuse des engagemens pris par les deux Puis-



Digitized by Google

ſances contractantes ; qu'elle s'eſt gardée de tout ce qui pouvoit y être contraire, &, qui plus eſt, qu'elle n'a point ceſſé de faire, dans chaque occaſion, tous ſes efforts, afin de raffermir la bonne intelligence & l'amitié réciproque pour la conſervation & la durée de la paix entre les Sujets des deux Parties, comme il convient pour l'utilité de toutes les Puiſſances en général. Au lieu de répondre à ce procédé exemplaire de la ſublime Porte, & d'éviter tout ce qui pourroit être contraire à ce ſyſtême, la Ruſſie, déja immédiatement après la concluſion de ce traité, n'a pas diſcontinué de ſe ſervir de moyens tout-à-fait oppoſés. »

« Toutes les Puiſſances Européennes nos Amies, ſavent parfaitement que proprement ce traité n'étoit fondé qu'uniquement ſur l'indépendance de la Crimée, qui en faiſoit l'objet principal ; que cet Etat ne devoit être ſoumis à perſonne, ni tenu de reconnoître aucune autre dépendance, ſi ce n'eſt celle de l'Etre Suprême, en ſtipulant même qu'aucun autre, ſinon ce Gouvernement, ſeroit en droit de ſe mêler de ſes affaires. Au mépris de ces engagemens, la Cour de Ruſſie, qui avoit déja formé le plan d'envahir cet Etat, n'a pas manqué de prendre, tant publiquement qu'en ſecret, toutes les meſures poſſibles pour remplir ſes vues. A l'aide de ſes propres troupes, elle a amené le Prince *Schahin-Guerai* dans la Crimée ; &, contre la teneur claire & expreſſe des articles du traité qui concernoient l'indépendance, elle a induit quelques Membres dudit Gouvernement par voie de force, d'autres par ruſe & par ſurpriſe, à reconnoître ledit Prince dans lá qualité de leur Chef légitime, comme elle a propoſé pareillement à la Porte de le reconnoître pour tel, en ajoutant qu'autrement la Cour de Ruſſie lui déclareroit la guerre. De cette manière,

Digitized by Google

ladite Cour a porté atteinte au fondement principal du traité, & la Porte a dû s'y plier pour épargner aux deux Parties l'effusion du sang, & pour suivre son propre penchant naturel à la douceur & à la compassion envers les Habitans innocens, quoique tout cela ait été contraire à la foi des traités. »

« Dans la suite, la Cour de Russie a mis sur le tapis plusieurs articles, pour être insérés dans le soi-disant traité de commerce, quoique, pour la plus grande partie, ils fussent contraires à la teneur du traité de Kainardgi, pressant en même temps leur signature; & toutes les fois qu'il a été représenté à son Ministre, résidant près la sublime Porte, que le sens de ces articles ne s'accordoit nullement avec le sens dudit traité, elle n'a reçu d'autre réponse dudit Ministre, sinon « que ses inst-» tructions ne lui permettoient point de faire aucun » changement à ces articles, & que si la sublime » Porte refusoit de les signer sur le pied proposé, » la Cour de Russie regarderoit ce refus comme » un procédé contraire à l'exécution du traité en » question. » Ce furent les propres termes dont ce Ministre se servit; & tel a été le moyen dont on a usé pour maintenir un système auquel la sublime Porte a acquiescé par un motif d'humanité, ainsi que tout le monde impartial peut en rendre témoignage. »

« Encore peu satisfaite de cette condescendance, la Cour de Russie a jugé à propos de prendre publiquement possession de la presqu'isle de Crimée, en la faisant occuper par une nombreuse armée : elle a fait enlever & transférer en Russie le Prince *Schahin-Guerai*; &, ensuite d'une infraction si sensible faite au traité, le Ministre de Russie près la sublime Porte a fait connoître de bouche, & dans plusieurs mémoires remis tant



Digitized by Google

par lui que par le Ministre de la Cour Germanique, « que si la sublime Porte se refusoit à » signer un nouvel accommodement, par lequel » l'article concernant l'indépendance de la Crimée » fût supprimé du traité de Kainardgi, & si elle » ne vouloit déclarer en même temps qu'elle cé- » doit la Crimée à la Russie, ces deux Cours étoient » prêtes à recommencer les hostilités & à déclarer » la guerre. »

« Telles ont été les propositions faites de leur côté, & auxquelles la sublime Porte a cru devoir donner les mains, plutôt que de s'exposer à la rupture dont elle étoit menacée. Tout le monde est à même de juger comment elle a été forcée à souffrir des choses d'une si grande conséquence; personne n'ignore non plus comment (outre ce qu'on a posé ci-dessus) la Cour de Russie a tâché d'effectuer, par ses procédés, tout ce qui étoit contraire au traité; comment les Marchands, Sujets de la sublime Porte, qui se rendoient tant en Russie que dans la Crimée, ont dû y essuyer nombre de mauvais traitemens; comment l'on y a grevé leurs marchandises de droits de douane si exorbitans, qu'ils surpassoient de beaucoup la valeur des effets; comment l'on a forcé à coups de canon les navires marchands à tenir le large; comment, sur le territoire de la sublime Porte, l'on a débauché publiquement & secrettement ses Sujets, & comment on les a transportés en Russie, par mer ou autrement. »

« Il s'en faut bien que la condescendance que la sublime Porte montra, ainsi qu'on vient de le dire, au milieu de tous ces événemens, doive s'attribuer à la crainte ou à la foiblesse, beaucoup moins à l'impuissance ou à l'insensiblité, puisqu'il est manifeste qu'elle n'a eu proprement d'autre source que la bonne foi & la fidélité à l'engagement

Digitized by Google

qu'elle avoit pris par le susdit traité ; savoir, « qu'elle » ne cesseroit jamais de contribuer à l'avancement » & au maintien de la paix. » Cependant la Cour de Russie, se fondant sur l'idée particulière qu'elle s'étoit faite, qu'une pareille condescendante ne résultoit proprement que de foiblesse & de pusillanimité, s'est imaginée qu'elle pourroit obtenir tout ce qu'elle voudroit se proposer ; & il est certain que se conduisant d'après cette supposition dont elle s'étoit persuadée, peu contente encore de tout ce qui s'étoit déja fait, elle a employé des moyens clandestins, pour attirer dans son parti le Prince *Heraclius de Teflis*, quoique celui-ci eût reçu plus d'une fois avec satisfaction le Diplome dont la sublime Porte l'avoit revêtu. Au mépris de l'article du traité, par lequel il avoit été clairement stipulé & arrêté en même temps avec sa conclusion, « que les deux Parties ne s'inquiéteroient point » l'une & l'autre, ni publiquement, ni en secret, » beaucoup moins qu'elles feroient rien qui pût » tendre au dam ou au préjudice de l'autre Partie » contractante, » la Cour de Russie a fait dresser, à l'insu de la sublime Porte, un traité entre elle & le susdit Prince *de Teflis* ; &, comme si cette Cour étoit en droit de tout faire de son côté, elle a cru pouvoir amener la sublime Porte à reconnoître ledit Prince sur le pied comme s'il étoit Russe ; elle a aussi porté des plaintes & des accusations à la charge du Pacha de Cildir, relativement audit Prince ; &, après bien des démarches inutiles à ce sujet, elle s'est contentée de donner à connoître à la sublime Porte, par le moyen de l'Ambassadeur de France, « que cette contestation pourroit être » aplanie simplement par un ordre que la su» blime Porte voudroit bien envoyer au Pacha » de Cildir, & qui ne contiendroit rien autre » chose, sinon que de recommander ledit Prince



Digitized by Google

» à sa protection. » Par égard pour la médiation de la Cour de France, la sublime Porte fit expédier cet ordre. Quelque temps après, le Ministre de Russie, dans une conférence avec celui de la Porte, remit cette affaire sur le tapis, faisant revivre les anciennes réquisitions ; &, sur ce qu'on lui dit « que l'affaire en question avoit déja été ré- » glée sur le pied susdit, par la médiation de la » Cour de France, » il répliqua, que *la France » n'avoit aucun droit de se mêler de leurs affaires.*

On assure que 16,000 Turcs ont pris poste dernièrement près d'Iassy, & qu'ils y attendent de nouveaux renforts, soit pour protéger Choczim, soit pour couvrir la Moldavie contre l'invasion des Autrichiens.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 26 Avril.*

L'armement de la flotte Russe à Cronstadt continue avec une grande activité, & déjà l'on parle de la mettre en mer vers le milieu de mai. Suivant les dénombremens des Gazettes, cette formidable escadre seroit composée de 26 vaisseaux de ligne, dont deux à trois ponts, de 248 frégates ou transports, & de 13 gros bâtimens avitailleurs, & auroit à bord 15,000 Matelots & 28,800 Soldats.

*De Vienne, le 25 Avril.*

L'Empereur ayant abrégé sa tournée

Digitized by Google

dans le Bannat, eſt revenu, le 7, à Futack, d'où le quartier général n'a point été transféré à Carlowitz, comme on l'avoit fauſſement débité. Les bataillons de Fuſiliers & de Grenadiers, qui ſe trouvoient ici & dans les environs, ſe ſont embarqués ſur le Danube du 12 au 19.

Depuis le 12, à ce qu'on apprend de Semlin, on avoit commencé les diſpoſitions pour entrer en campagne. Le camp étoit tracé entre Semlin & Banofve; & le 15, l'armée entière, à l'exception des Grenadiers & de la Cavalerie, paſſa ſous les tentes. Il étoit queſtion dans le Public d'une attaque projetée ſur Sabatſch, forteresſe ſur la rive méridionale de la Save, à 6 lieues au-deſſus de Belgrade. 4,000 hommes, ſous les ordres des Généraux *de Rouvroy*, *de Clairfait* & *de Mitrowski*, devoient avoir reconnu cette place; mais l'ayant repréſentée comme gardée par une garniſon nombreuſe & bien pourvue, on a remis l'entrepriſe à des forces plus conſidérables. Une autre colonne doit, à ce qu'on ajoute, inveſtir Semendria, au-deſſous de Belgrade; un troiſième Corps, occuper les gorges du mont Hémus, pour fermer aux ennemis le paſſage de la Servie, &c... Nous ſaurons la réalité de ces divers projets, lorſqu'ils auront été exécutés. En général,



Digitized by Google

on remarque qu'on se rapproche singulièrement des savantes dispositions faites par le Prince *Eugène* en 1717.

Pour toutes nouvelles, la Gazette du 26 nous a donné l'extrait suivant de la Gazette de Lemberg, du 15 de ce mois.

« Deux cents Arnautes, qui accompagnoient un Aga, porteur de dépêches à Choczim, le livrèrent, le 4 de ce mois, au premier détachement de nos troupes qu'ils ont rencontré, & prirent en même temps service dans notre armée. Dans ces dépêches, le Divan faisoit part au Pacha de Choczim, que dans 14 jours il obtiendroit un renfort de 20,000 hommes, & l'exhortoit de se défendre courageusement jusqu'à l'arrivée de ce Corps. — Aujourd'hui la première colonne de l'armée Russe, sous les ordres du Général *Soltikof*, a joint notre armée; le reste la joindra le 20 de ce mois. — On présume que le siége de Choczim sera commencé le 16.

La ville Turque de Gradisca ne s'est pas encore rendue, quoiqu'on l'ait bombardée sans relâche. Les troupes qui y sont se défendent avec opiniâtreté : en général, nous ne pouvons gagner dans la Bosnie un pouce de terrain, sans faire de grands efforts ; les Bosniaques combattent courageusement pour leurs foyers.

Par un ordre du 11 de ce mois, l'Empereur a permis à tous les Sujets de l'Empire Ottoman, qui séjournent dans la do-

Digitized by Google

mination de S. M., de quitter librement ſes Etats. On leur délivrera les paſſe-ports néceſſaires.

*De Francfort-ſur-le-Mein, le 2 Mai.*

Le 15 de ce mois, 4,000 Heſſois ſe mettront en marche pour ſe rendre en Hollande.

On a formé ſur les frontières de la Moldavie trois camps; ſavoir, à Vieux-Capi, à Toporonz & à Taureny. Le premier eſt compoſé de 4,000 Ruſſes, de trois bataillons d'Infanterie & de 2 régimens de Cavalerie de troupes Autrichiennes; le ſecond, de 5 bataillons d'Infanterie & d'un régiment de Cavalerie, & le 3^e. de 4 bataillons d'Infanterie & de 5 diviſions de Cavalerie. Chaque bataillon a 15 Chaſſeurs & 5 pièces de campagne. Le Général Ruſſe *Soltikof* eſt à 8 milles des Autrichiens; il eſt poſté près de la ville de Morr, avec 25,000 hommes & beaucoup d'artillerie.

Le projet de l'Empereur, portent pluſieurs lettres de Vienne, eſt d'attaquer Schabats, ſitué ſur la Save, & lorſqu'on l'aura pris, de faire paſſer cette rivière à 4 ou 5 régimens, de finir dans l'intervalle la digue près de Beſchania, & de faire paſſer enſuite la Save à toute l'armée, pour ſe porter à Belgrade, que l'on commencera à bombarder du côté de la redoute du Prince *Eugène*;



Digitized by Google

l'armée s'avancera, & le Corps de réserve achèvera la réduction de cette place.

Un Officier du régiment de Pfuhl, écrit-on de Berlin, a inventé une espèce d'affûtage pour les fusils des Chasseurs, au moyen duquel ces armes porteront jusqu'à 400 pas. Le Collège Supérieur de guerre a fait connoître sa satisfaction à l'auteur de cette invention, & on croit qu'il en sera fait usage.

## ITALIE.

*De Livourne, le 21 Avril.*

Le bruit d'une menace de guerre faite aux Anglois par l'Empereur de Maroc, avoit acquis assez de crédit pour déterminer M. *Udny*, Consul-général de la Factorerie Britannique en ce port, à écrire en ces termes au Commodore *Cosby*, Chef de l'escadre Angloise dans la Méditerranée.

« La lettre que V. S. m'a fait l'honneur d'écrire ces jours derniers, a donné lieu à une assemblée nationale, & causé de la consternation dans cette place; nous nous trouvons donc dans la nécessité de recourir à V. S, afin qu'elle nous communique son opinion, & s'il y a à craindre une rupture de paix entre S. M. l'Empereur de Maroc & la Cour Britannique. »

« Nous avons l'honneur d'être. »

*Livourne, le 14 avril* 1788.

Digitized by Google

*Réponse* du Commodore *Cosby.*

Monsieur,

« En réponse à la lettre que V. S. Illust. m'a écrite, en date d'hier, au nom de la Factorerie Angloise résidante à Livourne, relativement au sujet de la lettre que je vous ai fait remettre, en conséquence des informations que j'avois reçues de M. Matra, Consul-général de S. M. Britannique à Tanger ; ce n'étoit pas seulement mon devoir, mais aussi mes intentions de vous faire part, le plus promptement possible, des circonstances y contenues, pour pouvoir faire prendre aux Négocians, Sujets de S. M., les précautions qu'ils jugeront nécessaires; mais qu'il y ait aucunes mesures hostiles contre le commerce, cela n'est, à mon opinion, ni prémédité, ni les intentions de l'Empereur de Maroc; & que l'on accorde convois & protection au commerce dans les différens ports, c'est l'objet des instructions données à tous les Commandans des vaisseaux & bâtimens de guerre de S. M., tant en guerre qu'en paix. »

« J'ai l'honneur d'être. »

*De la plage de Livourne, à bord du vaisseau de S. M. Britannique, le* Trusty, *le* 15 *avril* 1788.

Le refus fait à l'Empereur de Maroc de deux frégates Angloises, pour convoyer quelques bâtimens munitionnaires & chargés de troupes, que ce Prince envoie à Constantinople, paroît avoir occasionné la crainte d'une rupture.

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 6 Mai.*

C'est le 29 du mois dernier que M.

Digitized by Google

*Baſtard* a renouvelé, dans la Chambre Baſſe, ſa Motion en faveur des Capitaines de Marine, omis par la dernière promotion d'Amiraux, comme nous l'avons précédemment rapporté. Ce Membre propoſa de rechef une réſolution de la Chambre, qui déclarât « hautement injurieux au ſervice, & injuſte, le paſſe-» droit fait à des Officiers recommanda-» bles, non exclus par aucun ordre de » Sa Majeſté en ſon Conſeil. » Cette Motion fut ſoutenue, non-ſeulement par la plupart des Amiraux ou Officiers de Marine Membres de la Chambre, mais encore par un nombre de Repréſentans des Comtés ( *Country Gentlemen.* ) Tous témoignèrent leur ſurpriſe, & quelques-uns leur indignation, d'avoir vu omettre de la liſte des Amiraux, des Officiers auſſi diſtingués que les Capitaines *Balfour*, *Thompson* & *Laforey*. Les Miniſtres combattirent la Motion par les formes, qui ne permettoient pas à la Chambre d'intervenir ainſi dans les opérations du pouvoir exécutif. M. *Drake* termina le débat en diſant « que, comme Citoyens, comme Sénateurs, comme hommes, les » Membres de l'Aſſemblée devoient vo-» ter unanimement pour la Motion. » Tous ces efforts furent inutiles; elle eut contre elle une majorité de 51 voix ( 220

Digitized by Google

contre 169). C'eſt ici, à ce qu'il ſemble, un ſacrifice palpable de l'intérêt national à celui des Chefs de l'Amirauté, auxquels on a voulu épargner le blâme de leur partialité.

Le projet d'un nouveau Bill pour prévenir l'exportation illicite des laines, a été ſoumis à un examen préparatoire. On a entendu ſur les faits pluſieurs témoins, entr'autres M. *Anſtie*, le Chevalier *Bancks* & M. *Arthur Young*, dont nous rapportâmes, il y a quelques mois, la diſſertation ſur ce ſujet. Il ne paroît pas que ces dépoſitions ayent été inconteſtables; car, le premier de ce mois, ſur la Motion de porter en comité le Bill en queſtion, 112 voix contre 47 ſe ſont déclarées en faveur de la meſure propoſée. Les raiſons des partiſans du ſyſtême de M. *Young* dans ce débat, ont été de la plus grande foibleſſe. M. *Pitt*, qui les combattit, ainſi que pluſieurs autres Sénateurs, obſerva que ſi la quantité de laine exportée étoit auſſi peu conſidérable que l'avançoient les antagoniſtes de la prohibition, le Bill ne pouvoit nuire aux propriétaires; qu'au contraire, ſi cette exportation s'élevoit à 13,000 balles, elle devenoit nuiſible aux manufactures.

Hier 5, M. *Pitt* a ouvert le *Budget*, c'eſt-à-dire, préſenté l'état annuel des Finances publiques. Nous donnerons ce tableau détaillé, ainſi que ſon développement. Pour l'inſtant, il eſt prudent d'attendre la vérification des comptes produits par les Papiers publics, qui peuvent fort bien n'être pas ceux du Chancelier de l'Echiquier. Suivant le *Morning-Chronicle*, qui

Digitized by Google

eſt le guide le plus ſûr pour les affaires Parlementaires, M. *Pitt* établit que, malgré 311,000 l. ſt. exigés par l'armement de l'été dernier & les ſervices acceſſoires, malgré l'augmentation faite dans l'armée, qui emporte une dépenſe de plus de 100,000 liv. ſt., malgré celle dans le ſervice de la Marine & de l'Artillerie, les 181,000 l. ſt. votés pour payer les dettes du Prince de Galles, & le million ſterl. conſacré annuellement à l'amortiſſement de la dette nationale, il ſe trouvoit dans la balance des recettes & des dépenſes publiques un excédant, en faveur des premières, de 270,000 liv. ſt.

Les dépenſes étant de . 15,522,000 l. ſt.
Les recettes de . . . . 15,792,000

M. *Shéridan* diſcuta ce compte, & prétendit trouver au contraire un déficit de 750,000 l. ſt.; mais des raiſonnemens oppoſés à des pièces juſtificatives ſur le Bureau, ayant peu de poids, nous attendrons que M. *Shéridan* ait donné ſes preuves, pour le ſuivre dans ſon argumentation.

Les trois dernières Séances du procès de M. *Haſtings*, les 29, 30 avril & 1^er^. mai, ont eu pour objet les dépoſitions du Major *Scott* & de M. *Middelton*. Le premier de ces témoins a produit un effet déciſif. Nous donnerons dans huit jours

Digitized by Google

un précis de ces importans témoignages, dont nous venons de recevoir des extraits authentiques, & nous récapitulerons en peu de mots, le réſultat des preuves teſtimoniales ſur cette grande affaire des *Begums*, réduite maintenant à ſa juſte valeur. On a calculé que ce procès coûtoit à l'Etat 300 liv. ſt. par jour, pour les honoraires du Comité & de ſes Conſeils, pour les dînés qu'on leur paie chaque jour de Séance, &c. Pour peu que cela durât, les revenus de l'Inde n'y ſuffiroient pas; auſſi ſe propoſe-t-on de mettre des bornes à cette dépenſe, dont le fruit ſera . . . . . ce que tous les gens ſages & inſtruits ont prévu dès l'année dernière.

Les frégates le *Loweſtoffe*, l'*Hyène*, la *Méduſe* & le *Myrmidon*, ont reçu ordre de paſſer de la Manche dans la Méditerranée, pour y protéger notre commerce. L'*Aquilon*, l'*Amphytrite*, le *Mercure* & la *Pomone* les remplaceront dans la Manche.

Les vaiſſeaux de garde qui ſont à Portſmouth, ont reçu ordre de ſe préparer à mettre à la voile pour Spithead, le mois prochain, & ils reſteront ſtationnés dans cette rade pendant l'été. Ces vaiſſeaux ſont le *Barfleur* de 98 canons, à bord duquel l'Amiral *Drake* a ſon pavillon arboré; le *Goliath*, l'*Edgard*, le *Magnificent*, le *Coloſſus*, le *Bedford* & l'*Eliſabeth* de 74. Le Lord *Howe*, l'Amiral *Gower* & les autres Commiſſaires de l'Amirauté ſont attendus dans ce port, pour l'inſpection qui doit ſe faire au mois de juillet. La frégate l'*Andromède*

Digitized by Google

ſe rendra auſſi à Portſmouth avant de faire voile pour Halifax, pour la commodité du Prince *de Galles* & du Duc *d'Yorck*, qui ſe propoſent d'aller prendre congé de leur frère, avant ſon départ.

La Corvette le *Greyhond* eſt déſignée pour porter dans peu des dépêches à Gibraltar, d'où elle fera voile pour la côte d'Afrique, où elle remettra d'autres lettres au Capitaine *Parry* qui commande dans cette ſtation, & qui monte l'*Adventure* de 44 canons.

L'Amiral *Alexandre Hood*, que le Public fait aller dans l'Inde au mois d'octobre prochain, emmenera avec lui un vaiſſeau de 50 canons, deux frégates & une corvette. La *Meduſe*, vaiſſeau neuf de 50 canons, actuellement à Plymouth, lancé depuis la paix, eſt déſigné pour l'Amiral.

Le bruit s'eſt répandu que le Chevalier *George Yonge*, Miniſtre actuel du Département de la guerre, alloit être nommé au Gouvernement de la Jamaïque. Les uns donnent ſon Département à Lord *Rawdon*; d'autres, à Lord *Beauchamp*.

## FRANCE.

*De Verſailles, le 7 Mai.*

Le 3, le Roi accompagné de Monſieur, s'eſt rendu à la plaine des Sablons, où Sa Majeſté a paſſé en revue le régiment des Gardes Françoiſes & celui des Gardes Suiſſes; Monſeigneur Comte d'Artois, Colonel de ce dernier Corps, étoit à la tête. Les troupes, après avoir fait l'exercice, ont défilé devant Leurs Majeſtés, Monſieur, Madame, & Madame Eliſabeth de France.

Digitized by Google

Le Duc de Fleury a, le 4, prêté ſerment, entre les mains du Roi, pour la charge de premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté, dont il a été pourvu après la mort du Duc de Fleury, ſon aïeul.

Sur la démiſſion du Duc d'Aiguillon, le Duc d'Agénois, ſon fils, a été pourvu de la Lieutenance-générale de Bretagne au Comté Nantois; & il a, le 4, prêté ſerment entre les mains de Sa Majeſté.

Le même jour, Leurs Majeſtés & la Famille Royale ont ſigné le contrat de mariage du Baron de Montmorency, fils aîné du Duc de Montmorency, Chef du nom & armes de ſa maiſon, avec Anne-Louiſe-Caroline de Matignon; celui du Marquis de Laval, fils aîné du Duc, & petit-fils du Maréchal de Laval, avec Fonne-Charlotte-René-Adélaïde de Montmorency-Luxembourg; & celui du Marquis d'Eſterno, Officier au Régiment du Roi, cavalerie, avec demoiſelle de Coſſe-Briſſac.

Le Comte d'Eſterno & le Marquis de la Coſte, Miniſtres Plénipotentiaires du Roi, le premier à la Cour de Berlin, & le ſecond à celle de Deux-Ponts, ont eu l'honneur de prendre congé de Sa Majeſté, pour ſe rendre à leur deſtination, étant préſentés par le Comte de Montmorin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères.

Le Comte de la Touche a eu l'honneur d'être préſenté au Roi & à la Famille Royale par le Duc d'Orléans, en qualité de ſon Chancelier.

Le ſieur Blin a eu l'honneur de préſenter au Roi la 13^e. Livraiſon des *Portraits des grands Hommes, Femmes illuſtres & Sujets mémorables de France*, gra-

Digitized by Google

vés & imprimés en couleur, dédiés à Sa Majeſté (1).

*De Paris, le 14 Mai.*

Le 8 de ce mois, S. M. tint à Verſailles un Lit de Juſtice pour l'Enregiſtrement de différentes Loix, dont on va connoître la nature. Les Princes du Sang, les Pairs, les Grands Officiers, les Miniſtres & le Parlement de Paris y aſſiſtèrent, en vertu de leur convocation.

Dans l'après-midi du même jour, les mêmes Loix furent enregiſtrées à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides, mandées également à Verſailles; Enregiſgiſtrement fait en préſence de MONSIEUR, dans la première de ces Cours, & de M. Comte d'ARTOIS, dans la ſeconde. Voici les différens Diſcours prononcés par Sa Maj. & par M. le Garde des Sceaux, au lit de Juſtice; nous donnerons ſucceſſivement les Edits qui en ſont l'objet.

Diſcours du Roi, à l'ouverture du Lit de Juſtice, tenu à Verſailles, le 8 mai 1788.

Il n'eſt point d'écart auquel mon Parlement de Paris ne ſe ſoit livré depuis une année.

---

(1) Cette Livraison comprend les Portaits de *Jean d'Orléans*, Comte *de Dunois*, et de *Blaise de Montluc*; Maréchal de France, ainsi qu'une Action mémorable de chacun de ces deux Capitaines. Elle se trouve, avec les précédentes, chez l'Auteur, à Paris, place Maubert, n°. 17.

Digitized by Google

Non content d'élever l'opinion de chacun de ſes Membres au niveau de ma volonté, il a oſé faire entendre qu'un enregiſtrement auquel il ne pouvoit être forcé, étoit néceſſaire pour confirmer ce que j'aurois déterminé, même ſur la demande de la Nation.

Les Parlemens de Province ſe ſont permis les mêmes prétentions, les mêmes entrepriſes.

Il en réſulte, que des Loix intéreſſantes & déſirées ne ſont pas généralement exécutées; que les meilleures opérations languiſſent; que le crédit s'altère; que la juſtice eſt interrompue ou ſuſpendue, qu'enfin la tranquillité publique pourroit être ébranlée.

Je dois à mes Peuples, je me dois à moi-même, je dois à mes ſucceſſeurs, d'arrêter de pareils écarts.

J'aurois pu les réprimer; j'aime mieux en prévenir les effets.

J'ai été forcé de punir quelques Magiſtrats; mais les actes de rigueur répugnent à ma bonté, lors même qu'ils ſont indiſpenſables.

Je ne veux donc point détruire mes Parlemens, mais les ramener à leur devoir & à leur inſtitution.

Je veux convertir un moment de criſe en une époque ſalutaire pour mes Sujets;

Commencer la réformation de l'Ordre judiciaire par celle des Tribunaux, qui en doit être la baſe;

Procurer aux juſticiables une juſtice plus prompte & moins diſpendieuſe;

Confier de nouveau à la Nation l'exercice de ſes droits légitimes, qui doivent toujours ſe concilier avec les miens.

Je veux ſur-tout mettre dans toutes les parties de la Monarchie, cette unité de vues & cet enſemble, ſans leſquels un grand Royaume eſt af-

Digitized by Google

foibli par le nombre même & l'étendue de ſes Provinces.

L'Ordre que je veux établir n'eſt pas nouveau : le Parlement étoit unique, quand Philippe-le-Bel le rendit ſédentaire à Paris. Il faut à un grand Etat, un ſeul Roi, une ſeule Loi, un ſeul Enregiſtrement ;

Des Tribunaux d'un reſſort peu étendu, chargés de juger le plus grand nombre des Procès ;

Des Parlemens auxquels les plus importans ſeront réſervés ;

Une Cour unique dépoſitaire des Loix communes à tout le Royaume, & chargée de leur enregiſtrement,

Enfin, des Etats-Généraux aſſemblés ; non une fois, mais toutes les fois que les beſoins de l'Etat l'exigeront :

Telle eſt la reſtauration que mon amour pour mes Sujets a préparée & conſacre aujourd'hui pour leur bonheur.

Mon unique but ſera toujours de les rendre heureux.

Mon Garde des Sceaux va vous faire connoître plus en détail mes intentions.

## Diſcours de M. le Garde des Sceaux, pour annoncer l'Ordonnance du Roi, ſur l'Adminiſtration de la Juſtice.

Meſſieurs,

Avant d'exercer aujourd'hui dans cette Cour la plénitude de ſa puiſſance, le Roi s'eſt fait repréſenter dans ſes Conſeils, les plus ſalutaires Ordonnances de ſes Prédéceſſeurs.

Sa Majeſté a reconnu d'abord, par la ſeule inſpection de leurs enregiſtremens, que l'autorité ſouveraine avoit été obligée de ſe déployer toute entière, pour ordonner aux Parlemens de vérifier la plupart des Loix qui ont aſſuré la proſpérité de la Nation.

Digitized by Google

Cet examen a déterminé Sa Majesté à faire publier en sa présence, plusieurs nouveaux Edits, que sa sagesse a conçus pour le bien de ses Peuples.

Ce n'est en effet, Messieurs, que dans cette forme absolue, ou du très-exprès commandement du Roi, que sont inscrites dans vos Registres les meilleures Loix de cette Monarchie.

L'Ordonnance de Charles V, qui fixe la majorité des Rois à quatorze ans, de 1375;

L'Ordonnance de Charles VIII, sur le fait de la justice, de 1493;

L'Ordonnance de Louis XII, donnée à Blois en 1498;

L'Edit de François I, portant création d'un Lieutenant-Criminel dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, de 1523;

L'Edit de Création & l'Edit d'Ampliation des Présidiaux, d'Henri II, en 1551;

L'Ordonnance d'Orléans, de Charles IX, en 1560;

L'Edit de Roussillon, de 1563;

L'Ordonnance de la même année, sur l'Abréviation des Procès;

L'Edit de Charles IX, sur la Juridiction des Juges-Consuls, de 1563;

La Déclaration sur l'Ordonnance de Moulins, en 1566;

L'Ordonnance de Blois, en 1579;

L'Edit d'Henri III, portant Etablissement des Greffes, pour les Contrats sujets à retraits lignagers, de 1586;

L'Edit d'Henri IV, portant Création des Greffiers Civils & Criminels, en 1597;

L'Ordonnance de Louis XIII, sur les plaintes des Etats-Généraux, en 1614;

L'Edit de Louis XIII, sur le Domaine, en 1619;

Digitized by Google

L'Edit de Louis XIV, contre les Duels, en 1651;

L'Ordonnance Civile de Louis XIV, en 1667;

L'Edit de Louis XIV, portant Etabliſſement des Greffes pour la conſervation des Hypothèques, en 1673;

L'Edit pour les Epices, Vacations & autres frais de juſtice, de la même année;

Enfin, l'Edit de 1774, qui vous a rétablis dans vos fonctions.

Ces exemples, Meſſieurs, avertiſſent le Roi du digne uſage qu'il peut faire du pouvoir ſuprême, pour le bien de la Nation.

Sa Majeſté doit inconteſtablement la juſtice à ſes Peuples.

Mais juſqu'à préſent cette grande protection a été trop lente & trop diſpendieuſe dans ſes Etats.

Des plaintes univerſelles avertiſſent depuis long-temps Sa Majeſté de pluſieurs abus importans en ce genre; & toutes les provinces de ſon royaume lui demandent également d'y pourvoir.

En matière criminelle, vous éprouvez ſouvent, Meſſieurs, que vos jugemens portent ſur des délits commis à cent lieues de la capitale.

C'eſt de la même diſtance, qu'en matière civile les Sujets du Roi ſont obligés de venir ſolliciter vos Arrêts; & ce n'eſt bien ſouvent qu'après pluſieurs années d'attente, qu'ils parviennent à les obtenir.

Des conteſtations, dont le plus grand nombre eſt de peu d'importance, les aſſerviſſent à de longs & ruineux ſéjours dans la capitale; & l'art inépuiſable de la chicane, applique encore à de légers intérêts, les formes lentes des diſcuſſions les plus épineuſes & les plus compliquées.

Cependant Sa Majeſté ne vous impute point ces lenteurs, & Elle ſe plaît à rendre aujourd'hui, Meſſieurs,

Digitized by Google

Messieurs, un témoignage solennel de satisfaction à votre activité, à votre zèle, à vos lumières.

Quoique cet inconvénient d'un trop long délai soit plus marqué dans cette Cour, à cause de l'immense étendue de son ressort, Sa Majesté n'ignore pas qu'il se fait encore trop sentir dans le ressort de ses autres Parlemens.

Pour y remédier, le Roi s'est vu réduit à l'inévitable alternative, ou de multiplier ses Cours Souveraines, ou d'augmenter les pouvoirs des Tribunaux du second ordre.

C'est ce dernier moyen que sa sagesse a préféré.

En conséquence le Roi se détermine à donner une constitution nouvelle à ses Bailliages; il les autorise tous à juger définitivement les contestations dont le fond n'excédera pas 4,000 liv.

En même temps, & au-dessus de ce premier ordre de Bailliages, Sa Majesté choisit dans les villes les plus considérables de votre ressort, les Tribunaux qui y sont établis, pour les élever à une compétence plus considérable; & sous la dénomination de *Grands-Bailliages*, ils décideront sans appel les affaires criminelles, de même que les procès civils, lorsque la valeur de l'objet contesté ne s'élèvera pas au-dessus de 20,000 liv.

Ainsi Sa Majesté vous réserve, Messieurs, en matière civile, toutes les contestations qui excéderont cette dernière attribution, & de plus, toutes les causes qui, de leur nature, doivent ressortir à ses Cours; & en matière criminelle, vous connoîtrez, comme par le passé, des causes des Privilégiés.

Par cet ordre qu'Elle prescrit, Sa Majesté vous fixe à vos véritables fonctions.

Elle conserve aux Ecclésiastiques, aux Gentilshommes, & à tous ceux de ses Sujets qui participent à leurs priviléges, le droit de n'avoir que



Digitized by Google

vous ſeuls pour Juges ſuprêmes en matière criminelle.

Elle vous attribue également en matière civile, le jugement définitif des grandes affaires, pour leſquelles ſes Cours ont été principalement établies, ſelon les termes du Roi Henri II, dans l'Edit de création des Préſidiaux.

Le Roi regardant comme un ſage principe de légiſlation, de ſoumettre à deux jugemens différens, les queſtions d'une certaine importance, aſſure à tous ſes Sujets deux degrés de Juriſdiction pour les affaires de cette eſpèce.

Ainſi Sa Majeſté n'abolit aucun Tribunal, n'exerce aucune contrainte, & Elle ſe borne à rapprocher la Juſtice des juſticiables, dans les mêmes Tribunaux qui la leur rendent depuis longtemps.

Il en coûtera aux Peuples beaucoup moins de peine, de temps & de dépenſe pour l'obtenir.

Quant aux jugemens criminels, quoique la vie d'un homme ſoit, aux yeux de Sa Majeſté, d'un prix incomparablement plus grand que les propriétés les plus importantes, de ſages conſidérations ont pourtant déterminé le Roi à accorder le dernier reſſort aux Grands-Bailliages en matière criminelle, en même temps qu'il reſtreint, en matière civile, leur droit de juger ſans appel, à la ſomme de 20,000 liv.

Sa Majeſté m'ordonne de vous faire connoître les motifs qui l'ont décidée & raſſurée dans cette diſpoſition de ſa Loi.

D'abord, Meſſieurs, les grandes queſtions en matière civile, ſont infiniment plus contentieuſes & plus embarraſſantes que les cauſes criminelles. Les artifices de la plaidoirie tendent encore à les compliquer; & comme il faut plus de lumières & de talens pour les diſcuter, il faut auſſi plus

Digitized by Google

de pénétration & de savoir pour les résondre.

Les Jurisconsultes que ces questions savantes exigent, se trouvent rarement hors de l'enceinte des Cours.

Les procès criminels, au contraire, dans lesquels il ne s'agit que d'éclaircir & de constater les faits, d'après les témoignages & les preuves, & d'en déterminer l'espèce & le rapport avec la Loi, sont beaucoup plus simples de leur nature.

Or ce n'est pas tant, Messieurs, à l'importance des questions qu'à la difficulté de les juger, que le Législateur doit avoir égard, en assignant à la juridiction des Tribunaux son étendue & ses limites.

C'est d'après ce principe, que nos Rois ont accordé le droit de juger sans appel, en matière criminelle, à plusieurs Tribunaux particuliers; tandis qu'ils n'ont jamais donné, en matière civile, aux Juges inférieurs, la prérogative du dernier ressort, que pour une somme déterminée.

C'est encore d'après ce principe, que ces mêmes Juges inférieurs sont déja chargés dans le Royaume de l'instruction des procès criminels; & c'est sur la foi de leurs lumières & de leur intégrité, que les Cours prononcent, puisque c'est l'instruction qui détermine le jugement.

Ainsi, Messieurs, tout le ressort du Parlement sera conservé; mais il sera partagé en Juridictions nouvelles, qui rendront l'administration de la Justice plus facile, plus prompte & moins dispendieuse.

Des Commissaires dignes de la confiance publique, vont parcourir, par ordre du Roi, toutes les Provinces, pour marquer les divisions des ressorts, écouter les représentations des villes, & tracer à la sagesse de Sa Majesté la route qu'Elle doit tenir dans cette distribution.



Digitized by Google

Dès que ce travail sera terminé, le Roi distribuera convenablement, & dans le nombre nécessaire, les Tribunaux inférieurs; il réduira au besoin du service, dans chaque Siége, le nombre des Officiers subalternes de la Justice, & s'occupera enfin, pour la réforme des prisons, d'une nouvelle Administration, qui auroit été impraticable sans la distribution des procès criminels en un plus grand nombre de Tribunaux.

Tels sont, Messieurs, les réglemens préliminaires qui doivent préparer & simplifier la réforme des Loix criminelles & civiles.

L'érection des Grands-Bailliages facilitera toutes ces opérations importantes; & en acquittant une si grande dette de sa Justice, le Roi aura la double satisfaction de suivre le mouvement de son cœur, & d'exaucer le vœu de ses Peuples.

## Discours de M. le Garde des Sceaux, pour annoncer l'Edit du Roi, portant Suppression des Tribunaux d'Exception.

Messieurs,

Il existe dans le royaume un très-grand nombre de Tribunaux particuliers, qui sont autant d'exceptions à l'Administration de la Justice ordinaire.

La plupart des Juges qui les composent, ne sont pas même tenus d'être gradués.

Tels sont les Bureaux des Finances, avec la Chambre du Domaine & Trésor, les Juridictions des Traites, des Greniers à Sel, des Eaux & Forêts, & les Elections.

Chaque espèce d'intérêt a, pour ainsi dire, ses Juges particuliers dans les Etats de Sa Majesté.

Les Sujets du Roi se méprennent souvent sur la Juridiction à laquelle leurs diverses causes appar-

Digitized by Google

tiennent, & ne savent à quel Tribunal ils doivent demander justice.

Il résulte de cette multitude de Tribunaux des procès continuels de compétence.

Tous ces Offices de Judicature, dont la nécessité du service doit seule fixer le nombre, sont également onéreux aux Peuples, par les exemptions dont les Titulaires ont droit de jouir, & au Roi lui-même, par la dépense annuelle qu'ils imposent au Domaine de Sa Majesté.

Pour simplifier l'Administration de la Justice dans son royaume, le Roi veut, Messieurs, que l'unité des Tribunaux réponde désormais à l'unité des Loix.

Sa Majesté supprime donc aujourd'hui dans ses Etats tous les Tribunaux d'exception, comme Corps de Judicature, & elle réunit ces Juridictions particulières aux Justices ordinaires.

Il suffit sans doute, Messieurs, d'énoncer ce nouveau bienfait du Roi pour en manifester l'utilité.

Mais en retirant des Tribunaux d'exception la Juridiction contentieuse qui trouble le cours de la Justice, la sagesse de Sa Majesté conserve & confirme la plénitude de leurs pouvoirs dans la partie d'Administration relative à la police & au bon ordre qui leur est confiée, & que ses Juges ordinaires ne pourroient ni surveiller, ni régler avec le même succès.

Le Roi va multiplier, Messieurs, le nombre des Juges dans les Tribunaux inférieurs; Sa Majesté se propose d'y admettre ceux des Officiers supprimés qu'Elle jugera dignes de sa confiance, de sorte qu'ils auront tous, selon les intentions du Roi, l'alternative d'un remplacement ou d'un remboursement successif.



Digitized by Google

pour annoncer la Déclaration du Roi, relative à l'Ordonnance Criminelle.

Messieurs,

La nécessité de réformer l'Ordonnance criminelle & le Code pénal, est universellement reconnue.

Toute la Nation demande au Roi cet Acte important de Législation, & Sa Majesté a résolu dans ses Conseils, de se rendre au vœu de ses Peuples.

Sa Majesté a voulu d'abord qu'on établit dans l'Ordonnance criminelle une distinction précise entre les abus qui tiennent à l'ensemble de la Législation, & les abus qui n'étant pas de même inhérens à la loi, peuvent en être détachés avant la rédaction générale de la réforme.

Le premier & le plus alarmant de ces abus particuliers, celui qui, sous une Législation défectueuse, rendroit tous les autres irréparables; c'est la disposition de l'Ordonnance, qui enjoint l'exécution des arrêts de mort, dès qu'ils ont été prononcés.

C'est pour prévenir de funestes erreurs, qui sont rares sans doute, mais dont les fastes des Tribunaux ne fournissent encore que trop d'exemples, qu'en accordant aux Grands-Bailliages le dernier ressort en matière criminelle, le Roi veut assurer à tous les condamnés le temps nécessaire pour solliciter sa clémence ou pour éclairer sa justice.

Dans cette vue, Sa Majesté ordonne, par la Loi que vous allez connoître, un mois de surséance pour l'exécution de tous les arrêts de mort.

Cette précaution, commandée par la circonstance, sera également précieuse à conserver après la réforme des Loix criminelles.

Digitized by Google

Il eſt notoire en effet, Meſſieurs, que dans les Etats les plus éclairés de l'Europe, tous les jugemens portant peine de mort, ſont ſoumis à l'autoriſation préalable du Souverain.

C'eſt un uſage d'autant plus digne de paſſer en Loi dans la Monarchie Françoiſe, que le droit de faire grace étant le plus bel attribut de la Royauté, cette prérogative deviendroit illuſoire ſi les jugemens étoient exécutés, avant que le Prince pût ſavoir qu'ils ont été rendus.

Mais en s'aſſurant ainſi pour toujours un droit dont il ne veut uſer qu'avec ſageſſe, le Roi autoriſe néanmoins l'exécution immédiate des arrêts de mort, dans les cas d'émeute & de rebellion, où la promptitude des ſupplices peut hâter le rétabliſſement de l'ordre.

En accordant à tous les condamnés un mois de ſurſéance, le Roi a ſtatué que ce délai de l'exécution dateroit du jour où le coupable auroit entendu la lecture de ſon jugement.

Cette diſpoſition que Sa Majeſté avoit profondément méditée dans ſes Conſeils, a excité vos réclamations.

Mais vous le ſavez, Meſſieurs, la conſcience des coupables, les interrogatoires qu'ils ont ſubis, les preuves qu'on leur a oppoſées, leur paſſage de la priſon commune dans les cachots, immédiatement après leur condamnation, leur renvoi devant les premiers Juges, enfin je ne ſais quelle publicité ſoudaine que les déciſions de la Juſtice ont communément dans l'enceinte qui raſſemble les malfaiteurs, ne leur laiſſent preſque jamais ignorer leur ſort, dès qu'il eſt irrévocablement fixé.

L'état habituel des choſes a donc ici préparé d'avance la diſpoſition de la Loi.

Mais quand même ce ſeroit une innovation, ſi



Digitized by Google

elle est juste & salutaire, la compassion qu'on lui oppose a-t-elle droit d'y mettre obstacle ?

Ce n'est point à de tels mouvemens que le Législateur doit se livrer.

Sa compassion consiste, d'une part, à diminuer la rigueur des peines, autant que le maintien de l'ordre & de la sureté publique lui permet de les modérer ; de l'autre, à ménager aux condamnés tous les moyens légitimes d'éviter le supplice.

Il est donc essentiel, Messieurs, d'établir un ordre nouveau, où le jugement de l'accusé lui soit révélé, afin qu'il puisse profiter & du délai qu'il a pour se défendre, & du conseil qu'il a pour s'éclairer.

N'y eût-il, Messieurs, dans tout un siècle qu'un seul innocent à qui cette signification anticipée pût conserver la vie, c'est de celui-là que le Législateur doit s'occuper.

A la suite de ce réglement, la vigilance du Roi s'est portée vers d'autres objets non moins dignes de sa sagesse.

Ainsi Sa Majesté interdit la formule adoptée dans la rédaction de vos arrêts, pour condamner à mort sur *les cas résultans du procès*, sans articuler les crimes que vous punissez au nom de la Loi.

La dignité même de vos jugemens exige l'énonciation expresse des délits.

Quel Tribunal pourroit être jaloux de la prérogative d'infliger des peines capitales, sans motiver ses arrêts ?

Le Roi a donc pensé, Messieurs, que toute condamnation solennelle qui met la peine à la suite du délit, devoit montrer le délit à côté de la peine.

Après avoir déterminé la forme du jugement des coupables, le Roi s'est occupé des dédommagemens que vous décernez aux innocens, lorsqu'ils ont subi, sur de faux indices, les rigueurs d'une poursuite criminelle.

Digitized by Google

Sa Majesté a voulu connoître le genre des réparations que la Loi devoit leur avoir assurées.

Je dois le déclarer hautement, Messieurs, Sa Majesté a vu avec la plus grande surprise, que la Législation de son Royaume n'avoit encore rien statué en leur faveur; & que, s'il ne se trouvoit pas au procès une partie civile qui pût être condamnée aux frais de l'impression & de l'affiche de ces jugemens d'absolution, cette foible indemnité n'étoit pas même accordée à l'innocence.

Le Roi s'occupe de ces réparations, qu'il regarde comme une dette de sa justice.

Mais en attendant que Sa Majesté puisse atteindre ce but d'une Législation vraiment équitable, qui, prévoyant la possibilité de confondre d'abord l'innocent avec le malfaiteur, ne se borne point à punir, & se croit alors obligée à dédommager, Elle veut que ces jugemens d'absolution soient imprimés & affichés aux dépens de son Domaine.

Les mêmes considérations d'humanité & de justice qui suggèrent au Roi ces précautions tutélaires en faveur de l'innocence, déterminent Sa Majesté à lui épargner une honte qu'elle subit quelquefois devant vous; & c'est dans ce dessein que le Roi vient d'abolir l'usage d'interroger les accusés sur *la sellette*.

Cette formalité fut admise dans les Tribunaux, comme un adoucissement d'humanité envers les prisonniers qui comparoissoient autrefois chargés de fers devant leurs Juges.

Mais dans nos mœurs *la sellette* est devenue une véritable flétrissure.

L'Ordonnance de 1670 y avoit assujetti les accusés contre lesquels il y auroit des conclusions à peine afflictive; l'usage y a soumis tous les accusés contre lesquels il y a des conclusions à peine infamante.



Digitized by Google

Cependant le ministère public est leur partie, & non pas leur juge.

Il ne doit donc pas avoir le droit de leur imprimer, avant même leur jugement, une espèce de tache déshonorante, par le seul énoncé de son opinion, qui n'obtient pas toujours la sanction de vos arrêts.

Si l'accusé est coupable, l'humanité défend de le troubler; & s'il est innocent, la justice ne permet pas de le flétrir.

Enfin un dernier objet de réforme préparatoire a fixé l'attention de Sa Majesté:

C'est la question préalable.

Sa Majesté a considéré que la Loi réprouvoit elle-même ce cruel moyen de découvrir la vérité, puisqu'elle frappe de nullité les aveux que le patient ne ratifie pas quand il a cessé de souffrir;

Que ces déclarations, arrachées par la violence de la douleur, & soutenues ensuite par la crainte d'être remis à la torture, pouvoient faire tomber les Juges dans les erreurs les plus funestes;

Enfin qu'il suffisoit que l'utilité & la nécessité de la question préalable fussent contestées par tant de réclamations, pour que le Législateur dût essayer un autre moyen d'obtenir des coupables la révélation de leurs complices.

Telles sont, Messieurs, les dispositions par lesquelles Sa Majesté commence à procéder à la réforme des Loix criminelles.

Tous les temps sont propres sans doute à prévenir le mal & à faire le bien; & lorsque l'utilité d'un changement dans la Législation est manifeste, & que l'exécution en est possible, c'est un bienfait public qu'il ne faut jamais différer.

## Discours de M. le Garde des Sceaux, pour annoncer l'Edit du Roi, portant Ré-

Digitized by Google

duction d'Offices dans sa Cour de Parlement de Paris.

Messieurs,

Les principes qui forment la base de l'Ordonnance du Roi sur l'Administration de la Justice, appellent les conséquences que vous allez voir développées dans un nouvel Edit de Sa Majesté, concernant la suppression de plusieurs offices dans cette Cour.

Il y aura beaucoup moins d'affaires à juger; il n'est donc plus nécessaire d'y entretenir le même nombre de Juges.

Mais avant de prononcer cette suppression, le Roi a commencé par s'assurer qu'elle n'auroit rien de contraire à la sage & célèbre Ordonnance de Louis XI, du 21 octobre 1467, sur l'inamovibilité des Offices.

La discussion de cette Loi mémorable s'est faite dans le Conseil du Roi, & elle a pleinement rassuré la justice de Sa Majesté.

Voici, Messieurs, les termes précis de cette Ordonnance, qui intéresse encore plus les Justiciables que les Juges.

*Comme depuis notre avénement à la Couronne, plusieurs mutations ont été faites en nos Offices, ... nous statuons que désormais nous n'en donnerons aucun, s'il n'est vacant par mort, ou par résignation, ou par forfaiture préalablement jugée.*

C'est donc, Messieurs, à l'inconvénient de *la mutation*, que la Loi de Louis XI a voulu remédier.

Quand il n'y a point *de mutation* dans les Offices, la disposition de l'Ordonnance n'a donc plus d'application.

Ainsi nos Rois ont renoncé à l'usage ancien & abusif, de dépouiller un Juge de son Office, pour en revêtir un autre.

Mais par la même raison qu'ils ont toujours



Digitized by Google

pu multiplier ces Offices dans les Tribunaux, ils n'ont jamais perdu le droit inhérent à la Couronne, d'en réduire le nombre, dès que le bien de l'Etat exigeroit cette réduction.

Il est en effet de toute évidence, que c'est l'inamovibilité des Officiers, & non pas la perpétuité des Offices de Judicature, qu'a établie l'Ordonnance de Louis XI.

Depuis cette époque, Messieurs, nos Rois ont créé de nouveaux Parlemens ; ils ont aboli des Cours entières qui n'existent plus ; & ces créations & ces suppressions n'ont été que l'exercice naturel de l'Autorité souveraine.

Sa Majesté reconnoit hautement que la destitution personnelle d'un Juge, pour en substituer un autre, ou, ce qui seroit la même chose, la suppression d'un Tribunal pour le remplacer par un autre, exige une *forfaiture préalablement jugée*.

Voilà, Messieurs, la sauve-garde de la Magistrature, ou plutôt des Peuples, auxquels vous administrez la justice au nom du Roi.

Mais Sa Majesté a appris des Ordonnances de son Royaume, ainsi que des exemples de ses Prédécesseurs, qu'une suppression collective d'Offices, qui n'est qu'une réforme nécessaire dans un corps de Judicature, ne doit pas être confondue avec ces destitutions individuelles qui exigent un jugement préalable, & qu'elle appartient essentiellement à l'Administration générale de l'Etat.

Après avoir fait un légitime usage de sa puissance, en réduisant le nombre des Juges au besoin des Justiciables, le Roi n'a négligé dans cette suppression, aucune des précautions que pouvoit lui suggérer la plus exacte & la plus impartiale justice.

Sa Majesté conserve d'abord à ceux d'entre vous sur qui tombe la suppression qu'elle va ordonner, tous les honneurs attachés à vos Offices, hors du

Digitized by Google

Tribunal dont vous ceſſerez d'être Membres.

En ſupprimant les charges des Magiſtrats qui ont été le plus récemment pourvus d'Offices en cette Cour, le Roi leur en rembourſe dès-à-préſent la finance en deniers comptans.

Les ordres ſont donnés, les fonds ſont prêts, & ces rembourſemens n'eſſuieront aucun délai.

Cette ſuppreſſion s'opérera d'ailleurs ſans diſtinction, ſans exception, & ſuivant rigoureuſement l'ordre du tableau.

Les Offices actuellement vacans ſeront comptés au nombre de ceux que le Roi ſupprime; & l'excédant de la ſuppreſſion portera ſur les derniers Titulaires reçus dans cette Cour.

Enfin, Meſſieurs, Sa Majeſté m'ordonne de déclarer en ſon nom, que, lorſqu'il y aura déſormais des Charges vacantes dans ſon Parlement, Elle les accordera de préférence à ceux des Magiſtrats dont Elle ſupprime les Offices.

C'eſt une conſolation que le Roi ſe plaît à donner à ſon Parlement, que l'eſpérance de voir ſucceſſivement revenir dans ſon ſein ceux de ſes Membres qui méritent ſes regrets, & que les circonſtances obligent Sa Majeſté d'en ſéparer.

## Diſcours de M. le Garde des Sceaux, pour annoncer l'Edit du Roi, portant Rétabliſſement de la Cour Plénière.

Meſſieurs,

Avant même que cette Cour fût compoſée d'un ſi grand nombre de Magiſtrats, François I, Henri II, Henri IV, & Louis XIII, avoient ſenti le danger d'admettre la jeune Magiſtrature aux délibérations de leurs Parlemens ſur les affaires publiques.

Ils avoient conſidéré, qu'étant exclue du jugement des cauſes importantes, elle devoit bien

Digitized by Google

moins encore participer à la discussion de celles qui intéressoient l'Etat, où elle auroit dominé par le nombre.

Frappé des mêmes inconvéniens, le Roi exécute aujourd'hui le projet que ses Prédécesseurs avoient conçu.

Sa Majesté n'admet de son Parlement de Paris, que la seule Grand'Chambre à la Cour qu'elle rétablit, pour procéder à la vérification & publication de ses Lois générales.

Mais, jaloux de rendre cette Cour aussi digne qu'il est possible de sa confiance & de celle de la Nation, le Roi réunit cette portion éminente de la Magistrature aux Princes de son sang, aux Pairs de son Royaume, aux Grands-Officiers de sa Couronne, à des Prélats, des Maréchaux de France, & autres personnages qualifiés, des Gouverneurs de province, des Chevaliers de ses Ordres, un Magistrat de chacun de ses Parlemens, des Membres choisis dans son Conseil, deux Magistrats de la Chambre des Comptes & deux de la Cour des Aides de Paris.

C'est dans cette forme que le Roi rétablit aujourd'hui ce Tribunal Suprême qui existoit autrefois, & qui, selon les expressions mémorables de Philippe de Valois & de Charles-le-Sage, étoit *le consistoire des Féaux & des Barons, la Cour du Baronnage & des Pairs, le Parlement universel, la Justice capitale de la France, la seule image de la Majesté Souveraine, la source unique de toute la Justice du Royaume, & le Principal Conseil des Rois.*

Cette résolution, Messieurs, n'est pas nouvelle dans les Conseils de Sa Majesté; vous n'avez pas oublié qu'elle vous fut annoncée dans la première de ses Loix, au moment où vous fûtes rendus à vos fonctions.

Mais il falloit que l'exécution d'un si grand changement fût sollicitée par les circonstances.

Digitized by Google

Les circonſtances l'exigent en effet.

Ce n'eſt pas, Meſſieurs, que juſqu'à la convocation des Etats-Généraux, promiſe par le Roi, Sa Majeſté ſe propoſe de rien ajouter aux impôts qui ont déja reçu leur ſanction légale.

Et ſi par malheur une guerre imprévue ou d'autres néceſſités urgentes de l'Etat, rendoient indiſpenſables de nouvelles perceptions, ce ne ſeroit que proviſoirement & juſqu'à l'Aſſemblée de la Nation, que le Roi demanderoit à la Cour Plénière d'en vérifier les Edits.

Mais il y a d'autres Loix que des Loix burſales, des Loix d'une importance reconnue, dont la réſiſtance des Parlemens a diverſement contrarié l'exécution, & qui exigent qu'une ſeule & même ſanction les mette en activité dans tout le Royaume.

De l'unité de ce Conſeil Suprême doivent néceſſairement réſulter, Meſſieurs, des avantages ineſtimables pour une grande Monarchie.

Déja les diverſes Coutumes qui régiſſent les différentes Provinces, & même ſouvent les différentes villes de chaque Province, ont fait un chaos de la Légiſlation Françoiſe.

Il entre dans les vues légiſlatives de Sa Majeſté, de ſimplifier ces coutumes diverſes, & d'en réduire le nombre avec tous les ménagemens que méritent d'anciennes Loix, lorſqu'elles ſont liées aux mœurs locales.

Mais ſi, à cette diverſité de Loix particulières, il falloit ajouter encore, dans l'exécution des Loix générales, de nouvelles différences cauſées dans chaque reſſort, tantôt par le refus, tantôt par les clauſes de l'enregiſtrement, il n'y auroit plus ni unité dans la légiſlation, ni enſemble dans la Monarchie.

A ces conſidérations, qui ſeules auroient rendu indiſpenſable le rétabliſſement de la Cour Plé-

Digitized by Google

nière, se joignent encore, Messieurs, des motifs d'un grand poids.

Le Roi, sans doute, est loin de supposer que ses Parlemens puissent jamais oublier tout ce qu'ils doivent d'obéissance & de fidélité à l'Autorité Souveraine.

Mais enfin, Messieurs, sous l'empire des Loix, toutes les classes de citoyens doivent se reconnoître justiciables d'un Tribunal ; & les Parlemens n'auroient eu jusqu'à présent d'autre Juge que le Roi seul, dans le cas même de forfaiture.

Ce n'est qu'à la Cour Plénière que Sa Majesté peut confier cette fonction rigoureuse, dont l'exercice doit éviter à sa bonté l'usage personnel de son autorité contre les Magistrats qu'elle s'est vue plusieurs fois dans la nécessité d'employer.

Pour rétablir cette Cour, le Roi n'a eu besoin d'aucune innovation ; il lui a suffi de remonter au-delà de l'érection de ses Parlemens.

C'est dans les monumens de notre Histoire que Sa Majesté a trouvé le modèle de cette grande institution.

En effet, avant la création des Cours dans les Provinces, dont la première époque est du quatorzième siècle, il n'existoit encore que le Parlement de Paris, qui enregistroit les Loix pour tout le Royaume.

Ce premier Parlement formoit alors la Cour Plénière dans les occasions importantes ; & cette Cour Plénière étoit composée comme le Roi la compose aujourd'hui.

Quant aux Parlemens de Province, dont la création successive est postérieure à cette ancienne forme d'administration, ils doivent être d'autant moins étonnés de perdre le droit d'enregistrement, que nos Rois leur ont interdit la connoissance de plusieurs espèces de causes attribuées sans réclamation au seul Parlement de Paris.

Digitized by Google

Cependant, Messieurs, pour ne point se priver des connoissances locales qui peuvent avertir sa bonté ou éclairer sa justice, le Roi admet à sa Cour Plénière un Magistrat de chacun de ses Parlemens.

Ainsi, quand les Provinces de leurs ressorts auront des intérêts particuliers à y discuter, elles y trouveront toujours un fidèle interprête de leurs réclamations & de leurs droits.

Pour vous, Messieurs, vous serez tous appelés successivement, par ordre d'ancienneté, à cette Cour Auguste.

Vous ne subirez, pour devenir Membres de la Cour Plénière, que les mêmes délais auxquels vous êtes soumis pour siéger à la Grand' Chambre.

Rendus à vos fonctions naturelles, vous jouirez désormais paisiblement de la considération que méritent vos services.

Vous verrez l'Etat prospérer sous une Administration économique, tranquille & modérée; vous bénirez le Roi qui se montrera entièrement occupé à réparer, de concert avec la Nation, les maux passés, & à préparer les biens à venir; qui, loin d'avoir voulu concentrer son Autorité dans un seul Corps, pour la rendre arbitraire, ne demandera jamais, soit à la Nation, soit à ce Tribunal patriotique, qu'un zèle sincère, des conseils éclairés, le respect de la Justice, l'amour des Peuples, un courageux dévouement au bien public, & qui enfin est aussi décidé à n'abuser jamais de sa puissance, qu'à la maintenir & à la faire respecter.

## Discours de M. le Garde des Sceaux, pour annoncer la Déclaration du Roi, sur les Vacances.

Messieurs,

En vertu de la nouvelle Ordonnance du Roi

Digitized by Google

ſur l'Adminiſtration de la Juſtice, la plupart des procès actuellement engagés dans les Cours Souveraines, doivent être renvoyés & diſtribués aux Tribunaux du ſecond ordre, pour y être jugés en dernier reſſort.

Il vous ſeroit preſque impoſſible, Meſſieurs, d'apprécier vous-mêmes, dans la foule & la confuſion de tant d'intérêts divers, cette exacte valeur des objets conteſtés, qui déſormais doit être la meſure des différentes attributions.

C'eſt aux parties intéreſſées à convenir de leurs prétentions réciproques, & à recourir en conſéquence au Tribunal auquel il appartient d'en décider.

Ces diſcuſſions préliminaires demandent du temps pour être réglées entre les plaideurs, & pour leur éviter tous ces procès de compétence, que le Roi, dans le nouveau plan qu'il a conçu relativement à l'Adminiſtration de la Juſtice, a eu tant à cœur de prévenir.

Enfin, quand même les déplacemens des cauſes, & le changement des défenſeurs, auroient exigé moins de délais, & que la diſtribution des procès, ſelon la valeur des objets en litige, eût pu s'exécuter ſans retardement, la pourſuite des procès n'en ſeroit pas moins inévitablement interrompue, en attendant que les Tribunaux du ſecond ordre ſoient formés complètement, & leurs diſtricts déterminés.

Il doit y avoir en effet un accord perpétuel & une correſpondance continue entre l'activité des Tribunaux inférieurs, & celle des Cours Souveraines.

Cette harmonie, Meſſieurs, ſera inceſſamment & parfaitement établie.

Mais, pour donner à tous ſes Tribunaux cette conſtitution graduelle & régulière d'où leur accord

Digitized by Google

dépend, Sa Majesté a jugé indispensable de suspendre l'exercice de vos fonctions.

Le Roi trouve d'autant moins d'inconvénient à cette interruption dans l'action de ses Cours Souveraines, qu'elle n'est qu'une extension de vos vacances ordinaires.

Sa Majesté vous rappellera, Messieurs, aux fonctions qui vous sont réservées, dès que les deux ordres de Bailliages qu'elle institue seront formés dans votre ressort.

Discours du Roi, à la fin du Lit de Justice, tenu à Versailles, le 8 mai 1788.

Vous venez d'entendre mes volontés.

Plus elles sont modérées, plus elles seront fermement exécutées; elles tendent toutes au bonheur de mes Sujets.

Je compte sur le zèle de ceux d'entre vous qui doivent dans le moment composer ma Cour Plénière; les autres mériteront sans doute par leur conduite d'y être successivement appelés.

Je vais faire nommer les premiers, & leur ordonne de rester à Versailles; & aux autres, de se retirer.

Nous rapporterons successivement les principaux Edits que précèdent les Discours qu'on vient de lire, & d'abord, voici celui *portant* Rétablissement de la Cour Plénière.

Edit du Roi, portant rétablissement de la Cour Plénière.

Louis, &c. Par notre nouvelle Ordonnance sur l'Administration de la Justice, Nous avons changé la composition & augmenté les pouvoirs de nos Tribunaux du second ordre; mais après avoir ainsi établi dans toutes les Provinces, des Juges

Digitized by Google

qui puissent terminer définitivement le plus grand nombre des procès sur les lieux, ou près des lieux qui les voient naître, la Législation générale demande encore que Nous fassions connoître nos intentions sur le dépôt universel de nos Loix & sur leur enregistrement.

Les Loix qui intéressent uniquement un ressort ou une partie de notre Royaume, doivent incontestablement être publiées & vérifiées dans les Cours supérieures qui sont chargées d'y rendre la justice à nos Peuples; mais si les Loix qui doivent être communes à toutes nos Provinces, continuoient d'être adressées à chacun de nos Parlemens, Nous ne saurions Nous promettre, dans leur enregistrement, la promptitude & l'uniformité qu'exige leur exécution.

Cet inconvénient devient de jour en jour plus sensible depuis une année. Notre Edit concernant les Assemblées Provinciales, désirées par les Notables, éprouve encore, dans quelques-uns de nos Parlemens, une résistance que l'utilité de ces Assemblées & le vœu de la Nation ne permettoient pas de présumer.

Plusieurs de nos Provinces sont également privées des avantages qui doivent résulter pour elles, de la liberté du commerce des grains & de la conversion de la corvée en une prestation pécuniaire.

La prorogation du second Vingtième, enregistrée en notre Parlement de Paris, déja adoptée par les Etats Provinciaux & par plusieurs Assemblées Provinciales, est aussi rejetée par plusieurs de nos Cours. La Loi même qui fixe l'état civil de nos Sujets non Catholiques, est devenue l'objet des remontrances de deux de nos Cours; & ces Remontrances n'ont pu être arrêtées par notre volonté bien connue de n'y point déférer.

Cette résistance peut sans doute être vaincue

Digitized by Google

par notre autorité, & en la déployant dans toute sa force, Nous ramènerions nos Cours à l'uniformité & à la soumission dont elles n'auroient pas dû s'écarter; mais ces actes multipliés & continuels de rigueur, quelque nécessaires qu'ils puissent être, répugnent à notre bonté paternelle. Pendant que Nous sommes obligés d'y avoir recours, l'inquiétude & l'alarme se répandent, le crédit s'altère, les meilleures opérations restent problématiques ou imparfaites, & il Nous devient impossible de suivre dans son universalité le plan d'administration que Nous avons arrêté dans nos Conseils.

Ces considérations ont long-temps occupé notre sagesse; elles doivent convaincre nos Peuples, comme elles Nous ont convaincus nous-mêmes, qu'il est nécessaire que les Loix communes à tout le Royaume soient enregistrées dans une Cour qui soit aussi commune à tout le Royaume. La nécessité de cette Cour unique est devenue encore plus urgente, par la déclaration que Nous ont fait presque tous les Parlemens, qu'ils étoient incompétens pour procéder à l'enregistrement de l'accroissement ou de l'établissement d'aucun impôt.

Quoique les mesures que nous avons prises par nos bonifications & nos économies, Nous donnent toute espérance de rétablir l'ordre dans nos Finances, sans recourir à de nouvelles impositions, il n'est pas possible que, dans des circonstances extraordinaires, des besoins pressans ne Nous obligent d'établir des impôts passagers. La Loi de l'enregistrement Nous paroît trop conforme à nos intérêts & à ceux de nos Peuples, pour n'être pas invariablement maintenue; & il est par conséquent indispensable qu'il y ait habituellement dans nos Etats une Cour toujours subsistante pour vérifier immédiatement nos volontés & les transmettre à nos Peuples.

Digitized by Google

Malgré tous ces motifs qui nécessitent l'établissement d'une Cour unique, Nous aurions eu de la peine à Nous y déterminer, si cette institution n'eût pas été fondée sur l'ancienne Constitution de nos Etats.

Nous avons reconnu que deux sortes d'Assemblées font partie de la Constitution Françoise : les Assemblées momentanées des Représentans de la Nation, pour délibérer sur les besoins publics & nous offrir des doléances ; & les assemblées permanentes d'un certain nombre de personnes prépposées pour vérifier & publier nos Loix.

Déja Nous avons solennellement annoncé que Nous convoquerions la Nation avant 1792, & Nous n'hésiterons jamais de l'assembler, toutes les fois que l'intérêt de l'Etat l'exigera. Les autres Assemblées n'ont jamais cessé d'avoir lieu dans notre Royaume ; antérieures à nos Parlemens, elles subsistoient encore au moment où notre Parlement de Paris est devenu sédentaire. Insensiblement les Rois nos Prédécesseurs ont diminué le ressort de cette Cour plénière & suprême, en créant de nouveaux Parlemens par des Actes de leur autorité. Mais quand ils ont établi ces Tribunaux, dont ils ont successivement augmenté les Membres, ils n'ont jamais entendu changer la Constitution primitive de la Monarchie, qui est restée toujours la même.

Nos Parlemens ont donc été plus ou moins multipliés : chacune de ces Cours a été composée d'un plus grand ou d'un moindre nombre d'Officiers ; les formes accidentelles ont varié, mais le principe fondamental n'a subi aucun changement. Une Cour unique étoit originairement dépositaire des Loix ; & la rétablir, ce n'est pas altérer, c'est faire revivre la Constitution de la Monarchie.

Le projet de ce rétablissement n'est pas nouveau

Digitized by Google

dans nos Conseils. Lorsque par notre Ordonnance du mois de novembre 1774, nous rappelâmes à leurs fonctions les anciens Officiciers de nos Parlemens, l'expérience du passé Nous avertit qu'il pourroit arriver encore, qu'en s'écartant de l'objet de leur institution, ils prissent des délibérations contraires au bien de notre service: en conséquence, pour soumettre le jugement des cas de forfaiture à un Tribunal Juridique, nous en attribuâmes d'avance la connoissance exclusive à notre Cour Plénière, & nous annonçâmes dès-lors formellement, dans une Loi enregistrée, l'intention de la rétablir.

C'est donc pour enregistrer les Loix communes à tout le Royaume, & en cas de contravention des Tribunaux à nos Ordonnances, pour leur donner à eux-mêmes des Juges, que Nous exécutons aujourd'hui le projet annoncé dès notre avénement au Trône, de rétablir notre Cour Plénière, & que Nous réglons les objets & la forme de ses délibérations, ainsi que la tenue & l'ordre de ses séances.

Nous révoquons en conséquence le droit que nous avions accordé à nos Parlemens, de vérifier toutes nos Lettres en forme d'Ordonnances, Edits, Déclarations ou Lettres-Patentes, tant en matière de Législation que d'Administration générale; mais une marque particulière de distinction & de confiance que Nous Nous plaisons à donner à notre Parlement de Paris, c'est d'admettre successivement à notre Cour Plénière tous les Membres qui le composent, à mesure que, par ordre d'ancienneté, ils siégeront à la Grand'Chambre, laquelle en son entier sera partie de la Cour Plénière. En même-temps Nous y admettons un Député de chacun des Parlemens de notre Royaume, pour y représenter les intérêts ainsi que les priviléges des Provinces de leur ressort.

Nous n'avons négligé d'ailleurs aucune précau-

Digitized by Google

tion pour Nous assurer du zèle éclairé de ce Conseil, que Nous chargeons expressément de Nous faire connoître la vérité. Dans la vue de composer notre Cour Plénière, de la manière la plus propre à inspirer à nos peuples une confiance universelle, Nous y appelons des Membres choisis dans les premiers Ordres de l'Etat.

Moyennant ce rétablissement légal & perpétuel de notre Cour Plénière, il n'y aura désormais pour tous nos Etats qu'un enregistrement unique & solennel de toutes nos Loix générales ; & ces Loix ainsi promulguées par une seule Cour, ne seront plus exposées à perdre, tantôt par défaut de vérification, tantôt par des modifications particulières, qui en rendent l'exécution incertaine & variable, le caractère d'universalité & d'uniformité qu'elles doivent avoir dans toute l'étendue de notre Royaume.

A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons, par le présent Edit, perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

ART. I. Avons rétabli & rétablissons notre Cour Plénière.

II. La Cour Plénière sera composée de notre Chancelier ou de notre Garde des Sceaux, de la Grand'Chambre de notre Cour de Parlement de Paris, dans laquelle prendront séance les Princes de notre Sang, les Pairs de notre Royaume, les deux Conseillers d'Honneur nés, & les six Conseillers d'Honneur, sans qu'aucun pourvu de lettres d'honoraire puisse y être admis.

Ladite Cour sera aussi composée de notre Grand-Aumônier, Grand-Maître de notre Maison, Grand-Chambellan

Digitized by Google

Chambellan & Grand-Ecuyer, de deux Archevêques & deux Evêques, deux Maréchaux de France, deux Gouverneurs & deux Lieutenans-Généraux de nos Provinces, deux Chevaliers de nos Ordres, quatre autres Personnages qualifiés de notre Royaume, six Conseillers d'Etat, dont un d'Eglise & un d'Epée, quatre Maîtres des Requêtes, un Président ou Conseiller de chacun des autres Parlemens, deux de la Chambre des Comptes & deux de la Cour des Aides de Paris.

Le Capitaine de nos Gardes y aura entrée & séance avec voix délibérative, toutes les fois qu'il Nous y accompagnera.

III. Notre Grand-Aumônier, Grand-Maître de notre Maison, Grand-Chambellan & Grand-Ecuyer, les Archevêques & Evêques, Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux de nos Provinces, Chevaliers de nos Ordres, & autres personnages, Conseillers d'Etat, Maîtres des Requêtes, Présidens ou Conseillers des autres Parlemens, Chambre des Comptes & Cour des Aides, seront par Nous nommés aux places à eux destinées en ladite Cour plénière, & auront de Nous des provisions, à ladite Cour adressantes, pour y être enregistrées : Voulons que pour cette fois seulement, ceux qui ont prêté serment pour leurs charges, places & offices, y soient reçus sans autre serment ; & quant à ceux qui n'en auroient prêté aucun, seront tenus de le prêter à leur réception en notre Cour plénière, en la forme par Nous prescrite : voulons au surplus qu'à l'avenir tous les Membres de ladite Cour soient tenus de s'y faire recevoir en la forme accoutumée, sans néanmoins examen, & d'y prêter serment.

IV. Les Membres de la Cour plénière seront irrévocables & à vie.

V. Ladite Cour sera présidée par Nous, & en



Digitized by Google

notre abſence, par notre Chancelier, & à ſon défaut, par notre Garde des Sceaux, auquel ſera expédié des proviſions à cet effet ; & à leur défaut, par le Premier Préſident & autres Préſidens de notre Parlement de Paris, y exerceront nos Avocats & Procureur Généraux audit Parlement, les fonctions du Miniſtère public.

VI. Le Greffier en chef de notre cour de Parlement de Paris, aſſiſtera ſeul à toutes les délibérations de la Cour plénière, y exercera toutes les fonctions du greffe, tiendra pour les arrêts & autres actes de cette Cour, un regiſtre ſéparé dont il aura ſeul la garde, & dont toutes les expéditions ſeront collationnées & ſignées de lui ſeul ; ſera néanmoins, en cas d'abſence ou autre empêchement, ſuppléé par les Greffiers de la Grand'-Chambre.

VII. Ladite Cour ſera ſuffiſamment garnie, & en état de rendre arrêt, encore que pluſieurs claſſes tout-entières des Membres qui la compoſeront, n'aſſiſtent à la délibération ; & dans le cas où plus de la moitié des Magiſtrats admis dans ladite Cour, viendroit à s'en abſenter, Nous appellerons pour les remplacer les Membres de notre Conſeil, pris parmi les Conſeillers d'Etat, & à leur défaut, parmi les Maîtres des Requêtes, ſuivant l'ordre de leur réception en notre Conſeil ; & ce dans un nombre ſuffiſant pour qu'il y ait toujours dans ladite Cour la moitié au moins du nombre des Magiſtrats qui doivent la compoſer.

VIII. La Cour plénière tiendra ſes ſéances habituelles en la Grand'Chambre de notre Parlement de Paris, & dans les maiſons de notre ſéjour, lorſque nous le jugerons convenable ; & lors même que Nous ne tiendrons pas en ladite Cour plénière notre Lit de Juſtice, les places y ſeront occupées dans le même rang & dans le même ordre qu'en

Digitized by Google

ce genre de séance ; excepté que notre Grand-Aumônier, les Archevêques & Evêques seront placés à la suite des Pairs Ecclésiastiques ; les personnes qualifiées, à la suite des Pairs Laïcs ; les Présidens ou Conseillers des autres Parlemens, à la suite de la Grand'Chambre du Parlement de Paris ; & ceux des Chambre des Comptes & Cour des Aides, à la suite des Présidens ou Conseillers des autres Parlemens. Voulons aussi qu'en ladite Cour plénière, & dans ses séances ordinaires, les avis soient demandés & donnés à haute voix.

IX. Ladite Cour tiendra tous les ans ses séances, depuis le premier décembre jusqu'au premier avril ; Nous réservant de donner des Lettres-Patentes pour la continuation de son service, même de l'assembler extraordinairement, lorsque l'importance des affaires Nous paroîtra l'exiger.

X. Les Assemblées extraordinaires se feront en vertu de nos ordres, qui seront adressés à chacun des Membres qui composeront ladite Cour ; contiendront au surplus lesdits ordres le jour où lesdites Assemblées devront commencer.

XI. A compter du jour de la publication & enregistrement du présent Edit, notre Cour plénière procédera seule, exclusivement à toutes nos Cours, à la vérification, enregistrement & publication de toutes nos Lettres en forme d'Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes en matière d'Administration & de Législation générale & commmune à tout le Royaume.

XII. Voulons néanmoins que dans le cas de guerre ou d'autres circonstances extraordinaires où nous serions obligés, pour satisfaire aux besoins pressans de l'Etat ou aux intérêts & remboursemens d'emprunts, d'établir de nouveaux impôts sur tous nos Sujets, avant d'assembler les Etats-Généraux de notre Royaume, l'enregistrement desdits impôts



Digitized by Google

en notre Cour plénière n'ait qu'un effet provisoire, & jusqu'à l'Assemblée desdits Etats que Nous convoquerons, pour sur leurs délibérations être par Nous statué définitivement; ledit enregistrement sans préjudice aux droits, priviléges & usages des différens Etats particuliers établis dans quelques-unes de nos Provinces.

XIII. Voulons au surplus que tous emprunts, dont les intérêts & le remboursement pourront être affectés & s'acquitter sur nos revenus actuels, & par l'effet de leur administration, soient ordonnés & ouverts de notre autorité, & enregistrés seulement en notre Chambre des Comptes, pour ce qui concerne la comptabilité.

XIV. Lorsque plusieurs Loix par Nous adressées à notredite Cour plénière, pour y être publiées & enregistrées, seront par elle renvoyées à des Commissaires pour en faire préalablement l'examen, il sera formé autant de Bureaux de Commissaires qu'il y aura de Loix, & chacun de ces Bureaux sera composé d'un Président de notre Parlement, des Princes de notre Sang qui voudront y assister, & de douze Commissaires pris dans les différentes classes qui forment ladite Cour; savoir, trois parmi les Pairs du royaume, trois parmi les Grands Officiers de la Couronne, Archevêques & Evêques, Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux de nos Provinces, Chevaliers de nos Ordres, & autres personnes qualifiées; deux parmi les Conseillers d'Etat, Maîtres des Requêtes, & Présidens ou Conseillers des différentes Cours; & quatre parmi les Membres de la Grand'Chambre du Parlement de Paris: pourront au surplus notre Chancelier, notre Garde des Sceaux & notre Premier Président, entrer & présider le Bureau qu'ils estimeront convenable.

XV. Pourra notre Cour plénière Nous faire,

Digitized by Google

avant d'enregistrer, toutes Remontrances & Représentations qu'elle estimera, à la charge de Nous les adresser dans deux mois, à compter du jour où nos Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes lui auront été présentés par nos Avocats & Procureur-Généraux ; & pour que notre détermination sur lesdites Remontrances soit prise avec une plus grande connoissance de cause, Voulons qu'après la présentation qui Nous en aura été faite, quatre des douze Commissaires qui auront formé le Bureau où lesdites Remontrances auront été rédigées, soient appelés en notre Conseil, pour, avec lesdits Membres, & en notre présence, être fait la lecture & la discussion desdites Remontrances.

XVI. L'enregistrement fait en la Cour plénière, vaudra dans tout notre Royaume, Pays & Terres de notre obéissance : sera tenu notre Procureur-Général en ladite Cour d'envoyer dans la huitaine, tant à nos Procureurs-Généraux de nos Parlemens & autres Cours, qu'à nos Procureurs ès Présidiaux & Grands-Bailliages de tout notre Royaume, copies collationnées des Edits, Déclarations ou Lettres-Patentes qui auront été registrés en notre Cour plénière, & de l'Arrêt d'enregistrement.

Lesdites Cours & Juges seront tenus d'en ordonner incontinent la transcription & publication, sauf à envoyer ensuite à notre Cour plénière les Remontrances ou Représentations qui pourront être arrêtées sur les inconvéniens locaux des différens ressorts, lesquelles Remontrances ou Représentations Nous seront présentées par notredite Cour plénière, s'il en est ainsi par elle délibéré.

XVII. Les Lettres en forme de Déclarations & Lettres-Patentes, qui n'intéresseront que le ressort ou l'arrondissement d'une Cour ou d'un des Grands-Bailliages, seront enregistrées par nos Cours ou



Digitized by Google

par nos Grands-Bailliages, suivant qu'il Nous plaira de leur adresser directement ces loix, conformément à ce qui est prescrit par notre Ordonnance du présent mois, sur l'Administration de la Justice.

XVIII. Pourront nos Cours, avant de procéder à l'enregistrement des Lettres qui leur seront par Nous adressées sur des objets qui n'intéresseront que leurs ressorts, nous faire telles Remontrances, & nos Juges, adresser à notre Chancelier ou Garde des Sceaux, telles Représentations que lesdites Cours & autres Juges estimeront nécessaires.

XIX. La Cour plénière ne jugera aucuns procès civils ou criminels, si ce n'est ceux concernant les forfaitures énoncées notamment dans notre Ordonnance du mois de novembre 1774, & celles encourues par les contraventions à notre présent Edit, ou par le défaut de soumission aux Arrêts de ladite Cour plénière: connoîtra ladite Cour desdites forfaitures directement & en dernier ressort, contre toutes nos Cours & Juges supérieurs ou inférieurs, sans aucune exception, & prononcera sur icelles les peines portées par nos Ordonnances.

XX. Dans le cas où, indépendamment de la forfaiture l'Officier seroit accusé de quelqu'autre délit, il sera renvoyé aux Cours & Juges qui en doivent connoître, pour être jugé sur ledit délit en la forme ordinaire, même, si besoin est, les Chambres assemblées; sauf après le jugement du délit, être ledit Accusé jugé, s'il y a lieu, en la Cour plénière, pour la forfaiture.

XXI. Ne pourront néanmoins aucuns Membres d'une Cour accusée de forfaiture, encore qu'ils soient Membres de la Cour plénière, & qu'ils ne soient personnellement accusés, assister ni opiner au jugement sur l'accusation portée contre ladite Cour, mais ledit jugement sera rendu par les autres Membres de la Cour plénière, & les absens seront

Digitized by Google

ſuppléés ainſi qu'il eſt porté en l'Article VII ci-deſſus.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que notre préſent Edit ils aient à faire lire, publier & obſerver ſelon ſa forme & teneur; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. DONNÉ à Verſailles, au mois de mai, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-huit, & de notre règne le quatorzième.

*Signé* LOUIS.

*Et plus bas*, par le Roi, le Bon. DE BRETEUIL.

*Viſa* DE LAMOIGNON.

*Le Roi ſéant en ſon Lit de Juſtice, a ordonné & ordonne que le préſent Edit ſera enregiſtré au Greffe de ſon Parlement, & que ſur le repli d'icelui il ſoit mis que lecture en a été faite, & ledit enregiſtrement ordonné, ce requérant ſon Procureur-Général, pour être le contenu en icelui exécuté ſelon ſa forme & teneur. Fait en Parlement, le Roi tenant ſon Lit de Juſtice, au Château de Verſailles, le huit mai mil ſept cent quatre-vingt-huit.*

Signé LEBRET.

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 9 Mai 1788.*

La ſemaine dernière ſont arrivés à Anvers un bataillon d'Infanterie, une diviſion de Dragons, & 8 Conſeillers du Conſeil Souverain de Brabant, chargés, dit-on, de faire publier dans cette ville l'Edit du 17 décembre dernier, concernant l'exécution des préalables, de réinſtaller

Digitized by Google

le Margrave *Cuylen*, & de nommer un nouveau Bourguemeſtre, qu'on dit être M. *Schorel*, ancien Commiſſaire de Cercle.

A la réquiſition du Général *Schroeder*, qui arrivoit de Bruxelles, le Recteur de Louvain & ſes députés ont rendu, le premier de ce mois, une publication, qui enjoint à chacun des Suppôts de l'Univerſité de ne pas ſe trouver plus de trois enſemble dans les rues, & de n'inſulter d'aucune manière, ni le Militaire, ni aucun individu, avertiſſant que les troupes avoient ordre d'arrêter tous ceux qui ſeroient trouvés en contravention, & en cas de réſiſtance de ſe ſervir de leurs armes. Le Magiſtrat de la ville a donné les mêmes ordres aux Bourgeois pour huit jours, mais ils peuvent *être juſqu'à huit enſemble*. Le ſoir du même jour toute la garniſon fut ſous les armes, & diſtribuée par détachemens dans toute la ville, juſqu'à minuit. On ignore abſolument le motif de tant de précautions.

Le 19 avril, un bataillon de Grenadiers & le régiment du Prince *Frédéric*, faiſant partie du Corps de *Brunſwickois*, paſſé à la ſolde des Provinces-Unies, eſt arrivé à Maſtricht, & y reſtera en garniſon.

On a cité publiquement à la Haye, avec les formalités ordinaires, à comparoître devant la Cour de Hollande, le 9 Juin prochain, ſous peine de banniſſement, M. *Bernard Block*, ci-devant Secrétaire du Collége des Conſeillers-Comités dans la Weſtfriſe & le quartier de la Hollande ſeptentrionale, & Commis des Finances du même quartier. Pareillement on a cité pour la troiſième fois à comparoître le 26 du mois prochain, *Frédéric*, Rhingrave de Salm.

Digitized by Google

*Supplément à l'article de Vienne.*

Le 23 avril, il a paru un Supplément officiel à la Gazette de cette ville, dont voici la substance.

« Le 27 mars, le Lieutenant *Quesnemonde*, du régiment de Levenher ayant été détaché de l'armée du Prince *de Cobourg*, avec un Caporal, & 6 hommes pour faire la patrouille, a été surpris à Ringaz par 300 Turcs : trois de ses soldats ont été tués, & lui, le Caporal & les 3 autres hommes, ont été faits prisonniers. — Le premier avril, un détachement ennemi de 2,500 hommes, a attaqué près de Bojana un de nos postes avancés, composé de 400 hommes ; l'ennemi fut repoussé ; le nombre de ses tués monte à 69 ; nous avons eu 28 tués, 10 blessés, & 26 *hommes sont tombés entre les mains de l'ennemi.* — Le 9 avril, une partie du Corps d'armée de la Gallicie est entrée au camp de Rarence. »

« Les rapports de l'Esclavonie, du Bannat & de la Croatie portent que l'ennemi fait souvent des tentatives pour pénétrer dans le territoire de S. M. Les Corps Francs occupent tous les défilés sur la rive gauche de la Morava, depuis Jagodina jusqu'à Hassan-Bassa Balanca; & sur la rive droite, ceux qui sont aux environs de Ressava. »

« Le quartier général de l'Empereur est à Semlin. S. M. & le Maréchal *de Lascy* occupent ensemble une hôtellerie dans un faubourg. — Les troupes ont commencé à former un camp général entre Semlin & Banofze, en remontant le Danube. »

« Le 9, un détachement de 6,000 hommes sortit pour aller du côté de Schabats. On vouloit reconnoître cette place. L'Empereur, le Maréchal *de Lascy*, les Généraux *de Rouvroy* & *de Kinsky* étoient présens. A l'approche de nos troupes, l'en-

Digitized by Google

nemi fit feu de tous côtés. Le Général *de Rouvroy* ayant fait avancer huit gros canons, les fit pointer contre la porte de cette forteresse que l'on fracassa. *On se retira ensuite.* »

« On n'a pas encore de détails relatifs à l'irruption des Turcs dans la Croatie. On sait seulement que le Prince *Charles de Lichtenstein* ayant appris la marche de 16,000 Turcs, fit les préparatifs nécessaires pour les recevoir. Plusieurs petits détachemens reçurent l'ordre d'avancer, & de rétrograder ensuite pour faire approcher l'ennemi. Cet ordre fut exécuté ponctuellement ; l'ennemi s'approcha & attaqua ; il fut mis en déroute & obligé de se sauver. Il a perdu environ 1,800 hommes qui sont restés sur le champ de bataille. Les Chevaux-légers *de Kinsky* se sont bien signalés à cette occasion, mais ce régiment a aussi beaucoup souffert.

---

## *Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres Feuilles publiques.*

« On a quelques raisons de douter que la relation du dernier supplément à la gazette de Vienne, concernant l'invasion que les Turcs ont faite en Croatie, le 25 mars dernier, du côté de Klokocz, soit assez exacte : toutes les lettres qu'on a reçues de ce pays-là, nous assurent positivement que les ennemis ont entièrement détruit ce dernier endroit, après en avoir tiré les femmes & les enfans, qu'ils ont emmenés avec eux sur des chariots. Les Turcs étoient au nombre de 4000, & leur intention étoit de surprendre Carlstade ; ce qu'ils auroient peut-être exécuté, si différens corps de Croates ne s'étoient réunis assez tôt pour les repousser, sans cependant leur causer beaucoup de perte.

Digitized by Google

M. le Général Comte de *Kalckreuth* a rendu aujourd'hui 30 avril, à huit heures du matin, aux troupes de la République la Porte de Leyde, dont le Corps à ſes ordres étoit reſté en poſſeſſion depuis la reddition d'Amſterdam. En même temps les troupes Pruſſiennes qui étoient encore reſtées près d'Amſterdam, ſe ſont miſes en marche pour retourner dans les états du Roi leur maître. La première diviſion du Régiment de Woldeck avoit déjà pris les devans la veille ; & le 6 mai, l'arrière-garde, compoſée des deux bataillons de Grenadiers de Schach & de Droſte, ainſi que du détachement du Régiment d'Eben, Huſſards, ſous les ordres du Général-Major de Romberg, évacuera finalement le territoire de la République. Le Comte de *Kalckreuth*, en nous quittant, emporte l'eſtime de tout ce qu'il y a chez nous de Citoyens amis de l'ordre & de la tranquillité : il s'eſt ſur-tout concilié la reconnoiſſance publique par l'exacte diſcipline qu'il a maintenue dans ſon Corps, par la juſtice avec laquelle il a écouté & réparé les plaintes qui lui étoient portées, en un mot par la modération & l'équité qui ont réglé ſes procédés. (*Gazette de Leyde, n°. 36.*)

Des avis du Dnieſter, en date des 4 & 7 Avril, portent que les choſes ſont encore dans le même état, relativement à Bender & Choczim ; que dans la dernière forteresſe, il a été établi cinq nouvelles batteries dans le château, & ſept autres dans le faubourg qui fait face au territoire Polonois, à côté de Zwanieck & Brahe ; & que la place eſt abondamment pourvue de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche. On y avoit reçu d'Oczakow la nouvelle que le Pacha de ce Gouvernement, qui commandoit à l'attaque de Kinburn, avoit été étranglé par ordre du Grand-Seigneur, & que ſa tête avoit été portée à Conſtantinople. M. de la *Fitte*, connu pour avoir

Digitized by Google

dirigé l'Artillerie dans l'expédition sus-mentionnée, a, dit-on, accusé ce Pacha auprès de la Porte, d'avoir été cause que l'entreprise a échoué. Cet Ingénieur François se trouve, à ce qu'on assure, à présent à Belgrade, où il dirige aussi l'Artillerie.

Toute communication est interrompue entre Choczim & Kaminieck. Les Turcs tirent sur tout ce qui veut passer le Dniester.

On est toujours dans la plus vive crainte que les Turcs n'exécutent leurs menaces, & n'entrent dans la Pologne. Si cela arrivoit, on auroit encore d'autres mouvemens à redouter, & il se pourroit bien qu'il fût tiré un cordon par des troupes étrangères du côté occidental, & fort avant sur le territoire de la Pologne.

Le 29 mars, on entendit à Kaminieck une forte canonnade, qui partoit de Choczim. On apprit que ce qui y avoit donné lieu, étoit l'arrivée d'un renfort de Janissaires. Les Turcs firent sans effet quelques décharges de leurs canons sur une troupe d'Officiers Autrichiens qui s'étoient rendus à Brahe pour y choisir un endroit propre à établir une batterie destinée contre Choczim. Autour de cette forteresse, on a planté des pieux, sur lesquels on a placé des têtes qui ont appartenues à des soldats Autrichiens. ( *Gaz. de la Haye*, n°. 55 )

N. B. ( *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude des Paragraphes ci-dessus* ).

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 24 MAI 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

### INSCRIPTIONS POUR des Statues & Portraits de Héros & d'Hommes célèbres.

POUR QUINAULT.

Ses vers, quoique sans force, ont un charme suprême;
Les tendres cœurs sur-tout doivent en être épris:
On diroit que l'Amour les a dictés lui-même,
Et que ses Sœurs les ont écrits.



Digitized by Google

## POUR REGNARD.

POETE plein d'esprit, de raison, d'agrément,
Il est cher à Thalie : elle-même l'inspire ;
Et s'il fait penser rarement,
En revanche, il fait toujours rire.

*(Par M. D***. T***.)*

---

## *A M.* IMBERT, *à l'occasion de sa convalescence, peu de jours après une représentation du* Jaloux sans amour.

QUAND la fille du Styx menaçoit votre vie,
L'autre soir on donnoit le *Jaloux sans amour* ;
Dans sa Loge-Boudoir, votre Muse chérie
Applaudissoit, soupiroit tour à tour.
Mais le Dieu révéré sur la double colline,
Le Dieu des Vers & de la Médecine,
Apollon parut enchanté,
Et cédant aux désirs d'une Muse jolie,
Vous rendit à la fois le laurier de Thalie
Et les roses de la santé.

*(Par M. de la Motte.)*

Digitized by Google

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade eſt *Aſſaut*; celui de l'Énigme eſt *Calendrier*; celui du Logogriphe eſt *Bouche*, où l'on trouve *Cohue*, *Boue*, *Oh!* *Bûche*, *Chou*, *Ou*, *Cube*, *Cou*, *Bec*.

## CHARADE.

JUSTE & *premier* puiſſent-ils être
L'épithète de tous les Rois!
Les Peuples, ſoumis à leurs Lois,
Puiſſent-ils, comme nous, connoître
Ce bonheur & le publier!
Pères & nombreuſes lignées,
En bénissant leurs deſtinées,
Diroient à leur ami, lui ſouhaitant l'*entier*:
Viens à l'inſtant chez notre ménagère,
Amène-nous tes enfans & leur mère,
Nous mangerons l'oiſeau fécond & familier;
Qu'aux Payſans, chaque *dernier*,
Promettoit des François le Vainqueur & le Père.

(*Par l'Auteur du* MANUEL DES OISIFS.)



Digitized by Google

## ÉNIGME.

Par mon nom agréable & cependant vulgaire,
Des plantes que l'on trouve en cent climats divers,
Je ſuis la plus commune & la plus néceſſaire ;
On ne vois point de peuple en ce vaſte Univers
Qui de me conſerver ne ſe faſſe une affaire :
Je crains avec raiſon la rigueur des hivers,
Et me cache avec ſoin dans un temps ſi contraire.
Au moment que je naîs je ſuis grande d'un pié,
Je croîs aſſez long-temps ; mais telle eſt ma nature,
Que quand même je ſuis plus grande de moitié,
Un pied de ma grandeur fait toujours la meſure :
Les autres arbriſſeaux ſe parent de leurs fleurs,
Etalent à mes yeux mille aimables couleurs ;
Mais quoique je ne ſois ni belle ni féconde,
Je porte, ſans fleurir, le plus beau fruit du monde.

. . . . . .

. . . . . .

Je ſuis utile aux Rois que le faſte environne ;
Je leur aide à porter le faix de leur couronne ;
Et ſi quelqu'un pouvoit m'ôter au grand Seigneur,
On verroit à l'inſtant décroître ſa grandeur.
D'un même enfantement nous naiſſons deux jumelles
Qu'on ne peut ſéparer ſans des douleurs cruelles ;
Quand on nous voit en l'air, le préſage eſt fâcheux,
Celui d'une Comète eſt bien moins dangereux.

Digitized by Google

Vous, qu'un peu de plaisir excite à me connoître,
Lecteur, je ne suis pas à six pieds de vos yeux ;
Mais comme c'est le soir qu'on me découvre mieux,
Attendez jusque-là, vous me verrez peut-être.

(*Par M. Guirin, Maître d'Ecriture, & Prof. d'Arith. à Valensolle en Provence.*)

---

## LOGOGRIPHE.

### A MADAME B***.

B***, plus de mélancolie,
Adopte la philosophie
D'Héraclite ; en tout temps
Voyant avec gaîté tristes évènemens,
Avec toi pour toujours je me réconcilie.

Peut-être diras-tu, merveilleuse leçon,
Que l'on donne aisément ; mais l'exécution.....
De l'exemple aussi-tôt ma leçon est suivie.
Arme ta main d'un coutelas,
Coupe, taille, en morceaux dissèque ma personne,
Et sous le glaive tu verras
Que jamais je ne crie, & jamais ne frissonne.
Des fâcheux changemens qu'alors je subirai,
De mes membres épars, si diverse partie
Se trouve réunie,
Héraclite nouveau, je me consolerai.



Digitized by Google

Quelques-uns forment-ils le vieillard respectable ?
Sans doute aux Princes redoutable,
Puisqu'ils baisent ses pieds, ses pieds je baiserai.

Reçoivent-ils le nom de la rivière
Où Phaëton termina sa carrière ?
Sur sa témérité je moraliserai.

Te font-ils fermer la paupière ?
Sur la pointe du pied, B***, je marcherai.

Paroissent-ils sur le Théatre
Muets, en action, ou battus comme plâtre ?
Avec les Spectateurs, amusé, je rirai.

Désignent-ils la ville très-connue,
Où tous les ans se donne un combat de massue ?
Embrassant les vainqueurs, je les couronnerai.

Livrent-ils au hasard de ruineuse chance
L'or, que jamais ne risque la prudence ?
Malheureux Beverley, je vous soulagerai.

Indiquent-ils le fruit que cueillit une femme ?
Disciple soumis, je croirai.

Occupent-ils deux places dans la game ?
La Musique vous plaît, Madame,
Tête à tête avec vous souvent je chanterai.

T'offrent-ils les vieux corps en Egypte célèbres ?
Méprisant des tombeaux les épaisses ténèbres,
Aux curieux je me présenterai.

Digitized by Google

Deviennent-ils volumineuse masse,
Où l'orgueil des Auteurs ne peut, d'une Préface,
Aux Lecteurs faire grace ?
Ouverte, ils bailleront ; près d'eux je baillerai.

Est-ce sagesse, est-ce folie
De m'adopter ? crois moi, B***, sois mon amie.

( *Par l'Auteur du* MANUEL DES OISIFS. )

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*DISCOURS sur l'amour de la Patrie, prononcé le 18 Novembre 1787, dans l'Eglise Cathédrale d'Orléans, devant l'Assemblée Provinciale de l'Orléanois, par M.* DE THORAME, *Membre de la même Assemblée, Chanoine, & Sous-Doyen de l'Eglise Cathédrale de Blois, Vicaire-Général de Lisieux. Brochure de 30 pages in-4°. Prix, 12 s. en papier ordinaire, & 36 sous en beau papier. A Orléans, de l'Imprimerie de* Couret de Villeneuve, *Imprimeur du Roi & des Assemblées Provinciales de l'Orléanois ; & se trouve à Paris, chez* Nyon l'aîné,



Digitized by Google

*Libraire, rue du Jardinet* ; Cuchet, *rue & hôtel Serpente* ; Deſenne, *au Palais-Royal* ; Royez, *quai des Auguſtins* ; Née de la Rochelle, *rue du Hurepoix* ; Belin, *rue S. Jacques* ; *& à Verſailles, chez* Blaiſot, *Lib., rue Satory.*

VOLTAIRE a remarqué plus d'une fois, que ſi l'éloquence n'eſt plus parmi nous ce qu'elle étoit parmi les Anciens, ſi elle ne paroît plus ſuſceptible de ces grands mouvemens qu'on admire dans les Cicéron, dans les Démoſthène, ce n'eſt pas que nous en ayons perdu les principes, ni que nous manquions d'hommes de génie pour les mettre en pratique. La cauſe en eſt dans la forme de notre Gouvernement. Une Monarchie où les Citoyens n'ont aucune part directe aux affaires, où les grands intérêts de l'Etat ne ſont jamais livrés à une diſcuſſion publique, ne laiſſe aux Orateurs aucun de ces ſujets auxquels ſoient attachées la fortune, la liberté, la vie de tout un peuple ; il n'a point ces moyens puiſſans d'entraîner des ames déjà violemment émues par le ſeul tableau de la cauſe qu'il va traiter. Notre éloquence, bornée au Barreau, à la Chaire, aux Académies, ne peut exercer un véritable empire que ſur un petit nombre d'Auditeurs. Le plus habile Panégyriſte pourra faire couler quel-

Digitized by Google

ques larmes à ceux qui ont connu, qui ont chéri son Héros ; mais les autres se contenteront d'admirer froidement les ressorts de son art, le choix de ses pensées, & l'élégance de son style. La morale, il est vrai, a le droit plus général d'intéresser tous les hommes ; mais chacun est content de celle qu'il s'est faite, & l'on a beau nous en retracer fortement les devoirs, il est rare que ceux même qui les pratiquent le moins en soient vivement troublés. Le Barreau est peut-être la lice où l'éloquence peut s'exercer avec le plus d'avantage. Sans doute il est des causes attachantes, non seulement pour ceux qui y sont directement compliqués, mais encore pour tous les autres, qui, par un retour sur eux mêmes, gémissent à l'image de malheurs qui peuvent aussi les menacer. L'Orateur profite habilement de cette disposition favorable ; mais il y a loin de cet intérêt à celui de la guerre des Athéniens contre Philippe, & de la découverte des Conjurés de Catilina.

On pourroit dire que ce que nous perdons du côté de l'éloquence, nous le regagnons du côté du bonheur ; que c'est dans le sein du trouble & des divisions que sont nées les plus belles Harangues, & que le calme intérieur d'une Nation est préférable au plus beau Discours ; mais il vaut mieux remarquer que les Assemblées Provinciales, si utiles à la politique du Royaume, & dont l'économie se promet avec raison



Digitized by Google

prit cultivé, nourri de bons modèles, & qui s'est exercé avec succès dans la Littérature agréable, il s'est attaché à nous donner des éditions précieuses, où il a joint le mérite d'un Editeur savant à celui d'un Imprimeur exact.

Le premier Ouvrage imprimé chez lui est l'*Horace*, avec le Commentaire marginal de *Bond*. L'édition la plus recherchée de cet Ouvrage étoit celle des Elsevirs, parce que c'est la seule qui étoit faite en lettres rondes; mais cette édition, devenue très-rare, étoit extrêmement chère. M. Couret de Villeneuve père a rendu aux Littérateurs le service de la réimprimer avec une conformité de caractères très-rigoureuse, & d'autant plus intéressante, qu'*Horace* est le Livre chéri de tous les Gens de Lettres, & que cette édition est pour eux un *vade mecum* d'une singulière commodité. Aussi ne reste-t-il plus qu'une cinquantaine d'exemplaires de cet Ouvrage, dont le prix est de 6 liv.; ainsi que de celui qui a pour titre *Phædri Fabulæ, L. Annæi Senecæ, ac P. Syri Sententiæ*, joliment imprimé en petit caractère appelé Sédanoise, & qui se vend 5 liv.

Une autre entreprise de M. Couret de Villeneuve encore plus intéressante, qu'on a déjà annoncée avec éloge dans ce Journal, mais qui mérite que nous la faſſions connoître plus en détail, c'est la Collection des Poëtes Italiens. Presque tous les Gens

Digitized by Google

de Lettres, & beaucoup de gens du Monde cultivent la Langue Italienne : on ne s'en eſt même jamais plus occupé que depuis quelques années, que la Muſique de cette Nation commence à plaire davantage à la nôtre. On a ſenti que pour pouvoir l'apprécier avec plus de juſtice, il falloit avant tout en comprendre l'expreſſion. C'eſt donc une choſe infiniment agréable, de pouvoir ſe procurer la Collection des meilleurs Auteurs Claſſiques de cette Langue en un format ſemblable, en beau papier, beaucoup mieux imprimée que ne le ſont communément les éditions Italiennes, & d'un prix fort inférieur à celui des Livres Italiens que l'on vend à Paris.

Le premier des Poëmes que M. Couret de Villeneuve ait fait paroître, eſt le *Richiardetto* de Niccolo Carteromaco. On ſait que cet Ouvrage eſt le fruit d'une gageure. L'Auteur avoit parié qu'en ſe livrant à ſa ſeule imagination, ſans méditer aucun plan, & pour ainſi dire, d'abondance, il feroit un Poëme dans le goût de celui de l'Arioſte. Peu de jours après, il lut à la Société, qui avoit été témoin du défi, les Chants du Richardet, qu'on trouva pleins d'eſprit, de gaîté, d'une folie auſſi piquante qu'ingénieuſe, & toutes les Nations en ont porté le même jugement. L'édition du Richardet, faite par M. Couret, eſt en 2 Vol. & ne ſe vend que 5 liv. 6 ſ. brochée.

Enſuite a paru l'*Orlando Furioſo*, Ro-

land Furieux, de Louis Arioſte. Nous ne dirons rien de ce Poëme célèbre, ſi connu en original & par une multitude de traductions. M. de Villeneuve l'a mis en 3 Vol., le vend 7 liv. 10 ſ.

La troiſième Livraiſon eſt compoſée des Poëſies dramatiques d'Apoſtolo Zeno, Précurſeur de Métaſtaſe. Elle forme onze vol. qui ſe vendent, brochés, 29 liv. 8 ſ. Peut-être ſe demandera-t-on pourquoi Apoſtolo Zeno eſt moins connu en France que Métaſtaſe ? Ils étoient à peu près contemporains, puiſque l'un donnoit ſes derniers Ouvrages, lorſque l'autre faiſoit repréſenter ſes premiers ; & quel que ſoit le mérite dramatique de Métaſtaſe, ce n'eſt pas par-là qu'il a pu faire oublier ſon rival. Peut-être en doit-on accuſer en partie, comme le remarque M. Couret de Villeneuve, les fautes typographiques, & les incorrections ſans nombre qui déparoient la ſeule édition qu'on nous ait donnée des Œuvres d'Apoſtolo Zeno en 1737, & qui eſt devenue fort rare. Mais il doit exiſter une autre raiſon plus relative au mérite perſonnel des deux Auteurs. Métaſtaſe étoit Muſicien. En écrivant des Ouvrages pour la muſique, il a ſenti le premier tout ce qu'il avoit à faire pour faciliter au Compoſiteur la mélodie & l'expreſſion. En méditant les procédés de la muſique, il a vu que les formes périodiques & régulières lui étoient eſſentielles ; que ſans elles il n'eſt point de chant pto-

Digitized by Google

prement dit. Il a penſé que la Poéſie, deſtinée à être miſe en muſique, pour bien s'accorder avec elle & ne lui pas nuire, devoit ſe plier à ſes formes, & devenir périodique à ſon tour; que la Poéſie ne pouvoit que gagner à cette régularité, au lieu que la Muſique perdroit tout à en être privée. Il a donc donné à tous les morceaux de Poéſie qu'il deſtinoit au chant, la ſymétrie la plus-rigoureuſe. Non ſeulement tous les Vers qui compoſent un air ſont de la même longueur & ſe correſpondent exactement, mais ils ont encore une céſure égale, & le rythme en eſt ſi parfait, que ſi la première ſyllabe d'un Vers eſt longue, on peut être ſûr que la ſeconde eſt breve, & toujours ainſi alternativement, comme la muſique, dont les notes ſont ſoumiſes à la même alternation.

Il eſt de ces vérités ſi palpables, qu'il ſuffit de les montrer à des êtres ſenſibles, pour qu'elles ſoient généralement adoptées. A peine Métaſtaſe eut-il donné le modèle de ces morceaux de chant, que tous les Compoſiteurs d'Italie ſentirent l'avantage qui en réſultoit pour leur Art, & tout le parti qu'ils en pouvoient tirer. C'eſt à l'époque de cette invention qu'eſt né le véritable chant dramatique. Toute l'Italie adopta cette forme de Poéſie lyrique, & ne voulut plus en entendre d'autres dans ſes Opéras. Ceux d'Apoſtolo Zeno manquoient de cette ſorte de mérite. Les Vers de ſes morceaux de

Digitized by Google

chant sont, à la vérité, plus courts que les autres, mais ils sont libres, sans symétrie, sans régularité: les Compositeurs cessèrent d'en faire usage, ils abandonnèrent tout à coup ses Opéras, & il est tout simple que les étrangers aient peu cultivé un Poëte qui avoit perdu la faveur de sa propre Nation.

Métastase régna donc seul sur la scène pendant un demi-siècle. Il eut quelques rivaux, mais trop foibles pour rien diminuer de sa gloire, & l'on négligeoit le seul qui auroit pu la balancer. Ce n'est que depuis quelques années que les Italiens, las sans doute de ne voir que les mêmes Ouvrages sur leurs théatres, se sont avisés enfin de revenir à ceux d'Apostolo-Zeno, en donnant seulement à ses airs la coupe de ceux de Métastase. C'est alors qu'on a mieux senti le mérite du premier. En effet, sans adopter la comparaison que l'on a fait de l'un à Corneille, & de l'autre à Racine, il faut convenir que Zeno a dans le style, avec autant d'élégance, une vigueur & un feu qui manque quelquefois à son rival. Si les plans de celui-ci sont plus simples & plus réguliers, si ses sujets sont moins romanesques, l'autre a aussi plus de situations fortes & attachantes; il plaît davantage à l'imagination. L'Auteur de cet article a entendu dire plus d'une fois à Sacchini, que ce n'étoit jamais de son choix qu'il avoit mis en musique les Opéras de Métastase; son génie étoit bien plus animé par ceux d'Apostolo Zeno.

Digitized by Google

Dans l'édition qu'a donnée M. Couret de Villeneuve, on trouve toutes ses Tragédies, ses Comédies (car il faut bien donner ce nom à des Drames qui, sans avoir la forme ni le ton des Opéras bouffons, ne sont pourtant pas des Tragédies), ses Pièces sacrées, appelées très-improprement en françois *Oratoires*, ses *Cantate*, ses *Serenate*, espèces de petits Drames destinés à des fêtes, à des amusemens de sociétés particulières, & dont l'usage, infiniment agréable, ne s'est pourtant pas encore introduit parmi nous. Les trois derniers volumes contiennent les Ouvrages faits en société avec l'Abbé Pariati. M. Couret de Villeneuve a cru, avec raison, qu'on lui sauroit beaucoup de gré de les avoir rassemblés. Il a suivi dans le reste l'ordre du temps où chacun de ces Drames a été composé. Cette méthode est toujours la meilleure. Il est agréable au Lecteur attentif d'avoir ce moyen de juger *des progrès de l'Auteur dans un genre à la perfection duquel il a beaucoup contribué.*

La livraison qui a paru la dernière, est composée des trois plus célèbres Pastorales Italiennes; savoir, *L'Aminte* du Tasse, le *Pastor Fido* du Guarini, & la *Philis de Scyros* (*la Filli di Sciro*) du Comte Guidubaldo de Bonarelli. On trouve avec plaisir rassemblés en un seul volume ces trois Ouvrages, que leur célébrité a rendus classiques, & que tout Amateur de la Langue Italienne

Digitized by Google

doit avoir indispensablement. Le prix de ce volume est de 50 sols. Les premières éditions de la *Filli di Sciro*, remplies de fautes, étoient insupportables à la lecture. Les soins qu'a pris M. Couret de Villeneuve de les faire disparoître, méritent beaucoup de reconnoissance, & sollicitent de la part du Public toutes sortes d'encouragemens en faveur d'une entreprise aussi utile.

( *Cet Article est de M. Framery.* )

---

*MÉMOIRE sur cette Question :* Quels seroient les Moyens compatibles avec les bonnes mœurs, d'assurer la conservation des BATARDS, & d'en tirer une plus grande utilité pour l'Etat ? *Ouvrage qui a remporté le Prix de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz en 1787 ; par M.* DE BOURMARD, *Capitaine au Corps Royal du Génie. A Metz ; & se trouve à Paris, chez* Prault, *Imprimeur du Roi, Quai des Augustins.*

C'EST déjà un préjugé bien grand, en faveur d'un Ouvrage, que de savoir qu'il a été couronné par une Société dont le discernement n'est pas moins remarquable par les jugemens qu'elle a portés, que par

Digitized by Google

le choix des objets qu'elle a offerts à l'émulation. Tout le monde ſait que c'eſt l'Académie de Metz qui a propoſé pour ſujet d'un des Prix qu'elle a diſtribués, de trouver les moyens de détruire le préjugé barbare qui étend aux deſcendans des criminels l'opprobre qui réſulte de leur ſupplice; & perſonne n'ignore non plus de quelle manière brillante M. de la Cretelle a mérité & remporté la couronne. L'objet du Mémoire dont nous allons rendre compte, n'eſt aſſurément pas moins intéreſſant, & nous croyons que ſon Auteur a encore des titres particuliers à notre eſtime; car il eſt honorable pour notre ſiècle, qu'un Militaire, très-conſu par ſon application à ſon métier, emploie d'une manière ſi utile le peu de loiſir qui lui reſte, & ſemble expier ainſi par les ſervices qu'il rend à l'humanité entière, tout ce qu'ont de partiel & d'excluſif ceux que ſon état lui impoſe.

L'Ouvrage dont nous voulons donner une idée à nos Lecteurs étant écrit d'un ſtyle ferme & concis, nous préférerons de tranſcrire ici quelques-uns des paſſages qui montrent le mieux le but de l'Auteur, & les motifs d'après leſquels il s'eſt déterminé pour le plan qu'il propoſe. Après avoir témoigné combien il a lieu d'être ſurpris de l'eſpèce d'indifférence que la Légiſlation moderne a montrée ſur le ſort des Bâtards, il eſſaie de découvrir » comment l'égal de » tous dans l'ordre de la Nature, ſe trouve

Digitized by Google

» le dernier de tous dans l'ordre de la So-
» ciété. — L'ordre social une fois établi,
» dit-il, bientôt naquit l'inégalité entre les
» hommes ; bientôt, pour conserver la
» paix, il fallut fortifier en tous sens les
» barrières que la propriété avoit posées
» autour des possessions de ceux que le
» travail, l'industrie, ou d'heureux hasards,
» avoient mieux servis que le grand nom-
» bre. La Société naissante ne parvint à
» prêter un appui sûr à ces barrières,
» qu'en se servant du pouvoir de l'éduca-
» tion pour inspirer aux jeunes Citoyens
» un grand respect pour les Loix. Le fils
» du Citoyen pauvre apprit de son père
» que les conventions, en vertu desquelles
» ils faisoient l'un & l'autre partie de la
» Société, avoient été consenties par lui
» & par ses pères ; que la première de ces
» conventions avoit été que chacun res-
» pectât la propriété d'autrui pour jouir
» paisiblement de la sienne ; que de là étoit
» dérivée pour toujours la nécessité que
» celui qui manqueroit du nécessaire, l'ob-
» tiendroit, en échange de son travail, de
» quiconque auroit du superflu. Le fils du
» Citoyen pauvre, formé par l'exemple de
» son père, mieux encore que par ses dis-
» cours, au travail & à la frugalité, de-
» vint lui-même le Citoyen le plus utile,
» devint le nourricier & le défenseur de
» l'Etat. Tels furent pour la Société en
» général les avantages de l'éducation, bien

Digitized by Google

» plus grands chez les Anciens, qui étoient
» plus près de l'établiſſement des Sociétés,
» que chez nous autres Modernes, dont
» le ſort eſt de jouir des anciennes Inſti-
» tutions, ſans nous en rappeler le prin-
» cipe & la fin. La ſurveillance des pères
» ſur leurs enfans, d'où dérivoit tout le
» reſpect pour les Loix, étoit à ſon tour
» appuyée de toute la force des Loix. Le
» pouvoir paternel dans la plupart des Gou-
» vernemens anciens, étoit ſans bornes;
» & les Gouvernemens qui maintinrent le
» plus long-temps ce pouvoir, le plus ferme
» appui de l'ordre ſocial, furent ceux qui
» ſubſiſtèrent le plus long-temps, parce
» qu'ils conſervèrent le plus long-temps
» les bonnes mœurs, qui, à leur tour,
» conſervèrent les Loix. Rien en effet n'eſt
» plus capable de garantir la Société du dé-
» ſordre des paſſions privées, que de les
» mettre ſous le joug de la ſageſſe & de
» l'expérience «.

» Il étoit donc naturel que celui qui ne
» pouvoit offrir cette garantie, que l'en-
» fant ſans famille, que le Bâtard devînt
» ſuſpect, parût dangereux dès la naiſſance
» des Sociétés; auſſi l'expoſoit-on, &, à
» moins que quelque Citoyen ne voulût
» le recueillir & l'élever, ce qui empor-
» toit l'adoption, il périſſoit! Les Gouver-
» nemens anciens, ſi ardens à l'encoura-
» gement de la population, ne vouloient
» qu'une population vertueuſe; ils ne pré-

Digitized by Google

» ſumoient pas qu'il fût poſſible de devenir
» vertueux ſans le ſecours de l'éducation,
» & de perſévérer dans la vertu, privé de
» la ſurveillance d'un père & d'une famille.
» Dans ces Sociétés neuves encore, on
» ſentoit trop vivement ſans doute l'avan-
» tage de l'ordre ſocial ſur celui de la Na-
» ture, dont on ne faiſoit que de ſortir; de
» là le Citoyen étoit tout, l'homme n'étoit
» rien «.

» Dans nos Gouvernemens modernes
» qui paroiſſent avoir méconnu l'appui que
» l'éducation peut prêter aux Loix, & qui,
» pour les faire reſpecter, ont mieux aimé
» s'en remettre à la terreur des ſupplices,
» qu'à la ſurveillance paternelle, dans nos
» Gouvernemens modernes, les Bâtards ont
» été traités plus humainement. Le Citoyen
» n'étant preſque plus rien, l'homme re-
» devint quelque choſe; l'égal de tous par
» la Nature, l'étoit encore devenu par la
» Religion : cette Religion divine apprit
» d'ailleurs qu'un prix infini étoit réſervé
» à toute ame humaine qu'éclairoit ſon
» flambeau; dès-lors fut révoquée à jamais
» la proſcription prononcée par une poli-
» tique farouche contre ces êtres innocens;
» & entre tant de biens que la Religion
» Chrétienne a faits à l'humanité, celui-ci,
» plus que tout autre, la diſtingue, &
» prouve ſon excellence, en établiſſant par
» un fait inconteſtable ſa ſupériorité ſur la
» Religion naturelle, qui, dans cet Empire

Digitized by Google

» si vanté, qu'elle régit depuis tant de siè-
» cles, n'a point encore pourvu à la con-
» servation, non seulement des Bâtards,
» mais même des enfans en général «.

Mais cette Religion, aux yeux de laquelle rien n'est abject, & qui veille à la conservation du pauvre comme du riche, du Bâtard comme du premier Citoyen, ne s'est pas chargée du bonheur passager que peuvent éprouver sur la terre des êtres dont elle ne protège la courte existence que pour les rendre dignes d'une autre vie. C'est à la Législation qu'il appartient de les considérer comme membres de la Société: mais que peut cette Législation sur celui qui n'a pas été instruit dès l'enfance à connoître les rapports qui lient les hommes entre eux? C'est donc dans la première éducation, quelque grossière qu'elle soit, qu'on apprend à respecter la propriété, à se pénétrer de ce principe, que celui qui n'a pas de part à cette propriété, jouit du moins de celle de son industrie, & que c'est le travail seul qui donne droit à partager la fortune du riche. » Le Bâtard, au contraire,
» nourri dans un Hôpital, séquestré de la
» Société, en ignore absolument les Loix.
» Il reçoit régulièrement sa subsistance;
» elle n'est point le prix de son travail,
» elle en est indépendante. L'insuffisance
» de ce travail ne lui fait point éprouver
» de privation, & son succès le plus grand
» ne lui procure point de jouissance; l'obli-

Digitized by Google

» gation qu'on lui en fait n'eſt donc à ſes » yeux qu'une contrainte dont rien ne mo- » tive la durée, & dont il ſe promet bien » de l'affranchir au moment où il ſortira » de la priſon où on le retient. Ce travail » d'ailleurs, néceſſairement ſédentaire par » la nature de ces établiſſemens, s'oppoſe » au développement de ſes facultés phyſi- » ques, que d'autre part la corruption de » l'air, produite par l'entaſſement d'un » trop grand nombre d'êtres reſpirans, ne » peut que vicier; le moral s'en reſſent, » & tout le zèle, tous les ſoins des per- » ſonnes vraiment reſpectables, qui ſe » dévouent à l'éducation de ces infortunés » enfans, ne peuvent triompher des vices » inhérens à la nature de ces établiſſemens, » ou réſultans néceſſairement de l'inſuffi- » ſance d'une tutelle trop étendue «.

» C'eſt de là qu'avec un phyſique foi- » ble, ou même vicié, un moral néceſ- » ſairement peu développé ou négligé, » une ſtupide inexpérience, un dégoût du » travail pouſſé juſqu'à l'horreur, un pen- » chant à la licence que tout a réprimé, » & que rien ne va plus contenir; c'eſt » de là que le Bâtard, juſqu'alors mal » nourri & mal vêtu par l'Etat, eſt aban- » donné à lui-même dans l'âge où ſes » forces peuvent lui procurer ſa ſubſiſtance » en le rendant utile à la Société. Mais » malheureuſement cet âge eſt celui-là » même où les paſſions naiſſent en tumulte,

» &

Digitized by Google

» & où elles égarent infailliblement, ſi l'on
» manque de guide & d'appui. Que de-
» viendra donc le Bâtard récemment échap-
» pé de l'Hôpital, & jouiſſant enfin d'une
» dangereuſe indépendance ? Comment ſe
» préſervera-t-il des vices qui infectent les
» grandes villes devenues ſon premier aſile?
» Comment échappera-t-il à la corruption
» de leurs mœurs ? Comment réſiſtera-t-il
» au ſpectacle attrayant & déſeſpérant du
» luxe dont il eſt entouré, à l'indignation
» que lui cauſe l'ordre même de la Société,
» qui ne ſemble avoir tout arrangé, tout
» diſtribué, que pour le priver, que pour
» l'exclure de tout ? Je dis qu'il eſt preſ-
» que impoſſible qu'il réſiſte à la tentation
» de troubler cet ordre. . . . . .
» Ne nous étonnons plus ſi nous voyons
» & les Dépôts de mendicité, & les Mai-
» ſons de force, & les Priſons, & les Ga-
» lères, peuplés en grande partie par la
» jeuneſſe élevée dans nos Hôpitaux, &
» récemment échappée de ces aſiles funeſ-
» tes «.

Ces réflexions ſuffiſent pour nous mettre ſur la trace de l'Auteur, & pour nous faire voir par quel chemin il a été conduit au grand réſultat : que ce n'eſt que dans une famille particulière qu'on peut former des êtres dignes d'être membres de la famille générale, qui eſt l'Etat, la Patrie; & que par conſéquent on n'élèvera jamais les Bâtards à la dignité de Citoyen, ſi on ne



Digitized by Google

leur donne auparavant un père & une mère, enfin si on ne les régénère, pour ainsi dire, *par l'adoption*; & qu'on ne croye pas ce projet chimérique ou difficile à exécuter: M. Necker, dont l'Ouvrage sur l'Administration des Finances est devenu classique au moment même où il a vu le jour, évalue à 40,000 le nombre des Enfans-trouvés entretenus dans nos Hôpitaux, & il fait monter à 6 millions la partie des fonds de charité destinée à leur entretien, ce qui reviendroit à 150 liv. par tête. Ces enfans ne sortent qu'à l'âge de seize ans des Hôpitaux où ils ont été élevés : or M. de Bourmard, qui, pour éviter toute contestation, réduit cette somme à 120 liv., propose d'assurer à toute femme qui, de l'aveu de son mari, voudra adopter un Enfant-trouvé, & le nourrir de son lait, la somme de 100 liv. par chaque année, jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de seize ans. Les 20 liv. dont on pourroit encore disposer, il les place dans les fonds publics ou dans une caisse établie *ad hoc*, & il calcule que les intérêts accroissant toujours le capital, ces placemens annuels de 20 livres seulement, produiront, au bout de 16 ans, une somme de 453 liv., laquelle sera délivrée aux parens adoptifs, s'ils la demandent, & s'ils justifient de l'emploi. Dans le cas où l'Enfant-trouvé seroit parvenu à l'âge de vingt-cinq ans sans la toucher, elle lui seroit remise à lui-même, & elle seroit alors de 622 liv.

Digitized by Google

Qu'on réfléchisse maintenant, 1°. que le besoin oblige beaucoup de femmes à s'offrir pour Nourrices aux Hôpitaux des Enfans-trouvés, & cela pour un prix très modique; tandis que les 100 liv. qu'elles recevroient annuellement pour récompense de l'adoption, les mettroient en état de soutenir les enfans qu'elles auroient eus précédemment, & ceux qu'elles pourroient avoir par la suite : 2°. que l'expérience prouve que les femmes s'attachent pour le moins autant à leurs nourrissons qu'à leurs propres enfans; & qu'ainsi il n'est pas à craindre que l'enfant adopté soit jamais négligé par sa mère : 3°. que dans la plupart de nos campagnes, la somme de 453 liv. est suffisante pour l'établissement d'un garçon ou d'une fille; soit qu'ils se marient, soit qu'ils prennent un métier : 4°. que l'appât de cette somme, dont les parens adoptifs ne manqueront pas de profiter, puisque l'aisance de leur enfant fera en même temps la leur, est assez puissante pour intéresser, au défaut du sentiment & de l'habitude, les parens adoptifs à la conservation de l'innocente créature dont ils se seront chargés. Nous ne sommes pas Juges des difficultés que pourroit éprouver la Loi d'adoption, essayée d'abord dans ce cas seul; mais comme M. de Bourmard a consulté plusieurs Magistrats respectables, & qu'au lieu de vaines amplifications, dont de pareils Ouvrages ne sont que trop souvent



Digitized by Google

remplis, il a donné lui-même le projet de la Loi qu'il propose, nous sommes portés à lui accorder toute notre confiance, & nous terminerons cet extrait en invitant nos Lecteurs à ne pas juger seulement par une simple analyse, d'un Ouvrage dont le style & la méthode répondent parfaitement à l'importance du sujet.

---

*HERBERT*, ou *Adieu Richesses*, ou *les Mariages*; 3 *Vol. in*-12. *A Paris*, *chez* Buisson, *Libraire*, *Hôtel de Mesgrigny*, *rue des Poitevins*, *N°.* 13. *Prix*, 5 *liv. brochés*, & 5 *liv.* 15 *s. francs de port par la Poste*.

Ce Roman, dont les premiers développemens sont trop étendus, & qui pourroit être facilement réduit à deux Volumes, a de l'originalité, des situations piquantes, & un but moral très-marqué. Nous allons dire quelques mots de l'action principale.

M. Herbert est le fils légitime du Lord Melkoff. Celui-ci, qui l'a eu d'une femme qu'il avoit épousée en France, & dont il n'avoit jamais parlé que comme d'une maîtresse, s'est obstiné long-temps à ne le point reconnoître; enfin il s'y détermine. Avant d'être reconnu, Herbert a rencontré par hasard Miss Sophie Vernon, jeune

Digitized by Google

perſonne très-bien née, & douée des qualités les plus aimables; il en eſt devenu amoureux, & il a produit lui-même une très-vive impreſſion ſur le cœur de Sophie. Mais il trouve un rival dans Sir G. Obrien, homme ſans principes, ſans mœurs, & capable de tous les excès. Cet Obrien, ne pouvant obtenir la main de Miſſ Vernon par ſes aſſiduités & par l'étalage de ſon amour, feint d'être frappé d'une maladie mortelle, accuſe Sophie d'avoir cauſé ſa mort, & déclare qu'il la lui pardonnera, s'il meurt ſeulement avec le titre de ſon époux. La ſenſible Miſſ Vernon conſent à épouſer Obrien *in extremis*, & Obrien reſſuſcite. Cependant M. Herbert devient Lord Melroſſ par la mort de ſon père. Celui-ci, avant de mourir, a fait un teſtament, par lequel il a inſtitué ſon fils ſon légataire univerſel, à condition que, conformément au vœu général de ſa famille, » il épouſera la Demoiſelle Janetta Sutherland, fille de Henri Sutherland & d'Anne Redfort, aujourd'hui Lady Sommerſet, & que, faute par lui de remplir cette clauſe, il ſera tenu de céder à ladite Janetta le château de Mont-Herbert, ou une rente de 3500 liv. ſterl. «. Le mariage de Sophie porte dans le cœur du Lord un chagrin qu'il cherche en vain à diſſimuler, car il n'aime pas moins Madame Obrien qu'il n'aimoit Miſſ Vernon, & il n'eſt rien moins que diſpoſé à devenir l'époux de



Digitized by Google

Janetta. Enſuite un évènement bizarre ſemble lui rendre l'eſpérance d'être heureux. Obrien ruine ſa femme, excroque au Lord une ſomme de deux cent mille livres, diſparoît, & bientôt après on apprend la nouvelle de ſa mort. Le Lord revoit Sophie, s'enivre d'amour, & ſe diſpoſe à devenir ſon époux, en faiſant à Janetta Sutherland une rente de 3500 liv. ſterl., aux termes du teſtament de ſon père, quand non ſeulement & Lord Sommerſet refuſe la rente avec indignation, & Sophie ſupplie le Lord de renoncer à elle, mais encore quand il rencontre Obrien, ſe bat avec lui au piſtolet, le bleſſe, eſt arrêté & conduit en priſon. Ce vil Obrien avoit fait courir lui même le bruit de ſa mort, bien sûr que cette nouvelle rendroit au Lord Melroſſ ſes eſpérances, & qu'en reparoiſſant, il en obtiendroit de nouveaux ſacrifices ſur ſa fortune. En effet, malgré leur combat, on les rapproche quand le Lord eſt ſorti de ſa priſon, & celui-ci a encore la bonté de faire à Obrien une forte penſion, à condition qu'il fera avec ſa femme un divorce volontaire. Obrien y conſent; Herbert promet de ſon côté de ne point revoir Miſſ Vernon, & afin de donner une preuve de la conſtance de ſes réſolutions, il ſe détermine à épouſer Janetta Sutherland. Ce mariage n'eſt pas heureux. Janetta, qui dès ſa première jeuneſſe a ſecoué tous les principes

Digitized by Google

de vertu, qui a été la Maîtresse d'Obrien, ne se comporte pas avec plus de retenue, quand elle est devenue Lady Melross. Le Lord, indigné de ses égaremens, prend un parti vigoureux, la conduit à Mont-Hetbert, la confine dans sa chambre, supprime sa garde-robe ordinaire, y substitue une robe de grosse étoffe grise, & fait veiller sur ses actions avec la plus grande exactitude. C'est à Lady Sommerset, nièce de Janetta, que le Lord doit tous ses chagrins. C'est elle qui a été la confidente d'Obrien dans son projet d'épouser Miss Vernon. Elle a connu le commerce de sa fille & d'Obrien. Elle a presque dicté le testament de Melross le père. Elle a été la complice du vol de deux cent cent mille liv. fait au Lord par Obrien. Elle a appuyé la fausse nouvelle de la mort de ce misérable. Enfin, abusant de la générosité du Lord & de son extrême délicatesse, elle l'a conduit à devenir l'époux d'une fille perdue. On sent qu'une femme de ce caractère, quand elle se voit démasquée, est capable de tout. Le traitement que sa fille éprouve, lui inspire une nouvelle fureur. Elle veut se venger, & elle choisit deux victimes; Obrien, parce qu'il a été le séducteur de Janetta, & Miss Vernon, parce qu'elle attribue la rigueur de Melross à l'amour qu'il a pour elle. Elle les fait enlever l'un & l'autre, les retient dans une prison étroite, où elle fait vêtir Sophie d'un habit



Digitized by Google

ſemblable à celui que Melroſſ a fait faire pour Janetta. Son projet eſt d'envoyer l'un aux Iſles dans un vaiſſeau qui va faire voile, & de faire renfermer l'autre à Bridewel (maiſon de force), après l'avoir fait marquer d'un fer chaud. Le jour deſtiné à l'exécution, un ami de Melroſſ enlève Madame Obrien, tandis que l'on conduit le mari bien garrotté ſur le vaiſſeau l'Amphitrite. Pendant la nuit, Lady Melroſſ s'échappe de ſa priſon. Trompés par l'habit, les gens de Lady Sommerſet l'apperçoivent, la prennent pour Sophie, s'en emparent, la marquent d'un fer chaud, tandis qu'elle s'écrie en vain : *Grace, Milady ! grace, ma mère !* & la conduiſent à Bridewel, où elle meurt dans la rage. Obrien, débarqué à l'Iſle Ténériffe, y meurt d'une fièvre ardente; & Lord Melroſſ, redevenu M. Herbert, après avoir renoncé à tous ſes titres, épouſe Sophie Vernon, & trouve le bonheur dans ce ſecond hymen.

Au travers de cette action, paſſent quelques perſonnages gais ou intéreſſans. Il faut citer entre ceux-ci une Hélène Spenſer, fille du Lord Sommerſet, devenue l'épouſe d'un ſimple campagnard, femme pleine de vertus, de douceur & de ſenſibilité ; un M. Nugent, époux de cette Hélène Spenſer, Philoſophe ſans prétention, ami chaud, bon père, bon époux, & dont le caractère eſt fort original : ce perſonnage eſt un des plus puiſſans reſſorts

Digitized by Google

de l'action principale, où il joue un rôle très-difficile & très-intéressant : enfin un Sir George Irwin, espèce de dévot, homme foible, pusillanime, superstitieux, qui se mêle de tout à tort à travers, fait toujours des sottises, qui va se punissant, se disciplinant, se morigénant, en toute humilité, pour des fautes dans lesquelles il ne tardera pas à retomber, & qui, las d'être toujours un imbécille, finit par se jeter dans un cloître.

Les caractères de G. Obrien, celui de Lady Sommerset, & de Janetta Sutherland, nous ont paru un peu chargés ; ils sont quelquefois si odieux, qu'ils en sont révoltans ; mais un des inconvéniens attachés à l'observation exacte des mœurs, est de paroître quelquefois au dessus de la vérité, lors même qu'on a cherché à l'adoucir. La générosité d'Herbert, la courageuse franchise de Nugent, la raison aimable de Miss Hélène, la douce sensibilité de l'intéressante & malheureuse Miss Vernon, font oublier ce que les autres personnages ont de repoussant, & rendent très-attachante la lecture de cet Ouvrage, dont le style est quelquefois foible, mais où il y a souvent de la chaleur, de l'imagination & de l'intérêt.



Digitized by Google

# ACADÉMIE.

## *ACADÉMIE FRANÇOISE.*

LA Séance publique de l'Académie Françoiſe, tenue le 14 de ce mois pour la réception de M. le Chevalier DE FLORIAN à la place de M. le Cardinal DE LUYNES, a été des plus brillantes, tant par l'affluence, que par le choix de l'Aſſemblée. Leurs Alteſſes Séréniſſimes Monſeigneur le Duc de Penthièvre, Mme. la Ducheſſe d'Orléans & les jeunes Princes, & Mme. la Princeſſe de Lamballe, ont ajouté, par leur préſence, à l'intérêt de la réception & des lectures qui ont été faites.

Le Diſcours de M. DE FLORIAN a paru fort bien écrit, & d'une éloquence convenable au ſujet. Une élégance de ſtyle & de penſée en fait le caractère & le mérite, & une douce ſenſibilité y ajoute aux graces de l'eſprit. On y a remarqué un rapprochement des plus heureux, qui a été vivement applaudi ; il a repréſenté ſon Prédéceſſeur s'inſtruiſant dans ſa jeuneſſe avec Fénélon ; ce nom conſacré par une

Digitized by Google

sorte de religion, n'est jamais rappelé sans intérêt.

M. Sedaine, en qualité de Directeur actuel, a répondu au Récipiendaire; & les éloges qu'il a décernés suivant l'usage, ont paru distribués justement, & judicieusement discutés. Nous rendrons compte, comme à l'ordinaire, de ces deux Discours (1).

M. de la Harpe a lu ensuite une Épître *sur les effets de la Nature champêtre & la Poésie descriptive*, qui a reçu beaucoup de justes applaudissemens; & M. le Chevalier DE FLORIAN a terminé la Séance par des Fables, où l'on retrouve cette ingénieuse naïveté qui caractérise ses autres Ouvrages.

(1) Ils se trouvent chez Demonville, rue Christine.



Digitized by Google

encouragemens de son Amante, le jeune homme fait de rapides progrès. Il se rend au tournoi ; il fait des prodiges, y est proclamé vainqueur, & se fait reconnoître. On juge de l'étonnement, des transports du vieux père, qui, tout à l'heure, en voyant les prouesses du jeune Chevalier, pensoit douloureusement à la honte de son fils. Pendant que les acclamations générales, que les instrumens militaires élevent jusqu'aux cieux la gloire du Vainqueur, un Chevalier s'évanouit, on délace son casque. On reconnoît Sophie d'Apremont, qui, revenue à elle, raconte à son père la cause réelle de sa présence & de son évanouissement. La sévérité des mœurs chevaleresques éclate d'abord contre l'irrégularité indécente de la conduite de Sophie ; mais le Roi, le Prince son fils, & son épouse, s'intéressent au bonheur des jeunes gens, & on finit par les unir.

Cette Anecdote, dont nous ne pouvons donner qu'une idée très imparfaite, est pleine de détails vrais, naturels, attachans, propres à faire aimer la noble simplicité de ces mœurs antiques, qui ont disparu pour jamais avec la Chevalerie, & nous regrettons qu'il nous soit impossible de les faire connoître.

Voyons quel parti M. Monvel a tiré de l'Ouvrage de M. d'Arnaud, & comment il l'a accommodé pour le Théatre.

Digitized by Google

Sargines, au commencement du premier Acte, rougit déjà depuis quelque temps de son oisiveté & de son ignorance. Il se propose de cesser de mériter les reproches qu'il s'entend faire par tout le monde. Il aime Sophie de Villehardouin, sa cousine ; il en est aimé, mais il l'ignore, & la jeune personne met tout en œuvre pour lui inspirer de l'énergie. Le Roi Philippe a projeté de marier Sophie, dont il aime la famille, avec le Sire de Montigny, brave Capitaine, dont il veut récompenser la valeur ; il envoye Montigny auprès de Sophie, en le chargeant d'une lettre explicative de ses intentions. Sophie cache son trouble ; Sargines laisse entrevoir de la jalousie, & Montigny se retire en attendant la réponse de la Demoiselle de Villehardouin. L'inquiétude de Sargines attendrit Sophie ; elle lui déclare qu'elle ne sera jamais l'épouse de Montigny, & l'enhardit ainsi à essayer une déclaration de son amour. Quand il va la faire, elle veut l'esquiver, en lui proposant de prendre avec elle une leçon de lecture ; mais c'est en vain ; la lecture est elle même le motif de la déclaration de Sargines, & de l'aveu du retour de Sophie. Fidèle à ses principes d'honneur, celle ci profite du moment pour éclairer son jeune amant sur les devoirs des Chevaliers. Cependant Philippe va combattre à Bovines ; la bataille sera décisive ; le salut de la France dépendra de son succès : tous les braves du Royaume se sont

Digitized by Google

proposés d'y seconder le courage & les efforts de leur Roi, & c'est dans le château même où Sargines est relégué, que Philippe doit venir rassembler ses Chefs & donner ses derniers ordres. Le vieux Sargines précède son Maître; il veut voir si enfin son fils est sorti de son humiliante apathie. A la vue, aux discours sévères de ce père aigri dès long-temps par une coupable indolence, le jeune homme tremble & frissonne. Le vieillard ordonne à son fils de se couvrir d'une armure, & de se mesurer contre un de ses Ecuyers. Pendant le combat, il accumule les reproches d'ignorance, de lâcheté, & décourage ainsi le pauvre Sargines, qui est complètement battu, qui veut mourir, & qui n'est rendu à lui même que par la tendre & noble Sophie. Le vieux Sargines se croit absolument déshonoré par un fils indigne de lui; il a toujours aimé Sophie, il reverse sur elle toute sa tendresse, & il lui parle avec intérêt de son mariage avec le Sire de Montigny. Il n'est pas peu surpris quand il trouve sa nièce rebelle à ses ordres & à ceux du Roi. Il sort menaçant & désespéré. Enfin le Roi arrive. Tout occupé d'abord de la grande action qui va se passer, il en entretient ses Capitaines, puis il demande à Sargines où est son fils. Le vieillard va en parler avec mépris; le Roi l'interrompt, lui reproche doucement de le décourager, assure qu'il ne voit en lui que de la timidité, qu'il apperçoit du feu dans ses yeux, de l'expression dans

Digitized by Google

ſes traits. A chaque parole du Roi, le jeune homme s'échauffe ; le Roi le fait Ecuyer, & lui fait préſent de ſon épée. Après ce don royal, Sargines paroît totalement changé, & il ſe diſpoſe à ſuivre le Roi au combat. Philippe va ſortir avec ſes Capitaines ; il apperçoit une ſtatue de Charles le Grand ; il s'arrête, & dépoſant ſa couronne aux pieds de la ſtatue du Héros, il s'écrie : » Si » quelqu'un d'entre vous ſe croit plus digne » que moi de commander à des François, » qu'il le déclare, & je conſens à marcher » ſur ſes pas «. Une acclamation univerſelle atteſte que lui ſeul eſt jugé digne d'un tel honneur. Le Roi ſort, & va combattre. Dans le premier mouvement de ſon déſeſpoir, le vieux Sargines a laiſſé éclater devant ſa nièce le deſſein de chercher la mort à Bovines : celle-ci, qui a été accoutumée dès l'enfance aux exercices militaires, a projeté de ſuivre ſon oncle & de l'arracher au trépas, aux dépens même de ſa vie. La bataille ſe donne ; les ennemis ont porté par-tout le fer & la flamme ; leurs eſcadrons ſont enfoncés ; Philippe & ſes Braves veulent achever la victoire, ils pourſuivent les fuyards. Au même inſtant le Roi & le vieux Sargines ſont enveloppés, & courent riſque de la vie ou de la liberté. Deux Chevaliers s'élancent, terribles, portant la mort partout où ils paſſent ; l'un délivre Sargines ; l'autre ſauve le Roi, qui demande à connoître ſon libérateur, & qui ſe voit préſenter

Digitized by Google

l'épée dont il a fait don au jeune Sargines. » Voilà mon choix justifié «, s'écrie un Chevalier dont la visière est baissée : on reconnoît Sophie, c'est elle qui a sauvé son oncle. Le Roi, instruit de la passion des jeunes gens, se retourne vers Montigny, qui renonce à ses droits, & Sargines épouse la Demoiselle de Villehardouin.

Il nous semble que la marche employée par M. d'Arnaud, pour développer l'ame indolente & engourdie de Sargines, est plus simple, plus naturelle & plus vraie que celle qui a été adoptée par M. Monvel. Dans l'Anecdote, les ordres du père, les bontés du Roi, les reproches, les menaces, tout est insuffisant à réveiller le courage du jeune homme, dont le cœur est encore plongé, pour ainsi parler, dans un profond sommeil. Une femme paroît, belle, brillante, sensible, courageuse, habituée à manier l'épée & la lance. Le jeune homme est frappé ; il sort de son indifférence ; il veut plaire, il y travaille : on l'encourage, on l'anime ; à force de soins, de tendresse, de patience, de moyens consolateurs, on l'élève au dessus de lui-même, & le désir de se rendre digne d'un objet fait pour l'estime & pour l'amour, le porte à devenir un Héros. Tout cela est raisonnable, juste, senti, & voilà véritablement l'élève de l'Amour. Nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi du Sargines de M. Monvel, quoique le second titre de sa Pièce annonce une

Digitized by Google

intention très déterminée de le présenter sous cet aspect. Si le Sargines lyrique est élève de l'Amour, on peut concevoir qu'il reste encore dans une espèce d'engourdissement, jusqu'à l'instant où il apprend qu'il est aimé; mais quand il l'a appris, pourquoi ne s'arrache-t-il pas tout à coup à son inertie? Pourquoi les encouragemens de son Amante sont-ils moins puissans sur son ame, que les reproches de son père? Et depuis quand donc une première passion, une passion qui a été doublée par un mouvement de jalousie, qui a dû s'accroître encore, non seulement par le retour qu'on lui accorde, mais par les préférences qu'on lui donne, a-t-elle si peu de pouvoir qu'elle puisse être subordonnée à quelque chose? Cela est si peu dans la Nature, que, depuis la déclaration de Sophie jusqu'à l'entrée de Philippe Auguste, un grand nombre de Spectateurs a regardé Sargines comme un homme décidément incurable, parce que tout le monde cherchoit en lui cet élève de l'Amour qu'on avoit annoncé, & qu'on ne le trouvoit point. Oui, Sophie est pour quelque chose dans la régénération de Sargines; mais ce n'est pas elle qui l'opère; c'est Philippe qui la détermine par les secousses qu'il donne à son ame, & par le don de son épée. Ajoutons à ces observations, que, pendant trois Actes, Sargines est constamment dans des situations qui le dégradent; qu'il est en butte aux discours & aux repro-

Digitized by Google

ches de ſes ſubalternes, & qu'il eſt difficile de s'intéreſſer à un perſonnage longuement avili, ſur-tout quand il ne fait que de médiocres efforts pour ſortir de l'état de langueur où il eſt détenu par une habitude indigne de lui. Nous n'avons pas aimé la manière dont l'Auteur expoſe ſon ſujet. Sargines, caché dans un coin du théatre pour écouter la converſation de deux jeunes payſans qui s'entretiennent de lui, & inſtruiſant les Spectateurs, dans des *aparté* multipliés (1), de ſes réſolutions pour l'avenir, nous a paru produire un effet peu vrai & peu noble. Nous n'avons pas aimé davantage le ton ici très-bruſque, pour ne rien dire de plus, là très-recherché, très-ſpirituel du bon homme Pierre, ſi touchant, ſi vrai dans l'Anecdote de M. d'Arnaud; & nous nous ſommes demandés vingt fois comment la Demoiſelle de Villehardouin, qui a tant d'égards, tant de bontés pour ſon couſin, ſouffroit qu'on l'humiliât ſans ceſſe dans ce château qu'elle habite avec lui. Un peu de réflexion pouvoit faire diſparoître toutes ces taches, & donner plus de dignité au jeune homme pour lequel l'Auteur devoit

(1) A la ſeconde repréſentation, l'Auteur a fait diſparoître cet *aparté*. Il en réſulte deux avantages. L'expoſition eſt plus claire, plus rapide, & Sargines n'y eſt plus avili. Nous invitons M. Monvel à faire de pareils changemens dans d'autres ſcènes, & nous oſons l'aſſurer que ſon perſonnage y gagnera beaucoup.

Digitized by Google

commencer d'abord par inſpirer un très-vif intérêt. Arrêtons-nous ſur les réflexions critiques, & venons à ce que l'Ouvrage de M. Monvel a d'eſtimable. Le caractère de Sophie eſt vrai, noble, aimable, & digne des beaux jours de la Chevalerie. La ſcène de la double déclaration, au ſecond Acte, eſt auſſi bien filée qu'elle eſt conçue avec adreſſe, & qu'elle eſt dialoguée avec grace. Celle entre Philippe-Auguſte & Sargines, au troiſième Acte, rappelle ces temps anciens, où, ſans aucun riſque, la fierté du caractère, l'autorité ſouveraine & le titre de Maître n'excluoient point la familiarité des manières & la ſimplicité du langage. Le grand Roi y parle comme un Chevalier loyal, ſenſible, fait pour avoir des amis. Tel fut depuis ce bon Henri, cet adorable Henri, qui ſera, tant qu'une bouche humaine articulera ſon nom, l'admiration & l'amour du monde. Le tableau que préſente le quatrième Acte, eſt tout à la fois varié, pittoreſque, touchant, & pathétique. Il s'agit d'une bataille (1) qui décida du ſalut de la France, d'une action où l'un de ſes plus grands Rois vit pluſieurs fois ſa vie & ſon Royaume en danger, & la part qu'a le jeune Sargines à

(1) Nous ne devons pas oublier que le combat qui termine le quatrième Acte, & qui produit un très-bel effet, a été deſſiné par M. Veſtris le père, & exécuté d'après les repréſentations qu'il en a fait faire avec un zèle égal à ſon intelligence.

Digitized by Google

cette action, en sauvant les jours de son Prince, fait oublier l'état de dégradation où on l'a vu trop long-temps.

Le succès de l'Ouvrage a été complet. On a remarqué dans la Musique un style varié, de beaux effets, une grande intelligence de la scène, & de la fierté dans les motifs qui en exigent. On a demandé les Auteurs : M. Monvel a paru seul ; il a été long-temps & vivement applaudi. La Pièce est jouée avec beaucoup d'ensemble ; mais on doit des éloges particuliers à Mme. du Gazon, qui joue avec beaucoup de décence & d'intérêt le rôle de Sophie, & à M. Philippe, qui représente le Roi avec la franchise & le naturel d'un loyal Chevalier. Mlle. Renaud a parfaitement exécuté un air de bravoure au commencement du second Acte, morceau de placage, qui paroîtroit bien ridicule s'il n'étoit pas chanté par elle.

## ANNONCES ET NOTICES.

*Confidence Philosophique*, 4e. édition, revue & fort augmentée ; 2 Vol. in-8°. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Lagrange, Lib., rue S. Honoré.

L'Auteur de cet Ouvrage l'a revu avec beaucoup de soin, & y a fait des changemens qui doivent ajouter à son premier succès.

Digitized by Google

*TABLEAU des Mœurs de ce siècle en forme d'Epîtres.* Epître 1re. & 2e., suivies de plusieurs Fragmens d'un Poëme intitulé *Saint Alme & Zélie*; du Tombeau & de l'Apothéose de J. J. Rousseau, Poëme; d'une Epitre à la plus honnête des femmes; d'une Lettre sur une découverte célèbre; & de Pièces fugitives. A Londres; & se trouve à Paris, chez le Tellier, Lib., quai des Augustins.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

*LA France sous les cinq premiers Valois*, ou Histoire de France depuis l'avénement de Philippe de Valois jusqu'à la mort de Charles VII; précédée d'une Introduction, dans laquelle on suit les révolutions & les progrès de la Monarchie, depuis le règne de Pepin jusqu'à la mort de Charles le Bel; par M. Léveſque; 4 Vol. in-12. A Paris, chez Debure l'aîné, Libr., rue Serpente, Hôtel Ferrand.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage, dont l'Auteur est connu par nombre de Productions justement estimées.

*LE Verger*, Poëme, par M. de Fontanes; in-8°. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

M. de Fontanes, sans avoir donné encore un grand nombre d'Ouvrages, s'est fait distinguer parmi les Poëtes modernes. Ce Poëme ne peut qu'ajouter à l'estime qu'on a pour son talent.

*PALÉMON, Pastorale*; par M. l'Abbé Chesneau; petit in-12. Aux Alpes; & se trouve à Paris, chez Leſclapart, Lib., rue du Roule.

Il y a de la franchise & de la sensibilité dans cette Pastorale, qui respire par-tout l'honnêteté & la délicatesse.

Digitized by Google

*Six* Duos concertans pour deux Alto, par M. Cambini, 2e. Livre de Duos pour Alto. Prix, 7 liv. 4 ſ. francs de port par la Poſte.

= *Quatuor* pour le Clavecin, avec Violon, Alto & Baſſe, par M. W. A. Mozart, Œuv. 14e. Prix, 4 liv. 4 ſ.

= *Soirées de la Comédie Italienne*, 9e. Recueil d'Airs d'Opéras, &c. de différens genres, avec accompagnement de Clavecin, par les meilleurs Auteurs. Prix, 6 liv. port franc.

= *Numéros* 3 & 4 *du Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres. Prix ſéparément, 3 liv. Abonn. pour 12 Nos., 15 liv. francs de port.

= *Numéros* 19 à 27 du *Journal Hebdomadaire*, compoſé d'Airs de différens genres, avec accomp. de Clavecin.

= *Numéros* 9 à 17 du *Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. Prix, chaque Numéro, 12 ſ. Abonn. pour 52 Nos. de chaque Journal, 15 liv. francs de port. A Paris, chez Leduc, au Magaſin de Muſique & d'Inſtrumens, rue du Roule, N°. 6.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Inscriptions.* | 145 | *Mémoire.* | 161 |
| *A M Imbert* | 146 | *Herbert.* | 172 |
| *Charade, Enig. & Logog.* | 147 | *Académie Françoiſe.* | 178 |
| *Diſcours ſur l'amour de la Patrie.* | 151 | *Comédie Italienne.* | 180 |
| | | *Annonces & Notices.* | 191 |


## *APPROBATION.*

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 24 Mai 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 23 Mai 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE
## DE
# BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varsovie, le 27 Avril 1788.*

LE dernier Manifeste de la Porte, dont nous avons rapporté la première partie, est terminé par l'exposition que l'on va lire.

... Il avoit été déterminé, par le traité des limites à Kinburn, « que les Habitans d'Oczakof auroient » le droit d'aller prendre le sel dans les lacs entre » les forts de Kinburn & de Kilkoi; trafic d'où » ces Habitans avoit tiré de tout temps leur sub- » sistance : que, munis de passe-ports des Com- » mandans de la part des deux Parties contractan- » tes, ils pourroient se rendre sur les lieux mê- » mes; & que, par une suite naturelle de la bonne » intelligence subsistant entre elles & du bon voi- » sinage, il leur seroit libre d'y recueillir du sel » & de le transporter. » L'on convint en consé- quence qu'il n'y auroit plus à ce sujet ni critiques ni difficultés.

Cet article avoit été observé ainsi, de part & d'autre, durant 5 ou 6 ans, sans la moindre con-



Digitized by Google

testation ; mais les Russes ayant élevé ensuite quelques difficultés, la Sublime Porte, sur les représentations qu'elle fit d'abord faire à ce sujet, reçut pour réponse, « que suivant toute apparence cette » difficulté n'étoit que l'effet de quelque mal-en- » tendu ; que la Cour de Russie avoit déja donné » des ordres sur cette affaire, & que l'article qui » faisoit l'objet de la contestation, seroit exécuté » comme ci-devant. » Cette réponse fait voir assez clairement que la Cour de Russie reconnoissoit que la Sublime Porte avoit raison, comme elle le témoigna en même temps dans une réponse à la lettre que la Sublime Porte lui avoit écrite, relativement à cet objet. La Sublime Porte étoit donc en droit d'insister sur l'accomplissement de cet article : cependant, au mépris de sa teneur, les Russes ont mis peu après, aux susdits Habitans, tant d'entraves lorsqu'ils venoient prendre & emmener le sel, que même à la fin ils leur ont interdit d'approcher du lac susdit. Cette atteinte, portée audit article, fut représentée plus d'une fois au Ministre de Russie. Au commencement il feignit d'ignorer les ordres que sa Cour avoit donnés précédemment sur cet objet. De temps en temps il disoit que nos Commissaires avoient commis quelques méprises dans les expressions dont on s'étoit servi, lorsque les limites avoient été réglées ; en général, il donna toujours des réponses ambiguës, & il essaya enfin d'anéantir entièrement tout l'article : il soutint publiquement que les Habitans d'Oczakof n'avoient aucun droit d'aller prendre du sel dans le lac en question, & que de la part des Russes il seroit pris des mesures pour les en empêcher.

Par le traité de Kainardgi, il avoit été stipulé de plus, « qu'on ne garderoit ni ne protégeroit, » de part ni d'autre, sous quelque prétexte que » ce pût être, les transfuges, lorsque les Sujets de

» l'une ou de l'autre Partie se réfugieroient sur le » territoire de l'autre, excepté le cas, lorsque ceux » qui se seroient retirés sur le territoire Russe, au- » roient embrassé la religion Chrétienne, ou que » ceux qui auroient passé sur le territoire Ottoman » eussent fait profession de la religion Musulma- » ne; qu'au contraire, ils seroient livrés sur le » champ ou chassés du pays, dans lequel ils se se- » roient retirés, à l'effet d'éviter que, pour l'amour » d'aussi mauvais Sujets, il ne s'élevât de la mé- » sintelligence entre les deux Puissances. » L'on vouloit prévenir ainsi tout ce qui pouvoit y don- ner occasion. De plus, il fut convenu que les Su- jets de l'une des deux Parties contractantes qui, après avoir commis quelque délit, viendroient se réfugier sur le territoire de l'autre, quel que pût être leur dessein, seroient livrés sur la première réquisition qui en seroit faite.

Telle étoit la teneur des articles sus-mention- nés, à l'égard des personnes qui se réfugieroient du territoire de l'une des Parties sur celui de l'autre, à cause de crimes ou de délits. En vertu donc de ces stipulations, la Sublime Porte avoit de- mandé l'extradition du Prince *Alexandre de Mol- davie*, qui s'étoit retiré à l'instigation des Russes mêmes, & s'étoit sauvé sur le territoire de Russie. Après plusieurs détours & subterfuges peu con- formes au traité, le Ministre Russe donna pour réponse, « que quand même l'extradition du » Prince seroit conforme au traité, sa Cour néan- » moins ne le livreroit point. »

Après tout cela, le Ministre Russe informa la Sublime Porte par un mémoire, « que le Géné- » ral *Potemkin* avoit reçu la commission de se » rendre sur les frontières, à la tête de 60,000 » hommes, pour mettre ordre à quelques affai- » res, & que lui-même il avoit été chargé de



Digitized by Google

» suivre ses instructions à cet égard. » Quoique ce même mémoire eût pu être considéré comme une provocation formelle aux hostilités, la Sublime Porte l'a néanmoins reçu, en faisant semblant de n'en pas comprendre le contenu, & elle donna pour réponse, « que, puisque ce Général » avoit été chargé d'une pareille commission, il » étoit nécessaire que la Sublime Porte lui désignât les articles auxquels elle avoit droit, conformément à la teneur du traité, pour qu'il pût » y avoir égard & prendre les mesures nécessaires » à leur exécution. » Le Ministre Russe répliqua sur le même ton décisif qu'auparavant, « que la » Cour de Russie ne vouloit se relâcher en rien » relativement au Prince *de Teflis*, qu'elle ne vouloit non plus condescendre à rien pour ce qui » regardoit le sel, & qu'elle ne livreroit point le » Prince *de Moldavie*. »

Une réponse si catégorique de la part du Ministre de Russie, l'atteinte portée aux engagemens pris sous serment, l'exaction continuelle de ce qui y étoit contraire, la déclaration du Ministre que le Général *Potemkin* avoit ordre de se rendre sur les frontières à la tête de 60 mille hommes, toutes ces démarches étoient fondées uniquement sur la supposition que la Sublime Porte n'étoit pas en état de faire la guerre. Au mépris de la façon d'agir entre amis, & plus encore en négligeant les égards que se doivent des Têtes couronnées, en violation directe du système d'amitié & d'ordre permanent, tant envers des Puissances Souveraines, qu'entre les rangs & états respectifs du genre humain, — par conséquent sur le même principe que la Cour de Russie avoit déja suivi en occupant la Crimée, — elle a cru pouvoir forcer la Sublime Porte à se prêter à ses vues, quoique directement contraires au traité.

Digitized by Google

Voilà donc les mauvaises intentions que cette Cour avoit en provoquant la Sublime Porte, & en la mettant dans le cas de ne pouvoir éviter la guerre, après avoir mis au grand jour comment l'amitié qui avoit subsisté entre elle & ladite Puissance, s'étoit changée en hostilité ouverte; en conséquence de quoi elle se croyoit obligée de faire marcher vers les frontières une armée pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour la guerre : cependant la Sublime Porte n'avoit pas encore perdu de vue le rétablissement de la paix, à laquelle elle étoit inclinée. Ayant mandé le Ministre de Russie, elle lui donna à connoître « que, puisque » tous ces désagrémens s'étoient ensuivis unique» ment de la violation de l'article concernant la » Crimée, qui néanmoins faisoit l'objet principal » du traité de Kainardgi, la Sublime Porte étoit » prête à donner les mains à un accommodement, » si la Cour de Russie étoit disposée à rétablir sur » l'ancien pied ledit article concernant l'indépen» dance de la Crimée. » Mais ce Ministre ayant persisté dans le refus d'accepter une pareille proposition, il a été conduit au château des Sept-Tours, suivant l'ancien usage de la Sublime Porte.

La Sublime Porte a déclaré ainsi la guerre à la Cour de Russie, parce que celle-ci avoit violé le traité. Durant l'époque d'une paix non interrompue depuis cinquante ans entre elle & la Cour Germanique, son bon ami & son voisin, elle ne lui a donné aucun sujet quelconque de mécontentement; beaucoup moins lui a-t-elle fourni, par quelqu'atteinte portée à ses engagemens, matière à suspecter la pureté de ses intentions à son égard: au contraire, la Sublime Porte n'a négligé dans aucune occasion de cultiver, par des efforts bien intentionnés, l'amitié mutuelle, & de montrer de la condescendance envers ladite Cour, par rapport



Digitized by Google

à tous les objets qui s'offroient tout-à-fait hors des relations du traité subsistant entre eux. La Cour Germanique souhaita particulièrement d'avoir la possession d'un territoire assez étendu dans la Moldavie, contre la teneur du traité; elle en a fixé les limites, & les a prises à son bon plaisir; elle a envoyé à cet effet un nombre considérable de troupes, & elle a donné à entendre par sa déclaration, « qu'au cas que la Sublime Porte refusât de » lui céder ce territoire, elle se montreroit dis- » posée à une attaque hostile. » La Sublime Porte préférant la paix à l'inimitié, & désirant encore en cette occasion de conserver le repos de son côté, ainsi que de cultiver & d'étendre l'amitié, a fait terminer cet objet par une commission; elle a cédé ledit territoire, quoique la demande qui en avoit été faite fût injuste, & elle a ratifié le tout par un acte par écrit.

Personne n'ignore que la Régence d'Alger forme un Etat libre; que les traités qu'elle fait avec les Puissances ses amies, n'ont aucune relation avec quelqu'autre que ce soit; que la Cour Germanique a souvent traité séparément avec cet Etat; que les hostilités réciproques subsistoient uniquement entre eux, sans que quelqu'autre Puissance s'en soit jamais mêlée; l'on sait également que le traité entre la Sublime Porte & la Cour Germanique ne fait pas la moindre mention des différends entre cette dernière & la Régence d'Alger, & que par conséquent la Sublime Porte n'étoit en aucune façon responsable des incidens qui pouvoient survenir entre elles. Cependant la Cour Germanique a exigé que la Sublime Porte déclarât: « qu'elle » garantissoit les vaisseaux des Sujets Germani- » ques, & qu'elle les assuroit contre tous dom- » mages qui leur seroient causés de la part de » ladite Régence. » Elle a insisté en même temps

Digitized by Google

que cette garantie fût confirmée par un acte écrit. La Porte a encore acquiescé à l'une & à l'autre de ces demandes : pareil acte a été réellement passé.

Ensuite la Cour Germanique a prétendu qu'elle devoit jouir de la libre navigation & d'un libre commerce sur la mer Noire, quoique pareillement elle ne pût déduire de son traité avec la Sublime Porte aucun droit à cette liberté : elle insista absolument sur ce que la susdite concession fût comprise en huit articles, qui seroient confirmés par un diplome. Quoique chacun de ces articles contînt une stipulation évidemment préjudiciable aux intérêts de la Sublime Porte, la Cour Germanique obtint encore à cet égard tout ce qu'elle avoit souhaité, & en conséquence elle acquit pour ses navires la libre navigation, & une entiere liberté dans toutes les mers & sur toutes les rivières de ce département, avec exemption même de toutes les recherches à faire par les Officiers autrement à ce prépofés.

La Cour Germanique avoit été elle même la cause de la rupture du traité de Passarowitz, en l'an 1130 de l'hégire. Les articles de ce traité furent abrogés lors de la conclusion de celui de Belgrade, l'an 1150 de la même ère, & mis en oubli de part & d'autre, ainsi qu'il conste par la teneur de ce dernier traité. Cependant la Cour Germanique, ajoutant encore à ses autres demandes peu amiables, desira que les articles du traité de Passarowitz, relatifs au commerce, fussent de nouveau remis en vigueur, quoiqu'ils eussent perdu leur effet : l'on a encore tout accordé en passant à cet effet un acte par écrit sur le pied que l'exigeoit ladite Cour.

Il étoit absolument hors d'exemple, & le traité concernant la Moldavie n'en faisoit non plus aucune mention, qu'il dût y résider un Consul Al-



Digitized by Google

convenable ; en même temps elle a pris sur elle, du su de l'Ambassadeur de France, la protection des Sujets Allemands, jusqu'à ce qu'ils ayent atteint les frontières.

Dans tout ce que l'on vient d'exposer en détail, il n'y a rien qui puisse faire reprocher à la Sublime Porte Ottomane qu'elle en ait été la première cause ; pour le reste, elle s'en rapporte à la pénétration ainsi qu'au jugement équitable de toutes les Puissances Européennes.

Le Grand-Visir conduit son armée en Servie par la Romélie & la Bulgarie ; en conséquence, il a été envoyé des ordres aux Princes de Moldavie & de Valachie de fournir à son armée les vivres nécessaires. Le Séraskier de Sophia se rend avec son Corps d'armée dans la Moldavie, contre l'armée combinée des Russes & des Autrichiens.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 2 Mai.*

Les Capitaines Russes *de Landskoy* & *de Federof* ont passé, le 27 avril, par cette ville, comme Couriers, l'un allant à Copenhague, & l'autre à Munich.

Le Roi de Suède a envoyé ordre à Carlscrone d'armer une escadre de 22 vaisseaux, dont 12 de ligne, & qui sortira à la fin du mois, ou au commencement de juin, avec des provisions pour plusieurs mois. Voici la liste des vaisseaux de ligne & des frégates, tirée de la Gazette de Stockholm,

Digitized by Google

du 24 avril ; savoir, le *Gustave III*, *Sophie Magdeleine*, *Adolphe Frédéric*, *Hedwige Elisabeth Charlotte*, de 70 canons ; *Frédéric Adolphe*, *Wasa*, *Gustave Adolphe*, *Fœdernaslandet* (patrie), *Oemheten* (tendresse), *Dygden* (vertu), *Aeran* (honneur), *Foerfigtigheten* (prudence) de 60 ; frégates, *Froja*, *Minerva*, *Thetis*, de 40 ; *Illerim* de 36, & *Jaramas* de 34.

Le Collège de Commerce à Stockholm a publié un ordre du Roi, du 12 avril, par lequel S. M. défend à ses Sujets de freter aux Sujets des Puissances actuellement en guerre, aucuns bâtimens pour être employés comme transports.

» On a lancé, le 26 avril, écrit-on de Copenhague, un vaisseau de ligne de 74 canons, nommé l'*Odin*. Un autre de la même force & d'une nouvelle construction, sera lancé au mois d'août. »

« Outre les deux vaisseaux de ligne en armement, on arme encore la *Princesse Louise Auguste* de 64 canons, & la *Guillelmine Caroline* de 60. » — « Le Lieutenant *Paul Egède* vient de publier son Journal de voyage pour la découverte de l'ancien Groënland. »

« *Jens Larsen Moller*, Menuisier, est mort ici le 18 de ce mois, dans la 102^e^. année de son âge. »

*De Vienne, le 2 Mai.*

Les opérations de la grande armée sont actuellement ouvertes, & déja nous sommes instruits de deux faits d'armes importans, par les nouvelles officielles publiées



Digitized by Google

le 30 du mois passé, & dont voici la substance :

« Suivant les avis d'Esclavonie, du 17 de ce mois, le Capitaine *Dedovitz*, du régiment Péterwaradin, des frontières, fut envoyé, avec la Compagnie sous ses ordres & quelques Arquebusiers, de l'autre côté de la Save, pour occuper, dans le voisinage de la forteresse Turque de Schabacz, les ponts de Dumacsa, Brest, Mischska & Jabakalai. »

« Les postes distribués de cette manière, furent attaqués, le 12, par un detachement Turc d'environ 700 hommes; & quoiqu'il leur fût impossible de se rallier en Corps, ils soutinrent pourtant un assez long espace de temps l'attaque de l'ennemi, & seulement avec perte de 16 morts, parmi lesquels le Capitaine *Dedovitz*, & de trois de nos Soldats égarés; en se retirant, ils emmenèrent sept de leurs blessés : l'ennemi transporta ses morts à Zwornik. »

« Suivant les rapports faits au commandement général de la grande armée, par le Général-Major *Staader*, détaché, avec le Corps sous ses ordres, pour diriger les travaux de la construction des ponts & digues à Beschania, un Corps de troupes Turques, d'environ 3000 hommes, s'embarqua, le 22 de ce mois, avant le jour, sur la Save, après s'être tenu caché quelque temps dans les broussailles sur le bord de la rivière, &, soutenu par le feu des canons de Belgrade, attaqua nos postes avancés, sous le commandement du Capitaine Comte *de Klenau*, des Chevaux-légers *de Kinski*, qui montra en cette occasion une grande présence d'esprit, faisant retirer ces postes avancés dans le meilleur ordre possible. »

« L'ennemi poursuivit sa marche le long de la Save, jusqu'à l'endroit où se trouvoient nos pon-

Digitized by Google

tons destinés pour Bolietze, & s'empara de deux de ces pontons, ainsi que d'une Saique de patrouille; mais chassé par le feu de nos cartouches, il retourna sur ses pas, & reparut près de la digue, d'où, quoique long-temps retenu par le feu de nos canons, qui lui fit encore essuyer une perte considérable des siens, il se tourna bientôt après, soutenu par le feu de 14 canons, placés sur la colline de Bratsch, vers les Uhlans des régimens de Kinsky & de Lobkowitz, & un détachement d'Infanterie d'Alton, avec une telle vigueur & impétuosité, qu'il fit replier ces troupes, & s'empara de 4 de nos canons placés sur le Wadedl. »

« Mais les Capitaines Comte *Schiaffinati* & de *Buchot*, du régiment d'Alton, s'étant avancés avec une division sous leurs ordres, soutenus encore par une autre du régiment Samuël Giulay, placée près de la digue, l'ennemi, d'abord attaqué & repoussé par la bayonnette de nos troupes, qui montrèrent en cette occasion beaucoup de courage & de fermeté, fut enfin repoussé; on lui reprit deux de nos canons, & il se vit forcé d'abandonner le dessein qu'il avoit formé de brûler & de détruire le pont & la digue construits par nos troupes. »

» Suivant le témoignage du Général-Major *de Staader* & du Général-Major Prince *de Waldeck*, le Major *Bolza* & le Capitaine *Rottermund*, du régiment de Lobkowitz, ont ramené les Uhlans sous leurs ordres (obligés d'abord de se retirer), avec beaucoup de fermeté & de courage, vers l'ennemi, combattant avec eux le sabre à la main. Ces Généraux donnent encore les plus grands éloges au courage qu'ont montré en cette occasion le Capitaine *Faletti*, du régiment de Giulay, le Capitaine *Tyrmann* & le premier Lieutenant *Freitzenberg*, du second régiment d'Artillerie. »

« Le Lieutenant-général *Bechard*, Directeur en

Digitized by Google

chef des constructions des ponts & digues, a reçu un coup de feu au bras droit, en allant à la rencontre de l'ennemi, à la tête de la division du régiment d'Alton. »

« A cette attaque, nous avons perdu, en Officiers, les Capitaines *Faletty* & *Moslenge*, ainsi que le premier Lieutenant *Auffenberg* & l'Enseigne *Baptischig* : parmi les blessés se trouvent le Capitaine *Buchot*, le premier Lieutenant *Betta*; les Enseignes *Baronio* & *Plunkett*, & le Capitaine *Tyrmann*, du second régiment d'artillerie. Le nombre des morts, du Sergent & Caporal au Soldat, se monte à 117 hommes; 31 chevaux ont été tués : le nombre des blessés est de 84. »

« L'ennemi a emporté deux de nos canons de 3 livres de balle, l'un avec l'autre sans avant-train. On ne peut pas évaluer sa perte en cette occasion; il a enlevé la plupart de ses morts, & emmené ses blessés. »

« Le Corps sous les ordres du Lieutenant-général Comte *de Mittrowsky*, & destiné au siége de la forteresse de Sabatsch, située à 7 milles de Belgrade, au bord de la Save, se mit, le 16 & le 18 de ce mois, en cantonnement étroit dans le village de Klenack & autres villages Autrichiens. »

« Le 18, l'Empereur y arriva, & prit son quartier dans le village de Klenack, l'Artillerie, qui devoit servir au siége, arrivant encore le même jour. »

« Le 19 au soir, on étoit parvenu à tirer le long de la rive les grands vaisseaux & vaisseaux plats: le même jour, & le matin du 20, on fit les dispositions nécessaires pour l'embarquement des troupes; ce qui s'effectua vers les trois heures de l'après-midi, par l'embarquement de la Cavalerie, de l'Infanterie & de l'Artillerie, de sorte que

Digitized by Google

tous les vaisseaux de transport à la fois quittèrent le rivage, & que l'abordage se fit à l'endroit où la petite rivière de Dumacsa se jette dans la Save, à trois quarts de lieue de la forteresse. Les troupes passèrent la nuit aux bords du fleuve, sur une grande place ouverte, environnée d'une forêt. Le 21, à l'aube du jour, s'effectua l'abordage des troupes restées encore en arrière, mais plus haut aux bords du Dumacsa. »

« L'ennemi s'étant aperçu, le 20, de l'embarquement de nos troupes, mit le feu à toutes les maisons situées sur les bords de la Save, & qui lui interceptoient la vue; mais il laissa intact le grand faubourg de Bayer, situé à 200 pas derrière la forteresse. »

« De notre côté, on ouvrit, la nuit du 20, les tranchées sur la rive gauche du fleuve; on érigea des batteries, desquelles on tira, dès le matin du 21, sur la place, principalement dans la vue de couler à fond un grand nombre de vaisseaux que l'ennemi avoit attiré vers le rivage. »

« Le Corps d'armée se mit en marche dès les cinq heures du matin, & n'arriva, par les grands détours qu'il fallut prendre, par les mauvais chemins à traverser, & les ponts qu'il fallut jeter, que vers les dix heures au bord de la forêt; la Cavalerie fraya le chemin, & fut suivie par l'Infanterie, de sorte que le Corps d'armée se trouva d'abord en face des ennemis, éloigné seulement d'un quart-d'heure de la place. »

« S. M. fit d'abord avancer 2 bataillons vers le faubourg de Bayer; on le trouva entièrement abandonné, & les bataillons y prirent poste à l'avenue la plus proche de la forteresse. »

« S. M. alla elle-même reconnoître le faubourg; mais étant d'avis qu'à cause des rues étroites & presqu'impraticables, il seroit impossible d'y trans-

Digitized by Google

porter la grosse Artillerie, ainsi que d'y établir des quartiers pour les troupes, les maisons & cabanes de bois dont tout le faubourg étoit rempli, pouvant être aisément mises en feu par la garnison de la forteresse, Elle prit la résolution de l'abandonner & de le faire mettre en cendres, ce qui s'exécuta la nuit suivante. »

« Le Corps passa la nuit sous les armes devant la forêt & sans tentes. Le même jour 21, on avoit commencé de jeter un ponton sur la Save, large de ce côté de 600 pieds, & ce ponton se trouva entièrement en état de pouvoir être passé vers le matin du 22; on fit alors transporter les tentes, le pain, la viande & les vivres de toutes espèces, ainsi que l'avoine, le foin, la paille pour les chevaux. On continua aussi le même jour de tirer de nos canons sur les vaisseaux ennemis; mais on fit cesser le feu dès qu'on s'aperçut que tous ces vaisseaux étoient coulés à fond, & on transporta alors, la nuit, la grosse Artillerie devant servir au siége. »

« Le 23, on marqua les places nécessaires pour ériger les batteries, qui furent établies cette nuit, & les tranchées ouvertes pour commencer, le lendemain 24, à bombarder la place. »

« Pendant qu'on alloit reconnoître & prendre possession du faubourg, le feu de l'ennemi étoit assez vif, mais sans nous porter le moindre dommage, & nous n'avons eu qu'un seul Soldat de Ferdinand-Toscane légèrement blessé. »

« Dans la nuit du 23 au 24, les approches ayant été ouvertes tout près de Sabatsch, & les batteries élevées, S. M. arriva le 24, à l'aube du jour, dans le camp, & on commença bientôt après à faire feu de toutes les batteries sur la forteresse, & avec beaucoup de succès. »

« La palanque se trouva bientôt incendiée par

Digitized by Google

le feu de nos bombardes; & S. M. s'étant aperçue, pendant l'incendie qui se répandit bientôt par-tout, que le côté de la rivière étoit le meilleur pour monter à l'assaut sur la palanque, & s'en emparer, fit approcher à cet effet un détachement du Corps franc de Servie, ainsi que les Arquebusiers du régiment de Péterwaradin, soutenus par le régiment de Nicolas Esterhazy. »

« L'assaut eut un si heureux succès que, malgré le fossé large & profond rempli d'eau, le rempart fut surmonté avec les palissades qui l'environnoient, & l'ennemi obligé d'aller se renfermer dans un fort au haut de la forteresse, environné encore d'une autre palanque. »

« L'ennemi se trouvant pressé de cette manière de tous côtés, S. M., pour épargner le sang humain, & touché de compassion envers l'ennemi, ses femmes & ses enfans, le fit sommer de se rendre : il se rendit d'abord à discrétion. »

« S. M. déclara la garnison prisonnière de guerre, mais accorda, pour la brave résistance qu'elle avoit faite, la libre retraite à leurs femmes & enfans, avec tous leurs effets & un sauf-conduit jusqu'à Zwornich, où ils demandoient à être transportés. »

« Une heure après la garnison mit bas les armes, & sortit de la place. »

« Elle consistoit dans l'Aga des Janissaires *Mehmed*, Commandant de la place, & en plusieurs autres Agas, en Janissaires & Soldats au nombre de 800 hommes. »

« On trouva 17 canons de différens calibres, 20 drapeaux & autres ustensiles de guerre. »

« Le nombre des femmes & enfans monte à 2000 personnes. »

Digitized by Google

« De notre côté, nous n'avons eu que 6 morts & 12 blessés. »

« L'ennemi a eu plusieurs des siens légèrement blessés & plusieurs morts; d'autres, plus grièvement blessés, ont été, suivant les rapports de la garnison, consumés par les flammes. »

« S. M. a daigné marquer sa satisfaction tant aux Officiers qu'aux troupes mêmes. On regrette infiniment que le Général d'Artillerie Baron *de Rouvroy*, qui, le premier, à la tête de quelques Compagnies, s'approcha jusqu'au bord du fossé, ait été blessé, de même que le Lieutenant-Colonel Prince *de Poniatowsky*, qui a reçu une blessure à la cuisse droite; mais on espère leur prompte guérison. »

« S. M. a ordonné que le Corps rassemblé pour cette expédition, resteroit dans son camp le 25 & le 26, & se mettroit en marche le 28 pour rejoindre, le 30, la grande armée au camp de Semlin. »

*Sabatsch* est un bourg sur la Save, muni d'une fortereſſe médiocre, dans une isle, & à environ 17 lieues de Belgrade.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 9 Mai.*

Les derniers avis de Semlin ont constaté la prise de *Sabatsch*, & l'échec antérieur des Autrichiens près de Beschania. Suivant les lettres particulières, cette dernière expédition des Ottomans s'est exécutée avec une célérité sans exemple. Le détachement sorti de Belgrade passa la

Digitized by Google

Save, & tomba à l'improviſte ſur un Corps Impérial de 5000 hommes. Pluſieurs régimens étant accourus, les Ottomans ſe replièrent avec ordre, & repaſsèrent la Save ſans avoir perdu beaucoup de monde. L'affaire paroît avoir été plus meurtrière pour les Autrichiens; pluſieurs de leurs Officiers en grade ont été tués ou bleſſés. — La garniſon de *Sabatſch* étoit au plus de 7 à 800 hommes, dont la moitié ſeulement de troupes régulières. Le feu terrible des Aſſiégeans a bientôt fait taire les 17 canons qui formoient toute l'artillerie de ce fort, & l'aſſaut n'a été ni long ni bien ſanglant.

Il ſe répand, d'un autre côté, que l'armée du Prince *de Cobourg*, a ſurpris un Corps commandé par l'Hoſpodar de Moldavie, l'a enveloppé, lui a tué quatre à cinq mille hommes a failli prendre l'Hoſpodar lui-même; & qu'après cette victoire, le Prince *de Cobourg* s'eſt rendu maître de Jaſſy. Cet évènement eſt rapporté de tant de manières, qu'il eſt bon d'attendre la Gazette de Vienne pour en ſavoir la vérité.

Le ſiége de Belgrade ſera entrepris, dit-on, par 80,000 mille hommes; le Corps de réſerve eſt de 12,000 hom. Un Corps d'armée de 40,000 hom. ſe poſtera de manière, à ce qu'on croit, que la communication entre Belgrade & Conſtantinople

Digitized by Google

se trouve coupée. L'armée marchera en quarré ; elle aura sur chaque flanc 82 canons ; les angles seront défendus chacun par 12 obusiers. — Il est arrivé à l'armée une certaine quantité de fusils d'une nouvelle construction ; ces armes sont arrangées de manière que l'on n'a pas besoin de verser de la poudre sur le bassinet, & qu'après la décharge elles se bandent d'elles-mêmes. — Le bruit se répand que le Grand-Visir, à la tête de 150 mille hommes, s'avance rapidement dans la Servie. — Selon des lettres de Vienne, du 28 avril, l'on y avoit reçu la nouvelle qu'un magasin de poudre à Trieste a sauté en l'air, ainsi que plusieurs Artilleurs.

Le 21 avril, le Magistrat de Cologne a révoqué la permission qu'il avoit accordée aux Protestans de cette ville de faire construire dans son enceinte un oratoire, un presbytère & une maison d'école.

Le Prince Royal de Prusse suivra le Roi en Westphalie ; & après la revue des troupes S. A R., accompagnée du Comte *de Brühl*, son Gouverneur, commencera ses voyages par la Hollande, l'Angleterre, la France & l'Italie.

Les subsides que les Etats-Généraux des Provinces-Unies paient par an au Duc *de Brunswick*, montent à la somme de 200,000 florins.

« Suivant les nouvelles qui arrivent à l'instant, un Corps Autrichien ayant pénétré jusqu'à Jassy, s'est emparé de cette ville, & a fait prisonnier l'Hospodar de Moldavie. — Les Turcs se proposent de tenter une attaque sur la Transyl-

Digitized by Google

vanie. — Le Corps Ruſſe, compoſé de 16,000 hommes, a quitté l'armée du Prince *de Cobourg* pour retourner à l'armée *de Romanzof*. On dit que cette démarche eſt le réſultat de l'entrevue qu'eurent à Kremenſchuk le Prince *Potemkin* & le Maréchal *de Romanzof*, dans laquelle ces deux Généraux tombèrent d'accord qu'il falloit retirer ce Corps, pour mieux faire face à l'armée Turque qui eſt en marche, pour couvrir la Crimée & pour attaquer Bender. La conduite des Ruſſes a fait une grande ſenſation dans l'armée du Prince *de Cobourg*, qui en a informé ſur le champ l'Empereur. On ajoute que S. M. a dépêché auſſi-tôt un courier à Pétersbourg.

## ITALIE.

*De Livourne, le 25 Avril.*

L'alarme de la Factorerie Angloiſe, ſur les diſpoſitions hoſtiles de l'Empereur de Maroc, a pris ſa ſource dans une eſpèce de Manifeſte, que ce Prince fit remettre, le 9 mars, aux Conſuls Européens à Tanger, & que ſa plaiſante logique nous engage à rapporter.

« *Au nom de Dieu, à tous les Conſuls, paix ſoit à ceux qui ſuivent le droit chemin* : Sachez que depuis 30 ans que nous avons obſervé la conduite des Anglois & étudié leur caractère, nous avons toujours trouvé qu'ils ne tiennent point parole : nous n'avons jamais pu approfondir leur caractère, puiſqu'ils n'en ont pas d'autre que de mentir. Celui des autres Nations chrétiennes nous eſt connu ; nous ſavons qu'elles tiennent parole:

Digitized by Google

mais une Nation comme les Anglois, dont on ne sauroit connoître le caractère, qui ne tient point parole, & qui ne fait rien que mentir, ne mérite pas qu'on lui parle, qu'on lui écrive, ou qu'on lui dise rien; car, selon notre religion, le mensonge est le plus maudit de tous les vices. »

« Leur Ambassadeur *Curtis* nous avoit dit qu'il avoit des ordres de sa Cour que les vaisseaux construits sur nos chantiers, & que nous voudrions renvoyer à Gibraltar, y seroient complettement réparés; en conséquence, nous avons envoyé nos vaisseaux à Gibraltar, pourvus de tout ce qui y appartenoit & de l'argent nécessaire; mais ils ont renvoyé nos vaiss aux, & ils n'y ont rien fait. En attendant, ce qui nous a touché encore plus que tout le reste, c'est qu'ils nous ont aussi renvoyé les vaisseaux que nous leur avions envoyés pour les conduire à notre frère le Sultan *Abdul-Hamed*, (le Grand-Seigneur), que Dieu conserve. Après cela, il n'y a plus rien à dire. »

« Le 17 de la lune de Jumadilula, l'an 1202 (le 25 février 1788). »

Nonobstant les plaintes de S. M. Marocaine, la reconstruction d'une de ses frégates à Gibraltar, en 1786, coûta cinq mille liv. sterl. au Gouvernement Anglois. Cet hiver, il a fallu recevoir deux autres frégates du Monarque Africain, & on lui a fourni *gratis* des ancres & des cordages. Aujourd'hui il demande aux Anglois 10 mille tonneaux de poudre, pour en faire présent au Grand-Seigneur.

Il circule ici une lettre d'Alexandrie, en date du 25 décembre dernier, qui peint,

Digitized by Google

en ces termes, la situation actuelle de l'Egypte.

« *Ismaël Bey* a fait arrêter tous les Mamelucs qu'il pouvoit soupçonner au Caire, Partisans d'*Ibrahim* & *Murat Bey*; on en fixe le nombre à 938: déja on en a conduit 150 à Smyrne; 300 seront exilés en Chypre: par cette opération, la puissance de la Porte se raffermiroit en Egypte. Le Corps des Mamelucs une fois détruit, il sera facile d'empêcher qu'il se régénère: la Géorgie ne fournit plus d'esclaves, & la Porte pourra veiller à ce que la Circassie & la Mingrelie n'en fournissent plus; c'est de cette race de renégats esclaves que se forme le Corps des Mamelucs, qui, n'étant plus recruté, disparoitra bientôt. Dans ce moment il est difficile d'en soupçonner plus de 300,000; du reste, dès le moment que cette milice n'existera plus, leurs Beys perdront leur force, & l'Egypte rentrera naturellement sous la puissance Ottomane; mais il resteroit à desirer pour le commerce des Européens, que les Chrétiens Levantins, qui sont à la tête des douanes, & qui se sont emparés du commerce de Livourne & de Trieste, & en partie de celui de Venise, fussent abaissés. »

« Il s'est passé à Rome, il y a 15 jours, un évènement atroce. Un Barigel avoit renvoyé, depuis quelques jours, deux de ses familiers pour mauvaise conduite; le 5, à 7 heures du soir, ce Barigel s'étant rendu au palais du Gouverneur, au moment où l'Abbé *Grossi* descendoit de voiture, il partit un coup de pistolet qui atteignit l'Abbé de 14 gros plombs, dont il mourut sur le champ: on entendit en

Digitized by Google

même temps une voix qui dit : *ce n'eſt pas lui*, & auſſi-tôt on tira un ſecond coup de piſtolet ſur le Barigel, qui fut bleſſé en deux endroits : les meurtriers ſont un Sbirre natif de Rieti, & deux Génois : ils ont été arrêtés à bord d'un navire François à Civita-Vecchia, ſur une permiſſion du Corſul de cette nation : ils ſe ſont défendus, un Sbirre a été tué d'un coup de fuſil ; les trois coupables ſont dans les priſons.

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 13 Mai.*

Le 7 de ce mois, le Chevalier *Yonge*, Secrétaire d'Etat au département de la guerre, & le Vice-Amiral *Alexandre Hood*, frère du Lord de même nom, ont été inſtallés, en cérémonie, Chevaliers de l'Ordre du Bain.

On a contremandé le départ des quatre frégates deſtinées à paſſer dans la Méditerranée, ſur le rapport envoyé par le Conſul Britannique à Tétuan, que notre différend avec l'Empereur de Maroc alloit être inceſſamment terminé.

La Compagnie des Indes a reçu la nouvelle de l'arrivée du Général *Elliot*, navire venant de Bombay, & au premier jour on s'attend d'apprendre celle du Comte *de Cheſterfield*.

Forcés

Digitized by Google

Forcés, par l'étendue néceſſaire que nous devons donner aujourd'hui à d'autres articles de ce Journal, de remettre encore de huit jours, le développement & les preuves du Compte rendu par le Chancelier de l'Echiquier, ainſi que le ſommaire authentique des preuves & des dépoſitions produites juſqu'à ce moment à Weſtminſter-Hall, ſur le ſecond Chef d'Accuſation contre M. *Haſtings* (1), nous nous bornerons à l'énoncé rapide des dernières Séances Parlementaires.

Le 6, la Chambre des Communes a entendu le rapport du *Budget*, les objections de quelques Membres contre divers de ſes articles, les reponſes & éclairciſſemens ultérieurs de M. *Pitt* ou d'autres Membres de la Tréſorerie.

Le 7, le Chevalier *Gilbert Elliot* continua ſa longue diſſertation contre le Chevalier *Elijah-Impey ;* après quatre heures & demie de *parlage* non interrompu, l'Orateur demanda grace pour achever un autre jour. Le Chevalier *Richard Sutton* obſerva que depuis aſſez long-temps on

(1) Comme ce ne ſont pas des rapports de Gazettes que nous devons préſenter ſur cet objet à nos Lecteurs, nous avons dû prendre le temps néceſſaire pour recevoir et pour réſumer des informations parfaitement certaines, qui ne laiſſeront aucun doute ſur l'évidence, l'accord, la valeur des témoignages rendus.



Digitized by Google

tenoit dans l'anxiété le Chevalier *Impey*, en le fatigant de délais en delais ; qu'il falloit un terme à ce ballotage, qu'on ne pouvoit se jouer ainsi de la sensibilité d'un Accusé, & qu'il demandoit que le Comité procédât ultérieurement sans déplacer. M. *Burke* prétendit qu'on ne devoit d'égard qu'à l'Accusateur épuisé ; que loin d'être affecté de cette poursuite, le Chevalier *Impey* se montroit à *Westminster-Hall* (où il a déposé, d'une manière bien fâcheuse pour M. *Burke*, sur quelques articles de la seconde charge contre M. *Hastings*), se montroit, dis-je, *obstiné*, *arrogant*, *présomptueux* .... Il alloit continuer cette kyrielle d'invectives, lorsque de toutes parts on cria, *à l'ordre ! à l'ordre !* M. *Pitt* prit enfin la parole, & témoigna combien il seroit à désirer qu'on achevât l'examen le jour même ; mais que, vu le marasme de M. *Gilbert Elliot*, on remettroit la conclusion de son Discours au vendredi 9.

En effet, ce jour-là, cet Orateur termina sa harangue, & fit la Motion d'*impéachment* sur le premier Chef concernant l'exécution de *Nunducomar*. Le Chevalier *R. Sutton* la combattit, & fut suivi du Procureur-général & du Solliciteur-général, qui discutèrent la question avec autant de solidité que d'évidence, & qui tous deux affirmèrent que dans le cas en ques-

Digitized by Google

tion ils eussent certainement condamné *Nunducomar*. M. *Pulteney*, & M. *Pitt*, qui parla une heure entière, justifièrent aussi pleinement la conduite de cet Accusé. MM. *Fox*, *Francis*, *Burke* & le Colonel *Fullarton* secondèrent la Motion, qui fut rejetée par 73 voix contre 55. Nous reviendrons à cette Séance décisive, qui a réduit au néant toutes les fables débitées sur ce *vertueux*, cet *héroïque Nunducomar*. La Chambre des Communes auroit pu décréter l'ancien Juge de Calcutta, sans que ce décret eût prouvé son delit en aucune manière ; mais il en auroit fortifié le soupçon: aujourd'hui, ce soupçon même disparoît. Ce que cette affaire offre de plus étrange, c'est peut-être le spectacle d'un frère accusant son propre frère mort, d'avoir connivé au prétendu assassinat de *Nunducomar*, par amitié pour M. *Hastings*. Le sérieux de la Séance du 9, qui se prolongea jusqu'à 7 heures de la matinée du 10, fut égayé par une scène du Chevalier *James Johnstone*, Baronnet Ecossois, & intrépide soutien des *impéachmens*, qui, en revenant de la buvette, prétendit que M. *Sumner* lui avoit pris sa place. Ce débat interrompit celui de la Chambre: vainement Lord *Mornington* essaya de faire revenir à lui le Baronet échauffé, il eut sa part des épithètes : enfin, M. *Pitt* &



Digitized by Google

l'Orateur de la Chambre intervinrent, & soumirent le Chevalier à des excuses à la Chambre, à M. *Sumner* & à Lord *Mornington* : M. *Johnstone* s'y prêta de bonne grace, après avoir juré *énergiquement* qu'il n'en feroit rien.

Ce même jour 9, M. *Burgess* proposa d'exiger des Solliciteurs du Comité chargé de la poursuite du procès de M. *Hastings*, un état des dépenses qu'occasionnoit cette représentation juridique. M. *Pitt* l'appuya fortement, se récriant sur l'énormité de cette dissipation; M. *Burke*, lui donna un démenti : le Ministre prouva que M. *Burke* se familiarisoit de plus en plus avec un langage fait pour des lieux très-différens d'une assemblée des Communes Britanniques. Après quelques Discours, la Motion fut agréée, & M. *Burke*, le lendemain, exhiba l'état demandé. Il en résulte que les dépenses montent ce jour-là à 80581. st., ou près de 194 mille l. tournois. On n'a pas encore fini le second Chef, & l'on évalue que, si la chose continue avec ce train d'économie & de brièveté, il en coûtera, à la fin de cette Session seulement, 70,000 liv. sterl. à la Nation, pour avoir donné à MM. *Burke*, *Shéridan*, *Grey*, *Adam*, &c. &c. le plaisir de mettre leur esprit en spectacle : l'éloquence de *Démosthènes* n'étoit pas si chère.

Digitized by Google

Le 9 également, M. *Pitt* fit la Motion qu'à l'ouverture de la prochaine Seſſion on s'occupât des pétitions préſentées à la Chambre contre la Traite des Négres.

## FRANCE.

*De Verſailles, le 14 Mai.*

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Saint-Faron, Ordre de S. Benoît, Diocèſe de Meaux, l'Abbé de Ruallem, Chef du Conſeil de Meſdames Adélaïde & Victoire de France; à celle de l'Iſle-Dieu, Ordre de Prémontré, Diocèſe de Rouen, l'Abbé de Maillé, Vicaire-général du Puy; à celle de Senanque, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Cavaillon, l'Abbé d'Eſgrigny, Vicaire-général de Bordeaux; à celle de Saint-Etienne-de-Vaux, Ordre de S. Benoît, Diocèſe de Saintes, l'Abbé de la Magdelène, Vicaire-général du même Diocèſe; & à l'Abbaye régulière de Jarcy, même Ordre, Diocèſe de Paris, la Dame de Florian, Religieuſe profeſſe au Monaſtère de S. Paul, à Arles.

Le 11 de ce mois, jour de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Eſprit, s'étant aſſemblés, vers les onze heures & demie du matin, dans le grand Cabinet du Roi, Sa Majeſté a tenu un Chapitre, dans lequel elle a nommé Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit le Comte de Thiard, Commandant en chef pour le Roi dans ſa province de Bretagne; le Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre; & le Prince de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps de Sa Majeſté. Le Roi eſt ſorti enſuite de ſon appartement, pour ſe rendre à la chapelle, précédé de Monſieur, de Monſeigneur Comte d'Artois, de Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Angoulême, du



Digitized by Google

Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Duc d'Enghien, du Prince de Conti, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre : deux Huiſſiers de la Chambre du Roi portant leurs maſſes. Le Roi après avoir entendu la Grand'Meſſe, chantée par ſa Muſique, & célébrée par l'Archevêque de Narbonne, Prélat-commandeur de l'Ordre, a été reconduit à ſon appartement, en obſervant l'ordre dans lequel il en étoit ſorti. La Reine, Madame, Madame Eliſabeth de France ont aſſiſté, dans la Tribune, à la Meſſe, à laquelle la Comteſſe de Gouvernet a fait la quête.

*De Paris, le 21 Mai.*

## ORDONNANCE DU ROI,

### *Sur l'Adminiſtration de la Juſtice.*

Louis, &c. Depuis que Nous avons porté nos regards ſur l'Adminiſtration de la Juſtice dans notre Royaume, Nous avons été frappés de la néceſſité de ſoumettre à une réviſion générale nos Loix civiles & notre Ordonnance criminelle ; & la régénération de nos Tribunaux s'eſt d'abord préſentée à Nous, comme une partie eſſentielle & un préliminaire indiſpenſable de cette double réforme.

Nous avons reconnu dès-lors que s'il étoit de notre juſtice d'accorder à nos Sujets la faculté d'avoir dans la diſcuſſion de leurs droits, deux degrés de juriſdiction, il étoit auſſi de notre bonté de ne pas les forcer d'en reconnoître un plus grand nombre. Nous avons reconnu qu'en matière civile, des conteſtations peu importantes avoient eu quelquefois cinq ou ſix jugemens à ſubir ; qu'il réſultoit de ces appels multipliés, une prolongation inévitable dans les procès, des frais immenſes, des déplacemens ruineux, & enfin une continuelle affluence

Digitized by Google

des plaideurs, du fond de leurs provinces dans les villes où réſident nos Cours, pour y ſolliciter un jugement définitif. Nous avons reconnu que cet inconvénient, ſi préjudiciable à nos Sujets en matière civile, ne l'étoit pas moins en matière criminelle.

Le premier remède qui s'offroit à notre autorité pour obvier à tant d'abus, c'étoit de diminuer l'étendue de la juriſdiction aſſignée à nos Cours; mais de grandes & importantes conſidérations ne Nous permettant pas de reſtreindre les reſſorts de nos Parlemens, Nous avons cherché dans notre ſageſſe d'autres moyens de rapprocher les juſticiables de leurs Juges.

Ce grand objet de Légiſlation avoit ſouvent attiré l'attention des Rois nos Prédéceſſeurs : ce fut dans le même eſprit qui nous anime, & dans la vue de ſimplifier l'Adminiſtration de la Juſtice, que fut rendue l'Ordonnance de Louis XII en 1498, l'Ordonnance de François I en 1535, l'Ordonnance du même Prince donnée à Villers-Cotterets en 1539, pour l'abréviation des procès, l'Ordonnance d'Orléans en 1560, l'Ordonnance du château de Rouſſillon en 1563, l'Ordonnance de Moulins en 1566, l'Ordonnance de Blois en 1579, enfin l'Ordonnance de Louis XIV en 1667, & ſon Ordonnance criminelle en 1670.

Mais la plus ſage de toutes les Loix de nos Prédéceſſeurs ſur cette matière, c'eſt l'Edit de création des Préſidiaux, donné par Henri II en 1551. Le principe de cette Loi eſt, que *nos Cours Souveraines ont été principalement établies pour juger de grandes affaires dont il y avoit appel interjeté;* & ſa diſpoſition veut que les Préſidiaux décident ſans appel toutes les conteſtations dont le fonds n'excédera pas la valeur de deux cent cinquante livres.

Immédiatement après notre avénement au Trône,



Digitized by Google

nous crûmes Nous-mêmes ne pouvoir donner à nos Peuples une preuve plus signalée de notre amour, qu'en augmentant cette Justice en dernier ressort, qu'ils étoient obligés d'aller chercher loin de leur domicile, sur des objets de médiocre importance. Nous donnâmes en conséquence, dès le mois de novembre 1774, une extension aux pouvoirs des Présidiaux. L'expérience Nous a fait connoître depuis, & l'insuffisance de cette nouvelle ampliation que le prix progressif de l'argent laissoit encore au-dessous de l'attribution primitive, & l'abus des formalités prescrites pour décider préalablement la compétence Présidiale, abus qui a multiplié les délais, les contestations & les frais que Nous avions eu l'intention de diminuer.

Ces considérations Nous ont déterminé à établir dans l'Administration de la Justice, un ordre & une distribution plus conformes à l'esprit de l'Edit de Henri II; & Nous avons jugé que le moyen le plus simple & le plus sûr d'y parvenir, étoit d'augmenter dans toute l'étendue de notre Royaume les pouvoirs des Tribunaux du second ordre, tant en matière civile qu'en matière criminelle.

Nous n'avons cependant pas oublié que les Justices Seigneuriales font partie du droit des Fiefs; & la protection que Nous devons à toutes les propriétés de nos Sujets, écartera toujours de nos Conseils l'intention d'y porter atteinte. Ainsi loin de rien retrancher des Justices des Seigneurs, Nous les maintenons dans l'exercice d'une justice immédiate & locale, & Nous les déchargeons en même-tems de tous les frais des poursuites criminelles, pourvu que leurs Officiers soient exacts à les commencer, & à les déférer à nos Tribunaux. Nous n'interdisons d'ailleurs à aucuns de leurs justiciables, le recours à leurs jurisdictions, quand les deux parties jugeront à propos de s'y soumettre. Mais

Digitized by Google

en laissant à tous ceux de nos Sujets domiciliés dans le district de ces Justices inférieures, la liberté d'y défendre leurs droits à la charge de l'appel, Nous leur donnons en même temps la faculté de franchir ce premier degré de juridiction, & Nous autorisons chacune des parties à traduire l'autre immédiatement aux Tribunaux de la Justice Royale. Ces Tribunaux de première instance seront nos Présidiaux, que Nous composons d'une manière proportionnée à l'accroissement de leurs pouvoirs, & nous leur attribuons le droit de juger en dernier ressort jusqu'à la concurrence de la somme de quatre mille livres.

Mais au-dessus de ces premiers Présidiaux, Nous avons senti la nécessité d'en établir de supérieurs dans les Ressorts de toutes nos Cours, pour tenir le milieu entre les procès qui peuvent être terminés au premier degré de la Juridiction Royale, & les causes dont la décision doit être réservée à nos Cours: telle est la destination des Grands-Bailliages que nous instituons; en conséquence Nous avons soin de les former de la manière la plus propre à inspirer une confiance universelle à nos Peuples, & Nous les autorisons à juger en dernier ressort toutes les contestations dont le fond n'excédera pas vingt mille livres.

En réglant ainsi les limites de chaque degré de Juridiction, Nous avons eu soin d'excepter, dans les dispositions de notre Ordonnance, toutes les causes qui, par leur nature, doivent être réservées à la décision de nos Cours, indépendamment de la valeur du fond contesté.

Moyennant cette nouvelle distribution, nos Cours rempliront l'objet essentiel & primitif de leur établissement, & ne seront plus occupées que d'affaires importantes, qu'elles pourront examiner avec attention & expédier avec célérité. Il n'y aura



Digitized by Google

donc plus désormais dans notre Royaume que deux degrés de Juriſdiction forcés en matière civile, pour les plus grands intérêts, quand les parties voudront s'y reſtreindre. Telle doit être la marche d'une Légiſlation ſage ; & ſi les parties conſentent reſpectivement à ſubir un plus grand nombre de déciſions judiciaires ſujettes à l'appel, ce ſera de leur part un aſſujettiſſement volontaire qu'elles ne pourront plus imputer à la Loi.

La même ſimplicité & le même ordre qui borneront ainſi à deux jugemens toutes les conteſtations civiles, maintiendront également à deux degrés inévitables de juriſdiction, toutes les pourſuites criminelles. Les procès de cette dernière claſſe, commencés d'abord, quand il y aura lieu, par les Juges des Seigneurs, pour conſtater les délits, recueillir les preuves & s'aſſurer des coupables, pourront être auſſi-tôt déférés à nos Préſidiaux, qui les jugeront en première inſtance, & ils ſeront portés enſuite par appel à nos Grands-Bailliages, qui prononceront en dernier reſſort, à moins qu'ils ne concernent des Eccléſiaſtiques, des Gentilshommes, ou autres privilégiés, que nous maintenons dans le droit de n'être jugés en dernier reſſort qu'en nos Cours, en matière criminelle. Cet ordre que nous introduiſons dans l'Adminiſtration de notre Juſtice criminelle, aura l'avantage, pour les accuſés qui ſeront innocens, ou qui ne ſeront coupables que de légers délits, de diminuer la peine & le danger d'être long-temps détenus dans les priſons, qui ne ſont trop ſouvent pour eux qu'une école du crime.

Le ſoin principal qui doit maintenant occuper notre ſageſſe, c'eſt de donner aux Tribunaux inférieurs une compoſition qui réponde à l'importance des fonctions que nous allons leur confier. Nous nous y préparons d'avance par l'exécution graduelle

Digitized by Google

& générale d'un plan de Législation dont toutes les parties se correspondent, & singulièrement en donnant l'attention la plus sérieuse à l'amélioration des études que nous ferons surveiller de plus près dans nos Universités, & qui seront constatées par des examens & des épreuves plus sévères. La réforme de nos Facultés de Droit est arrêtée, & elle sera bientôt mise à exécution dans toute sa vigueur. Mais en attendant que ces précautions & les prérogatives que nous attachons dès-à-présent aux Magistratures du second ordre aient excité une émulation universelle parmi ceux qui aspireront à occuper des charges de Judicature, Nous trouverons dans la suppression des Tribunaux extraordinaires, dans la réduction d'un grand nombre d'Offices, & dans la réunion de plusieurs Siéges inférieurs, assez de Sujets instruits & intègres, pour remplir dans nos Présidiaux, ainsi que dans nos Grands-Bailliages, les vues de notre sagesse, & l'attente de nos Peuples.

A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné; disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

ART. I. Avons érigé & érigeons en Grands-Bailliages, dans toute l'étendue de notre Royaume, les Bailliages & Sénéchaussées dénommés dans l'Etat annexé sous le contre-scel de la présente Ordonnance, auxquels attribuons provisoirement pour ressort & arrondissement, les Juridictions énoncées audit Etat, ainsi que celles situées dans l'arrondissement formé par lesdites Juridictions, encore que ledit Etat n'en contienne une énonciation expresse.

II. Voulons que tous les autres Bailliages & Sénéchaussées de notre Royaume soient érigés en



Digitized by Google

en Grands-Bailliages, seront portées aux secondes Chambres desdits Grands-Bailliages, pour y être pareillement jugées, à la charge de l'appel: à l'égard des affaires civiles, il n'y aura que celles excédantes la somme de quatre mille livres, qui soient portées auxdites secondes Chambres, pour être jugées à la charge de l'appel; celles non excédantes ladite somme seront portées aux premières Chambres, & y jugées en dernier ressort.

XII. Les appels des jugemens rendus en matière criminelle, tant par les secondes Chambres de nos Grands-Bailliages, que par les Présidiaux de leur ressort & arrondissement, ainsi que par les Justices y situées, seront portés aux premières Chambres desdits Grands-Bailliages, pour y être les accusés jugés en dernier ressort.

XIII. Ne seront compris dans la disposition de l'Article précédent, les privilégiés auxquels le droit appartient de ne pouvoir être poursuivis ni jugés en matière criminelle, que les Chambres de nos Parlemens assemblées, ou qu'ès Grand'Chambres desdites Cours; les Ecclésiastiques, Gentilshommes, Officiers de Justice & autres accusés, autorisés à requérir le renvoi auxdites Grand'Chambres, non plus que ceux à qui le droit a été accordé, de ne pouvoir être jugés que dans les Cours où ils sont pourvus d'Offices.

XIV. Voulons néanmoins que les Lieutenans Généraux & Particuliers, nos Avocats & Procureurs aux Présidiaux & Grands-Bailliages, lesquels ont le droit de requérir le renvoi auxdites Grand'Chambres, puissent, s'ils sont accusés de prévarications ou fautes commises dans l'exercice des fonctions en dernier ressort attribuées à leurs Sièges, demander d'être jugés, les deux Chambres du Grand-Bailliage assemblées, sans que le renvoi puisse leur être refusé, ni qu'après ladite demande, aucune pour-

Digitized by Google

ſuite puiſſe être continuée contr'eux en aucune Chambre de nos Parlemens.

XV. Les appels des Sentences rendues en matière civile par nos Préſidiaux & par les ſecondes Chambres des Grands-Bailliages, ſeront portés aux premières Chambres deſdits Grands-Bailliages, lorſque l'affaire n'excédera la ſomme de vingt mille livres, pour y être leſdits appels jugés en dernier reſſort; & ès affaires excédantes ladite ſomme, les appels ſeront directement portés en nos Cours.

XVI. Nos Préſidiaux & Grands-Bailliages connoîtront, excluſivement à nos Prévôts, Châtelains & autres nos Juges inférieurs & aux Juges des Seigneurs, de tous les cas Royaux & de toutes les autres matières dont la connoiſſance étoit ſpécialement attribuée aux Bailliages & Sénéchauſſées auxquels ils ſeront ſubrogés.

XVII. Les Prévôts, Châtelains & autres nos juges inférieurs ne pourront rendre, en matière criminelle, aucun jugement définitif; leur interdiſons à cet égard l'exercice de la Juriſdiction criminelle.

XVIII. Enjoignons aux Seigneurs Haut-Juſticiers, conformément aux Ordonnances des Rois nos Prédéceſſeurs, d'avoir Auditoire, Greffe & Priſons ſaines & sûres; voulons auſſi qu'ils aient, dans le Chef-lieu de leur Juſtice, un Juge gradué, un Procureur Fiſcal, un Greffier & un Géolier y réſidens & domiciliés, reçus au Préſidial ou Grand-Bailliage, après information de vie & mœurs, & examen de leur capacité; ſi ce n'eſt qu'il ſuffira au Géolier, pour être approuvé d'après l'examen, de faire preuve qu'il ſait lire & écrire; tous leſquels Officiers ſeront en outre tenus de faire au Greffe ſoumiſſion, dont l'acte ſera viſé dans le jugement de réception, de continuer leur réſidence & domicile, tant qu'ils conſerveront leurs Offices.

Digitized by Google

XIX. Dans le cas où lesdits Seigneurs Haut-Justiciers n'auroient rempli tout ce qui leur est enjoint par l'Article précédent, ou faute par eux d'avoir dans la suite des Juges reçus & résidens, ainsi & de la manière y prescrite, l'exercice de leur Justice criminelle demeurera de plein droit suspendu, & sera la connoissance des crimes & délits commis dans l'étendue de leur Justice, dévolue à nos Présidiaux & Grands-Bailliages.

XX. Permettons néanmoins & même enjoignons à nos Prévôts & nos autres Juges inférieurs, ainsi qu'aux Juges des Seigneurs, encore qu'ils n'aient la qualité & la résidence portées en l'Article XVIII ci-dessus, ou que les Justices où ils seroient établis, manquent de prisons ou d'auditoire, dans les termes prescrits par ledit Article, d'informer & décréter, même arrêter les accusés en flagrant délit ou à la clameur publique, ainsi que tous vagabonds & gens sans aveu; à la charge, par nosdits Juges inférieurs, de renvoyer à nos Présidiaux & Grands-Bailliages, la procédure & les accusés après l'interrogatoire, & par les Juges des Seigneurs, de faire le renvoi de la procédure dans les vingt-quatre heures après le décret, & le renvoi des accusés, s'ils sont arrêtés, immédiatement après leur capture: même à la charge, par le Procureur Fiscal, dans le cas où la capture en flagrant délit ou autrement, auroit précédé l'information, d'envoyer à notre Procureur une liste de lui signée, indicative des témoins qu'il conviendroit faire ouïr.

XXI. En satisfaisant, par les Officiers des Seigneurs, à tout ce qui est prescrit par l'Article précédent, tous les frais nécessaires pour l'instruction, le jugement & son exécution, seront à la charge de notre domaine, sans aucune répétition contre les Seigneurs.

XXII. Voulons aussi que lors même que les Sei-

Digitized by Google

gneurs auront rempli tout ce qui leur eſt ci-deſſus preſcrit pour l'exercice de leur Juſtice, leurs Juges puiſſent renvoyer les procès & les accuſés, après l'interrogatoire, à nos Préſidiaux & Grands-Baillages, après lequel renvoi tous les frais ſeront à notre charge.

XXIII. Maintenons nos Préſidiaux & Grands-Bailliages dans le droit de prévention & concurrence, en matière criminelle, tant ſur les Juges des Seigneurs que ſur nos Juges inférieurs; & lorſqu'ils auront prévenu les Juges des Seigneurs, ſoit que ceux-ci n'aient que le droit d'informer & décréter, ou qu'ils aient le droit de juger, tous les frais ſeront à la charge des Seigneurs.

XXIV. Auront auſſi leſdits Préſidiaux & Grands-Bailliages la prévention & concurrence, en matière civile, ſur nos Juges inférieurs, même ſur ceux des Seigneurs, ſi ce n'eſt dans les coutumes qui interdiſent expreſſément à nos Juges la prévention ſur les Juges des Seigneurs, dans leſquels nos Préſidiaux & Grands-Bailliages ne connoîtront par prévention ſur leſdits Juges, que juſqu'à la revendication des Seigneurs.

XXV. Nos Préſidiaux & Grands-Bailliages auront prévenu, lorſque le demandeur aura fait aſſigner devant leſdits Siéges, ou que le défendeur aura déclaré dans ſes défenſes leur porter la connoiſſance de l'affaire.

XXVI. Voulons auſſi qu'où les parties auroient laiſſé rendre des jugemens par nos Juges inférieurs ou ceux des Seigneurs, il ſoit libre à l'un ou à l'autre de porter directement la cauſe d'appel, ſuivant la valeur de l'objet conteſté, à nos Préſidiaux, à nos Grands-Bailliages ou en nos Conrs, ſans qu'aucune deſdites parties ſoit tenue de ſuivre aucun degré intermédiaire de juriſdiction; & à cet effet pourra l'intimé, ſi l'appel a été porté à quelque

Digitized by Google

juriſdiction intervertie, en demander l'évocation, encore qu'il n'y ait appel, & y être ſtatué à l'audience & ſur le champ; le tout ſauf la revendication des Seigneurs dans les coutumes qui leur en accordent expreſſément le droit.

XXVII. Réſervons toutefois à nos Prévôts, Châtelains & autres nos Juges inférieurs & à ceux des Seigneurs, l'exercice de la police, les appoſitions de ſcellés, les actes de tutelle, même les confections d'inventaire, dans les cas où nos Ordonnances autoriſent les Juges à y procéder, ſans que nos Préſidiaux & Grands-Bailliages puiſſent les troubler dans aucune de ces fonctions, par prévention ou autrement, même à la réquiſition des parties, ſi ce n'eſt dans les cas ſpécialement attribués par nos Ordonnances aux Bailliages & Sénéchauſſées dont ils exercent les droits.

XXVIII. Toute compétence en dernier reſſort Préſidiale ou de Grand-Bailliage, ſera réglée par la ſomme demandée, ou par la valeur de l'objet conteſté, ou par la reſtriction du demandeur; & ne ſeront compris dans ladite ſomme, valeur ou reſtriction, les intérêts, arrérages & fruits échus avant ou après la demande, ni les dommages, intérêts & dépens.

XXIX. Pourra le demandeur, pour obtenir d'être jugé en dernier reſſort, déclarer en tout état de cauſe, avant le jugement définitif, qu'il reſtreint & évalue ſa demande à la ſomme fixée pour la compétence Préſidiale ou de Grand-Bailliage, encore qu'elle ait pour objet un fond ou un droit incorporel; & ſeront, audit cas, les Juges tenus de donner au défendeur, par le jugement définitif, l'option de délaiſſer l'objet conteſté, ou de payer la ſomme portée en la reſtriction.

XXX. Ne pourra ladite reſtriction être faite par aucune perſonne qui n'auroit la libre diſpoſition

Digitized by Google

de ſes biens, qu'elle n'y ſoit duement autoriſée ; ni par les gens de main-morte, qu'avec les formalités preſcrites pour l'aliénation de leurs biens.

XXXI. Pourra le défendeur qui voudra être jugé en dernier reſſort, prouver par les mercuriales, baux à ferme & autres documens, que l'objet conteſté n'excède la ſomme fixée pour la compétence Préſidiale ou de Grand-Bailliage, ſans qu'audit cas le demandeur, ſi la demande lui eſt adjugée, puiſſe être obligé de ſe contenter du montant de l'eſtimation.

XXXII. Ne ſeront tenus nos Préſidiaux & Grands-Bailliages de rendre aucun jugement de rétention, ni de ſtatuer ſur la compétence, qu'elle ne ſoit conteſtée.

XXXIII. Tout jugement de compétence ſera rendu ſur les concluſions de nos Avocats & Procureurs, à l'audience ou ſur délibéré, ſans qu'il puiſſe être prononcé aucun appointement.

XXXIV. Autoriſons nos Procureurs à requérir d'office, que les affaires de la compétence Préſidiale ou de Grand-Bailliage, ſoient jugées en dernier reſſort par leſdits Sièges, même à les revendiquer, devant quelques Cours qu'elles ſoient portées, à l'effet de faire prononcer par leſdits Siéges ſur la compétence ; à obtenir en conſéquence un jugement pour aſſigner les parties, avec défenſes de procéder ailleurs avant que ladite compétence ſoit jugée, à peine de nullité, caſſation & amende ; & ce, en offrant par noſdits Procureurs, d'établir la valeur de l'objet conteſté par l'une des voies ci-deſſus preſcrites.

XXXV. Ne pourront nos Préſidiaux & Grands-Bailliages connoître en dernier reſſort de la Régale & autres droits de notre Couronne, des affaires de notre Domaine, de celles des Pairies, des ſéparations d'habitation ou de biens, des interdictions,

Digitized by Google

de l'état des personnes, ni des appels comme d'abus, excepté dans les cas où ils seroient incidens à une affaire de leur compétence.

XXXVI. Voulons aussi qu'ils ne puissent connoître en dernier ressort des appositions de scellés & confections d'inventaire, si ce n'est que la valeur des effets mis sous les scellés, ou celle de la succession comprise dans l'inventaire, soit convenue par toutes les parties; & à l'égard des qualités d'héritier, associé, femme commune ou séparée, ainsi qu'à l'égard des partages, mouvances, droits & devoirs seigneuriaux, retraits seigneuriaux & lignagers, ils pourront en connoître lorsque les qualités d'héritier & autres ne seront contestées que par voie d'exception & incidemment à une demande principale, ou que la valeur de la part réclamée dans la masse à partager, celle de la mouvance, droit ou devoir seigneurial, le prix & les loyaux coûts de la vente qui aura donné lieu au retrait, n'excéderont la somme fixée pour leur compétence.

XXXVII. Dans tous les cas où les sentences consulaires sont sujettes à l'appel, il sera porté en nos Présidiaux & Grands-Bailliages, encore que la condamnation soit par corps, pour y être jugé en dernier ressort, jusqu'à concurrence de la somme fixée pour leur compétence; & à l'égard desdites sentences non sujettes à l'appel, ils connoîtront en dernier ressort de leur exécution.

XXXVIII. Pourront les premières Chambres de nos Grands-Bailliages, prononcer en dernier ressort des injonctions & peines, même des amendes, jusqu'à concurrence de ladite somme fixée pour leur compétence, contre nos Juges inférieurs, ceux des Seigneurs & autres leurs Justiciables, excepté les privilégiés désignés en l'article XIII ci-dessus; n'entendons néanmoins qu'ils puissent faire aucuns réglemens entre nosdits Juges inférieurs & ceux des Seigneurs.

Digitized by Google

XXXIX. Les réglemens faits par nos Cours sur les droits & fonctions de noſdits Préſidiaux & Grands-Bailliages, n'auront effet & exécution que relativement à la juriſdiction de première inſtance, reſſortiſſante eſdites Cours : à l'égard de la juriſdiction en dernier reſſort, réſervons à Nous & à notre Conſeil le droit de faire les réglemens qu'il appartiendra.

XL. Nos Lettres en forme de Déclaration & Lettres-Patentes ſeront par Nous adreſſées aux Grands-Bailliages, pour les vérification & enregiſtrement d'icelles, ſoit que leſdites Lettres ſoient données ſur requête de partie, ou de notre propre mouvement, pourvu toutefois qu'elles n'intéreſſent que l'arrondiſſement particulier deſdits Grands-Bailliages, ou qu'elles ne portent que ſur le bien & l'accélération de la juſtice dans leur reſſort.

XLI. Ne pourra être rendu en dernier reſſort aucun jugement Préſidial qu'au nombre de ſept Juges, ni aucun jugement de Grand-Bailliage qu'au nombre de dix ; auquel effet autoriſons nos Grands-Bailliages à emprunter à l'une des Chambres pour le ſervice de l'autre ; & nos Préſidiaux, même nos Grands-Bailliages, juſqu'à ce que les Offices nouvellement créés y ſoient remplis, à appeler, ſi beſoin eſt, des Gradués.

XLII. Aucun jugement préparatoire, interlocutoire ou définitif, même de compétence, ne ſera ſans appel, s'il ne porte expreſſément dans le diſpoſitif qu'il eſt donné en dernier reſſort ; & il ſuffira dans les Grands-Bailliages, qu'il ſoit ſigné par l'Officier qui aura préſidé & par le Rapporteur.

XLIII. Ne pourra aucun jugement portant dans le diſpoſitif qu'il eſt donné en dernier reſſort, être attaqué que par oppoſition, s'il n'eſt contradictoire, par requête civile, par réviſion en matière cri-

Digitized by Google

minelle, & par cassation en notre Conseil; défendons à toutes les parties, notamment à nos Procureurs-Généraux, d'en interjeter appel pour quelque cause que ce puisse être, même d'incompétence ou autrement; aux Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, d'en expédier ou sceller aucunes Lettres; à tous Huissiers, de les signifier ni mettre à exécution; à tous Procureurs, de se présenter ni occuper, & à nos Cours, de recevoir ledit appel, ni connoître, soit par évocation, soit sous prétexte d'inspection de police, ou pour toute autre cause, de ce qui aura été prononcé par lesdits jugemens; leur défendons aussi d'ordonner l'apport du procès au Greffe, à l'effet de vérifier s'il étoit dans le cas d'être jugé en dernier ressort, ou de décerner des amendes & autres peines contre les parties qui feroient exécuter ou contre ceux qui exécuteroient lesdits jugemens; le tout à peine de nullité & de cassation des procédures: & encore les parties, Procureurs & Huissiers, à peine de tous dépens, dommages & intérêts, & de trois mille livres d'amende, encourue par chacun des contrevenans & à chaque contravention; lesquelles nullité, restitutions & amendes seront prononcées en notre Conseil.

XLIV. Autorisons nos Procureurs ès Présidiaux & Grands-Bailliages à se pourvoir en notre Conseil, pour y faire statuer sur la nullité des appels, procédures & arrêts en contravention à l'article précédent; & seront les contrevenans condamnés aux amendes y portées, encore qu'il n'y ait sur ce chef des conclusions de nosdits Procureurs; Nous réservant d'annuller & casser lesdits appels, procédures & arrêts, par des Arrêts rendus en notre Conseil, de notre propre mouvement & sans requête de partie.

XLV. Dans tous les cas où il aura été rendu, tant auxdits Présidiaux & Grands-Bailliages, qu'en

Digitized by Google

nos Cours, des jugemens & des arrêts de décharge des assignations, défenses de procéder ailleurs & autres semblables, il sera expédié des Lettres ou Arrêt de Réglement de Juges ; & sera ledit Réglement sommairement jugé en notre Conseil, sur une seule requête de chacune des parties.

XLVI. Il sera libre aux Lieutenans-Généraux & aux Lieutenans Criminels de nos Grands-Bailliages, d'entrer & présider à la seconde Chambre pour le jugement des affaires civiles ou criminelles, même de s'en réserver l'instruction ; à la charge, par eux, de ne pouvoir juger en la première Chambre, les affaires où ils auront fait en première instance quelque partie de ladite instruction, donné quelque ordonnance, ou assisté à quelque jugement, sans que de la permission d'assigner, de celle d'informer, ou d'aucun appointement simple sur requête, il puisse résulter contr'eux aucune récusation, ni autre empêchement.

XLVII. Lorsque le Lieutenant Général ou le Lieutenant Criminel d'un Grand-Bailliage sera récusable, absent ou empêché, sera tenu le Lieutenant Particulier civil, ou le Lieutenant Particulier criminel, de passer de la seconde Chambre à la première, pour y présider au jugement des affaires ; & sera, audit cas, l'instruction en la première Chambre, dévolue au Lieutenant Particulier chargé de présider.

XLVIII. Enjoignons au surplus aux Lieutenans Particuliers desdits Grands-Bailliages, dans tous les cas où ils ne seront pas occupés au service de la seconde Chambre, d'assister à tous les jugemens en la première ; & aux Lieutenans Généraux & Particuliers des Présidiaux, d'assister à tous les jugemens rendus par lesdits Présidiaux.

XLIX. Les Lieutenans Généraux & Particuliers, nos Avocats & Procureurs des Présidiaux & Grands-

Digitized by Google

Bailliages seront tenus de se faire recevoir & de prêter serment ès Grand'Chambre de nos Parlemens, & ce n'est qu'ils en soient par Nous dispensés ; voulons qu'audit cas ils soient reçus & prêtent serment aux Présidiaux & Grands-Bailliages. A l'égard de tous les autres Officiers, ils feront recevoir & prêteront serment auxdits Présidiaux & Grands-Bailliages.

L. En cas d'absence ou autre légitime empêchement de nos Procureurs ès Présidiaux & Grands-Bailliages, leurs fonctions dans les affaires en dernier ressort seront dévolues à nos Avocats, préférablement à leurs Substituts, dans les lieux où il y en a d'établis.

LI. Seront tenus nos Procureurs ès Présidiaux d'envoyer tous les trois mois à nos Procureurs ès Grands-Bailliages, l'état des prisons du Présidial & de celles de son ressort, contenant le nom des prisonniers qui y sont écroués, la date & la cause de leur écrou ; & à cet effet, seront tenus nos Procureurs, ceux des Seigneurs, & les Géoliers des prisons de nos Juridictions inférieures & des Justices des Seigneurs ressortissans èsdits Présidiaux, d'envoyer tous les trois mois à nos Procureurs esdits Siéges, un état en la forme ci-dessus, desdites prisons & des prisonniers y écroués.

LII. Il sera tenu en chaque Présidial des séances différentes pour les causes en dernier ressort & pour celles à la charge de l'appel, sans qu'il soit nécessaire de sentence de renvoi d'une séance à l'autre, mais seulement d'une sentence de remise à la séance du dernier ressort, signifiée, si besoin est, comme sentence d'instruction, & sans que pour saisir le dernier ressort, tant au Grand-Bailliage qu'au Présidial, il soit besoin de commission, ni que les amendes & droits du Greffe pour les défauts faute de comparoir, puissent y être perçus que sur le même pied qu'ils l'ont été jusqu'à présent,



Digitized by Google

ès Bailliages & Sénéchaussées ; voulons au surplus que les jugemens de compétence, de revendication & autres interlocutoires, ne soient expédiés en parchemin, scellés ni signés en chef.

LIII. Eteignons & supprimons dans nos Grands-Bailliages, les Offices de Présidens, dont la réunion à ceux de Lieutenans Généraux & de Lieutenans Criminels ne seroit effectuée ; en conséquence ne pourront les pourvus desdits offices en exercer à l'avenir aucunes fonctions ; voulons qu'ils soient tenus de remettre dans trois mois, ès-mains du Contrôleur-Général de nos Finances, leurs titres de propriété, quittances de finance & autres pièces, pour, par eux, recevoir leur remboursement des deniers qui seront par Nous à ce destinés ; Nous réservant de reprendre & faire payer ladite finance par ceux qui, à la première vacance des offices de Lieutenant-Général & de Lieutenant Criminel, en seront par Nous pourvus ; joniront néanmoins lesdits Présidens, pendant leur vie, des priviléges attachés à leurs offices, avec entrée, rang, séance après l'Officier qui présidera, & voix délibérative.

LIV. Accordons aux Lieutenans-Généraux & Particuliers, Civils & Criminels, Conseillers, nos Avocats & Procureurs en nos Grands-Bailliages seulement, la Noblesse personnelle ; voulons qu'elle soit transmise à leur postérité par lesdits Lieutenans Généraux & Particuliers, nos Avocats & Procureurs, lorsque le père & le fils auront successivement rempli un desdits Offices, chacun pendant vingt-cinq ans révolus, ou seront décédés dans l'exercice dudit Office ; & par les Conseillers, lorsque l'aïeul, le père & le fils auront successivement rempli un desdits Offices, chacun pendant trente ans révolus, ou y seront pareillement décédés.



Digitized by Google

LV. Accordons auxdits Lieutenans-Généraux & Particuliers, nos Avocats & Procureurs en nos Grands-Bailliages seulement, le droit de porter la robe rouge dans les cérémonies publiques, & à l'audience de la rentrée de la Saint-Martin.

LVI. Les Offices de Lieutenans-Généraux & Particuliers, Civils & Criminels, nos Avocats & Procureurs en nos Grands-Bailliages, ne pourront dorénavant être résignés; mais vacations avenant par décès, démission ou autrement, il y sera par Nous pourvu, & la finance, sur le pied de l'évaluation de l'Office, remboursée dans les six mois par Nous, ou par celui à qui Nous en accorderons des provisions; dispensons en conséquence les pourvus desdits Offices du centième denier, sans qu'ils puissent, ni leurs héritiers, être recherchés pour les années non payées, ni que la finance, pour raison de ce, puisse être diminuée lors du remboursement.

LVII. Avons évoqué & évoquons à Nous & à notre Conseil, les affaires civiles & criminelles qui n'excèdent l'attribution donnée aux Présidiaux & Grands-Bailliages par la présente Ordonnance, & qui sont pendantes & indécises dans nos Cours: renvoyons lesdites affaires auxdits Présidiaux & Grands-Bailliages, pour y être jugées en dernier ressort, suivant les derniers erremens; & dans le cas où le Présidial ou Grand-Bailliage auquel la connoissance en appartiendroit, ne pourroit en connoître, soit pour les avoir jugées en première instance, ou pour toute autre cause de récusation ou empêchement, les renvoyons au Présidial ou Grand-Bailliage le plus voisin non suspect; voulons que les accusés écroués dans les prisons près nos Cours, soient renvoyés & leurs procès, auxdits Présidiaux & Grands-Bailliages; & quant aux affaires civiles, défendons à tous

Digitized by Google

Greffiers de retenir les actes & pièces que les parties voudront retirer de leurs Greffes ; à tous Procureurs, d'occuper & procéder devant lesdites Cours ; aux parties, de se pourvoir ailleurs qu'esdits Présidiaux & Grands-Bailliages, à peine de nullité, cassation, dépens, dommages & intérêts, & de trois mille livres d'amende contre les Greffiers, les Parties & leurs Procureurs, encourue par chacun des contrevenans, & pour chaque contravention ; & seront lesdites peines prononcées en notre Conseil.

LVIII. Notre Châtelet de Paris, compris dans le nombre des Siéges auxquels Nous avons accordé l'attribution donnée aux Grands-Bailliages par la présente Ordonnance, continuera néanmoins de porter le nom & titre de Châtelet ; voulons que jusqu'à ce qu'il en soit par Nous autrement ordonné, d'après les mémoires qui seront incessamment remis à notre Garde des Sceaux, par les Officiers dudit Châtelet, les appels des Sentences en matière criminelle, ainsi que les appels des sentences dans les affaires civiles non excédantes la somme de vingt mille livres, rendues tant par ledit Châtelet que par les Juges de son ressort & arrondissement, soient portés à la séance du Présidial pour y être jugées en dernier ressort ; pourront en conséquence, tant le Lieutenant-Civil que le Lieutenant-Criminel dudit Châtelet, entrer & présider à ladite séance du Présidial, pour le jugement, tant à l'Audience qu'au Conseil, de toutes les affaires civiles & criminelles, même s'en réserver l'instruction, ainsi & de la manière qu'il a été par Nous ci-dessus statué à l'égard des Lieutenans-Généraux & Lieutenans-Criminels des autres Grands-Bailliages.

LIX. Augmentons jusqu'à la somme de vingt mille livres, l'attribution accordée au Conseil Pro-



Digitized by Google

vincial d'Artois, pour juger en dernier ressort en matière civile, sans rien innover quant à la Juris-diction criminelle dudit Conseil.

LX. Incontinent après la publication & enregistrement de la présente Ordonnance, des Commissaires seront par Nous députés, à l'effet d'examiner si l'arrondissement provisoirement donné aux Grands-Bailliages ci-dessus établis, doit être rendu définitif, ou s'il convient d'y porter quelque changement; s'il est nécessaire d'y créer de nouveaux Présidiaux, d'en supprimer & d'en réunir d'anciens; de laisser à chacun des Présidiaux qui seront conservés, leur territoire & ressort, de l'augmenter ou diminuer; entendront, pour raison de ce, lesdits Commissaires, les Officiers des différentes Juris-dictions, ainsi que les Officiers Municipaux, & généralement prendront tous les éclaircissemens convenables, pour procurer sur les lieux une plus prompte & meilleure justice; seront en même-temps chargés de vérifier par eux-mêmes ou par les personnes qu'ils commettront, &, si besoin est, de constater par estimation d'experts, l'état des Auditoires, Greffes & Prisons, la qualité des Juges & autres Officiers des Seigneurs, & si lesdits Juges & Officiers sont domiciliés & résidens, pour, sur les procès verbaux desdits Commissaires, être par Nous ordonné ce qu'il appartiendra; & jusqu'à ce qu'il ait été par Nous statué, défendons à toutes nos Cours & Juges de connoître d'aucunes contestations qui pourroient s'élever à ce sujet, lesquelles évoquons à Nous & à notre Conseil.

LXI. Voulons au surplus que la présente Ordonnance soit gardée & observée dans tout notre Royaume, à compter du jour de la publication qui en sera faite: Abrogeons toutes Ordonnances, Loix, Coutumes & Usages différens, ou qui

Digitized by Google

seroient contraires aux dispositions y contenues.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux les Gens tenant nos Cours de Parlement, Grand-Conseil, Chambre des Comptes, Cour des Aides, Grands-Bailliages, Présidiaux, & tous autres nos officiers, que ces Présentes ils gardent, observent, entretiennent, fassent garder, observer & entretenir; & pour les rendre notoires à nos Sujets, les fassent lire, publier & registrer; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. DONNÉ à Versailles, au mois de mai, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-huit, & de notre règne le quatorzième.

*Signé* LOUIS.

*Et plus bas*, par le Roi, le Bon. DE BRETEUIL.

*Visa* DE LAMOIGNON.

*Le Roi séant en son Lit de Justice, a ordonné & ordonne que la présente Ordonnance sera enregistrée au Greffe de son Parlement, & que sur le repli d'icelle il soit mis que lecture en a été faite & ledit enregistrement ordonné, ce requérant son Procureur-Général, pour être le contenu en icelle exécuté selon sa forme & teneur. Fait en Parlement, le Roi tenant son Lit de Justice au Château de Versailles, le huit mai mil sept cent quatre-vingt-huit.*

Signé LEBRET.

---

## ETAT DES GRANDS BAILLIAGES.

*Parlement de Paris.*

Châtelet de Paris. Amiens. Angoulême. Beauvais. Bourges. Châlons-sur-Marne. Langres. Lyon. Le Mans. Moulin. Orléans. Poitiers. Riom. Sens. Soissons. Tours.

*Parlement de Toulouse.*

Toulouse. Auch. Carcassone. Nismes. Villefranche en Rouergue.



Digitized by Google

*Parlement de Grenoble.*

Le Pailliage de Gréfivaudan séant à Grenoble. Valence.

*Parlement de Bordeaux.*

Bordeaux. Condom. Dax. Périgueux.

*Parlement de Dijon.*

Dijon. Châlons-sur-Saône. Bourg-en-Bresse.

*Parlement de Rouen.*

Rouen. Caen. Alençon.

*Parlement d'Aix.*

Aix. Digne.

*Parlement de Pau.*

La Sénéchaussée de Pau.

*Parlement de Rennes.*

Rennes. Nantes. Quimper.

*Parlement de Metz.*

Metz.

*Parlement de Besançon.*

Besançon. Vesoul.

*Parlement de Douay.*

La Gouvernance de Douay.

*Parlement de Nancy.*

Nancy. Mirecourt.

*Conseil Supérieur de Roussillon.*

Perpignan.

*Conseil Supérieur d'Alsace.*

Colmar.

Fait & arrêté au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le premier mai mil sept cent quatre-vint-huit.

*Signé*, LE B$_{on}$. DE BRETEUIL.

*Le Roi séant en son Lit de Justice, a ordonné & ordonne que le présent Etat sera enregistré au Greffe de son Parlement, & que sur le repli d'icelui il soit mis que lecture en a été faite, & ledit enregistrement ordonné, ce requérant son Procureur-Général, pour être le contenu en icelui exécuté selon sa forme &*

Digitized by Google

*teneur. Fait en Parlement, le Roi tenant ſon Lit de Juſtice, au Château de Verſailles, le huit mai mil ſept cent quatre-vingt-huit.*

Signé LEBRET.

Les vaiſſeaux arrivés dernièrement de l'Inde pour la Compagnie, ont apporté des lettres de Pondichéry, par leſquelles on apprend que le Comte *de Conway* y eſt arrivé à bord de la frégate l'*Aſtrée*, & a pris immédiatement le commandement général des établiſſemens François. On ſe loue beaucoup des talens, de l'intelligence & de l'affabilité de ce Général, qui a formé en arrivant un Conſeil politique pour la conduite des principales affaires de l'Adminiſtration, d'après le plan adopté par le Miniſtre de la Marine. M. *d'Entrecaſteaux* avoit quitté Pondichéry à bord du vaiſſeau la *Réſolution*, pour aller prendre le Gouvernement de l'Iſle de France, & ſuccéder à M. *de Souillac*, qui eſt repaſſé en France.

Il y a eu dans le reſſort de la Sénéchauſſée d'Angers, en 1787, 9682 naiſſances, 2674 mariages, & 9361 morts. La différence en plus des naiſſances aux morts eſt de 321; il eſt né 382 garçons plus que de filles, & il eſt mort 211 hommes plus que de femmes; les profeſſions en religion ont été au nombre de 8, & les morts en religion auſſi au nombre de 8. En comparant le nombre des morts de l'année dernière avec ceux des dix années précédentes, on le trouve

Digitized by Google

bien inférieur ; ils avoient toujours excédé dix mille, souvent même onze mille.

Le 8 mars dernier, écrit-on de Périgueux, environ midi, le nommé *Maron Privat*, de la paroisse de Creſſenſac, dans l'accès d'une fièvre maligne, s'étant échappé de force, grimpa ſur un arbre, à la vue de plus de quarante perſonnes, juſqu'à la hauteur d'environ 45 pieds, diſant qu'il vouloit voler; il quitta ſa chemiſe, garda ſa culotte, & s'élança ; il tomba ſur ſes pieds ſans ſe faire le moindre mal, & marqua de l'étonnement de n'avoir pu voler. Maintenant qu'il jouit de ſon bon ſens, il ne ſe ſouvient pas du tout de cette aventure.

Le Journal de Normandie, du 10 mai, renferme l'état ſuivant des navires arrivés d'Angleterre dans les ports de Rouen & du Havre, depuis le 1^er^. janvier juſqu'au 30 avril 1788.

*Navires Anglois.* 22 chargés de ſalaiſons, 51 de charbon, 5 d'alun, 16 de charbon & faïence, 8 de bois à brûler & quelques marchandiſes, 1 de cornes de bœuf, 1 de cheminées à brûler du charbon, 1 de cuivre en feuilles & en faïence, & 43 de diverſes marchandiſes & faïence. Total, 148.

*Navires François.* 1 chargé de plomb & de marchandiſes, 1 de beurre & marchandiſes, 1 de ſalaiſons, étain & marchandiſes, 3 de marchandiſes, & 1 de bois à brûler & meubles. Total, 7.

*Navires Hollandois.* 2 chargés de marchandiſes, 1 de faïence & marchandiſes, & 1 de charbon. T. 4.

*Récapitulation.* 148 Anglois, 7 François & 4 Hollandois. Total, 159.

Digitized by Google

Don Philippe-Marie Ponte, Comte de Scarnafis, Chevalier, Grand-croix & Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, Gentilhomme de la Chambre du Roi de Sardaigne, & son Ambassadeur auprès de Sa Majesté très-Chrétienne, est mort à Paris, le 22 avril.

Très-haute & très-puissante Dame Marie Rossoline d'Arcy de la Varenne, épouse de très-haut & Très-puissant Seigneur Messire Claude-Matthieu de Damas, Comte d'Audou, est décédée le 26 avril 1788, à Paris, rue Taranne, paroisse St. Sulpice.

*Buisson*, Libraire, rue de Poitevins, Hôtel de Mégrigny, vient de mettre en vente un Ouvrage intitulé : *Considérations générales sur le Procès intenté à M. Hastings.* On y examine ce Procès sous le grand rapport d'une Affaire d'Etat, & d'après d'authentiques documens. Cet écrit, qui n'a aucune analogie avec tout ce qu'on a publié en France à ce sujet, est composé d'un Discours préliminaire, où l'on expose l'histoire sommaire de M. *Hastings*, l'origine de son procès, le parallèle de l'Indostan sous son administration & sous celle de ses prédécesseurs, enfin les suites politiques que doit entraîner une pareille poursuite. Cette première partie est suivie de la traduction d'un Ouvrage Anglois, dont l'Auteur a traité avec force, clarté & élévation, un sujet dont il fait sentir l'importance pour toutes les Nations intéressées au commerce de l'Inde. Cet ouvrage broché se vend 2 liv. 8 sols.

Les Numéros sortis au Tirage de la

Digitized by Google

Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, ſont : 65, 55, 63, 79 & 78.

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 9 Mai* 1788.

Les troupes Pruſſiennes ont entièrement évacué le territoire des Provinces Unies, & ſont arrivées dans le Duché de Clèves, d'où leur Général, Comte *de Kalkreuth*, eſt parti immédiatement pour ſe trouver à Magdebourg à l'arrivée du Roi ſon maître. — Le régiment Brunſwickois *de Riedeſel*, quatre Compagnies de Dragons & deux d'Artillerie des mêmes troupes, ſont entrés le 30 avril à Maeſtricht. Ce Corps y reſtera en garniſon comme le précédent, & l'on y attend encore une Compagnie de Chaſſeurs.

Le 8, s'eſt fait à la Haye, entre le Chevalier *Harris* & les Députés de L. H. P., l'échange ſolennel des ratifications du dernier traité conclu entre la Cour de Londres & la République.

*Le Bulletin officiel de la Gazette de Vienne, du 3 mai, porte en ſubſtance ce qui ſuit :*

« Le 14 avril, les Turcs, au nombre de 2000 hommes de Cavalerie & de 1500 d'Infanterie, attaquèrent au defilé de Bozan, dans la Tranſylvanie, un détachement des Sekiers, Infanterie, commandé par le Capitaine Waller, & le forcèrent de reculer malgré la réſiſtance la plus vive :

Digitized by Google

nous perdîmes le Capitaine & trente-cinq hommes. Une division de Cavalerie ayant joint peu de temps après les Seklers, on chargea de nouveau l'ennemi, qui céda à la fin & prit la fuite; on le poursuivit jusqu'à Oseray. Nous avons eu 54 tués & 14 blessés ; la perte de l'ennemi ne peut point être indiquée : il a emporté les tués & les blessés, mais dans les premiers se trouve un Aga & un autre Officier. — Le 15, l'ennemi, au nombre de 800 hommes, attaqua notre poste de la vallée de Priporn, près de Perisan ; une division du régiment d'Orotz étant accourue avec des pièces de campagne, les Turcs furent repoussés avec perte, après un combat qui a duré près de trois heures.

Le 21, le corps d'armée de Croatie, commandé par le Prince de Lichtenstein, se campa près de la forteresse Turque de Dubirza. Ce jour même & le lendemain, on canonna cette place. Comme on apprit que les Turcs se renforçoient aux environs, deux détachemens se mirent en marche pour les reconnoître ; l'un d'eux fut surpris par mille Turcs, dans le moment où il tâchoit de gagner une hauteur ; l'action fut très-opiniâtre: 156 hommes de notre côté restèrent sur la place, parmi lesquels se trouvent les Capitaines *Mandel* & *Rebrachat*, & trois autres Officiers : nos blessés sont au nombre de 7. Parmi les tués de l'ennemi, se trouve le fils du Bey de Bredar. Le Prince de Lichtenstein donna l'ordre d'aller à l'assaut de Dubizta, après avoir fait ouvrir la tranchée. La garnison, qui reçut un renfort de Banialuka, sortit au nombre d'environ 12 000 hommes, & attaqua nos troupes avec une fureur incroyable ; l'action dura plus de trois heures en plein-champ, mais à la fin l'ennemi ne put tenir contre la bonne contenance & la bravoure de nos troupes, & se retira.

Digitized by Google

Le Prince de Lichtenstein considérant que nos batteries avoient été détruites par l'ennemi, & ayant appris qu'il recevoit des renforts de toutes parts, prit la résolution de repasser l'Unna dans la nuit du 25 de ce mois, & de se camper sur la hauteur entre Dubriza & Bacin, afin de pouvoir mieux couvrir nos frontières, & de diriger ses opérations de manière qu'il pût recommencer le siége de Dubriza, ou se porter ailleurs selon les circonstances. Le nombre des tués & des blessés de notre côté sera publié à l'ordinaire prochain ; mais parmi les derniers se trouve le Feld Maréchal-Lieutenant *de Vins*, qui a reçu deux coups de feu, le Major-Général *de Schlaun*, qui est blessé mortellement, & le Major-Général de *Kuhn*, qui a perdu la jambe gauche. On ne peut point déterminer la perte de l'ennemi, qui est très-considérable. »

« Le rapport du Prince *de Cobourg* du 21 avril, porte en substance, que le Colonel *Fabr.* s'étant porté de Bottuschan avec son détachement qui y étoit posté, à Larga, y a attaqué *Ibrahim-Nazir*, Pacha, & l'a forcé de prendre la fuite. Ce Colonel s'avança ensuite jusqu'à Jassy, & eut le bonheur de prendre le Prince de Moldavie avec toute sa suite & ses bagages : ce Prince alloit joindre à Ismail *Ibrahim* Pacha ; on l'a envoyé à Czernoviz. Dans l'action avec ce Pacha, nous n'eûmes que 2 tués & 12 blessés, dont un Capitaine ; les tués de l'ennemi, que nous avons enterrés, montent à 43 ; nous leur avons pris 10 Officiers & 13 hommes. »

Ce bulletin porte encore que les Autrichiens ont quitté, le 12 avril, le Couvent de Kosia, & se sont retirés à l'approche de 1200 Turcs ; il rapporte aussi l'action qui eut lieu le 15 avril, au défilé de Rothenthurn, où 800 Turcs ont été repoussés.

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 31 MAI 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

### ÉPITRE

*A M. le Comte* FRANÇOIS D'HARTIG, *Chambellan de l'Empereur, sur la mort de M. le Comte* DE BUFFON.

TANDIS qu'en Germanie, où l'Aigle des Césars
Du farouche Othoman menace les remparts,
Vous portez aux Saxons (1) la pacifique olive,
Ami, vous le savez, sur sa tranquille rive

(1) M. le Comte d'Hartig vient d'être nommé par l'Empereur, Envoyé extraordinaire à la Cour Electorale de Saxe.



Digitized by Google

La Seine a vu tomber le Pline de nos jours.
Il n'eſt plus ! l'art en vain prodiguant ſes ſecours,
A voulu prolonger ſa vie & non ſa gloire.
Il n'eſt plus !... qu'ai-je dit ? au Temple de Mémoire
Son nom avec reſpect ſera toujours cité ;
La mort pour le grand homme eſt l'immortalité.

Quel autre a mérité plus d'encens & d'hommages?
La Grèce eût elle-même adoré ſes images;
La Grèce, qui vit naître Ariſtote & Platon,
Grande par ſes exploits autant que par leur nom,
La Grèce eût de BUFFON admiré le génie,
Et ſon ſtyle, où la force à la grace eſt unie.
J'ai vu Necker, attentif à ſes doctes leçons,
Se ranger noblement parmi ſes Nourriſſons,
Et ſe former ſous lui dans le grand art d'écrire.
Necker, qui gouverne le timon de l'Empire,
A mes regrets obſcurs vient de mêler ſes pleurs,
Et ſa tendre compagne a répandu des fleurs
Sur l'urne où d'un ami va repoſer la cendre.
O BUFFON ! s'il eſt vrai que tu puiſſes m'entendre,
Pardonne à mes accens, pardonne à ma douleur !
Ils peignent foiblement notre commun malheur;
Mais ta bonté pour moi fut preſque paternelle,
Et la reconnoiſſance en doit être éternelle.

Un jour, il m'en ſouvient, du cygne l'harmonieux
Il me liſoit l'Hiſtoire. On voyoit dans ſes yeux
D'un talent créateur reſplendir la lumière ;
Mais il devoit bientôt terminer ſa carrière,

Digitized by Google

Et déjà sous ses pieds s'ouvroit le monument.
Hélas ! qui me l'eût dit, qu'en ce fatal moment
La Mort n'étoit pas loin, & que cygne lui-même,
L'infortuné touchoit à son heure suprême ?

Vous le pleurez aussi ; vous aimiez à le voir,
Du Dieu qui le créa révélant le pouvoir,
Raconter & décrire avec magnificence
L'ordre de l'Univers, ainsi que sa naissance ;
Des trois règnes nombrer les miracles divers,
Classer les Habitans de la Terre & des Airs,
Et nommer l'homme enfin le Roi de la Nature.
Vous avez dévoré la savante peinture
Où des cieux il mesure & sonde la hauteur,
Et nous montre le globe enflé sous l'Equateur.
Quel feu dans ses tableaux ! Sous sa touche hardie
La Nature si belle est encore embellie.
Rival de Prométhée, il étonne les cieux.
Nous peint-il le Lion superbe, audacieux ?
Du Roi des animaux son style a la noblesse.
Comme il fait de ce Roi descendre sans bassesse
Jusqu'au timide insecte, & comme, avec grandeur,
De l'Eléphant bientôt il atteint la hauteur !
Comme au milieu des airs il suit le volatile !
Comme il erre à l'entour des replis du reptile !
Comme il en développe & compte les anneaux !
Avec le poisson même il nage sous les eaux.
Quel éclat enchanteur ! s'il nous décrit la Rose,
On croit la voir. Quels vers, de sa sublime prose



Digitized by Google

Peuvent à nos regards remplacer les couleurs ?
Les plus beaux fruits toujours s'y cachent sous les fleurs.

Oh ! pourquoi n'est-il plus ? De la Mort inflexible
Pourquoi l'affreuse main, portant le coup terrible,
A-t-elle suspendu l'écrit ingénieux (1)
Où BUFFON, couronnant ses travaux glorieux,
Etablissoit du Beau les règles immortelles,
Et joignoit le précepte à ses nombreux modèles ?
Du sort qui nous poursuit tel fut donc le décret ;
BUFFON a dans la tombe emporté son secret.

Mais devant la vertu disparoît le génie,
Et celle de BUFFON aux talens fut unie.
Satisfait de sa gloire, on ne le vit jamais
D'un peuple de rivaux envier les succès,
Et pour les rabaisser employer la satire.
Il aima de Piron l'ingénieux délire :
Crébillon le remplit d'une noble terreur ;
Et pour la vérité quand Rousseau prit l'erreur,
Quand il se confessa devant l'Europe entière,
Et se dit criminel d'une voix humble & fière,
BUFFON ne cessa point d'admirer ses talens.
Que de fois je l'ai vu, malgré le poids des ans,
De la beauté sensible enviant le suffrage,
Venir à Beauharnois offrir un pur hommage,

(1) M. de Buffon avoit commencé, durant sa dernière maladie, une Dissertation sur le Style, que la mort l'a empêché d'achever.

Digitized by Google

Et daigner applaudir avec un doux ſouris
A des vers faits par elle ou pour elle entrepris !

Je ne veux point ici, d'une voix téméraire,
Pour exalter BUFFON, calomnier Voltaire :
Je révère l'Auteur d'Alzire, de Brutus,
Et ſes talens ſur-tout qui ne renaîtront plus.
Mais Voltaire, on le ſait, eut toujours la manie
D'ébranler la Statue élevée au Génie.
Il provoque BUFFON, & veut, léger Soldat,
Avec ſon Général engager le combat.
Il s'arme du ſtylet de la plaiſanterie,
Et l'aiguiſe déjà d'une main aguerrie.
Plus ami de la paix, ſur-tout plus généreux,
BUFFON rit de l'attaque, & trompant tous ſes vœux,
Lui répond ſeulement par un noble ſilence.
Sur les pas de Voltaire un Champion s'élance,
Champion s'eſcrimant du pied, non de la main ;
BUFFON le voit à peine, & pourſuit ſon chemin.
Contre le vieux Lion que peut l'Ane en furie ?
Ainſi lorſque les fils de la froide Orithie,
Sur l'onde ſe heurtant, s'efforcent à grand bruit
De plonger un vaiſſeau dans la profonde nuit,
L'habile Nautonnier qui craint peu les naufrages,
L'amène dans le port a travers les orages.

Nommerai-je à préſent les nombreux ennemis
Qu'étonna ſon génie, & qu'il n'a point ſoumis ?
Ceux qui traitent d'erreurs ſes ſublimes ſyſtêmes ?
Je crois les voir pareils à des Vampires blêmes,



Digitized by Google

Dans l'ombre de la nuit se traîner à pas lents,
Et s'asseoir sur la tombe où dorment ses talens.
Détracteurs acharnés, quel Démon vous possède ?
Quand la Vérité brille, il faut que tout lui cède :
Je la préfère à tout. Mais qui peut assurer
Qu'à ses yeux cette Vierge ait daigné se montrer
Telle qu'aux Immortels, sans voile, sans parure ?
Quel flambeau peut percer la nuit de la Nature ?
Si BUFFON quelquefois nous apprend à douter,
S'il est vrai qu'il s'égare, il faut le respecter.
Ainsi pense d'Hartig. Les serpens de l'envie,
De leur souffle empesté ne troublent point sa vie :
Il coule en paix ses jours dans le sein des Beaux-Arts,
Et préférant le myrte aux palmes des Césars,
En vers harmonieux il chante sa Maîtresse :
Jeune encore, il unit l'amour & la sagesse,
Voyage en Philosophe (1), & dessine à grands traits,
Du Monde qu'il a vu, de sublimes portraits.
Il fait plus : de BUFFON imitateur fidele,
Dans ses tableaux souvent il l'a pris pour modèle,
Chaque jour avec lui cherchant la vérité,
Noble amant de la gloire, & cher à la Beauté.

---

(1) M. le Comte d'Hartig a publié des Lettres fort intéressantes sur l'Italie, la France & l'Angleterre, quelques Ouvrages d'Histoire Naturelle, & en dernier lieu un Volume intitulé : *Mélange de Vers & de Prose.*

( *Par M. le Ch. de Cubieres.* )

Digitized by Google

*Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade eſt *Bon jour*; celui de l'Énigme eſt *la Plante des pieds*; celui du Logogriphe eſt *Optimiſme*, où l'on trouve *Pie, Pô, Somme, Mimes, Piſe, Miſe, Pomme, Si, Mi, Momies, Tome.*

## CHARADE.

JE ſuis Dieu des Bergers, te dira mon premier;
Je ruine les ſots, te dira mon dernier;
Aux portes des Bureaux s'attache mon entier.

(*Par M. Gluſſon de la Severie.*)

## ÉNIGME.

INCONNUE à beaucoup de gens,
On diſpute depuis long-temps,
Si dans ma fonction j'ai des droits légitimes.
Mais quoi qu'il en puiſſe être, il eſt certain, Lecteur,
Que je mets au jour bien des crimes.
Quand on éprouve ma rigueur,



Digitized by Google

Il eſt bien fin qui ſe peut taire ;
Le plus ferme ſuccombe à mon cruel effort,
Et fatale aux méchans, je ſuis pour l'ordinaire
L'avant-courrière de leur mort.

( *Par M. Guérin.* )

## LOGOGRIPHE.

Humble fille du Luxe & de l'Oiſiveté,
J'ai donné l'origine aux Arts, à l'Induſtrie.
Le cruel Déſeſpoir voyage à mon côté.
Parfois l'Honneur me ſuit ; ſouvent l'Improbité,
Dirigeant mes efforts, me livre à l'infamie.
Déſunis les huit pieds ſur leſquels je m'appuie,
A l'inſtant tu verras un mot cher à ton cœur ;
La mère des humains ; un animal rongeur ;
Ce qu'on fait très-ſouvent dans l'état militaire ;
Un légume commun ; une chaude ſaiſon ;
Aux rayons du ſoleil ce qu'exhale la terre ;
Un quadrupède utile, & propre à ton bouillon ;
L'inſecte que tu pends au perfide hameçon ;
Dans les champs ennemis ce qui ſuſpend la guerre ;
Deux notes de muſique ; un petit animal
Que tu vois à ton pré faire ſouvent grand mal :
Enfin, pour abréger, Lecteur, ma kyrielle,
Ce qu'un manœuvre enfonce avec la demoiſelle.

( *Par M. Duriou.* )

Digitized by Google

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*LÉGISLATION PHILOSOPHIQUE, Politique & Morale ; par M.* LANDREAU DE MAINE AU PICQ, *Avocat, & Assesseur en la Maréchaussée de Saintes ; 3 Volumes in-12. A Paris, chez l'Auteur, rue du Jardinet, au grand Hôtel de Toulouse ; & chez* Debure aîné, *Libraire, rue Serpente.*

IL est des matières sur lesquelles il importe de revenir. Il n'en est point qui intéresse autant qu'une réforme dans le Code pénal. Tous ceux qui la demandent sont sûrs de trouver des encouragemens auprès des Ministres qui nous gouvernent, & de l'indulgence parmi les gens de bien. Nous ne censurerons donc ni le plan, ni la forme, ni la manière dont M. Landreau a rempli la tâche qu'il s'étoit imposée. Quelques citations mettront les Lecteurs à portée de juger son style. Tel qu'il est, son Ouvrage annonce une ame honnête, qui veut le bien & qui s'en est occupé.



Digitized by Google

Lycurgue ne voulut pas qu'on touchât aux Loix. Il crut avoir tout prévu, & fermé le cercle dans lequel les nations futures devoient être arrêtées. Il semble que la plupart des Peuples modernes aient voulu imiter ce principe, en conservant de vieilles Loix, ouvrages des siecles reculés. Il connoissoit mieux les hommes cet Empereur (les Novelles, CXI.), qui disoit qu'il faut changer les Loix privées tous les cent ans. Julien les fit compiler, & les rendit perpétuelles. Cet exemple a été funeste aux Peuples modernes, qui ont pensé que les Loix devoient être éternellement permanentes. On n'étoit point assez avancé pour voir qu'il ne faut conserver que celles qui sont d'accord avec les mœurs, & qu'il faut abroger celles que cette morale universelle, fille de l'opinion des Peuples & base du pacte social, n'a point enfantées. L'idée d'un Code bien combiné a été trop lente à éclore. Un rapide coup d'œil sur les Nations suffira pour s'en convaincre. Les Grecs avoient neuf cents ans de civilisation, & ils n'avoient point un Code pénal. Zaleucus, Législateur des Locriens, fixa le premier l'espèce de chaque crime, & la durée des peines. L'Egypte voulut inspirer le bien, & manqua son but en punissant aussi sévérement ceux qui refusoient de faire une belle action, que ceux qui se rendoient coupables d'un délit. Le Gouvernement Théocratique des Juifs présenta souvent des supplices. Les Loix

Digitized by Google

d'Athènes furent long-temps cruelles, & réservèrent enfin la peine de mort aux seuls assassins. Lycurgue introduisit la corruption dans Sparte, en protégeant trop la Constitution militaire. Platon composa un Roman de vertu. Les Romains favorisèrent les vices qui pouvoient leur être utiles. On reconnut aisément trois Ordres dans cette République; le premier étoit traité avec douceur, le second étoit puni sévèrement, le peuple avec une rigueur excessive. La Loi Porcia fut trop long-temps attendue; trop de victimes avoient rougi de leur sang la roche Tarpéienne. Jusque-là presque aucune Loi n'a paru dictée par l'humanité, ni convenable à chaque Peuple.

Les Barbares qui déchiroient le squelette Romain, tombèrent dans le Gouvernement féodal, y trouvèrent des fers, & pour toute justice, les épreuves de l'eau, du feu, qu'on appeloit les jugemens de Dieu. Les Croisades augmentèrent ce désordre, & furent suivies par la découverte de l'Amérique, les guerres de Religion, & enfin par un de ces Tribunaux de sang, où la cause de Dieu fut confondue avec celle de l'ordre social. Qu'on s'arrête devant ce tableau.

L'Angleterre fut la première qui donna au citoyen les Pairs pour Juges, un défenseur qui rendit l'instruction publique,



Digitized by Google

& qui l'établit sur la présomption de l'innocence. Le Chancelier de l'Hôpital disoit dans le Lit de Justice tenu à Rouen le 17 Août 1563, que les Loix qui empêchent les crimes, sont meilleures que celles qui les punissent. On pourroit appliquer cette réflexion aux Loix Angloises, & non point aux nôtres, par lesquelles on voit que l'instruction criminelle est établie sur la présomption du crime, & paroît préparée pour le succès de l'accusation, bien plutôt que pour la décharge de l'accusé. Que penseroit un Anglois, en parcourant notre tarif des peines? Il ne verroit par-tout que la mort & l'infamie. La plus douce des Nations offre aux yeux de l'étranger un Code sévère : elle a une foule de Loix, enfantées dans des temps différens, marquées d'une tache de barbarie & de vasſalité. Une indifférence aussi grande pour les plus chers intérêts, mériteroit trop le reproche de cette légèreté dont on nous accuse, si nos mœurs ne réagissoient point à leur tour sur ces Loix dont la plupart restent sans exécution. Il n'a pas tenu au Président Lamoignon que l'Ordonnance criminelle ne fût adoucie. Son opinion fut malheureusement contredite dans les conférences tenues pour la rédaction de cette Loi. Nous allons devoir cet adoucissement à un de ses descendans actuellement élevé à la première place de la Magistrature de l'Etat.

Digitized by Google

M. Landreau a cédé à ſon tour à l'opinion entièrement tournée vers cette utile & néceſſaire réforme. Un pareil motif ſuffit pour le rendre recommandable : nous allons faire connoître l'eſprit dans lequel il a écrit ſon Ouvrage, en nous arrêtant ſur les principaux chapitres.

Il s'élève, comme l'ont fait pluſieurs Philoſophes, contre la peine de mort, qu'il ne réſerve qu'à l'aſſaſſin. La peine de mort, dit-il, eſt injuſte, conſidérée du côté de la Religion. Le Sauveur du Monde ne veut pas la mort du pécheur; mais qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive. Pierre, coupant l'oreille à Malchus, fut repris. Jéſus-Chriſt dit à la femme adultère ! *Allez-vous-en, & ne péchez plus.* On conviendra que la Société a beaucoup altéré ce texte pacifique; à la parole d'un Dieu, on a ſubſtitué la voix de l'homme. Les Hébreux mettoient cependant en eſclavage les voleurs juſqu'à ce qu'ils euſſent payé deux ou trois ou quatre fois l'objet volé. *Matt.* 18, *v.* 15. Les Romains avoient imité les Hébreux, *Gell. lib.* 10, *Noct. Att.* Ils n'avoient point de Bourreaux, dit M. Landreau, qui commet une erreur dans ce point : mais il pourroit ajouter que du moins on n'a point trouvé chez eux un fief érigé à la charge de remplir cette terrible fonction. Le nom de bourreau vient de *Borel* : *Quòd faciebat ſuſpendere latrones*

Digitized by Google

*quos capiebatur in feodo de Bellencombre* ; en conséquence il prétendoit que le Roi lui devoit les vivres tous les jours de l'année (1261). Nous avons rapporté ce fait, pour donner une idée de l'extravagance des motifs qui ont fait ériger la plupart des fiefs, & de la bizarrerie des redevances imposées. Tous les criminels, dit M. Landreau, sont des foux. C'est une vérité que le Législateur n'auroit pas dû méconnoître. Des foux ont besoin d'un régime, qui demande à être administré avec autant de bonté que de sagesse.

Nous ne pardonnons point à M. Landreau de vouloir perpétuer le préjugé d'infamie, qui flétrit les parens & la famille du coupable. En Angleterre, en Suisse, les parens ne sont point déshonorés ; il n'y a pas plus de criminels qu'ailleurs. M. Landreau trouvera tous les Légistes, tous les Philosophes, toutes les ames sensibles réunies pour condamner son opinion. Grotius, 3, 1. *Si pœna alicui irrogatur, receptum est commentitio jure ne ad hæredes transeat, cujus rei ratio illa videtur, quia pœna constituitur in emendationem hominum, quæ mortuo eo in quem constituti videtur desinit.* Nous avions, en 1298, époque où assurément on connoissoit, on ne peut pas moins, les droits de l'homme, un moyen d'échapper à l'infamie ; un Arrêt consigné dans les *olim* du Parlement, permettoit à tous les parens

Digitized by Google

d'un homicide d'abjurer dans l'an ſa parenté, autrement ils étoient punis de la même peine que lui. Eh ! comment une famille pourroit-elle ſurveiller à ces monſtres qui dès leur naiſſance ont marché vers les échafauds ? Comment retenir ceux qui vivent à une grande diſtance de leurs parens ? Les Empereurs Arcadius & Honorius ordonnèrent que la peine ne paſsât point les coupables. Auguſte fit lui-même qu'il n'a jamais refuſé aux familles les corps des criminels. Il n'y avoit donc point d'opprobre à Rome à s'avouer parent d'un coupable ; autrement on ſe ſeroit caché, & on n'auroit point redemandé le corps de celui qui flétriſſoit ſa poſtérité. Pourquoi avons-nous partagé en France, notre opinion ſur ce préjugé, qui devoit ne pas exiſter ou être général ? Pourquoi ce préjugé ne confond-il pas Nobles & Peuples ! *La tête tranchée* efface tout. On a vu un Gentilhomme prouver ſa deſcendance par un Arrêt qui condamnoit un de ſes auteurs à avoir la tête tranchée, & cet Arrêt être admis par les Juges. Telle eſt la force de l'opinion, que l'homme ſage approuvera toujours, quand elle aura des effets heureux, mais qu'il repouſſera toutes les fois qu'il ſera queſtion d'accréditer un préjugé d'infamie : la défenſe de ce préjugé ſeroit une inſulte faite au Tiers-Etat. J'aimerois bien mieux que M. Landreau eût dit : Brûlez

Digitized by Google

tous les vingt ans les regiſtres de vos Greffes criminels, anéantiſſez juſqu'à la mémoire des ſupplices. Ce cri de ſenſibilité & d'humanité eût été fondé ſur la raiſon & ſur la juſtice. J'aime encore plus la plaiſanterie de Duclos, qui cachoit un grand ſens ſous un badinage. Il vouloit que tous les criminels, ſans diſtinction, fuſſent attachés au gibet. *A la longue*, diſoit-il, *chacun aura ſon pendu, & on n'aura rien à ſe reprocher.*

Nous n'approuvons pas davantage la marque ſur le front, que M. Landreau déſire ſubſtituer à la flétriſſure ſur les épaules. Quel eſpoir auroit-on de tirer parti d'un pareil homme, & de quelle utilité ſon amendement pourroit-il lui être? Comment, par quels efforts pourroit il effacer cette empreinte indélébile? Il ne vit point, a dit Sénèque *in Agam.*, celui qui vit ſans pudeur; lui ôter cette pudeur, c'eſt lui ôter plus que la vie. *Ubi nullus timor, honor & reverentia cedunt. Senec. in Œdip.* N'ôtez aux hommes ni l'eſpérance ni la crainte: *Res imperioſa timor. Martial.* 11, 59. N'eſt-ce pas déjà une erreur dans la Loi, de flétrir l'homme qu'on laiſſe en liberté? N'eſt-ce pas une précaution barbare, priſe par un Légiſlateur qui ſemble faire grace à regret pour la première fois, & qui prend des meſures pour reconnoître ſa victime, & pour lui infliger, non pas la peine qu'il va mériter par un nouveau délit, mais la

Digitized by Google

mort, parce qu'il a commis deux fois le même délit, qui ne comportoit point un pareil supplice ? La marque ne sert qu'à produire cette cruauté ; il faudroit la rejeter entièrement.

Le bannissement n'est pas mieux fondé en [illegible]. C'est un troc affreux, établi entre les Etats, qui vomissent tour à tour sur leurs frontières des sujets dangereux. La déportation est plus raisonnable. On rend les hommes utiles à l'Etat : les Anciens peuplèrent ainsi plusieurs colonies. Pendant long-temps on a relégué dans l'isle de Malte les malfaiteurs. Le temps n'est plus où le bannissement étoit une véritable peine morale. On avoit une patrie, des préjugés qui ne permettoient pas de supporter la pensée d'être enterré loin du tombeau de ses pères. Que Virgile a bien exprimé cette douleur !

*Nos patriæ fines & dulcia linquimus arva,*
*Nos patriam fugimus.....*
*At nos hinc alii sitientes ibimus Afros.*
. . . . . .

La mère d'Euryale dit :

*Heu terrâ ignotâ data præda Latinis*
*Alitibusque jaces, nec te tua funera mater*
*Produxi, pressive oculos aut vulnera lavi.*

Digitized by Google

intéreſſera ſans doute une Nation naturellement brave & généreuſe, & ſera utile aux jeunes gens qu'on inſtruit dans les Ecoles militaires.

En effet, comme l'éducation eſt actuellement, preſque dans tout le royaume, revêtue de l'uniforme militaire, n'eſt-il pas naturel & plus conforme au goût de la jeuneſſe Françoiſe, de la former à la vertu par les leçons des Héros ?

Les Héros de l'Antiquité lui apprendront, dans la première partie de ce Recueil, les devoirs que la Nature & la Patrie impoſent à l'homme & au citoyen.

De l'homme de probité au Chrétien, le chemin paroît court & facile.

La plupart des Héros modernes en donneront des preuves frappantes dans les ſeconde & troiſième Parties de cette Collection, qui ſuppoſe des lectures immenſes, & les intentions excellentes des Rollin & des Le Batteux.

Voilà donc l'éducation qui ſe moderniſe dans les colléges ! on y apprend journellement l'Hiſtoire nationale, la Géographie, la Littérature Françoiſe. Les plans, d'abord tant critiqués d'un La Chalotais, de l'Abbé Coyer, de l'Abbé Papon, de l'Abbé Garnier, ſont exécutés en grande

Digitized by Google

partie, en attendant qu'on renonce à une méthode qui paroît insuffisante aujourd'hui. Graces soient rendues aux courageux, aux infatigables Ecrivains qui ne se lassent pas de décrier, de ridiculiser, de combattre les abus en tout genre, qui heureusement enfin parvenus au comble de leur regne, doivent hâter la réforme générale, après laquelle les bons citoyens soupirent.

---

*LETTRES de Mademoiselle* DE TOURVILLE *à Mme. la Comtesse* DE LENONCOURT. *A Paris, chez* Barrois l'aîné, *quai des Augustins, N°.* 19.

UN Roman ordinaire n'est qu'un Roman, mais celui-ci n'est point un Roman ordinaire. Les aventures qu'il contient, quoiqu'un peu bizarres (ce qui paroît déjà un avantage quand on songe à tant d'aventures communes & répétées), quoiqu'attachantes (ce qui est toujours un grand mérite), & même si rapidement accumulées sur la fin, qu'elles laissent à-peine respirer, seront cependant ce qui nous occupera le moins. Les tableaux de la Société, les por-

Digitized by Google

traits, les réflexions, les opinions, les paradoxes, si l'on veut (les paradoxes ont aussi leur mérite), sont ce qui nous paroît mériter ici la plus grande attention; l'Auteur les répand avec abondance, sur-tout dans les commencemens de son Ouvrage, & lorsque l'action marchant encore avec lenteur, & l'intérêt n'étant pas encore formé, permettent, exigent même ces sortes d'épisodes. La peinture de la Société (nous prenons ce mot dans un sens restreint, pour ce qu'on appelle à Paris le Monde, ou la bonne Compagnie, c'est-à-dire, pour un cercle d'êtres oisifs, qui n'ont d'autre affaire que de s'observer, de se juger réciproquement, de s'amuser ou de s'ennuyer les uns avec les autres); la peinture donc de cette Société avec tous ses avantages & tous ses travers, avec ce mélange de gens aimables & de sots qui la composent, nous paroît ici l'objet important; les événemens du Roman ne sont eux-mêmes qu'un épisode, mais un épisode bien lié au sujet, qui anime ce sujet, & qui produit l'intérêt. Quant à ces événemens, les voici en peu de mots: le Héros du Roman est un infidèle; il a aimé d'un amour violent une femme violente, forcenée dans la passion qu'elle a aussi pour lui, & qui ne lui a fait connoître de l'amour que le malheur d'un mauvais choix. Il voit Mademoiselle de Tourville; il sent d'abord la différence

Digitized by Google

de la vertu au vice, de la tendresse à la fureur; plus il voit Mademoiselle de Tourville de près & de suite, plus son amour se développe & se motive; mais ce n'est qu'un malheur de plus; il se juge indigne d'elle, & n'ose se déclarer; il meurt en secret d'amour & de remords. Sa première passion, son infidélité, qui n'est cependant qu'un juste hommage rendu à la vertu, ce silence imposé par la modestie & la délicatesse, rendent nécessaire un peu de lenteur dans l'action. La décence & la raison obligent Mademoiselle de Tourville de douter, d'examiner, de le faire passer par beaucoup de délais & d'épreuves; moins passionné en apparence, il en paroît même moins aimable, & un amour trop promptement conçu pour lui en seroit moins vraisemblable. La première maîtresse apprend qu'elle a une rivale, elle devient folle de dépit & de fureur; elle ne tente rien moins, à plusieurs reprises, que d'empoisonner & d'assassiner cette rivale; enfin, tournant sa fureur contre elle-même, elle détruit en elle par degré tout ce que son amant avoit paru le plus aimer, ses cheveux, sa belle tresse, elle la fait couper, ce qui rappelle ces vers de Méduse:

J'ai perdu la beauté qui me rendoit si vaine;
Je n'ai plus ces cheveux si beaux
Dont autrefois le Dieu des Eaux
Sentit lier son cœur d'une si douce chaîne.

Digitized by Google

Son amant autrefois louoit toujours avec transport la blancheur éclatante & l'arrangement regulier de ſes dents, elle ſe les fait toutes arracher les unes après les autres; elle ſe tue, & fait remettre, après ſa mort, à ſon amant cette treſſe & ces dents, dépouilles d'elle-même, monument d'amour & de fureur, avec deux lettres terribles, l'une à ſon amant, l'autre à ſa rivale. On plaint cette malheureuſe, & on ne la haït pas, car elle avoit beaucoup aimé. Mademoiſelle de Tourville, qui paroît plus froide, parce que la ſageſſe paroît toujours froide quand elle eſt en parallèle avec la folie, ſe montre ſurtout fort aimable & fort intéreſſante dans la manière dont elle reçoit les ſoins aſſidus & paſſionnés de ſon amant, qu'elle ne croit encore que ſon ami, dans le cours d'une longue & violente maladie, effet des attentats de ſa rivale; elle ſe rend quand elle doit ſe rendre, elle aime quand elle doit aimer; ſa vertu eſt ſans exagération comme ſon caractère eſt ſans foibleſſe.

Elle a beaucoup d'eſprit, car tout Auteur de Roman donne à ſon Héroïne tout l'eſprit qu'il peut avoir; mais elle a pour une jeune fille un trait bien ſingulier dans le caractère, c'eſt ſa haine active & intolérante pour les ſots. Une jeune fille ordinairement occupée d'autres intérêts que ceux de l'eſprit, s'en tient, à l'égard des gens ſans eſprit, à l'indifférence & à l'indulgence. Les Héroïnes de Richardſon, Clariſſe,

Digitized by Google

Clariſſe, Miſſ Byron, Pamela, ont bien de l'eſprit; elles voient, peignent & jugent bien; les ridicules ne leur échappent pas, mais ils les frappent ſans les bleſſer, ſans les irriter. Ici c'eſt une ſévérité extrême ſur l'eſprit, & un mépris mêlé de haine pour la ſottiſe. A coup ſûr c'eſt une affaire de ſentiment & de caractère dans l'Auteur, quel qu'il ſoit, car, avec leur eſprit, les Romanciers donnent auſſi les principaux traits de leur caractère à leurs Héros & à leurs Héroïnes. Rouſſeau n'a eu garde de donner à Saint-Preux ces graces extérieures que les Romanciers n'avoient jamais oſé refuſer à leurs Héros; il nous déclare nettement que Saint-Preux n'a point ces graces tant vantées qu'il affecte de dédaigner, peut-être parce qu'il n'en étoit pas fort pourvu; il y ſubſtitue une ame de feu, une ſenſibilité profonde, un extérieur aſſorti à ces caractères & qui les annonce. Nous conjecturons de même que Mademoiſelle de Tourville, dans l'expreſſion de ſa haine pour la ſottiſe & les ſots, n'eſt que le Secrétaire de l'Auteur, & quel que ſoit cet Auteur, nous ne pouvons que l'exhorter ſur ce point à la tolérance.

Il a le droit au reſte d'être difficile ſur l'eſprit; on trouvera beaucoup de preuves du ſien dans la partie qui ſemble n'être qu'acceſſoire, & qui, ſelon nous, eſt la principale, c'eſt-à-dire, celle qui contient les jugemens, les portraits, &c. L'Auteur



Digitized by Google

ne hait point le paradoxe; nous l'avons déjà insinué : il rejette l'inoculation; mais s'il est paradoxal dans cette opinion, il ne l'est pas dans ses raisons, car ce sont celles qui ont été alléguées de tout temps, & qu'on croit avoir réfutées. Il juge la Comédie célèbre du *Philosophe marié*, avec une sévérité voisine, selon nous, de l'injustice.

Il y a de tout dans ces Lettres; on y agite une multitude de questions différentes : c'est à beaucoup d'égards un Traité de morale. On y trouve une foule d'excellentes maximes bien exprimées, telles que celle-ci :

» Personne n'a le courage de savoir être » pauvre, ni la sagesse de savoir être » riche «.

On y trouve aussi ce qu'on appelle des *Synonymes*, qui, comme on sait, ne sont pas des Synonymes; mais au contraire une distinction fine des différences principales qui se trouvent entre les mots qui paroissent le plus se rapprocher par leur signification générale. Il nous paroît difficile de mieux faire en ce genre que dans les deux exemples suivans.

*Le Goût & le Tact.*

» Je pense que le goût & le tact sont » deux avantages différens & tellement » distincts, qu'il est fort commun d'avoir » l'un sans avoir l'autre. Le goût est le sen-

Digitized by Google

» timent des beautés ; le tact eſt celui des
» convenances : le premier ſuppoſe un
» eſprit fin & délicat ; le ſecond annonce
» un eſprit clairvoyant & ſage : l'un nous
» éclaire par ſa juſteſſe ; l'autre nous dirige
» par ſa prudence. Le goût a des percep-
» tions plus ſéduiſantes ; le tact en a de
» plus ſolides : ſi le premier donne l'avan-
» tage de bien dire, le ſecond donne l'ap-
» perçu de dire à propos : ſi le goût fait
» mettre quelque choſe à ſa place, le tact
» fait placer chaque choſe à ſon temps. Le
» goût s'épure & s'agrandit par la compara-
» ſon & par la réflexion ; le tact s'augmente
» & ſe perfectionne par l'obſervation &
» par l'expérience : leurs domaines me ſem-
» blent différens. Tout ce qui tient aux
» Ouvrages de l'eſprit, des talens & des
» Arts, eſt dans le département du goût ;
» tout ce qui tient à la conduite de la vie,
» à la ſcience du monde, à la connoiſſance
» des hommes, à l'art de les conduire, de
» les gouverner, de les employer, de s'en
» ſervir, eſt dans le département du tact.
» Auteur, je préférerois le goût au tact ;
» Miniſtre ou Négociateur, je préférerois
» le tact au goût. Dans tous les cas, il ſeroit
» ſans doute plus heureux de réunir l'un
» & l'autre «.

Cet article ne peut être que de quelqu'un qui les réuniſſe dans un degré bien rare.



Digitized by Google

*Amuſant & Divertiſſant.*

» Être amuſant, être divertiſſant, ne me » paroît point ſynonyme. Il y a quelque » choſe de plus doux & de plus égal dans » le premier; de plus vif & de plus inat- » tendu dans le ſecond. Etre amuſant eſt » une qualité de l'eſprit, où le goût me » ſemble jouer le premier rôle: être diver- » tiſſant eſt auſſi un avantage de l'eſprit, » mais où le goût domine moins que l'ima- » gination. Il y a plus de charme dans le » premier, plus de gaîté dans le ſecond. » Je préférerois l'avantage d'être amuſant » à celui d'être divertiſſant: il eſt plus » noble, moins journalier, toujours de » ſaiſon. L'art d'amuſer eſt conſtamment » agréable, celui de divertir ne l'eſt que » momentanément: le premier ne laſſe » jamais; quelquefois, ſouvent peut-être, » le ſecond fatigue ".

Nous ne voyons pas là un trait vague ni arbitraire, encore moins un trait faux.

Les portraits ne ſont pas un des moindres ornemens de cet Ouvrage. On en trouve preſque à chaque page; les uns ſont faits d'office par l'Auteur, & ſont intitulés, *Portraits*, avec des noms ſuppoſés. Nous ignorons s'ils ſont allégoriques, & nous n'en parlons que parce que nous n'en reconnoiſſons aucun; tout ce que nous en pouvons dire, c'eſt qu'ils ont cette expreſſion

Digitized by Google

marquée, cet air de vie & de vérité qui, en peinture comme en morale & en satire, font juger que des portraits sont ressemblans, quoiqu'on n'en ait jamais connu les originaux.

Les autres sont *Dramatiques*, car ce mot sur lequel l'Auteur semble vouloir jeter quelque ridicule, est le mot propre pour signifier que dans ces portraits les personnages se peignent eux-mêmes par leurs discours & par le ton. C'est la manière la plus brillante de peindre, c'est celle de la Comédie : point de Peintre; montrez-moi seulement les personnages, le portrait se fait de lui-même. Mademoiselle de Tourville a plusieurs de ces conversations dramatiques & pittoresques avec un frère hautain & despotique, qui prétend la marier malgré elle.

» Nous allons, m'a-t-il dit, avoir un nouvel Hôte; j'ai cru devoir vous en prévenir. » — Il n'étoit nullement nécessaire. — Mais » c'est que vous y êtes intéressée. — Moi? » — Oui, vous. — Eh! comment, s'il vous » plaît? Ici l'embarras a redoublé. Mais.... » c'est que..... enfin..... vous êtes dans » l'âge... vous devez bien croire..... que je » m'occupe de votre établissement. — Ne » vous en tourmentez pas, je vous supplie; rien ne presse. — Comment! rien » ne presse? Vous aurez dans quatre mois » dix-neuf ans. — Eh bien! il n'y a pas de » temps perdu encore. — Soit; mais.....



Digitized by Google

» enfin je suis bien aise de vous voir établie : je n'ai point d'enfans. Il seroit très-
» fâcheux que le bien de notre Maison
» passât dans une famille étrangère. J'ai
» pensé au Marquis de Tourville ; il a de
» la fortune. Son père est fort aise qu'il
» vous épouse. — Il le seroit, vous voulez
» dire. — Non, il l'est ; il en a reçu la pro-
» position avec un grand empressement.
» — La proposition ! Eh ! de quelle part ?
» — De la mienne apparemment. — Eh
» bien, mon frère, conseillez-lui de mo-
» dérer sa joie. — Comment, vous refusez
» d'épouser le Marquis de Tourville ?
» — Oui, mon frère. — Quel caprice ! C'est
» donc parce que je le désire. — Point du
» tout, c'est simplement parce que je ne le
» désire pas. — Et quelle est la raison de
» cette opposition ? — J'en peux avoir plu-
» sieurs ; d'abord je ne le connois point.
» — Eh bien, vous le connoîtrez ; il va
» venir demeurer avec nous. — Et sait-il
» votre projet ? — Sans doute. — En ce cas,
» mon frère, vous trouverez bon que je
» me dispose à retourner à M***. — Je ne
» le souffrirai parbleu pas. — Nous verrons.
» — Il n'y a point à voir. Je suis votre
» tuteur, & par conséquent votre maître.
» — Mon tuteur ; mon maître ; mon frère,
» tout ce qu'il vous plaira, fussiez-vous mon
» père, soyez sûr que vous ne me marierez
» pas malgré moi. — Peut-être qu'après avoir
» vu M. de Tourville, vous serez moins

» cruelle. — Il a donc une belle figure ? Eh
» bien, je ne ſerai pas fâchée de vous faire
» voir l'empire qu'une belle figure a ſur
» moi. A ces derniers mots, il m'a quittée
» bruſquement, a ouvert précipitamment
» ma porte, l'a refermée avec bruit, &
» j'ai repris froidement mon article de
» Bayle «.

Quelque temps après, autre converſation ſur le même ſujet. » Mon frère, après
» bien des combats, s'armant enfin de tout
» ſon courage, m'a demandé ce que je
» penſois de ſon couſin. — Rien, lui ai-je
» répondu. — Comment rien ? Vous ne le
» trouvez pas grand, bien fait, d'une belle
» figure ? — C'eſt ce que j'en vois; vous me
» demandez ce que j'en penſe. — Mais,
» puiſque vous lui accordez tous ces avan-
» tages, il me ſemble que vous en penſez
» fort bien. — Encore une fois, je n'en
» penſe choſe au monde, vous dis-je,
» puiſque je ne le connois point. — Com-
» ment ! vous ne le connoiſſez pas, depuis
» huit jours que vous demeurez enſemble ?
» — Nous pourrions y demeurer huit ans
» de cette manière, ſans que nous nous en
» connuſſions davantage. — Ma foi, il eſt
» tout ſimple qu'il ne vous parle pas ; vous
» le regardez avec une fierté, un dédain !
» — Vous voulez dire, ſans doute, avec
» une indifférence ? — Eh ! n'eſt ce pas là
» même choſe ? — Je ne le croyois pas. — Enfin
» ce qui eſt ſûr, c'eſt qu'il n'oſe pas vous



Digitized by Google

» dire une parole. — Il eſt bien timide. — Je » puis donc l'encourager? — Non pas, je » vous ſupplie. — Que vous êtes bizarre ! » — Mon frère, ſans vous en apperce- » voir, vous ne laiſſez pas auſſi d'être ſin- » gulier. — Ah ! cela devient un peu trop » fort. Et ſur cette exclamation, il m'a » bruſquement tourné le dos. Cet homme, » ma chère Comteſſe, ne vous ſemble-t il » pas bien propre aux négociations « ?

Ce qu'il y a de plaiſant & de bien moral, c'eſt qu'il s'agit du même homme qu'elle aime & qu'elle épouſe dans la ſuite, lorſqu'elle n'eſt plus tourmentée en ſa faveur par ſon frère ; & on juge bien que c'eſt par des manières directement contraires à celles de ce frère, qu'il parvient à ſe faire aimer.

C'eſt encore à la manière de la Comédie que l'Auteur peint le ridicule dans ce billet qu'écrit une Abbeſſe glorieuſe & bête, & où on voit à chaque mot ce qu'on appelle la crainte d'en trop faire, crainte qui ne tombe guère que dans l'eſprit d'un ſot, aſſez immoral & naturellement porté à l'injuſtice.

» J'ai reçu, Mademoiſelle, la lettre que » vous m'avez fait le plaiſir de m'écrire. » Je vous ſuis obligée de cette déférence. » Mon frère le Commandeur & mon neveu » le Marquis m'ont dit qu'ils avoient eu » l'avantage de vous rencontrer à Fontaine- » bleau «.

Digitized by Google

S'il faut absolument de la critique dans l'extrait d'un Ouvrage, comme Madame de la Suze dit que

Dans l'équipage d'une Belle,
Il faut un Amant maltraité,

nous ne ferons aucune critique de notre chef, mais nous en répéterons une que nous avons entendu faire. Des personnes qui se piquent de délicatesse, ou qui en ont, trouvent que Mlle. de Tourville en manque un peu pour une jeune personne bien élevée, lorsqu'elle parle d'un homme qui ne s'exprime que par B. & par F., qui mange comme un *Pacant*, &c. Le mot *Pacant* est d'un trop bas usage ; & quant aux B. & aux F., quand M. Gresset dit :

Les B. & les F. voltigeoient sur son bec,

c'est un homme qui parle, & il a grand soin d'ajouter :

Les jeunes Sœurs crurent qu'il parloit grec.

Il est vrai que la jeune fille la mieux élevée peut avoir entendu ces mots dans la rue, mais elle ne les indique pas si précisément ; elle se jette dans des généralités ; elle parle vaguement de mots grossiers, indignes de se trouver dans la bouche d'un homme qui a reçu la moindre éducation.

Quoi qu'il faille penser de cette obser-



Digitized by Google

vation, cet Ouvrage eſt ſûrement d'une perſonne à qui le Monde & les Couvens, la bonne compagnie & les bons Ecrivains, ſont également bien connus. Le ſtyle a de la franchiſe, de la vivacité, de la liberté, de l'audace : on ſent que l'Auteur parle bien plus comme il eſt affecté, que comme on eſt convenu de parler & d'écrire.

# VARIÉTÉS.

LE Major Davy en Angleterre, & M. L***. en France, nous ont fait connoître les Inſtituts de TIMOUR, déſigné en Europe ſous le nom de TAMERLAN. On a été étonné de trouver dans ce Recueil une foule de Maximes & de Réglemens ſages; mais ce n'eſt pas le ſeul monument de ce genre que l'on rencontre en Aſie. L'Hiſtoire nous préſente plus d'une fois le phénomène de ces Conquérans, d'une main enſanglantant les contrées qu'ils uſurpoient, & de l'autre, traçant des préceptes ſublimes de morale & de gouvernement. On conçoit qu'un génie hardi & élevé, après avoir été le fléau des Nations, ambitionne d'en devenir le Légiſlateur. Malheureuſement, c'eſt leur exemple & non leur morale que leurs ſucceſſeurs ont imité.

En 1783, on a imprimé à Calcutta, en trois Volum. in-4°., les Inſtituts de l'Empereur Akber, que nos Hiſtoires nomment Acbar. Ce Livre ſingulier, intitulé *Ayeen Acbery*, a été traduit,

Digitized by Google

d'après l'original Persan, par M. Francis Gladwin, & publié sous les auspices de M. Hastings & du Conseil de Bengale. Il renferme la Constitution primitive de l'Empire Mogol, & les Réglemens établis dans le Gouvernement de l'Indostan par cet Empereur, Filalzdeen Mohammed Akber, né en 1542, mort en 1605, après un règne de 49 ans, & 6e. descendant de Timour. Le Colonel Dow, dans son *Histoire de l'Indostan*, a parlé de ce Prince, d'après la Chronique du Persan Cassim Feristha, écrite à peu près à l'époque de la mort d'Akber, par laquelle cet Asiatique termine son Ouvrage; mais il existe une Histoire complète & soignée de cet Empereur célèbre, écrite par son Visir Abulfazel, & publiée sous le nom d'*Akber-Namech*. L'*Ayeen Akber*, dont nous allons rapporter quelques Fragmens, paroît être un supplément à cette Histoire, quoiqu'il forme lui-même un Ouvrage complet (1).

Si cet Empereur Akber, qui avoit passé le Gange à la nage sur son éléphant, envahi le Guzzarate, le Bengale, une partie du Décan, & placé à Delhy le siége d'une puissance plus durable & plus étendue que celle de Tamerlan, eût entendu un Astrologue de sa Cour lui annoncer qu'à la révolution d'un siècle & demi, des Marchands venus d'une Isle Occidentale de l'Europe, régneroient sur ses conquêtes, décideroient du sort de son Empire, & fonderoient sur les bords du Gange une ville plus peuplée, plus opu-

(1) M. Hastings l'a cité dans sa Défense à la Chambre des Communes. Cet Ouvrage définit les différens offices de l'Empire, leurs prérogatives, leurs devoirs, leur dépendance du Chef: on y voit réduit à leur juste valeur ces Rajas, ces Zemindars, ces Nababs, sur la souveraineté desquels on fait aujourd'hui des contes sérieux en Angleterre & ailleurs.



Digitized by Google

lente que Delhy, où, par un art ingénieux, ses Instituts seroient communiqués à toutes les Nations dans une Langue étrangère ; l'Astrologue, considéré comme insensé, eut certainement été cassé aux gages.

Cet Ouvrage n'a pas été encore répandu, ni réimprimé en Europe ; trois ou quatre Particuliers seulement le possèdent à Londres. Un Homme de Lettres, Anglois, pour qui j'ai la plus haute considération, frappé des beautés, de l'élégance & des principes sublimes de cette Production Orientale, m'a communiqué un extrait manuscrit, malheureusement fort court, du premier Volume ; mais l'on jugera suffisamment du caractère de ce Livre remarquable par les passages que l'on va lire, fidèlement traduits.

( *Mallet du Pan.*

---

» Au nom du Dieu de Miséricorde.

» Seigneur, tous tes mystères sont impénétrables.

» Ton commencement & ta fin sont inconnus.

» En toi se perdent le commencement & la fin.

» Ces noms sont bannis du séjour de ton éternité.

» Je ne dois que t'offrir mes actions de graces, & te méditer dans l'étonnement.

» Ta connoissance suffit au ravissement de mes esprits.

» Le mortel le plus recommandable est celui qui s'efforce d'accomplir des actions vertueuses, plutôt que de raffiner ses discours, & dont la conduite, foible ébauche de quelques-unes des œuvres merveilleuses du Créateur, mérite à tes yeux une immortelle félicité «.

L'Auteur, en décrivant les devoirs d'un Roi, s'exprime ainsi :

Digitized by Google

» Il fait fléchir sa colère sous l'empire de la sagesse, de crainte qu'une fureur aveugle ne le surmonte, & que l'imprudence ne l'entraîne hors des limites de la raison.

» Il se place sur le trône de l'humanité, afin que ceux qui se sont écartés de leurs devoirs, aient un chemin ouvert pour y rentrer, sans être exposés à l'ignominie : telle est l'aménité de ses dehors, que devant lui le suppliant semble être le Juge, & lui-même demander justice. Il considère le bonheur de son peuple comme le plus beau don de la bonté du Créateur; mais en cherchant à plaire au peuple, jamais il n'offense la raison. Il cherche assidument ceux qui disent la vérité; il ne repousse pas des paroles, souvent amères en apparence, mais toujours douces dans leurs effets.

» Il examine la nature du discours, & le rang de celui qui lui parle. Il ne se contente pas de s'interdire à lui-même toute violence, il veille encore à ce qu'on ne commette aucune injustice dans son Empire. La santé du Corps politique fixe toute son attention, & il sait remédier aux maladies dont l'Etat seroit attaqué.

» Comme l'union propre des élémens produit l'heureux équilibre de la constitution animale; de même la constitution politique est heureusement tempérée par la juste distribution des rangs; & les purs rayons de la concorde, d'une immense multitude ne forment qu'un seul Corps.

» La grande Société qui compose l'Univers, peut se diviser en quatre classes : les Guerriers, dans le Corps politique, ont la nature du feu, dont les flammes, dirigées par la raison, consument les alimens de la rebellion & de la discorde : les Artisans & les Marchands tiennent la place de l'air; leurs travaux & leurs voyages rendent universels les bienfaits du Créateur; les jouissan-

Digitized by Google

» La polygamie entraîne en général un grand nombre d'inconvéniens ; mais Sa Hauteſſe, par l'effet de ſa prudence, ſait la faire ſervir à l'intérêt public ; car en s'uniſſant aux filles des Princes de l'Indoſtan & d'autres contrées, Elle met ſon Royaume à l'abri des ſoulèvemens intérieurs, & forme de puiſſantes alliances au dehors.

» Sa Hauteſſe a porté ſon attention ſur le Département des cuiſines, & l'a ſoumis à de ſages Réglemens.

» Elle ne ſe met à table qu'une fois dans l'eſpace de 24 heures, & Elle en ſort toujours avec l'appétit. Il n'y a pas d'heure fixe pour ce repas ; mais les Officiers ſervent avec tant de promptitude, qu'une heure après l'ordre donné, la table eſt chargée de plus de cent mets différens. Rarement fait-Elle uſage de la viande ; des mois s'écoulent ſans qu'Elle touche à aucune nourriture animale «.

*De la manière dont le Roi emploie ſon temps.*

» Il n'a en vûe dans ſes travaux que de ſe concilier le cœur de tous ſes Sujets. Au milieu d'une foule d'affaires, au milieu des plus pénibles occupations, ſa ſérénité n'eſt jamais troublée ; il ſait la conſerver. Il s'étudie à ne faire que ce qui peut être agréable à la Divinité ; & ſon génie embraſſe les plus abſtraites, les plus profondes ſpéculations. Toujours avide de la ſageſſe, il cherche conſtamment à profiter des connoiſſances d'autrui, ſans tenir compte de ſes propres lumières. Il prête à tout une oreille attentive, parce que ſon ame peut être éclairée par la communication d'un ſentiment, dirigée par la raiſon ou par le récit d'une action louable. Quoique depuis long-temps il pratique cet uſage, il n'a rencontré perſonne dont les con-

Digitized by Google

seils fussent préférables aux siens ; les Ministres même les plus expérimentés sont confus de leur insuffisance, en jetant les yeux sur cet ornement du trône. Cependant sa sagesse ne lui permettra jamais de renoncer au désir de s'instruire. Malgré la pompe & l'éclat qui l'environnent, on ne le voit jamais se livrer à l'emportement.

» Les autres Rois se font lire l'Histoire, pour accélérer l'instant de leur sommeil. Mais Sa Hautesse l'écoute pour pouvoir le retarder. Sévère à lui-même, le Roi pratique en secret & en public différentes austérités ; il respecte même les bienséances extérieures, afin de ne point scandaliser ceux qui sont attachés aux coutumes établies.

» Il ne tourne jamais aucune Secte ni aucune Religion en ridicule. Il ne dissipe jamais son temps, ne néglige aucun de ses devoirs. Convaincu de la pureté & de la bonté de ses intentions, j'ose dire que l'on peut regarder chaque action de sa vie comme un hommage à la Divinité. Ce Prince rend de continuelles actions de graces à la Providence, & fait sans cesse l'examen de sa conduite.

» Il aime à épargner la vie des coupables ; son désir est de semer le bonheur sur tous ses Sujets.

» Le jour & la nuit sont consacrés aux affaires pressantes ; il ne leur enlève que peu d'instans destinés au sommeil. Il prend quelque repos le soir & le matin. La plus grande partie de la nuit est employée à terminer les affaires. Alors les Sages & les hommes vertueux sont admis, & prennent place dans le Conseil-Privé ; alors ils communiquent au Prince leurs avis réfléchis. Dans ces assemblées, il sonde la profondeur des connoissances, pèse la valeur des anciennes Institutions, crée de nouveaux Réglemens, afin que les vieillards puissent revenir de leurs erreurs,

Digitized by Google

& que la génération naissante ait des règles sûres de conduite. A ces assemblées se présentent encore de savans Historiens chargés de citer les Annales des temps passés, les évènemens, avec la scrupuleuse vérité de leurs circonstances; une grande partie de la nuit s'écoule à entendre les représentations sur l'état de l'Empire, & à donner les ordres nécessaires à chaque Département «.

On trouve dans cet Ouvrage un Traité des Monnoies de l'Indostan, & une Description des différentes pièces & de leur valeur, avec la manière de purifier & d'essayer les métaux; mais comme les termes que l'Auteur emploie sont Persans, & que le Traducteur n'a pas donné les synonymes en Anglois, il est impossible d'offrir une analyse claire de ce morceau curieux.

Le même Ouvrage renferme de curieuses particularités sur les éléphans, sur leurs espèces différentes, sur la manière de prendre, d'élever & de conserver cet animal ingénieux, si hautement estimé dans l'Inde: mais les termes Persans qu'a laissé subsister le Traducteur, rendroient inintelligible tout extrait de ces matières. Les Naturels de l'Indostan font si grand cas de cet animal, que, selon eux, un seul éléphant vaut 500 chevaux. Le mâle est assez généreux pour ne jamais attaquer la femelle, quoiqu'elle soit la cause immédiate de sa captivité. Il ne se bat jamais avec un plus jeune que lui. Il est reconnoissant, & ne maltraite jamais son Maître. On lui enseigne divers tours fort adroits. Il apprend des mesures que les Musiciens seuls peuvent connoître, & se meut en cadence, &c. &c. &c.

Digitized by Google

# ANNONCES ET NOTICES.

*ABRÉGÉ de l'Hiſtoire Univerſelle en Figures*, deſſinées & gravées par les premiers Artiſtes de la Capitale, ou Recueil d'Eſtampes repréſentant les ſujets les plus frappans de l'Hiſtoire, tant ſacrée que profane, avec les explications qui s'y rapportent; par M. Vauvilliers, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ouvrage deſtiné à l'inſtruction de la Jeuneſſe. Le prix du Cahier in-4°., avec bordure, eſt de 4 liv., 8e. Livraiſon. A l'Imprimerie de P. Fr. Didot le jeune; & ſe trouve à Paris, chez Duſſos, rue S. Victor, la 3e. porte cochere à gauche en entrant par la place Maubert; Didot le jeune, Libr., quai des Auguſtins; & Moutard, rue des Mathurins.

Cette nouvelle Livraiſon, auſſi ſoignée que les précédentes, eſt le N°. 5 de l'Hiſtoire profane.

*BIBLIOTHÈQUE Univerſelle des Dames.* A Paris, rue & Hôtel Serpente.

Le Volume que nous annonçons eſt le 9e. des *Voyages*. La Souſcription pour les 24 Vol. reliés de cette intéreſſante Collection, eſt de 72 liv., & de 54 liv. brochés.

*PETITE Bibliothèque des Théatres.* A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques; & Brunet, Lib., rue de Marivaux, place du Théatre Italien.

Cette Collection jouit toujours du même ſuccès. Le Volume que nous annonçons eſt le 18e. des Comédies du Théatre François; il contient pluſieurs Pièces de Molière: l'*Amour Médecin*, le *Médecin malgré lui*, le *Sicilien*, & l'*Avare*.

Digitized by Google

*Supplément nécessaire à l'importance des opinions religieuses*, par M. Necker ; ou Nouvelle Lettre Provinciale. Brochure de 26 pages in-8°. Dans la Cité a Londres ; & se trouve à Paris, chez Royez, Libr., quai des Augustins ; Desenne, Gattey & Debray, au Palais-Royal ; & la Cloye, près l'orme S. Gervais.

*Œuvres de Montesquieu*, nouvelle édition, plus correcte & plus complète que toutes les précédentes ; 5 Vol. in-8°. A Paris, chez Jean-Franç. Bastien, rue des Mathurins.

Cette édition, faite avec soin, est augmentée de quelques Ouvrages qui n'avoient paru qu'après la mort de l'Auteur, & qu'on n'avoit joints à aucune des éditions précédentes. On sait que nous devons au même Editeur plusieurs autres Ouvrages qui ont été recherchés, & qui doivent prévenir en faveur de l'édition que nous annonçons.

*Catalogue d'une grande & belle Collection de Tableaux* des meilleurs & plus célèbres Peintres de l'Ecole Flamande, Hollandoise & Italienne ; Sculptures en marbre, en ivoire, en bois, modèles de terre, beaux plâtres ; Raretés ; quelques branches de l'Histoire Naturelle, de Porcelaine ; de Manuscrits enrichis de miniatures, &c. d'Estampes & de Livres, dont une quantité sont proprement enluminés ; le tout rassemblé depuis nombre d'années avec goût & une grande dépense, par feu M. Dominique Bernard Clemens, dont on commencera publiquement la vente le Lundi 2 Juin 1788, & les jours suivans, en argent de change, dans la grande Salle de la Confrérie de Saint-George, à Gand. A Gand, chez Louis le Maire, Imp-Lib., Place d'Armes ; & à Paris, chez Debure l'aîné, Lib., hôtel Ferrand, rue Serpente.

Digitized by Google

*Costumes Espagnols*, 4e. Livraison. Prix, 9 l. A Paris, chez l'Auteur M. Devèrr, Graveur, rue des Grands-Degrés, N°. 17; & chez MM. Cheraux & Joubert, rue des Mathurins.

Cette Livraison est aussi soignée & aussi bien coloriée que les précédentes.

*Les Aventures comiques & plaisantes d'Antoine Varnich*, traduites de l'Anglois, avec Figures; 4 Parties in-12, brochées. Prix, 4 liv. 16 sous. A Londres; & se trouve à Paris, chez Regnault, Lib., rue S. Jacques.

*Théatre de Sophocle*, traduit en entier avec des Remarques & un examen de chaque Pièce; précédé d'un Discours sur les difficultés qui se rencontrent dans la Traduction des Poëtes tragiques Grecs, & d'une Vie de Sophocle; par M. de Rochefort, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres; 2 Vol. in-8°., papier ordinaire, veau écaille, filets, 12 liv.; 2 Vol. in-8°., grand papier, veau écaille, filets, 24 liv.; 2 Vol., in4°, papier vélin, veau écaille, filets, 48 liv. A Paris, chez Nyon l'aîné & Fils, Lib., rue du Jardinet.

Nous reviendrons sur cette estimable Traduction, dont l'Auteur est très-versé dans la connoissance des Anciens, qui seront toujours des modèles même pour ceux qui les auront surpassés.

*Connoissance des Temps*, à l'usage des Astronomes & des Navigateurs, pour l'année commune 1790, publiée par ordre de l'Académie des Sciences, par M. Méchain, de la même Académie; in-8°. Prix, 1 liv. 16 sous. A Paris, chez Moutard, Imp.-Lib. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Digitized by Google

*DICTIONNAIRE Universel de Police*, par M. des Essarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies, Député de la Ville de Cherbourg. Tome IV. A Paris, chez Moutard, Impr.-Libr. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Cet Ouvrage jouit toujours d'un succès mérité. Ce Volume va jusqu'à la Lettre H inclusivement. La Souscription est toujours ouverte à raison de 10 liv. 10 s. br., & 12 liv. 10 s. rel. Le Tome V paroîtra le 1er. Juin.

*ART du Potier d'Etain*, par M. Salmon, Md. Potier d'Etain, à Chartres; première & seconde Parties, in-folio, avec Figures. Prix, 22 livres 8 sous.

Cet Ouvrage fait partie d'une Collection interrompue depuis deux ans, mais qui va se continuer avec activité. Les Arts suivans sont sous presse: l'*Art du Constructeur des vaisseaux*, l'*Art du Fabricant d'étoffes de soie*, 7e. Section, 2e. Partie, par M. Paulet; & l'*Art du Glacier*, par M. Allut.

*SEVIGNIANA*, ou Recueil de Pensées ingénieuses, d'Anecdotes littéraires, historiques & morales, tirées des Lettres de Madame de Sévigné, avec des Remarques pour l'intelligence du texte; in-12. A Auxerre, de l'Imprimerie de L. Fournier; & se trouve à Paris, chez Musier, Lib., rue Pavée S. André; Durand père & fils, rue Galande; & Colas, place Sorbonne.

Tout le monde n'approuvera peut-être pas l'idée de ce Recueil, mais tout le monde s'accordera à louer ce qu'il contient. Quoique cette manière de dépecer un Auteur célèbre ait des inconvéniens, on lira avec grand plaisir ces traits naïfs & ingénieux, ces saillies heureuses & piquantes qui caractérisent les Ouvrages de Mme de Sévigné.

Digitized by Google

*Remarques sur la Noblesse*, dédiées aux Assemblées Provinciales. Brochure in-8°. de 75 pages. Prix, 1 liv. 10 sous, franc de port par la Poste, & en s'adressant à l'Auteur, rue Favart, à Paris, en affranchissant; se trouve aussi chez Prault, Imp.-Lib., quai des Augustins; & Hardouin & Gattey, au Palais-Royal.

La Dlle. Latour a l'honneur d'annoncer à toutes les Dames, que s'étant occupée de la composition d'un *Rouge végétal*, qu'elle croit avoir porté à sa perfection, elle a obtenu le suffrage de la Société Royale de Médecine.

La Dlle. Latour n'a voulu devoir qu'aux seuls végétaux le *Rouge* qu'elle annonce.

Point de substances métalliques, point de sels minéraux.

Le *Rouge* de la Dlle. Latour unit au parfum de la rose son coloris le plus brillant sous toutes ses nuances. Les Chimistes les plus habiles l'ont guidée dans la composition de ce *Rouge*. Il soutiendra facilement la concurrence avec les *Rouges* les plus renommés. L'annoncer, c'est rendre un véritable service à la Société, puisque c'est à la fois servir & rassurer la beauté.

Il y a des Pots à 3, 6, 12, 24, & même à 48 liv., suivant le plus ou moins de degré de perfection avec laquelle chaque espèce de *Rouge* aura été élaboré: la qualité sera toujours également salubre.

La Dlle. Latour fait des envois en Province & chez l'Etranger.

Sa demeure est rue Montmartre, N°. 182, près S. Joseph, à Paris.

Digitized by Google

*Etude de la main gauche*, contenant douze Airs connus, arrangés pour la Harpe ; par M. Henry Pétrini, Œuv. 9e. Prix, 7 liv. 4 sous. A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, vis-à-vis celle du Jour, N°. 272.

*Ariettes & Duos* choisis des Opéras bouffons Italiens représentés au Palais-Royal par les Fantoccini, avec accompagnement de Basse. Les paroles françoises, par M. Moline. Prix, 3 liv. A Paris, chez M. Santineri, au Théatre des Fantoccini Italiens, au Palais-Royal ; & chez Desenne, Lib., près les Variétés, N°. 216.

*Numéros 4 & 5 du Journal de Violon*, dédié aux Amateurs, pour deux Violons ou Violoncelles. Prix, 2 liv. chaque Numéro. Abonnement pour 12 Numéros, 15 & 18 liv. A Paris, chez M. Bornet l'aîné, Professeur, rue Tiquetonne, N°. 10.

## TABLE


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Epitre.* | 193 | *Françoise.* | 211 |
| *Charade, Enig. & Log.* | 199 | *Lettres.* | 213 |
| *Législation Philosophique.* | 201 | *Variétés.* | 216 |
| *Manuel de la Jeunesse* | | *Annonces & Notices.* | 235 |


## APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde-des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 31 Mai 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 30 Mai 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE

## DE

# BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varſovie, le 4 Mai 1788.*

LE projet d'une Confédération, qu'on avoit eſpéré d'aſſoupir par la convocation de la Diète ordinaire, au 30 ſeptembre prochain, a repris toute ſa force. Le Parti oppoſé aux intérêts des deux Cours Impériales & au Miniſtère, inſiſte énergiquement que la Nation s'arme ſans délai pour maintenir ſon indépendance, & faire reſpecter à ſon égard le droit des gens. De tous côtés, on ouvre des ſouſcriptions pour la défenſe de la cauſe publique, ſur-tout avec une ardeur particulière dans la Grande-Pologne. Les Palatinats de cette province ont envoyé ici deux Députés, anciens Nonces à la dernière Diète, avec une note remiſe au Roi & au Conſeil Permanent, par laquelle ils déclarent au



Digitized by Google

L'attention publique ſe porte depuis quelques jours ſur un évènement lié aux diſpoſitions générales dont nous avons fait mention. Voici le fait. Le Comte *Jean Potocki*, gendre de Mde. la Princeſſe *Lubomirska*, ayant quitté tout d'un coup l'habillement à la Françoiſe, a paru en public dans le coſtume national, & a diſtribué un écrit dédié au Roi, dans lequel il annonce un nouveau démembrement de la Pologne, & propoſe les moyens de s'y oppoſer. Le 19, ce Seigneur vint à la Cour, s'agenouilla devant le Roi, & remit ce mémoire à S. M. Depuis ce moment, on a employé tous les reſſorts pour détourner le Comte de ſes projets; mais il n'a point été ſéduit, & il eſt parti pour Dobrzin dans la Cujavie, où probablement il mettra tout en œuvre pour augmenter le nombre des mécontens. — L'écrit du Comte *Jean Potocki* a échauffé pluſieurs jeunes Seigneurs; ils ont pris le coſtume national, ouvert une ſouſcription, & acheté des armes.

*De Vienne, le 9 Mai.*

La priſe de Sabatſch, & l'enlèvement du Prince *Ypſilanti*, Hoſpodar de Moldavie, qui n'entraîne aucune utilité politique ou militaire, n'ont pas contrebalancé ici la fâcheuſe impreſſion qu'ont

Digitized by Google

laiſſé les derniers évènemens. Cette ſortie vigoureuſe & meurtrière de la garniſon de Belgrade, qu'on aſſure avoir fort endommagé la digue & les batteries de Beſchania, la perte de preſque tous nos poſtes en Valachie, tant de rencontres plus ou moins déſavantageuſes, la retraite des Ruſſes, qui laiſſent le Prince *de Cobourg* hors d'état de rien tenter, & qui ſe confirme ; enfin, la dernière opération en Croatie, cette intrépidité furieuſe des Ottomans à ſortir par la brêche même de Dubitza, cet aſſaut abandonné, nos batteries détruites, notre armée diminuée par une perte conſidérable, & la mort de tant de braves Officiers, reculent beaucoup nos eſpérances. On varie dans le public ſur la quantité d'hommes que nous a emportés cette affaire de Dubitza ; on la dit très-conſidérable : la Gazette de la Cour l'évalue à 120 morts & 400 bleſſés, ſans compter les *égarés*. Outre la perte d'un Général-Major, outre les bleſſures du Feld-Maréchal *de Vins*, du Général-Major *de Kuhn* & du Lieutenant-Colonel *de Rozenberg*, nous avons eu 14 Officiers tués ou bleſſés.

Les lettres particulières de l'armée citent quelques traits de l'attaque de Sabatſch.

« On vit, diſent-elles, l'Aga, Commandant de ce



Digitized by Google

fort, avec les autres Officiers, donner sur les remparts les ordres nécessaires pour la défense, avec un courage & un sang-froid dignes des plus grands éloges, malgré le feu le plus meurtrier de notre Artillerie, & une grêle de balles que nos Chasseurs sur-tout faisoient pleuvoir sur eux : cela prouve sans contredit, que ces braves gens ne se sont rendus que par nécessité, & vu l'impossibilité de pouvoir résister davantage; on assure même que, s'il n'y avoit eu dans Sabatsch un grand nombre de femmes & d'enfans, ils se seroient exposés plutôt à être tous passés au fil de l'épée, que de se rendre à discrétion. Du côté des Impériaux on a vu le Maréchal *de Lascy* aller arracher de ses propres mains une des palissades du fort, sous le feu le plus vif des ennemis; de sorte que des Officiers attachés à sa personne avoient cru devoir l'avertir à différentes reprises, & le prier de se retirer, vu qu'on entendoit les boulets & les balles siffler de tous côtés; mais le Maréchal a voulu donner cet exemple de bravoure aux troupes dans cette occasion. L'Empereur même s'est trouvé dans un danger imminent, ayant vu tomber & blesser quelques hommes tout près de sa personne. Le Prince *Poniatowsky*, neveu de S. M. le Roi de Pologne, a donné en cette occasion des marques éclatantes de valeur; il a été assez grièvement blessé d'un coup de feu à la cuisse, & on ne l'a entendu se plaindre, pendant qu'on le transportoit en deça de la Save, que du malheureux accident qui le mettoit hors de combat. »

On regarde comme certain que le Corps Russe sous les ordres du Général *Soltikow*, qui, en partie, avoit joint la petite armée du Prince *de Cobourg*, a reçu ordre de se replier, & de rejoindre l'armée du

Digitized by Google

Maréchal *de Romanzof*, qui a beſoin de toutes ſes forces pour s'oppoſer à l'ennemi qu'on voit s'aſſembler en grand nombre près de Bender. — Cette circonſtance deſtructive du plan d'opérations projeté, a obligé le Prince *de Cobourg* de retourner à Czernoviz, où il attend un renfort de troupes de Bohême, de Siléſie & de Moravie.

On a ordonné une nouvelle levée de 6,000 hommes dans cette dernière province. — Un Courier a auſſi porté à Prague l'ordre de faire partir ſur le champ pour la Hongrie pluſieurs Compagnies d'Artilleurs; & le 10, huit bataillons d'Infanterie auront quitté la Bohême pour ſe rendre à l'armée. — D'ici, le régiment entier de *Waldeck* eſt auſſi appelé en Hongrie; il ſera remplacé par deux diviſions des Carabiniers de Toſcane. — Ordre général de faire dans tous les Etats Héréditaires une nouvelle levée d'hommes que l'on porte à 30,000. Cette Capitale fournira ſeule mille recrues, & à peine la guerre a-t-elle commencé. — Nuit & jour on travaille à réparer les fortifications d'Eſſeck; 400 payſans ſont employés au travail des remparts & des redoutes; on craint une irruption prochaine des Ottomans en Eſclavonie. — Depuis la priſe de *Sabatſch*, la grande armée n'a fait aucune



Digitized by Google

mouvemens, & l'on ignore le moment où l'on entamera le siége de Belgrade.

Par ordre de l'Empereur, on a publié une amnistie générale en faveur de ceux qui ont déserté des troupes de S. M. Imp.

On vient d'adresser des lettres circulaires à tout le Clergé des Etats Héréditaires, par lequel on l'informe que les fonds de la caisse de religion étant insuffisans pour satisfaire à tous les objets dont elle est chargée, S. M. avoit jugé à propos d'imposer à tous les bénéfices quelconques, au-dessus de 600 florins, une nouvelle taxe de 7 florins & 30 creuzers pour cent, qui sera versée tous les six mois dans la caisse de religion.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 17 Mai.*

Le Landgrave de Hesse-Cassel est allé faire un voyage à Berlin, où, le 6, le Général *de Mollendorf* passa la revue particulière de l'Infanterie, en garnison dans cette Capitale : pour la première fois, les régimens ont paru dans leur nouvel uniforme.

M. *de Jacobi*, qui jusqu'à présent demeuroit à Vienne en qualité de Résident du Roi de Prusse, retourne dans cette capitale avec le caractère de Ministre Plénipotentiaire pour l'Electorat de Brandebourg ; on assure qu'il est chargé de sa Cour de

Digitized by Google

prendre l'inveſtiture des grands fiefs qui relèvent de l'Empire.

Des lettres particulières de Vienne, du 10 de ce mois, annoncent que le Général *de Khun*, qui a eu la jambe emportée à Dubitza, eſt mort de ſes bleſſures, & que l'on n'eſt pas ſans inquiétude ſur la vie des Généraux *de Rouvroy* & *de Bechard*, bleſſés à Sabatſch. Ces lettres font monter à plus de mille le nombre d'Autrichiens tués dans l'affaire de Dubitza; elles ajoutent que le Prince *de Lichtenſtein* fut lui-même en danger d'être pris ou tué. Un Aga le pourſuivoit, & étoit déja tout près de lui, lorſque le Prince l'étendit mort d'un coup de piſtolet. — Ce Prince a demandé un renfort de Cavalerie : ſon armée, il eſt vrai, eſt de 40,000 hommes, mais une grande partie de ces troupes ſert à former le cordon.

Les troupes Ottomanes, en garniſon à Bucharest, montent à 15,000 hommes. Sur les confins de la Tranſylvanie, leur nombre eſt de 7,000; ils ſe portent ſans ceſſe ſur les poſtes Autrichiens, & les attaquent ſucceſſivement de tous côtés. Fotſchan eſt le rendez-vous des troupes que commande *Maurojeni*, Hoſpodar de Valachie. — Quant aux Ruſſes, ils ont défilé vers Bender, & paroiſſent abandonner Choczim. On ne conçoit pas encore ces dé-



Digitized by Google

marches; mais le myſtère qui ſemble les envelopper, probablement ne tardera pas à s'expliquer.

## ITALIE.

*De Livourne, le 2 Mai.*

L'incorrecte traduction inſérée dans les Gazettes, d'après laquelle nous avons rapporté le Manifeſte Arabe adreſſé, au nom du Roi de Maroc, à tous les Conſuls, nous oblige à préſenter une verſion plus exacte de cette Déclaration, ainſi conçue :

« Sachez que depuis près de 30 ans nous correſpondons ſur les affaires des Anglois & ſur leur ſituation. Jamais nous n'avons compté ſur leurs paroles; nous ne les avons point connus de manière à les caractériſer; mais il n'y a en eux que menſonge. Le caractère des autres Nations nous eſt au contraire bien connu, ainſi que leur langage. Or, toute Nation qui, comme les Anglois, a un naturel difficile à pénétrer, n'a proprement point de parole, & ne poſsède que la fauſſeté, ne mérite pas que les autres correſpondent, traitent ou parlent avec elle, parce que, ſuivant notre religion & nos principes, le menſonge eſt la plus grande des offenſes. *Curtis*, leur Ambaſſadeur, s'étant préſenté à nous, nous avoit déclaré par ordre de ſa Cour, que nous pouvions envoyer nos vaiſſeaux dans le port de Gibraltar, où on les équiperoit. Nous y avons en conſéquence expédié nos vaiſſeaux, avec ordre d'y ſéjourner, & après leur avoir fourni tout l'argent dont ils

Digitized by Google

pouvoient avoir besoin. Les Anglois nous les ont renvoyés sans y avoir fait aucune réparation ; aussi ne resteront-ils pas dans nos bonnes graces au même point où ils étoient auparavant, & en cela ils ne ressembleront point à nos vaisseaux qu'ils ont laissés dans le même état où ils étoient lorsque nous les fîmes partir pour Gibraltar, dans l'espoir qu'ils pourroient y être mis en état d'être envoyés à Constantinople, à notre frère le Sultan *Abdul-Hamed*, que Dieu lui soit en aide. Il a été ordonné le 17 de la lune de DJEMAZIULULA, l'an de l'HÉGIRE 102. »

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 20 Mai.*

Hier, on a tenu dans la Chapelle de *Henri VII*, Eglise de Westminster, un Chapitre général de l'Ordre du Bain, pour l'installation de Lord *Rodney*, Lord *Heathfield*, & de neuf autres Chevaliers admis précédemment, & non encore reçus.

On parle de faire croiser dans la Manche, durant l'été, les vaisseaux l'*Edgar*, le *Culloden*, le *Colossus*, le *Magnificent* de 74 canons, le *Crown* & le *Scipio* de 64. Ils ont ordre, à ce qu'on dit, de prendre des vivres pour 6 mois.

Le débat des Communes sur la première charge contre le Chevalier *Elijah-Impey*, est d'une telle étendue, qu'il est impossible de le rapporter ici en son entier. D'ailleurs, le différend est jugé, & la plai-



Digitized by Google

doirie perd beaucoup de ſon intérêt. Nous nous en tiendrons à un abrégé ſommaire des preuves alléguées, ſans nous arrêter aux déclamations & au verbiage oratoire.

Le Chevalier *Richard Sutton* expoſa le premier, avec force & ſimplicité, les preuves écrites & manifeſtes qui devoient décider la queſtion. » Je ne parlerai point, dit-il, pendant » quinze heures, comme l'a fait Sir *Gilbert Elliot*; je ne ſuis ni Orateur, ni Juriſconſulte, » mais je n'ai pas beſoin de tant d'érudition & » de talent pour démontrer des choſes auſſi claires » que le jour. »

« L'Accuſateur eſt le premier homme à qui l'on ait jamais entendu parler de l'innocence de *Nunducomar*. Perſonne au monde ne s'eſt aviſé de ſoutenir cette opinion. Le crime de cet Indien fut de notoriété publique, & jugé ſur l'évidence. Or, que le Chevalier *Elijah-Impey* fût l'ami ou l'ennemi de M. *Haſtings*, *Nunducomar* n'en étoit pas moins coupable d'un délit que nos loix puniſſent de mort; & qu'il eût ou non répandu d'infâmes calomnies contre M. *Haſtings*, ſa ſentence n'en étoit pas moins juſte; tout Tribunal auroit prononcée. »

« Que le Chevalier *Impey* ait conſpiré contre ce Criminel, c'eſt ce qui eſt formellement démenti par la dépoſition de M. *Farrer*, aujourd'hui Membre de cette Chambre, & qui fut le Conſeil même de *Nunducomar*. Cette dépoſition eſt ſur la table; en voici les paſſages eſſentiels. (Il lit ici ce témoignage, qui prouve ſans réplique les ſecours de tout genre que le Chevalier *Impey* donna à l'Accuſé pour ſa défenſe.) »

Digitized by Google

« On a affecté de considérer, comme des complimens vagues de politesse, les lettres des premiers Jurisconsultes de la Nation en faveur de Sir *Elijah* : voici les lettres. ( Il les lut. ) Elles établissent que Milord *Mansfield* nie très-positivement d'avoir appelé le jugement de *Nunducomar* un *meurtre légal* ; & que *Blackstone* & M. *Dunning* estimèrent la conduite du Juge de Bengale dans cette affaire, comme parfaitement régulière, & au-dessus de tout reproche. »

M. *Gilbert Elliot* a prétendu que son frère n'avoit jamais rendu témoignage à l'intégrité de la Cour de Calcutta ; voici la lettre de M. *Alexandre Elliot* à Sir *Elijah*. ( Il lut la lettre entière. ) « Je » vous écris au moment de mon départ ; comptez que j'aime trop la vérité pour ne pas être » à Londres votre plus zélé défenseur & celui » de vos Collègues. Votre cause est souverainement juste ; pour la soutenir, je n'ai besoin ni » de déguisemens ni de fausses couleurs, &c. »

« M. *Francis* nous a dit que la crainte d'être poursuivi par la Cour de Justice de Calcutta, avoit décidé le Général *Clavering* à rejeter la pétition de *Nunducomar*, & à la faire brûler par la main du bourreau, sur la motion de ce même M. *Francis*. Jamais le Général *Clavering* ne put appréhender une pareille chimère, puisque la Charte constitutive de cette Cour lui défend de poursuivre, ni le Gouverneur-général, ni aucun Membre du Conseil Suprême, excepté pour Haute Trahison ou grande Félonie. Voici la Charte. ( Il lut le paragraphe entier. ) »

« On a fait les plus grands efforts pour établir le soupçon d'un complot entre M. *Hastings* & Sir *Elijah*, contre *Nunducomar* ; mais on ne nous a pas fourni la moindre preuve de cette accusation. Quand deux ou trois personnes se réunissent pour

Digitized by Google

commettre une injustice, on doit en effet supposer entre elles un concert prémédité. Mais quel besoin auroit-on eu de cette combinaison pour perdre un fauffaire, condamné par des preuves sans nombre, & par conséquent par la loi ? »

« Cette loi Angloise, a-t-on soutenu, étoit inconnue dans l'Inde. Elle y étoit tellement connue, & tellement en exercice, qu'elle y fut portée par un acte de la 26e. année du règne de *George II*, & proclamée de nouveau en 1762. En 1765, *Radachund Metre* fut condamné également pour crime de faux. Voici, en outre, une longue liste de sentences rendues à Calcutta, en vertu des loix Angloises, sur différens crimes de grande & petite félonie. »

« L'Honorable Accusateur nous a fait perdre notre temps à écouter ses longs raisonnemens & l'étalage de son érudition sur la nature des Chartes, sur le droit de la Couronne d'en accorder, sur les dangers dont cette prérogative menaçoit la liberté, sur le droit de conquête, sur les concessions du Mogol, sur l'usurpation que commettent le Roi & le Parlement en passant des Réglement pour l'Inde, &c. Toutes ces discussions sont à pure perte. Le Parlement & la Couronne ont fait la Charte, ont institué la Cour de Calcutta; poursuivrez-vous un Juge parce qu'il a obéi à ces ordonnances du Législateur, sous prétexte que le Législateur a abusé de son autorité ? »

« Les Gentoux, suivant l'Accusateur, se virent avec horreur soumis au jugement des loix Angloises. Les Gentoux, au contraire, témoignèrent, par une adresse *que voici*, leur approbation de la sentence de *Nunducomar*. Ils requièrent seulement le maintien absolu de leurs loix & coutumes religieuses. Sir *Elijah*, dans sa réponse *que voici*, ( l'Orateur lut ces différentes pièces ) leur

Digitized by Google

donna à cet égard toute la sécurité possible, en leur déclarant que les seuls délits auxquels la loi Angloise étoit applicable parmi eux, étoient ceux qui violoient les obligations reçues chez toutes les Nations, tels que le meurtre, le faux, la félonie, &c.

( *Nous reviendrons sommairement à la suite de ce débat.* )

Pour remplir notre engagement, de donner un précis authentique des Séances du Procès de M. *Hastings*, relatives au second Chef d'Accusation, nous allons présenter le rapport authentique qui nous a été fourni de cette *Evidence*, & le substituer aux extraits mutilés, amphigouriques, & souvent imaginaires, qu'on a pu lire ailleurs.

« Le Comité d'accusation ayant entrepris la seconde charge, nommée des *Princesses d'Oude*, ou *Begums*, cette enquête a commencé le 15 avril, & n'est pas finie au moment où j'écris le 15 mai. C'est bien du temps pour prouver des faits donnés comme *évidens*. »

« Les Accusateurs firent d'abord paroître, le 17 avril, M. *Holt*, jeune homme qui, lui-même, déclara n'avoir été âgé que de 16 ou 17 ans, à l'époque des événemens sur lesquels on l'interrogeoit. Quoique la production de ce témoin fût irrégulière, parce qu'il se trouvoit au moment de quitter l'Angleterre pour retourner dans le Bengale; quoique le témoignage d'un adolescent sur des faits si compliqués & si problématiques, n'eût pas tout le crédit nécessaire, on prodigua les heures à varier l'examen de M. *Holt* sur une multitude d'incidens, principalement relatifs à la conduite du Lieutenant-

Digitized by Google

Colonel *Hannay*, chargé par le Nabab d'Oude & de l'aveu du Gouvernement de Bengale, du Commandement dans les diſtricts de Goroucpour & Bareicht. Preſque toutes les dépoſitions du témoin roulèrent ſur des bruits & des opinions populaires: l'âge de M. *Holt*, & l'emploi ſubalterne qu'il occupoit, ne permettoient pas, en effet, qu'il pût répondre d'une manière plus affirmative & pertinente. »

« Le reſte de la ſéance, & celles des 22, 23 & 24, ſe diſſipèrent en lectures de lettres officielles, & d'extraits de minutes du Conſeil, ainſi qu'en audition ultérieure de l'*évidence* orale, deſtinée à prouver les allégations ſuivantes, telles qu'elles ſont arrangées dans le texte de la première charge; ſavoir, 1°. que les deux *Begums*, mère & grand'mère du préſent Nabab d'Oude, ſont des perſonnes de haut rang & de naiſſance noble. 2°. Qu'elles avoient acquis ou hérité leurs *Jaghires* (revenus territoriaux) & leurs tréſors, de leurs défunts maris. 3°. Que les *Jaghires* & les tréſors de la plus jeune *Begum* lui furent aſſurés en perpétuelle & tranquille poſſeſſion par un Traité avec le Nabab ſon fils, traité garanti par la Compagnie Angloiſe. 4°. Que pareilles convention & garantie avoient été accordées à la vieille *Begum* pour le même objet. »

« Que la première de ces quatre aſſertions ſoit vraie ou fauſſe, M. *Haſtings* n'a point cherché à la combattre, puiſqu'il étoit obligé envers les *Begums* aux égards que méritoit leur parenté avec le Nabab *Aſſof-ul Dowla*, allié de la Compagnie; que les *Begums* tiraſſent leur origine du ſang de *Timur*, ou qu'elles fuſſent nées dans la plus infime populace, cette obligation conſervoit la même force. La ſeconde queſtion, à l'appui de laquelle on n'a produit aucune preuve recevable, ſemble même

Digitized by Google

invalidée par la troisième ; car le Traité & la Garantie dont parle celle-ci, désignent littéralement les trésors cédés à la jeune *Begum*, comme étant le *patrimoine* du Nabab son fils : par conséquent elle n'y avoit aucun droit antérieur à la signature de ces deux transactions.

« Le troisième article a été pleinement admis par M. *Hastings*, dans toute son étendue. En effet, le point capital de cette charge ne repose pas sur le problême des droits de la *Begum* ; mais sur la certitude & la nature des actes dont M. *Hastings* induisit le cas de forfaiture de ces mêmes droits. Le quatrième chef, s'il étoit prouvé, donneroit lieu à la même observation ; mais les dépositions sur lesquelles on avoit espéré de l'appuyer, en ont totalement infirmé la vérité. »

« Après cet exposé, résumons sommairement les principales particularités de l'*évidence* rendue. »

« Le 22 avril, on entendit M. *Burke* affirmer devant la Cour des Pairs, que les personnes du sexe sont tellement sacrées dans toutes les contrées où domine la religion Musulmane, qu'elles peuvent commettre impunément tous les actes qu'il leur plaît ; & que les mères des Princes régnans ont spécialement le droit de lever des troupes de leur propre autorité, & de gouverner toutes les affaires de l'État. A l'appui de ce paradoxe, M. *Burke* cita deux passages de l'histoire Ottomane du Prince *Cantemir*, qui se trouvent dans les notes du second chapitre, liv. IV de cet ouvrage ; mais ces citations sont bien loin d'accréditer les idées de M. *Burke* ; elles rapportent seulement un trait de déférence de Sultan *Achmed III*, envers la Sultane *Validé*, les honneurs que l'on rend à celle-ci, & l'autorité qu'elle exerce sur les Officiers de son sérail. M. *Burke* ignoreroit-il que les Sultanes *Validés* n'ont jamais

Digitized by Google

eu de troupes, ni d'apanages territoriaux, & qu'elles sont, par la loi comme par l'usage, absolument écartées du Gouvernement ?

« Le 29 avril, les Accusateurs firent déposer M. *Middleton*, ancien Résident à Oude, & lui adressèrent une infinité de questions *insidieuses*, dans le but de prouver l'intimité de ses relations avec M. *Hastings*, & de décréditer ainsi d'avance le témoignage qu'il alloit rendre. Ils l'interrogèrent ensuite sur un accord, dont il devoit avoir été l'agent, entre le Nabab d'Oude & sa grand-mère, par lequel ce Visir s'étoit engagé à ne faire aucune demande ultérieure à la vieille Princesse. Il parut clair qu'en effet M. *Middleton* entama une négociation de ce genre, pour mettre fin aux disputes continuelles & aux prétentions des Parties ; mais il fut inconteſtablement démontré que ce Résident avoit agi de son chef, sans aucun ordre, instruction ni communication de M. *Hastings* ou de son Conseil, & que par conséquent la convention, eût-elle été faite & signée, n'étoit nullement obligatoire pour la Compagnie, dont le Gouverneur & le Conseil ne l'avoient ni autorisée ni ratifiée. »

« Le même jour, on lut divers papiers destinés à prouver la méfintelligence du Nabab & de sa grand-mère, le desir de M. *Hastings* de les raccommoder, la détresse de la Compagnie en 1781, & l'espérance qu'eut M. *Hastings*, dans son voyage de Benarès, de trouver des ressources. »

« Les documens fournis le 30 avril, eurent pour objet un don de 100,000 liv. st. que le Nabab fit à M. *Hastings*, comme présent à ce Gouverneur même, qui les reçut & les employa à l'usage de la Compagnie. Ici le Major *Scott* fut appelé, & rendit une déposition non équivoque. On l'interrogea longuement & artificieusement sur une

Digitized by Google

lettre de M. *Haſtings*, datée de Benarès, le 22 janvier 1782, & remiſe de ſa part à la Cour des Directeurs, par le Dépoſant : lettre où M. *Haſtings* donnoit à ſes Conſtituans la première information du préſent que lui avoient fait le Nabab & ſes Miniſtres à Chunar, ainſi que de l'emploi de cette ſomme appliquée à payer les arrérages de l'armée & autres ſervices publics non moins urgens. »

« Ne pouvant conteſter cette deſtination des 100,000 l. ſterl., ni le ſacrifice qu'en fit M. *Haſtings* à la Compagnie, les accuſateurs, réduits à lui prêter l'*intention* de garder ce préſent, demandèrent au Major *Scott*, pourquoi la réception de ces dix lacks de roupies n'avoient pas été plutôt annoncée à la direction à Londres. (Cette ſomme fut reçue vers la fin de ſeptembre 1781.) « Le paquebot le » *Swallow*, répondit M. *Scott*, étoit le ſeul navire » qui pouvoit ſe charger des dépêches du Gou» verneur ; M. *Haſtings*, alors dans la province » de Benarès, pria le Conſeil de retarder le départ » de ce bâtiment ; le bâtiment n'en mit pas moins » à la voile. Il fallut en préparer un autre, qui, » peu de temps après, fut chargé des ſeules & » premières lettres publiques ou particulières que » M. *Haſtings* pût envoyer en Angleterre, depuis » la ceſſation des troubles de Benarès, & l'ouver» ture des communications entre cette province » & Calcutta. »

Il n'eſt pas aiſé d'abréger cette dépoſition, pleinement déciſive, de la rectitude des intentions comme de la conduite de M. *Haſtings* dans cette affaire ; quoique l'interrogatoire ait duré pluſieurs heures, & avec toute la ſubtilité & l'adreſſe dont les examinateurs ſont capables, le témoin répondit à tout avec une telle promptitude, préſence d'eſprit & clarté d'expreſſions, qu'il frappa le jugement

Digitized by Google

de tous les auditeurs; c'est le premier témoignage, depuis l'instruction du procès, qui ait paru faire une impression visible sur les Juges, & porter la lumière dans leur esprit. »

« Pendant le cours de cet examen du Major *Scott*, on lui demanda s'il pensoit que le devoir d'un Gouverneur Général étoit d'obéir aux ordres des Directeurs. « Je pense, répliqua-t-il, que le » premier devoir d'un Gouverneur Général, est » de DÉSOBÉIR à tous les ordres de la Direction » qui peuvent compromettre la sûreté de l'Empire; » parce que son premier devoir est d'en maintenir » la conservation. C'est à lui à répondre ensuite » de ses mesures, à la Mère-Patrie & à la Com- » pagnie. »

« Le 1er. mai, le même témoin fut encore soumis à différentes questions oiseuses ou incidentes telles, & tellement étrangères au fond de l'affaire, qu'il seroit absurde de les répéter. Dans cette séance, le Major *Scott* offrit de produire toute sa correspondance particulière avec M. *Hastings*, si le Tribunal le jugeoit à propos, & il affirma que M. H. avoit payé six mille liv. sterl de sa bourse, pour différens exprès qui lui avoient porté des dépêches de Londres à Calcutta.

« M. *Middleton* reparut le même jour. Les accusateurs ayant entrepris de lui arracher quelques indices de la fausseté des intentions hostiles attribuées aux *Begums*, il maintint, au contraire, que tout le pays en avoit été instruit, & qu'il avoit cru, comme il le croyoit fermement aujourd'hui, à la pleine certitude de ces rapports. M. *Shéridan* lui opposa une correspondance amicale entre les Begums & le Capitaine *Gordon*, d'où l'on devoit induire les services que ces femmes rendirent aux Anglois. M. *Middleton* éclaircit lumineusement l'histoire de cette correspondance, & dit que le Capitaine

Digitized by Google

*Gordon* lui-même étoit à Londres, sollicitant avec instance & chaque jour d'être appelé à la barre, pour y rendre compte des évènemens sur lesquels on mêlevoit des doutes insidieux. M. *Shéridan* ayant craint ce témoin si décisif & refusé de le faire entendre; d'un autre côté, M. *Hastings* ne pouvant l'appeler qu'au moment, encore éloigné, où il produira sa défense, voici les faits authentiques qui concernent cet Officier. »

« Le Capitaine *Gordon* est de la noble famille Ecossaise de ce nom. Il commandoit un corps de 500 hommes dans les Etats du Nabab-Vizir, à l'instant de l'insurrection de Benarès. Dans sa marche à Fyzabad, résidence des *Begums*, il fut attaqué par les ennemis, les repoussa plusieurs fois, & arriva enfin sur les bords de la rivière *Tanda*, ne doutant pas de trouver un asyle sûr dans les domaines de ces femmes. Un de leurs Officiers commandoit à l'endroit où le Capitaine *Gordon* devoit passer la rivière *Tanda*; il s'opposa formellement à ce passage, & par l'effet de cette trahison, le détachement entier du Capitaine *Gordon*, ses bagages, son convoi, furent enlevés: lui même n'échappa que par miracle, & se réfugia dans une factorerie sur les rives du *Tanda*. Dans l'attente de nouvelles plus favorables de Benarès, & voyant sa vie à la merci des *Begums*, il écrivit à l'une d'elle en lui demandant la protection qu'elle devoit aux Alliés du Nabab son fils. Cette Princesse n'osant plus lever si ouvertement le masque, envoya une garde au Capitaine *Gordon* pour le conduire auprès du Colonel *Hannay*; il l'en remercia elle & ses Eunuques par des lettres subséquentes. Dans l'*affidavit* qu'il rendit ensuite sur les lieux, il ne fit aucune mention de cette correspondance, qui, de part & d'autre, n'avoit eu lieu que pour sauver les apparences. »

Digitized by Google

» L'année dernière, M. *Shéridan*, qui croyoit encore le Capitaine *Gordon* à Calcutta, ne manqua pas, dans sa fameuse déclamation sur les *Begums*, de relever cet incident, & l'oubli qu'en avoit fait le Capitaine *Gordon* dans son *Affidavit*; mais cet Officier, revenu de l'Inde en 1784, s'étoit établi avec son épouse dans le midi de la France, par raison de santé. Dès qu'il eut connoissance du discours de M. *Shéridan*, il partit sur le champ, & revint en Angleterre, pour venger son honneur & faire connoître la vérité. L'*impéachement* se trouvant décidé & déjà porté à la Cour des Pairs, M. *Gordon* repassa en France avec une santé très-altérée; mais au péril de sa vie, il est revenu à Londres à l'ouverture du procès, & a demandé opiniâtrément d'être entendu. M. *Hastings* ne peut le citer encore; mais l'on ne doute point que M. *Shéridan* ne s'empressât de faire paroître un témoin si nécessaire à la découverte de la vérité. Cependant, à la grande surprise de l'audience, M. *Shéridan*, le premier mai, dit « non, certainement non, le conseil de l'accusé peut appeler M. » *Gordon*, si cela lui plaît »

De toutes les dépositions jusqu'au premier mai inclusivement, la plupart confuses & incertaines, il n'est résulté qu'une vérité claire; c'est que dans tous les temps, M. *Hastings* fut le défenseur signalé des Begums, & le médiateur amical de leurs disputes interminables avec le Nabab, jusqu'au moment où, en 1781, l'appui donné de leur part à la révolte de *Cheyt-Sing*, leur fit perdre la protection du gouvernement de Calcutta, & l'administration de leurs Jaghires. Observons qu'en reprenant ces Jaghires, on leur donnoit un revenu équivalent, fixé par elles-mêmes, & qui, pour les mettre à l'abri de nouvelles chicanes du Nabab, devoit leur être payé à l'avenir par le résident Anglois à Oude.

Digitized by Google

» Le 6 mai, M. *Shéridan*, qui préside à l'examen des témoins sur la seconde charge, examen auquel il avoit déjà consacré sur un seul point toute la semaine précédente, s'engagea devant la Cour à lui fournir des preuves évidentes du dessein prémédité, formé, dit-il, par M. *Hastings* de s'emparer des trésors des Princesses d'Oude, ainsi que d'une confédération antérieure contre elles pour arriver à ces fins. S'il tient parole, il aura fait tout ce qu'on peut attendre de la magie oratoire, & de la subtilité sophistique. Après avoir exposé l'affaire à sa manière, il demanda la lecture d'une lettre de M. *Hastings* au Lieutenant-Colonel *Popham*, & des extraits de la narration publiée par M. *Hastings* lui-même de l'insurrection de Benarès. La première ne contenoit que des remontrances contre l'appropriation du butin du fort de Bidjégur à l'armée qui l'avoit pris, & la dernière quelques raisonnemens hypothétiques du Gouverneur-Général, d'après l'impression que les grands besoins de l'Etat avoit nécessairement faite sur son esprit; idées particulières, desquelles, si l'on en faisoit usage dans l'*évidence*, il ne résulteroit d'autre preuve, sinon que cette impression étoit profondément gravée dans le cœur de l'accusé, & que le salut de l'Etat formoit le principe dominant de toute sa conduite. Ensuite M. *Shéridan* interpella Sir *Elijah-Impey*, ancien Chef de Justice à Calcutta, avec le dessein de fortifier, par la preuve de l'intimité de ce Magistrat & de l'Accusé, l'indice du *complot* dont M. *Shéridan* s'est chargé de maintenir la réalité. »

« *Sir Elijah-Impey* avoit entrepris un voyage dans les Provinces supérieures, afin de prendre connoissance par lui-même de quelques circonstances qui devoient le diriger dans sa réformation des Cours provinciales. Tandis qu'il rempliſſoit

Digitized by Google

sa mission, M. *Hastings* jugea sa présence indispensable à Benarès, & le pressa de s'y rendre. *Sir Elijah*, jaloux de servir l'Etat, sous quelque rapport qu'on pût lui indiquer, se hâta de souscrire à la demande du Gouverneur-Général ; & voilà comment il eut accidentellement connoissance des événemens sur lesquels on l'interrogeoit. Son examen dura cinq heures; & quoiqu'une grande partie de cette enquête fût liée à une accusation contre lui, soutenue à la Chambre des Communes par l'un des Directeurs de *l'impeachement* de M. *Hastings*, ce qui l'autorisoit, d'après les loix Angloises, à un refus absolu de déposer, cependant Sir *Elijah Impey*, à son grand honneur & à celui du caractère de M. *Hastings*, répondit à toutes les objections légales, & donna avec une noble franchise, avec un généreux empressement, le précis le plus clair, solide, énergique & direct de toutes les circonstances relatives aux transactions dont il avoit eu connoissance, & auxquelles il s'étoit trouvé mêlé. »

» Il est aussi impossible de détailler minutieusement tous les différens objets sur lesquels il fut examiné, que d'apprécier avec la justice qui lui est dûe, la netteté, le bon sens & la vigueur de sa déposition. Nous nous contenterons donc d'en établir d'une manière générale les points capitaux. »

» Rappelons d'abord que la rébellion inattendue de *Cheyt-sing* dérangea le projet primitif qu'avoit M. *Hastings* de visiter le Nabab-Visir, & de remédier au désordre de son administration, comme il l'exécuta depuis. Cependant ce Prince marcha volontairement au secours de M. *Hastings*, enveloppé de dangers : leur entrevue donna lieu au Traité, nommé Traité de *Chunar*, par lequel on stipula des mesures capables de réparer le délabrement des affaires du Visir, & de faciliter la liquidation de sa dette à la Compagnie. Entr'autres

choses,

choſes, on ſtipula la repriſe des Jaghires des Princeſſes d'Oude, comme leur rébellion paſſée en donnoit le droit. Ceux de la *Bhow Begum*, mère du Nabab, avoient été garantis par la Compagnie; mais après s'être déclarée & armée contr'elle, cette garantie tomboit d'elle-même. Le feu Nabab avoit amaſſé de grandes ſommes d'argent laiſſées en dépôt à cette Princeſſe : ces tréſors lui avoient été garantis comme les Jaghires. Le Viſir régnant, qui regardoit ce dépôt comme appartenant à l'Etat, l'avoit fréquemment réclamé, mais en vain, tant que le cas légitime de garantie ſubſiſtoit : ce cas n'exiſtant plus, & la *Begum* ayant elle-même, par ſes hoſtilités, renoncé à la protection de la Compagnie, M. *Haſtings* laiſſa au Nabab la liberté de faire valoir ſes droits & de reprendre les Jaghires. »

Le témoignage de *Sir Elijah-Impey* conſtata la rébellion notoire des Princeſſes : « Ce fait, dit-il, » fut auſſi notoire que le fut à Londres, en 1745, » la révolte du nord de l'Ecoſſe en faveur du » Prétendant. » Il juſtifia la ceſſation de la garantie, la repriſe des Jaghires & la ſaiſie des tréſors; il prouva démonſtrativement que, loin qu'il eût exiſté aucun concert prémédité à ce ſujet, les *Bégums* elles-mêmes avoient amené ſucceſſivement toutes ces meſures par leur conduite injuſtifiable.

Le 7, M. *Shéridan* pourſuivit l'inſtruction, & prétendit prouver que les troubles du Gooruckpoor & Bareeck, loin d'avoir été excités par les Begums, préexiſtèrent à leur rébellion. On produiſit une liaſſe de papiers relatifs à ces troubles, qu'on aſſura avoir pris leur ſource dans les rigueurs exercées par les Collecteurs; mais les *Begums* furent accuſées non-ſeulement de levées de troupes ennemies dans les diſtricts de leurs Jaghires, mais encore d'exciter à la révolte les Zémin-



Digitized by Google

dars, toujours prêts à s'opposer à l'autorité du Nabab. »

« M. *Middleton* fut ensuite interpellé de prouver que le Nabab-Visir ne consentit, qu'après la plus grande répugnance, à la reprise des Jaghires, quoiqu'il en eût demandé la permission, & qu'il l'eût obtenue dans le traité de Chunar. Le témoignage de M. *Middleton* prouva, au contraire, que cette répugnance du Nabab n'avoit eu aucunement pour objet la reprise des Jaghires des Princesses, mais *celle des Jaghires tenus par ses propres Favoris*, également comprise dans le Traité : le Gouverneur-général ayant jugé que ce seroit un scandale de laisser ces établissemens entre les mains des Compagnons de débauche du Visir, tandis que l'on dépossédoit les Princesses des leurs propres. »

« Les Accusateurs arguèrent d'inconsistance le compte que rendoit M. *Middleton* de la conduite du Nabab ; cependant la déposition même de ce témoin n'offrit aucune variation dans les faits ; mais il étoit impossible de ne pas tracer une suite d'inconséquences, en décrivant la fluctuation perpétuelle d'un esprit aussi foible que celui du Nabab, inconstant dans ses projets, incertain dans ses principes, & toujours prêt à en croire le dernier donneur d'avis, sans être jamais déterminé par son propre jugement. »

« Le 8, 25e. Séance du Procès ; les Accusateurs annoncèrent qu'ils alloient prouver que les *Begums* n'avoient point connivé à exciter leurs Jagheerdars à la résistance. Malheureusement la principale lettre dont ils choisirent la lecture, porte que le Chef Eunuque des *Begums*, *Bahar Aly Khawn* déclara qu'il *souleveroit la contrée*, si l'on essayoit de reprendre les *Jaghires*. Vinrent ensuite d'autres lectures absolument étrangères à ce sujet ; puis M. *Middleton* fut appelé de nouveau

Digitized by Google

& examiné. Ayant répondu à certaines questions spéculatives sur des choses d'opinion & non de fait, il fut confronté par les Conseils de M. *Hastings*, & déposa que *Shuja Dowla* garda toujours ses trésors dans le Zenana (Harem), & que, quoique confié à la garde de la *Bow Begum*, ce dépôt appartenoit à l'Etat. Le reste de l'examen de M. *Middleton* eut pour objet un registre de lettres, contenant des copies de quelques parties de sa correspondance, dressé à l'usage privé de ce témoin, & remis par lui-même, comme document, à la Chambre des Communes. Ce journal étant incomplet, les Accusateurs prétendirent qu'on en avoit déchiré des feuilles & mutilé d'autres. Il fut clairement prouvé que cette imperfection avoit sa cause dans la précipitation avec laquelle ces copies avoient été faites & assemblées; en effet, il est impossible que M. *Middleton* eût formé le projet de mutiler un brouillard épistolaire, qui étoit sa propre & particulière propriété, qui ne fut jamais destiné à devenir public, & que lui-même, volontairement, avoit offert & remis à la Chambre des Communes. »

« Il se présente ici une remarque bien extraordinaire à l'Observateur le plus superficiel. Est-il concevable que dans une grande & solennelle Enquête sur treize ans d'administration du Gouverneur-général d'un grand Empire, les Conducteurs de la poursuite, ayant à mettre en avant les actes les plus essentiels des grands départemens de Police, Finance, Législation, Alliances & autres opérations du Gouvernement suprême, au lieu de traiter de si importantes questions politiques, consument le temps de la Cour des Pairs en recherches puériles sur la condition d'un livre de copie, où en subtils interrogatoires, plutôt calculés dans le but d'embar-



Digitized by Google

rasser le jugement d'un Témoin, que d'éclairer celui des Juges ! »

Vraisemblablement il n'existe pas un premier exemple d'une pareille instruction testimoniale. Elle porte à chaque ligne la trace de l'artifice le plus raffiné. Après avoir entendu les assertions tranchantes, les qualifications cruelles, & le ton décisif des Accusateurs dans leurs discours, on eût été pardonnable de leur supposer en main les preuves manifestes des crimes énormes dont ils chargeoient M. *Hastings*. Quelle n'est donc pas la surprise des hommes impartiaux, en voyant ces Accusateurs, si confians dans leurs drames parlementaires, réduits maintenant à des tours de force multipliés, aux recherches les plus frivoles, aux questions les plus captieuses, à des fragmens de lettres qu'ils ont encore besoin d'interpréter, pour toutes preuves contre l'Accusé? Tel témoin a été interrogé, & torturé de subtilités pendant 20 à 30 heures. Si dans aucun pays un Juge osoit provoquer un témoin par des interrogations suggestives & fallacieuses, & l'examiner ainsi comme il examineroit l'Accusé lui-même, il seroit cassé de ses fonctions & déshonoré. Nous nous en rapportons, sur la vérité de ces remarques, à tous ceux qui sont à même de consulter le recueil authentique d'*Evidence*, tel qu'il a été imprimé à l'usage des Pairs.

Digitized by Google

# FRANCE.

## *De Verſailles, le 18 Mai.*

Le lundi, 12 de ce mois, l'Aſſemblée générale extraordinaire du Clergé, ayant à ſa tête l'Archevêque de Narbonne, s'eſt rendue à Verſailles, où elle a eu une audience du Roi, à laquelle elle a été conduite par le ſieur de Nantouillet, Maître des cérémonies. Elle a été préſentée par le Baron de Breteuil, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, ayant les affaires du Clergé dans ſon département. L'Archevêque de Narbonne, au nom de l'Aſſemblée qu'il préſide, a porté la parole à Sa Majeſté, & lui a nommé & préſenté les Députés du premier & du ſecond Ordre.

L'Aſſemblée du Clergé a eu enſuite l'honneur d'être admiſe à l'audience de la Reine, à laquelle elle a été conduite & préſentée de la même manière.

Dans l'après-midi, le Roi & la Reine ont tenu ſur les fonts de Baptême, dans la Chapelle du château, le Duc de Chartres & le Duc de Montpenſier. Le Duc de Chartres a été nommé *Louis Philippe*, & le Duc de Montpenſier, *Antoine Philippe*. Les cérémonies du Baptême ont été ſuppléées par l'Evêque de Metz, Grand-Aumônier de France, en préſence du ſieur Jacob, Curé de la paroiſſe Notre-Dame.

Le Roi a nommé à l'Archevêché de Lyon l'Evêque d'Autun; à l'Abbaye de Tonnay-Charente, Ordre de Saint-Benoît, Diocèſe de Saintes, l'Abbé Boulogne, Prédicateur ordinaire de S. M; & à celle de Bournet, même Ordre, Diocèſe d'Angoulême, l'Abbé de Gaſton, Aumônier de Monſeigneur Comte d'Artois, ſur la nomination



Digitized by Google

& présentation de ce Prince, en vertu de son apanage.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le même jour, le contrat de mariage du Comte Alexandre-François de la Rochefoucauld, fils du Duc de Liancourt, avec demoiselle de Chastulé; & celui du Vicomte de Machault, Colonel attaché au régiment de Dragons de la Reine, avec demoiselle de Machault d'Arnouville.

Le Roi, la Reine, Madame Elisabeth de France se sont rendus, le 14, au château de S. Cloud. Monseigneur le Duc de Normandie, qui doit y être inoculé, & Madame, Fille du Roi, s'y étoient rendus la veille.

## *De Paris, le 28 Mai.*

Le 15 de ce mois, M. le Duc de Normandie a été inoculé, par ordre du Roi, dans le château de Saint-Cloud, à 9 heures & demie du soir. Le sieur Jauberthou a pratiqué, suivant la méthode des piqûres, sur les deux bras du Prince, l'insertion du levain variolique. Ce levain avoit été pris sur les boutons varioleux & en pleine suppuration d'un enfant de six ans. L'ordre avoit été donné au sieur Brunyer, Médecin de Monseigneur le Dauphin & des Enfans de France, & au sieur Jauberthou, Médecin consultant de Mgr. Comte d'Artois, d'examiner & de constater d'avance l'état actuel de l'enfant, dont ils ont été aussi satisfaits que de la bonne santé de la mère.

Digitized by Google

# DÉCLARATION DU ROI,

## Du premier mai 1788,

## *Relative à l'Ordonnance Criminelle.*

LOUIS, &c. Les grands objets d'administration dont nous sommes occupés, ne Nous font pas perdre de vue les autres genres de bien que peut opérer notre amour pour nos Peuples. La Législation de notre royaume sollicite particulièrement notre vigilance. Nos Loix criminelles sur-tout, cette portion si importante de l'ordre public, méritent d'autant plus de fixer notre attention, qu'elles intéressent à la fois notre humanité & notre justice.

Lorsque Louis XIV, de glorieuse mémoire, voulut donner à ses Tribunaux le Code qui règle encore aujourd'hui leurs jugemens en matière criminelle, il fit précéder cet acte mémorable de sa sagesse par des conférences solennelles; & après s'être éclairé par les conseils des Magistrats les plus recommandables de la Nation, il publia son Ordonnance de mil six cent soixante & dix.

Malgré des précautions si dignes de concilier à cette Loi le suffrage universel, nous ne saurions Nous dissimuler, qu'en conservant le plus grand nombre de ses dispositions, nous pouvons en changer avantageusement plusieurs articles principaux, & la réformer sans l'abolir. Nous avons donc considéré que ces Commissaires eux-mêmes n'ont pu tout prévoir, en débrouillant le chaos de la Jurisprudence criminelle, que les procès-verbaux de leurs conférences attestent qu'ils furent souvent divisés sur des points importans, & que la décision ne parut pas confirmer toujours les avis les plus sages; que depuis la réduction de cette Ordonnance, le seul progrès des lumières suffiroit pour Nous inviter à en revoir atten-



Digitized by Google

tivement les dispositions, & à les rapprocher de cette raison publique, au niveau de laquelle nous voulons mettre nos Loix; enfin, que le temps lui-même a pu introduire ou dévoiler, dans l'exécution de l'Ordonnance criminelle, des abus essentiels à réformer; & à l'exemple des Législateurs de l'antiquité, dont la sagesse bornoit l'autorité de leur Code à un période de cent années, afin qu'après cette épreuve la Nation pût juger les Loix, nous avons observé que ce terme étant maintenant expiré, nous devions soumettre à une révision générale cette même Ordonnance criminelle qui a subi le jugement d'un siècle révolu.

Pour procéder à ce grand ouvrage avec l'ordre & la sagesse qu'il exige, Nous nous proposons de Nous environner de toutes les lumières que nous pourrons réunir autour du Trône où la divine Providence Nous a placés. Tous nos Sujets auront la faculté de concourir à l'exécution du projet qui Nous occupe, en adressant à notre Garde des Sceaux les observations & mémoires qu'ils jugeront propres à Nous éclairer. Nous éleverons ainsi au rang des Loix les résultats de l'opinion publique après qu'ils auront été soumis à l'épreuve d'un mûr & profond examen, & nous chercherons tous les moyens d'adoucir la sévérité des peines, sans compromettre le bon ordre & la sûreté générale.

L'esprit systématique n'excitera jamais que notre méfiance. Nous voulons éviter tout excès dans la réforme de nos Loix criminelles, celui même de la clémence, auquel il seroit si doux de se livrer, s'il n'enhardissoit au crime par l'espoir de l'impunité.

Notre objet invariable dans la révision de nos Loix criminelles, est de prévenir les délits par la certitude & l'exemple des supplices, de rassurer l'innocence, en la protégeant par les formes les plus

Digitized by Google

propres à la manifester; de rendre les châtimens inévitables, en écartant de la peine un excès de rigueur, qui porteroit à tolérer le crime plutôt qu'à le dénoncer à nos Tribunaux; & de punir les malfaiteurs avec toute la modération que l'humanité réclame & que l'intérêt de la société peut permettre à la Loi.

Mais en attendant que notre sagesse ait opéré une si utile révolution, dont nous espérons que nos Sujets éprouveront incessamment les heureux effets, nous voulons, en annonçant nos intentions à nos Peuples, abroger dès-à-présent plusieurs abus auxquels il Nous a paru instant de remédier.

Le principal abus qui rendroit en ce genre tous les autres irremédiables jusqu'à la parfaite réforme de nos Loix criminelles, a pour principe la disposition de l'article vingt-un du titre vingt-cinq de l'Ordonnance de mil six cent soixante-dix, qui, en ordonnant que les jugemens seront exécutés le même jour qu'ils auront été prononcés aux condamnés, laisse aux Juges la faculté de les mettre à exécution aussi-tôt qu'ils sont rendus. Cette promptitude peut être utile dans des cas particuliers où il importe de rétablir le bon ordre, par la terreur d'un exemple qui ne souffre point de délai; & Nous l'avons autorisée dans ces circonstances. Mais dans la punition des autres délits, une pareille forme rend illusoire l'espoir de recourir à notre clémence ou d'éclairer notre Justice.

Notre humanité n'est point effrayée de mettre un intervalle entre la signification des arrêts de mort & leur exécution. Nous avons reconnu que les condamnés étoient presque toujours instruits d'avance de leurs jugemens dans les prisons, & que cette notification étoit d'autant plus nécessaire, qu'elle ne seroit encore qu'insuffisamment sup-



Digitized by Google

pléée, par le conseil que Nous nous proposons de leur donner pour les diriger dans leurs défenses.

Un autre abus que nous pouvons supprimer dès-à-présent, c'est l'interrogatoire sur la sellette. Cette formalité flétrissante n'entra jamais dans la classe des peines imposées par nos Loix; elle blesse d'ailleurs ouvertement le premier de tous les principes en matière criminelle, qui veut qu'un accusé, fût-il condamné à mort en première instance, soit toujours réputé innocent aux yeux de la Loi, jusqu'à ce que sa sentence soit confirmée en dernier ressort. Il n'est donc pas juste que le supplice de l'ignominie précède cet arrêt définitif, qui peut seul constater irrévocablement son crime, & l'expose à perdre la tranquillité d'esprit dont il a besoin pour se défendre devant ses Juges.

Attentifs à Nous défendre de toute précipitation dans l'amour même du bien, nous avions déjà porté nos regards sur ce genre de peines que la Loi avoit autorisé dans l'enceinte des Tribunaux. Nous avions pensé que la question, toujours injuste pour completter la preuve des délits, pouvoit être nécessaire pour obtenir la révélation des complices; & en conséquence, par notre Déclaration du 24 août 1780, nous avions proscrit la question préparatoire, sans abolir encore la question préalable. De nouvelles réflexions Nous ont convaincus de l'illusion & des inconvéniens de ce genre d'épreuve, qui ne conduit jamais sûrement à la connoissance de la vérité, prolonge ordinairement sans fruit le supplice des condamnés, & peut plus souvent égarer nos Juges que les éclairer. Cette épreuve devient presque toujours équivoque par les aveux absurdes, les contradictions & les rétractations des criminels. Elle est embarrassante pour les Juges, qui ne peuvent plus démêler la vérité au milieu

Digitized by Google

des cris de la douleur. Enfin, elle est dangereuse pour l'innocence, en ce que la torture pousse les patiens à des déclarations fausses, qu'ils n'osent plus rétracter de peur de voir renouveler leurs tourmens.

Ces considérations Nous ont déterminés à tenter un moyen plus doux, sans être moins sûr, pour forcer les malfaiteurs de nommer leurs complices. Nous avons pensé que la Loi ayant confié à la religion du serment les plus grands intérêts de la société, puisqu'elle en fait dépendre la vie des hommes, elle pouvoit l'adopter aussi pour garant de la sûreté publique, dans les dernières déclarations des coupables. Nous nous sommes donc décidés à essayer, du moins provisoirement, de ce moyen; Nous réservant, quoiqu'à regret, de rétablir la question préalable, si, d'après quelques années d'expérience, les rapports de nos Juges Nous apprenoient qu'elle fût d'une indispensable nécessité.

La sage institution de faire imprimer & afficher les arrêts en matière criminelle, nous a paru d'autant plus précieuse au maintien de l'ordre public, qu'elle multiplie en quelque sorte l'exemple des supplices, qu'elle contribue à prévenir les crimes par la crainte des châtimens, qu'elle reproduit sans cesse sous les yeux des Peuples l'action des Loix qui les protégent, & qu'elle sert à exciter la vigilance des Juges, par la seule publicité de leurs jugemens.

Mais plusieurs de nos Cours ont restreint l'influence d'un usage si salutaire, en adoptant dans leurs arrêts une formule vague, qui, sans articuler expressément le crime, ne motive les jugemens portant peine de mort, que sur les seuls *cas résultans du procès*. D'où il suit que nos Peuples peuvent quelquefois ignorer les causes de ces condamnations solennelles, qui, en mettant la peine à la suite du



Digitized by Google

& délits dont l'accusé aura été convaincu, & pour lesquels il sera condamné; exceptons les arrêts purement confirmatifs de sentences des premiers Juges, dans lesquelles lesdits crimes & délits seroient expressément énoncés; à la charge par nos Cours de faire transcrire, dans le vu de leurs arrêts, lesdites sentences des premiers Juges, le tout à peine de nullité.

IV. La disposition de nos Ordonnances, par laquelle il suffit, pour que les arrêts en matière criminelle passent à l'avis le plus sévère, que cet avis prévaille de deux voix, n'aura lieu qu'à l'égard de toutes autres peines que celles de mort; voulons qu'aucune condamnation à la peine de mort ne puisse être prononcée en dernier ressort si l'avis ne prévaut de trois voix.

V. Aucun jugement portant peine de mort naturelle ne pourra être exécuté qu'un mois après qu'il aura été prononcé au condamné: ordonnons à nos Procureurs-Généraux, ainsi qu'à nos Procureurs ès Grands-Bailliages, d'instruire notre Chancelier ou Garde des Sceaux, par le premier courier qui suivra la date desdites jugemens, de la nature des délits sur lesquels ils seront intervenus, de la date du jour où ils auront été rendus, & de celle du procès-verbal de leur prononciation au condamné; leur défendons de faire en aucun cas procéder à l'exécution avant l'expiration dudit délai, si ce n'est qu'il en soit par Nous autrement ordonné.

VI. Exceptons de la disposition de l'Article précédent, les jugemens rendus pour le cas de sédition ou émotion populaire; seront lesdits jugemens exécutés le jour qu'ils auront été prononcés aux condamnés.

VII. Nos Cours & Juges ordonneront que tout arrêt ou jugement d'absolution, rendu en dernier

Digitized by Google

ressort ou dont il n'y aura appel, sera imprimé & affiché aux frais de la partie civile, s'il y en a, sinon aux frais de notre Domaine; les autorisons à décerner, pour lesdits frais, exécutoire sur notre Domaine, en la forme ordinaire, jusqu'à concurrence de deux cents exemplaires en notre Cour de Parlement & Cour des Aides de Paris, cent-cinquante exemplaires en nos autres Cours supérieures, & cent exemplaires en nos Grands-Bailliages; sauf aux accusés, renvoyés absous, d'en faire imprimer & afficher un plus grand nombre à leurs frais.

VIII. Notre Déclaration du 24 août 1780, sera exécutée, & y ajoutant, abrogeons la question préalable.

IX. Voulons néanmoins que le jour de l'exécution, il soit procédé par le Juge-Commissaire, en la forme prescrite par nos Ordonnances, à l'interrogatoire des condamnés à mort; & seront lesdits condamnés interrogés, encore qu'ils aient constamment dénié dans le cours de l'instruction, & qu'il paroisse par la nature du crime & par la qualité des preuves, qu'il n'y a lieu à révélation d'aucuns complices.

X. Voulons aussi qu'encore que lesdits condamnés aient persisté à dénier dans leurdit interrogatoire, ils soient recollés sur icelui, & qu'il ne soit procédé au recollement qu'au moment de l'exécution, à l'effet de quoi sera tout condamné préalablement conduit à la salle destinée au Juge ou Commissaire.

XI. Dans le cas où le condamné auroit chargé des complices, il sera procédé à la confrontation en la forme ordinaire, de la seule ordonnance du Commissaire.

XII. Laissons néanmoins à la prudence dudit Commissaire d'ordonner qu'il sera procédé sur le

Digitized by Google

champ au recollement, dans les cas où il y auroit néceſſité urgente, conſtatée par le rapport de médecins ou gens à ce connoiſſans, lequel rapport ſera joint au procès; & ſera tout ce qui eſt preſcrit par le préſent article & par les deux articles précédens, obſervé, à peine de nullité de l'interrogatoire & recollement, qui ne pourront faire charge & ne ſerviront que de ſimple mémoire, &c.

## EDIT DU ROI, portant Suppreſſion des Tribunaux d'exception.

Le Roi ſupprime les Bureaux des Finances, Elections & Juriſdictions des Traites dans tout le Royaume, ainſi que la Chambre du Domaine & du Tréſor établie à Paris; ſépare la juriſdiction contentieuſe appartenante à ces Tribunaux, de la partie d'adminiſtration qui pourroit leur avoir été accordée, ſe réſervant de ſtatuer inceſſamment ſur le renvoi de ladite partie d'adminiſtration, tant en ſon Conſeil qu'aux Etats provinciaux & Aſſemblées provinciales du Royaume; ſépare pareillement de l'adminiſtration appartenante aux Maîtriſes des Eaux & Forêts, & aux Greniers à ſel, la juriſdiction contentieuſe, maintient les Officiers dans l'adminiſtration, aménagement, inſpection & viſite des Eaux & Forêts, & dans le droit de veiller à l'enmagaſinement & diſtribution du ſel, &c. Attribue la connoiſſance des affaires deſdits Tribunaux ſéparés, aux Préſidiaux & Grand-Bailliages, pour y être jugées en dernier reſſort, ou à la charge de l'appel aux Cours de Parlement ou Cours des Aides.

## EDIT DU ROI, portant Réduction d'Offices dans ſa Cour du Parlement de Paris.

Cette Cour ſera compoſée, à l'avenir, de la Grand'-Chambre, de la Tournelle & d'une Cham-

Digitized by Google

bre des Enquêtes, formant 67 Membres. Les 2^e. & 3^e. Chambres des Enquêtes ſont ſupprimées. La ſuppreſſion tombera d'abord ſur les offices vacans, enſuite ſur les offices dont ſont pourvus les Conſeillers derniers reçus. Les titulaires & propriétaires des offices ſupprimés, remettront, dans trois mois, leurs titres de propriété, quittances de finances & autres pièces au Contrôleur-général, pour recevoir leur remboursement, à moins qu'ils ne préfèrent de conſerver leurs offices pour être remplacés lors des vacances qui pourront ſurvenir; dans ce cas, ils ſont autoriſés à garder leurs quittances de finances, dont l'intérêt leur ſera payé à raiſon de 5 pour 100, juſqu'à ce que leur remplacement puiſſe s'effectuer. Ils ſont maintenus dans les privilèges attribués à leurs offices, & les conſerveront pendant leur vie. Le Premier Préſident eſt autoriſé à déterminer, avec le Procureur-général, le nombre auquel devront être fixés, pour le bien du ſervice, les offices de Greffiers, Procureurs & Huiſſiers en la Cour du Parlement. Nul ne pourra être reçu en l'office de Conſeiller qu'il n'ait 25 ans accomplis, ſi ce n'eſt qu'il ſoit fils ou petit-fils de Préſident, Conſeiller, Avocat ou Procureur-général; alors il pourra l'être à 23 ans. Aucun Conſeiller en ladite Cour, ne pourra avoir voix délibérative, ni même entrée & ſéance à l'aſſemblée des Chambres, qu'il n'ait 30 ans révolus. Pour être admis auxdits offices de Conſeillers, outre l'âge requis ci-deſſus, il faudra avoir ſervi, pendant quatre ans, dans un des offices de Lieutenant, Conſeiller, Avocat ou Procureur du Roi au Châtelet de Paris, ou autre grand Bailliage, ou dans l'office de Subſtitut du Procureur-général, ou ſuivi, pendant le même nombre d'années, les audiences, & exercé la profeſſion d'Avocat au Parlement.

Digitized by Google

DÉCLARATION DU ROI sur les vacances, qui dureront jusqu'après l'établissement des grands Bailliages & autres Sièges, & l'entière exécution du nouvel ordre que Sa Majesté veut établir dans les Tribunaux inférieurs du royaume.

L'étendue & la nature des nouvelles Ordonnances Militaires, au nombre de 35, ne nous permettant ni de les rapporter ni de les analyser, nous sommes réduits à en indiquer seulement les titres.

La 16^e^., en date du 17 mars, porte réforme des cinq derniers régimens de Cavalerie ; savoir, les *Evêchés*, *Franche-Comté*, *Septimanie*, *Querci* & la *Marche*, & incorporation desdits régimens dans les douze régimens de Chasseurs, & dans les six régimens de Hussards.

La 17^e^. porte : Réforme du régiment de Cavalerie de Nassau-Saarbruck.

La 18^e^. supprime éventuellement toutes les charges de Colonels-généraux, ainsi que toutes celles dénommées d'Etat-major, attachées à différens corps de troupes, & qui fixe en même temps tous les droits, privilèges & prérogatives que conserveront, tant lesdites charges, que les régimens qui en dépendent, jusqu'à ce qu'elles soient éteintes.

La 19^e^. porte : Réglement sur la hiérarchie de tous les emplois militaires, ainsi que sur les promotions & nominations auxdits emplois.

La 20^e^. porte : Réglement sur le commandement dans les provinces, ainsi que sur la division, l'organisation, la police, la discipline & l'administration générale de l'armée.

La 21^e^. porte : Suppression de l'Ecole des Trompettes établie à Strasbourg.

Digitized by Google

La 22e. porte: Suppreſſion du Dépôt des Recrues, établi à l'iſle de Ré.

La 23e. concerne la ſuppreſſion de la Régie de l'habillement, l'établiſſement d'une commiſſion, ſous le nom de *Directoire*, deſtinée à la remplacer, & les retenues à exercer ſur les maſſes des troupes, pour fournir aux dépenſes des fournitures à leur faire par les ſoins du Directoire.

Une dernière Ordonnance, du 17 avril, concerne la conſtitution, la compoſition & les fonctions de Commiſſaires des guerres.

On ne lira pas ſans quelqu'intérêt la relation ſuivante, que nous empruntons du *Courier Maritime*. C'eſt l'extrait du Journal du ſieur *Calvy*, Capitaine en ſecond de la corvette la *Galathée*, naufragée l'année dernière ſur l'iſle George-Diskio, dans le levant.

« Nous appareillâmes de l'Iſle d'Orlac, pour Marſeille, par un vent de Nord, petit frais & beau temps. Quelques heures après, le vent s'étant élevé à la partie du N. N. O., avec brume, nous prîmes un ris à chaque hunier. On ſerra la grande voile & les voiles d'étai ; & nous continuâmes notre route avec la ſeule miſaine, portant le cap à l'O. & O. N. O., & par intervalles au N. ; mais le vent croiſſant avec violence, accompagné de grêle & de neige, les vagues, ou plutôt des montagnes de mer, menaçoient à chaque inſtant de nous engloutir. Il n'y avoit à portée aucun port de relâche, & il étoit dangereux de courir au Cap Dore, où le Capitaine Pérille & ſon équipage venoient de ſe perdre ; il fallut tenir la mer.

« Quoiqu'un de nos premiers ſoins eût été de déblayer le pont & l'entre-pont, les Matelots avoient de l'eau juſqu'à la ceinture, étoient ſans

Digitized by Google

ceſſe battus par les lames, & à demi-gelés par le froid exceſſif qui, vers le ſoir, vint ſe joindre à toutes les horreurs d'une tempête auſſi affreuſe qu'opiniâtre. Les pompes s'étant engorgées, nous eſſayâmes en vain des barils vides. Les routes réduites, nous nous trouvâmes à l'eſt, & à la diſtance de trois lieues de Saint-Georges Diskio. On vira difficilement de bord; on gouverna relativement à la voilure; mais, malgré tous les efforts imaginables pour tenir le plus près, nous portions le cap au S. quart S. E., preſqu'à l'oppoſé. Alors la conſternation fut générale, & l'équipage, au comble de l'abattement & du déſeſpoir, alla ſe jeter ſur quelques monceaux de bled reſtés dans l'entre-pont, dans l'attente cruelle d'une mort prochaine & aſſurée.

« Reſté ſeul à l'habitacle, il étoit environ 11 h., lorſque je découvris deux écueils à une très-petite diſtance, ce qui me fit juger que nous ſerions bientôt ſur l'iſle. J'appelai nos malheureux Matelots, en leur annonçant une perte certaine. Ils répondirent à ma voix par des ſoupirs & des gémiſſemens; & je les vis, hors deux hommes qui n'avoient pas eu la force de ſe relever, ſe traîner ſur le pont, &, dans un ſilence morne, enviſager d'un œil fixe & immobile, le terme de leur pénible & douloureuſe exiſtence. Bientôt nous apperçûmes la pointe E. de l'Iſle. Le naufrage étoit inévitable. Le navire, n'obéiſſant plus, toucha ſur des roches éloignées de terre d'une lieue. Au premier choc, le gouvernail ſe décrocha, le mât rompit & écraſa par ſa chûte le canot & la chaloupe. En un inſtant la chambre fut pleine d'eau. Un ſecond coup entr'ouvrit le bâtiment, & un troiſième le partagea, de façon cependant que la majeure partie reſta au pouvoir de l'équipage.

« On concevra difficilement que ſur un débris

Digitized by Google

toujours prêt à nous échapper, à demi nuds, couverts de neige, sans pain, sans vin, sans eau, dévorés par la faim & la soif, épuisés de fatigue, accablés de sommeil, transis de froid, battus par les vents & ballottés par les vagues en furie, au milieu des écueils & des ténèbres, nos cœurs fussent encore accessibles à l'espérance; cependant à la vue de la côte, près de laquelle nous nous trouvâmes au point du jour, un tressaillement de joie nous saisit, & le courage nous revint. Nous pensâmes aussi-tôt à faire un radeau; mais le froid excessif, qui fit périr à mes côtés un Matelot Vénitien, âgé de 22 ans, rendit nos efforts inutiles, & nous ne dûmes notre conservation qu'au généreux & intrépide dévouement d'un Matelot de la Ciotat, nommé *Jean-Baptiste Monteau*. A peine ce brave Marin voit-il l'exécution de notre radeau impossible, que, sans dire un seul mot & sans perdre un seul instant, il s'empare du bras de la grande voile, s'élance à la mer, & luttant contre les flots mutinés, avec une vigueur & une rapidité qui nous étonnent, atteint le rivage, tout couvert de meurtrissures & de sang, & y amarre la corde, sur laquelle nous nous glissons les uns après les autres. Descendus à terre, au nombre de douze, nous éprouvâmes un sentiment vif de plaisir & de reconnoissance. Il n'eut que la durée d'un éclair, & fit place à des réflexions d'autant plus alarmantes, que l'aspect sauvage des lieux où nous venions d'aborder, nous fit craindre de n'avoir échappé à la fureur des ondes, que pour devenir la proie des bêtes féroces ou périr de froid, de faim & de misère sur des rocs escarpés, où tout faisoit soupçonner qu'aucun mortel n'avoit jamais pénétré. Réduits à cet état de détresse & de désespoir, où, avec la liberté d'agir, l'on entreprend tout,

Digitized by Google

» lui dit *Faure* en l'embraſſant, je ſuis devenu
» plus pauvre encore ; mais quand tu viendras
» une autre fois, tu partageras ce que j'aurai, &
» tu coucheras avec moi. »

On écrit de S. Paul de Fayence, à 3 lieues de Fréjus, que M. *de Colombet* a délivré les Habitans du voiſinage d'un ſerpent d'une taille extraordinaire, qui portoit l'effroi dans la campagne : il ſuivoit les troupeaux, & dévoroit les moutons. M. *de Colombet* ſe tranſporta ſur les lieux, & ſe mit à ſa pourſuite avec un ſeul chien Anglois. Il l'aperçut dans des brouſſailles, l'approcha de dix pas, lui tira deux coups de fuſil, & l'atteignit à la tête ; il lui en tira deux autres par précaution. L'animal mourut en ſe débattant avec tant de force, qu'il rompoit avec ſa queue de très-groſſes branches d'arbres : il s'eſt trouvé peſer deux quintaux & demi. Il eût été à deſirer qu'on eût donné des détails ſur la véritable eſpèce de ce reptile, dont la groſſeur paroît avoir été immenſément exagérée. *Drapper* fait mention, dans ſon hiſtoire de l'Amérique, d'un ſerpent que l'on trouve au Bréſil, & qui a 24 pieds de longueur ; & *Chrétien Menzelins* dit qu'il y en a dans les Indes orientales qui dévorent & qui avalent un buſle tout entier. ( *Courier d'Avignon.* )

Monſieur,

Digitized by Google

Monsieur,

« Vous donnez souvent place à la bienfaisance dans votre Journal, voudriez-vous bien en donner une à la reconnoissance.

Une femme aimable, près de laquelle les malheureux sont assurés d'avoir un appui, est informée qu'un jardinier maraicher du voisinage, a épuisé toutes ses ressources pour reconstruire sa chaumière qu'un coup de vent avoit deux fois renversée; elle se transporte sur les lieux, trouve un vieillard de 92 ans, son fils le jardinier, sa femme & trois enfans menacés de passer l'hiver exposés aux injures de la saison : ce spectacle la détermine aussitôt à se charger seule des soins & frais de la bâtisse: en moins de 15 jours l'ouvrage fut achevé, & la maison habitable; c'étoit un contraste bien frappant de voir cette intéressante philantrope courir dès le matin à la cabane dont elle étoit le premier piqueur, & son mari, Architecte par état, se rendre aux charmans hôtels qu'il construit. J'étois dans la confidence, & je ne trahirai point un secret aussi respectable. Il suffit qu'on sache que ce nouveau genre de charité peut être souvent & utilement exercé dans la Capitale.

Quelle fête que le jour où cette pauvre famille prit possession de la chaumière! Le chef nonagénaire venoit d'être inscrit sur la liste de 3 pensionnaires de la société philantropique. La cave étoit garnie d'une provision de pommes de terre recueillies à la plaine des Sablons, & de plusieurs voies de tourbe. L'hiver se passa, le jour à travailler, & le soir à bénir celle qui avoit logé, chauffé & nourri la pauvre famille. Leur bonheur fut troublé au printemps par une maladie qu'éprouva leur bienfaitrice; bientôt l'asyle qu'ils tenoient d'elle fut rempli de cris de douleur, & leurs soupirs se mêlèrent à leurs vœux. J'allai pour les consoler, &



Digitized by Google

leur annoncer que l'objet de leur affliction étoit rendu à l'humanité, à ſes proches & à ſes amis: la famille faiſoit un pélerinage au mont Valérien; je ne trouvai que l'honnête vieillard au coin du feu, pleurant & priant. Je ſortis de cet aſyle de la charité & de la reconnoiſſance, pénétré de cette vérité, qu'il y a de grandes jouiſſances réſervées aux hommes riches & bienfaiſans, s'ils ſavoient ſe les procurer.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur,

P.

*Paris, ce 25 avril.*

» François *Bourgeade*, Meûnier, habitant de la terre de Vaudreuil, eſt mort le 5 Avril, à l'âge de 100 ans trois mois. Il avoit joui juſqu'à ce moment d'une ſanté parfaite, & avoit conſervé l'uſage de ſes ſens. Il faiſoit encore de longues courſes à pied, dirigeoit lui ſeul les travaux du moulin dont il étoit chargé, & ſa gaîté amuſoit ſes voiſins. La veille de ſa mort, il ſoupa avec un de ſes amis, âgé de 80 ans, qu'il avoit invité; il chanta pluſieurs chanſons d'une voix forte & pleine. La famille de M. le Marquis de Vaudreuil fut témoin de ſa bonne humeur. Il ſe portoit à merveille; mais s'étant trop livré à ſon appétit, il eut une indigeſtion qui a cauſé ſa mort. Il contoit que ſon père & ſon grand-père étoient morts l'un à 105, l'autre à 108 ans, & qu'à l'âge de 100 ans les dents leur étoient revenues. Un exemple remarquable de longevité, eſt

Digitized by Google

celui qu'offre une Paroiſſe limitrophe de la terre de Vaudreuil, où, ſur ſix à ſept cents habitans, il y a plus de trente centenaires. »

Carte exacte & complette du *théâtre de la guerre* entre les *Turcs*, les *Ruſſes* & l'*Empereur*, ou Carte de la *mer Noire*, comprenant la plus grande partie de l'*Empire Ottoman*, partie des Etats de l'*Empereur*, de la *Ruſſie* & de la *Pologne*, dreſſée par *Dezauche*, Géographe.

A Paris, chez l'auteur, rue des Noyers.

La famille du ſieur M. L. F. X. L. B. D. C., parti le 24 janvier 1787, le prie inſtamment, quelque pays qu'il habite, de donner de ſes nouvelles, ſoit directement, ſoit indirectement.

Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, de la Maiſon & Société de Sorbonne, Abbé commendataire de l'Abbaye royale de Saint-Victor, & de celle du Monſtier en Argonne, l'un des 40 de l'Académie Françoiſe, eſt mort, à Paris, en ſon palais abbatial de S. Victor, le 2 de ce mois.

Le Bureau Académique d'Ecriture, à la tête duquel étoient les Magiſtrats, ſes Préſidens, a tenu, le 17 de ce mois, à la Bibliothèque du Roi, ſa ſéance publique. M. *Harger*, Secrétaire, l'a ouverte par la lecture d'un mémoire ſervant de réponſe à une critique de la partie de l'écriture qui eſt dans l'encyclopédie, & dans laquelle on prétend aſſujétir les belles écritures à la rigueur des proportions géométriques. M. *Harger* a fait ſentir la différence qu'il y a entre le Peintre ou le Sculpteur, dont l'art a pour baſe la nature, & l'Ecrivain qui n'a



Digitized by Google

à représenter que des caractères conventionnels, où le principal mérite est dans le toucher & dans la liberté de la main.

M. *Bedigis* en a lu un sur les qualités d'un bon maître d'écriture, & les moyens qu'il doit employer pour conduire ses élèves à la perfection.

M. *Clément* a traité du commerce, de ses avantages, de ses différentes branches, des connoissances nécessaires au Négociant, & de l'ordre qui doit régner dans ses écritures, &c.

M. *Saintomer* a lu un mémoire sur les torts que souffrent les habitans des campagnes, dont les possessions ne sont pas circonscrites par des limites, & qui, après des débordemens, ou autres accidens de la nature, sont exposés, par l'illisibilité de leurs titres, à perdre partie de leurs héritages. Il a engagé les Notaires à remédier à ces inconvéniens en adoptant l'écriture italienne proposée dans la dernière Séance au lieu de l'écriture coulée, où il ne faut souvent qu'un point ajouté ou retranché sur un mot pour lui donner un autre sens.

Mesdemoiselles *Vallain* & *Chatilain* ont eu l'honneur de recevoir chacune une médaille des mains de Madame de Crosne, que l'amour du bien public a conduite dans cette assemblée.

Après la Séance du Bureau, M. *Hauy*, l'un de ses membres, & Instituteur des Aveugles, qui vient d'imaginer un moyen pour leur faire tracer des caractères, a fait une très-courte analyse de ses moyens, dont la possibilité a ensuite été démontrée par deux aveugles de son institution.

La Société Littéraire de Grenoble propose au concours l'*Eloge historique du Connétable de Lesdiguières.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 liv., qui sera distribuée dans la Séance publique du mois de Juin 1789.

Digitized by Google

Cette Compagnie décernera un prix dans sa Séance publique du mois de février 1780, sur la question suivante : — *Quels seroient les moyens d'extirper & de prévenir désormais la mendicité en Dauphiné ?* — Les Mémoires seront reçus jusqu'au 1^er^. janvier.

Dans la même Séance du 12 mars, la Société a renouvelé l'annonce du prix qu'elle doit décerner après la S. Jean, à l'*Eloge historique du Ch. Bayard*. Les Mémoires seront reçus jusqu'au 1^r^. mai.

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 23 Mai 1738.*

Le bulletin de Vienne, du 7, offre plusieurs rapports des Généraux des divers Corps d'armée, rapports trop dénués d'intérêt pour être présentés dans leurs détails. En voici la substance :

« Du 20 au 30 Avril, les Turcs ont fait plusieurs tentatives pour pénétrer dans la Transylvanie, du côté du défilé de Terzbourg ; mais ils ont été repoussés, & les postes près d'Oradie sont toujours occupés par nos troupes. »

« Le Prince de *Lichtenstein* a conservé jusqu'ici la position qu'il a prise après l'affaire de Dubitza. Les Turcs augmentent en nombre de ce côté ; & à juger d'après leurs mouvemens, ils paroissent projetter une invasion dans la Croatie. »

« Le 24 Avril, le Pacha de Choczim sortit de cette place avec 3000 hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, se porta du côté de Rohatyn, & y attaqua nos postes. La résistance fut si vigoureuse, qu'il fut obligé de se retirer & de retourner à Choczim. L'ennemi a perdu à cette



Digitized by Google

occasion, à ce qu'on croit, 500 hommes, tant tués que blessés. »

« Le corps qui a surpris Jassy étoit composé du régiment des Hussards d'*Erdoti*, d'un bataillon d'*Empereur*, Infanterie, & de quatre compagnies de Sheklers. Le Bojard *Cantakuzens* & l'Evêque de *Roman* sont arrivés au quartier général, & ont demandé la protection de l'Empereur ; ils ont promis de fournir à Sa Majesté un corps de 6000 Arnautes. — Le Colonel *de Fabris*, qui commandoit ce corps, a enlevé aussi à l'ennemi un transport de 150 chariots chargés de farine. »

D'après des avis certains du Danube, le Grand-Visir devoit arriver au commencement de mai à Isacchia. Le Khan des Tatars se porte avec 20,000 hommes du côté de Bender vers le Pruth, & Ismaël Pacha s'avance vers Soroko sur le Niester.

« Il n'y aura point d'accommodement, dit une lettre authentique de Constantinople, avant qu'il se frappe quelque coup décisif : jamais les Turcs n'ont été plus animés. Ils ont déjà publié divers avantages sur les Impériaux ; mais au lieu d'y ajouter foi, nous imaginons, *& nous sommes forcés de croire que c'est une ruse pour encourager le peuple à s'enrôler de bonne volonté.* Des corps de troupes nombreux, comme de votre temps, arrivent & partent journellement. Le *Visir* est enfin parti le 18 : les Ambassadeurs ont été souhaiter un bon voyage & toute sorte de succès à S. E. On ne peut rien voir de plus imposant & de plus riche que ses tentes, ses armes, ses équipages & ses gardes. Sa maison est de 6000 hommes, & sa caisse militaire très-considérable. »

Voici l'extrait d'une autre lettre parti-

Digitized by Google

culière plus détaillée, en date de Conſtantinople, du 30 avril.

« Lundi 17, le Grand-Viſir ſortit de cette capitale avec ſa nombreuſe ſuite. On avoit déjà été prévenu, vers la fin de la ſemaine dernière, de ſon départ, par l'avis que ſes tentes avoient été dreſſées à trois lieues de la ville. Le ſamedi ſuivant, une partie de ſes domeſtiques ſe rendit en cet endroit pour l'y attendre, & le ſur-lendemain il campa. Le 18, il reçut la viſite d'un grand nombre de perſonnes de diſtinction, ainſi que les jours ſuivans. On dit que la nuit du 19 & même dans la journée du 21, il a été *incognito* en ville, afin d'arranger pluſieurs affaires avec Sa Hauteſſe, qui continue à lui donner les marques de la plus grande confiance. Le 26, il eſt parti pour le Danube. Il ira d'abord à Andrinople, où il compte s'arrêter ſeulement 3 jours, & gagnera Philippopoli par une marche de 8 jours; il y ſéjournera 48 heures, & emploiera 6 autres jours de marche pour ſe rendre de-là à Sophie, & autant pour ſe porter à Niſſa, ne s'arrêtant que deux jours dans chacune des deux dernières villes. C'eſt à Niſſa que ce Miniſtre réunira toutes les parties de ſon armée, ce qui pourra employer 8 ou 10 jours, & en 15 il ſe rendra de-là à Belgrade. Si cet itinéraire eſt exact, le Grand-Viſir ſera à ſa deſtination vers le 20 du mois de mai. La ſeconde diviſion de la flotte du Capitan-Pacha eſt auſſi ſortie de notre port, & elle mouille actuellement à Bujukderé, prête à faire voile au premier vent. »

La mort du Prétendant ayant reporté l'attention publique ſur ce Prince, oublié depuis ſes anciennes infortunes, nous ayons, à diverſes reprises, préſenté à n-

Digitized by Google

Lecteurs quelques particularités à ce sujet; mais aucunes ne sont peut-être aussi étranges que celles dont nous allons faire part au Public. Elles se trouvent dans une lettre parfaitement authentique du célèbre *Hume* au Chevalier *Pringle*, mort Président de la Société Royale de Londres. Le Rédacteur de ce Journal la donne avec d'autant plus de confiance, qu'il a lui-même entendu Milord *Maréchal* & Milord *Elcho*, Comte *de Weymiss*, tous deux martyrs de la cause des *Stuarts*, confirmer les jugemens & les anecdotes que l'on va lire. Nous nous sommes permis seulement de retrancher de l'original Anglois quelques traits trop injurieux à la mémoire du Prétendant.

*Lettre de feu* DAVID HUME, à feu *Sir John Pringle*, Docteur en Médecine, Saint-Andrew's Square, Edinburgh, Feb. 10, 1773.

» Mon cher Monsieur,

« Que le *Prétendant* fût à Londres en 1753, c'est ce dont je suis parfaitement sûr; je le tiens de Milord *Maréchal*, qui m'a dit le savoir de science certaine. — Deux ou trois jours après m'avoir informé de ce fait, il m'apprit que la surveille, une Dame, que j'imaginai être Lady *Primrose*, quoique Milord refusât de me la nommer, l'avoit instruit de plusieurs particularités curieuses relatives à ce voyage. Le *Prétendant* vint chez elle le soir, sans la préparer à sa visite par aucun avis; entra dans l'appartement où elle avoit grand

cercle ; elle-même étoit au jeu ; il se fit annoncer sous un nom étranger : à son apparition, elle pensa laisser tomber ses cartes de surprise ; mais elle eut assez de présence d'esprit pour lui adresser la parole & lui demander, en employant le nom qu'il avoit choisi, depuis quand il étoit en Angleterre, & combien il comptoit y rester. Après qu'il se fut retiré, ainsi que toute la Compagnie, les Domestiques remarquèrent avec étonnement combien ce Seigneur étranger ressembloit au portrait du Prince, suspendu au-dessus de la cheminée du sallon même dans lequel il étoit entré. Milord *Maréchal* ajouta, (toujours, je pense, d'après l'autorité de la même Dame) que *Charles-Edouard* prit si peu de précaution, qu'on le vit paroître dans les rues en plein jour, vêtu à son ordinaire, excepté qu'il avoit quitté le cordon bleu & l'étoile de la Jarretière ; il se promena même dans le parc *Saint-James*, & fit un tour dans le mail. »

Je fis part de cette histoire, il y a environ cinq ans, à Lord *Holderness*, qui étoit Secrétaire d'Etat en 1753, en ajoutant qu'à mon opinion, cette anecdote singulière n'étoit pas venue à sa connoissance dans le temps. « Vous vous trompez, me » répondit-il, je la savois ; & qui croyez-vous » qui m'en ait donné la première nouvelle ? Le Roi » lui-même ! — Oui, le Roi, qui ajouta ces propres » mots : « *Eh bien, Milord, comment pensez-vous* » *que j'en agirai à son égard ?* » Lord *Holderness* m'avoua que la réponse lui avoit paru d'autant plus embarrassante, qu'il avoit craint que l'expression de ses sentimens réels ne semblât annoncer de l'indifférence pour les intérêts de la Famille Royale ; le Roi s'apercevant de son embarras, l'en tira, en disant : « *Vous ne savez pas ce que je* » *ferai, Milord ? Rien du tout. Quand il se trou-* » *vera las d'être en Angleterre, il s'en ira.* » Je pense

Digitized by Google

que cette hiſtoire devroit être plus généralement connue pour l'honneur du feu Roi.

« Mais ce qui vous ſurprendra bien davantage, peu de jours après le couronnement du Roi régnant, Lord *Maréchal* me dit qu'il croyoit que le *Prétendant* étoit encore à Londres, ou ne faiſoit que de le quitter; il avoit paſſé la mer pour voir cette cérémonie, & il y avoit aſſiſté. Je demandai à Milord comment il en avoit eu connoiſſance. » Par un Gentilhomme, répliqua-t il, qui m'a aſſuré l'y avoir rencontré, & même lui avoir dit à l'oreille: « *Votre Alteſſe Royale eſt de tous les hommes* » *celui que je me ſerois le moins attendu à trouver* » *ici.* » C'eſt la curioſité qui m'y a conduit, répondit le Prince; mais je vous aſſure à mon tour que de tous les hommes, celui auquel je porte le moins d'envie, eſt la perſonne qui donne lieu à toute cette pompe. » Vous voyez que je remonte d'aſſez près aux témoins oculaires, & que mon récit eſt infiniment probable: reſte à me demander ſi le Prétendant avoit le gantelet de Dymock, ou l'anneau de Gygès. »

« De plus, je trouve que le voyage du *Prétendant* en 1753 étoit connu de tous les Jacobites; quelques-uns d'entr'eux m'ont aſſuré que le Prince avoit ſaiſi cette occaſion pour abjurer formellement la Religion Catholique Romaine, ſous ſon propre nom de *Charles Stuart*, dans la nouvelle Egliſe du Strand, & que c'étoit même la raiſon des mauvais traitemens qu'il éprouva à ſon retour à la Cour de Rome. J'avoue que je doute fort de cette anecdote.

Lord *Maréchal* avoit une très-mauvaiſe opinion de cet infortuné Prince; il eſſaya pluſieurs fois de me prouver. . . . . ( *Nous ſupprimons les expreſſions dont ſe ſert ici M.* Hume. — « On

Digitized by Google

pourroit regarder Milord, quoique homme d'honneur, comme un Courtisan mécontent ; mais ce qui me confirme presqu'entièrement dans la même idée, c'est une conversation que j'eus à Paris avec *Helvétius*, & dont je crois vous avoir fait part ; je vous en rappellerai les principaux détails. *Helvétius* me dit qu'il n'avoit aucunes liaisons avec le *Prétendant* ; mais, quelque temps après que ce Prince eut été chassé de France, « on m'apporta, » ajouta-t-il, une lettre de lui, dans laquelle il » me déclaroit que ses affaires exigeant son séjour à » Paris, & que me sachant réputé homme d'honneur & de la plus grande probité, il étoit décidé à se mettre sous ma sauve-garde, si je » voulois lui promettre de le cacher & de le protéger ; j'avoue, continua *Helvétius*, que quoique je susse qu'il y avoit autant de danger à lui » donner un asyle à Paris qu'à Londres ; quoique je » regardasse l'Electeur d'Hanovre, Roi d'Angleterre, » non-seulement comme Souverain légitime de la » Grande-Bretagne, mais même comme le seul Souverain légitime en Europe, puisque lui seul avoit » eu le plein & libre consentement du peuple, » je fus tellement dupe de ses flatteries, que je » l'invitai à se rendre chez moi. Je cachai ses allées » & venues pendant près de deux ans ; toute sa » correspondance passa par mes mains ; je m'abouchai avec ses partisans sur le Pont-Neuf, & » le résultat fut. . . . . .

( *l'original rapporte ici un jugement d'*Helvétius, *& une anecdote que nous passons sous silence.*

« Milord *Maréchal* & *Helvétius* s'accordent tous deux à reconnoître que, malgré cet étrange caractère, le *Prétendant* n'étoit pas bigot, mais plutôt qu'il avoit appris des Philosophes de Paris à affecter le mépris de toute Religion. Vous savez qu'en cela ces deux personnages croyoient lui attribuer

Digitized by Google

une excellente qualité, & faire son éloge; en effet, tous deux avoient coutume de se moquer de ce qu'ils appeloient ma manière étroite de penser sur ce chapitre. *J'espère, mon cher John, que vous me faites la grace de me rendre justice à cet égard.* »

» Je ne doute pas que ces détails ne paroissent très-curieux à Milord *Hardwicke*, auquel je vous prie de présenter mes respects; je crois qu'il regardera ce mêlange inoui d'audace & de timidité dans le même caractère, comme une des plus grandes singularités morales. »

Je suis, &c.

DAVID HUME.

---

## *Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres Feuilles publiques.*

On contredit à présent l'avis que M. *de Bulgakow*, Ministre de Russie, avoit été remis en liberté; on assure qu'il se trouve encore au château des Sept-Tours, & que son élargissement est encore fort douteux.

On assure que la Porte a envoyé ordre à l'armée de traiter avec ménagement les prisonniers de guerre, & de les échanger quand l'occasion s'en présentera. (*Gazette d'Amsterdam, n°. 40.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude des Paragraphes ci-dessus*).

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE,

## DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux évènemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.*

SAMEDI 7 JUIN 1788.



*A PARIS,*

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 18.

*Avec Approbation, & Brevet du Roi.*

Digitized by Google

# TABLE

## *Du mois de Mai* 1788.


PIÈCES FUGITIVES.

*Vers.* 3
*L'Arc & la Rose, Fable,* 49
*Vers.* 97
*Histoire d'Okano.* 99
*Inscriptions.* 145
*A M. Imbert.* 146
*Epître.* 191

*Charades, Enigmes & Logogriphes,* 41, 115, 116, 147, 192

NOUVELLES LITTÉR.

*Roland furieux.* 6
*Notices.* 31
*Tecle, Tragédie.* 54
*Voyage en Corse.* 67
*Œuvres complètes de M. Marmontel* 119
*Grammaire Latine.* 135

*Discours sur l'amour de la Patrie.* 151
*Mémoire.* 162
*Herbart.* 172
*Législation Philosophique.* 201
*Manuel de la Jeunesse Françoise.* 211
*Lettres.* 213

*Académie Françoise.* 173

*Variétés,* 35, 74, 236.

SPECTACLES.

*Académ. Roy. de Mus.* 84
*Comédie Italienne.* 374 180,
*Annonces & Notices,* 43, 92, 138, 191, 235.



A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.



Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 7 JUIN 1788.

## PIÈCES FUGITIVES

### EN VERS ET EN PROSE.

### ÉLÉGIE.

*Imitation de Pétrarque.*

O vous qui, dans mes vers, semblez encore entendre
Le son de mes soupirs, de ces soupirs brûlans,
Aliment de mon cœur dans un âge plus tendre;
Si vous avez connu l'amour & ses tourmens,
Vous devez pardonner mes plaintes, mes alarmes,
Et mes vaines douleurs & mes frivoles larmes.
Que dis-je ? à mon destin vous donnerez des pleurs;
Le trouble de mon style ira jusqu'à votre ame;



Digitized by Google

L'amour, qui de ma vie a fait tous les malheurs,
L'amour excusera mon délire & ma flamme.
Hélas ! je l'avoûrai, d'un tendre souvenir,
Dans l'hiver de mes ans en vain je veux rougir ;
Le cœur ne vieillit point : plus calme & plus paisible,
Je n'ai point de regrets d'avoir été sensible.
Le temps, qui détruit tout, ne peut rien sur l'amour ;
Laure, il flétrit les lis du plus charmant visage ;
L'éclat de tes beaux yeux doit s'affoiblir un jour ;
Mais jamais dans mon cœur ton immortelle image
Ne perdra sa fraîcheur, ses graces, ses attraits.
Le cœur de ton Amant, abri de ta jeunesse,
Te fera triompher du temps & de ses traits ;
Ce n'est que pour les sens qu'existe la vieillesse.

(*Par M. Le Meteyer, Secrét. du Roi.*)

---

## *Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Pancarte* ; celui de l'Énigme est *la Question* ; celui du Logogriphe est *Pauvreté*, où l'on trouve *Père, Eve, Rat, Revue, Rave, Eté, Vapeur, Veau, Ver, Trève, Ut, Ré, Taupe, Pavé,*

Digitized by Google

## CHARADE & LOGOGRIPHE.

LA *seconde* enrichit, & le *premier* dévore :
*Entière* on me détruit ; *combinée*, on m'adore.
( *Par l'Auteur du* MANUEL DES OISIFS. )

## ÉNIGME.

SANS m'enquérir de rien, j'oblige & désoblige,
Lecteur, les naturels comme les étrangers ;
Sans avoir de l'esprit, leurs défauts je corrige,
Et ne flatte non plus les Rois que les Bergers ;
J'injurie un chacun sans le mettre en colère ;
Je me détruis moi même en me multipliant ;
Je montre aux sérieux une face sévère,
Et rends à qui me rit un visage riant ;
Je ne sçaurois parler, & pourtant je conseille ;
Je reçois toute chose & je ne garde rien ;
On peut m'injurier, car je n'ai point d'oreille,
Et prends d'un front égal & le mal & le bien.
Je rejette aussi-tôt tout ce qu'on me présente ;
Ma beauté se ternit par les moindres vapeurs ;
Jamais Caméléon n'eut l'humeur si changeante,
Car en un seul moment je prends mille couleurs.
Ce que je n'eus jamais, à chacun je le montre ;
On croit voir quelque chose, & ce n'est que du vent.
Ceux qui sont imparfaits évitent ma rencontre,
Et ceux qui s'aiment bien me visitent souvent.



Digitized by Google

Mieux qu'un Peintre excellent je forme une peinture ;
En un moment je fais quantité de tableaux,
Qui seuls ont le pouvoir d'égaler la Nature
Sans employer crayon, ni couleurs, ni pinceaux.
On me craint en cent lieux de la machine ronde ;
Aux plus superbes cœurs je sais donner la loi ;
Ils font ce que je veux, & la moitié du monde,
Pour l'autre assujettir, ne se sert que de moi.
On m'aime, on me chérit en cent lieux de la terre,
On m'y révère ainsi qu'une Divinité ;
Les plus rares trésors, qu'en ses flancs elle enserre,
N'y sont rien estimés au prix de ma beauté.
Mais parmi cet amas de tant de belles choses
Qui charment les esprits & donnent de l'amour,
Mon destin est commun avec celui des roses,
Ma beauté quelquefois ne dure qu'un seul jour ;
Mais souvent je vis plus que ceux qui m'ont fait naître.
Objet rare & charmant que je sens tous les jours,
Aiguisez votre esprit, faites-le nous paroître ;
Devinez qui je suis par cet obscur discours.

(*Par M. Guérin, Maître d'Ecriture, & Prof. d'Arith. à Valensolle en Provence.*)

## LOGOGRIPHE.

Monarques de la Terre, illustres Conquérans,
Vous tous ambitieux, qui, jaloux de la gloire,

Digitized by Google

Désirez une place au Temple de Mémoire ;
Par moi vos noms fameux triompheront des temps.
Et vous, jeunes François, courez à la victoire,
Sans craindre le péril affrontez le trépas ;
Par moi tous vos exploits, consacrés dans l'Histoire,
Exciteront vos fils à voler sur vos pas.
La vérité toujours doit être ma compagne.
Je suis, ami Lecteur, facile à deviner ;
Mais attends, & voyons si tu sais combiner.
Trouve dans mes neuf pieds un fleuve d'Allemagne ;
Le Chef de ton pays, jaloux de ton bonheur ;
Le titre qu'on lui donne en place de Monsieur ;
Ce qu'on lui fait à Reims ; le siége qu'il occupe ;
Et comment on appelle un homme souvent dupe ;
Un sel ; un temps passé ; deux notes ; un métal,
Et le fruit précieux d'un petit animal ;
Le nom de ce Ministre aimé tant dans la France,
Dont on cite par-tout le zèle & la prudence ;
Une fleur ; un oiseau ; ce qu'il faut par trois fois
Pour composer mon tout ; & le Dieu des Chinois ;
Le nom de ce vieillard, l'Oracle de la Grèce ;
Ce pain mystérieux qu'on consacre à la Messe ;
Un nombre ; une couleur ; ce que tout Capucin
Doit avoir dans sa bourse ; un fleuve de la France ;
La ville de Priam ; l'opposé du matin ;
Ce que la tendre bouche a pressé dans l'enfance.
Il est temps de finir, crainte de t'ennuyer ;
C'est souvent le défaut des gens de mon métier.

( *Par M. de Bourrienne, de Sens.* )



Digitized by Google

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*THÉATRE de Sophocle, traduit en entier, avec des Remarques & un examen de chaque Pièce ; précédé d'un Discours sur les difficultés qui se rencontrent dans la Traduction des Poëtes Tragiques Grecs, & d'une Vie de Sophocle ; par M.* DE ROCHEFORT, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez* Nyon l'aîné & Fils, *rue du Jardinet. Deux Volumes in-8°., papier ordinaire, veau écaille, filets, 12 liv. ; grand pap., veau écaille, filets, 24 liv. ; 2 Volumes in-4°. papier vélin, veau écaille, filets, 48 liv.*

NOUS possédions dans notre Langue trois Tragédies de Sophocle, données par le P. Brumoy, Traducteur plus élégant que fidèle, & trop peu savant dans la Langue de son Auteur. Nous avions l'*Œdipe Roi*, traduit par Boivin & Dacier. M. Dupuy, dont l'Europe savante connoît l'érudition,

Digitized by Google

avoit traduit les quatre Pièces dont Brumoy s'étoit contenté de faire l'extrait. Une nouvelle Traduction de ces quatre Tragédies a été insérée dans la dernière édition du Théatre des Grecs. Mais les personnes qui veulent connoître le Prince des Tragiques Grecs, le Poëte de l'Antiquité, à qui le suffrage des meilleurs Juges accorde la première palme après Homère, devoient-elles être satisfaites de ne pouvoir se procurer que quelques-unes de ses Pièces détachées, ou d'être obligées de chercher les autres dans un Recueil avec celles d'Eschyle, d'Euripide & d'Aristophane? Que diroit-on, si l'on ne pouvoit acheter les Œuvres de Corneille qu'avec celles de Molière, ou le Théatre de Racine qu'avec celui de Regnard?

Il étoit donc à désirer que ce qui nous reste des Pièces de Sophocle, rassemblé par une seule main, fut traduit par un Interprète assez habile pour prêter notre Langue à l'un des hommes qui a le mieux parlé la plus belle des Langues; pour lui conserver au moins une grande partie de ses beautés, en le forçant à parler un idiôme étranger & bien inférieur au sien: entreprise difficile sans doute, & dans laquelle le succès ne peut être complet; sorte d'exercice où le but est placé à une distance qu'il est impossible d'atteindre, & où celui qui en a le plus approché mérite les honneurs du prix. La première diffi-



Digitized by Google

culté, qui n'eſt aſſurément pas la ſeule, eſt de rendre dans une Langue timide & peu abondante, tout ce qu'un homme de génie a exprimé dans une Langue riche & hardie; comme ſi l'on vouloit renfermer dans un petit vaſe toute la liqueur contenue dans un grand vaiſſeau.

Un Athlète exercé pouvoit ſeul haſarder, ſans trop de préſomption, cette lutte inégale. Mais ſi le Public avoit dû confier à un Traducteur de ſon choix cette entrepriſe hardie, n'auroit-il pas choiſi, ou nommé du moins entre ceux qui devoient balancer ſon ſuffrage, un Ecrivain qu'il connoît & qu'il eſtime, celui qui a prouvé par ſa Traduction en vers des Poëmes d'Homère, qu'il s'eſt long-temps exercé à connoître la Langue poétique des Grecs; à mentir en quelque ſorte aſſez adroitement à ſes Lecteurs, pour paroître trouver dans une Langue très-bornée, toutes les reſſources d'une Langue qui connoît à peine des bornes; à faire ſuppléer l'image à l'image, le ſentiment au ſentiment, quand il ne pouvoit oppoſer l'expreſſion à l'expreſſion; à renfermer enfin dans un ſtyle meſuré, des idées qui n'étoient pas les ſiennes, & qu'il ſembloit avoir conçues lui-même, puiſqu'il les exprimoit avec netteté : *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.*

Il s'en faut bien, il eſt vrai, que l'intelligence des Poëmes d'Homère ſuppoſe une intelligence facile des Tragédies de

Digitized by Google

Sophocle. Le ſtyle de ces deux Poëtes eſt bien différent, leur Langue n'eſt en quelque ſorte pas la même ; & les Cantiques qui compoſent en grande partie les chœurs, ces Cantiques remplis des figures les plus hardies que puiſſe ſe permettre la Poëſie Dithyrambique & Orientale, ſont loin d'avoir la clarté du récit & des harangues d'Homère, qui eſt toujours ſimple, même lorſqu'il eſt ſublime. Mais on ne peut ſuppoſer qu'un homme qui a dû faire une étude profonde d'Homère, n'ait étudié que cet Auteur, & qu'il n'y ait pas joint une lecture réfléchie des Tragiques, pour les faire ſervir, en quelque ſorte, de Commentateurs au Prince des Poëtes. On avouera d'ailleurs que l'étude d'Homère eſt dû moins une excellente préparation à celle des autres Poëtes de la Grèce.

On ne rendroit qu'une juſtice imparfaite à M. de Rochefort, ſi l'on ſe bornoit à le conſidérer uniquement comme Traducteur. Quelque degré d'eſtime qu'il mérite en cette qualité, il doit en obtenir davantage en qualité d'Auteur qui penſe avec juſteſſe, & qui, des richeſſes de l'érudition, ſait créer des richeſſes nouvelles qui lui ſont propres. On a reconnu le mérite des obſervations qui accompagnent ſa Traduction d'Homère ; on ne lira pas avec moins d'intérêt celles qui précèdent ſa Traduction de Sophocle, & les examens qu'il a faits des différentes Pièces de ce Poëte.



Digitized by Google

Les Modernes, & sur-tout les François, ont assez généralement établi pour fin de la Tragédie, la punition du crime & la récompense de la vertu, & ils ont cru que ce principe avoit été celui des Anciens. M. de Rochefort a reconnu que les Grecs ne l'avoient pas toujours suivi, & il a découvert qu'ils se proposoient une fin bien plus importante, & sur-tout bien mieux adaptée à leur situation. Ce but de l'Art tragique des Grecs étoit d'offrir aux Citoyens assemblés le tableau des grandes révolutions de la vie humaine, & de leur apprendre à les prévoir & à les supporter. On a dit qu'ils représentoient les fautes & les malheurs des Rois, pour plaire à un Peuple ennemi des Rois; disons plutôt qu'ils choisissoient, pour les montrer dans le malheur, les hommes les plus élevés au dessus des autres, afin de mieux prouver qu'il n'est aucune fortune à l'abri des grands revers.

» On ne trouve point sans doute, dit M. » de Rochefort, dans les Tragédies de So- » phocle, ces émotions délicieuses & amol- » lissantes qui font le charme d'une partie » de la vie, & souvent le regret de l'au- » tre; mais on y trouve ce qui est utile à » la jeunesse, à la maturité de l'âge, à la » vieillesse; on y trouve, dis-je, cette vi- » gueur de sentimens qui n'est point exa- » gérée, & qui appartient à tous les hom- » mes, qui convient à tous les temps, & » qui seule constitue une ame libre, indé-

Digitized by Google

» pendante & forte. On y trouve un en-
» seignement continuel de l'instabilité de
» la fortune, des maux qui affligent l'hu-
» manité, des grandes révolutions aux-
» quelles les Rois sont sujets comme les
» autres hommes. Est-ce donc un mal
» qu'on n'y rencontre pas, comme dans
» les nôtres, ce bonheur idéal qui n'existe
» qu'un moment, qui est l'objet des sou-
» pirs de deux êtres passionnés, & dont
» l'image trompeuse séduit trop aisément
» les jeunes gens des deux sexes, qui,
» sans expérience, jugent le monde par le
» Théâtre? Pourquoi, parvenus à un cer-
» tain âge, les hommes réfléchis se dégoû-
» tent-ils du Spectacle, de celui même
» qui semble en apparence le plus digne
» de leur raison? C'est qu'ils n'y trouvent
» que trop des sentimens qu'ils n'ont plus,
» & qui leur sont devenus comme étran-
» gers, & qu'ils n'y rencontrent point ceux
» qui leur importent davantage, ou qui
» leur sont plus familiers.

» Les Grecs avoient plus besoin que
» nous de se familiariser avec les révolu-
» tions de la vie humaine. Les guerres
» cruelles auxquelles ils étoient exposés,
» & dont les suites entraînoient souvent
» le ravage de leur Patrie, la mort, ou la
» servitude pire que le trépas, ne leur per-
» mettoient pas de vivre dans cette indo-
» lence où nous sommes entretenus dans
» la tranquillité de nos villes.

Digitized by Google

» Sur-tout pendant la guerre du Péloponnèse, le Citoyen de la condition la » plus relevée, la plus opulente, la plus » heureuse famille ne pouvoit se flatter de » vivre & de mourir tranquillement au » sein de ses foyers, & de ne pas tomber » du sein de la prospérité dans les humiliations de la servitude. Il falloit donc fortifier les Athéniens contre de si terribles » révolutions ; il falloit les instruire en les » amusant, & ce besoin étoit si grand pour » eux, qu'au milieu des calamités de la » guerre, les fonds destinés à entretenir la » magnificence des Spectacles ne pouvoient, » sous peine de la vie, être détournés de » leur destination pour être employés au » salut de l'Etat «.

Cette dernière observation est importante ; elle répond aux Politiques modernes, qui n'ont vu que la frivolité des Athéniens dans la Loi qu'ils portèrent pour assurer l'entretien de leurs Spectacles. Cette Loi, contre laquelle on a si violemment déclamé, faute d'en avoir pénétré l'esprit, étoit d'une politique profonde. Le premier moyen que les Chefs de la République devoient employer pour sauver la Patrie, c'étoit de veiller au maintien des Spectacles, parce que c'étoient les Spectacles qui inspiroient aux Citoyens les sentimens nécessaires pour braver le danger des armes. Comme, parmi nous il est essentiel d'exercer les corps des Guerriers avant de les

Digitized by Google

envoyer aux combats, il l'étoit chez eux d'exercer leurs ames par le ſpectacle des Tragédies.

C'étoit ſur-tout en repréſentant les hommes ſoumis à des décrets immuables des Dieux, à des arrêts impénétrables des Deſtinées, que les Anciens armoient le Peuple contre tous les dangers de la guerre & toutes les vicissitudes de la fortune. Les actions de toutes les Tragédies de Sophocle, les maximes qu'il y a répandues, tout ſe rapportoit à cette idée affligeante, mais capable de contraindre les Spectateurs à la réſignation. Le Chœur terminoit la Tragédie d'Œdipe Roi, en chantant : » Regardez, » ô Athéniens ! regardez ; le voilà cet » Œdipe qui pénétroit le ſens des énig- » mes les plus difficiles, & qui, parvenu » au faîte du pouvoir, ne conſidéroit ni » l'envie de ſes concitoyens, ni les révo- » lutions de la fortune : voyez dans quel » océan de maux il eſt tombé. Apprenez » à fixer vos regards vers les derniers jours » de la vie, & à ne donner à aucun » mortel le titre d'heureux avant qu'il ait » achevé ſa carrière ſans avoir éprouvé » d'infortune ".

C'eſt par cette même maxime qu'Hérodote attribue à Solon, que commence la Tragédie des Trachiniennes, Pièce dont le Héros offre un exemple d'autant plus frappant, qu'il eſt fils du Maître des Dieux, que ſa vie eſt ſemée de travaux & de malheurs, & que ſa mort eſt affreuſe.

Digitized by Google

Bien des difficultés, comme l'observe M. de Rochefort, environnent un Traducteur des Tragiques Grecs : à celles du travail, se joignent celles de réussir auprès des Lecteurs. Les gens du Monde, & même les gens de Lettres qui ne savent pas la Langue de l'original, ont entendu célébrer le style du Poëte dont on leur offre une Traduction, & ils veulent trouver dans cette Traduction tous les charmes de l'idée qu'ils se sont faite. Sans prendre la peine de se transporter dans le pays & le siècle de l'Auteur, d'en adopter, pour le temps de leur lecture, les mœurs & les idées, ils accusent le Traducteur de tout ce qui ne sçauroit plaire à des gens qui ne peuvent se dépouiller un instant des mœurs & des idées françoises. On voit que c'est la classe des Nobles qui a été parmi nous l'arbitre de la Langue. Il n'y a le mot noble que ceux qui sont à l'usage de cette Noblesse oisive ou guerrière. Mais chez les Grecs, tout ce qui étoit utile étoit noble ; & puisqu'on ne peut les traduire avec précision qu'en redisant tout ce qu'ils ont dit, il faut donc employer des termes & des idées qui manquent pour nous de noblesse, & qui n'en manquoient pas pour eux.

Les noms du bœuf, du porc, de l'âne, entroient dans leur poésie épique : ils tiroient leurs comparaisons de l'industrie du Bûcheron, du Charron, du Jardinier. Les Héros, les Rois, préparoient eux-mêmes

Digitized by Google

leurs repas, dépeçoient eux-mêmes les animaux, ou faiſoient eux mêmes cuire les chairs; tous les termes que nous abandonnons avec dédain aux Bouchers, aux Cuiſiniers, aux Charcutiers, étoient donc nobles dans leur Langue. Les mœurs étoient bien plus voiſines de la Nature que les nôtres, & le ſtyle étoit comme les mœurs. Il eſt ſimple dans Homère; il l'eſt preſque toujours dans le dialogue des Poëtes tragiques; le langage y eſt ſouvent bien plus familier que dans ce que nous nous ſommes aviſés d'appeler la haute Comédie (1). Si, pour contenter notre délicateſſe, un Interprète ne traduit pas cette familiarité; ſi, après s'être élevé avec ſon Auteur, il craint de deſcendre avec lui, il eſt infidèle, & ſe rend coupable du plus condamnable des contre-ſens, celui de rendre un ſtyle par un autre ſtyle. Mais s'il prête au Tragique Grec un ſtyle que nous avons rejeté

(1) On peut voir, entre autres, un exemple de cette familiarité, Tome II, pag. 31 & ſuiv.; mais il faut attribuer aux Copiſtes, & non au Poëte, l'inſolence invraiſemblable de Lichas. Tout ce qu'on fait prononcer à Déjanire dans les éditions & les Traductions, depuis ces mots, *Lichas, regarde-moi*, juſqu'à la fin de la page 35, doit être dans la bouche du Meſſager. Cette correction certaine & néceſſaire eſt de M. Tyrwhitt, & a été adoptée par M. Brunck. C'eſt une ſcène du même genre que celle de Philippe Roi, entre le vieux Domeſtique & le Meſſager.

Digitized by Google

de notre Tragédie, il sera condamné de tous ceux des Lecteurs qui ne peuvent approuver ce qui s'écarte de nos usages. Il aura donc plus de peine à obtenir la justice qu'il mérite ; mais il doit se consoler, parce qu'il a rempli son devoir. Le Traducteur qui se contente d'imiter au lieu de traduire, ne fait que nous instruire imparfaitement ; il nous égare même, puisque le langage est l'expression des mœurs & du costume, & qu'en changeant ce langage, il transforme les mœurs & le costume des Grecs en un costume & des mœurs différentes. Il jouira quelque temps d'une réputation qu'il ne devra qu'à l'ignorance de ses Lecteurs, & qu'il perdra quand ils seront mieux instruits.

A ne considérer même qu'à cet égard la Traduction de M. de Rochefort, elle est préférable à l'élégante imitation du P. Brumoy : elle l'est encore, parce que le savant Académicien, avec l'intention de se moins écarter de son original, en a aussi une plus grande intelligence, & qu'il a profité des travaux de savans Editeurs que le P. Brumoy n'a pu connoître. Ce n'est que depuis un petit nombre d'années que M. de Vauvilliers a mis au jour son édition de Sophocle, dans laquelle il a tantôt rectifié des leçons fautives, & tantôt éclairci des passages difficiles. M. de Rochefort n'avoit pas encore fini son travail, quand a paru la belle édition de M. Brunck, Critique d'une vaste

Digitized by Google

érudition & d'une étonnante ſagacité, familier avec toutes les formes de la Langue des Grecs, avec tous les rhythmes de leur poéſie, & devant qui ſe diſſipent les ténèbres que les Copiſtes, les Scholiaſtes, les Editeurs avoient répandues ſur les plus précieux monumens de l'Antiquité.

Les bornes de cet extrait ne nous permettent qu'une courte citation. Nous la prenons au haſard dans la Tragédie des Trachiniennes. Lichas amène à Déjanire les priſonnières faites par ſon époux, &, entre elles, la jeune Iole qu'elle ne connoît pas encore pour ſa rivale. Déjanire s'attendrit à la vue de cette Princeſſe infortunée, qui, ſans le vouloir, lui a ravi le cœur d'Hercule.

» Je dois ſans doute me réjouir, dit-elle, » quand mon époux eſt heureux. Cependant il eſt de la prudence de craindre » que l'infortune ne ſuive la proſpérité. » O mes amies! une vive pitié s'empare » de moi à la vue de ces captives infortunées, tranſportées loin de leur famille » & de leur patrie, dans une terre étrangère, libres autrefois & maintenant eſclaves. O toi qui préſides aux revers des » mortels, ô Jupiter! puiſſé je ne te voir » jamais approcher ainſi de mes enfans; ou » ſi tu les frappes, que ce ne ſoit du moins » qu'après que j'aurai perdu la vie! Quelles » craintes la vue de ces captives n'a-t-elle » pas excitées en mon cœur! Infortunée!

Digitized by Google

» (elle s'adreſſe à Iole), qui êtes-vous? » êtes-vous encore ſans époux? êtes-vous » mère? Si j'en juge par votre air, l'hymen » vous eſt inconnu; mais vous êtes d'un » ſang noble. Lichas, quelle eſt cette étran- » gère? A quels parens doit-elle le jour? » Parlez, c'eſt entre ces Captives celle que » je plains davantage, en voyant combien » elle ſe diſtingue de ſes compagnes par le » ſentiment qu'elle paroît avoir de ſes maux.

LICHAS. » Que me demandez-vous, Ma- » dame, & que puis-je vous dire? Il eſt » vraiſemblable qu'elle n'eſt pas d'un ſang » obſcur.

DÉJANIRE. » Seroit-elle de la race des » Rois? ſeroit-ce une fille d'Eurytus?

LICHAS. » Je l'ignore; je me ſuis peu » informé de ce qui la regardoit.

DÉJANIRE. » Quoi! vous n'avez pas » même appris par ſes compagnes quel eſt » ſon nom?

LICHAS. » En aucune manière. J'ai rem- » pli mon devoir en ſilence.

DÉJANIRE *à Iole.* » Infortunée, parlez » donc vous-même, puiſque c'eſt un mal- » heur pour moi d'ignorer qui vous êtes.

LICHAS. » Rien ne pourra l'engager à » parler plus qu'elle n'a fait encore. Elle n'a » pas proféré un ſeul mot depuis qu'elle

Digitized by Google

» a quitté sa malheureuse patrie ; mais gé-
» missante sous le poids de ses douleurs,
» l'infortunée ne cesse de verser des larmes.
» Son obstination est sans doute un tort,
» mais il est bien pardonnable.

DÉJANIRE. » Eh bien, cessons de la
» contraindre, & qu'à son gré elle se retire
» dans ce palais : n'ajoutons pas des peines
» nouvelles aux peines qu'elle éprouve ;
» c'est assez de ce qu'elle a souffert «.

La Traduction de M. de Rochefort, généralement fidelle & précise, peut servir de Livre classique aux personnes qui, médiocrement avancées dans la connoissance de la Langue Grecque, voudront lire Sophocle : comme notre Langue exige toujours la plus grande clarté, elles vaincront plus aisément bien des difficultés de l'Auteur, qu'avec le secours des Scholiastes, des Annotateurs, & des Traductions littérales en Langue Latine, qu'on ne peut bien entendre si l'on n'entend pas au moins passablement le grec.

Digitized by Google

*SUITE des Eloges lus dans les Séances publiques de la Société Royale de Médecine, par M.* VICQ-D'AZYR, *Secrétaire Perpétuel de la Société, &c. VI^e. Cahier.*

PEU de réputations Littéraires ont été en croiſſant auſſi rapidement & auſſi conſtamment que celle de M. Vicq-d'Azyr à chaque nouveau Volume de ſes Eloges. Il ne manque peut-être à cette réputation que d'être fondée ſur des objets dont le Public s'occupe davantage & avec plus de plaiſir. Ce n'eſt pas cependant le mérite de l'utilité qui manque à ces objets ; mais les objets les plus utiles ne ſont pas toujours les plus recherchés, l'agrément eſt plus à l'uſage & à la portée de la multitude ; M. Vicq-d'Azyr en répand beaucoup ſur toutes les matières qu'il traite, mais il ne peut pas les dénaturer ; la Médecine & toutes les Sciences qui en dépendent, outre l'inconvénient qu'elles ont de rappeler des idées lugubres & de préſenter ſans ceſſe le tableau des miſères humaines, n'ont d'ailleurs d'attraits que pour un petit nombre d'initiés ; la foule ne s'y livre pas, & s'en rapporte à ceux qui s'y livrent. Il eſt pourtant vrai, comme le dit M. Vicq-d'Azyr, qu'en général le goût des Sciences, même les

Digitized by Google

plus auſtères, eſt beaucoup plus répandu qu'il ne l'étoit autrefois; il eſt vrai encore qu'on commence à eſtimer les choſes en proportion de leur utilité; mais nous n'en ſommes pas encore au point que la réputation des talens dans les genres utiles ait autant d'éclat & d'étendue que dans les genres agréables.

L'eſtime des Savans, des Gens de Lettres & des Connoiſſeurs, eſt acquiſe depuis long-temps à M. Vicq-d'Azyr. Il a partagé deux fois preſque également avec le Vainqueur les ſuffrages de l'Académie Françoiſe; c'eſt les avoir obtenus, c'eſt preſque avoir vaincu lui-même; c'eſt du moins le préſage heureux & glorieux d'une pleine & prompte victoire. M. Vicq d'Azyr aura toujours le ſuffrage de ceux qui aiment à voir le talent d'écrire s'appliquer à des objets intéreſſans, & porter ſur la baſe ſolide de l'inſtruction; on ne peut trop favoriſer cette alliance de l'éloquence & de l'utilité, dont il réſulte que l'éloquence devient pour les connoiſſances humaines un puiſſant véhicule, un grand moyen de communication, & qu'elle eſt aux Sciences ce que le Commerce eſt aux denrées, qui, ſans ce ſecours, ſe conſumeroient & périroient ſur le ſol qui les vit naître, ſans aucun fruit pour la Société. Sans l'éloquence, ſans le talent d'écrire, la Science n'eſt que le tréſor ſecret & enfoui d'un petit nombre d'hommes; par ce talent tout ſe répand, tout ſe communi-

Digitized by Google

que, tout se vivifie, tout est mis en œuvre. Voyez combien l'éloquence de M. de Buffon a rendu populaires les notions d'Histoire Naturelle qui n'existoient avant lui que pour un petit nombre de Naturalistes de profession : c'est M. de Fontenelle qui a le premier donné aux Sciences cette heureuse popularité ; mais ce n'est qu'à force d'agrément, de clarté, de lumières, qu'il a pu acquérir le droit d'instruire des personnes qui avant lui ne prétendoient pas même à l'instruction ; il a craint d'abuser de ce droit d'instruire si nouvellement acquis ; en faisant l'Histoire des Savans, il a quelquefois à dessein ou négligé ou traité un peu superficiellement l'Histoire de la Science ; il avoit pour maxime, *sapere ad sobrietatem.* » Il craignoit sans doute, dit M. Vicq-d'Azyr, » de rebuter par des longueurs, des hommes peu accoutumés au » degré d'attention que les Sciences exigent, & de manquer, par une exposition » trop exacte, l'effet qu'il a si bien produit «.

Le pas qu'il avoit fait étoit trop important, pour n'être pas suivi de progrès considérables. Aujourd'hui que, grace à lui, le goût des Sciences est presque universellement répandu, ce goût même a imposé aux Auteurs des éloges de Savans, des obligations nouvelles. A l'Histoire du Savant, il faut joindre l'Histoire de la Science ; il faut montrer en quel état chacun des Savans

Digitized by Google

Savans l'a trouvée, & en quel état il l'a laissée, & par conséquent ce qu'il a fait pour elle. Les véritables époques des Sciences sont marquées par les grandes inventions, & ce sont sur-tout ces époques qu'il faut observer; il faut dire les découvertes qui appartiennent à chaque Auteur; il faut les comparer avec ceux qui les ont précédés, oser même prédire leur influence sur ceux qui les suivront. Sur tous ces articles M. Vicq-d'Azyr ne donne pas de précepte dont il n'ait donné l'exemple. Dans l'éloge des divers Savans, il cherche toujours à saisir l'idée qui a dû être le principe de leur conduite & le mobile de leurs travaux. » J'ai vu, dit-il lui même, dans Fothergill » l'amour de l'humanité; dans Haller, » l'amour de la gloire; dans Linné, l'amour » de la Nature; dans Serrao, la haine » des préjugés. Girod fut l'ami des pauvres; Lamure, l'ami de ses élèves; » Lorry, l'ami de ses malades. Sanchez, » malheureux & persécuté, tacha dans la » retraite ses talens & sa vertu.... Macquer » porta dans la Chimie la méthode & la » clarté; Spielman, l'érudition; Bergman, » la précision du calcul; & Schéele, l'instinct du génie. Gaubius & Van-d'Œvren, » dignes élèves de Boerhave, firent briller » dans sa chaire l'éclat d'un profond savoir » & d'une Littérature étendue. Hunter » étala dans l'étude des Sciences & des » Lettres le luxe d'une grande fortune.



Digitized by Google

» Macbride & Pringle appliquèrent la » Physique à la Médecine. Leuitaud mit de » la précision dans l'Anatomie. Bucquet » mourut dévoré par la soif des connois- » sances & par le désir des succès. Cullon » laissa couler doucement la vie, & ne » traça que les esquisses des grands projets » qu'il avoit conçus. L'infatigable du Ha- » mel embrassa toute la Physique «.

L'Auteur a vraiment mérité de pouvoir se rendre ce juste & noble témoignage, qu'il respecte assez le Public pour ne lui offrir que des productions sur lesquelles il a médité long-temps. J'atteste, dit-il, les manes de ces grands Hommes, que je » n'ai pas à me reprocher d'avoir négligé » la moindre circonstance qui pût intéresser » leur gloire; que je ne parlai jamais sans » émotion de leurs succès & de leurs ver- » tus, & que si mes talens avoient égalé » mon zèle, ils auroient été loués d'une » manière digne d'eux «.

C'est le cas de dire avec M. de Voltaire;

C'est ainsi qu'un grand cœur fait penser d'un grand homme.
..... J'ai des rivaux que j'aime;
Je prends part à leur gloire, à leurs maux, à leurs biens;
Les Arts nous ont unis, leurs beaux jours sont les miens.

Digitized by Google

Plusieurs des Eloges que contient ce nouveau Cahier, ont déjà été annoncés & analysés dans ce Journal. Parmi ceux dont il nous reste à parler, un des plus brillans & des plus piquans est celui de M. Watelet. C'est déjà une singularité de rencontrer cet Eloge dans un recueil qui paroît consacré uniquement à la gloire des Médecins & de la Médecine. M. Vicq-d'Azyr a senti qu'il avoit à répondre à la question qu'on ne manqueroit pas de faire à cet égard, & il répond que M. Watelet, à qui aucune connoissance agréable ou utile n'étoit étrangère, avoit contribué par son crédit & par ses conseils, à l'institution de la Société Royale de Médecine, & en conséquence en étoit Associé libre.

Quand on est Historien, mais Panégyriste, & qu'on parle d'un homme tel que M. Watelet, qui, parmi tant de moyens de plaire, par l'esprit, par les mœurs, par le caractère, &c., avoit encore celui de ne point affliger l'amour propre, de ne point irriter l'envie par une supériorité trop marquée & trop humiliante; dont tous les talens étoient aimables sans être décourageans, de qui on pouvoit dire :

*Non prægravat Artes*
*Infrà se positas.*

Quand sur-tout on a été l'ami particulier de cet homme, on est bien tenté de passer un



Digitized by Google

peu la juſte meſure d'éloge qui lui eſt due, & d'ajouter à l'idée des talens en faveur de l'amabilité & de l'amitié. M. Vicq-d'Azyr a ſu éviter cet écueil avec beaucoup de dextérité, il a rempli tous ſes devoirs; il a donné à la vérité tout ce qu'elle exigeoit, à l'amitié tout ce qu'elle demandoit; nulle exagération, nulle diſſimulation; peut-être même (car l'amitié a ſa pudeur & ſa délicateſſe, & ſe refuſe quelquefois le plaiſir de donner des éloges qu'il lui ſeroit trop dur de ne pas voir adopter) peut-être n'a-t-il pas oſé dire des Comédies de M. Watelet tout le bien qu'il déſiroit d'en dire, & qu'elles nous ont paru mériter, lorſqu'en 1784 nous en avons entretenu le Public dans ce même Journal. Au reſte, tous ceux qui ont connu M. Watelet, & qui par conſéquent l'ont aimé, applaudiront avec tendreſſe à la vérité parfaite du portrait qu'en trace l'Auteur, & ſe rappelleront les plus doux ſouvenirs, en voyant cette deſcription du Moulin joli, inſéparable d'un éloge de M. Watelet, & en reliſant dans une Note ces vers touchans, ces vers enchanteurs de l'Abbé de Lille ſur cette heureuſe retraite, & ſur le Sage qui l'habitoit.

Cet Eloge eſt ſuivi d'un Ouvrage qui ne lui eſt pas étranger; ce ſont des réflexions ſur la ſociabilité de l'homme & ſur l'influence des Lettres & des Arts, en réponſe aux objections tirées de écrits de J. J. Rouſſeau. L'opinion de J. J. Rouſſeau ſur ce ſujet

Digitized by Google

est abandonnée de tout le monde, au moins dans ses exagérations, & elle est combattue ici par de très-bonnes raisons. Mais il nous vient un doute : est il certain que sur la question de l'avantage ou du danger des Lettres & des Arts relativement aux mœurs, la cause des Arts soit absolument la même que celle des Lettres ? Les Lettres s'allient assez naturellement avec la Morale ; les Arts ont besoin du luxe & de l'opulence, c'est-à-dire, de tout ce qui détruit les mœurs ; les Gens de Lettres, sur-tout les Savans, conservent assez les mœurs de la pauvreté ; ils se vengent de la richesse qu'ils n'ont pas, en affectant de la mépriser ; ils sont intéressés à diminuer autant qu'il est en eux, le respect de l'or, à braver le

*Sanctissima divitiarum Majestas.*

Les Artistes qui ne subsistent que par les fantaisies, les besoins factices, les extravagances du luxe & de la vanité, sont évidemment intéressés à les entretenir, à les étendre, à les multiplier, à établir une émulation funeste entre les riches & les moins riches ; à détruire chez ceux-ci, & même chez les autres, toute proportion entre les desirs & les facultés, entre les besoins & les moyens de les satisfaire ; de là cette obligation de briller & de *paroître*, imposée par l'exemple ; de là ce propos de Comédie : *Qu'il n'est pas nécessaire d'être*



Digitized by Google

*riche, pourvu que l'on fasse de la dépense*, devenu une proposition littéralement vraie ; de là les infidélités, les injustices de toute espèce, une ruine plus ou moins prompte, mais infaillible. Voyez les exemples ; voyez s'il est quelque fortune qui suffise ! » Les » Arts, dit-on, sont enfans de l'opulence » & du goût. Ils ne peuvent fleurir qu'au » milieu d'un Peuple riche, c'est-à-dire, » déjà corrompu «.

C'est convenir qu'ils ne vivent que de richesses & de corruption. Ils trouvent le mal commencé sans doute, mais ils l'augmentent, ils l'achèvent ; du moins nous craignons que cette opinion ne puisse être soutenue en ce qui concerne les Arts seulement, que nous distinguons sur ce point d'avec les Lettres.

Cette question revient encore dans un éloge bien intéressant de ce Recuil, celui de M. Maret, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon. L'Analyse des Ouvrages de ce Savant utile, est ici un morceau du plus grand intérêt, & que nous ne pouvons trop louer.

En rendant compte d'un Mémoire couronné en 1771, à l'Académie d'Amiens, & où M. Maret examine quelle est l'influence des mœurs des François sur la santé, M. Vicq d'Azyr développe toute l'utilité de ce Mémoire, présente des idées qui auroient pu l'augmenter encore, & conclut que » les » mœurs & la santé des peuples sont,

Digitized by Google

» ainſi que leur fortune, entre les mains » de leurs Chefs, qui en répondent : vérité » que l'on a déjà dite, mais qu'il faudra » redire encore, juſqu'à ce qu'elle ſoit » devenue familière au petit nombre d'hom- » mes par qui le monde eſt gouverné «.

En parlant de ce que M. Maret a écrit ſur les Hôpitaux, c'étoit une occaſion bien naturelle de parler de l'empreſſement avec lequel le Roi, ſes Miniſtres, & les divers Ordres de Citoyens, concourent à la formation des aſiles que la bienfaiſance doit conſacrer à l'humanité ſouffrante.

L'Orateur ajoute enſuite cette réflexion :

» Au reſte, quelque bonne que ſoit cette » action, c'eſt la juſtice & non la généro- » ſité qu'il faut louer en elle. Ce n'eſt pas un » préſent que la Nature fait aux pauvres, » mais un oubli qu'elle répare, une dette » ſacrée qu'elle paye ; car de même qu'on » doit à l'indigent un ſalaire pour ſon tra- » vail, on lui doit au moins un lit où il ſe » repoſe lorſqu'il ſuccombe à la fatigue ; » ou lorſqu'il eſt prêt de terminer une vie » dont le riche ſeul a profité «.

Voilà la véritable éloquence que l'humanité inſpire ; voilà comment il eſt beau de défendre les droits de l'homme & du pauvre. Cette phraſe, qui fait beaucoup penſer, a encore un plus grand avantage ; celui de faire beaucoup aimer l'Auteur.

M. Maret mourut victime de ſon zèle dans le traitement des épidémies de la Bour-



Digitized by Google

gogne, qu'il dirigeoit depuis 1760; ce fut celle de Fresne-Saint-Mametz qui l'emporta le 11 Juin 1786. Dès son arrivée, l'épidémie le frappa, mais elle fut long-temps à l'abattre; il continua pendant plusieurs jours d'exercer ses fonctions. » C'étoit alors un » malade courageux, qui visitoit les autres, » & qui s'efforçoit de les rappeler à la vie » que lui-même alloit quitter..... Dans son » délire, il ne parloit que des infortunés » habitans de Saint Mametz, il les interrogeoit sur leurs maux, il croyoit entendre leurs plaintes «.

Il n'avoit cessé de travailler & de s'instruire. » Il a donné, dit son Panégyriste, » un bel exemple à ceux qui passent la » dernière moitié de leur vie à ne rien faire, » à louer ce qu'ils ont fait, & à blâmer ce » que les autres font; sorte de manie très-» incommode dans la Société, & très-fâcheuse pour ceux qui en sont atteints! » car la vieillesse est peut-être celle de » toutes les saisons de la vie où l'étude » offre les jouissances les plus douces & » les plus nécessaires, où l'on a le plus be-» soin d'entretenir autour de soi le bruit » de la renommée; celle enfin où il est le » moins permis de repousser ses sembla-» bles, dont les secours, les respects, les » affections & les éloges composent tout » l'apanage qui reste alors à l'humanité «.

Nous admirons ceux qui meurent avec courage, leur force rassure notre foiblesse

Digitized by Google

sur ce terrible passage ; nous aimons ceux qui paroissent regretter davantage la vie ; leur sensibilité, ou leur foiblesse excuse la nôtre. M. de Lamure, Médecin célebre de Montpellier, ne dissimula point cette sensibilité, & le tableau de sa mort a ici quelque chose de touchant. » Ceux qui ont » su, comme lui, se rendre la vie agréa- » ble & douce, doivent, comme lui, crain- » dre de la quitter. Heureux par ses goûts, » & sur-tout par les soins de son épouse, » les biens les plus attachans le retenoient ; » il laissa couler des larmes qu'il devait à » la tendresse & à l'amitié. Plus de réso- » lution se trouve sans doute dans ceux » en qui de fortes passions se sont éteintes ; » ils ne tiennent au monde que par des » souvenirs ; ou dans ceux qui, célèbres de- » puis long-temps, voient enfin se fermer » pour eux la carrière de la gloire. Ils doi- » vent peu s'effrayer de l'avenir pour le- » quel ils ont vécu ; ce n'est pas auprès » d'eux, c'est près des hommes modestes » & sensibles, qu'il faut apprendre à mou- » rir «.

M. Vicq d'Azyr, dans un Discours préliminaire, prouve quelle peut être l'utilité des Eloges historiques, il n'en faut pas d'autre preuve que les siens.



Digitized by Google

## ADMINISTRATION.

Les Grands-Bailliages d'Amiens, Langres, Moulins, Bourges, Riom, Soiſſons, Tours, Poitiers, Rouen, Beſançon, Nanci & Caen, ſont déjà établis, & pluſieurs en exercice de la nouvelle competence qui leur a été attribuée. Les Edits enregiſtrés au Lit de Juſtice du 8 Mai, ont auſſi été publiés dans les Siéges de Vierzon, Compiègne, Enghien, Melun, Fontainebleau, Montereau, Dreux, Montargis, Beaufort, Sainte-Menehould, Pontoiſe, Abbeville, Romorantin, Bar-ſur-Aube, Chaumont, Bar le-Duc, St-Dizier, Montreuil, Boulogne, Calais, Ardes, Nemours, Tonnerre, Evreux, Oleron, Libourne, Douai, Lille, Bailleul, & Caudebec.

Pluſieurs des Grands-Bailliages ont témoigné au Roi leur reconnoiſſance & leur ſoumiſſion, & ont déjà rendu des Jugemens en exécution de l'Ordonnance ſur l'adminiſtration de la juſtice.

Digitized by Google

# VARIÉTÉS.

## *LETTRE à MM. les RÉDACTEURS du* MERCURE DE FRANCE, *sur l'exposition des Tableaux, Dessins, Esquisses, &c. des Elèves de la Peinture, dans la Place Dauphine, le 29 Mai 1788, contenant un Eloge historique de M. DROUAIS, Elève de l'Académie Royale de Peinture.*

30 Mai 1788.

LORSQUE dans la dernière Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur l'exposition de la Place Dauphine, j'ai engagé les Elèves de la Peinture à être plus sévères avec eux-mêmes; lorsque je leur ai annoncé que désormais ils seroient jugés avec plus de rigueur que par le passé, je n'ai pas prétendu, Messieurs, renoncer absolument au système d'indulgence qui jusqu'alors avoit guidé mes observations. Parmi les personnes qui cherchent à développer, dans cette espèce de galerie, les premiers germes de leur réputation, il en est quelques-unes qui se sont fait connoître depuis plusieurs années; & celles-là, qui ont reçu des encouragemens & des conseils, doivent s'attendre à une sévérité devenue nécessaire pour elles, si elles n'ont pas répondu aux espérances qu'elles ont données; mais chaque an-



Digitized by Google

née voit éclore de nouveaux talens, & l'Elève qui se présente avec toute l'inexpérience d'un premier essor, ne doit pas être jugé comme celui qui a déjà multiplié ses Essais. Je crois ma distinction juste, & je suis certain que vous penserez comme moi. C'est d'après cette distinction que je vous dirai mon avis sur l'exposition d'hier; mais préalablement je vais vous donner une notice sur la vie & sur les talens de feu M Drouais, Elève de l'Académie Royale de Peinture. Vous n'avez point parlé, dans votre Journal, de la mort malheureuse & presque subite de ce jeune Artiste digne des plus grands regrets : je pense donc que vous imprimerez avec plaisir les détails dans lesquels je vais entrer. On a peut-être trop prodigué depuis quelque temps les Eloges funèbres; peut-être la louange publique, en s'attachant à des sujets peu méritans, & même médiocres, a-t-elle été en quelque façon prostituée : ici, loin de pouvoir l'être, elle est au contraire rappelée à sa véritable destination; & ce seroit être injuste que de la refuser aux talens & aux qualités personnelles de l'homme intéressant dont je vais vous entretenir. Cet Eloge d'ailleurs me paroît trouver naturellement sa place dans un Article destiné à l'encouragement des Elèves qui se présentent d'une manière avantageuse dans la carrière de la Peinture.

GERMAIN-JEAN DROUAIS étoit né le 25 Novembre 1763; son père, Membre de l'Académie Royale, s'étoit distingué dans le genre du portrait. Dès son enfance il montra pour la Peinture un goût si décidé, qu'il alloit jusqu'à l'enthousiasme. Sa facilité étoit égale à son intelligence, & cette intelligence étoit extrême; elle étonnoit tout le monde. On le mit entre

Digitized by Google

les mains de M. Brenet. Les leçons de cet habile Professeur lui firent bientôt faire des progrès très-rapides. Quand M. David revint de Rome, où il avoit exercé & perfectionné le sentiment qui lui étoit naturel de tout ce qui est beau, grand & noble dans l'Art de la Peinture, le jeune Drouais désira de passer à son école; on y consentit. Il étoit impossible qu'un tel Maître & un tel Elève, enflammés tous deux de l'amour du talent & de la gloire, ne se convinssent pas singulièrement; il l'étoit encore que les chefs-d'œuvres de M. David n'ajoutassent point à l'ardeur de M. Drouais, & n'exaltassent point sa passion pour un Art dont il étoit idolâtre; aussi ne tarda-t-il point à annoncer qu'un jour il devoit parvenir aux plus grands succès. En 1783, il concourut pour le prix de l'Académie. La crainte de ne se point montrer, dès le premier pas, digne du célèbre Maître dont il dévoroit les leçons, lui inspira une méfiance de lui-même, qui alla si loin, que, dans un mouvement d'impatience, il coupa son tableau par la moitié, & en porta un lambeau à M. David. » Ah, malheureux! s'écria celui-ci » en considérant le lambeau, vous renoncez » au prix! — Eh quoi! vous êtes content re- » prend le jeune homme? — Si je le suis! » ajoute le Maître: ah! oui. Mais le Prix..... » Je l'ai le Prix, dit M. Drouais en interrom- » pant M. David; votre suffrage est le seul que » je désire. Que l'Académie couronne un autre » cette année; l'année prochaine j'espère qu'elle » me couronnera pour un Ouvrage plus digne » de l'Elève d'un Maître tel que vous «. Cette petite scène suffit seule pour peindre à grands traits le Maître & le Disciple. Au reste, cette année l'Académie ne couronna personne, & le prix fut remis. L'année suivante, le jeune

Digitized by Google

Drouais concourut en effet. Le sujet du prix étoit *la Chananéenne aux pieds de Jésus-Christ.* Jamais concurrent n'avoit paru avec un talent aussi distingué : il fut couronné par une acclamation générale. Un des premiers Peintres de notre école fut tellement surpris de l'extraordinaire talent qu'il remarqua dans le tableau de M. Drouais, qu'il proposa de l'admettre dès ce moment, & par une exception qui lui paroissoit juste, au nombre des Membres de l'Académie. On réclama les règles & les usages ; on manqua, par une soumission servile à ces usages, à ces règles, à donner un grand exemple aux Artistes, & un grand sujet d'émulation aux Elèves. Loin d'éprouver de la jalousie, ses rivaux lui prouvèrent d'une manière éclatante l'admiration qu'il leur avoit inspirée. Ils le couronnèrent de lauriers, & le portèrent, malgré lui, en triomphe, d'abord chez M. David, ensuite chez sa mère. Quelques esprits chagrins blâmèrent dans le temps cet enthousiasme. Oublions pour l'honneur des Artistes, qu'un hommage aussi candide & dont l'objet étoit si digne, ait pu encourir un blâme qui ne pouvoit trouver de place que dans des ames sèches & dans des cœurs flétris.

L'année suivante, M. David partit pour Rome avec M. Drouais. Le jeune homme s'y pénétra bientôt du goût le plus vif pour l'antique, & principalement pour Raphaël. Tous les jours il travailloit depuis quatre heures du matin jusqu'à la nuit. C'étoit en vain que son Maître lui représentoit qu'il pourroit altérer ensemble son talent & sa santé : *Peintre ou Rien*, répondoit-il à toutes les observations qu'on vouloit lui faire.

Au bout d'une année de séjour à Rome, M. David revint à Paris, & quitta, non sans

Digitized by Google

regret, son élève & son ami. Ce fut alors que celui-ci composa son tableau de Marius. Tout Paris a vu & admiré ce tableau, que l'on pourroit critiquer dans quelques parties, mais qu'on doit considérer comme une composition très-estimable, & même très-supérieure à l'âge de son Auteur. Le caractère de tête de Marius auroit seul annoncé une conception forte; il y a d'ailleurs une pureté de dessin, une connoissance de l'harmonie & des effets, propre à prouver un grand talent qui se développoit. A Marius succéda une figure académique, représentant *Philoctète exhalant des imprécations contre les Dieux*. On assure que cette figure, qui est un chef-d'œuvre, a coûté la vie au jeune Drouais. Il mit tant de chaleur à la peindre & à la finir, qu'il enflamma son sang d'une manière irrémédiable. Il préparoit une nouvelle composition plus importante que toutes celles qui l'avoient précédée. C'étoit un tableau de onze pieds de haut, sur seize pieds de large, représentant C. Gracchus sortant de sa maison, entouré de ses amis, pour aller appaiser la sédition où il périt. Les études de cette composition étoient faites; les figures étoient tracées, quand une fièvre inflammatoire, compliquée par la petite vérole, assaillit l'infortuné jeune homme, qui mourut quelques jours après.

On ne peut penser sans attendrissement à une mort si funeste & si précoce. Il n'est pas un ami des Arts qui ne doive un tribut de pleurs à un Artiste moissonné si jeune & dans la fleur de son talent; & il n'est point d'ame sensible qui ne lui doive des regrets comme homme. M. Drouais étoit beau, grand, fortement & noblement constitué. Ses regards peignoient son ame, vive, bonne, douce, & généreuse. Il étoit né riche, & il ne trouvoit à cela d'autre bon-

Digitized by Google

heur que celui d'avoir plus de moyens pour avancer vers la gloire, & pour obliger les malheureux. Il étoit la seule consolation, la dernière espérance d'une mère qu'il chérissoit aussi tendrement qu'il en étoit chéri. Cette femme, qui survit aujourd'hui à tout ce qu'elle a aimé, qui pleure bien plus sur le fils qu'elle n'a plus, que sur la gloire à laquelle il étoit fait pour atteindre, avoit déjà perdu un mari jeune encore, une fille belle, sage, & âgée de seize ans, & elle est condamnée à vivre dans un monde où il n'y a plus rien pour elle. Quelle destinée! Je reviens à M. Drouais. Ses mœurs étoient aussi pures que son ame étoit belle. Il ne connoissoit d'autres jouissances que celles de l'étude & du travail. *La gloire d'abord*, disoit-il souvent, *& puis le plaisir aura peut-être son tour.* Et c'étoit avec tous les moyens de plaire & de se faire aimer, qu'il tenoit ce langage! Quel modèle à offrir à ceux qui croient pouvoir marcher en même temps dans les sentiers de la gloire & dans ceux des plaisirs! Je finirai, Messieurs, cette notice par un mot de M. David, qui annonce jusqu'à quel point il étoit attaché à son Disciple. Les progrès étonnans du jeune homme, loin de faire naître dans l'ame du Maître cette jalousie qui trouve si souvent sa place dans le cœur humain, principalement chez les Artistes, lui faisoient éprouver la plus vive satisfaction; il se complaisoit dans son ouvrage, & il auroit voulu applaudir aux succès du jeune Drouais, quand même celui-ci auroit acquis une réputation supérieure à la sienne. Aussi, après la mort de son Elève, répéta-t-il souvent, dans l'amertume de sa douleur: « Drouais m'échauffoit, ses progrès aug-» mentoient mon amour pour la Peinture. Il est » mort; c'en est fait, j'ai perdu mon émulation ».

Digitized by Google

Ce dernier mot, pardonnable à la douleur, ne le seroit point à la réflexion ; il reste à M. David pour émulation, des rivaux à vaincre, & Raphaël à imiter.

Je pourrois, Messieurs, entrer dans de plus grands détails sur M. Drouais & sur sa famille; mais je n'ai point prétendu faire un article de Nécrologie, & il me suffit d'avoir jeté quelques fleurs sur la tombe d'un des jeunes Artistes qui a le plus mérité de gloire par ses essais, & de regrets par ses vertus. Passons maintenant à l'exposition de la Place Dauphine. Mes observations ne seront pas très-étendues, car j'ai trouvé peu de productions dignes d'être remarquées.

Trois Elèves de Mlle. de Beaulieu, Mlle. Eléonore, MM. Charles & Emmanuel du Paty, ont exposé des Dessins foibles; mais ils sont tous trois très jeunes, & on ne peut pas leur reprocher leur médiocrité.

Trois autres Dessins de Mlle. M. V. ne méritent pas plus d'éloges, & annoncent aussi une main très-jeune, comme un crayon fort indécis.

Parmi des Dessins de M. Huet le fils, on en distingue quelques-uns où il y a de la finesse, d'autres où il y a beaucoup d'incorrection, & un amas de Cartes, de Figures, d'Estampes & de papiers réunis en un Tableau qui produit quelque illusion.

Trois Tableaux de M. Delaunéy, dont un Portrait & un Payfage, sont peints d'une manière molle. J'invite ce jeune Artiste à faire attention à ce défaut, que je crois déjà lui avoir reproché. Il y a de la vérité dans ses compositions, & il seroit fâcheux qu'il ne songeât pas à perfectionner un talent qui peut devenir estimable.

Digitized by Google

Un Tableau représentant une femme occupée à peindre, & parlant à un Jokei, a de l'effet par la couleur ; mais la taille de la femme n'a point de proportions, elle a de la roideur, & sa physionomie est sans expression. Les accessoires font honneur au talent de l'Auteur, dont le nom, je crois, est M. Dabos.

J'ai fixé très-difficilement mon attention sur une foule de croquis à peu près informes, que j'ai aperçus çà & là, parce que la foule étoit nombreuse, & qu'il étoit très-mal aisé d'approcher de la galerie, où l'on se heurtoit, on se poussoit, on se coudoyoit, on se marchoit sur les pieds, de façon à dégoûter les observateurs. Je donnerai donc en bloc un seul avis à MM. P. Hubert, Delamarre, Meunier, Montjoie, de Varenne, Boquet, & Huet le jeune : c'est de soigner davantage les compositions qu'ils voudront exposer en public. Presque toutes les Etudes, Tableaux ou Dessins que j'ai vus exposés sous leurs noms, ont été visiblement faits d'une manière hâtive. Il ne convient pas aux Artistes qui n'ont pas encore fort exercé leur crayon ou leur pinceau, de vouloir faire au premier coup.

Quelques Tableaux de M. Delerive m'avoient d'abord prévenu contre lui. Beaucoup d'incorrection dans le dessin, un ton de couleur faux, des effets calculés plus que sentis, m'avoient donné une mauvaise idée de son talent. Mais un homme armé de la tête à la ceinture, un Cavalier Espagnol, & un combat à outrance entre deux Pandours, m'ont paru d'un bon effet, agréablement peints, dessinés avec esprit, & m'ont réconcilié avec lui.

Je vous ai déjà parlé avantageusement de M. F. Duval & de M. Créville. Le premier a exposé un Payſage où j'ai trouvé de l'intelligence,

Digitized by Google

& un faire facile, mais point assez de vérité dans les verds. Je dois beaucoup d'éloges à trois Tableaux de Nature morte, composés par le même Artiste. Il y a des effets neufs & piquans. Ce genre, généralement facile & monotone, n'est peut-être estimable qu'autant qu'il est neuf & varié. Quant à M. Créville, il est encore supérieur cette année à ce qu'il étoit l'année dernière. Son genre est aussi la Nature morte; mais il y est d'une vérité qui fait illusion, & cette illusion est d'autant plus remarquable, que c'est en réduisant les objets à de très-petites proportions, que M. Créville fait encore être vrai.

Des Emaux, des Camées, des Miniatures, par M. Enfantin, ont été vus avec plaisir. Je lui ai reproché, l'année précédente, de forcer quelquefois ses proportions. Je n'ai pas aujourd'hui le même reproche à lui faire. Son ton de couleur est aimable, & si tous les Portraits qu'il a exposés sont aussi ressemblans que celui de M. Chenard, de la Comédie Italienne, c'est encore un motif d'éloges.

Au coin de la Place Dauphine qui avoisine le Palais, j'ai apperçu, sans nom d'Auteur, le Portrait d'une très jolie femme; si, comme je l'ai entendu dire, ce Tableau a été fait par un homme qui jusqu'à ce moment s'étoit livré à un tout autre genre, je dois l'encourager à faire des Portraits. Celui dont je parle est agréablement peint, mais il sent le travail, & il annonce un pinceau encore incertain.

Une suite de Dessins au lavis & à la gouache, a attiré & fixé ma curiosité. Il me paroit qu'ils sont tous du même Auteur. Ils représentent des Haltes, des Campemens, des Marches. J'y ai trouvé de l'esprit, de la finesse, de la légéreté dans la touche, & un art très-rare de faire

Digitized by Google

valoir les détails sans nuire à l'effet principal.

Je ne sais pas non plus quels sont les Auteurs de trois grands Tableaux représentant des Payſages & une Marine. Les Payſages sont d'un ton cru & faux ; tout y est bleu & jaune. La Marine est plus estimable, & le bouillonnement des eaux qui se brisent sur un rocher pendant l'orage, est d'un effet senti.

Il y a trop d'empâtement dans deux Esquisses de M. Thiémet, dont l'une est vraisemblablement un Portrait d'après Nature.

Je n'ai pas vu sans intérêt un petit Tableau de M. Boilly, représentant une femme qui pince la guitare. Il est d'un joli ton ; la figure de la femme a une expreſſion aimable, & l'enſemble du Tableau plaît ; mais la couleur est un peu brillantée.

Deux Deſſins à la gouache, par M. Vappereau, annoncent de la facilité & de l'intelligence. On dit cet Elève très-jeune, & il promet du talent.

M. Schell a expoſé un Payſage remarquable par un bon ton de couleur, par un choix de ſites ingénieux, & par une connoiſſance des effets de lumière très-bien entendue. Ce Tableau, qui repréſente Apollon accordant à la Sibylle de Cumes la faculté de vivre autant d'années que ſes mains réunies contiennent de grains de ſable, est fait pour donner une idée avantageuſe de ſon Auteur.

J'ai félicité l'année dernière Mlle. le Roux de la Ville ſur ſes progrès ; il faut que je l'en félicite encore. Son Tableau repréſentant le Capitaine Morden rendant viſite à Clariſſe la veille de ſa mort, est ſagement & noblement compoſé. Cette action étoit très-difficile à traiter, & il me ſemble qu'on doit être ſurpris qu'une Elève ſe ſoit tirée auſſi heureuſement d'un ſujet tran-

Digitized by Google

quille & presque sans mouvement. Clarisse est endormie. Peut-être eût-il mieux valu prendre la scène au moment où elle se réveille. Au travers de son accablement, on auroit pu appercevoir l'effroi secret que lui auroit inspiré la vue du Capitaine, dont elle sait le caractère & dont elle peut deviner les projets. Cette situation auroit été plus aisée à rendre, & l'effet en auroit été plus sûr. La figure de Morden, qui se groupe très-bien avec deux autres, est d'une expression excellente ; on y voit sa douleur amère à la vue de l'intéressante victime de Lowelace ; & on ne peut la regarder sans partager son indignation. Cette composition, à laquelle je reprocherai un peu de longueur dans les proportions, est remarquable par une belle entente des détails, par une grande intelligence de la lumière, & par la sagesse du style. Elle ne peut qu'ajouter à la réputation que Mlle. le Roux de la Ville s'étoit justement acquise.

Une Tête d'étude représentant Artémise qui presse sur son cœur l'urne contenant les cendres de Mausole, est le début de Mlle. la Ville, cadette. Les proportions de cette figure sont un peu fortes, & le bras droit ne se détache point assez de l'urne. Artémise n'a point l'expression qui lui convient. Pour bien rendre cette expression, il faut la chercher dans son cœur ; c'est là qu'est le foyer du talent propre à exécuter les sujets qui doivent parler à l'ame. Je fais cette réflexion, parce que j'ai trouvé dans Artémise une recherche d'esprit qui m'a choqué. On peut croire d'ailleurs que Mlle. la Ville, cadette, acquerra du talent, si elle veut travailler. Son dessin est ferme, & son coup de pinceau est prononcé ; il y a dans le faire de ce Tableau une hardiesse rare dans une femme, & une touche très-décidée.

Digitized by Google

Je finirai, Messieurs, par les Tableaux de Mademoiselle Nanine Vallain. L'un représente une femme qui étudie une leçon de Musique, l'autre une Elève costumée à l'antique, qui brûle un grain d'encens sur l'autel de la Peinture, & le troisième son Portrait peint par elle-même. J'aime moins la femme qui étudie, que les deux autres Tableaux, parce que son attitude est un peu contrainte, & à la rigueur forcée. Le Portrait est très-ressemblant. La tête est pleine d'expression, & le ton de la robe est vigoureux & vrai. Mais la figure dans le genre de l'antique est digne de tous les éloges. Elle est dessinée avec une grande pureté, drapée avec graces, la couleur en est bonne & aimable; elle est d'un ton qui suppose une étude très-réfléchie des grands modèles, & elle annonce que Mlle. Vallain profite avec beaucoup d'avantage des leçons de M. Suvée, son Maître. Je dois dire de Mlle. Vallain, que d'exposition en exposition elle s'est toujours montrée supérieure à elle-même. La rapidité de ses progrès me fait présumer qu'elle deviendra une Artiste très-distinguée, si rien n'arrête l'heureux essor que ses talens paroissent prendre de jour en jour.

J'ai l'honneur d'être, &c.

---

*P. S.* On m'a vanté beaucoup un Paysage de M. Thiébaut. Je n'ai jamais pu m'approcher de ce morceau ni de quelques autres; mais des Artistes distingués m'ont assuré que celui-ci prouve un beau talent, & je le répète volontiers d'après eux.

Digitized by Google

## ANNONCES ET NOTICES.

*Dédicace d'un Poëme épique*, gravé d'après le Tableau original de P. A. Wille, Peintre du Roi, par A. F. Dennel. Prix, 9 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue du Petit-Bourbon, près la Foire Saint-Germain, N°. 23 ; & chez Joubert, ſucceſſeur de M. Chereau, rue des Mathurins.

Cette agréable Eſtampe fait pendant à une autre qui a paru il y a quelque temps, & dont le ſujet étoit piquant, ſous le titre de l'*Eſſai du corſet*.

*Galerie du Palais-Royal*, gravée d'après les Tableaux des différentes Ecoles qui la compoſent, avec un Abrégé de la Vie des Peintres, & une deſcription hiſtorique de chaque Tableau. A Paris, chez J. Couché, Graveur, rue Sainte Hyacinthe, N°. 4 ; & chez J. Bouillard, rue d'Argenteuil, N°. 95.

Cette grande & intéreſſante entrepriſe ſe continue toujours avec le même ſuccès. Cette 10e. Livraiſon contient le BAPTÊME, du Pouſſin ; LOTH ET SES FILLES, de Dom Diego Valaquez de Silva ; CHOC DE CAVALERIE, de Jacques Courtois, dit le Bourguignon ; la MAITRESSE DU TITIEN ; & le SACRIFICE D'ISAAC, par Dominique Zampieri, dit le Dominiquain.

*Bergère d'Arcadie*, & *Fruitière d'Arcadie*, deux Eſtampes par Legrand. Prix, en couleur, 30 ſ. chaque ; biſtre & noir, 15 ſ.

Ces 4 Eſtampes ſe trouvent même adreſſe.

Digitized by Google

*Portrait de M. de Buffon*, deſſiné par A. Pujos, gravé par Vin. Vangeliſty. Se trouve à Paris, chez M. Pujos, Peintre, place de l'Eſtrapade, la 2e. maiſon à côté du Corps-de-garde.

Au bas de ce portrait reſſemblant, ſe trouvent ces quatre vers de M. l'Abbé de Lille :

La Nature pour lui prodiguant ſes largeſſes,
Dans ſon génie, ainſi que dans ſes traits,
A mis la force & la nobleſſe;
En la peignant, il paya ſes bienfaits.

---

*Faute à corriger dans le N°. précédent.*

Page 194, vers 16, qui gouverne ; *liſez* qui gouverna.

---

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Elégie.* | 3 | *Adminiſtration.* | 34 |
| *Charade, Enigme & Log.* | 5 | *Variétés.* | 36 |
| *Théatre de Sophocle.* | 8 | *Annonces & Notices.* | 47 |
| *Suite des Eloges* | 22 | | |


---

## *APPROBATION.*

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 7 Juin 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 6 Juin 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE
## DE
# BRUXELLES.

## ALLEMAGNE.

*De Vienne, le 16 Mai.*

Les derniers bulletins officiels publiés par la Cour, ſont du 10 & du 14. Dans celui du 10, on nous apprend les circonſtances de quelques attaques des Ottomans contre des détachemens Autrichiens poſtés au paſſage de Terzbourg en Tranſilvanie. L'ennemi n'a réuſſi dans aucune de ces petites actions. Il a été également aux priſes avec quelques pelotons des troupes du Bannat, qui ſe ſont emparées d'un étendard & de 12 hommes, outre 40 fuyards échappés d'Orſowa. Le bulletin du 14 détaille une autre affaire de poſte plus conſidérable ; en voici la ſubſtance:

Suivant le rapport du Prince *de Cobourg*, Général de Cavalerie, en date du 30 avril, le Gé-



Digitized by Google

néral-Major *Schmerzing*, qui commande à Derbaschiniz, ayant détaché une division de Khevenhuller à Bojana-Losa, elle fut attaquée, le 24 avril, à huit heures & demie du matin, par 1500 Turcs & Tartares de Choczim, à pied & à cheval; une partie de ce Corps se porta d'abord vers un piquet de notre Infanterie posté avec un canon en avant de Bojana-Losa; mais une patrouille, commandée par le Baron *Kienmayer*, Capitaine au régiment de Barco, Hussards, se joignit au piquet d'Infanterie, & ces deux petits Corps forcèrent les Turcs à descendre la montagne.

Le cheval du Capitaine y fut blessé, ainsi que 6 chevaux des Hussards; il y eut un homme de tué & un de blessé.

Cependant les 1500 ennemis ayant pu s'approcher des nôtres en se portant sur les hauteurs les plus escarpées, nos gens, pour ne pas perdre toute communication avec le Corps auquel ils appartenoient, se retirèrent avec leur pièce de canon.

Le Baron *Kienmayer*, pour couvrir la retraite de l'Infanterie, fit de temps à autre face à l'ennemi.

Les Turcs parvinrent toutefois à l'environner; mais au moyen des dispositions que MM. *Klein* & *Borwitz* avoient faites la veille, le feu continuel de l'Artillerie & la fermeté de nos troupes, pendant trois heures & demie, obligèrent l'ennemi à se retirer, & à renoncer au projet qu'il avoit formé de s'emparer de toute la division.

Nous avons eu 19 hommes tués dans cette affaire & 72 blessés : au nombre des derniers se trouve le Capitaine *Borwitz*, qui a reçu deux blessures.

Il n'a resté que 8 Turcs & 18 de leurs chevaux sur le champ de bataille, parce qu'ils ont soin d'emporter leurs morts & blessés.

Digitized by Google

L'une des quatre Compagnies du premier régiment, postées à Rohatin, sous les ordres du Général-Major *Jordis*, commandée par le Capitaine *O'donowan*, fut attaquée, le 24 avril, entre 8 & 9 heures du matin, par 4000 Turcs Janissaires & Cavaliers; mais elle se défendit pendant quelque temps avec opiniâtreté, tant par le feu de sa mousqueterie, que par celui de 2 canons.

Le Major *Plank*, du même régiment, qui étoit au grand poste avec les trois autres Compagnies, ayant entendu le rapport du canon, envoya le Capitaine *Pottier*, avec sa Compagnie, pour secourir M. *O'donowan*, & couvrir le flanc de la redoute de Rohatin, & mit les deux Compagnies qui lui restoient sous les armes.

Deux heures après, l'ennemi parut avec toutes ses forces sur la hauteur opposée à la redoute de Rohatin, d'où sa Cavalerie attaqua la nôtre avec une vitesse incroyable; mais le Major *Plank* ayant eu le temps de se faire amener les deux canons restés dans la redoute, & de recevoir les troupes envoyées à son secours, il fit, pendant une heure & demie, une attaque si vive sur l'ennemi, qu'il l'obligea à se retirer, par la vallée, dans le plus grand désordre.

Nous y avons perdu 37 hommes, entr'autres le brave Cap. *Pottier*. On compte 56 blessés, & il en manquoit cinq au rapport. Les Turcs ont laissé sur la place 39 des leurs, plusieurs turbans, des sabres & des couteaux. Ils avoient caché de leurs morts dans une meule de foin.

Le Prince *de Cobourg* a appris, suivant le bruit courant, que les Turcs font monter leur perte, en cette occasion, à 2000 hommes.

Les Soldats du premier régiment, qui ont vieilli sous les armes, se sont particulièrement distingués.



Digitized by Google

Pour preuve de l'héroïsme de ces vieux & dignes Soldats, le Général-Major *Jordis* a cru devoir faire connoître le nom de *Jean Greger*, Fusilier : malgré la hardiesse des Turcs qui s'étoient avancés, à quelques pas de notre front, derrière des arbres, ce brave homme ayant vu l'un d'eux qui portoit un drapeau, où étoit empreinte en noire la main de Mahomet, court sur lui, le joint, lui passe sa bayonnette au travers du corps, s'empare du drapeau, & rentre dans son rang. Le Prince *de Cobourg* a consenti sur le champ à ce que les quatre Compagnies du régiment de garnison portassent à l'avenir le drapeau pris par *Greger* sur l'ennemi, comme un souvenir de leur bravoure.

On sait, par les nouvelles de l'Esclavonie, en date du 3 mai, que toutes les fois que notre feu renverse quelques ouvrages avancés de la forteresse de Gradiska, les Turcs s'occupent sur le champ de les réparer ou d'en construire d'autres, & que dernièrement leur mosquée avoit été totalement renversée par notre canon.

Selon le rapport de la Croatie, en date du même jour, les troupes au commandement du Prince *Lichtenstein*, Général de Cavalerie, campées sur les frontières, ont déja fait toutes les dispositions que les différens mouvemens des Turcs pourroient rendre nécessaires ; ces derniers se réunissent toujours en plus grand nombre, principalement dans les environs de Dubitza, & sont aussi campés.

M. *de Fabry*, Colonel du régiment d'Erdody, qui a été envoyé à Jassy avec un détachement, y étoit encore le 28 avril : depuis que le Prince *de Moldavie* a été fait prisonnier, les affaires étant administrées par le Président du Divan, en présence des Boyards assemblés, le Prince *de Cobourg* a jugé à propos d'y renvoyer M. le Baron *de Metz-*

Digitized by Google

*bourg*, Agent de S. M. I. à Jassy & Bukareſt, afin de veiller au bien-être de nos troupes.

Les avis les plus récens de la grande armée n'annoncent point encore l'inveſtiſſement de Belgrade, ni même le paſſage d'aucun Corps ſur le territoire Ottoman. La garniſon de Belgrade a reçu un renfort de 4 à 5 mille hommes, & on la croit forte aujourd'hui de 18 mille. Depuis le 22 avril au 2 mai, elle n'a fait aucune entrepriſe ultérieure ſur nos poſtes avancés, ni ſur nos ouvrages. On continuoit, près de Semlin, la digue deſtinée à reſſerrer le lit de la Save, & à recevoir des batteries qui puiſſent atteindre l'ennemi.

Les opinions ſont partagées ici ſur l'affaire de Dubitza, qu'on repréſente diverſement d'une manière plus ou moins déſavantageuſe.

« Les uns, s'appuyant du bulletin officiel, ſoutiennent que le Prince *de Lichtenſtein* repouſſa conſtamment les attaques réitérées des ennemis, & expliquent la retraite de ce Général pendant la nuit qui ſuivit le combat, par la néceſſité où il ſe vit de céder au grand nombre de Boſniaques qu'on avoit vu paroître, après le coucher du ſoleil, ſur les montagnes voiſines, & qui le lendemain auroient infailliblement enveloppé les Impériaux. Ce Prince, ajoutent-ils, n'avoient entrepris le ſiége de Dubitza, avec 7 à 8 mille hommes, que parce que des ordres ſupérieurs le lui avoient preſcrit; ce nombre de troupes étant au reſte de beaucoup inſuffiſant pour une entrepriſe qui l'avoit forcé de détacher environ 2 mille hommes pour aller re-



Digitized by Google

connoître le pays d'alentour. D'autres, au contraire, assurent que ce Corps d'armée a été battu & défait sous Dubitza ; qu'il a laissé près de 3 mille hommes sur le champ de bataille ; qu'il a perdu toute l'Artillerie & les bagages, avec nombre de drapeaux, & que les Bosniaques l'avoient si bien environné de toutes parts, qu'ils l'auroient entièrement détruit, si la nuit n'étoit heureusement survenue : ils ajoutent que les Impériaux, les Officiers, aussi bien que les Soldats, prévoyant qu'ils n'avoient aucun quartier à attendre, s'étoient défendus avec la plus grande valeur, & avoient combattu comme des lions, vendant cher leur vie à un ennemi résolu de les tailler en pièces. Ceux qui sont de cette dernière opinion sur ce fâcheux évènement, & dont le nombre commence à prédominer dans cette capitale, disent qu'ils ne conçoivent pas comment une armée, assiégeant une place, a pu être surprise par 10 mille Bosniaques venus du côté de Banjaluka, sans qu'elle ait été avertie de leur approche, soit par ses postes avancés, soit par les détachemens qu'elle avoit envoyés pour reconnoître les environs. Ils comprennent encore moins, continuent-ils, comment on a pu se hasarder à mener le Soldat à une brêche de 3 à 4 pieds d'ouverture, dont la vûe seule devoit le rebuter. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions contraires, on doit rendre justice au courage du Prince, qui fit les plus grands efforts pour repousser l'ennemi & pour sauver ses troupes de leur entière défaite. Il s'est trouvé, durant l'action, exposé plus d'une fois au tranchant du sabre de l'ennemi ; il tua un Officier Bosniaque d'un coup de pistolet, au moment qu'il alloit lui ôter la vie ; il échappa à deux autres qui alloient l'accabler, & il eut un cheval blessé sous lui. Aussi, ce que l'on aura peut-être à reprocher à ce Général, c'est

Digitized by Google

le trop grand courage qu'il a déployé en cette occasion. »

« Les Turcs, de leur côté, ont donné des preuves non équivoques d'une valeur extraordinaire, ainsi que de la conduite la plus intelligente dans l'attaque & la surprise de l'armée Autrichienne. Etant arrivés près du camp, ils se trouvèrent devant un ruisseau qui avoit 4 à 5 pieds d'eau de profondeur ; l'Infanterie se voyant arrêtée par cet obstacle, prit aussi-tôt le parti courageux de s'attacher à la Cavalerie, en tenant des deux mains la queue des chevaux, & se laissa ainsi traîner jusqu'au bord opposé, où, ayant mis pied à terre, elle fondit aussi rapidement que la Cavalerie sur l'ennemi, sans lui donner le temps de se reconnoître. Il faut convenir qu'aucune milice Européenne ne montra jamais plus de bravoure. Jusqu'ici les Ottomans se sont conduits dans toutes les rencontres comme gens aussi intrépides qu'entendus. S'ils se montrent tels dans les grandes actions, on prévoit que cette guerre sera plus longue, plus sanglante & plus opiniâtre qu'on ne l'a cru d'abord. »

Le 2, on avoit reçu à Semlin la nouvelle que l'avant-garde de la grande armée Ottomane étoit arrivée aux frontières de la Servie. On lui donne 100,000 hommes, dont 60,000 d'élite.

L'Amnistie accordée par l'Empereur à tous les Déserteurs de ses armées, exclut uniquement les Soldats qui, hors la désertion, se seroient rendus coupables de quelque crime grave. Ce pardon général aura son effet pendant 12 mois, à compter du 1^er^. mai 1788, date de l'Amnistie actuelle.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 24 Mai.*

On écrit de Berlin, que le Prince *Henri*



Digitized by Google

a de nouveau demandé au Roi la permiſſion d'aller faire un voyage en France & en Italie, & que S. M. lui a répondu qu'elle ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils ; mais qu'enfin elle a conſenti à ce que ce Prince fît un voyage à Paris, où il pourra reſter pendant l'été.

La garniſon de Poſtdam, écrit-on de cette ville, ſe rend trois fois par ſemaine dans la plaine, pour y faire ſes exercices. Le Roi ne manque jamais de s'y trouver. Le Prince Royal eſt employé à la première aile du premier bataillon des Gardes, & il commande depuis quelques ſemaines la compagnie du Corps. Ce Prince l'exerce avec tant d'exactitude, qu'il fait l'admiration de tous les Officiers. Très-ſouvent il ſe rend au lieu des exercices, à pied, & à la tête de ſa compagnie : il ne ſouffre pas que l'on frappe le Soldat ; mais lorſqu'il voit que l'un ou l'autre n'ont pas fait leur devoir, il écrit leurs noms ſur ſes tablettes, & après l'exercice général il les fait exercer de nouveau. Il admet toujours à ſa table quelques Officiers de ſa garniſon. Le jour de l'anniverſaire de ſon Gouverneur Comte *de Brühl*, il donna un grand dîné : pendant le repas, il porta la ſanté du Comte ; à peine le verre fut-il vidé, que les portes d'une ſalle voiſine s'ouvrirent, & l'on en-

Digitized by Google

tendit une musique délicieuse. Cette marque d'amitié a infiniment touché le Comte *de Brühl*.

Depuis quelques années, les Ecrits sur les Sociétés secrettes ou mystiques se sont prodigieusement multipliés en Allemagne: nous avons, entre autres, parlé plus d'une fois de ceux qui attribuent aux Jésuites une influence puissante & cachée sur la Franc-Maçonnerie. A l'appui de cette opinion de plusieurs Ecrivains Allemands, on apprend qu'il vient de paroître en France un ouvrage en deux volumes, intitulé *les Jésuites retrouvés dans les ténèbres*, par M. *de Bonneville*, qu'ont déja fait connoître divers Essais littéraires, & une traduction estimée du Théâtre Allemand. Dans la première partie de ces recherches, l'Auteur développe celles qui ont été faites sur les anciens Templiers, sur la conservation secrette de leur Ordre, & examine les systêmes divers, par lesquels on a cherché à expliquer l'origine de la Franc-Maçonnerie. La seconde partie a pour but d'expliquer les chiffres & les symboles, de manière à accréditer l'idée que les Jésuites sont les Moteurs & les Supérieurs inconnus de cette Société si nombreuse & si respectable Nous n'examinerons point quelle peut être la force des preuves de l'Auteur; mais son livre doit piquer fortement la curiosité.

## ESPAGNE.

*De Madrid, le 8 Mai.*

« La Cour vient d'apprendre, par un exprès de Cadix, que la première escadre armée dans ce port, en a mis à la voile le 22 avril, composée de 5 vaisseaux de 74 canons, deux de 64, 3 fré-



Digitized by Google

gates de 30, & 3 ou 4 corvettes ou autres bâtimens plus petits. Un des vaisseaux de ligne, le *Saint-Sébastien*, de 74 canons, eut le malheur de toucher près de Rota ; mais peu après il se dégagea. Il est retourné à Cadix, afin de s'y réparer promptement ; & l'on comptoit qu'il iroit rejoindre sans délai le reste de l'escadre. Le Ministre de Russie a notifié au Gouvernement la prochaine entrée d'une escadre de sa Nation dans la Méditerranée, & a demandé pour elle la liberté de relâcher dans les ports d'Espagne, en cas de nécessité. Notre Cabinet a accordé la demande, sous la seule condition usitée aussi à l'égard d'autres Nations, que les vaisseaux de guerre Russes n'entreront pas dans les ports Espagnols en grand nombre à la fois. Le Conseiller de Légation, qui faisoit ici les fonctions de Secrétaire de l'Ambassade Russe, est parti sur le champ en Courier pour aller porter cette réponse à la Cour de Pétersbourg. — M. *Eden*, nouvel Ambassadeur Britannique, est arrivé ici le 3 de ce mois, venant en dernier lieu de Paris. »

## GRANDE-BRETAGNE.

### *De Londres, le 27 Mai.*

L'armement d'une escadre destinée, selon les uns, à faire des évolutions dans la Manche, pendant l'été, & selon d'autres, à une croisière d'observation, est non-seulement arrêté, mais encore en pleine activité. Cette escadre sera composée des six vaisseaux de ligne que nous avons nommés au Journal précédent, & dont la plupart sont déja à Spithéad : le Commodore *Leveſon Gower* en aura le commandement,

Digitized by Google

& cet Officier, parti pour Portſmouth, arborera ſon pavillon ſur l'*Edgar* de 74 canons. — Le Prince *William Henri* ſe réunira, dit-on, avec ſa frégate à cette eſcadre, ainſi que l'*Aquilon*, frégate neuve de 32 canons, & la *Pomone* de 28, toutes deux miſes en commiſſion à Deptford, par ordre récent de l'Amirauté. — On équipe auſſi à Woolwich, en diligence, les frégates l'*Amphitrite* & le *Mercure*, dont les Capitaines ſeront inceſſamment nommés. — Des maiſons de rendez-vous ſont ouvertes en pluſieurs ports, pour recevoir les Matelots qui doivent completter les équipages de l'eſcadre.

Le munitionnaire du vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Cheſterfield*, eſt arrivé le 21 au ſoir à l'hôtel de la Compagnie, avec la nouvelle de l'heureuſe arrivée de ce bâtiment, le 20, à la hauteur de l'iſle de Wight, venant de Bencoolen. Le *Laſcelles*, arrivé de la Chine, a précédé le *Cheſterfield* de quelques jours. La Compagnie attend inceſſamment quatre autres vaiſſeaux, venant de ſes divers établiſſemens.

Le 23, Lord *Rawdon* demanda à la Chambre Haute la ſeconde lecture d'un Bill qu'il avoit déja propoſé, en faveur des Débiteurs inſolvables. Le Chancelier combattit la Motion, & traita le Bill avec



Digitized by Google

beaucoup de sévérité ; quelques autres Pairs furent plus indulgens, & rendirent un juste hommage aux motifs de Milord *Rawdon*, dont la Motion fut rejetée à la pluralité de 48 voix contre 13. — Les autres objets traités depuis 8 jours dans la même Chambre, sont dénués de tout intérêt pour nos Lecteurs.

Il n'en est pas absolument de même de ceux qui ont été agités par les Communes. Depuis quelques jours, les états & documens sur les Finances de la Compagnie des Indes, ayant été soumis à l'examen de la Chambre, M. *Dundas*, en qualité de Président du Bureau de Contrôle, présenta, le 23, le *Budget* de l'Inde, soit le compte autenthique des *revenus*, des *dépenses* & de la *dette* de la Compagnie dans cette partie du monde. Ces estimations détaillées ont été envoyées par le Comte *de Cornwallis*, aujourd'hui Gouverneur-général, & relevées des registres du Conseil de Calcutta. On jugera par le sommaire de ce Bilan, à quel point M. *Dundas* eut raison, en débutant, de féliciter la Nation sur la prospérité actuelle de ses affaires dans l'Indostan.

Les *revenus* fixes du Bengale & Provinces dépendantes, s'élèvent à cinq crores, six lacks, & 48,906

| | |
|---|---|
| roupies, faisant, argent d'Angleterre . . . . . | 5,688,000 l. st. |
| Les *Dépenses* civiles, militaires, &c. montent à . . | 3,449,420 |
| *Excédent* de la Recette sur la Dépense. . . . . | 2,238,580 |
| Les *Revenus* fixes du Gouvernement de Madras sont de . . . . . | 1,300,700 |
| Les *Dépenses* . . . . . | 1,262,593 |
| Surplus libre . . . . . | 38,107 |
| Les *Revenus* du Gouvernement de Bombay s'élèvent à . . . . . | 147,000 |
| Les *Dépenses* à . . . . | 456,000 |
| *Excédent* de la Dépense sur la Recette . . . . . | 309,000 |

(Ici M. *Dundas* expliqua pourquoi l'établissement de Bombay étoit aussi dispendieux, & son extrême importance pour couvrir à l'est les autres domaines Britanniques.)

« De ces trois comptes particuliers, » continua M. *Dundas*, il résulte que » le Revenu général de » nos possessions Asiati- » ques est de . . . . . 7,154,292 l. st.

| | |
|---|---|
| » Les dépenses totales » qu'ils exigent, de . . . | 5,177,039 |

Digitized by Google

» Et par conſéquent » l'excédent libre de la » Recette ſur la Dépen- » ſe, de . . . . . 1,977,253 l. ſt.

» Mais de cet excédent, il faut déduire » ſix lacks que coûtent les établiſſemens » de Bencoolen & de l'Iſle du Prince *de* » *Galles;* 13 lacks pour l'entretien des » quatre nouveaux Régimens envoyés » dans l'Inde ; la perte d'un revenu de » 154,169 liv. ſterl., par l'abolition de » diverſes Douanes, nuiſibles à l'induſtrie » & au commerce ; les Dépenſes addi- » tionnelles néceſſaires à Bombay, mon- » tant à 54,000 l. ſt. ; enfin, 11,000 l. ſt. » que doit coûter un nouveau Corps de » Cavalerie pour le Bengale.

» Ces diverſes défalcations forment une » ſomme de 373,869 liv. ſterl.

» Le Revenu net & li- » bre reſte donc de . . . 1,535,884 l. ſt.

» Auquel il faut ajouter » le bénéfice des ventes » des marchandiſes en- » voyées dans l'Inde par » la Compagnie, qui » monte à . . . . . 345,446

» *Total* du Revenu li- » bre, effectif & applica- » ble, ſoit à la libération

Digitized by Google

» de la Compagnie, ſoit
» à l'achat de ſes cargai-
» ſons pour l'Europe . . 1,881,330 l. ſt.

» Suivant toute proba-
» bilité, ce Revenu s'éle-
» vera à *deux millions*
» *ſterlings*.

» La dette de la Compagnie dans le
» Bengale, &c. a été diminuée cette an-
» née de plus de 834,000 liv. ſterl., &
» n'eſt plus aujourd'hui que de 7 crores,
» 62 lacks & 81,563 rou-
» pies, ſoit environ de . . 7,630,000 l. ſt.

Ce tableau ne fut conteſté que par M. *Francis*, dont les arguméns ſe réduiſirent en ſubſtance à celui-ci: — « Depuis
» dix ans, je ne ceſſe de crier que l'Inde
» eſt ruinée; ainſi comme je ne me trompe
» jamais, & que je ſuis conſéquent, je
» déclare que tous les comptes ſont faux,
» que j'ai ſeul raiſon, & que l'Inde eſt
» ruinée ainſi que la Compagnie. »

Le Major *Scott* fit un diſcours que nous rapporterons par la ſuite, & dans lequel on remarqua entr'autres le paſſage ſuivant:

« Si je conſidère la Province de Benarès,
» je vois Milord *Cornwallis*, & après lui
» M. *Dundas*, c'eſt-à-dire, tout le Bureau
» de Contrôle, nous donner quarante-qua-
» tre lacks de revenus annuels dans cette

Digitized by Google

» Province de Benarès ; ils affirment que » ces revenus ſont ſolides, pleinement aſ- » ſurés pour les années ſuivantes. Ce- » pendant, nous Chevaliers, Citoyens » & Bourgeois aſſemblés en Parlement, » marchons en cérémonie trois fois par » ſemaine à *Weſtminſter Hall*, pour dé- » clarer à la Cour des Pairs que jamais » on n'a reçu aucun revenu de Benarès, » & que M. *Haſtings* a irremédiablement » ruiné cette contrée. »

Le 26, M. *Dundas* fit le rapport des réſolutions priſes le 23 au ſujet de ce *Budget* Indien. & le même jour, M. *Pitt* préſenta un bill réglementaire des pêcheries de Terre Neuve. Nous pourrons revenir ſur quelques-unes de ces Séances, & nous terminerons dans huit jours le débat au ſujet du Chevalier *Elijah Impey*; mais pour le moment, nous devons terminer un objet que nous avons été forcés de différer, c'eſt-à-dire, le compte rendu de M. *Pitt*.

En offrant ce tableau des Finances de l'année, développé devant la Chambre des Communes, nous nous renfermons dans le petit nombre de paſſages qui peuvent intéreſſer nos Lecteurs, ſans trop occuper leur attention. M. *Pitt* récapitula d'abord les ſubſides votés pour le ſervice de l'année courante, en les diviſant par ſubſides ordinaires

Digitized by Google

& extraordinaires ; d'où il réſulte que leur total, y compris le million ſterling conſacré annuellement à l'amortiſſement de la dette publique, s'élève à 15,634,000 l. ſt.

Pour y faire face, le revenu public, du 5 avril 1787 au 5 du même mois 1788, ſe trouve de. . . 15,792,000

Excédant de la recette ſur la dépenſe . . . . . 158,000 l. ſt.

M. *Pitt* rendit enſuite raiſon des articles extraordinaires qui accroiſſoient les ſubſides cette année.

« On a voté, dit-il, plus de deux cents mille livres au-delà des ſommes allouées en temps de paix pour le ſervice de la marine. La dépenſe de l'armée s'eſt également élevée plus haut par l'augmentation des troupes pour la défenſe de nos poſſeſſions éloignées. La liſte des dépenſes contient, outre cela, des ſommes qui ne reparoîtront plus à l'avenir ; l'une de 334,000 liv. employée aux armemens de l'été dernier ; l'autre de 181,000 livres, à liquider les dettes du Prince de Galles. De l'accroiſſement des extraordinaires de l'armée & de l'artillerie, ajouté au 500,000 livres ci-deſſus détaillées, eſt réſulté une addition caſuelle à la dépenſe ordinaire de 1,282,000 liv. ſt. »

Paſſant aux *voies & moyens* de l'année, le *Chancelier de l'Echiquier* déclara le produit des taxes diverſes, dites *perpétuelles*, & de celles des terres & de la drêche, dites *annuelles*, comme formant la ſomme que nous avons énoncée antérieurement:

Digitized by Google

il mit auſſi en compte éventuel une rentrée de 200,000 liv. ſterl., & une ſomme de 50,000 liv. dûe au Gouvernement par la Compagnie, & dont il étoit aſſuré pour cette année ou le commencement de l'autre.

« D'autres reſſources, continua-t-il, ſont préparées pour augmenter le revenu de l'année prochaine ; entr'autres, trente mille livres ſterlings d'accroiſſement provenant du nouveau bail des Poſtes aux chevaux ; 40,000 liv. des permiſſions de diſtiller en Ecoſſe ; le bénéfice qui réſultera d'un Bill deſtiné à prévenir les fraudes dans le commerce du tabac, Bill qu'il ſe réſervoit de préſenter à la Chambre, dès le commencement de la prochaine ſeſſion. »

Depuis la paix, il y avoit eu un accroiſſement de revenus d'environ trois millions par des taxes nouvelles, il eſt vrai, mais qui n'avoient pas rendu leur valeur dès leur établiſſement. La richeſſe étoit augmentée, la population accrue, l'induſtrie plus animée ; on pouvoit s'en convaincre en jetant un coup-d'œil ſur le commerce, ſur les pêcheries, les importations & exportations. Notre commerce a déja paſſé le plus haut point de proſpérité qu'il eût atteint avant la dernière guerre, malgré la perte de l'Amérique. Ce fait étoit prouvé par la comparaiſon du total des importations & exportations de 1773 & 1774, avec celui de nos importations & exportations de 1786 & de 1787, d'où il réſultoit que l'accroiſſement de ces 2 articles avoit été conſidérable, ſur-tout dans les deux dernières années, particulièrement pour les importations ; circonſtance favorable, puiſque cet accroiſſement d'importation étoit à une plus grande conſommation de celui des

Digitized by Google

matières premières qui alimentent nos manufactures.

Dans l'année 1772, les importations montèrent à ..... 14,500,000 l. ſt.
Les exportations à ..... 16,000 000

En 1773, on n'importa que pour la valeur de ..... 12,000,000
L'on exporta pour celle de .. 16,000,000

Ces deux années ſont celles des plus grandes exportations avant la guerre.

En 1786 les importations ont été de ..... 15,786,000
Les exportations de ..... 16,300,000

» En 1787, on n'a pas encore vérifié les importations, mais les exportations paſſent ..... 16,600,000

La navigation s'eſt accrue dans la même proportion.

En 1773 & 1774, la pêcherie de Terre-Neuve avoit rendu une année dans l'autre en morues ſalées ..... 516,000 quin.
En 1786, elle en avoit donné 732,000

Au lieu de 96 navires qu'on occupoit à cette pêche en 1773, nous en avons eu l'année dernière, 248, montés par dix mille matelots, les meilleurs de l'Angleterre.

Même amélioration dans la pêche du Groënland, quant au nombre de vaiſſeaux, à leur port, & à la quantité de matelots. La pêche de la baleine des mers du ſud, qui n'a commencé que durant la dernière guerre, s'eſt prodigieuſement accrue pendant les dernières années. Cet accroiſſement des

Digitized by Google

reſſources publiques nous a permis de racheter annuellement un million ſterling de notre dette ; le revenu national a acquis cette proſpérité ſans économies puériles ou déplacées, ni ſans affoiblir la guerre, la marine, aucun des départemens : au contraire, la marine ſeule a reçu 430,000 liv. ſt. de plus par an. Depuis la paix, on a rembourſé ou conſtitué plus de 33 millions ſterl. de dettes ; & quoique la dépenſe publique ait exigé trois millions de plus par an, on n'a cependant augmenté les taxes que juſqu'à la concurrence de moitié ſeulement de cette ſomme ; le reſte, on l'a trouvé dans une adminiſtration plus économique du revenu — Encore un coup, malgré ces épargnes, on a abondamment fourni à tous les grands départemens de l'Etat ; la marine, par exemple, a diſpoſé de 7 millions ſterl. pour la conſtruction de vaiſſeaux neufs. Durant les cinq années qui ſuivirent immédiatement la paix de 1763, on ne conſtruiſit ni n'équipa autant de navires que durant les cinq écoulées depuis la fin de la dernière guerre.

Voici l'état ſommaire du produit net des différentes taxes, depuis le 5 avril 1787, à la même date en 1788, tel qu'il a été remis à la Chambre des Communes.

| | liv. sterl. | sch. |
|---|---|---|
| Douanes . . . . . | 3,817,628 | 15 |
| Acciſe . . . . . | 6,368,189 | 3 |
| Impôt du Timbre . . | 1,211,878 | 10 |
| Taxes diverſes, non compriſes dans les trois articles précédens, telles que les impôts ſur les lettres, le ſel, les places & | | |

Digitized by Google

pensions, les voitures, chevaux, domestiques, &c. . . . . 1,765,257 3

TOTAL . . . . 13,163,561 »

A quoi il faut ajouter le produit de la taxe sur les terres & sur la drêche, communément estimé à 2,750,000 liv. st., mais qui ne rapportent jamais cette valeur.

*Traité d'Alliance défensive conclu entre Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & leur Nobles & Hautes Puissances les États-Généraux.*

L'amitié naturelle & sincère qui a subsisté depuis si long-temps entre Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & leurs Hautes Puissances, ayant reçu une nouvelle force & un nouvel accroissement, par l'intérêt que Sa Majesté Britannique a récemment manifesté pour le maintien de l'indépendance de la République & de la constitution, telle qu'elle est établie par la loi, Sadite Majesté & leurs Hautes Puissances ont résolu, pour cimenter d'une manière plus solide & plus durable, l'harmonie, la confiance & la correspondance entr'elles, de former un engagement permanent par un traité d'alliance défensive, pour le bien des deux parties & pour le maintien de leur tranquillité générale & particulière. Afin de remplir ce but salutaire, Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne a nommé & autorisé le Chevalier *James Harris*, son Ambassadeur extraordinaire auprès des États-Généraux; & leurs Hautes Puissances les États-Généraux des Provinces-Unies, ont nommé & autorisé M. *Vander-Spiegel*, grand Pensionnaire de Hollande.

Les Personnes ci-dessus nommées, après avoir communiqué leurs pleins-pouvoirs en due forme,

Digitized by Google

& après avoir conféré l'une avec l'autre, ont arrêté les articles suivans.

ART. I. Il existera une amitié sincère & une union ferme & constante entre Sa Majesté Britannique, ses héritiers & ses successeurs, & les susdits Etats-Généraux ; ensorte que les Hautes-Parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entr'elles, leurs Etats & Sujets, cette correspondance amicale & réciproque ; & elles s'engagent à contribuer autant qu'il sera en leur pouvoir à se défendre mutuellement l'une & l'autre, & à se maintenir en paix & en tranquillité.

II. Dans le cas où l'une des Puissances contractantes seroit attaquée hostilement par quelque Puissance d'Europe, dans telle partie du monde que ce puisse être, l'autre Puissance contractante s'engage à secourir son alliée, tant par mer que par terre, à se garantir & maintenir mutuellement l'une & l'autre dans la possession de tous leurs états, domaines, villes, places, franchises & libertés qui leur appartenoient respectivement avant le commencement des hostilités.

III. Sa Majesté Britannique garantit de la manière la plus efficace le Stathoudérat héréditaire de chaque Province dans la Séréniſſime Maison d'Orange, avec toutes ses charges & prérogatives, comme formant une partie essentielle de la constitution des Provinces-Unies, suivant les résolutions & diplômes des années 1747 & 1748, en vertu desquels le Stathouder actuel est entré en possession de ces charges en 1766, & a été réintégré dans ces mêmes charges en 1788, s'engageant même à maintenir cette forme de gouvernement contre toutes les attaques, soit directes, soit indirectes, ou de telle nature qu'elles puissent être.

Digitized by Google

IV. Les secours mentionnés dans le second article de ce traité, consisteront, de la part de Sa Majesté Britannique, en 8000 hommes d'Infanterie, 2000 hommes de Cavalerie, douze vaisseaux de ligne, & huit frégates ; & de la part des Etats-Généraux, en 5000 hommes d'Infanterie, 1000 hommes de Cavalerie, huit vaisseaux de ligne, & huit frégates, lesquels secours respectifs seront fournis dans l'espace de deux mois, après la réquisition qui en sera faite par la partie attaquée, & resteront à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée ; & ces secours, soit en vaisseaux, frégates, soit en troupes, seront payés & entretenus par la Puissance qui les fournira par tout où son allié jugera à propos de les employer.

V. Dans le cas où les secours stipulés ne seroient pas suffisans pour la défense de la Puissance réquérante, la Puissance requise les augmentera suivant les besoins de son allié ; elle l'assistera aussi de toutes ses forces, si les circonstances le réquièrent ; mais il est expressément convenu dans tous les cas que le contingent des Etats-Généraux n'excédera pas 10,000 hommes d'Infanterie, 2000 hommes de Cavalerie, 16 vaisseaux de ligne, & 16 frégates.

VI. Mais comme il peut arriver ( vu l'éloignement des possessions des Puissances contractantes) que les avantages qui résulteroient de la conclusion du présent traité devinssent illusoires pour la défense mutuelle de ces possessions, avant que les Gouvernemens respectifs pussent recevoir des ordres d'Europe ; en conséquence, il est stipulé & convenu que dans le cas où une de ces possessions seroit attaquée hostilement, soit en Afrique, soit en Asie, par une Puissance Européenne, il sera enjoint aux Gouverneurs des établissemens des

Digitized by Google

rences pour ces arrangemens ne puiſſent pas nuire à la concluſion du préſent traité, il eſt convenu qu'ils ſeront réglés le plus tôt poſſible, & déterminés dans l'eſpace de ſix mois, après la date du préſent traité, & que la convention qui ſera faite aura la même force comme ſi elle étoit inſérée dans le traité même.

*Article ſéparé* En conſéquence du huitième article du traité d'alliance, les deux Hautes Puiſſances contractantes conviennent que dans le cas où les ſecours ſtipulés ſeroient fournis en argent, ils ſeront évalués à 100,000 florins de Hollande par an pour 1000 hommes d'Infanterie, & 120,000 florins de Hollande pour 1000 hommes de Cavalerie par an, ou dans la même proportion.

On peut juger, par les faits ſuivans, combien les Manufactures Angloiſes de coton ſont importantes pour la Grande-Bretagne.

Il y a dans ce royaume 143 moulins à eau pour filer le coton, qui ont coûté plus d'un million ſterling à établir. Ces machines filent d'abord le coton cardé, & en font enſuite du fil à pluſieurs brins, propre à être enſuite manufacturé; & il ne faut pas croire que ces moulins ſe trouvent tous réunis dans un même territoire : ils ſont répandus dans 27 Comtés divers.

En 1783, le coton brut manufacturé en Angleterre, s'eſt monté à 9,546,179 livres peſant en ſa valeur; étant ouvré, il a été eſtimé à environ 3,200,000 liv. ſterl.

En 1787, il a été conſommé 22,600,000 livres peſant de coton qui, manufacturé, a dû produire pour plus de 7,500,000 liv. ſterl. de marchandiſes. Par une eſtimation très-modérée, on préſume que cette manufacture a dû occuper 350,000 perſonnes.

Quelque brillante que ſoit cette branche de com-

Digitized by Google

merce, il eſt notoire qu'elle va ſouffrir conſidérablement, ſi elle n'eſt pas totalement ruinée par l'importation exceſſive que l'on fait en Angleterre des marchandiſes de l'Inde, importation qui fait tomber de plus en plus les prix de cette manufacture.

Les importations de marchandiſes de l'Inde, pendant l'année 1787, ont excédé de 324,852 pièces celles des ſix années précédentes, & on s'attend à les voir augmenter encore. Si cela arrive, on peut prédire avec certitude qu'une quantité des machines à filer le coton ſeront abandonnées ſans reſſource. Les Manufacturiers reſteront oiſifs, & plus de 100,000 femmes & enfans, qui maintenant ſont occupés par cette filature, au lieu de trouver, comme auparavant, une ſubſiſtance convenable, deviendront à chargeà leurs familles ou à leurs paroiſſes.

Il faut eſpérer que cet objet fixera l'attention du Gouvernement & de la Compagnie elle-même, & qu'il ſera mis certaines reſtrictions aux importations de l'Inde, puiſqu'il n'eſt pas de l'intérêt général qu'une compagnie de particuliers ruine une branche d'induſtrie nationale par l'introduction forcée d'une manufacture étrangère.

## FRANCE.

*De Saint-Cloud, le 29 Mai.*

Le 22 de ce mois, jour de la Fête-Dieu, le Roi, la Reine, Madame, Fille du Roi, Monſeigneur Comte d'Artois & Madame Eliſabeth de France, ont aſſiſté à la Proceſſion du Saint-Sacrement, faite par le Chapitre de Saint-Cloud.



Digitized by Google

M. le Duc de Normandie ayant été inoculé le jeudi 15 de ce mois, la petite vérole locale s'eſt développée trois jours après aux endroits des piqûres. Du 7 au 8 de la maladie, s'eſt manifeſté la fièvre d'invaſion, qui annonce le paſſage de la matière variolique dans le ſang.

Après l'éruption & le deſsèchement des boutons varioliques bien caractériſés ſur différentes parties du corps, le Prince a été purgé, & ſon état actuel ne laiſſe plus d'inquiétude.

M. Rougier de la Tergerie, de la Société royale d'Agriculture, a eu l'honneur de préſenter au Roi, à Verſailles, ſon ouvrage, intitulé : *Recherches ſur les principaux abus qui s'oppoſent aux progrès de l'agriculture.*

*De Paris, le 4 Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 29 mars 1788, qui accorde une Prime d'encouragement aux Armateurs François, qui feront préparer & porter dans les ports du royaume les rogues provenant de leur pêche.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 27 mai 1787, qui permet l'admiſſion en franchiſe des Bâtimens étrangers au Port-Louis en l'Iſle-de-France.

Lettres-Patentes du Roi, du 21 février 1788, qui confirment un Bref du Pape, du 24 juillet 1787; en ordonnent l'exécution, & preſcrivent la

Digitized by Google

forme & la tenue des Diètes dans chacune de Provinces de la Congrégation de Saint-Maur, ainsi que du prochain Chapitre général de ladite Congrégation.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 avril 1788, concernant la tenue des Diètes provinciales, & du Chapitre prochain de la Congrégation de Saint-Maur, en conformité du Bref du Pape, du 24 juillet 1787.

Déclaration du Roi, du mois de décembre 1787, en faveur des Curés dépendans de l'Ordre de Malte; registrée en Parlement le 7 mars 1788.

A la suite des nouvelles Ordonnances militaires, indiquées précédemment, sont plusieurs Réglemens, en date du 1er. & du 9 avril, faisant partie de la collection; les deux premiers sont provisoires, & concernent, l'un, l'administration des fourrages des troupes à cheval, l'autre, l'administration des vivres.

Les six autres Réglemens ont été arrêtés par le Roi; le premier, en date du 1er. avril, relativement à l'opération de la nouvelle formation du corps des Carabiniers de Monsieur, que Sa Majesté a déterminée par son Ordonnance du 17 mars dernier.

Le 2e. concerne la composition & les fonctions du directoire des subsistances militaires.

Le 3e., en date du 9 avril, est pour servir d'instruction aux Officiers-généraux chargés de l'incorporation des six régimens de Cavalerie, que Sa Majesté a réformés par son Ordonnance du 17 mars, dans les six régimens de Hussards, & les 12 régimens de Chasseurs-à-cheval.



Digitized by Google

Le 4e. porte : Instruction aux Colonels ou Commandans de régimens de Cavalerie & de Dragons, qui seront chargés de mettre à exécution la nouvelle formation que Sa Majesté règle par son Ordonnance du 17 mars dernier.

Le 5e. porte : Instruction aux Colonels ou Commandans des régimens de Hussards & des Chasseurs-à-cheval, pour l'incorporation de l'escadron que chacun de ces régimens doit recevoir.

Le 6e. porte : Instruction à l'Inspecteur-général qui sera chargé de la réforme & réconstitution du Corps d'Infanterie de Montréal.

Le Journal de Saintonge, toujours rédigé par un homme de lettres versé dans plusieurs genres de connoissances, en particulier dans celle des antiquités, annonce en ces termes la découverte d'une petite statue d'Isis, trouvée en Saintonge.

« Cette Statue, très-peu intéressante, relativement à sa conservation (elle est mutilée par le bas) & à l'art, qui fut toujours dans un état de médiocrité chez les Egyptiens, réunit le mérite de l'antiquité la plus reculée à celui de la singularité. Elle est de fer, doublée de cuivre; ce qui paroît d'autant plus extraordinaire, que tous les monumens Egyptiens dans ce genre, qui sont connus, sont de cuivre, de basalte, de pierre de touche, de terre cuite, ou de porcelaine : c'est ce qu'on peut appeler une Statue fourrée, de même qu'on nomme fourrée une médaille de cuivre sur chaque côté de laquelle on a appliqué une feuille d'argent. Cette découverte, qui doit intéresser les Saintongeois, jette un nouveau jour sur l'antiquité de leur origine, & peut servir à confirmer l'opinion

Digitized by Google

de quelques Savans, qui ont penſé que les Gaulois avoient toujours fait le commerce avec les Egyptiens & les Phéniciens. »

« Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-
» Michel ſe ſont aſſemblés, le 9, au cou-
» vent des Cordeliers de cette ville, &
» ont tenu un Chapitre, auquel a pré-
» ſidé, pour Sa Majeſté, le Comte *de Vin-*
» *timille*, Chevalier Commandeur des
» Ordres de St. Michel & du St. Eſprit.
» Après un Diſcours, qui a été prononcé
» par le ſieur *Pourſin de Grandchamp*,
» Chevalier & Secrétaire dudit Ordre, le
» Comte *de Vintimille* a reçu Chevaliers,
» au nom du Roi, les ſieurs *Cadet de Li-*
» *may*, *Mabru*, *Pertal*, *Matthieu*; en-
» ſuite tous les Chevaliers, le Comte *de*
» *Vintimille* à leur tête, ſe ſont rendus
» proceſſionnellement en l'Egliſe dudit
» couvent, & ont aſſiſté à la Meſſe ſolen-
» nelle qui ſe célèbre tous les ans. »

« Un pauvre particulier, nommé Pierre Calin, dit une lettre de Troyes, âgé d'environ cinquante ans, a été travaillé de la pierre depuis ſon bas âge; &, ſeul, ſans aucune connoiſſance d'anatomie, ſans conſeil de perſonne, il s'étoit fait lui-même trois fois l'opération avec ſuccès, à des intervalles aſſez éloignés: enfin le 18 Avril dernier, le mal reparoiſſant de nouveau, & déſeſpérant de ſurvivre à une quatrième, il envoie chercher ſon curé, qui lui conſeille d'attendre le retour du chirurgien. Le malade cède aux remon-



Digitized by Google

trances du pasteur éclairé : la nuit se passe dans des angoisses & au milieu de cris perçans ; le jour arrive, mais le chirurgien ne doit se trouver que le soir. Enfin vaincu, épuisé par la douleur, il n'écoute plus personne, prend un rasoir, se fait une ouverture au *raphé*, laquelle étant trop étroite, refuse le passage à la pierre : le patient se croit mort. On court de nouveau chercher les secours spirituels : à leur arrivée, le moribond quitte son triste grabat & les haillons qui le couvroient, & de cette voix qui perce l'ame, & que marque encore la pudeur & la simplicité de la foi : *ah ! messieurs, je suis perdu, je l'ai manquée . . . . nous sommes tous Chrétiens. Voyez . . . .* & nous montrant le siége du mal & la cicatrice, il fait un dernier effort : suivent des mouvemens convulsifs, tout son corps se roidit, la plaie se déchire, la pierre perce, on la tire, elle tombe à terre ; elle étoit lisse, de la grosseur & de la forme d'un œuf de perdrix. Le malade rendu à la vie, demande du beurre & de l'eau fraîche, son remède ordinaire, il s'en frotte lui-même comme précédemment, sans employer d'autres moyens de guérison, ni d'autre appareil. »

» Le sur-lendemain il alla travailler aux vignes comme de coutume. Il est chargé de trois enfans & d'une mère presque octogénaire, n'a de ressource pour gagner sa vie & celle de sa famille, que ses bras affoiblis par cette cruelle maladie : c'est son extrême misère & l'impuissance où il est d'en payer le traitement, qui l'a porté à cet excès de hardiesse. «

Dans le nombre des appétits contre nature, il en est peu d'aussi étranges que celui d'une fille de Verneuil dans le Perche,



Digitized by Google

dont l'hiſtoire eſt atteſtée par M. le Préſident *de la Chenaye*.

» Cette fille, écrit-il, iſſue du nommé Thibault, journalier, & née en 1778, a, dès l'âge de quatre mois, manifeſté un goût particulier pour ſa nourriture. Auſſi-tôt qu'elle put porter ſes doigts dans la cendre, elle en ramaſſoit ce qu'elle pouvoit, la portoit à ſa bouche & l'avaloit. Devenue un peu plus forte, elle ne vouloit d'autres alimens que de la terre, quelle qu'elle fût. A peine eut-elle la force de porter quelque choſe, elle prenoit ſes ſabots ou ſes ſouliers, & en mangeoit toute la terre. Cette enfant a vécu ainſi juſqu'à l'âge de quatre ans. Un jour la femme Thibault, ſa mère, lui ayant apporté le contenu de trois aſſiettes de terre pilée pour être plus facilement avalée, ſa fille en dévora ſur le champ la totalité ſi avidement, que ce repas lui cauſa une forte indigeſtion, dont l'effet a été de lui donner une telle averſion pour cette ſorte de nourriture, qu'aujourd'hui encore ſi ſon pain ou autres alimens tombent par terre, non-ſeulement elle ne les reprend point, mais ne veut pas même en approcher ſi quelqu'un vient à les ramaſſer. Dans les dernières années, où le goût de la fille Thibault croiſſoit & augmentoit avec ſes forces, elle caſſoit tous les colombages des chambres qu'elle habitoit, pour en manger la terre dont ils ſont ordinairement conſtruits chez ces ſortes de gens, ce qui fit qu'à la fin ſa malheureuſe mère chaſſée, ainſi que ſa fille, par tous les propriétaires qui lui louoient des chambres, n'ayant pu trouver aucun aſyle, a été réduite à coucher, en 1782, dans la rue pendant un hiver entier. Ce qu'il y a d'auſſi ſurprenant encore, c'eſt que cette fille, avec le goût dépravé d'une nourriture auſſi mauvaiſe & auſſi peu nourriſſante, ait vécu juſqu'à

ce jour; il eſt vrai qu'elle eſt très-délicate, foible & pâle, quoiqu'aſſez grande pour ſon âge. «

*Lettre écrite à un Anglois par un Citoyen de Bourg en Breſſe.*

*A Bourg, le 28 avril 1788.*

« Vous avez trouvé, meſſieurs, quelque reſſemblance entre le climat de Bourg & celui de pluſieurs parties de l'Angleterre : la poſition de cette ville, l'aménité de ſes habitans, les reſſources agréables que des étrangers peuvent y rencontrer, vous ont fait penſer que ſi elle étoit plus connue, elle obtiendroit peut-être une place dans leurs itinéraires. Je m'empreſſe de vous adreſſer les détails que vous m'avez demandés, & je ſerois très-heureux s'ils peuvent vous inſpirer le projet de venir en vérifier l'exactitude. »

« La ville de Bourg, capitale de la Breſſe, & ſiége d'un Préſidial étendu, contient environ huit mille habitans : elle eſt à 46°. 12′. 30″. de latitude, & à 2°. 53′ 55″. de longitude, à l'eſt du méridien de Paris; la température y eſt fort douce; l'hiver & le commencement du printemps y ſont aſſez pluvieux, mais l'été y eſt ordinairement ſec & l'automne belle. Quoique la conſtitution de l'atmoſphère y ſoit en général plus humide que sèche, l'air y eſt néanmoins fort ſain, & convient même très-bien aux perſonnes qui ont la poitrine délicate. Il ne faut pas le confondre avec celui qu'on reſpire dans les parties de la Breſſe occupées par une multitude d'étangs; les environs de Bourg ne leur reſſemblent point, & on n'y obſerve pas plus de maladies que dans beaucoup de villes dont l'habitation paſſe pour être fort ſalubre. »

« Des prairies arroſées par de petites rivières, des champs inégaux & variés, des baſſins pittoreſques, des ſites intéreſſans, une culture ſoignée,

Digitized by Google

des promenades champêtres, de belles avenues, composent autour de Bourg un agréable tableau. A une lieue à l'est, il est bordé par une chaîne de coteaux qu'on peut regarder comme les premiers gradins des Alpes : ils sont remplis de vignobles, de villages peuplés & de maisons de campagne; l'air y est très-vif : on y trouve de superbes points de vue, & des situations très-remarquables. A une demi-lieue au midi de la ville, l'horison est terminé par une vaste & belle forêt. »

« Bourg est le centre du commerce du pays, qui ne consiste qu'en grains, & ses marchés sont très-considérables. Plusieurs grandes routes y aboutissent ; les principales sont celles de Lyon, Besançon, Genève, Mâcon & Châlons. Les communications sont très-faciles, car la poste peut conduire en une matinée le voyageur à Lyon, Châlons, Mâcon, Lons-le-Saunier ; & un jour peut lui suffire pour se rendre en Suisse, à Genève, Dijon, Besançon, &c. »

« Les comestibles sont à Bourg aussi abondans que de bonne qualité. Cette ville est placée de manière qu'on peut y jouir des meilleures productions du nord & du midi de la France, & qu'on s'y procure aisément celles même que le luxe ou la sensualité font rechercher. Ainsi, quelle que soit la façon de vivre ou le régime des étrangers, ils ne seront point obligés de s'en écarter, & ils pourront non-seulement satisfaire des besoins, mais encore contenter des goûts. On connoît en effet la délicatesse des volailles de Bresse ; d'un autre côté le bœuf, le veau & le mouton y abondent ; on y trouve toutes sortes de poissons, du gibier de toute espèce, beaucoup de laitage, de très-bons légumes, des fruits excellens ; les auberges y sont bien tenues, les prix modérés, & la ville renferme



Digitized by Google

à peu-près tous les ouvriers & toutes les marchandises d'un usage ordinaire. »

« Mais ce qui doit principalement toucher les étrangers, c'est la manière dont ils y sont généralement accueillis. Le caractère obligeant & doux qui distingue les habitans, leur franchise, leur affabilité rendent leur commerce aussi facile qu'agréable; & le voyageur peut bientôt y former des liaisons convenables soit à son état, soit à sa façon de vivre & de penser. S'il aime la société, il trouvera des assemblées nombreuses, un club bien composé, des papiers publics, quelquefois des spectacles & des concerts. Si son goût le porte à la solitude, des campagnes riantes & fertiles, des promenades variées, des jardins vastes & bien entretenus lui offriront des délassemens. Est-il amateur de la chasse? elle lui sera facile; celles de la grande bête & du renard même peuvent se faire aux environs de la ville; il peut choisir le genre qui lui plaira davantage. La Bresse renferme presque toutes les espèces d'animaux que l'homme se croit en droit d'attaquer pour son plaisir. Bourg est au centre d'un très-beau pays de chasse, & un Seigneur distingué y entretient depuis long-temps un équipage considérable en chevaux & chiens. »

S'il cultive les sciences & les lettres, il pourra rencontrer des personnes qui aimeront à s'instruire & à s'éclairer avec lui. Il y existe une société littéraire sous le nom de *Société d'Emulation*, dont le zèle & les travaux ont pour objet l'amélioration & le bien du pays, & un très-beau Cabinet de Physique, dû à la bienfaisance de l'administration, dans lequel on donne chaque année des Cours publics. L'histoire naturelle peut aussi lui offrir un champ intéressant: il verra à trois lieues de Bourg la superbe collection de M. *de Grollier*; il parcourra nos montagnes, étudiera nos insectes, nos

Digitized by Google

plantes, notre minéralogie, & il remarquera certainement des faits curieux & peu connus. La nature de notre sol, notre agriculture, les progrès dont elle est susceptible, lui fourniront des observations dont nous pourrons profiter. Enfin les monumens antiques qui peuvent exister en Bresse & en Bugey, les médailles qu'on y rencontre souvent, lui présenteront aussi des objets intéressans d'examen & de discussion, s'il aime ce genre d'étude. »

« Ce n'est point à Bourg qu'il doit venir chercher des morceaux précieux, des chef-d'œuvres des arts, de grands établissemens, de beaux édifices: nous ne pourrons lui montrer que l'église Royale de Brou; mais il y trouvera de grandes beautés, soit en architecture, soit en sculpture. Ce n'est point à Bourg qu'il doit attendre le faste des grandes villes: on y compte peu de fortunes considérables; mais l'aisance & la modération en plusieurs genres y règnent encore.... Au lieu des plaisirs bruyans, du fracas tumultueux des grandes cités, il ne doit attendre à Bourg que les agrémens d'une vie paisible. Un air pur, des alimens sains, une société douce, de riches campagnes à parcourir, sont des moyens de jouissance qui ont bien leur prix; & le voyageur aimera certainement à se les rappeler quand il sera reporté dans le tourbillon de ces villes où tant de gens s'agitent en vain pour trouver le bonheur. »

« J'ai l'honneur d'être, &c. »

L'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de Marseille, a tenu sa Séance publique le 2 avril dernier.

« M. *Baffon*, Chancelier, faisant fonction de Directeur, a ouvert la Séance par un discours relatif aux circonstances, & a lu ensuite un poëme

Digitized by Google

sur les progrès de la musique dramatique en France, dans le 18^e. siècle. »

« L'Académie a annoncé qu'elle avoit disposé de trois places d'Associé en faveur de MM. *Dageville*, Directeur de l'Académie Royale de peinture, &c. *Olivier*, Docteur en médecine, & l'Abbé Joseph *Correa du Serra*. »

« M. *Dageville* a prononcé son discours de réception. M. le Chancelier, après avoir répondu à ce discours, a proposé pour le sujet du prix qui sera adjugé dans la Séance publique d'après Pâques 1790, l'énumération des Etangs & des Lacs qui sont en Provence, avec des détails sur leur forme, leur étendue, la nature de leurs eaux, leur influence relativement à la salubrité de l'air, les poissons & insectes qui y vivent, les plantes qui y croissent, & l'utilité qu'on peut en retirer. »

« Le Père *Beraud*, de l'oratoire, a reçu les deux médailles que l'Académie avoit adjugées aux mémoires sur le *tragacentha* & sur les vers marins. »

« On a lu successivement des extraits des ouvrages couronnés, un mémoire sur les satellites de Saturne, par M^r. *Bernard*, & l'analyse des eaux de l'étang de Valduc, par M. *Vidal*. »

« L'Académie avoit proposé en 1787, pour le sujet du prix qu'elle adjugera en 1789, quels sont les moyens d'étendre & de perfectionner la culture du *kaly* en Provence, d'en extraire la soude, & quels seroient les terrains les plus propres à cette culture? »

« Les ouvrages destinés à concourir, seront adressés, francs de port, à M. *Bernard*, Secrétaire-Perpétuel pour la partie des sciences, avant le 1^er. janvier de l'année où les prix doivent être adjugés. »

Jean-Gabriël, Comte de Podenas-la-Roque, Chevalier, Maréchal des camps

Digitized by Google

& armées du Roi, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, eſt mort à Aignan en Gaſcogne, le 4 février.

Marie-Françoiſe Guiomar, veuve de Anne-Antoine Comte d'Aché, Vice-Amiral de France, Grand-croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, &c. eſt morte à Breſt, âgée de 90 ans.

Antoine Edouard, Comte de Fleurigny, Seigneur dudit Fleurigny, Vallière, la Chapelle-ſur-Oreuſe, & autres lieux, eſt mort, en ſon château de Fleurigny, le 1^er^. de ce mois, dans ſa 62^e^. année.

Hector-Joſeph d'Eſtampes, Marquis de Vallençay, Brigadier des armées du Roi, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, Gouverneur d'Honfleur, Capitaine des Gardes du Duc de Chartres, eſt mort à Paris, le 13, âgé de près de 52 ans.

*Signalement.*

Le dimanche 18 mai, vers les 6 heures du ſoir, le nommé *France*, Domeſtique, a volé à ſon maître, au bureau général de la petite Poſte & des Feuilles de Flandres, environ la ſomme de 7,400 liv. en or. Il eſt allemand, natif de Manheim; quoiqu'il parle aſſez paſſablement le françois, il peut facilement être reconnu à ſon accent étranger. Sa taille eſt de 5 pieds 4 pouces; il eſt nerveux & aſſez bien corſé: il eſt âgé de 36 à 37 ans; il a le teint baſanné, les yeux roux & le front découvert; il porte ſes cheveux, qui ſont châtain clair en queue. Il eſt vêtu d'un habit verd, trouſſé en chaſſeur, avec des boutons de cuivre, d'un gilet de drap d'or, d'une culotte blanche de peau de daim, & il eſt chauſſé en bottes à la huſſarde, ayant des demi-éperons d'argent rivés. On le ſoupçonne d'avoir un chapeau rond. Il eſt armé d'un couteau de chaſſe, ayant la poignée blanche, garnie en

Digitized by Google

argent, & d'une canne de jonc ornée d'une pomme d'or. On observe qu'il étoit au service du maître qu'il vient de voler, depuis 10 ans, & qu'il sortoit de celui d'un Gentilhomme attaché au service de la Princesse *Christine*, dont les certificats de ce premier maître sont restés dans les mains de celui qu'il vient de quitter. Il a l'usage de fumer, & la noix de sa pipe est d'écume de mer, montée d'un tuyau à la hussarde. On prie MM. les Magistrats, la Maréchaussée & Officiers de Police de faire arrêter ce fripon, & de vouloir bien en donner aussi-tôt avis au bureau général de la petite Poste & des Feuilles de Flandres, rue de l'Abbaye de Loos, n°. 489, à Lille, qui acquittera les frais que la capture pourra occasionner. L'on promet en outre une récompense de 300 liv. de France, à ceux qui parviendront à l'arrêter encore porteur de l'argent volé ou à peu-près.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 31 de ce mois, sont : 48, 2, 74, 25 & 90.

Le cinquième tirage de la Loterie Royale, établie par Arrêt du Conseil du 4 Octobre 1783, s'est fait à l'Hôtel de Ville les 14, 15, 16, 17, 18, 19 & 21 avril dernier. Suivant la liste générale, il est échu un lot de 100,000 l. au n°. 13,053; un de 40,000 liv. au n°. 53,968; un de 20,000 liv. au n°. 56,994; un de 15,000 liv. au n°. 57,744; 4 de 10,000 liv. aux n°s. 2,854, 17,329, 37,586, 49,421; & 8 de 6,000 liv. aux n°s. 2,370, 16,130, 21,778, 21,994, 22,034, 50,688, & avec les moindres lots, formant un total de 4,652,600 liv.

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 30 Mai 1788.*

Le supplément de la Gazette de Vienne,

Digitized by Google

du 17 mai, contient la relation de deux escarmouches, l'une au défilé de Tomps, & l'autre près de Pripora, dans la Transylvanie.

« La première eut lieu le 30 avril. Les Turcs, au nombre de 1200, furent obligés de se retirer & de retourner à Sinaja. La seconde se passa le 1 & le 2 mai. Dans les deux attaques l'ennemi fut repoussé avec perte, & il s'est retiré à Argyis. »

« La dépêche du Prince *de Lichtenstein*, datée du 6 mai, porte en substance que le nombre des Turcs augmente près de Dubitza, & qu'ils se retranchent vis-à-vis de son camp; qui est à Szcto-vliani. »

« Le détachement commandé par le Major Oestercicher occupe toujours Baja di Rama & Tismana, dans la Valachie. »

Suivant nos lettres de Vienne, également du 17, le Lieutenant Général B^on. *de Bechard* est mort à Semlin, le 9 de ce mois, des blessures qu'il a reçues à l'affaire de Beschania. — Le Maréchal *de Lacsy* est malade. — Le 10 de ce mois, l'armée étoit encore dans le camp de Semlin : on ne sait pas précisément quand elle passera la Save; on assure que l'on attend d'abord des avis certains relativement à la marche de l'armée du Grand-Visir. Si cette armée se portoit dans la Bosnie, le siège de Belgrade seroit remis à un autre temps.

Le Lieutenant Général Comte *de Terzy* se rendra à l'armée dans la Croatie; le Général *de Vins* passera à Trieste, & le

Digitized by Google

noncée pour les derniers jours de mai. Quelques avis font croire qu'une diviſion Danoiſe pourra ſe joindre à cette eſcadre de la Suède. Du moins l'on travaille dans les chantiers de l'Amirauté à Copenhague à l'équipement de quatre vaiſſeaux de ligne, qui ſe tiendront à la rade prêts à agir ſelon les circonſtances. (*Gazette de Leyde*, *n°*. 42.)

« La Banque de S. Charles, dont la principale direction reſte toujours à M *Cabarrus*, ſans que la Cour de Madrid ait voulu lui accorder ſa retraite demandée, travaille actuellement à l'émiſſion de quatre millions de nouveaux billets de crédit. Le Gouvernement continue d'accorder à cet établiſſement la protection la plus éclatante. Il faut eſpérer que le gros de la nation, animé de la même confiance, recevra cette eſpèce de papier-monnoie ſans difficulté, & que la Banque réuſſira à le mettre en circulation ſans coup d'autorité. (*Id.*)

*Extrait d'une Lettre de Spa, du 28 Mai.*

« Le Mandement de l'Evêque de Liége, portant ſuppreſſion des jeux de haſard, &c. eſt une pièce imaginée. Cette ſaiſon ſera des plus triſtes & des plus funeſtes pour le peu d'honnêtes gens qui y viendront, ſi toutefois il y en vient. Outre quatre canons braqués depuis l'année dernière pour forcer le monde de fréquenter les ſalles privilégiés du tripot, ſous peine de priſon & d'exil, les étrangers ſont menacés d'une grêle d'aventuriers & autres gens ſans reſſource, qui nous alarment beaucoup, vu que nous nous attendons à bien des rixes de leur part; en ce qu'ils ſont appelés pour ſoutenir la cauſe du tripot. Les priſons ſont déjà préparées; & en conſéquence les gens de la police, le nommé *Colſon*, mayeur de Liége, & autres alguaſils, ont ordre d'arrêter tous ceux qui parleront contre l'abus des Jeux, ou divulgueront les fraudes qui s'y commettent annuellement. »

Digitized by Google

Suivant la Gazette de Cologne, du 22 Mai, un différend doit s'être élevé entre le Prince-Evêque de Liége, de concert avec son Chapitre Cathédral, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, concernant quelques réclamations, qui, suivant cette Gazette, font le sujet d'un mémoire compris en 28 articles, remis à Leurs Hautes-Puissances, & dont voici les principales demandes.

« Son Alteſſe exige que L. H. P. faſſent inceſſamment ſortir de Maeſtricht, la garniſon Allemande qu'elles viennent d'y introduire. »

« Que le Fort Saint-Pierre, entièrement conſtruit ſur le territoire Liégois, ſoit abandonné par les Hollandois & démoli. »

« Une partie des fortifications de Maeſtricht étant auſſi conſtruite ſur la domination de Liége, S. A. veut bien la laiſſer ſubſiſter; mais elle demande pour cette condeſcendance des dédommagemens raiſonnables. Son Alteſſe entend que tous les pouvoirs des Juges Eccléſiaſtiques & des Commiſſaires-Déciſeurs nommés par elle, ainſi que ceux du Grand-Mayeur & Magiſtrat Liégois établis à Maeſtricht, ſoient entièrement conſervés ſur le même pied où ils ont été juſqu'à ces innovations. » (*Gazette d'Amſterdam*, n°. 43.)

Le Prince *Ipſilanti*, Hoſpodar de Valachie, peut s'eſtimer heureux de ſe trouver à préſent en ſûreté chez les Autrichiens à Cernowitz, ou à Lemberg. Depuis quelque temps, il étoit ſuſpect à la Porte, & déjà un Capidgi-Bachi étoit en chemin de Conſtantinople, chargé d'un cordon de ſoie pour l'étrangler. Le Prince, qui en avoit eu avis, s'élança vers les troupes Allemandes à bride abattue, dès qu'il les vit, & ſe mit ainſi en ſûreté. Ce fut le Divan *Effendi* qui le pourſuivit, mais à qui le brave Capitaine *Sereni* fendit la tête d'un coup de ſabre. Le Colonel *Fabri* s'eſt arrêté deux jours à

Digitized by Google

Jassy, & s'est retiré ensuite à Battuschan. Le Prince *Ipsilanti* a fait présent d'un ducat à chaque soldat Allemand.

N. B. ( *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude des Paragraphes ci-dessus* ).

---

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

### PARLEMENT DE DIJON.

*Supplément important à l'affaire de l'Hermite de Bourgogne.*

Nous avons déja rendu compte de cette affaire célèbre, dans le volume qui a précédé celui-ci, une première fois, pour annoncer que le Roi avoit renvoyé la révision du procès au Parlement même qui avoit rendu les arrêts contre lesquels on s'étoit pourvu; la deuxième fois, pour apprendre au public avec quelle promptitude & quelle générosité cette illustre Cour avoit reconnu son erreur. On se souvient, & nous aimons à le répéter, que les accusés, en venant se constituer prisonniers pour obéir aux formes, furent traités par les magistrats avec une bonté vraiment paternelle; qu'ils ne restèrent dans les prisons que le temps nécessaire pour subir leur interrogatoire & l'instruction d'usage; qu'une nouvelle instruction relativement au nommé *Larue*, qui étoit le coupable, ayant été jugée essentielle, & devant entraîner des délais considérables, on avoit renvoyé les accusés dans leurs familles, en leur disant qu'on ne les rapelleroit que lorsqu'il seroit nécessaire & pour le moins de temps possible. On se souvient que le Parlement, à la veille de ses vacances, qui com-

Digitized by Google

mencent le 15 du mois d'août, avoit écrit au Roi, pour lui demander des lettres de continuation, en vertu desquelles il pût prolonger ses séances, & abréger par conséquent les inquiétudes de plusieurs familles accusées, & qui demandoient qu'on proclamât leur innocence. Enfin on se rappelle que cette innocence fut annoncée avec éclat, que le Parlement ordonna l'impression & l'affiche de l'arrêt, par lequel il réhabilitoit la mémoire de Claude *Gentil* & de Guillaume *Vauriot*; déchargeoit de l'accusation les nommés *Pajot*, *Loignon* & J. B. *Gentil*.

Tout le monde avoit admiré & loué la conduite du Parlement de Dijon, & l'on ne croyoit pas qu'il dût rester quelque chose à faire à cette illustre Compagnie. Mais elle a pensé que sa bienfaisance étoit une seconde justice qu'elle devoit aux malheureux qui venoient d'être déclarés innocens.

En conséquence, elle a arrêté de faire parmi ses Membres une quête dont le produit seroit appliqué à soulager l'infortune de ces malheureux. Le produit de cette quête a été de 3000 l.; & par une délibération du 8 février dernier, il a été convenu que cette somme seroit remise à M. *Godard*, leur défenseur, pour qu'il en fît la distribution entre ses cliens, comme il le jugeroit à propos. On ne peut donner trop d'éloges à un tel acte de bienfaisance & de générosité, & l'on voudroit savoir les noms de tous les magistrats qui composent cette digne & respectable Compagnie, afin de les porter à jamais dans son cœur & dans sa mémoire.

Nous devons observer ce que tout le monde remarque sans doute, que la manière dont cet acte généreux s'est exercé, est infiniment honorable pour M. *Godard*; & que par la confiance que

Digitized by Google

lui témoigne une Cour Souveraine dont il avoit été forcé de dévoiler l'erreur, il recueille un fruit bien délicieux de ses travaux. Afin de compléter l'histoire de ce procès important, nous disons que le nommé *Larue*, qui, par l'arrêt qui justifioit les *Gentil*, *Vauriot* & autres, avoit été condamné à être pendu, comme atteint & convaincu du vol de l'Hermite, a été renvoyé au Prévôt de Maréchaussée de Montargis, dans les prisons duquel il étoit depuis plus de cinq ans, & que, par un jugement prévôtal du 29 décembre 1787, il a été condamné à être rompu vif. C'est par cette exécution qu'a été terminée la commission adressée par l'arrêt du Conseil du 31 mars 1782, aux Officiers de Maréchaussée de Montargis, pour juger la troupe des brigands qui infestoient le pays, & dont le nommé Charles *Hullin* étoit le chef.

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 JUIN 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

### VERS

*POUR être mis au bas du Portrait de Madame du* B*****.

DU goût, de la délicateſſe,
De l'eſprit & de la nobleſſe,
Dans mes Ecrits tout ſemble réuni;
Je chantai le péché de notre premier père....
Si l'on vouloit chanter tous ceux que je fis faire,
On n'auroit pas ſi-tôt fini.

*(Par M. le Comte de la M.....)*



Digitized by Google

## BOUTS-RIMÉS *qu'on avoit proposés.*

### I.

LA mort nous frappe tous de sa terrible *flèche* ;
Elle n'a pas besoin d'écouter le..?.... *scrutin.*
Le Courtisan titré, tout fier de sa..... *calèche*,
Dans la nuit du trépas est moins que du *fretin.*
Rien ne peut nous sauver des coups de la *guenuche* ;
Tôt ou tard nous boirons son funeste .. *sirop.*
L'existence est pour nous une fragile.... *cruche*
Que nous brisons souvent dès le premier *galop.*

(*Par M. d'Eslival de Braban.*)

### II.

QUAND de notre clocher je découvre la *flèche* ;
Pour faire un Marguillier quand je vais au *scrutin*,
Plus fortuné que ceux qui roulent en... *calèche*,
Le reste des mortels est pour moi du... *fretin.*
Toute autre que Nanette à mes yeux est *guenuche* ;
Un repas de sa main me semble du..... *sirop* ;
Je préfère au nectar l'eau fraîche de sa *cruche* ;
Je la quitte à pas lents, je reviens au.... *galop.*

(*Par Mme. de Lille.*)

### III.

L'AMOUR, Roi de la terre, a pour sceptre une..... ..... *flèche* ;
Des plaisirs, ses Mignons, mendiant le *scrutin*,

Digitized by Google

Les mortels, au passage, assiègent sa... *calèche* :
Et tel qui le rebute un jour comme .... *fretin*,
Le lendemain l'implore aux pieds d'une *guenuche*.
Sous cent flacons divers il nous vend son *sirop*,
Le petit charlatan ! chacun vient à sa... *cruche*,
La Sagesse à pas lents, la Folie au..... *galop*.

(*Par M. B. G. habitant de Vaucluse.*)

## IV.

Maint Auteur, ne sachant de quel bois
faire..... *flèche*,
A de l'Académie affronté le..... *scrutin*.
Chaque jour il promène Araminte en... *calèche*,
De ses vers doucereux débitant le..... *fretin* :
Il l'appelle sa Muse, & la vieille..... *guenuche*
De ses fades couplets savoure le..... *sirop* ;
Lui, quoique l'Hypocrène ait repoussé sa *cruche*,
Pense, au sommet du Pinde, arriver au.. *galop*.

(*Par une Demoiselle de 13 ans.*)

## V.

Que je plains ceux qu'Amour a blessés
de sa..... *flèche* !
De ses Etats, banni par un jaloux..... *scrutin*,
J'y laisse mes bijoux, mon or & ma.... *calèche*.
A peine ai-je de quoi grugér quelque... *fretin*,
Et nourrir un barbet, ou bien une .... *guenuche*.
Je prodiguois le vin, la liqueur, le.... *sirop*,



Digitized by Google

## BOUTS-RIMÉS *à remplir.*

. . . . . MOUILLE.
. . . . . CORDON.
. . . . . PATROUILLE.
. . . . . GOURDON.
. . . . . BUSE.
. . . . . FRAC.
. . . . . ARQUEBUSE.
. . . . . BISSAC.

*Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade eſt *Vermine*; celui de l'Énigme eſt *Miroir*; celui du Logogriphe eſt *Hiſtorien*, où l'on trouve *Rhin*, *Roi*, *Sire*, *Oint*, *Trône*, *Sot*, *Nitre*, *Hier*, *Ré*, *Si*, *Or*, *Soie*, *Roſni* (Duc de Sulli), *Roſe*, *Oie*, *Tiers*, *Tien*, *Neſtor*, *Hoſtie*, *Trois*, *Noir*, *Rien*, *Rhône*, *Trotes*, *Soir*, *Sein*.

## CHARADE.

MON premier, cher Lecteur, tient toujours à ta tête;
Mon ſecond très-ſouvent annonce la tempête:

Digitized by Google

Du jeune sèxe féminin
Mon tout est le cachot divin,
Où l'Amour par mainte conquête
Fait à la Piété souvent plus d'un larcin.

(*Par M. Glaſſon de la Severie.*)

## ÉNIGME.

JE suis enfant de la Douleur,
Et la Joie aussi me fait naître :
C'en est assez, mon cher Lecteur,
Et vous devez me reconnoître.
Présentement obligez-moi ;
Coupez ma tête, je vous prie ;
Alors mon principal emploi
Sera de servir la Patrie ;
Mais cela n'est pas suffisant :
Ami, de ma forme nouvelle,
Otez un membre maintenant,
Et vous me rendrez immortelle.

(*Par M. P...*)

## LOGOGRIPHE.

A MADEMOISELLE DE B***.

IRIS, demain vous quittez votre mère ;
Soir & matin en oraison,



Digitized by Google

Vous allez demander pardon
De tous les maux que vos gens ont pu faire.
Craignez ; car ſi le Ciel, trop juſte en ſa colère,
Ne ſe laiſſoit pas plus fléchir que vous,
Vous ne pourriez jamais appaiſer ſon courroux.
Combinez mes neuf pieds de diverſes manières,
Et je vous offrirai trois pronoms ; trois rivières ;
Une ville de France où l'on eſt trop ruſé,
S'il en faut croire un certain vieux proverbe ;
Encore une rivière ; une cité ſuperbe ;
Un animal utile, & pourtant mépriſé ;
Cette fleur que Colin compare à ſa Bergère ;
Un Dieu qui ne ſe plaît qu'au milieu des combats ;
Et cette ſubſtance légère
Qui fait mouvoir nos corps, & ſe rit du trépas ;
Celle à qui vous devez le préſent de la vie ;
Un être dont le ſort fait quelquefois envie ;
Un petit animal ; un Livre fabuleux ;
Un ſurnom de Virgile ; un métal ; ce fameux
Nouvelliſte au long nez, à la perruque ronde,
Qui fort gaîment, dit-on, s'en fut dans l'autre monde,
Sachant qu'il alloit de ce pas
Le premier aux Enfers annoncer ſon trépas :
Enfin, Iris, ce réduit ſolitaire
Où puiſſé-je, ignoré de la Nature entière,
Mourir d'amour ſans ceſſe dans vos bras,
Et vous faire oublier la maiſon trop auſtère
Qui doit en vain poſſéder vos appas.

(*Par M. Triangle.*)

Digitized by Google

# NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*L'INFLUENCE de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain; par M. l'Abbé* GENTY, *Professeur Emérite du Collége Royal d'Orléans, & Secrétaire de l'Assemblée Provinciale. Discours divisé en sept Parties, in-8°. de 350 pages. A Paris, chez* Nyon l'aîné, *Libraire, rue du Jardinet.*

M. l'Abbé Raynal avoit proposé un prix de 1200 liv. au Discours qui résoudroit le mieux ces questions :

» La découverte de l'Amérique a-t-elle » été utile ou nuisible au genre humain ?

» Si elle a été utile, quels sont les moyens » d'en augmenter les avantages ?

» Si elle a été nuisible, quels sont les » moyens d'en diminuer les inconvé- » niens « ?

L'importance du sujet, la célébrité de l'Auteur qui le proposoit, étoient bien propres à multiplier le nombre des Concurrens. Ils se sont en effet présentés en foule. Mais l'Académie de Lyon, à qui M. l'Abbé



Digitized by Google

Raynal avoit laissé le jugement de cette question importante, après avoir examiné scrupuleusement tous les Discours qui lui ont été présentés pendant trois années, s'est dépouillée de son droit, & a renoncé à décerner une couronne si difficile à obtenir.

L'Ouvrage de M. l'Abbé Genty ne lui a point été offert, & par conséquent n'a pu influer sur son jugement. C'est un malheur sans doute, parce qu'en se resserrant dans les bornes fixées par l'Académie, les talens de M. l'Abbé Genty sembloient devoir lui assurer tous les suffrages. Mais le Public y a gagné peut-être, parce que l'Auteur se propo[illegible]sant un champ plus vaste, a eu plus de facilité à développer toutes ses vûes, & à répandre davantage les lumières d'une érudition sage, & d'une philosophie toujours inspirée par un zèle ardent pour l'humanité.

Peut-être pourroit-on lui reprocher d'avoir trop multiplié les formes oratoires dans un sujet qui demandoit de préférence les discussions les plus profondes de la Politique; mais l'éloquence animée de l'Auteur lui servira d'excuse auprès des Juges les plus sévères, & la beauté de ses tableaux lui fera aisément pardonner de les avoir quelquefois trop étendus dans des questions aussi intéressantes pour des ames sensibles. L'Auteur s'est livré principalement à l'émotion de son cœur, & l'a peinte avec des couleurs si énergiques, qu'il est

Digitized by Google

presque sûr de la faire partager à tous ses Lecteurs. Son Ouvrage est divisé en sept Chapitres. Dans le premier, il examine *si la découverte de l'Amérique pouvoit être utile à ses anciens habitans* : ce qui lui donne lieu de montrer combien les Arts de la civilisation; alors connus en Europe, pouvoient répandre de bien dans cette nouvelle partie du Monde; & ce qui fait détester encore davantage les abus horribles qu'en firent ses nouveaux Tyrans, puisqu'ils ne surent s'en servir que pour détruire & anéantir une foule de Nations, qui disparurent tout à coup de la face du globe. Le tableau de ces exécrables atrocités, tracé d'une main énergique & sanglante, remplit presque tout le second Chapitre, destiné à examiner, *si la découverte de l'Amérique a été utile ou nuisible à ses anciens habitans.* On y voit toutes les parties de l'Amérique successivement dévastées; & les Nations qui ont survécu à cette catastrophe, n'ont dû leur salut qu'aux barrières impénétrables que la Nature avoit élevées pour leur défense.

» Les habitans des provinces de l'Amérique, qui sont traversées par de hautes montagnes, étoient plus aguerris que ceux des plaines, & opposèrent aux Espagnols une résistance plus vigoureuse. C'est ce qu'ont éprouvé tous les Conquérans qui ont voulu ravager le Monde. Les montagnes sont le vrai séjour de l'indépen-



Digitized by Google

inſpirer un dégoût total de la vie ; combien le fouet des Bourreaux, toujours agité, peut ſuppléer à la vigueur, à l'émulation, à l'amour du travail ; de combien de châtimens on peut l'accabler, ſans le porter au déſeſpoir & à la révolte. Tous ces calculs, vraiment dignes des Cannibales, ne peuvent rien établir contre les premiers principes de la raiſon & l'expérience de tous les âges. Jamais on ne prouvera qu'un atelier de culture, où les hommes ſont ſous l'aiguillon d'un conducteur impitoyable, & appliqués à l'ouvrage comme de vils animaux, doit rapporter des fruits auſſi abondans qu'une terre façonnée par des mains libres ".

Il faut lire encore dans l'Ouvrage même la peinture des traitemens barbares que les Négres ont à ſouffrir depuis leur vente juſqu'à leur tranſport dans nos Colonies (*page* 175). Le vertueux Las Caſas ne déploroit pas plus pathétiquement le ſort des malheureux Indiens. Ces réclamations éloquentes de la Philoſophie indignée feront tôt ou tard ceſſer un fléau ſi déſolateur de l'humanité, & l'on dreſſera des autels aux hommes courageux qui, comme M. Genty, M. L. R. & J. J. Rouſſeau, n'ont ceſſé d'élever leur voix contre ces horribles abus.

L'Auteur ſuit toujours le même ordre. *La découverte de l'Amérique pouvoit-elle être utile à l'Europe, & l'a-t-elle été véritablement ?* C'eſt le ſujet qu'embraſſent les Chapitres V & VI.

Digitized by Google

» La manière la plus certaine de faire prospérer les Etats, est de perfectionner la raison universelle, de diriger les mœurs vers la bienfaisance, de répandre l'aisance dans toutes les parties de l'ordre social, d'accroître la population, en rendant plus nombreux & plus variés les moyens de subsistance..... Or tels sont, dit M. l'Abbé Genty, les fruits que l'Europe pouvoit se promettre de la découverte de l'Amérique, si la sagesse, la modération, la justice, eussent présidé à toutes les entreprises qui ont accompagné cette révolution «.

Le VII. Chapitre a pour objet d'examiner, *quels sont les moyens d'augmenter les avantages, & de diminuer les inconvéniens de la découverte de l'Amérique.* Ce Discours est le plus fort, le plus magnifique & le plus utile des sept qui composent cet Ouvrage. Rien de plus éloquent que son début.

» Il semble, dit l'Auteur, que la Nature ne médite ses plus hauts desseins que dans le trouble, & que c'est au sein du désordre même qu'elle se plaît à préparer ses plus grandes merveilles. Les élémens ne se mettent en équilibre que par les tourmentes & les orages; le printemps est toujours précédé des tempêtes de l'Equinoxe; les germes ne deviennent féconds que par l'akération & la dissolution apparente de leurs parties; le passage de l'enfance à la jeunesse est marqué par une fièvre ardente de l'ame;

Digitized by Google

nos organes ne se forment que par des efforts pénibles; nos membres ne s'accroissent que dans les douleurs; nos facultés ne s'étendent que par les passions; notre raison ne se développe que dans le délire..... Pourquoi l'espèce humaine, considérée dans son ensemble, ne seroit-elle pas soumise aux mêmes révolutions & aux mêmes Loix que les individus qui la composent? Pourquoi l'époque de sa force & de sa virilité ne seroit-elle pas de même annoncée par des orages & des tempêtes «?

Dans ce système, ce seroit sans doute une consolation d'imaginer que toutes les fautes qu'on a commises étoient nécessaires; mais qu'elles sont à peu près épuisées, & que, suivant les loix constantes de la Nature, des institutions plus sages doivent les remplacer. On peut se flatter de ce succès, en suivant les conseils de l'Auteur: ces avantages qu'il promet doivent résulter des progrès de la raison universelle, qui éclairera enfin l'homme sur ses vrais intérêts, & lui apprendra que la vertu & l'humanité peuvent seules faire son bonheur. Ils résulteront de l'indépendance des Anglo-Américains, dont les succès sont bien propres à relever le courage & les espérances de tous les peuples de l'Amérique, que leur force & leur constitution appellent à être les vengeurs de la tyrannie, & le refuge de tous les peuples opprimés.... Enfin ils seront le

Digitized by Google

résultat de la nécessité même. La source de cet or exécrable, qui a été l'aliment de tous nos vices, se tarit insensiblement dans les entrailles de la terre. Son abondance diminue chaque jour son prix, & augmente les dépenses nécessaires à son extraction; cette extraction peut devenir si couteuse, que l'avarice même renoncera à se le procurer. Alors, après tant d'illusions & de calamités, les Espagnols & les Portugais seront convaincus de la fragilité des richesses pécuniaires, & tourneront graduellement vers l'agriculture & les Arts utiles, une partie des forces employées à l'exploitation des mines. Alors les sources des vraies richesses couleront avec d'autant plus d'abondance, que celles des richesses factices sembleront s'épuiser; & à mesure que l'Etat perdra d'un côté, il se régénérera avec plus de vigueur de l'autre ".

Il en sera de même de la traite des Nègres. » Ils viendront aussi, poursuit l'Auteur, ces jours tant désirés, où l'homme ne trouvera plus de profit à faire en vendant son semblable. Hélas! ce n'est que par l'extinction progressive de la race des Nègres, qu'on parviendra au terme où le prix de l'esclave surpassera celui qu'on peut en retirer. En effet, nos cruautés ayant déjà dépeuplé toutes les côtes de la Guinée, c'est une nécessité de pénétrer fort avant dans les terres, de multiplier les dépenses & les

Digitized by Google

travaux pour se procurer ces malheureux instrumens de notre avarice «.

Pour résumer notre jugement sur cet Ouvrage, nous dirons hautement & hardiment, que l'Auteur marche armé de toutes les forces réunies de l'instruction & de l'éloquence; que son esprit voit loin & juste; que son ame est chaude & grande, & que peu d'Ecrivains approchent d'aussi près les Jean-Jacques & les Raynal. L'Académie n'a pas pu le couronner, puisqu'il n'a pas concouru; mais son Ouvrage est public, & la palme peut aussi bien se reposer sur un Volume imprimé que sur un manuscrit. La Société de Berne décerna cet honneur aux Entretiens de Phocion, & l'on est étonné qu'un si bel exemple ne soit pas quelquefois imité par nos Sociétés Littéraires.

Il y a quelques années que M. l'Abbé Genty remporta, le même jour, le prix d'éloquence à Besançon & à Toulouse. Il faut féliciter la ville d'Orléans d'avoir de pareils hommes à la tête de ses premiers établissemens.

Digitized by Google

*ERMINIE, Poëme en trois Chants ; par M.* DE LANTIER, *de l'Académie de Marseille, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, &c. suivi de deux Contes moraux, le* 1*er. avec ce titre Italien*, Fatte ben per voi (Faites bien pour vous) ; *& le* 2*e. intitulé*, le Provincial élevé à Paris, *ou* Histoire de Nicolas Remi. *Volume in-*12 *de près de* 300 *pages. Se trouve à Paris, chez* Clousier, *Imp.-Lib., rue de Sorbonne ; &* Buisson, *Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins.*

CE Volume charmant, qui fait suite *aux Travaux de l'Abbé Mouche*, annonce deux talens bien décidés, & rarement réunis. On trouve dans le Poëme d'Erminie, imité librement du Tasse, le sentiment & la poésie de *la Jérusalem*, avec le ton léger & l'ironie piquante de l'*Orlando*. M. de Lantier, Auteur du *Flatteur* & de l'*Impatient*, semble né pour nous consoler de la perte des Poëtes aimables que nous regrettons ; il en a le style, la grace & les saillies.

Le premier de ces Contes moraux est vraiment délicieux, & offre des situations qui ressemblent un peu à celles d'Antio-

Digitized by Google

chus Soter & de la belle Stratonice, dont on a fait de si magnifiques tableaux.

Le *Provincial élevé à Paris* est un Roman très-moral, qui prouve que les illusions de l'orgueil sont la source de nos plus grands maux. Le ton des *Roués* de Paris, & celui des bonnes gens de Province, les intrigues du bon ton, & les passions éternelles, des portraits étincelans d'esprit, & des caractères soutenus & développés avec art, voilà ce qui frappe & ce qui charme dans ce petit Ouvrage, bien plus instructif qu'un gros Livre. Nous y reviendrons: reprenons Erminie.

Qui ne connoît l'amour d'Erminie pour Tancrède? Elle sort de Solyme pour aller secourir ce Héros blessé par Argant; elle est poursuivie, & s'enfuit à travers champs. Un bon vieillard, habitant d'un vallon solitaire, la recueille: elle y revêt l'habit de Bergère. Son Ecuyer la découvre, la ramène auprès de Tancrède, au moment où celui-ci venoit d'être grièvement blessé par Argant. Cet Argant vient d'expirer; Tancrède est mourant. Son Amante le soigne, panse ses blessures; & Tancrède, rendu à la vie, lui offre bientôt sa main, qu'Erminie accepte.

Voltaire a dit: Je ne sais rien de pis que de traduire un Poëme mot pour mot (il s'agit d'une Traduction en vers). Ce principe sert de Préface au Poëte. Il profite du conseil, & nous donne, au lieu

Digitized by Google

d'une froide estampe, d'après le Tasse, un tableau plein de vie, d'originalité, & surtout de ce mol abandon qu'on ne retrouve guère que dans l'Adonis de La Fontaine, dans le Narcisse de Malfilâtre, & dans le Jugement de Pâris. On connoît le plan de cet Ouvrage; nous voudrions en faire connoître plusieurs détails très-piquans; mais malheureusement il faut borner les citations. Voici le début :

Combien de fois maudissant le délire,
Et le démon qui m'inspiroit des vers,
Dans mon dépit ai-je brisé ma lyre,
Et fait serment d'abjurer ce travers!
Mais le ruisseau suivra toujours sa pente,
Le loup toujours poursuivra la brebis,
L'homme de Cour la faveur inconstante,
Et la Beauté, toujours compatissante,
A son époux donnera des amis.
Et voilà l'homme, & tel je suis moi-même,
Au gré des vents promené sur les flots;
Et cependant, Philosophe à système,
Je rêve, pense, & j'excelle en propos.

Le Dieu du Jour est descendu dans l'onde;
Déjà tout dort; du repos ennemi,
L'homme seul veille, & le vice avec lui.
Que dois-je faire? Irai-je chez Elmonde
D'un grand souper respirer tout l'ennui,
Etudier le jargon du beau monde,
Ou méditer, penché sur mon tableau,

Digitized by Google

L'orgnette en main, l'art profond du Loto ?
Non, travaillons, & tourmentons ma verve,
Et que le vers, enfanté par Minerve,
Comme l'éclair, ſorte de mon cerveau.

Vierges du Pinde, enflammez mon audace;
Que ſi je n'ai des Beaux-eſprits du temps
La voix ſonore, & l'oreille, & la grace;
Si je ne puis, dans des cercles brillans,
Produire ici ma Muſe rayonnante,
M'enorgueillir dans la chaire éloquente,
Où ſont en pompe aſſis les grands talens;
Je puis du moins imiter la ſageſſe
De ces Rimeurs ſourds à tous les revers,
Qui, contens d'eux & du Dieu du Permeſſe,
Se pâment d'aiſe aux doux ſons de leurs vers.

Et vous, objets de mon culte ſuprême,
Jeunes Beautés, vous, images des fleurs,
Comme Erminie, abjurez tout ſyſtême;
Il n'en faut qu'un pour enchaîner les cœurs:
Il faut aimer: je le ſais par moi-même;
Mais d'Erminie écoutez les malheurs,
Et venez d'elle apprendre comme on aime.

Un morceau plein de ſentiment & de naturel eſt, dans le premier Chant, la confidence qu'Erminie fait à ſon Ecuyer. Les Poëtes lui préféreront peut-être le combat du Chant 3e.; mais nous aimons mieux offrir à nos Lecteurs le Prologue du Chant 2e., comparable à ce que Geſſner a écrit de plus touchant en ce genre.

Digitized by Google

Oh ! quand ſerai-je en mon humble hermitage,
Près d'un ruiſſeau facile dans ſon cours,
Maître de moi, caché ſous le feuillage,
Aux jeux du ſort abandonnant mes jours,
Foulant aux pieds la fortune volage,
Et la faveur des arbitres des Cours !.....
O champs heureux ! ô retraites du Sage !
Dans votre ſein cachez-moi pour toujours !
Et vous, Palès ! vous, Vertumne & Pomone,
Soyez mes Dieux, mes Lares protecteurs !
Plût aux Deſtins que des ſimples Paſteurs
Mon front naiſſant eût porté la couronne !
Et quel mortel peut voir ſans treſſaillir
Les premiers feux dont l'aurore étincelle ;
La jeune roſe, image du plaiſir,
Et d'une Vierge à la pudeur fidelle ;
Le chêne altier dont le vaſte contour
Preſſe la terre & repouſſe le jour ;
Et cet épi fidèle à ſa promeſſe,
Qui verdit, monte, & déjà plein d'ardeur,
Oſe au Printemps confier ſa jeuneſſe,
Et des ſoleils *aſpirer la chaleur ?*

Que ſi jamais, briſant ma triſte chaîne,
Je puis avoir un champêtre verger,
Vous me verrez, Philoſophe Berger,
Content du ſort, jouir de mon domaine,
Du frais de l'ombre, & du jour paſſager.

Là, quand l'Hiver au Printemps qui le chaſſe,
Aura cédé ſon Empire orageux,

Digitized by Google

D'un arbriſſeau, jeune préſomptueux,
Armé d'un fer j'arrêterai l'audace ;
Et quand le ſoir, s'abreuvant de vapeurs,
Epanchera ſa féconde roſée,
J'irai, d'une onde en filets diviſée,
Calmer la ſoif qui deſſéchoit mes fleurs.

Là, tu viendras, douce mélancolie,
Remplir mon cœur de touchans ſouvenirs,
Me retracer les ſonges de ma vie ;
Mes vains projets, tant de vagues déſirs,
Et ma jeuneſſe, hélas, évanouie !
Et pour jamais emportant les plaiſirs.

Et toi, Zulmé, &c.

Ces idées ne ſont pas neuves, mais le ſentiment rajeunit tout, mais le ſtyle vrai anime tout ; rien ne paroît uſé ſous la plume d'un Ecrivain qui laiſſe parler ſon ame, & qui à l'amour de la Nature joint la connoiſſance des bons modèles. Les gens inſtruits retrouveront dans les vers que nous venons de citer, des imitations d'Ovide, de Virgile, des Anglois & des Italiens....

Sur différentes fleurs, l'abeille ſe repoſe,
Et fait du miel de toute choſe.

Revenons à Nicolas Remi, fils de Maître Remi, honnête Procureur de Manoſque en Provence.

La mère de ce fat force Remi le père à faire

faire élever ſon fils à Paris avec des Marquis & des Chevaliers. Il devient Clerc, eſeroc, tartuffe, homme à bonnes fortunes; s'appelle le Chevalier de St-Remi; trompe les femmes, en eſt dupé; joue, friponne; ſe fait chaſſer; retourne chez lui, ne peut ſe réſoudre à être Procureur: il ſéduit une jeune Demoiſelle de condition; ſe fait jeter par les fenêtres; revient à Paris jouer de ſon reſte: il eſt mis à Bicêtre, d'où il ſort pour s'aller noyer à Charenton. Ces aventures ſont écrites avec tout l'eſprit poſſible. Il paroît que l'Auteur s'eſt propoſé pour modèle dans ſon ſtyle, Zadig. Il avoit fait ſes preuves dans le Conte du *Petit Candide*. Celui *de Remi* a le mérite d'être plus moral; il donne une grande leçon aux pères de famille qui envoient leurs enfans à Paris, où n'apprenant qu'à rougir de l'état de leurs parens, ils finiſſent par en devenir l'opprobre. Dans un ſiècle où l'on ne peut plus donner l'inſtruction que dans des Romans gais & courts, on diſtinguera celui ci: » La contemplation » de la misère humaine rend le Sage tou» jours modéré «.



Digitized by Google

*ELOGE Historique de M.* GEORGES-LOUIS PHELYPEAUX D'HERBAULT, *Patriarche, Archevêque de Bourges, &c. présenté au ROI par M.* BLIN DE SAINMORE, *Historiographe de ses Ordres. Imprimé à Paris sous la direction de M.* Clousier, *Imprimeur du Roi, par les Enfans aveugles, & se vend à leur profit, en leur Maison d'Institution, rue Notre-Dame des Victoires, N°* 18; *& chez* Clousier, *rue de Sorbonne.*

QUELQU'UN a dit que *le récit d'une bonne action rafraîchit le sang.* L'Eloge que nous annonçons renferme abondamment de quoi produire cet effet sur ceux qui le liront; ils se plairont sans doute à contempler le portrait d'un homme véritablement bon, dont toute la vie a été un acte non interrompu de bienfaisance, & dont l'histoire est une explication du mot *vertu*; d'un Prélat qui, après avoir travaillé assidument au bonheur de son Diocèse, fera à jamais, par l'exemple qu'il laisse, la gloire de l'Eglise & l'apologie de la Religion, parce que le zèle pour la Religion & pour l'Eglise, le zèle pour la Patrie & le zèle pour l'Humanité, furent en lui un

Digitized by Google

seul & même sentiment. Rendons grace à l'Ecrivain estimable dont la plume, conduite par le talent & par la reconnoissance, s'empresse de révéler des actions qu'un voile modeste & mystérieux avoit dérobées jusqu'à présent à l'admiration publique : écoutons avec abandon le témoin qui élève la voix pour rendre hommage à celui dont il lui a été donné de connoître *l'affabilité, la franchise, la sensibilité, & la bonté inépuisable.* Qu'il ne craigne pas de s'entendre reprocher une surabondance de détails, puisque tout est fait pour intéresser des enfans dans l'Histoire d'un père vertueux qu'ils n'ont pas assez connu; puisque tout homme sensible, après avoir lu cet Eloge, regrettera de n'en pas avoir vu le Héros. Si l'Auteur cite plusieurs particularités de ses entretiens avec l'Archevêque, & s'il se plaît à raconter les marques d'estime & de bienveillance qu'il a reçues de ce bon Prélat, qui pourra lui savoir mauvais gré d'avoir fait entrer dans le portrait ce qu'il a eu le bonheur de saisir dans le modèle même; & s'il est permis de se glorifier de la familiarité d'un Grand, n'est-ce pas lorsque la naissance & les titres n'ont été en lui que les accessoires de la vertu? Tel nous est présenté M. l'Archevêque de Bourges par M. B. de S. M., qui n'a voulu *employer d'autre art que le récit exact & fidèle de ce qu'il a fait pour le bonheur de ses semblables.*



Digitized by Google

Les revenus d'un Etabliſſement deſtiné à ſervir de retraite aux Curés vieux & infirmes, portés de 4500 liv. à 10,000 liv.; des Colléges fondés dans les principales villes de ſon Diocèſe; des Bureaux de charités inſtitués pour détruire la mendicité, & cette inſtitution rendue efficace par une bonne adminiſtration; plus de 40,000 liv. employées à des travaux qui ont fait ſubſiſter des indigens pendant les années 1769 & 1770, indépendamment des ſecours abondans qu'il verſoit ſur les infirmes, les vieillards, les chefs d'une nombreuſe famille; des penſions payées à nombre d'Etudians dans les Colléges, & de jeunes perſonnes dans les Couvens; des dots données à celles qui étoient appelées à la vie religieuſe; de pauvres Gentilshommes ſoutenus dans le Service par ſa généroſité délicate & diſcrète; une ſomme de 60,000 liv. léguée aux pauvres de la ſeule ville de Bourges, ne ſont que les principaux traits de cette vie bienfaiſante, dont les détails ſont infinis, & marquent tous les pas d'une carrière où l'Hiſtorien ne trouve aucun intervalle à franchir.

Ce n'eſt point par une de ces figures uſitées dans les Eloges, où quelquefois les mots rempliſſent le vide des choſes, que l'Auteur a promis de ſe borner au ſimple récit des faits. Ici que peut mettre de ſoi le Narrateur, de plus que l'accent d'une ame profondément émue, en nous mon-

Digitized by Google

trant le palais même de l'Archevêque, & le château de Turly servant d'infirmerie aux pauvres, qui sortoient de ces lieux hospitaliers avec la santé, & des secours abondans pour l'entretenir?

M. B. de S. ayant représenté l'Archevêque de Bourges, & M. le Duc de Charost, Président, comme Chefs des deux premiers Ordres de l'Etat, la première administration Provinciale établie en France, retrace en peu de mots leur sensibilité éclairée & leur active bienfaisance; & il finit ainsi:

» Rien ne seroit plus propre (que de » tels exemples) à régénérer la Nation, » & à réveiller dans tous les cœurs ce pa» triotisme que la corruption des mœurs » & l'égoïsme le plus funeste paroissent » avoir assoupi depuis long-temps «.

Cette dernière réflexion de l'Auteur est attristante: qu'il nous soit permis d'en adoucir l'amertume par des considérations vers lesquelles nous conduit l'homme qui nous est représenté sous des traits si consolateurs.

L'égoïsme né, soit de l'excès, soit de l'abus du luxe (1), n'est plus, il est vrai, le vice de quelques hommes isolés; il est devenu un vice public; mais en tout,

(1) Nous sommes bien éloignés de prétendre décider ici la grande question du luxe.



Digitized by Google

l'excès du mal amène souvent le remède. Si nous avons multiplié nos jouissances & raffiné sur tous nos plaisirs, nous avons aussi raffiné sur l'expression de nos sentimens, & nous nous piquons d'une sorte de délicatesse qui ne sera peut-être pas toujours infructueuse ; nous éprouvons quelque chose qui approche du remords, & nous ne sommes pas bien loin de rougir de nos jouissances & de nos plaisirs à la vue des milliers d'indigens qui n'en sont que les témoins : il nous semble que leur nudité fait un contraste plus humiliant pour nous que pour eux, avec notre parure élégante : que leurs corps pâles & débiles nous reprochent la délicatesse de notre table & la superfluité de nos mets ; leurs soupirs troublent l'harmonie de nos concerts. Pourquoi cette disposition ne feroit-elle pas naître la résolution généreuse de lier notre bonheur à celui de nos semblables ? Nous voyons, j'en conviens, l'égoïsme s'étendre & se faire une sorte de système ; mais nous voyons en même temps qu'il se forme de tous côtés des confédérations pour le combattre ; si elles ne peuvent encore anéantir cet ennemi de la vertu, elles réparent du moins une partie des ravages qu'il fait, & la contagion salutaire de leur bienfaisance se communique insensiblement.

Ces réflexions ne sont point étrangères à l'Eloge de l'ami de l'humanité, » que Ja-

Digitized by Google

» mais l'infortuné n'a inutilement imploré,
» & qui jamais n'a fait eſſuyer un refus ;
» dont la main s'ouvroit par-tout avec ſon
» cœur ; qui ne pouvoit ſupporter ſans
» émotion le tableau de la misère, & qui
» cependant ne craignoit point de la voir ;
» dont la conduite inſpiroit la vertu, &
» dont la perſonne la faiſoit aimer «.

Cette ame douce s'irritoit cependant, mais c'étoit contre la méchanceté. Quelqu'un crut un jour ſe faire valoir en venant l'informer qu'un homme auquel il cherchoit à être utile, profeſſoit le Calviniſme. » Qui vous demande cela, répondit » le Prélat ? je ne veux pas le ſavoir. Eſt-» ce à vous à faire le vil métier de déla-» teur ? ſortez, & ne paroiſſez jamais de-» vant moi «.

Ce monument élevé à la mémoire d'un bienfaiteur de l'humanité, ne fera pas moins d'honneur à M. B. de S. M. auprès des perſonnes honnêtes & ſenſibles, que ne lui en ont fait juſqu'à ce jour ſes Productions littéraires.



Digitized by Google

L'Auteur de ce Recueil eſt une femme, à ce que nous pouvons en juger, & il réunit au talent d'écrire agréablement en proſe, celui de faire facilement de jolis vers. Sa Dédicace du Conte de la *Fée des Balances* commence ainſi :

Quoi ! vouloir que je rime encore !
Lorſque le Ciel ne fait éclore
Pour moi qu'une triſte ſaiſon ?
Quand mes jours ſombres, ſans aurore,
Ont toujours le même horizon ?
Jamais demande-t-on à Flore
D'orner de fleurs les froids glaçons ?
Et quand un fléau les dévore,
Nos guérets ont-ils des moiſſons ?
Non, l'aiguille de Pénélope
Sied mieux à nos nouveaux deſtins
Que la lyre aux ſons argentins
De l'immortelle Calliope.

On lit avec plaiſir l'*Epître au Grelot*, dont on arme la morale, & des Chanſons qui ont le mérite de la gaîté & de la facilité.

Digitized by Google

# SPECTACLES.

## *COMÉDIE FRANÇOISE.*

C'est ordinairement lorſque le mal eſt devenu très-grave, que les eſprits légers & ſuperficiels commencent à s'appercevoir qu'il exiſte. Le remède alors eſt au moins équivoque, s'il n'eſt pas tout-à-fait inutile. Depuis plus de douze ans, quelques Ecrivains courageux s'élèvent contre les progrès du mauvais goût; ils en recherchent les cauſes, ils les font connoître, ils les dénoncent au Public, & ce Public avide de plaiſirs, qui devroit chercher à s'en conſerver la jouiſſance, s'obſtine à fermer l'oreille à la voix des obſervateurs. On ne s'eſt point laſſé de lui répéter qu'à force d'accorder ſes ſuffrages à des productions, plus faites pour parler aux yeux qu'à l'ame & à la raiſon, il s'accoutumeroit peu à peu à ne plus chercher au Théatre que du ſpectacle & des réſultats; qu'il deviendroit inſenſible à la repréſentation des chef-d'œuvres de notre Scène: enfin, qu'il ne voudroit plus prêter ſon attention aux détails philoſophiques, aux développemens profonds & néceſſaires par leſquels les imita-



Digitized by Google

teurs de Molière voudroient prouver l'étude qu'ils auroient faite du cœur humain, & la connoissance qu'ils en auroient acquise. Loin de goûter ces réflexions, dont le but ne tendoit pas moins à son avantage qu'à celui de l'Art Dramatique, il a semblé se faire un jeu d'accueillir tout ce qui étoit fait pour être repoussé, & de repousser tout ce qui méritoit d'être accueilli. Pendant long temps on avoit regardé le Théatre comme l'école des mœurs, des bienséances, & de la vertu; si quelques Auteurs comiques s'étoient éloignés de la décence, ou par goût, ou par foiblesse pour certains spectateurs, d'autres avoient prouvé que la morale pouvoit s'allier avec la gaîté, & qu'on pouvoit exciter un rire utile sans le secours de la gravelure. Tout est changé. Le Théatre n'est plus considéré que comme un lieu d'assemblée & de divertissement, où la nature & l'effet du Spectacle sont absolument indifférens, pourvu qu'on y tue un temps dont on ne sait que faire, pourvu que l'on y trouve une distraction capable d'étourdir sur les causes de chagrin qu'on s'est préparées, & sur les remords de sa conscience. Exclusivement avide de ce qu'on appelle des *effets*, de coups de Théatre, de situations pittoresques, blasé sur tout ce qui est raisonnable, par l'habitude de s'amuser à des bouffonneries, aux farces honteuses, licencieuses & méprisables qui abondent sur les treteaux des petits Spectacles, le Public ne

Digitized by Google

veut plus rien voir aux Théatres Royaux que ce qu'il s'eſt accoutumé à voir ailleurs. Dans ſa ridicule impatience, il s'échauffe & ſe paſſionne contre tout ce qui peut le forcer à une attention ſuivie. Tout ce qui n'attache point ſes regards par des tableaux, ou ſon eſprit par des mots brillans, lui donne de l'humeur; & ſans examiner ſi cette humeur eſt fondée, il proſcrit d'autorité ce qu'il ne veut pas entendre. A la manière dont il juge, on croiroit qu'il eſt entré dans l'ame, dans la penſée, dans les intentions des Auteurs, & qu'il a deviné leurs Ouvrages! Quel Homme de Lettres, ſi ces excès continuent, voudra affronter le caprice & la frénéſie de ces Juges téméraires & inſenſés, qui tuent leurs jouiſſances en humiliant les Ecrivains qui leur conſacroient leurs veilles! Si la gloire d'une Nation tient en partie à celle de ſes Artiſtes, & à celle des Gens de Lettres principalement, ne ſeroit-il pas à déſirer que le Gouvernement jetât un coup d'œil ſévère ſur la licence qui s'eſt introduite dans nos Salles, & qui va toujours en augmentant? On a pris le parti d'aſſeoir les parterres; on a ſenti que la poſition contrainte dans laquelle ſe trouvoient les Spectateurs pendant trois heures, les flux, les reflux, pouvoient devenir fatals à la plupart d'entre eux; un ſentiment de juſtice & d'humanité leur a fait accorder des places commodes, & ils n'uſent de ce bienfait que pour inſulter plus à leur aiſe à ceux qui ne leur demandent que de l'in-

Digitized by Google

dulgence pour prix de leurs études & de leurs travaux ! Cette inconséquence est atroce. Ce mot nous mène tout droit à l'*Inconséquent*, Comédie en cinq actes, qu'on a voulu représenter le Samedi 31 Mai, & dont on n'a pas pu achever le second Acte. Nous ignorons si l'Ouvrage étoit digne de quelque succès ; les deux Actes que nous avons entendus avoient des longueurs, & la marche en étoit embarrassée ; mais nous y avions remarqué des traits plaisans, de l'esprit, & il n'étoit pas impossible que son Auteur se fût tiré heureusement, & d'une manière comique, de l'embarras où il s'étoit jeté. Posons que l'Ouvrage fût mauvais, le Public le savoit-il ? Qui l'avoit mis dans la confidence ? Souvent les commencemens d'un ouvrage, d'une entreprise, d'une existence quelconque, ressemblent peu à ce qui doit les suivre. Les cinq premières années du règne de Néron ne promettoient-elles pas un règne adorable ? Quand Louis XII étoit encore Duc d'Orléans, offroit-il le germe des vertus qui l'ont fait appeler le Père du Peuple ? La Tragédie des Horaces, si chaude pendant quatre Actes, annonce-t-elle un dénouement aussi froid que celui qui la termine ? Le personnage de la Julie du Dissipateur, si touchant & si noble au dénouement de cette Comédie, annonce-t-il une honnête femme dans le cours des quatre premiers Actes ? En tout, comme l'a dit Gresset :

Attendre est, pour juger, la règle la plus sûre.

Digitized by Google

Si les habitués de nos Parterres ne veulent pas adopter ce principe par raison, il faut les contraindre à s'y soumettre. La Nation n'eſt pas deſcendue à ce degré de honte que l'on puiſſe penſer que les excès de quelques individus ſoient ou puiſſent jamais être approuvés & partagés par ceux qui en conſervent encore le premier caractère. C'eſt donc rendre ſervice aux honnêtes gens, c'eſt maintenir l'ordre, c'eſt appeler la paix, c'eſt aſſurer la tranquillité générale, que d'en impoſer à des Spectateurs trop pétulans, & que de les forcer à ſe renfermer dans les bornes de l'honnêteté publique.

Nous rendrons compte, dans le prochain Mercure, du début de Mlle. des Garcins, à la Comédie Françoiſe, & de celui de Mme. Crétu, à la Comédie Italienne. Nous dirons ici d'avance, que peu de ſujets ont inſpiré plus d'intérêt que Mlle. des Garcins dans les différens rôles qu'elle a joués. On la dit élève de M. Molé; mais elle paroît être auſſi l'élève de la Nature, & c'eſt le premier de tous les Maîtres.

Digitized by Google

## ANNONCES ET NOTICES.

ON a mis en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poirevins :

La 27e. Livraison de l'Encyclopédie. Cette Livraison est composée du Tome I, première Partie, *des Beaux-Arts*; du Tome I, première Partie, *de l'Architecture*; du Tome III, première Partie, *de l'Economie Politique & Diplomatique*; & du Tome I, première Partie, *de la Théologie*.

Le prix de ces deux Volumes de Discours, ou de ces quatre Parties, est de 24 l. brochés, & de 22 l. en feuilles.

Le port de chaque Livraison est au compte des Souscripteurs.

*Considérations générales* sur le Procès intitulé : *W. Hastings, Ecuyer, ancien Gouverneur général du Bengale.* Brochure in-8°. de 112 pages. A Londres; se trouve à Paris, chez Buisson, Lib., rue des Poirevins, Hôtel de Mesgrigny.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage intéressant par le sujet & par la manière dont il est traité.

*Considérations sur les Finances*, & idée générale d'un moyen simple, doux & facile, pour rembourser la plus grande partie de la dette foncière de l'Etat, sans diminuer la fortune des Particuliers, en améliorant de beaucoup leur situation, & en fécondant tous les grands moyens de prospérité de la France; par M. du Bournial; in-8°. de 119 pages. A Londres; & se trouve à Paris, chez Belin junior, Lib., quai des Augustins.

Digitized by Google

*Histoire des principaux Evènemens arrivés en Europe* depuis 1735 jusqu'au Traité d'alliance de 1756, pour servir de suite à l'Histoire de la Maison d'Autriche; par M. le Comte de G***; dédiée à la Reine, Tomes VII, VIII & IX, in-12. A Paris, chez Moutard, Imp-Lib. de la Reine, rue des Mathurins; à Nancy, chez H. Haëner, Imp.; à Strasbourg & à Vienne, chez les Frères Gay, Libr.

Cet Ouvrage, qui nous est échappé dans sa nouveauté, sera lu avec intérêt. Ces trois Volumes contiennent & complettent les six que l'Auteur avoit publiés en 1778; ils contiennent les évènemens qui se sont passés jusqu'en 1756.

*Mémoires* sur les moyens qu'il seroit facile d'employer pour parvenir sûrement, promptement, sans bouleversement & sans commotion, à toute la perfection dont le Militaire de France est susceptible, & pour établir la stabilité si désirée dans la Constitution & dans les Ordonnances qui le concernent. 2 Parties in-8°. Prix, 5 liv. Se trouve à Paris, chez Leclerc, Libr., quai des Augustins.

L'Auteur de cet Ouvrage, dont le titre annonce l'importance & l'utilité, éclairé par ses réflexions & son expérience, propose un nouveau système sur lequel il ne nous appartient pas de prononcer, mais qui nous paroît mériter un sérieux examen. L'Ouvrage est composé de douze Mémoires sur des objets dignes de l'attention du Militaire & de l'Administration.

*Rituel du Diocèse de Lyon*, imprimé par l'autorité de Mgr. Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France. 2 Vol. in-4°. A Lyon, chez Aimé de la Roche, Imprimeur.

Digitized by Google

Ce Rituel a joui d'une célébrité qui nous dispense de nous étendre sur son éloge.

*Couronnes Académiques*, ou Recueil des Prix proposés par les Sociétés savantes, avec les noms de ceux qui les ont obtenues, des Concurrens distingués, des Auteurs qui ont écrit sur les mêmes sujets, le titre & le lieu de l'impression de leurs Ouvrages; précédé de l'Histoire abrégée des Académies de France; par M. Delandine, Correspondant de l'Académie des Belles-Lettres & Inscriptions, &c. 2 Vol. in-8°. Prix, 6 liv. br., 8 liv. rel. A Paris, chez Cuchet, Lib., rue & hôtel Serpente.

Cet Ouvrage, dont le titre seul explique l'idée & le plan, n'est point susceptible d'analyse. C'étoit un véritable service à rendre aux Littérateurs & aux Savans, que de leur présenter dans le même cadre toutes les questions qui ont été soumises à la discussion par les diverses Académies. Outre ce genre d'utilité assez digne d'attention, il en résultera un avantage pour les Académies elles-mêmes; celui de ne pas proposer des sujets déjà traités, comme il arrive assez souvent.

M. Delandine nous promet d'en faire autant pour les Académies Etrangères; & l'on doit l'encourager à tenir parole.

On trouve chez le même Libraire les *Mémoires d'Agriculture, d'Economie rurale & domestique*, publiés par la Société Royale d'Agriculture de Paris, année 1787. 2 Vol. in-8°. Trimestre de printemps & trimestre d'hiver.

Il est inutile de faire remarquer ici l'utilité de cette Collection.

1er., 2e. & 3e. *Rapports sur les Hôpitaux.* A Paris, chez Moutard, Imp.-Lib. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Digitized by Google

*Voyages Imaginaires*, Romanesques, Merveilleux, Allégoriques, Amusans, Comiques & Critiques; suivis des Songes & Visions, & des Romans Cabalistiques, ornés de Figures; 11e. Livraison, 2 vol. contenant la suite de Lamekis; ou Voyages dans la terre intérieure; Azor, ou le Prince enchanté; les Hommes volans, ou les Aventures de Pierre Wilkins.

Cette Collection formera 40 Volumes in-8°., dont le prix est de 3 liv. 12 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

Il paroîtra régulièrement 2 Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette Collection, à Paris, rue & hôtel Serpente, chez Cuchet, Libraire, Editeur des Œuvres de Le Sage, 15 vol. in-8°., avec Fig.; de celles de l'Abbé Prévost, 39 vol. *idem*; & du Cabinet des Fées, 37 vol. in-8°. & in-12, avec & sans Figures.

*Plan de l'Enéide de Virgile*, ou exposition raisonnée de l'économie de ce Poëme, pour en faciliter l'intelligence; Ouvrage dans lequel on discute quel a été le but principal de l'Auteur en composant son Poëme; par M. Vicaire, Professeur émérite d'Eloquence, & ancien Recteur de l'Université de Paris; in-12. A Paris, chez Debure l'aîné, Lib., rue Serpente, hôtel Ferrand.

Quoique l'Enéide soit un des Poëmes les plus lus, les plus dignes de l'être, & les plus commentés, on y rencontre encore des difficultés qui embarrassent les Lecteurs les plus instruits. M. Vicaire en a fait une longue & profonde étude; & par les lumières qu'il a puisées dans les Anciens, & notamment dans Homère, il a éclairé la marche & le but du Poëte Latin. Cet Ouvrage sera très-utile à tous ceux qui veulent étudier ou enseigner la Langue Latine.

Digitized by Google

*Idée générale de la Turquie & des Turcs*, pour servir à l'intelligence des opérations de la guerre actuelle; in-8°. de 148 pages. Prix, 1 liv. 16 s. br., 2 liv. 8 s. franc de port. A Londres; & se trouve à Paris, chez Leroy, Lib., rue S. Jacques.

Cet Ouvrage peut être utile dans les circonstances présentes.

*Les Pseaumes traduits en françois*, avec des Réflexions; par le Père G. F. Berthier; 5 Volum. in-12. Prix, 15 liv. rel. A Paris, chez Mérigot le jeune, Lib., quai des Augustins.

La réputation de cet Ouvrage est faite & justement acquise.

*Observations détachées* sur les Coutumes & les usages anciens & modernes du ressort du Parlement de Metz; par feu M. Gabriel, Doyen & ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement de Metz; in-4°., Tome II. A Bouillon, aux dépens de la Société Typographique.

*La Visite d'Eté*, ou Portraits modernes, par l'Auteur de Georges Bateman & Maria; 2 Vol. in-12; traduit de l'anglois par M. de la Montagne, Auteur de plusieurs Ouvrages dramatiques. A Paris, chez Knapen & Fils, Imp.-Lib., au bas du Pont Saint-Michel.

*Robinson Crusoé*, nouvelle imitation de l'anglois, par M. Feutry, de la Société Philosophique de Philadelphie, 5e. édition, revue & corrigée avec le plus grand soin; 2 Vol. in-12. Fig. br., 3 liv. Le même, in-18, sans Fig., 2 liv. 5 s. A Paris, chez Mérigot le jeune, Lib., quai des Augustins.

Cette nouvelle imitation, débarrassée de beau-

Digitized by Google

coup d'inutilités, a obtenu un succès justifié par ses nombreuses éditions.

*L'Enfer*, Poëme du Dante, traduit de l'italien, par M. le Comte de Rivarol, in-8°.

Cette Traduction, dont nous avons parlé dans sa nouveauté, a passé dans les mains d'un autre Libraire. Elle se trouve chez Cussac, Galerie de Richelieu, au Palais-Royal, Numéros 7 & 8.

Le même Libraire vient de mettre en vente le XIe. Volume du *Théatre des Grecs*, Ouvrage très-intéressant sur lequel nous reviendrons.

*Carte du théatre de la guerre entre les Turcs, les Russes & l'Empereur*, ou Carte de la Mer Noire, comprenant la plus grande partie de l'Empire Othoman, partie des Etats de l'Empereur, de la Russie & de la Pologne. Prix, 6 liv. Dressée par Dezauche, Géographe, & successeur des Sieurs Delisle & Phil. Buache, premiers Géographes du Roi, de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chez l'Auteur, rue des Noyers.

Cette Carte, en deux grandes feuilles, qui vient d'être dressée pour le théatre de la guerre actuelle, comprend tous les pays situés entre le 34e. & le 63e. degré de longitude du Méridien de l'Isle de Fer, entre lesquels se trouvent compris Vienne, la Hongrie, la Galicie, la Bukowine, la Transilvanie, la Slavonie, la Croatie Turque, la Bosnie, la Servie, la Dalmatie, la Bulgarie, la Romanie ou Roumili, partie de l'Archipel, la Valakie, la Moldavie, la Bessarabie, l'Ukraine, la Petite-Tartarie, le Gouvernement de Tauride ou la Krimée, les Mers Noire & d'Azow, le Kuban, &c. &c. &c.

Digitized by Google

*Faits mémorables des Empereurs de la Chine*, tirés des Annales Chinoises, dédiés à MADAME, ornés de 24 Estampes in-4°., gravées par Helman, d'après les Desseins originaux de la Chine. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Hôtel de Noailles, N°. 315 ; & chez M. Ponce, Graveur, rue Sainte-Hyacinthe, N°. 19. Prix, in-4°. en feuilles, 12 liv. ; & br. en carton, 13 liv. 10 s ; sur papier vélin en feuilles, 18 liv. ; sur papier d'Hollande, peint à l'Aquarel, 48 liv. Il y aura quelques exemplaires sur grand papier, qui feront suite aux *Batailles de la Chine*. Prix, 18 liv.

L'idée de cette Collection est heureuse ; & l'exécution nous a paru répondre à l'idée. Elle sera divisée en quatre Livraisons, qui paroîtront tous les deux mois.

*L'Humanité courageuse*. A Paris, chez Sergent, Dessinateur, rue Mauconseil, N°. 62 ; & chez le Vachez, Md. d'Estampes, sous les colonnades du Palais-Royal, N°. 258. Prix, 24 s.

Cette Estampe représente l'action aussi courageuse que connue de Catherine Vassent.

*L'Irrésolution* ou *la Confidence*, Estampe gravée par J. A. Pierron, d'après le Tableau de M. Trinquesse ; & le *Retour trop précipité*, faisant pendant, gravée d'après la gouache originale de M. Lavreince. Ces deux Estampes portent 14 pouces de haut sur 10 de large. Elles sont de même grandeur que plusieurs qui ont paru, d'après MM. Baudoin, Fragonard, Borel, &c. Prix, 3 liv. pièce. Se vend à Paris, chez l'Auteur, rue & porte S. Jacques, entre le Boucher & le Boulanger, N°. 164.

Digitized by Google

12e. Livraison de la *Galerie Universelle*, par M. de Pujol, Commissaire principal des Guerres en Hainant, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Prévôt, Chef de la Ville & du Magistrat de Valenciennes, &c. Prix, 3 l. 12 s.

Ce Recueil se continue avec succès. Cette nouvelle Livraison contient les Portraits & la vie abrégée de *J. Brutus*, *J. Callot*, *Hérodote*, *Innocent XII*, *Philippe II*, *J. de Seymour*, *Suger*, & *Vignole*.

On souscrit à Paris, chez Mérigot le jeune, Lib., quai des Augustins; à Valenciennes, chez Giard; & chez les principaux Libraires du Royaume & de l'Europe.

*Portrait de Pierre-Prime-Félicien Le Tourneur*, dessiné par A. Pujos, & gravé par Ch. L. Lingée. Se trouve à Paris, chez M. Pujos, la 2e. maison après le Corps-de-Garde, place de l'Estrapade.

Ce Portrait nous a paru ressemblant & bien fait. On lit au bas ces quatre vers anonymes :

Ne croyant que traduire, il créa ses Ecrits;
Doux, sensible & modeste, il ignora sa gloire;
Il ne mourra jamais au Temple de Mémoire,
Ni dans le cœur de ses amis.

*Le Baiser à la dérobée*, Estampe nouvelle, d'après H. Fragonard, par N. F. Regnault. Prix, 12 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de Montmorency, N°. 22.

Cette Estampe, qui fait pendant au *Verrou*, est gravée avec soin, & d'un effet agréable.

*Théatre Itinéraire* de la guerre actuelle entre les Turcs, d'une part, les Russes & les Impériaux, d'autre part.

Carte relative au partage éventuel d'une partie de l'Empire Othoman, par M. Brion de Latour, Ingénieur-Géographe du Roi, 1788. A Paris, chez l'Auteur, rue du Plâtre-Saint-Jacques, N°. 29; Defnos, Lib., rue S. Jacques; Cussac, au Palais-Royal, N°. 8.

Digitized by Google

= 6 *Duos concertans*, pour Flûte & Violon, par M. F. Blasius, Œuv. 12e. Prix, 7 liv. 4 ſ. A Paris, chez M. Bouin, Md. de Muſique, rue St. Honoré, au Gagne-petit, N°. 504 ; & Blaiſot, rue Satory, à Verſailles.

*Sonate avec Flûte obligée*, par M. L. Jadin, formant le Numéro 52 *du Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres. Prix ſéparément, 3 liv. Abonnem. pour 12 Nos., 30 liv. francs de port. A Paris, chez M. Boyer, Md. de Muſique, paſſage de l'ancien Café de Foy, rue de Richelieu ; & Mme. Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

*Numéros 221 & 222 du Journal d'Ariettes Italiennes*, dédié à la Reine, contenant un Air de Sarti, & un de Cazzaniga. Prix, 2 liv. 8 ſ. Ab. pour 24 Nos., 36 & 42 liv. A Paris, chez M. Bailleux, Md. de Muſique de la Famille Royale, rue St-Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Vers.* | 49 | *Erminie.* | 67 |
| *Bouts-Rimés.* | 50 | *Eloge hiſtorique.* | 74 |
| *Charade, Enig. & Log.* | 54 | *Contes ſages & foux.* | 80 |
| *L'Influence de la découverte de l'Amérique.* | 57 | *Comédie Françoiſe.* | 83 |
| | | *Annonces & Notices.* | 88 |


## APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 14 Juin 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 13 Juin 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE

## DE

# BRUXELLES.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 24 Mai.*

L'ESCADRE Suédoise, de 12 vaisseaux de ligne & 5 frégates, dont on achève l'équipement à Carlscrone, doit mettre à la voile à la fin de ce mois. A l'instant où cet armement fut ordonné, le Collége Royal de Commerce notifia, le 15 avril, à tous les Consuls & Négocians Suédois, que, conformément au traité de neutralité armée, fait en 1780, tous contrats de fret passés pour des bâtimens nationaux, destinés à transporter des troupes ou des munitions de guerre pour le service de l'une des Puissances Belligérantes, seroient regardés comme nuls & non avenus, & que, n'avouant aucun de ces transports, le Gouvernement n'accordera aucune protection à ceux de ses Sujets dont



Digitized by Google

les navires seroient attaqués par des vaisseaux Turcs ou Barbaresques. On désigne le Vice-Amiral *Wrangel* pour le commandement de l'escadre Suédoise.

Ce n'est pas le seul armement qu'on prépare dans la Baltique : on travaille aussi avec activité dans les chantiers de Copenhague. Aux quatre vaisseaux de ligne Danois dont l'équipement a été précédemment ordonné, on en a ajouté deux autres de 64 canons. Ces armemens maritimes donnent lieu à une infinité de conjectures : on paroît croire que les deux escadres se réuniront pour agir, de concert, selon les événemens. On lie leur destination, non-seulement aux mouvemens de l'escadre Russe, mais encore à la crise actuelle de Dantzick, & l'on soupçonne quelques arrangemens secrets entre les Cours de Stockholm, de Copenhague & de Berlin. — Quoi qu'il en soit, ces différentes circonstances causent beaucoup d'inquiétude à Pétersbourg ; & dans la crainte qu'on ne rassemble un Corps de troupes Suédoises dans la Finlande, la Cour de Russie va former, de son côté, un Corps d'observation entre Oranienbaun & Crasno-Gorko, sous les ordres du Général *d'Anhalt*. — Quelques lettres interceptées ayant fait soupçonner à Pétersbourg que l'on faisoit passer hors de

Digitized by Google

l'Empire des informations sur l'état de ses forces navales & militaires, le Gouvernement, par un Edit récent, a prescrit aux Juifs de borner à l'avenir leur correspondance au seul objet du commerce.

Nous trouvons dans un Journal de Commerce, un exposé de la récolte générale & de la consommation des Soies, qui n'est pas indigne de curiosité.

La Chine, dit l'Auteur, passe pour la patrie des vers à soie ; du moins il est certain que la culture de cet insecte utile est très-ancienne dans cet Empire. La province de Tche-Kiang produit une si grande quantité de soie, que non-seulement elle en fournit suffisamment aux besoins des Chinois, mais qu'elle peut encore en vendre une bonne partie à l'Europe. La soie qu'on en tire, passe pour la plus fine & la meilleure. — Dans le dernier siècle, on fit peu d'usage en Europe de la soie de Chine ; ce n'est que depuis que nous avons commencé à fabriquer des blondes & des gazes blanches, que l'importation de cette soie est augmentée progressivement. Avant 1766, cette importation montoit déja, année commune, à 88,000 livres pesant, dont presque les trois quarts passoient en France. Depuis cette époque, elle s'est considérablement accrue. Les Anglois seuls ont importé de la Chine, dans cette année 1766, 104,000 livres pesant. La soie de Chine, malgré sa pesanteur & l'inégalité des fils, sera toujours recherchée en Europe, à cause de sa blancheur, que l'on attribue communément au climat, mais à laquelle probablement l'art des Chinois contribue beaucoup plus, puisqu'à la teinture cette soie laisse moins de déjet que toutes les autres : ce fait prouve assez clairement



Digitized by Google

que les Chinois ſont dans l'uſage d'employer, en dévidant la ſoie, un moyen propre à en ſéparer les parties hétérogènes. La ſoie de Bengale eſt auſſi fine que celle de la Chine ; on en exporte annuellement une grande quantité, ſoit écrue, ſoit ouvrée, des villes de Tatta, Cambay, Breach & Surate. Les Hollandois importent peu de cette ſoie en Europe ; ils en envoient la plus grande partie au Japon. Le bourg de Caſſambazaar eſt le comptoir Hollandois le plus conſidérable en ſoieries.

La Compagnie Angloiſe des Indes tire, par an, du Bengale, environ 700 ballots de ſoie, chacun du poids de 150 à 300 livres, ou pour la valeur de 700,000 liv. ſterl.

La Perſe produit auſſi une grande quantité de ſoie, & ſur-tout les provinces de Gilan & de Schiroan ſur la Caſpienne. La meilleure, connue ſous le nom de *Scherbaffi*, vient de la première de ces provinces ; elle n'eſt pas préparée : le fil eſt mollaſſe, & ſa couleur preſque toujours jaune. La ſoie de Bourmo eſt aſſez blanche, le fil eſt tendre, mais moins mollaſſe que celui de la ſoie dont on vient de parler. Après cette qualité, ſuit celle connue ſous le nom d'*Adaſſin* ou *ſoie de Perle*, de la province de Guendſche ; le fil n'eſt pas fin, mais d'un bel éclat. Les Anglois donnent la préférence à la ſoie de Bourmo. La grande partie de ces ſoies de Perſe paſſe à Smirne : le *batman* de 6 *okas* de ſoie Scherbaffi ſe vend 64 à 65 piaſtres, & celui d'Ardaſſin, 50 à 55. La ſoie de Bruſe eſt belle, mais de moindre qualité que la ſoie Scherbaffi. — Les ſoies d'Alep viennent de Perſe & de Paleſtine ; les blanches ſont tirées de Baruth, de Tripoli, d'Antioche, de Payeſſe, de Monu & de Bedumeur : les ſoies d'Andros ne peuvent être employées que pour tapiſſerie. — La Bulgarie fournit auſſi beaucoup de ſoie ; elle eſt blanche

Digitized by Google

& d'une bonne qualité; la meilleure eſt tirée de Zagara, Tſchirpan & Kozanlik; l'*oka* en coûte environ 10 piaſtres; la ſoie de Haskin ne coûte l'*oka* que 8 piaſtres. — La Crimée peut fournir environ 150 *okas* de ſoie.

Celle du Lævant s'exporte des iſles de l'Archipel; Tiroandro, Naxas & Chio en fourniſſent une grande quantité; on en eſtime le montant annuel à environ 20,000 livres peſant. La Morée fournit auſſi une bonne eſpèce de ſoie, la plupart jaunes. Celle de Candie eſt mal préparée, & ne peut ſervir que pour tapiſſeries & étoffes mêlées. Le *batman* des ſoies de l'Archipel ſe vend à raiſon de 8 à 10 piaſtres.

« L'Italie fournit beaucoup de ſoie: elle y eſt parfaitement bien préparée; les meilleures eſpèces de Piémont, de Meſſine, de Bergame, de Bologne & de Florence; ſuivent les ſoie de Naples, de Sicile, de Sienne, de Milan, de Sardaigne. On évalue à 560,000 livres peſant (la livre de 12 onces) la ſoie que fourniſſent par an les Etats du Roi de Sardaigne. Les fabriques de Lyon emploient ſeules annuellement pour environ 6 à 7 millions de livres tournois de ſoie écrue d'Italie. La république de Veniſe fournit auſſi beaucoup de ſoie: on fait monter, année commune, celle de Vicenze & des environs à 200,000 livres peſant. Les bonnes années produiſent dans la domination Vénitienne un million de livres de ſoie & les médiocres 500,000. Preſque toute cette ſoie paſſe en Allemagne. — Les ſoies de Toſcane montent une année portant l'autre à environ 200,000 livres peſant; la ſeule ville de Piſe & les environs en fourniſſant 240,000, le tiers environ eſt exporté. — Le produit annuel des ſoies de Milan eſt porté de 9 à 10 millions de livres. — Naples peut fournir par an un million de livres



Digitized by Google

& féroce intrépidité de ces Bosniaques. Ils se battent avec un acharnement qu'aucun danger ne déconcerte; chaque jour on en apprend de nouveaux traits. A l'action de Dubitza, on a vu huit Spahis courir à bride abattue contre une batterie, & malgré son feu soutenu, qui emporta quatre de ces Cavaliers, les deux survivans mettre en fuite les Artilleurs, enclouer les canons, & périr ensuite accablés par le secours arrivé à nos gens. Les Gazettes attribuent cette rage à l'usage excessif de l'opium; mais il est bien plus vrai que les Bosniaques ont été de tout temps ce qu'ils sont aujourd'hui, une race d'hommes qui joint à la plus grande force corporelle, le mépris de tous les dangers, & dont le courage n'est énervé, ni par la subordination, ni par l'instruction, qui apprend à raisonner beaucoup mieux qu'à se battre. D'ailleurs, les Bosniaques ont une horreur invétérée & héréditaire pour la domination Autrichienne.

On ne se douteroit guère, en lisant ce qui s'est passé à Dubitza, de la nature de ce fort Ottoman. C'est un vieux château que l'Evêque *Thauffy* fit construire sur une colline près de l'Unna. Il est entouré, ainsi que 10 autres maisons, d'un gros mur tiré assez régulièrement: devant ce mur se trouvent des redoutes & des

Digitized by Google

paliſſades. Du côté de la rivière, le château eſt défendu par la pente d'un rocher qui le rend inacceſſible. Il y avoit du côté de terre, mais hors de l'enceinte du mur, 94 maiſons, qui pendant le ſiége ont été détruites, à l'exception de 4. La garniſon de ce château étoit d'environ 600 hommes avant l'attaque; mais le 15 avril elle reçut un renfort de 6,000 hommes, & aujourd'hui on en compte plus de 20,000 dans ſes environs.

Le quartier général du Prince *de Cobourg* a été transféré à Rarence. — Le Major-général Ruſſe *de Wiſmitinof* eſt toujours poſté à Sutſcka, avec un bataillon de Grenadiers & un de chaſſeurs, deux autres bataillons Ruſſes ſont répartis à Ivanie, Rohiſna & Kuzurmik. — Quant au Corps du Comte *de Soltikof*, il a quitté nos frontières, & l'on ſuppoſe qu'il s'eſt réuni à l'armée de M. *de Romanzof*, qui paroît ſe diriger contre Bender.

Cette forteresſe fut aſſiégée, en 1771, par le ſage & valeureux Comte *de Panin*, qui ne la prit qu'au bout de deux mois. Les tranchées furent ouvertes le 30 juillet: depuis cette date juſqu'au 16 août, les Turcs firent ſept ſorties, dans leſquelles ils donnèrent les plus grandes preuves d'intrépidité: il eſt vrai qu'ils perdirent beaucoup de monde. *Mohamed Waliſſ*,



Digitized by Google

Pacha, Gouverneur de la place, se tua lui-même de chagrin. Un autre Pacha fut emporté par une bombe; mais la garnison ne perdit jamais courage; elle se donna un autre Gouverneur, qui ne se rendit que lorsque la place fut presqu'entièrement incendiée : le Comte *Panin* y ayant fait jeter un globe de compression de 400 *puds* de poudre. (Le pud pèse 40 livres.) Les Russes entrés dans la place, trouvèrent dans les plus petites rues une résistance opiniâtre; les Turcs continuèrent à se défendre jusqu'à ce que tous les chemins fussent jonchés de morts. Lorsque le Pacha se rendit, il ne lui restoit plus qu'environ 12,000 hommes, de plus de 30,000 qu'il avoit au commencement du siége.

Le 11 de ce mois, le feu a pris dans la ville de Gabel en Bohême & y a détruit 160 maisons. Un vent violent a rendu inutiles les efforts des habitans & des voisins pour arrêter plus tôt les progrès des flammes. Tout l'intérieur de cette ville est incendié; on n'a pu en sauver que 10 édifices. La perte des habitans, presque tous Manufacturiers, est immense.

Les relevés des paroisses dans l'Autriche intérieure, qui comprend la Stirie, la Carinthie & la Carniole, présentent, pour l'année 1787, les résultats suivans; savoir, 11,024 mariages, dont

Digitized by Google

6,233 en Stirie, 1,707 en Carinthie, & 3,084 en Carniole; 48,685 naiſſances, dont 25,210 en Stirie, 8,371 en Carinthie, & 15,104 en Carniole; & 55,793 morts, dont 31,007 en Stirie, 9,590 en Carinthie, & 15,196 en Carniole. Dans le nombre des mariages, on a trouvé 115 Proteſtans & 35 Mixtes; dans celui des naiſſances, 667 enfans Proteſtans, & 3,855 illégitimes; dans celui des morts, 4,065 individus morts de maladies contagieuſes, 597 qui ont péri par accident, 43 aſſaſſinés & 59 ſuicides.

*De Francfort ſur-le-Mein, le 31 Mai.*

On a des lettres authentiques de Conſtantinople, du 27 avril, qui renferment pluſieurs rapports intéreſſans; nous les citerons, ſans en garantir la parfaite certitude.

« La flotte du Capitan-Pacha, formée » en deux diviſions, eſt compoſée de 16 » vaiſſeaux de ligne, dont l'Amiral de 86 » canons, le Vice-Amiral de 74, le Contre-Amiral de 64, un de 68, quatre » de 60, deux de 58, un de 54 & cinq » de 50; ſept frégates, depuis 36 juſqu'à » 28; ſept corvettes, depuis 30 juſqu'à » 20; 13 bombardes, armées chacune » d'un canon de 24, & d'un mortier de » 8 pouces; 14 chaloupes pontées, & » deſtinées aux débarquemens, avec un » canon chacune, & 9 autres bâtimens » ſous le nom d'*Aviſos* ou *Kirlangis*,

c

Digitized by Google

» montés de petits canons : au total, 66
» bâtimens de guerre qui ont fait voile
» pour la mer Noire, & qui doivent, ou
» couvrir Oczakow, ou attaquer de nou-
» veau Kinburn. Aucun Officier étranger
» n'eſt ſur cette armée navale. Le 26
» avril, on a coupé & expoſé la tête de
» deux Entrepreneurs des charrois de
» l'armée, qui n'ont pas fourni, au jour
» preſcrit, le nombre de chevaux & de
» chameaux convenu, qui, par cette né-
» gligence, ont retardé de deux jours le
» départ de l'armée du Grand-Viſir. »

« Les places frontières de l'Empire ſont pourvues de vivres pour trente mois, & garnies de troupes & d'artillerie. . . Depuis le départ de l'armée du Grand-Viſir, le calme règne à Conſtantinople, où la ſoldateſque commettoit toute ſorte d'excès ; mais la peſte a recommencé. »

« Un Tartare dépêché de la Servie, a apporté, le 26 avril, au Camaican, la nouvelle que 4000 Autrichiens ayant paſſé la Save pour faire une irruption ſur le territoire Ottoman, ils avoient été attaqués & repouſſés avec tant de vigueur par les troupes du Grand-Viſir, qu'ils avoient été obligés de regagner la rivière ; mais les Impériaux, poſtés ſur la rive oppoſée, ayant craint de voir fondre ſur eux avec les fuyards toute l'armée Turque, prirent le parti de couper les ponts, & ſacrifièrent ce grand détachement, qui a été entièrement fabré ou fait priſonnier. Cette nouvelle eſt répandue avec profuſion à Conſtantinople : on faiſoit compliment de ce ſuccès au Camaican ; il répondit modeſtement, en l'attribuant à la puni-

Digitized by Google

tion divine, infligée à des infidèles, pour avoir violé, sans motif, une paix de 50 ans. »

« Le Grand-Seigneur a fait l'acquisition, pour 68 mille piastres, d'une corvette Angloise de 12 canons, qui avoit apporté une cargaison de poudre ci-devant achetée en Angleterre. Ce bâtiment va se joindre à l'armée navale du Capitan Pacha, retenue encore à l'entrée du Bosphore, par la contrariété des vents du nord. »

« Une frégate & un bricq Espagnols, ayant à bord un Ambassadeur de Maroc, sont arrivés à Constantinople avec 60 millions tournois en argent, que l'empereur de Maroc envoie en présent au Grand-Seigneur, pour l'aider dans la guerre actuelle : voilà un noble & riche allié ! »

« 64 déserteurs des troupes de l'Empereur ayant gagné les frontières Ottomanes, ont été conduits au camp du Grand-Visir; & avant de les incorporer dans l'armée, on leur a proposé, suivant la loi, de se faire Mahométans ; sur leur refus, unanime, on les a fait passer, sous escorte, à Constantinople, où ils sont arrivés avec quelques caisses de têtes & quelques sacs d'oreilles levées sur les Pandoures Autrichiens. Parmi ces déserteurs, il se trouvoit 28 François, 4 Hollandois, 2 Prussiens, un Suédois, & le reste étoit composé d'Allemands & de quelques Italiens. Leur troupe ayant été menée au bagne, on y a enchaîné tous ceux qui n'étoient pas François : ceux-ci, témoins de ce barbare traitement, attendoient dans le désespoir d'en subir un pareil, lorsque leur escorte les a conduits au palais de France. A la vue des armes du Roi, placées sur la porte du palais, ces malheureux ont passé tout-à-coup de la douleur la plus vive à la joie la plus enivrante, & ils ont fait retentir le cri de vive le Roi. Le Camaican les a remis en effet à l'Ambassadeur, au nom du Grand-Visir, & la liberté leur a été rendue. »

Digitized by Google

# ITALIE.

## *De Rome, le 15 Mai.*

Le 9 au soir, le Pape est revenu ici de Terracine, & de la tournée que Sa Sainteté a faite aux Marais Pontins : elle s'est trouvée un peu incommodée, & on l'a saignée deux fois par précaution. Deux Exprès, l'un d'Imola, l'autre de Ferrare, arrivérent chargés chacun de dépêches relatives au fait suivant. Le chemin qui conduit de Lugo à Imola, s'étoit trouvé si gâté, que les voituriers & autres, qui devoient le passer, furent obligés de chercher une autre route ; mais ce chemin s'étant également dégradé, les paysans eurent recours au Cardinal *Spinelli*, Légat de Ferrare, qui ordonna la réparation de la première route. Malheureusement elle touchoit les terres du Cardinal *Chiaramonti*, Evêque d'Imola, auquel le Cardinal *Spinelli* écrivit à ce sujet, sous promesse que les frais de la réparation lui seroient remboursés. Le Cardinal *Chiaramonti* crut avoir lieu de se plaindre, & répondit avec aigreur. Cependant le Cardinal *Spinelli* passa outre, & envoya 600 hommes pour achever les travaux.

L'autre Eminence ne pouvant faire tête à cette multitude, eut recours aux armes spirituelles, & lança le lendemain matin les foudres de l'excommunication, tant contre ceux qui avoient exécuté les travaux, que contre ceux qui les avoient ordonnés. Les deux Cardinaux ont porté plainte au St. Père, chacun de son côté, & ils ont expédié leurs mémoires par des Exprès. Quelle que soit la décision du S Siége, le scandale retombe sur l'un & sur l'autre, & ne sera pas aisément effacé.

Digitized by Google

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 3 Juin.*

Le *Scipio* de 64 canons, venant de Sheerneſſ, eſt le ſeptième & dernier vaiſſeau de ligne arrivé à Spithéad, pour s'y réunir aux ſix autres, qui forment l'eſcadre d'obſervation aux ordres du Contre-Amiral *Leveſon Gower*. On ignore l'inſtant précis où elle mettra à la voile, & le lieu de ſa croiſière. Elle ſera jointe par les frégates l'*Hébé* & l'*Andromède*, chargées de la répétition des ſignaux. Cette dernière eſt commandée par le Prince *William-Henri*, qui lui même a ſollicité d'être employé, ſans que Lord *Howe*, premier Lord de l'Amirauté, lui eût fait aucune offre à cet égard.

L'Eſcadre de Terre-Neuve, commandée par l'Amiral *Elliot*, devoit appareiller le 30 du mois dernier. On s'attend à voir mettre en commiſſion encore trois vaiſſeaux de ligne, pour faire le ſervice de vaiſſeaux de garde : le *Captain*, de 74 canons, dernièrement lancé à Limehouſe, eſt arrivé pour cet objet à Plymouth, où il remplacera le *Suffolk*, qui ſe rend à Chatham pour y être réparé. — La frégate l'*Amphitrite*, de 24 canons, vient auſſi

Digitized by Google

d'être portée en commission, sous les ordres du Capitaine *Stirling*.

Samedi dernier, dans l'après-midi, la Princesse *Elisabeth* se trouvant seule dans son appartement, y vit entrer brusquement un inconnu d'assez mauvaise mine. S. A. R. très-alarmée, sortit précipitamment par la porte opposée, & avertit les personnes de service. L'un des Pages entra dans l'appartement, & saisit l'inconnu, qui refusa d'avouer le motif qui l'avoit conduit au palais, & les moyens par lesquels il avoit pénétré dans l'intérieur. On l'avoit relâché, lorsque de lui-même, un instant après, il demanda avec instance d'être introduit auprès de la Princesse, « *afin de lui déclarer la passion qu'il ressentoit pour elle, & le retour qu'il en attendoit.* » A ce mot, on jugea convenable de l'arrêter, & d'informer sur le champ Milord *Sydney*, Secrétaire d'Etat, qui le fit conduire à M. *Addington*, Juge de paix. Ce Magistrat lui ayant demandé s'il étoit amoureux de la Princesse, il répondit qu'il étoit amoureux de tout le monde. Au second interrogatoire, le surlendemain, il fut constaté que ce malheureux étoit fou. Il dit que les Ducs de Cumberland, de Glocester & d'Yorck, ainsi que le Roi d'Espagne, étoient ses parens, & qu'ainsi il avoit le droit d'en-

Digitized by Google

trer au palais de la Reine ; quant à la Princesse *Elisabeth*, il ne se rappeloit pas de l'avoir jamais vue. Danois d'origine, mais né à Londres, ce maniaque se nomme *Spang*, & est Perruquier de profession. Quelques années auparavant, il avoit été confiné, pour insanité, dans l'hospice de Bethnal-Green. Il est âgé d'environ 30 ans, déguenillé, & fort doux en apparence : il a versé des larmes à la plupart des questions qu'on lui a faites. Au moment de sa détention, il n'avoit pas le sou dans sa poche, ni le moindre instrument de violence. Son état a inspiré de la pitié, & on s'est contenté de le remettre pour quelque temps à l'hospice de sa paroisse, où l'on tâchera de rétablir sa raison.

On pourroit tenir une espèce de calendrier des fous de ce genre depuis quelque temps. En 1786, *Marguerite Nicholson* s'adressa au Roi lui-même ; en 1787, *Stone* à la Princesse Royale ; en 1788, *Spang* à la Princesse *Elisabeth*.

A l'approche des vacances du Parlement, les affaires se précipitent, & les Bills particuliers, peu susceptibles de débats intéressans, se préparent rapidement, & s'accumulent. Le Journal des Séances a donc perdu à peu-près l'attrait de la curiosité. La Compagnie des Indes présenta, le 27 mai, une pétition aux

Digitized by Google

Communes, pour en obtenir la permiſſion d'ajouter à ſon fond capital un nouvel emprunt de 1,200,000 l. ſt. Le même jour, il fut décidé de renvoyer à la Seſſion prochaine l'examen ultérieur de la ſeconde charge contre Sir *Elijah-Impey*, dite *Patna-Cauſe*. Le Procureur-général obſerva que cette affaire de Patna étoit en inſtance devant le Conſeil Privé, & qu'il ſeroit impropre de faire précéder ſa déciſion d'une enquête particulière contre le Chef-Juge qui avoit préſidé au jugement rendu dans cette cauſe. Les Accuſateurs s'oppoſèrent à ce délai; M. *Burke*, entr'autres, aſſura qu'il y avoit colluſion entre la Compagnie des Indes & le Chevalier *Impey* : il s'attaqua enſuite à M. *Pitt*, qui lui répliqua très-vivement; enfin, le renvoi fut admis ſans diviſion de ſuffrages.

Hier, les Communes en grand Comité, s'occupèrent d'un Bill préſenté par le Chevalier *William Dolben*, pour régler la traite des Nègres par de nouveaux actes; on entendit les Conſeils des Intéreſſés à ce Commerce, les témoins qu'ils ont produits, & leur examen définitif fut remis à après demain.

Enfin, à la 31^e^. Séance, les Accuſateurs de M. *Haſtings* ont terminé leur procédure ſur la SECONDE CHARGE, que

Digitized by Google

M. *Shéridan* doit réſumer aujourd'hui. Voilà quatre mois conſumés à la ſeule enquête des deux premières Accuſations, & l'Accuſé doit faire la ſienne à ſon tour, & il exiſte 20 Charges au procès ! Le Chancelier avoit bien raiſon de dire que *c'étoit le ſien, & non pas celui de M. Haſtings.* De mémoire d'homme, on n'aura vu pareille procédure; & qui s'en ſeroit douté, nous le répétons, à l'ouie des déclamations affirmatives des Accuſateurs ! Nous rendrons un compte exact de ces dernières Séances; mais nous devons le faire ſur une autorité plus valable que celle des Papiers publics.

La ſemaine dernière, Miſſ *Eliſabeth*, l'une des filles de Lord Vicomte *de Courtenay*, s'eſt évadée de la maiſon paternelle avec M. *Seymour*, fils puîné du Duc *de Beaufort*, & ce couple fugitif eſt allé ſe marier en Ecoſſe. Cet événement a ſurpris ceux qui connoiſſent la modeſtie, la réſerve & toutes les qualités de Miſſ *Courtenay;* mais l'eſpoir de vaincre des réſiſtances de famille, a probablement déterminé cette évaſion. Milord *Courtenay*, à ce qu'on rapporte, n'avoit point déſapprouvé l'inclination des deux Amans; mais ayant éprouvé quelque réſiſtance aux ouvertures de mariage qu'il fit au Duc *de Beaufort*, ſa fierté ne lui permit pas de

Digitized by Google

souffrir aucune liaison entre les deux jeunes gens, qui se sont malheureusement crus au-dessus de l'autorité paternelle.

« Depuis deux mois, écrit-on de New-York le 6 avril, la seule convention qui se soit assemblée pour prendre en considération la nouvelle constitution fédérative, est celle du New-Hampshire, convoquée à Exeter le 13 février. Elle a balancé dans le parti qu'elle devoit prendre; & ne se trouvant pas encore assez éclairée sur cette matière, elle s'est ajournée au 17 juin prochain. Des cinq autres Etats qui n'ont pas encore prononcé leur vœu, savoir, le *Maryland*, la *Virginie*, la *Caroline* sept., la *Caroline* Mérid. & *N. York*, le premier a convoqué sa convention pour le 21 avril, le second pour la fin de mai, le troisième pour le 4 juillet, le quatrième pour le 12 mai, le cinquième pour le 17 juin; ainsi vers la fin de juillet, l'Amérique aura décidé cette question si importante pour sa prospérité.

Nos Papiers ont publié l'extrait suivant de M. *W. Ellis*, Officier à bord du vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Walsingham*, datée de la pointe d'Angra dans l'isle de Java, le 22 septembre 1787.

« Nous avons mis à la voile des Dunes pour la Chine, le 1^er. avril 1787, & arraisonnâmes le *Neptune*, vaisseau de la Compagnie, le 16 mai, par deux dégrés de latitude méridionale, & à 18°. de longitude orientale. Nous eûmes les sondes aux atterrages du cap de Bonne-Espérance, le 2 juillet, après avoir essuyé plusieurs coups de vent. Nous aurions désiré toucher à l'isle S. Paul, qui se trouve par les 37°. 51'. de latitude méridionale, & par les 77°. 53'. de longitude orientale, mais

Digitized by Google

le vent étant levé de la partie du S. E. grand frais, il nous fut impossible d'[illegible] »

« Le 24 juillet, notre [illegible] revolta, & ce fut avec beaucoup de peine [illegible] parvînmes à l'empêcher de s'emparer du vaisseau; les matelots s'étoient saisi des fers avec lesquels on alloit lier leurs chefs, ils les avoient jetés à la mer, & ils défioient le Capitaine de punir aucun d'eux; cependant on vint à bout, non sans peine, de les ramener à leur devoir. Le 16 août, nous comptions avoir connoissance de l'Isle de Java, & cependant en prenant hauteur à midi, nous nous trouvâmes par la latitude du détroit de la sonde sans la moindre apparence de terre. Ce contre-temps mécontenta fort l'équipage, qui avoit quitté la terre depuis 22 semaines. Le froid & la pluie nous avoient beaucoup fait souffrir à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, & depuis notre départ d'Angleterre l'équipage avoit été rationné à un quart de gallon d'eau par jour. Nous étions fort embarrassés sur le parti que nous avions à prendre; il eût été également dangereux & incertain de faire route sur le même rhumb, jusqu'à ce que nous eussions connoissance de la terre de Sumatra; & comme la mousson du S. E. souffloit grand frais, il n'y avoit pas d'apparence que nous puissions y parvenir de long-temps. »

« Un accident très-alarmant nous décida enfin sur ce que nous avions à faire. A trois heures après midi de ce jour, le vaisseau toucha sur une roche, & y resta attaché pendant quelques minutes, au bout desquelles une lame le souleva, & l'éloigna sans beaucoup d'avarie. Nous virâmes de bord sur le champ, & envoyâmes des hommes à la tête du grand mât. Ils crièrent aussi-tôt que le vaisseau étoit entouré de rochers & de brisans, & en effet nous les aperçûmes bientôt de dessus

Digitized by Google

le pont. Nous arrivâmes à l'oueſt avec aſſez de voiles, dans l'eſpérance de nous dégager; mais à dix heures du ſoir, le vaiſſeau toucha de nouveau fort rudement. Le choc fut ſi violent qu'il rompit les portes de la chambre. Le vaiſſeau continua à talonner vivement; nous nous attendions à chaque inſtant à couler bas, & en effet notre ſituation étoit à-peu-près la même que celle du *Grosvenor*, vaiſſeau de la Compagnie, qui a fait naufrage il y a quelques années ſur la côte oppoſée. »

« Cet exemple avoit tellement frappé l'équipage, qu'il étoit convaincu que ſi le vaiſſeau venoit à ſe briſer, & quelques-uns d'entre eux à être portés à terre, ils ſeroient infailliblement mangés vifs par les ſauvages. Une partie des matelots étoient convenus de ſe jeter à la mer avec une des chaloupes; & comme nous nous imaginions tous être fort près du rivage, ils étoient réſolus de faire leurs efforts pour s'y rendre. Le premier Patron & l'Ecrivain qui étoient ſur le pont, & qui connoiſſoient leur deſſein, reprochèrent aux matelots leur lâcheté, & les engagèrent à abandonner ce deſſein avant qu'il fût découvert. Ces deux officiers en inſtruiſirent cependant en ſecret le Capitaine, qui prit toutes les précautions pour qu'un ſi funeſte projet ne fût pas mis à exécution. »

« Vers les deux heures du matin, le vaiſſeau talonna ſi rudement que tout le monde s'imagina qu'il alloit ſe briſer. Il s'éleva immédiatement un cri général que l'on couloit bas. Nous ſondâmes auſſi-tôt les pompes, & quoiqu'il y eût une voie d'eau conſidérable, le danger n'étoit pas aſſez imminent pour nous annoncer une deſtruction immédiate. Le vaiſſeau enfin arriva dans dix braſſes, & nous coulâmes ſous la carène une amarre d'avant & d'arrière, & trouvâmes qu'une partie de ſa fauſſe quille étoit enlevée. A la pointe du jour, nous envoyâmes à la ſonde une chaloupe, qui nous rapporta

Digitized by Google

porta qu'il y avoit un recif giſſant du N. E. au S. O. à ſix ou ſept milles ; qu'on avoit touché pluſieurs des rochers à la gaſſe, & qu'ils portoient depuis une juſqu'à ſix braſſes d'eau. Le Capitaine & les Officiers ſe conſultèrent alors ſur le meilleur parti à prendre, étant bien réſolus de nous éloigner d'une côte où nous avions éprouvé tant de danger. On convint qu'il falloit faire route pour le détroit de Malacca, & faire de l'eau à la pointe d'Achem. En conſéquence nous arrivâmes vent arrière, & nous nous trouvâmes à un dégré de la ligne, où le calme nous prit, & nous retint pendant 15 jours. Nous éprouvâmes ici beaucoup de calamités. L'équipage, comme je l'ai déjà dit, avoit été mis à un quart d'eau par jour depuis notre départ. Il ſe trouvoit réduit à une pinte par jour, & encore à ce taux nous n'avions que pour ſept jours d'eau à bord. Tout le monde étoit rongé du ſcorbut, & la plus grande partie de l'équipage hors d'état de travailler. Nous nous trouvions ainſi entalminés dans la ſituation la plus fâcheuſe, ayant perdu notre point, & de plus avec un courant qui nous éloignoit de plus en plus de la côte d'Achem où nous voulions toucher. »

« Dans un conſeil que nous tinmes le 10 ſeptembre, il fut reconnu impoſſible de faire route pour Achem, attendu que le vent s'étoit élevé de la partie du N. O. petit frais, & un courant très-contraire. Il fut arrêté de mettre le Cap de nouveau ſur la pointe d'Angra, dans l'iſle de Java. Nous y arrivâmes enfin 10 jours après. Notre équipage étoit dans l'état le plus déplorable : la plupart des matelots étant hors d'état de ſe ſoutenir, on fut obligé de les hiſſer ſur le pont pour les deſcendre à terre. Cependant l'habileté de notre chirurgien leur rendit bientôt à tous la ſanté, & nous n'avons pas perdu un ſeul homme. J'oubliois de vous dire, qu'heureuſement



Digitized by Google

| OBJETS DE RECETTES. | PRODUITS. |
|---|---|
| *D'autre part* | 412, 24,885 |
| Remise annuelle offerte par les Administrateurs des Domaines, sur leurs traitemens | 200,000 |
| 5. Revenus casuels & Marc d'or | 5,665,000 |
| Ferme des Postes | 10,810,000 |
| 6. Augmentation à cause de la suppression des franchises & contre-seings | 1,200,000 |
| 7. Ferme des Messageries | 1,100,000 |
| 8. Ferme de Sceaux & de Poissy | 630,000 |
| 9. Abonnement des Droits de la Flandre maritime | 800,000 |
| 10. Régie des Poudres | 500,000 |
| 11. Loterie royale de France | 9,860,000 |
| 12. Vingtièmes abonnés | 574,700 |
| 13. Bénéfice des Monnoies | 533,774 |
| 14. Ferme des Affinages | 120,000 |
| 15. Dixième | 966,751 |
| 16. Etats de Languedoc | 8,584,824 |
| 17. Etats de Bretagne | 6,115,400 |
| 18. *Idem*, de Bourgogne | 3,201,508 |
| 19. *Idem*. de Provence | 1,997,031 |
| 20. Recettes générales des finances de Languedoc & Roussillon. | 1,210,426 |
| 21. *Idem*. de Bretagne | 496,060 |
| 22. *Idem*. de Bresse, Bugey & Gex | 938,128 |
| 23. *Idem*. de Provence & terres adjacentes | 895,431 |
| 24. *Idem*. de Pau, Bayonne & Foix | 1,260,079 |
| | 470,173,997 |

Digitized by Google

| OBJETS DE RECETTES. | PRODUITS. |
|---|---|
| *Ci-contre* | 470,173,997 |
| 25. Créances sur les Etats-Unis de l'Amérique | 1,600,000 |
| 26. Forges de la Chaussade | 80,000 |
| 27. Fonds des villes pour les fortifications | 561,552 |
| Don gratuit du Clergé. *Mémoire.* | |
| Débets des Comptables, anciennes créances & autres petites rentes particulières. *Mémoire.* | |
| | 472,415,549 |
| Les DÉDUCTIONS pour Charges & Assignations sur les divers objets de Recette ci-dessus spécifiés, s'élèvent à la somme de | 260,706,572 |
| RESTE NET pour le Trésor Royal | 211,708,977 |

## DEUXIÈME CHAPITRE.

### *Recettes extraordinaires.*

| | |
|---|---|
| Emprunt de 120 millions, de novembre 1787 | 120,000,000 |
| Reste à recevoir de l'Emprunt de 15 millions, ouvert en 1787, en Languedoc, pour le compte du Roi | 10,000,000 |
| Emprunt de Provence, au compte du Roi | 3,000,000 |
| Fonds à remettre au Trésor royal, par les Etats de Languedoc, pour le rachat des quatre sous pour livre de la Capitation, pour dix années | 3,000,000 |
| | 136,000,000 |



Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *De l'autre part* ..... | 177,426,000 |
| M. le Duc de Berry..... | 7,612,000 |
| 6. Appointemens & traitemens par Ordonnances particulières, accordés aux personnes attachées à la Maison du Roi, à celle de la Reine, & à la Famille royale..... | 1,239,700 |
| 7. Pensions..... | 27,000,000 |
| 8. Ponts & Chaussées..... | 2,010,000 |
| 9. Port de Cherbourg..... | ..... |
| 10. Mendicité..... | 930,000 |
| 11. Ancienne Compagnie des Indes, liquidations..... | 300,000 |
| 12. Supplément à fournir par le Trésor royal, pour les rentes de l'Hôtel-de-Ville, au-delà des fonds réservés sur la ferme, la Régie générale, &c. compris les six millions de rentes viagères de l'Edit de Mai 1787..... | 13,408,000 |
| 13. Diverses rentes, intérêts & indemnités pour acquisitions, échanges & autres arrangemens..... | 4,218,200 |
| 14. Dépenses diverses, remboursemens d'acquisitions, appointemens & traitemens par Ordonnances particulières..... | 1,408,900 |
| 15. Intérêts d'Emprunts..... | 22,084,000 |
| 16. Intérêts & frais d'anticipations ..... | 14,860,000 |
| 17. Remboursemens d'Emprunts à termes fixes..... | ..... |
| 18. Traitemens & appointemens compris dans les États des gages du Conseil ..... | 4,057,000 |
| 19. Gages des offices du Point-d'honneur ..... | 360 000 |
| | 276,933, 00 |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *Ci-contre* | 276,933,800 |
| 20. Gages, intérêts des finances, taxations & appointemens, frais de bureaux & de comptabilité des Gardes du Tréſor royal, des Tréſoriers généraux, & des Commiſſaires au bureau des dépenſes de la Maiſon du Roi | 3,169,900 |
| 21. Supplément pour les dépenſes civiles de la Corſe | 250,000 |
| 22. Secours aux familles Acadiennes, établies en Bretagne | 18,000 |
| 23. Dépenſes du département des Mines | 90,000 |
| 24. Haras | 334,000 |
| 25. Écoles Vétérinaires | 72,000 |
| 26. Dépenſes de Paris, Police générale du Royaume, Maréchauſſée de l'Iſle-de-France | 3,331,000 |
| 27. Academies, Gens de Lettres & travaux littéraires | 323,000 |
| 28. Bibliothéque du Roi | 120,000 |
| 29. Jardin du Roi & Cabinet d'hiſtoire naturelle | 107,000 |
| 30. Imprimerie royale | 90,000 |
| 31. Monnoie des médailles | 42,500 |
| 32. Hôpitaux & Enfans-trouvés | 743,000 |
| 33. Secours à des Communautés religieuſes, ſubſiſtance des Jéſuites, &c | 452,500 |
| 34. Forges de la Chauſſade | 74,000 |
| 35. Retraites & indemnités relatives aux ſuppreſſions faites dans la Maiſon du Roi & de la Reine, & dans les traitemens des Commiſſaires du Conſeil | 683,369 |
| d v | 286,834,369 |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *De l'autre part* ..... | 286,834,369 |
| 36. Intérêts & rembourſemens des charges ſupprimées dans la Maiſon du Roi & de la Reine..... | ..... |
| 37. Payement de l'arriéte des dépenſes ordinaires de la Maiſon du Roi & de la Reine..... | ..... |
| 38. Dépenſes imprévues, réſerve, &c.. ..... | ..... |
| TOTAUX..... | 286,834,369 |
| Les DÉPENSES extraordinaires (compris les rembourſemens) à ajouter aux DÉPENSES ordinaires ci-deſſus, forment la ſomme de... | 85,612,100 |
| Total des DÉPENSES ordinaires & extraordinaires, *déductions* faites des Diminutions & Réductions déjà effectuées..... | 372,446,469 |

« Le 6 Mai, il y eut une grande affluence de peuple, & beaucoup d'étrangers à la Foire de Vars, gros Bourg ſur la Charente, à deux lieues d'Angoulême. A quatre heures du ſoir, pluſieurs perſonnes prirent le parti de s'en retourner, & entrèrent, au nombre de ſoixante & plus, hommes & femmes, avec des chevaux, bœufs, vaches & veaux, dans la barque de paſſage; elle ſe trouva tellement ſurchargée, qu'à quelque diſtance

Digitized by Google

du rivage, elle fut engloutie ; cinq personnes seulement, dans le nombre desquelles est un des Bateliers, se sont sauvées, tout le reste a péri. Ce désastre a plongé dans le deuil toutes les familles des environs. Il y a peu de Villages, à cinq ou six lieues à l'entour, dont les Habitans n'ayent à gémir sur le triste sort de quelqu'un des leurs. Le même soir, vingt-cinq cadavres furent tirés de l'eau ; on en a depuis découvert quelques autres, mais il en est qu'on n'a pu encore pêcher. Cet événement doit servir à éclairer la justice des Magistrats, & les engagera à mettre un frein à l'imprudente cupidité des Bateliers, qui surchargent leurs barques de fardeaux énormes, & qui exposent les passagers aux accidens que doit naturellement occasionner le mêlange des bestiaux. »

« L'Académie de Nancy, après avoir comparé une nouvelle sphère mouvante aux planétaires connus, tel que celui qui est dans le cabinet du Roi & autres, vient de donner à M. l'Abbé Major, Professeur au Collége de Bar-le-Duc, qui en est l'Auteur, un des prix fondés par le Roi de Pologne pour les sciences & les arts. »

« Cette sphère peut être perfectionnée ; les plans & les calculs sont faits pour montrer aux yeux, par un mouvement vrai, le phénomène de la précession des équinoxes :



Digitized by Google

les points équinoxiaux & les divisions célestes feront, parallèlement à l'écliptique, une révolution rétrograde en 25,972 ans, les constellations restant immobiles, &c. Une pendule réglera tous les mouvemens qui pourront se précipiter à volonté pour les démonstrations désirées. La précision est telle, que ceux qui feront exécuter l'ouvrage en grand, pourront prédire les éclipses totales, partielles, boréales, &c. qui doivent avoir lieu dans dix ou vingt ans, & rétablir après l'opération l'état actuel du ciel. »

Nous avons reçu la lettre suivante, au sujet des Bains médicinaux du sieur Albert; elle donne une idée exacte de la nature & de l'utilité de cet établissement dispendieux.

MONSIEUR,

« Le sieur *Albert* a fait élever, à grands frais, sur le quai d'Orsay, au coin de la rue de Belle-Chasse, cet établissement, aujourd'hui reconnu de la première nécessité, & qui manquoit à la Capitale. Il y fait administrer avec succès les Bains de vapeur, & les fumigations sèches & humides, les douches ascendantes & descendantes, simples & composées d'eaux minérales factices, les Bains aromatiques, toniques & émolliens, l'art de masser à la manière de l'Inde, les Bains froids, d'immersion & d'aspersion; & par le moyen d'une Baignoire de marbre de 7 pieds 6 pouces de long, 5 pieds de profondeur, & 4 pieds 6 pouces de large, on peut nager & se replonger à différentes

Digitized by Google

reprises. Cette maison, élevée dans le quartier le plus aëré de cette Capitale, renferme non-seulement des Bains médicinaux de tous les genres; mais encore 56 chambres garnies chacune d'un lit, d'une baignoire, & de tout ce qui est nécessaire pour l'usage des Bains ordinaires. »

» Cette maison est divisée en deux sections, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes; la communication des deux sexes est interceptée d'abord par une vaste porte-cochère, sous laquelle on descend à pieds secs, tel temps qu'il fasse, & par un grand salon, de 30 pieds de long sur 13 de large, assez bien orné, dans lequel le feu brûle toute la matinée, & où les personnes des deux sexes peuvent se rassembler après le Bain, prendre des rafraichissemens, & respirer l'air atmosphérique avant de monter en voiture. »

» Cet établissement réunit tous les avantages qu'il est possible d'en espérer. Arrive-t-on malade de voyage ou de la campagne: les malades de la Capitale sont-ils nécessités de se faire transporter aux Bains, d'après l'ordonnance du Médecin? on trouve des chambres bien meublées, où règnent l'aisance & la plus grande propreté. »

» Cette vaste maison, Monsieur, n'a plus besoin que d'être connue de la nation; les succès, qu'ont eus, sous les yeux des Médecins éclairés, les Bains qu'elle renferme, assurent sa prospérité. »

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 6 Juin 1788.*

Le 27 mai, nos Etats assemblés depuis le 23, ont consenti les subsides ordinaires; & le même jour, LL. AA. RR. leur ont

Digitized by Google

adreſſé une dépêche, dans laquelle Elles déclarent, au nom de l'Empereur, « que » S. M. daigne accorder l'oubli total du » paſſé, & rendre à la Nation & à ſes » Repréſentans, ſon ancienne bienveil- » lance & ſa confiance, de la continuation » deſquelles les Etats ne pourroient mieux » s'aſſurer, qu'en lui donnant ſans ceſſe » les preuves réelles & conſtantes de leur » attachement à ſa Perſonne & au bien » de ſon royal ſervice : ſentimens auxquels » S. M. eſt d'autant plus en droit de s'at- » tendre, que, réſolue de maintenir la » conſtitution actuelle de ſes provinces » Belgiques, Elle s'occupe conſtamment » de tout ce qui peut contribuer à leur » bien-être & proſpérité. »

Le Stadthouder & ſa famille ſont partis, le 29 mai, de la Haye, pour ſe rendre au château de Loo, où ils recevront la viſite du Roi de Pruſſe. — Un courier de Berlin a apporté à L. H. P. les ratifications du traité d'alliance entre S. M. P. & la République, qui avoient été échangées le 16, par le Miniſtre du Cabinet du Roi & par le Baron *de Rheede*, Miniſtre Plénipotentiaire de L. H. P. Cet Envoyé eſt depuis quelques jours à la Haye, où ſont également arrivées les ratifications du traité d'alliance entre la Grande-Bretagne & la République.

Digitized by Google

« Il eſt connu, dit à ce ſujet la Gazette d'Amſterdam, que M. *Caillard*, Chargé d'Affaires de la Cour de France, a remis à L. H. P. il y a quelque temps, un Mémoire relatif à ce traité. Ce Mémoire contient en ſubſtance : « Que la » Cour de France avoit été inſtruite de l'Alliance » prochaine entre l'Angleterre & l'Etat, & qu'en » conſidérant le plan de cette Alliance, Elle avoit eu » particulier fixé ſon attention ſur le 6^e. Article, » par lequel il a été ſtipulé, principalement: » *Qu'au cas qu'une des Hautes Puiſſances Contractantes fût attaquée ou menacée d'une manière hoſtile, ſoit en Amérique, ſoit en Aſie, il ſeroit ordonné aux Gouverneurs de leurs Etabliſſemens dans ces deux Parties du Monde, d'aſſiſter de la manière la plus prompte & la plus efficace la Partie attaquée ou menacée, & que les Hautes Parties contractantes ne permettront en aucun cas quelconque à quelque vaiſſeau de guerre de la Puiſſance ennemie, d'entrer dans aucun des Ports deſdites poſſeſſions.* « Qu'en concevant bien cet Article, » il paroît renfermer que les Commandans Hol» landois dans les Indes ſeront ſous les ordres de » ceux d'Angleterre, & que ſur la ſimple affir» mation de ces derniers, qu'ils ont à craindre » une attaque hoſtile de la part de la France, » les forces de toutes les Poſſeſſions Hollandoiſes » dans ces parties du monde ſeroient à leur diſ» poſition; de ſorte que les Commandans Hol» landois n'auroient ni le droit de s'aſſurer de » la vérité à l'égard de pareilles aſſertions, ni » la liberté d'attendre des ordres avant d'agir » hoſtilement contre un Allié de la République. » Que le but & les ſuites dangereuſes d'un tel » Article n'étoient que trop viſibles. Que pour » ces raiſons S. M. le Roi de France veut croire » volontiers qu'un tel Article, quoique paroiſ-

Digitized by Google

» ſant dans les copies du Traité qui ont été rendues
» publiques, ne ſe trouve point dans l'original,
» & Elle met trop de confiance dans la ſageſſe
» de L. H. P. pour leur pouvoir ſuppoſer des
» vues qui ſeroient diamétralement contraires aux
» liaiſons qui ſubſiſtent entre S. M. Très-Chré-
» tienne & la République. Que cependant S. M.
» n'aimoit pas à demeurer dans l'incertitude à cet
» égard, puiſque ni ſes principes ni ſon caractère
» ne permettoient pas d'avoir des engagemens in-
» certains, équivoques & contradictoires, que
» S. M. attend auſſi que Leurs Hautes Puiſſances
» ne contracteroient non plus. »

La réponſe de Leurs Hautes Puiſſances a été:
« Que L. H. P. avoient vu avec la plus grande
» ſatisfaction, par l'extrait des dépêches de M. le
» Comte *de Montmorin* à M. *Caillard*, Chargé
» d'Affaires de S. M. Très-Chrétienne, que le
» Roi tendant toujours juſtice à la façon de penſer
» de L. H. P. ne doute pas un moment de l'em-
» preſſement de L. H. P. à donner à S. M. une
» réponſe claire & préciſe, concernant les diffi-
» cultés qui paroiſſent s'être préſentées dans le
» 6^e. Article du Traité d'Alliance défenſive, con-
» clu entre S. M. le Roi d'Angleterre & cet Etat.
» Que L. H. P. diſpoſées en effet à donner à
» S. M. en tout temps, & en toute occaſion,
» des preuves de la ſincérité & de la pureté de
» leurs ſentimens & de leurs intentions, éprouvent
» une ſatisfaction proportionnée à la facilité avec
» laquelle Elles croient fermement pouvoir écar-
» ter, par un éclairciſſement ſimple & naturel,
» les objections de S. M. Que ſans doute Sa
» Majeſté a rendu juſtice à L. H. P. en ſuppoſant
» que l'Article 6^e. du traité avec l'Angleterre,
» diffère effectivement de celui qui ſe trouve dans
» les copies qui ont été publiées. Que la con-

Digitized by Google

» frontation de cet Article, tel qu'il se trouve
» dans l'original, avec les copies, en convaincra
» S. M., qui verra par-là que les Gouverneurs
» respectifs des établissemens d'Afrique & d'Asie,
» ne sont pas autorisés par cet Article à donner
» d'une manière arbitraire & en tous cas, une telle
» assistance prompte & efficace ; mais qu'il se
» borne à concerter mutuellement, au cas de me-
» naces hostiles, le secours que l'on pourroit se
» prêter de la manière la plus prompte & la plus
» efficace, au cas que ces menaces fussent suivies
» d'une attaque hostile. Que L. H. P. auroient
» déjà fait auprès de S. M. la même démarche,
» & lui auroient communiqué le contenu du Traité
» conclu avec S. M. le Roi de la Grande-Bre-
» tagne, si L. H. P. n'avoient pas cru devoir at-
» tendre la ratification de ce Traité, afin d'offrir
» à S. M. Très-Chrétienne une pièce complette
» & consommée. Que cependant cette ratifica-
» tion devant suivre au premier jour, & S. M.
» ne pouvant être mise en état de juger du dif-
» ferend en question que par une copie authen-
» tique, L. H. P. se servent avec empressement
» de cette occasion, pour anticiper de quelques
» jours sur la communication qu'Elles avoient
» dessein d'en donner à S. M., la priant de faire
» réflexion à la différence mentionnée ci-dessus.
» Que cependant, il faut que Leurs Hautes Puis-
» sances y ajoutent, que si l'on prenoit ce 6e.
» Article dans le sens que la dépêche du Comte
» *de Montmorin* paroit avoir en vue, la consé-
» quence qui en est tirée par ladite dépêche,
» ne passeroit cependant pas encore. Que l'obli-
» gation du traité liant les deux parties & étant
» réciproque, les Gouverneurs des Etablissemens
» Hollandois ne seroient pas plus sous les ordres
» Anglois, que les Anglois ne le seroient sous

Digitized by Google

» les leurs, & qu'ainſi les forces & les places » des Hollandois dans ces parties du monde, ne » dépendroient pas plus des Anglois, que celles » des Anglois ne ſeroient dépendantes de la Ré- » publique. Que L. H. P. ont bien voulu entrer » dans ce détail, ſeulement pour donner à S. M. » une preuve réitérée de la bonne foi qu'Elles ſe » ſont propoſée comme une Loi inviolable dans » l'obſervation de leurs engagemens, & pour lui » offrir en même temps un témoignage de leur » attachement ſincère pour la Perſonne & les déſirs » de Sa Majeſté, & dont L. H. P croient avoir » donné récemment une preuve incontestable, » dans leur façon d'agir à l'égard des Canonniers » François, qui, dans les derniers troubles, étoient » paſſés au ſervice de la Province de Hollande. » Que quoique leurs plaintes à ce ſujet fuſſent » toutes juſtes; L. H. P. les avoient cependant » ſuſpendues provisionnellement, dès que le Mi- » niſtre de Sa Majeſté leur avoit fait connoître » qu'il lui ſeroit agréable de ne pas pouſſer cette » affaire. »

« Suivant une lettre authentique de Paris, le » Gouvernement ayant découvert que la calom- » nie qui a couru, il y a quelque temps, ſur M. » le Comte *de Low*... avoit été répandue par un » écrit clandeſtin, a ſévi auſſi-tôt contre l'auteur » de cet écrit, pour s'être permis de noircir, par » un odieux menſonge, un nom reſpectable & » cher à la Nation. »

M. le Comte *de Saint-Prieſt*, Ambaſſadeur & Miniſtre-Plénipotentiaire de Sa Majeſté T. C. auprès de L. H. P. eſt arrivé à la Haye dans la ſoirée du 30 mai.

Les Etats de Zélande & ceux de Guel-

Digitized by Google

dres ayant donné leur consentement à la garantie mutuelle du Stathoudérat héréditaire, par les sept Provinces, conformément à la proposition des Etats de Hollande, du 18 février dernier, cette accession complette l'unanimité en faveur de cet acte & le consomme.

Le dernier Supplément de la Gazette de Vienne, que nous recevons à l'instant, est en date du 24 mai; il contient plusieurs dépêches, dont nous allons donner la substance. Les bulletins officiels dont on se plaint généralement, sont écrits d'un style si diffus, si embrouillé & si barbare, qu'il est impossible d'en rapporter la traduction littérale, d'une manière intelligible, surtout pour les Militaires.

« Le Général *de Wartensleben* mande que le 10 de ce mois, 5,000 Turcs, dont 4,000 cavaliers, postés près de Wladen, ont attaqué à Simbad, dans la Transilvanie, le détachement commandé par le Colonel *Kray*. L'attaque fut si vigoureuse que l'aile droite de ce détachement fut repoussée; l'ennemi passa les chevaux de frise & s'empara de deux redoutes. Dans cette position, le Colonel *Kray* prit la résolution de passer par un ravin avec une partie de ses troupes, & d'attaquer les Turcs en flanc; cette entreprise, exécutée avec fermeté, eut le succès desiré; l'ennemi fut repoussé, & s'est retiré sur deux colonnes, d'abord à Schillord & ensuite à Wladen, poste qu'il a aussi quitté pour retourner à Krajova. L'action a duré depuis 8 heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi; notre perte consiste en 100 tués & 62 blessés;

Digitized by Google

celle de l'ennemi ne peut point être indiquée ; on n'a trouvé que 20 tués sur le champ de bataille. »

« La dépêche du Général Prince *de Lichtenstein*, du 14 mai, rend compte de plusieurs tentatives de l'ennemi sur nos redoutes & le ponton sur l'Unna. Le 11, un détachement de Turcs s'empara de plusieurs de nos redoutes, mais il en fut chassé immédiatement après. Le 14, l'ennemi se porta au ponton ; il fit plusieurs attaques, & fut repoussé chaque fois. »

« Le 14 mai, un détachement de Turcs attaqua nos postes avancés près de la digue de Beschania : son projet ne réussit pas, & il fut obligé de se retirer. L'ennemi reparut ensuite renforcé, transporta du canon dans la batterie qu'il a élevée, mais il ne put rien entreprendre contre la digue. Le Pacha de Belgrade fait souvent partir des détachemens pour dissiper nos bataillons francs qui incommodent beaucoup les Turcs, en leur enlevant des transports de munitions. Un de ces détachemens a forcé dernièrement nos volontaires à quitter Croska, & il y a rétabli le pont ; mais bientôt après nos volontaires ont repris ce poste & détruit le pont d'Encrevcaw. »

» Le 8 mai, le Prince de *Cobourg* est entré avec son corps dans le camp de Rarence. »

Les lettres particulières de Vienne, du 24 mai, ajoutent à ce qu'on vient de lire, que

« Tous les régimens qui sont en Bohême, ont reçu l'ordre de marcher. Ils seront remplacés par de nouveaux régimens qu'on lève dans ce royame. »

« La grande armée est toujours au camp de Semlin. On assure qu'elle ne passera la Save qu'à l'approche de l'armée du Grand-Visir, qui dans

Digitized by Google

ce moment ne peut plus être bien éloignée de Belgrade. On penſe que ſi nos troupes remportent la victoire, cette ſortereſſe ſe rendra ſans qu'il ſoit beſoin de l'inveſtir. »

---

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« L'on ne peut diſconvenir que les détails publiés officiellement à Vienne concernant le ſiége de Dubitza, aient fait naître des réflexions peu favorables au Prince *de Lichtenſtein*, & qu'ils aient donné lieu à blâmer ce Général, comme s'il eût ſacrifié ſes troupes au paſſage d'une brêche abſolument impraticable; mais l'Empereur lui-même doit avoir été mieux inſtruit des circonſtances de l'entrepriſe, puiſque l'on voit dans le Public des copies d'une Lettre que ce Monarque lui a écrite dans les termes les plus flatteurs, & où S. M. dit entre autres à ce Général : « que, quoique » l'événement qui venoit de ſe paſſer à ſon » Corps-d'Armée, dût naturellement lui être peu » agréable, Elle ne pouvoit néanmoins que lui » rendre la juſtice la plus complette, d'avoir pris » le ſeul parti qui fût convenable aux circonſ- » tances & aux forces de ſon Corps. ( *Gazette de Leyde*, n°. 45. )

« L'Empereur perſiſte à ne recevoir aucun vo- » lontaire dans ſes armées, puiſque M. le Comte » *de Bulkeley*, Lieutenant-Général au Service » de France, qui avoit écrit à M. le Maréchal » *de Laſcy*, pour obtenir la permiſſion d'aller » faire cette campagne en Hongrie, vient d'en » recevoir une réponſe, datée de Semlin, le 30 » avril, dans laquelle il lui mande : que S. M. » Impériale eſt déterminée à ne point acquieſcer » à aucune demande ſur ce ſujet. » ( *Idem* ).

Digitized by Google

« Les nouvelles de la grande armée, dit une lettre de Vienne, du 17 mai, vont jusqu'au 6 de ce mois : elles ne font aucune mention des dispositions faites pour le passage de la Save. Cette espèce d'inaction où se trouve cette armée, a fait imaginer au public de cette ville, qu'il s'agissoit de quelque accommodement : ce bruit s'est répandu même dans les premiers cercles & parmi les Ministres, dont plusieurs soutiennent qu'il y a sur le tapis des propositions tendantes à un but aussi salutaire, alléguant, pour appuyer leur opinion, plusieurs conférences qui ont eu lieu de suite entre l'Ambassadeur de France & le Ministre des affaires étrangères. Mais si l'on convient d'un côté que ce ne sont pas les Turcs qui demandent la paix dans ce moment, où rien ne les engage à renoncer à leurs prétentions, comment peut-on se persuader de l'autre, que les propositions pacifiques ayent été faites par les deux Cours alliées, & qu'elles puissent consentir à sacrifier en pure perte les sommes immenses que leur ont coûté les préparatifs de cette guerre? Il nous semble que ni l'honneur, ni la dignité, ni l'intérêt de ces deux Puissances ne leur permettent pas de faire ce premier pas dans les conjonctures présentes, sans avoir tenté le sort des armes. Nous croyons donc pouvoir assurer que les bruits qu'on a fait courir à cet égard, sont absolument destitués de tout fondement & de toute vraisemblance. » ( *Courier du Bas-Rhin.* )

Quelques feuilles publiques viennent d'annoncer des démêlés importans entre la République des Provinces-Unies & le pays de Liége, en ajoutant que le Prince-Évêque de cette Principauté, de concert avec son Chapitre-Cathédral, formoit au sujet de Maestricht & de son territoire des réclamations, spécifiées dans un mémoire de 28 ar-

Digitized by Google

ticles, remis de sa part à L. H. P. Nous pouvons assurer de bonne part qu'il n'y a rien de vrai relativement à ces démêlés, à ces réclamations & à ce mémoire, d'autant plus controuvés, que ladite Altesse a fait elle-même désavouer ces bruits, destitués de fondement, dans la Gazette de Liége du 23 mai, où il est dit : « On se plaît à supposer » entre la Principauté de Liége & la République » de Hollande, des différends de la plus grande im- » portance, tandis qu'il n'y a de réel que quelques » légères difficultés survenues au sujet de la juris- » diction Ecclésiastique dans la ville de Maes- » tricht : difficultés sur lesquelles S. A., avec son » Chapitre Cathédral, a fait parvenir des plaintes » à L. H. P., dont l'équité est généralement re- » connue. » ( *Gazette de la Haye, n°. 66.* )

N. B. ( *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude d'aucuns des Paragraphes ci-dessus* ).

---

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

### PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Chirurgiens exempts des charges auxquelles sont assujettis les Membres des Communautés qui exercent des arts purement méchaniques.*

Un réglement de Police de la Ville de Fimes en Champagne, assujettit tous les Membres des Communautés d'arts & métiers, à assister à la Procession du S. Sacrement, & y porter des flambeaux. Il y a dans cette ville trois Maîtres en Chirurgie. Une Sentence de Police les a condamnés en l'amende pour avoir manqué d'assister à la Procession solennelle du Saint-Sacrement avec des flambeaux, conformément au réglement ; ceux-ci ont interjeté appel de la Sentence, en ont demandé l'infirmation, ainsi

Digitized by Google

que la décharge des condamnations prononcées contr'eux. Ils ont soutenu que le réglement n'ayant été fait que pour tous ceux qui exercent des arts purement méchaniques, il ne peut leur être appliqué, parce que suivant les termes des Lettres-Patentes de 1756, les Chirurgiens sont considérés comme exerçant un art vraiment libéral, & sont des Bourgeois notables, exempts, comme tels, de toutes les charges dont sont tenus ceux qui exercent les arts méchaniques, tels que les Membres des Communautés d'arts & métiers; en conséquence, ils ont demandé à être maintenus dans l'exemption d'assister avec des flambeaux à la Procession dont il s'agit. Si d'ailleurs, ont-ils observé, il n'existoit pas de loi qui leur assurât cette exemption, un motif puissant d'utilité publique, qui reclame à chaque instant les secours de leur art, seroit seul suffisant pour les exempter de cette assistance. = *L'Arrêt du* 26 avril 1788, conforme aux conclusions de M. l'Avocat-Général *d'Ambray*, a mis l'appellation & ce dont est appel au néant; émendant, a déchargé les Chirurgiens des condamnations contr'eux prononcées, les a maintenus, en leur qualité de Notables-Bourgeois, exerçant un art libéral, dans l'exemption à eux accordée par les Lettres-Patentes de 1755, de toutes les charges dont sont tenus les Membres des Communautés d'arts & métiers, & notamment dans l'exemption d'assister avec des flambeaux à la procession solennelle du Saint-Sacrement dans la Ville de Rimes.

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 21 JUIN 1788.

## PIÈCES FUGITIVES EN VÉRS ET EN PROSE.

### VERS

*A Mademoiſelle* DE GARCINS, *jouant le rôle de Chimène dans le* Cid.

Qui n'a point vu GARCINS, n'a jamais vu Chimène!
Eh! qui ſauroit mieux qu'elle émouvoir tous les cœurs;
Mes yeux, en l'admirant, laiſſent tomber ſans peine
Des pleurs qu'ils ne pourroient refuſer à ſes pleurs!
A plaindre ſes malheurs, un doux penchant m'entraîne;
Du *Cid* avec tranſport je partage l'amour;
Et mon ame étonnée adore tour à tour
Chimène dans GARCINS, & GARCINS dans Chimène.

(*Par M. Vacherot.*)



Digitized by Google

## *La Bravoure Helvétique.*

THUNDER, aux Buveurs, aux Guerriers,
Servit quarante ans de modèle.
Tout bon Suisse, avec même zèle,
S'enivre & cueille des lauriers :
» Camarade, ta Citadelle
» Contre l'ennemi tiendra-t-elle ?
» Ne la rendras-tu qu'à la mort ?
» — Au moins combattrai-je avec gloire
» Tant qu'il restera dans mon Fort
» Un coup. — A tirer ? — Non, à boire.

( *Par un Abonné.* )

## CONTE.

GRIPPEDRILLE, Sergent, suivi de deux Recors,
Conduisoit en prison, en vertu d'un par corps,
Un Créancier sans doute réfractaire ;
Lorsque sur son chemin trouvant un sien Confrère,
Ce dernier lui cria : N'avancez pas plus loin...
L'homme que vous tenez, mes amis, c'est....
mon père...
Et de l'*incarcérer*, comme vous, j'aurai soin.
Je sais bien, Maître Grippedrille,
Qu'il n'est point de profits pour vous à dédaigner ;
Mais puisqu'on trouve ici quelque chose à gagner,
Permettez que l'argent reste dans la famille.

( *Par M. le Comte de la M***.* )

Digitized by Google

*A Madame* DU BOCCAGE, *sur la nouvelle édition de ses Ouvrages.*

Muses ! dans vos vers applaudis
Je revois donc ce Paradis,
Séjour heureux de l'innocence,
Où, sages de leur ignorance,
Vos bons parens vivoient jadis
Avec beaucoup de bienséance.
Je regretterai ces beaux lieux,
Et ces jardins délicieux
Où nos grandeurs & nos chimères,
Nos illusions mensongères,
Nos parchemins, nos cordons bleus,
Et nos disputes littéraires
Ne troubloient point les jours heureux
De nos pacifiques aïeux.
Du sein de leur douce retraite,
Leur faute les fit exiler.
Sur les gouffres profonds des mers
Je suivrai, séduit par vos vers,
De Colomb la nef vagabonde ;
Mais je n'aurai point le souci
De me fixer au Nouveau-Monde ;
Car vous êtes dans celui-ci.

*Par un Abonné.*



Digitized by Google

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précedent.*

LE mot de la Charade eſt *Couvent*; celui de l'Énigme eſt *Larme*; celui du Logogriphe eſt *Monaſtère*, où l'on trouve *Mon, Ton, Son, Marne, Sarte, Sône, Mans, Orne, Rome, Ane, Roſe, Mars, Ame, Mère, Sot, Rat, Roman, Marc, Or, Métra, Autre.*

## CHARADE.

POUR le jeu ſera mon premier;
Pour le ménage mon dernier;
Pour la bouteille mon entier.

(*Par M. Glaſſon de la Severie.*)

## ÉNIGME.

POUR vous ſervir gratuitement,
Les fers au col, le plus ſouvent,
Aux Antipodes promptement
Je m'en vais en gambadant;
Mais j'en reviens plus gravement,
Et c'eſt toujours en pleurant,
Quelquefois même en criant,
Chargé d'un poids aſſez peſant
Et néceſſaire à tout vivant.

(*Par M. Du Bled, ancien Vic. en Anjou.*)

Digitized by Google

## LOGOGRIPHE.

Détesté des mortels, & maudit de Dieu même,
Hélas ! où puis-je me cacher ?
Chacun, dans son courroux, montre une envie extrême
De m'exterminer, me hacher.
Dans les sept pieds, Lecteur, qui forment ma substance,
On voit un instrument tranchant ;
Un mot synonyme à penchant ;
Ce qu'on souffre à regret, même dans l'opulence.
Pour mieux me dévoiler à votre intelligence,
Quoique je vous paroisse un être mal-faisant,
De mon entier ici je vous fais un présent ;
Et si cela ne vous contente,
Ce présent contient une rente ;
Peut-être aimez-vous mieux un prêt,
Je vous l'offre sans intérêt.
Si la parenté vous est chère,
En moi vous trouverez un père ;
Mais, malgré ces traits généreux,
Je n'en suis pas moins dangereux ;
Car toujours en mon corps je renferme la peste.
Si ce n'est pas assez, ma foi, cherchez le reste.

(*Par M. N. D. de Neuville aux Loges, Corr. de Lang. Et. de l'Imp. de* Monsieur.)



Digitized by Google

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*VOYAGE d'Auvergne, par M.* LE GRAND D'AUSSY ; *in*-8°. *A Paris, quai de la Mégisserie, N°. 45 ; & chez* Eugène Onfroy, *Libraire, quai des Augustins.*

AURIONS-NOUS enfin de bons voyages de chacune de nos Provinces ? Pourrions-nous enfin prouver à l'Étranger que la France est non seulement, par son local, par son étendue, & par les deux mers qu'elle tient aux deux extrémités de ses possessions, mais encore par ses sites, par ses montagnes, par ses mines, ses volcans éteints, & ses marbres, une contrée aussi riche, aussi variée, aussi pittoresque, aussi singulière dans ses productions, que la Suisse, l'Italie, le nord & le midi de l'Europe ? La France alors seroit bien connue, & un sentiment d'estime la recommanderoit à l'Étranger, à qui on n'a jusqu'ici indiqué, pour ainsi dire, que de grandes routes ; il reste à montrer les sentiers par où l'on peut être conduit aux plus intéressans résultats & aux plus grands effets.

Il ne tiendra point à M. le Grand que cette manière de voyager, & de décrire une Province, ne devienne universelle ; il a

Digitized by Google

fourni un modèle dans son Voyage d'Auvergne, & ses succès seront sans doute encourageans. Peut être que des Lecteurs frivoles ne voudroient point y trouver tant de pages remplies de détails sur l'Histoire Naturelle & sur les volcans, qui ont si souvent changé la surface de l'Auvergne, & l'ont découpée de tant de manières. Nous conviendrons au contraire que cette partie nous a satisfaits, & que nous savons gré à l'Auteur d'avoir suivi les rameaux & la famille de ces volcans, ainsi que celles des montagnes dont il nous présente les singularités & les aspects, au penchant & sur la cime desquelles s'ouvrent ces sources bienfaisantes qui ramènent l'espérance & la santé. Nous abandonnons avec regret cette analyse, qui nous meneroit trop loin; mais nous ne pourrions trop répéter que l'Auteur sait voir, suivre le fil léger de la Nature qui lie imperceptiblement un règne à l'autre, & qui peut seul nous conduire dans ce dédale obscur des créations. C'est ainsi qu'il parle, page 509, à l'occasion des stalactites. Ce morceau est aussi bien vu que bien pensé & bien écrit; & la réflexion qui le termine est si vraie, si douce! — » Je ne vous dirai rien, dit-il, » sur les stalactites du rocher de Chalasset. » Ce qu'elles ont de plus remarquable, est » que la plupart contenant des mousses & » des plantes aquatiques qui ont cru sur le » rocher, elles offrent souvent une sorte de



Digitized by Google

» végétation pierreuſe ou d'arbuſte pierre.
» On en voit même pluſieurs dont une par-
» tie eſt encore mouſſe verte, flexible, in-
» tacte; tandis que l'autre eſt déjà incruſtée
» ou commence à s'incruſter. Fontenelle
» appeloit cela *prendre la Nature ſur le fait.*
» C'eſt avec de l'eau que je la voyois for-
» mer une pierre; je voyois cette eau
» aller dans les entrailles de la terre, diſ-
» ſoudre un rocher, l'anéantir en quelque
» ſorte, & après l'avoir tranſporté au de-
» hors en le rendant inviſible à mes yeux,
» tout-à-coup me le montrer, en venant
» devant moi, le placer & le former de nou-
» veau ailleurs. La mer a autrefois élevé
» cette montagne, me diſois-je à moi-mê-
» me; par la ſuite, des feux ſouterrains l'ont
» brûlée & fondue en partie; aujourd'hui
» l'eau la ronge intérieurement, tandis
» qu'au dehors l'air travaille à la couvrir
» de verdure. Dans des milliers de ſiècles
» peut-être elle ſera une plaine marneuſe
» & fertile. C'eſt donc ainſi qu'agit la Na-
» ture! Ce qu'elle fait détruire par les élé-
» mens, elle emploie les élémens à le réta-
» blir. Ici elle diſſout un corps juſqu'à ſes
» dernières molécules; là elle reprend des
» atomes diſperſés, & par eux réédifie des
» maſſes dont le volume effraie les regards.
» Sur ce rivage elle envoye les mers dé-
» vorer & abattre une montagne; près de
» cet autre, elle leur ordonne de conſtruire
» une montagne dans une plaine. Telle eſt

Digitized by Google

» ſa marche & l'ordre de ſes loix, ajou-
» tai-je. *Diruit, ædificat*; elles ne produit
» qu'en détruiſant, elle ne détruit que pour
» produire; & c'eſt ainſi que, renouvelant
» ſans ceſſe l'enveloppe de notre foible
» globe, elle lui donne ſans ceſſe la vigueur
» d'une nouvelle vie, & les attraits d'une
» jeuneſſe éternelle «. Nous céderons en-
core à l'envie de faire connoître de quelle
manière l'Auteur s'exprime ſur l'antiquité
des volcans d'Auvergne.

» A l'époque, dit M. le Grand, page
» 95, où les volcans brûloient, le pays
» étoit inhabité ainſi qu'inhabitable. Lorſ-
» qu'ils furent éteints, il reſta, malgré leur
» extinction, inhabitable encore, parce
» qu'étant par-tout couvert de laves & de
» ſcories, il demeura ſtérile. Vers le temps
» de Céſar, au contraire, je le vois peu-
» plé; j'y vois une Nation puiſſante, qui
» commande à pluſieurs contrées voiſines,
» & qui a même placé ſur une de ſes mon-
» tagnes ſa ville capitale; mais ſi les mon-
» tagnes d'Auvergne étoient habitées alors,
» elles étoient donc redevenues fertiles, &
» pouvoient fournir à l'exiſtence & à la nour-
» riture d'un grand peuple. Or maintenant
» calculez, ſi vous l'oſez, ce qu'il a fallu
» de ſiècles à la Nature pour rendre à
» ce canton brûlé ſa fécondité primitive,
» pour décompoſer & changer en terre vé-
» gétale ces laves & ces baſaltes, dont une
» ſi grande partie eſt encore intacte au-



Digitized by Google

» jourd'hui ; pour donner enfin à cette terre
» nouvelle une épaiſſeur capable de nourrir
» des végétaux, des pâturages, des moiſſons,
» des arbres : puis, après cette ſérie de ſiècles,
» vous calculerez encore ce qu'il en a fallu
» à ſes Montagnards pour ſe multiplier au
» point d'être devenus, il y a dix-huit cents
» ans, une Nation formidable.

» La combuſtion d'un volcan n'eſt point
» l'évènement de quelques années ; en voilà
» dix-ſept cents que brûle le Véſuve ; l'Etna
» brûle depuis 2500. Eh ! qui peut devi-
» ner l'époque où ils s'éteindront pour tou-
» jours ? Les volcans d'Auvergne ne ſe
» ſont pas tous enflammés à la fois & dans
» le même temps ; vous en conviendrez
» ſans peine. Mais les fiſſiez-vous brûler
» enſemble par centaines, je vous demande
» à quelle quantité préciſe de ſiècles vous
» fixerez la durée de leur déflagration ?

» Une grande partie de l'Europe a été
» volcaniſée ; c'eſt M. de Buffon qui nous
» l'apprend. Mais en France les volcans
» n'ont occupé qu'une certaine quantité
» de pays : depuis la frontière méridionale
» du Bourbonnois juſque vers la Méditer-
» ranée, & du levant au couchant, depuis
» les montagnes du Forez juſqu'à celles du
» Limouſin ". L'Auteur place enſuite les plus anciens volcans de la Baſſe-Auvergne au midi du trou d'Enfer, c'eſt-à-dire, à la chaîne des Monts d'Or ; & dans la Haute, à celle des Salhers & du Cantal. Ceux-là,

Digitized by Google

dit-il, ont brûlé sous les eaux, & lorsque leurs montagnes étoient encore couvertes par l'Océan. Il faut lire dans le Voyage le tableaux des variétés que présentent les montagnes volcanisées.

Quant à la partie des mœurs des habitans des montagnes, l'Auteur les peint avec beaucoup de ressemblance & avec intérêt : il faut suivre les Auvergnats sur les sommités dans leurs *burons* ou chalets, les retrouver l'hiver dans leurs étables, où les familles se garantissent des atteintes piquantes du froid, & où elles s'y tiennent la moitié de l'année, depuis Octobre jusqu'en Mai, époque désirée où hommes & bétail brûlent de se répandre dans les champs. Le Curé est mandé aussitôt que la saison printanière commence ; il bénit les troupeaux, qui vont s'élancer & pâturer dans les montagnes. Les conducteurs dressent dans leurs cantonnemens les burons, qu'ils ne quittent qu'en Octobre. Les Auvergnats qui descendent dans les grandes villes, partent après les moissons, & tâchent, par leur économie & leurs travaux, d'amasser de petites sommes qu'ils rapportent à Pâques, car c'est le temps du retour. Il est rare de voir des mendians dans la montagne, chacun possède son champ & sa maison. Les pauvres sont dans la Limagne & autour de Clermont, de Riom & d'Issoire. Le paysan boit beaucoup, danse & chante volontiers. Les voix y sont généralement belles. On aime à fêter les Etrangers



Digitized by Google

*DE LA MORALE NATURELLE ; petit in-12. Se trouve à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.*

LA Nature eſt inépuiſable,
Et le travail infatigable
Eſt un Dieu qui la rajeunit,

a dit M. de Voltaire. Il en eſt de même de la Morale. Il y a long-temps que tout eſt dit ſur ce ſujet ; mais combien il reſte encore à dire où tout eſt dit ! Combien un eſprit éclairé, qui obſerve, qui réfléchit, qui approfondit, peut ſaiſir de points de vue nouveaux, appercevoir de côtés négligés, d'objets même qui ont entièrement échappé ! D'ailleurs, où la nouveauté des objets manque, le nouveauté de la manière eſt encore quelque choſe, & la manière peut toujours varier. Celle de l'Auteur de ce petit Ouvrage eſt vraiment à lui, & le diſtingue avantageuſement parmi tous les Moraliſtes anciens & modernes ; elle eſt remarquable ſur-tout par ſa briéveté ſubſtantielle, & par le mélange continuel du ſentiment avec la penſée, d'une chaleur douce avec la lumière. L'éloge dont l'Auteur paroît le plus jaloux, eſt celui d'écrire de bonne foi : il a raiſon, c'eſt un mérite rare, un mérite aimable, & qui répand ſur

Digitized by Google

quelques détails de ſon ſtyle une naïveté intéreſſante.

Il y a de l'enſemble dans ce Livre, compoſé d'une multitude de Chapitres détachés. C'eſt à la Morale naturelle que l'Auteur ſe borne. Nos actions ſont réglées ou par les beſoins mêmes de la Nature, ou par les uſages de la Société, ou par les Loix poſitives du Gouvernement ſous lequel nous vivons, quelques-unes encore par certaines coutumes religieuſes qui ont reçu de l'autorité du Gouvernement une ſanction plus ou moins préciſe.

Il n'y a qu'à ſuppoſer un moment que ces uſages, ces Loix, ces coutumes n'ont jamais exiſté; il exiſtera toujours des rapports antérieurs, qui ont rendu l'établiſſement de ces règles utile ou néceſſaire : ce ſont ces rapports dont l'Auteur recherche la première trace; ces grands objets religieux, politiques, civils, qu'il ſemble mettre pour un moment à l'écart, il les ramènera bientôt & encore plus à leur avantage, ou plutôt il nous y ramènera ſans effort par la Morale naturelle qui nous en fera ſentir la néceſſité ou l'utilité : enfin il enchaîne toutes ſes idées le plus qu'il eſt poſſible, & les fait toutes naître les unes des autres. Il en a de très-fécondes, & qui ſont, pour ainſi dire, des idées-mères. » Ce que nous appelons bonheur, dit-il, » qu'eſt-il autre choſe qu'un ſentiment plus

Digitized by Google

» vif, plus pur, plus étendu de notre
» exiſtence ? C'eſt le charme de l'Amour
» qui le fit éprouver à l'homme pour la
» première fois ; c'eſt ce charme divin qui
» l'identifie de la manière la plus intime
» avec l'objet de ſa tendreſſe, qui en fait
» un autre lui-même, mais un autre lui-
» même qu'il préfère à ſoi ; de là tant de
» ſacrifices généreux, tant d'efforts qu'on eſt
» tenté d'appeler ſurnaturels, car l'homme
» ne ſait pas aſſez par lui-même juſqu'où vont
» en tout genre les forces de la Nature, il s'en
» défie trop, ſe rebute trop aiſément ; &
» c'eſt cette défiance, c'eſt cette impatience
» qui l'empêche de parvenir au degré de
» perfection dont il eſt ſuſceptible. Com-
» bien d'hommes, dit l'Auteur, reſſem-
» blent à ce Duc d'Olonne, qui avoit parié
» qu'il traverſeroit le grand baſſin des Tui-
» leries, & qui, arrivé au milieu, aima
» mieux convenir qu'il avoit perdu, & re-
» venir ſur ſes pas que de paſſer à l'autre
» bord « !

Mais revenons nous-mêmes ſur nos pas, car nous nous écartions. Le bonheur n'eſt donc qu'un accroiſſement d'exiſtence, le malheur, qu'une perte d'exiſtence. Voilà le motif de nos eſpérances & de nos craintes, le principe de nos inclinations & de nos averſions. Il eſt donc de la nature de l'homme d'aimer la liberté qui le fait jouir de toutes ſes forces ; il eſt de ſa nature de chérir

Digitized by Google

la gloire qui ajoute à l'opinion qu'il a lui-même de ses forces, celle qu'en ont les autres. Il est de sa nature enfin de désirer l'immortalité, qui donne au sentiment de son existence toute l'étendue, toute la durée que ses vœux peuvent concevoir. Voyez combien de grandes idées religieuses, morales, politiques, &c. naissent de cette définition du bonheur. De là aussi l'apologie de l'amour moral contre un grand Philosophe & un grand Ecrivain, qui a dit qu'il n'y a que le physique de l'amour qui soit bon. » Eh ! comment proposer à l'homme » sensible de renoncer par sagesse aux plus » douces émotions du cœur & de l'imagi- » nation ? Pourquoi vouloir en dépouiller » le seul de nos besoins physiques qui en » soit susceptible « ?..... Eh ! que serviroit à l'homme d'avoir un cœur & de l'imagination, si ce n'est pour aimer mieux ?

A l'article de l'amitié : *Je ne mourrai pas*, dit l'Auteur, *sans avoir connu le bonheur ; j'eus une amie.* Et pour la peindre, il paroît qu'il s'est mépris de pinceau, & qu'il a employé celui de l'Amour.

» Oh ! s'écrie-t-il, comme mon ame étoit » attachée à la sienne ! oh ! comme mon » existence étoit toute en elle ! Il m'a fallu » des années entières pour m'habituer à » l'idée de me voir seul au monde ; j'avois » pris une si douce habitude de lui consa- » crer tous mes vœux, toutes mes pensées,

Digitized by Google

» de ne vivre que pour elle !..... Son ex-
» trême confiance ne m'avoit caché aucun
» de ſes défauts ; mais ce caractère de no-
» bleſſe & d'élévation qui n'appartenoit
» qu'à elle, ce naturel ſi vrai, ſi céleſte,
» cette grâce tout à la fois ſi pure & ſi fa-
» milière ; quels ſont les défauts, hélas !
» quels ſont les torts même que tant de
» charmes n'euſſent fait adorer « ?

Elle étoit cependant égoïſte & perſonnelle ; mais ces mots vont être expliqués, & il nous ſemble que c'eſt encore l'Amour qui les explique. » Ce moi, à qui elle avoit
» l'air de tout rapporter, ce moi étoit moins
» le ſien, qu'il n'étoit, pour ainſi dire, celui
» de tout ce qui l'entouroit ; elle ne s'ai-
» moit véritablement que pour être mieux
» aimée, pour répandre autour d'elle plus
» de charme & plus de bonheur. On étoit
» cent fois plus heureux de ce qu'on fai-
» ſoit pour elle, que de ce qu'on faiſoit pour
» ſoi. Le temps dont elle oſoit vous de-
» mander le ſacrifice, il étoit plus doux de
» l'oublier près d'elle, que de l'employer de
» toute autre manière ; le ſentiment qu'elle
» vous inſpiroit étoit toujours au deſſus de
» l'empire qu'elle aimoit à prendre ſur vous ;
» vous penſiez jouir doublement de votre
» eſprit, de votre ame, de tout votre être,
» après les avoir abandonnés à ſa douce
» fantaiſie «.

(Et toujours, comme on voit, cette aug-

Digitized by Google

mentation de jouissance & d'existence comprise dans la définition du bonheur.)

» Il n'est point de caractère qui, sous ce » charme intéressant, ne parût s'adoucir; » l'esprit devenoit meilleur, le mérite » plus aimable; sa seule présence animoit » tout & du plus vif désir de plaire, & de » ce mélange heureux de réserve & de con- » fiance qui fait toutes les délices de la » Société «.

» Que ne puis-je, ô ..... rendre immor- » telle le culte que t'a voué ma tendresse? » Pourquoi faut-il mourir sans laisser quel- » que monument digne de porter ton » nom aux siècles à venir «?

L'amour est inséparable de la jalousie, & la jalousie de la colère; aussi ces articles se suivent & naissent les uns des autres. La colère, dit Sénèque, est la seule passion qui ne soit accompagnée d'aucun plaisir. Notre Auteur trouve ce mot plus aimable que vrai. » La violence, dit-il, est le délire du » pouvoir; la colère est l'ivresse de la vio- » lence; ce qui donne à l'homme un senti- » ment si vif de ses forces, n'a qu'un charme » trop puissant, quelque tristes, quelque » funestes qu'en soient les suites «.

(Toujours la définition.)

» Ne vous flattez point que les meilleures » raisons du monde l'emportent jamais sur » la colère; souvenez-vous du trait sublime

Digitized by Google

» de Pascal : *La violence & la vérité ne* » *peuvent rien l'une sur l'autre* «.

Dans l'énumération des passions qui sont toutes traitées trop favorablement par l'Auteur, parce qu'elles donnent beaucoup d'existence, l'avarice même est traitée avec indulgence.

L'Auteur la juge plus ridicule dans ses effets, que déraisonnable dans son principe.

» Lorsque cette passion ne franchit pas » de certaines bornes, elle sauve d'une infi- » nité de foiblesses & garantit plusieurs qua- » lités essentielles, l'esprit de calcul, l'esprit » d'ordre, l'esprit de modération : appli- » quée à la chose publique, elle peut de- » venir même une grande vertu «.

Ecoutons ce que dit l'Auteur sur la sensibilité.

» De toutes les hypocrisies, celle de la » sensibilité me paroît la plus ridicule & » la plus méprisable ; & c'est proprement » le travers de ce siècle. Où est Molière ? » Point de vice à la mode qui ait mieux » mérité qu'on en fasse une justice écla- » tante au Théatre «.

Ecoutons ce qui suit, & quiconque osera exagérer sa sensibilité, s'en vanter ou s'en plaindre, sera par cela seul convaincu d'en manquer.

» Comme le véritable amour, la véri-

Digitized by Google

» table ſenſibilité craint les regards indiſ-
» crets ; elle a, ſi j'oſe m'exprimer ainſi,
» ſa modeſtie & ſa pudeur ».

Rien de plus vrai, ni de mieux ſaiſi.

Le dernier Chapitre a pour titre : *Maximes trop ſouvent oubliées.* Elles méritent qu'on s'en ſouvienne ; en voici quelques-unes.

» Gardez-vous, a dit un Sage de Perſe,
» gardez-vous d'épuiſer jamais la coupe cé-
» leſte du déſir & de l'eſpérance.

» Ne poſſédez que pour jouir, & jouiſ-
» ſez toujours comme ſi vous ne poſſédiez
» point ; vos jouiſſances en ſeront plus vi-
» ves, vos regrets en auront moins d'a-
» mertume, vos ſouvenirs plus de charme.

» Ne point s'abandonner à ſes fantaiſies,
» ce n'eſt point aſſez pour le Sage, il craint
» même de s'abandonner à ſes idées ».

Voilà un extrait bien long d'un Ouvrage bien court ; mais ce petit Livre eſt d'un grand prix.

*In tenui labor, at tenuis non gloria.*

Nous en ignorons l'Auteur.

Digitized by Google

*Bibliothèque Physico-Economique, Instructive & Amusante, Année 1788, ou 7e. Année; contenant des Mémoires, Observations-pratiques sur l'Economie rurale; les nouvelles Découvertes les plus intéressantes dans les Arts utiles & agréables; la description & la figure des nouvelles Machines & Instrumens qu'on doit y employer, d'après les expériences de leurs Auteurs; des Recettes, Pratiques, Procédés, Médicamens nouveaux, externes ou internes, qui sont relatifs aux hommes & aux animaux; les moyens d'arrêter les Incendies & autres évènemens provenant des vices & de l'altération de l'air; de nouvelles Vûes sur plusieurs points d'économie domestique, & en général sur tous les objets d'utilité & d'agrément dans la vie civile & privée. 2 Vol. in-12, avec des Planches. Prix, 5 liv. 4 s. brochés, francs de port par la Poste; & 6 liv. reliés. A Paris, chez* Buisson, *Libraire, rue Haute-feuille, N°. 20.*

Nous avons déjà parlé plusieurs fois avantageusement de ce Recueil, qui se continue avec le même soin & d'après les mêmes principes. On y rassemble tout ce qui a paru d'intéressant dans l'année sur tous les objets ci-dessus détaillés, non seu-

Digitized by Google

lement dans les Papiers publics François, mais même dans ceux des diverses Nations de l'Europe, & dans tous les Ouvrages d'Economie, d'Hiſtoire Naturelle, &c. Il ſeroit impoſſible à aucun Particulier de ſe procurer toutes ces Feuilles éparſes, & d'y retrouver, au beſoin, l'objet qu'il y auroit déjà vu; cette Bibliothèque lui en donne la facilité : ce n'eſt pas que tous les Articles qu'elle renferme ſoient également utiles; les Editeurs eux-mêmes, loin d'avoir la prétention de le croire, ſont les premiers à avertir leurs Lecteurs, que telle ou telle Recette ou Découverte prétendue qu'on a publiée, n'eſt digne d'aucune confiance, & cette précaution même eſt un nouveau mérite pour leur Recueil, puiſqu'ils mettent en garde contre beaucoup de charlataneries, dont on auroit peut-être été la dupe, ſi on ne les avoit vues annoncées que par leur Auteur. Les Notes dont ils ont ſoin d'accompagner les Articles, leur ſervent en quelque ſorte de préſervatif. Voici, par exemple, comment ils préſentent un Remède conſeillé contre la Goutte.

On a publié que l'uſage habituel de la décoction de feuilles de frêne en boiſſon, éloigne les accès de la Goutte. On met 5 à 6 feuilles dans un demi-ſeptier d'eau bouillante, qu'on laiſſe encore jeter deux ou trois bouillons. La doſe eſt d'un demi-ſeptier, à jeun. On y met un peu de ſucre ou de ſirop de guimauve, capillaire, ou autre.

Digitized by Google

*Nota.* Il y a lieu de présumer qu'une légère sueur, ou de la moiteur, ou des urines abondantes, sont les moyens que la Nature emploie pour expulser ou corriger l'humeur goutteuse, ou la partie des humeurs viciées qui la forment. Il y a une multitude de plantes dont la décoction peut avoir le même effet salutaire, mais il faut que ce soit une Goutte à un très-foible degré.

L'Ouvrage complet forme actuellement 10 Volumes, avec 29 grandes Planches, ou sept Années, qui se vendent ensemble ou séparément; savoir, l'Année 1782, un Volume; 1783, un Vol.; 1784, un Vol.; 1785, un Vol.; 1786, deux Vol.; 1787, deux Vol.; & 1788, deux Volumes.

---

*HISTOIRE abrégée de l'Antimoine, & particulièrement de sa préparation; par M.* JACQUET, *ancien Chirurgien de S. A. S. Mgr. le Prince LOUIS DE WIRTEMBERG. A Paris, chez l'Auteur, rue des Saints-Pères, N°. 56. Brochure in-12, nouvelle édition. Prix, 11 liv. 10 sous.*

HIPPOCRATE parle avec distinction de l'Antimoine dans ses Ouvrages immortels. Les différentes préparations de ce minéral, faites

Digitized by Google

faites & administrées par les plus habiles Praticiens de la Faculté de Médecine de Paris, la déterminèrent, en 1666, à prononcer en faveur de l'Antimoine. De nos jours, M. Jacquet a trouvé le moyen de le préparer d'une façon toute nouvelle, & d'obtenir par-là des succès d'une toute autre conséquence que les premiers Manipulateurs. Son Remède, revêtu des autorités les plus respectables, composé sous les yeux des Commissaires de la Faculté & de la Société Royale de Médecine, approuvé & vanté par ces deux illustres Compagnies, a bien répondu aux vûes salutaires qu'elles s'étoient proposées en l'admettant dans la pratique.

N'oublions pas ici ce que pensoit de la nouvelle préparation antimoniale un des hommes les plus experts en Chimie, le fameux Macquer, de l'Académie des Sciences : » Je la crois d'autant plus digne d'approbation, écrivoit-il, qu'il seroit à souhaiter que tous ceux qui proposent de » nouveaux médicamens, imitassent la conduite de l'Auteur de celui-ci «.

Paris, les Provinces & les Pays Etrangers ont joui de la découverte importante de M. Jacquet. Les Dartres même invétérées, ainsi que d'autres maladies de la lymphe, comme les Gales les plus rebelles, &c. ont cédé à ce puissant Remède. Les guérisons se sont multipliées, & plusieurs per-



Digitized by Google

sonnes du plus haut rang à la Cour, ou très-connues dans la Capitale, dont les accidens étoient fort graves, sont à présent saines & sauves, & jouissent de la plus brillante santé.

On trouve dans la Brochure de M. Jacquet, tout ce qu'il y a de curieux à savoir sur l'Antimoine, tant historiquement que physiquement. Les Malades, en la lisant avec attention, peuvent se conduire eux-mêmes dans le traitement. Une foule de Certificats authentiques des plus habiles Médecins & Chirurgiens du Royaume, & même de plusieurs Malades, suffisent pour prouver invinciblement que ce Remède guérit radicalement toute affection dartreuse, &c. Nous n'avons plus qu'une réflexion à faire. N'est-il pas certain que dans les objets qui intéressent la santé, & par conséquent la vie des hommes, la contrefaction peut avoir les suites les plus funestes ? C'est pour obvier à ce danger imminent, que le Sieur Jacquet, qui avoit choisi un Dépôt général pour la distribution de sa préparation antimoniale, vient de se décider à ne la laisser vendre que chez lui. C'est donc à lui seul qu'il faut s'adresser désormais pour en avoir (1), à Paris, rue des Saints-Pères, près la Croix-Rouge, N°. 56.

(1) Le prix de chaque Boîte est de 24 liv.

Digitized by Google

*L'Eleve du Plaisir ; par M.* Pratt; *traduit de l'Anglois sur la 4e. édition, par M.* L. D.; 2 *Parties in-12. Prix,* 2 *liv. A Amsterdam, chez* D. J. Changuion; *& se trouve à Paris, chez* Théophile Barrois le jeune, *Lib., quai des Augustins.*

Ce Roman est plus moral qu'on ne le croiroit d'après son titre. Nous allons donner une idée du but de l'Auteur, & du sujet de l'Ouvrage.

Plusieurs personnes avoient réfuté comme dangereuse aux mœurs, la doctrine qui résulte des fameuses Lettres de Chesterfield. L'Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons a eu le même projet ; mais il n'a pas voulu combattre son adversaire par des raisonnemens. Il a choisi pour Héros un jeune homme qui joint aux avantages de la figure, ceux de la naissance & du rang; qui, avide de jouir, charmé de l'Ouvrage de Chesterfield, en fait sa lecture habituelle, met en pratique la théorie de l'Auteur, se conduit d'après ses maximes, & par les criminels excès dont il se rend coupable, démontre les conséquences dangereuses du système de Chesterfield.



Digitized by Google

Tel eſt le but & l'idée de l'*Elève du plaiſir*. M. Pratt a pris pour le lieu de la ſcène, les eaux de Buxton ; c'eſt là que ſon Héros, par la facilité de voir du monde, & par l'aiſance qui règne dans ces ſortes de Sociétés, eſt plus à portée de choiſir ſes victimes. Cet Elève de Cheſterfield annonce la vocation la plus décidée : » Je me décide, écrit il à ſon ami, à être pour Cheſterfield ce que Garrick étoit pour Shakeſpéar ; c'eſt-à-dire, un Commentaire vivant ſur un Texte éteint «. Ses grands moyens ſont la diſſimulation & l'hypocriſie. On le voit preſque auſſi-tôt à la pourſuite de trois Belles, & il parvient à leur inſpirer à toutes trois un amour qu'il ne ſent pour aucune. Le ſang froid préſide à tous ſes projets ; il combine toutes ſes démarches. L'Auteur ne l'a environné que de perſonnes vertueuſes, tant en hommes qu'en femmes ; & tous ces gens vertueux ſont les dupes de ſa ſcélérateſſe.

Sedley ( c'eſt le nom du perſonnage ), ſe trouve en oppoſition avec un jeune homme honnête, Belmour, ſon ami, à qui il rend compte de ſes honteux ſuccès. La morale de ce Belmour eſt ſimple, ſans faſte, & contraſte parfaitement avec l'audace de ſon indigne ami. Emporté lui-même par le feu de l'âge & des paſſions, il eſt tenté un moment de ſéduire la femme d'un de ſes amis ; mais ſon caractère hon-

Digitized by Google

nête le ramène bientôt à la vertu ; & la manière dont il raconte sa faute & son repentir, est la satyre la plus victorieuse de la conduite de Sedley. Ce dernier venoit d'écrire à son ami une bonne action qu'il avoit faite, en avouant qu'il avoit eu plus de plaisir à la faire, qu'il n'en avoit éprouvé en triomphant d'une de ses maîtresses. Belmour, en réponse, lui rend compte de ce qu'il a éprouvé lui-même dans un moment où ayant voulu séduire la femme d'un de ses amis, il avoit renoncé à ce coupable projet. » Malgré tout ce que je disois pour lui plaire, le seul langage qui pouvoit l'intéresser, étoit de parler avec transport de l'homme que j'avois tant d'intérêt à bannir de son cœur. Ne trouvant point d'autres moyens, je joignis mes larmes aux siennes, & je fis un éloge brillant des qualités de son époux. Cependant ces larmes & ces éloges portèrent dans mon ame un calme ravissant ; & je ressentis cent fois plus de plaisir, qu'au moment où je les retenois pour déshonorer le mari & perdre la femme. Ceci, mon cher Sedley, peut être comparé avec ce qui t'est arrivé : si tu as trouvé plus de bonheur en faisant une action généreuse pour la fille des bains, qu'en triomphant de la belle Henriette, j'ai goûté à mon tour plus de satisfaction, en subjuguant une passion qui auroit troublé à la fois, & mon repos & celui de mon ami ; j'au-



Digitized by Google

rois déchiré le cœur d'une femme, dont la réputation maintenant eſt pure & ſans tache «.

» Je conclus de là, mon cher Sedley, que nous avons ſuivi tous deux la même route du bonheur, & que nous éprouvons une même ſenſation.... une ſenſation délicieuſe.... que nous devons à la vertu. Je n'ai qu'une réflexion à faire à ce ſujet; c'eſt de continuer notre triomphe. Goûtons encore avec joie un plaiſir ſupérieur à celui que la diſſimulation peut nous procurer. Jetons loin de nous le maſque embarraſſant du ſophiſte Cheſterfield : ſuivons la vraie route, & puiſqu'elle nous a déjà paru ſi belle, préférons la vérité à la fauſſeté, & l'honnêteté à l'hypocriſie. Croismoi, mon très-cher Sedley, ſous quelque nom que nous puiſſions diſtinguer le vice & la vertu, jamais ils ne changent; ils ſont toujours les mêmes : ni le ſophiſme, ni l'adreſſe, ni même la mode, ne peuvent pallier l'atrocité de l'un, ni détruire en rien la pureté naïve de l'autre. Penmen peut embarraſſer, les Philoſophes peuvent raffiner, les Poëtes colorer, & les Viſionnaires rêver comme il leur plaît; mais tant qu'il exiſtera des traces de la Nature, la vertu ſera belle, & le vice, horrible. Voilà ma morale : puiſſe-t-elle enfin devenir la tienne « !

Aſſurément cette morale eſt la bonne;

Digitized by Google

mais elle ne sert qu'à fatiguer Sedley, qui poursuit toujours ses desseins. Il se fait aimer des trois femmes qu'il a voulu séduire; il en déshonore deux, & il conçoit même le projet de se faire aimer d'une amie d'Henriette, pour la punir d'avoir voulu lui dérober sa victime par les conseils de l'amitié. Mais le remords l'attend au bout de ses triomphes scandaleux; environné du désespoir qu'il a jeté au sein de plusieurs familles vertueuses, voyant la belle Henriette enfermée dans un cercueil avec l'enfant qu'elle portoit dans son sein, voyant une autre de ses victimes près d'expirer dans la honte & le remords, il ne peut soutenir cet affreux spectacle; il prend sa vie en horreur, & il finit par être tué de la main d'un vertueux époux qu'il a déshonoré.

La lecture de ce Roman est très-intéressante. Au mérite de la moralité qu'il renferme, se joint celui de plusieurs caractères tracés & soutenus avec autant de force que de variété. Nous ne doutons pas qu'il ne soit accueilli parmi nous, comme il l'a été en Angleterre. Nous ne présumons pas que le Traducteur lui ait rien fait perdre de son mérite; & il seroit à désirer qu'on traduisit en aussi bon style tous les Romans qu'on fait passer dans notre Langue.



Digitized by Google

# VARIÉTÉS.

## SCIENCES ET ARTS.

*EXPOSITION de divers Ouvrages de Peinture, par Mlle.* DE BEAULIEU, *Peintre de l'Académie de Rome, dans son Cabinet, rue du Dauphin, N°. 2.*

SANS le secours d'une étude approfondie, Mlle. de Beaulieu ne seroit jamais parvenue à réunir différentes parties de son Art, dont chacune en particulier offre tant de difficultés à vaincre. On voit dans ses Ouvrages la simplicité des mouvemens réunie à l'élégance des formes, l'expression des plus purs sentimens de la Nature rendue avec autant de vivacité que de délicatesse, la force du coloris jointe à l'harmonie des effets, & partout une grace si naturelle, que l'art ne s'y aperçoit nullement.

Il semble que cette Artiste s'est attachée à exprimer dans les traits de la plupart de ses figures, cette douce mélancolie qui caractérise les ames sensibles. Dans son Tableau de la *Poésie déplorant la perte de Voltaire* (1), cette tristesse,

(1) Ce Tableau est dans le palais de l'Impératrice de Russie.

Digitized by Google

qui affecte l'ame sans la maîtriser, convenoit aux sentimens nobles & élevés que l'on suppose dans une Déité ; tandis que la naive *Galathée*, se laissant aller à la femme, peint bien l'état d'un jeune cœur qui se livre aux premières affections de la tendresse. A cette douleur ingénue, à la touche séduisante de ce Tableau, celui d'*Andromaque* oppose la fierté des tons & cette tristesse profonde que le temps ne sçauroit calmer. En approchant de l'urne qui contient la cendre d'*Hector*, ses yeux s'emplissent de larmes sans que la beauté de ses traits en soit altérée.

Cette Artiste a saisi avec le même succès la nuance de ce sentiment qui convenoit à la douleur de *Niobé* (1).

La vie & la grace respirent dans tous ses Ouvrages. La légère *Atalante* ne laisse que le regret de ne pas voir en entier un corps dont les mouvemens se déploient avec autant de grace que de souplesse.

Parmi les Têtes de caractère de Mlle. de Beaulieu, il en est de sublimes, & il n'en est point dont l'expression ne soit vivement sentie.

Le même sentiment anime ses Portraits ; celui de Madame *Houdon* respire une tendresse vraiment maternelle ; & celui de Madame *Dupaty*, cette douce affabilité qui caractérise si bien la digne épouse d'un défenseur de l'humanité.

Mlle. de Beaulieu paroît, dans toutes les parties de son Art, & principalement dans l'expression, avoir cherché à atteindre ce degré moyen en

(1) Ce Tableau a servi pour la réception de l'Auteur à l'Académie de Peinture de Rome, où il est resté.



Digitized by Google

deçà ou au delà duquel on est nécessairement froid ou exagéré. Elle a également saisi dans la plupart de ses variations, ce juste milieu dans lequel il nous semble que l'on doive toujours se maintenir. Une chair merveilleuse & ferme, un ton de couleur aimable & vrai, prouvent qu'il faut être bien aveugle pour faire de cette Artiste une Emule servile : c'est la seule imitation de la Nature qui peut procurer des succès aussi brillans & aussi mérités. L'Académie & les Connoisseurs ont rendu justice par les plus honorables suffrages au talent de Mlle. de Beaulieu ; nous engageons les Amateurs à aller jouir de ses estimables Productions.

## SPECTACLES.

### *COMÉDIE FRANÇOISE.*

C'est le Samedi 24 Mai que Mlle. de Garcins a débuté dans l'emploi des jeunes Princesses, par le rôle d'Atalide, de la Tragédie de Bajazet. Ce rôle est d'autant plus difficile a rendre, que le caractère d'Atalide est doux, sensible, passionné sans abandon, & jaloux sans emportement. Il faut donc, pour y plaire, pour y exciter de l'intérêt, devoir à la Nature une sensibilité profonde, un organe flexible & touchant, une intelligence très-étendue ; il faut joindre à ces avantages un débit pur, vrai, raisonné

Digitized by Google

de manière à prouver de l'esprit, à donner l'idée d'une grande facilité de conception, & qui cependant ne semble être que le langage de l'ame ; il faut enfin de la noblesse dans les mouvemens, de la décence dans le maintien, & de l'expression dans la figure. Il seroit sans doute très-étonnant qu'une Débutante eût réuni tant de qualités si précieuses & si rares : il l'est encore que Mlle. de Garcins en ait montré une grande partie à son premier pas dans la carrière tragique. Nous avons vu des Actrices débuter dans ce même rôle d'Atalide, & y obtenir les applaudissemens que sollicitent la jeunesse & la beauté ; ceux qu'on y a prodigués à Mlle. de Garcins ont été mérités par le talent. Jamais la modestie & l'amour, au moins depuis vingt ans, ne se sont offerts dans ce personnage sous un accord plus heureux, & l'enthousiasme du Public a pris à chaque scène un nouvel essor. Tous les cœurs étoient touchés, tous les yeux versoient des larmes. Le triomphe de Mlle. de Garcins est d'autant plus flatteur pour elle, que peut-être il est devenu mal aisé d'attacher par les secours de la simple sensibilité, des Spectateurs trop accoutumés à n'être émus que par des éclats, de l'emportement, & des mouvemens convulsifs. Cette Actrice n'a pas eu moins de succès dans le rôle de *Zaïre*. Ce succès lui a valu de la part d'un Amateur, homme qui joint à de grandes connoissances dramatiques infiniment de



Digitized by Google

graces & de délicateſſe dans l'eſprit, une lettre pleine des réflexions les plus ſages & des avis les plus utiles. Nous l'invitons à relire ſouvent cette lettre, que le Journal de Paris a publiée, & qui ne nous laiſſe point d'obſervations nouvelles à faire pour l'avantage de Mlle. de Garcins, ſi ce n'eſt une peut être, & la voici.

L'ingénuité (en ſuppoſant qu'elle doive ici trouver ſa place) & l'amour ne forment pas ſeuls la phyſionomie du rôle de Zaïre, & ce perſonnage demande preſque à chaque Acte une expreſſion différente. Au premier Acte, Zaïre eſt toute au bonheur d'aimer & d'être aimée. Au ſecond, la douce pitié, la généroſité, la tendre humanité l'intéreſſent d'abord en faveur du vieux Luſignan, & elle ſe livre toute entière à la ſenſibilité qu'elle lui inſpire. A la fin de cet Acte, elle découvre le fatal ſecret de ſa naiſſance; & ſi la Nature l'entraîne, du premier coup, aux pieds de ſon père, ce qui lui arrive, ce qu'elle apprend la jette dans un déſordre d'idées qui ne lui permet pas d'enviſager quel ſera ſon ſort, ni de ſe perſuader qu'elle peut perdre un Amant en retrouvant un père. Ce déſordre eſt difficile à rendre, & cependant il faut que l'Actrice le faſſe ſentir. Au troiſième Acte, les ordres d'un père expirant, qui lui ſont apportés par ſon frère, élèvent dans ſon cœur les combats de l'amour & de la Nature, & lui font éprouver des mouvemens de déſeſpoir; mais

Digitized by Google

ce déſeſpoir doit avoir quelque élan ſans avoir d'éclat, parce que nos paſſions, nos mouvemens prennent néceſſairement la teinte de notre caractère originel, & que celui de Zaïre eſt doux & tendre.

Dans le même Acte & dans le quatrième, l'obligation où elle eſt de diſſimuler avec Oroſmane, ſon embarras en ſa préſence, le ſouvenir d'un père mourant, l'amour qu'elle a pour le Soudan, l'inquiétude dont elle le voit agité, la paſſion qui à chaque inſtant eſt prête à la faire voler dans ſes bras, les motifs qui la retiennent, tout contribue à lui cauſer un trouble où l'amour eſt pour beaucoup, s'il ne tient pas le premier rang entre tous les ſentimens qui l'agitent; mais l'ingénuité n'y eſt pour rien. Dans la Scène où Oroſmane jaloux cherche à connoître quels ſont ou quels peuvent être les véritables ſentimens de Zaïre, Scène qui porte le Soudan à croire & à dire que ſa Favorite eſt

Tranquille dans le crime, & fauſſe avec douceur,

il y a moins d'ingénuité encore, & l'infortunée qui s'eſt enchaînée par un ſerment, ſe fait un devoir de ſe rendre impénétrable.

Nous avons mis en queſtion ſi Zaïre étoit ingénue; nous irons plus loin, & nous dirons que nous avons apperçu dans ce perſonnage, de la douceur, de la paſſion, de la franchiſe même; mais la franchiſe n'eſt pas ce qu'on appelle de l'ingénuité. Il nous ſemble auſſi

Digitized by Google

que dès le moment qu'un personnage est susceptible de faire certains raisonnemens philosophiques, il cesse d'être ingénu. Quand Zaïre dit à Fatime, dans la première Scène du premier Acte :

J'eusse été, près du Gange, esclave des faux Dieux,
Chrétienne dans Paris, Musulmane en ces lieux :
L'impression fait tout, & la Loi de nos pères
A gravé dans nos cœurs ces sacrés caractères,

on voit bien en elle une raisonneuse, une femme même très instruite pour avoir été élevée dans un Sérail; mais nous ne croyons pas que l'on puisse y trouver une ingénue; & certainement ce n'est pas à cause de ces vers & de quelques autres, qu'il seroit trop long de citer, qu'on peut appliquer à Zaïre cet autre vers de la même Tragédie :

La Nature naïve anime ses discours.

D'ailleurs c'est moins par ce qu'on dit d'un personnage dans le cours d'une action dramatique, qu'il faut juger de son caractère, que par ce qu'il dit ou par ce qu'il fait; & tout ce que fait, tout ce que dit Zaïre annonce une femme d'un caractère doux, sensible, foible, susceptible de céder aux impressions qu'on lui donne, mais jamais une femme ingénue. Les nuances qui distinguent la douceur de Zaïre de l'ingénuité, sont très-foibles, très-fugitives si l'on veut;

Digitized by Google

mais elles existent, & il n'est pas impossible de les saisir, sur tout quand on est né comme Mlle. de Garcins avec le sentiment de l'Art Dramatique, & qu'on joint à ce grand avantage celui d'une intelligence fort éclairée. La figure de cette Actrice est pleine d'expression, elle s'embellit par les pleurs; elle rappelle ce que la tradition nous a conservé de celle de Mlle. le Couvreur. Au total, il ne manque à Mlle. de Garcins que de l'habitude & de l'expérience; ainsi à quoi ne peut-elle pas parvenir d'abord avec tout ce qu'elle doit à la Nature, ensuite par les conseils du Maître qu'elle a choisi?

## *COMÉDIE ITALIENNE.*

LE Lundi 26 Mai, Mme. Crêtu (Mlle. Simonnet) a débuté dans l'emploi des Amoureuses par le rôle de *Denise* dans l'*Epreuve Villageoise*, & par celui de *Babet* dans *Blaise & Babet*.

Mme. Crêtu jouissoit en Province d'une réputation brillante. Trop de renommée est souvent une chose dangereuse. Le Spectateur exige en proportion de ce qu'il attend, & souvent il devient injuste. Le Parterre du Théatre Italien ne l'a point été avec Mme. Crêtu, il l'a bien jugée. Fort

Digitized by Google

applaudie dans le rôle de Deniſe, elle l'a été beaucoup moins dans celui de Babet; tranchons le mot, elle y a paru foible. Peut-être le ſouvenir de Mme Dugazon eſt-il ce qui lui a nui davantage. Dans celui de Deniſe elle a montré un grand uſage de la Scène, beaucoup de gaîté, d'eſprit, de vivacité, d'intelligence. Nous ajouterions même qu'elle y a mis de la grace, ſi elle ne nous avoit pas ſouvent paru maniérée. Son jeu a de la franchiſe, mais il a quelquefois trop de liberté, & il eſt plus décidé que ſenti (1). Son débit, dans le dialogue, eſt quelquefois vrai, ſouvent recherché, & il procède toujours ſur deux tons, ce qui la fait tomber dans des diſſonances fâcheuſes pour l'oreille. Sa voix, agréable dans le médium & dans les cordes graves, l'eſt beaucoup moins dans les cordes aiguës; elle y devient même aigre lorſqu'elle oublie d'y préparer & d'y filer ſes ſons. Dans la *Dot* & dans l'*Amant jaloux*, où elle s'eſt obſervée, elle a montré beaucoup moins des défauts qu'on a pu lui reprocher le premier

(1) Mme. Crétu avoit paru moins familière avec les rôles qui exigent de la ſenſibilité, qu'avec ceux qui ne demandent que de la gaîté : la manière dont, le Dimanche 15, elle a joué le rôle de Babet dans le *Droit du Seigneur*, principalement au ſecond Acte, a prouvé que les reſſources de l'art ne lui étoient point étrangères. Elle s'y eſt dédommagée du peu d'effet qu'elle avoit produit dans la ſuite des *Trois Fermiers*.

Digitized by Google

jour de son début, & elle a tiré un bien plus grand parti des avantages qu'elle doit tant à l'étude qu'à la Nature. On en peut conclure qu'avec de bons modèles & de bons avis, elle pourra se débarrasser des uns & perfectionner encore les autres. A chaque rôle dans lequel elle paroît, Mme. Crétu reçoit des applaudissemens & des encouragemens flatteurs. Elle en est digne par son talent, comme par la docilité avec laquelle elle profite des conseils qu'on lui donne, & de l'expérience qu'elle acquiert.

## ANNONCES ET NOTICES.

*ETRENNES*, ou nouvelle Conquête de Bacchus, avec un avis sur ses voyages, ou nouvelles Loix en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, & en général dans les deux Mondes : contenant, 1°. un Projet patriotique & universel en faveur de tous les pays vignobles possibles, du commerce des vins, & des consommateurs de tous les pays : 2°. le meilleur des Procédés pour avoir d'excellent vin, principalement dans les années de verdeur : 3°. la Démonstration ou les expériences publiques & répétées, depuis plusieurs années, d'une nouvelle Méthode pour accélérer la maturité & la coupe des raisins d'environ 15 jours, & même, à tout compter, de près de trois semaines, sur-tout dans les années & les régions tardives ; par M. Maupin, Officier de la feue Reine ;

Digitized by Google

in-8°. Prix, 18 s., avec le reçu signé de l'Auteur. A Paris, chez l'Auteur, rue du Pont aux-Choux, N°. 43.

Le titre de cet Ouvrage, que nous avons exprès transcrit en entier, en prouve l'utilité & l'importance ; & le nom de son Auteur, connu depuis long-temps par des découvertes dans ce genre, doit engager à le lire avec confiance.

*Discours sur le Commerce*, par M. Bonvallet des Brosses, Membre du Collége des Philalethes de Lille, prononcé le 20 Novembre 1787, dans la Séance publique dudit Collége ; in-8°. de 40 pages. A Paris, chez Orfroy, Lib. rue du Hurepoix ; & à Lille, chez Vanackere, Lib., au Bureau de l'Almanach du Commerce.

*Abrégé des Maladies des Femmes grosses & de celles qui sont accouchées*, avec quelques règles générales sur les Accouchemens, & la manière de soigner & traiter les enfans, depuis la naissance jusqu'à l'âge de puberté ; par M. Boy, Chirurgien-Major de l'Hôpital Royal & Militaire de Champlitte en Franche-Comté ; in-12. Prix, 2 liv. br. A Paris, chez Croullebois, Lib., rue des Mathurins, N°. 32 ; à Besançon, chez Protha de Chamberlan, Lib., grande rue.

Cet Ouvrage est destiné aux habitans des campagnes, & servira à les éclairer sur des dangers aussi pressans que communs parmi eux. L'Auteur s'est occupé des Maladies des femmes avant & après leur grossesse, & des soins qu'on doit aux enfans nourris par leur mère, ou confiés à des Nourrices. Une expérience de quarante ans doit prévenir en faveur des principes renfermés dans ce Livre vraiment utile.

*L'Art des Accouchemens*, propre aux instruc-

Digitized by Google

tions élémentaires des Elèves en Chirurgie, nécessaire aux Sages-Femmes pour leur indiquer les cas où elles peuvent opérer, & ceux où elles doivent mander les hommes de l'Art. Ouvrage didactique, également fait pour des personnes qui désirent s'instruire des moyens de soulager l'humanité souffrante; par M. Joseph-Charles-Gilles de la Tourette, ancien Elève de l'Ecole-pratique de Chirurgie de Paris, Maître en Chirurgie, & Démonstrateur Royal de l'Art des Accouchemens à Loudun, Prévôt en charge de sa Compagnie. 2 Vol. in-12. A Paris, chez Le Clerc, Lib., quai des Augustins; & à Angers, chez Pavie, Imp.-Lib., rue S. Laud.

Cet Ouvrage traite d'un Art bien utile à l'humanité, puisqu'il tend à sa conservation & à diminuer ses souffrances. L'Auteur, chargé par état de faire des Cours d'Accouchemens en faveur des Sages-Femmes de sa Province, a voulu mettre sous leurs yeux & par écrit les leçons qu'il leur donnoit de vive voix; son Ouvrage peut être utile aux Elèves en Chirurgie, & il s'est même efforcé de le rendre utile à tout le monde.

*Syntaxe Françoise*, ou Nouvelle Grammaire simplifiée; par M. Fabre, in-12. A Paris, chez Périsse, Libraire, Pont Saint-Michel; & chez l'Auteur, au Café d'Artois, rue de la Harpe.

Nous citerons en faveur de cette Grammaire la conclusion de MM. les Commissaires nommés par l'Académie de Lyon : » Qu'elle est écrite d'un » style clair & pur; que les principes qui la fondent sont ceux de l'Académie Françoise & de » nos meilleurs Grammairiens; qu'elle prouve des » connoissances grammaticales aussi solides qu'étendues; qu'on peut la consulter avec une entière confiance; & que les jeunes gens qui la » consulteront seront promptement initiés dans la

Digitized by Google

» Syntaxe de notre Langue, n'eussent-ils qu'une » intelligence ordinaire, & n'apportassent-ils à » cette étude, trop généralement négligée, qu'une » application médiocre «.

*Méthode pour apprendre à lire les Notes sur toutes les Clefs*; Brochure in-8°. de 24 pages. Prix, 24 sous. A Paris, chez Lecomte, Lib., rue Saint-André-des-Arts; Mercier, successeur de Mlle. Castagnery, rue des Prouvaires, N°. 33, & aux adresses ordinaires.

*Théatre des Grecs*, par le Père Brumoy, nouvelle édition, enrichie de très-belles Gravures, & augmentée de la Traduction entière des Pièces Grecques, dont il n'existe que des extraits dans toutes les éditions précédentes; & de Comparaisons, d'Observations & de Remarques nouvelles, par M. Prevost, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin; & par M. **** Tome X. A Paris, chez Cussac, Lib., rue & carrefour St-Benoît, ou au Palais-Royal, N°. 8.

Cet estimable Ouvrage se continue toujours avec un succès bien mérité.

Le même Libraire a mis en vente les Tomes X, XI & XII de son beau Plutarque.

*Lucinde*, ou les Amans traversés, Histoire presque véritable; in-12. Prix, 1 liv. 4 s. br. A Paris, chez Moinoro, Libr., rue de la Harpe, N°. 160.

Le sujet de ce Roman, c'est le récit assez rapide des longues persécutions qu'essuyent deux tendres Amans avant de pouvoir s'unir. Ils se vengent de leur persécuteur qui est tombé en leur pouvoir; & le jeune homme, en dédommagement des maux

Digitized by Google

qu'il a faits à la belle Luciude, l'oblige à souscrire pour elle un billet de 50,000 écus; le jeune homme prouve par-là que l'intérêt de son cœur ne lui a point fait perdre la tête.

On trouve aussi chez le même Libraire, *la Médecine & la Chirurgie des Pauvres*, 1 Vol. in-12. Prix, 1 liv. 16 s broché.

*Tablettes Royales* de Renommée, de Correspondance & d'Indications générales des principales Fabriques, Manufactures & Maisons de commerce de Draperie, Bonneterie & Epicerie de Paris & autres villes du Royaume & des pays Etrangers (En attendant celles de la Mercerie, Pelleterie, Librairie & Papeterie, qui paroîtront incessamment). In-8°. Prix, 4 liv. 4 s. br.; par une Société de Commis-Voyageurs & d'Amateurs du Commerce & des Arts. A Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins; Bailly, rue S. Honoré; Desnos, rue S. Jacques; la v.e Ducheſne, rue S. J. Buisson, rue Haute-feuille, N°. 20; & au Bureau d'Indication générale des Négocians & Artistes célèbres, rue d'Anjou-Dauphine, N°. 14, où l'on reçoit tous les Abonnemens, Avis, Observations & changemens relatifs à cet Ouvrage.

Cet Ouvrage est vraiment utile, & doit intéresser une classe nombreuse de Citoyens. La nouvelle forme qu'on lui a donnée pour lui procurer plus d'étendue & de clarté dans les matières & de facilité dans les recherches, d'après l'avis de plusieurs Négocians en différens genres, le rend infiniment plus recommandable.

*Essai des Essais de Goldsmith*, ou Recueil de Contes Moraux, traduits de l'anglois. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR; & se trouve chez Royez, Lib., quai des Augustins.

Digitized by Google

La réputation de Goldsmith est déjà faite en France. Il suffit de dire pour l'éloge de ce nouvel Essai, que les Contes qu'il renferme sont dignes de l'Auteur du Vicaire de Wakefield.

*The Elements, of the French Language, by Mlt. de Lanoy, an Advocate in the Parliament, and Professor of the French and Italian Languages.* Petit format. A Paris, chez l'Auteur, rue des Deux-Boules, près les Cordeliers; Momoro, Lib., rue de la Harpe, près celle du Foin, N°. 160.

*Traité des Dispenses*, par M. Collet, 2 Vol. in-8°., nouvelle édition, corrigée, refondue, & augmentée par M. C***. Prix, 8 liv. br. A Paris, Froullé, Lib., quai des Augustins; Savoie, rue S. Jacques; Varin, rue du Petit-Pont.

Cette édition ajoute un nouvel intérêt à un Ouvrage qui étoit déjà très-intéressant. On y a fait un grand nombre de corrections & d'augmentations, & on y a mis beaucoup plus de méthode. Par le jugement qu'en porte le Censeur, il paroît que ceux même qui ont quelqu'une des éditions précédentes, ne peuvent se passer de parcourir celle-ci.

*Leçons d'Histoire Naturelle*, à l'usage des jeunes gens, par le Père Cotte, &c. 3 in-12. Prix, 3 liv. relié.

*Manuel d'Histoire Naturelle*, &c. par le même, in-8°. Prix, 2 liv. 8 sous broché. A Paris, chez Barbou, Imp.-Lib., rue des Mathurins.

On trouve chez le même Libraire les *Leçons d'Histoire Naturelle* par Demandes & Réponses, à l'usage des enfans, du même Auteur; in-12. Relié en carton, 1 liv.

Digitized by Google

*Idée générale de Jésus-Christ & de son Eglise*, ou exposition des Mystères de sa naissance, de sa mort & de sa résurrection, & l'établissement de son Eglise, avec les caractères de vérité qui la distinguent des autres Sociétés Chrétiennes ; in-12. Prix, relié, 3 liv. A Paris, chez Mérigot le jeune, Lib., quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

*Elémens de Jurisprudence*, suivant les Loix Romaines & celles du Royaume ; par M. Julien, premier Professeur Royal en l'Université d'Aix, &c. &c. Auteur du Nouveau Commentaire sur le Statut de Provence. 1 Vol. in-4°. Aix, David, 1785, avec des Additions imprimées en 1787. A Aix, chez Gibelin David & Emeric David ; & à Paris, chez Nyon l'aîné & Fils, Libraires, rue du Jardinet ; Savoye, rue Saint-Jacques ; veuve Vallat-la-Chapelle, au Palais.

Cet Ouvrage contient les Elémens de la Jurisprudence suivant le Droit Romain, les Ordonnances de nos Rois, & les principales Coutumes. Le mérite en a déja été reconnu. Le Manuscrit étoit répandu depuis trente ans dans le ressort du Parlement de Provence, quand l'Auteur l'a fait imprimer. Tous les jeunes Avocats commençoient leurs études par le transcrire. On le citoit au Palais sous le nom d'*Institutes de Julien*.

*Amuse & Flora*, deux Estampes, gravées, l'une par Duché, l'autre par Legrand, imprimées en couleur. Prix, 3 l. chaque ; bistre & noir, 30 s. A Paris, chez Legrand, Graveur, rue Galande, N°. 74.

3e. *Suite des Amusemens Militaires*, contenant un choix d'Ouvertures & d'Airs pour deux Cla-

Digitized by Google

rinettes, deux Baſſons, deux Hautbois ou Flûtes, & deux Cors; par M. Beinet, Muſicien des Gardes-Suiſſes du Roi. Prix, 6 liv.

*Romance Paſtorale d'Eſtelle*, muſique de M. Torlez, de la Comédie Italienne. A Paris, chez Mlle. Lebeau, Salle des 4 colonnes, au Palais-Royal.

Numéros 17 à 25 des *Feuilles de Terpſychore*, pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, 1 liv. 4 ſ. chaque N°. Abonnement pour 52 Numéros, 30 liv. A Paris, chez Couſineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

N°. 1. *Recueil de jolis Airs*, arrangés en Duo pour 2 Clarinettes, par M. Simonin, Muſicien de M. le Duc de Montmorency. Prix, 3 liv. A Paris, chez M. Mercier, ſucceſſeur de Mlle. Gaſtagnery, rue des Prouvaires, près celle S. Honoré, N°. 34.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *Vers à Mlle de Garcins.* | 97 | *Bibliothèque Phyſico Ec.* | 118 |
| *La Bravoure Helvétique.* | 98 | *Hiſtoire abrégée.* | 120 |
| *Conte.* | Idem. | *L'Elève du Plaiſir.* | 123 |
| *A Mme. du Boccage.* | 99 | *Variétés.* | 128 |
| *Charade, Enig. & Log.* | 100 | *Comédie Françoiſe.* | 130 |
| *Voyage d'Auvergne.* | 100 | *Comédie Italienne.* | 135 |
| *De la Morale naturelle.* | 110 | *Annonces & Notices.* | 137 |


## APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 21 Juin 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 20 Juin 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE

DE

# BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varſovie, le 25 Mai 1788.*

L'on parle, depuis quelques jours, d'un rapport envoyé au Gouvernement par le Général *de Witte*, Commandant de Kaminieck, & ſuivant lequel Choczim a été bombardé & incendié, le 11, par le Corps du Prince *de Cobourg*. La ville, comme on ſait, ſimple faubourg de la forteresſe, n'eſt compoſée que de chétives maiſons en bois, qu'il n'aura pas été difficile de réduire en cendres. La garniſon, forte de 6000 hommes, s'eſt retirée dans la citadelle, qui eſt en état de ſoutenir un ſiége en règle. Après le bombardement de ces cabanes, les Autrichiens ſe ſont éloignés à quelque diſtance de la forteresſe, dans l'eſpoir de la bloquer, de lui couper les approviſion-



Digitized by Google

nemens, & de la forcer à se rendre à discrétion. Quelques jours avant, le Pacha de Choczim avoit demandé au Commandant de Kaminieck des fourrages & des vivres, qui lui ont été refusés, quoique les Russes en aient reçus pendant le temps qu'ils ont séjourné sur notre propre territoire.

L'armée du Séraskier de Bessarabie, forte de 80 mille hommes, étoit, à la fin d'avril, campée près de Bialogrod; celle du Comte *de Romanzof* s'étoit avancée, par une marche précipitée, au-delà de Dubosor, sur la gauche du Niester, & son avant-garde avoit eu déja quelques escarmouches avec des partis de l'armée Ottomane. Le Prince *Repnin*, & le Corps à ses ordres, passe pour s'être également porté en avant, & rapproché d'Oczakof. Quant au Prince *Potemkin*, on croit qu'il a passé le Bog, dans le dessein de couvrir la Crimée; mais toutes ces marches sont si incertaines, si contradictoirement annoncées d'un ordinaire à l'autre, par les Nouvellistes, qu'il est difficile de se former encore une idée exacte des opérations entamées.

La Gazette de la Cour vient de publier, en ces termes, un article qu'on ne peut passer sous silence;

« Le Ministre d'Etat & de Cabinet de S. M

» Prussienne, Comte *de Finckenstein*, fit mander » chez lui, le 29 avril, par ordre exprès de son » Monarque, le Résident de S. M. le Roi & de la » République de Pologne à la Cour de Berlin, » M. *Zablocki*; & après lui avoir témoigné la » surprise de S. M. Prussienne, des bruits répan- » dus que S. M. P., contraire aux traités conclus » avec la République, avoit dessein d'effectuer » une occupation dans les Etats de Pologne, & d'y » faire entrer ses troupes, ledit Ministre, par » ordre de son Monarque, a donné à M. *Zablocki* » l'assurance que ces bruits sont destitués de tout » fondement, & que les intentions amicales du » Roi de Prusse, pour le Roi & la République » de Pologne, sont inaltérables. La même as- » surance a aussi été réitérée à M. *Zablocki*, de » la même manière, par le second Ministre de S. » M. P., le Comte *de Hertzberg*, sur l'ordre » qu'il en avoit reçu du Monarque. »

On répand la nouvelle d'une escarmouche entre un détachement Russe & un Corps de nos troupes. Les Russes vouloient emmener de force deux cents jeunes Polonois; le Général *Potocki*, instruit de ce procédé arbitraire, détacha le Colonel *Bielak* avec 70 Cavaliers, pour empêcher cette violence: on en vint aux mains; les Russes fondirent sur les Polonois, & tuèrent le Colonel: ceux-ci furieux, chargèrent les premiers avec tant de vivacité, qu'il en resta nombre sur la place, & les autres prirent la fuite.



Digitized by Google

# ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 31 Mai.*

Les divers avis de Pétersbourg confirment le refroidiſſement ſenſible ſurvenu entre les Cours d'Angleterre & de Ruſſie, & le peu d'apparence qu'elles renouvellent ſitôt le Traité de Commerce dont il a été tant queſtion. L'aigreur eſt telle à Pétersbourg contre les Anglois, que dans la Gazette de cette ville, publiée par autorité, on a inſéré, avec une eſpèce d'affectation, les deux articles ſuivans, ſous le titre prétendu d'*Extraits de lettres de Conſtantinople*.

« Notre flotte, eſt-il dit dans le premier des ar» ticles, en parlant de la flotte Ottomane, n'eſt » pas encore en état de ſortir du canal, & manque » de munitions de guerre. Dans cet embarras, la » Sublime-Porte a reçu du ſecours de l'Angleterre, » d'où il eſt arrivé ces jours derniers, à bord de » trois navires, une grande quantité de poudre, » canons, boulets, affûts, mèches, & autres mu» nitions, au moyen deſquelles l'on va pourvoir » non-ſeulement la flotte Turque, mais auſſi l'ar» mée, qui en manquoit pareillement. » Cet article eſt de la date du 14 février. L'extrait d'une ſeconde lettre de Conſtantinople, du 26 février, porte : « Ces jours-ci, il eſt encore arrivé dans » notre port un quatrième navire Anglois avec » des armes & autres munitions de guerre pour » notre arſenal : parmi cet attirail, il y a une eſ» pèce de fuſées pour mettre le feu au gréement

Digitized by Google

» des vaisseaux dans un combat naval. Outre ces » quatre bâtimens, l'on attend encore ici à Constantinople 4 ou 5 autres vaisseaux Angloi avec » des munitions de la même espèce. Le bruit » s'est répandu, qu'à l'effet de se procurer encore » des approvisionnemens en plus grand nombre, » la Porte a résolu d'accorder aux Sujets Britanniques des avantages plus considérables » qu'aux autres Nations qui resteront neutres dans » la guerre présente, & même de leur permettre, malgré les représentations réitérées du » Shérif de la Mecque, la libre navigation sur la » mer Noire & le passage des Indes par Suez. — » La Porte a acheté la corvette Angloise, le » *Phénix*, au prix de 75 mille piastres. »

Depuis que l'on a été instruit à Stockholm de la marche d'un Corps de troupes Russes en Finlande, vers la fin de mars, & de l'établissement de ses magasins, on a mis en mouvement la plupart des régimens Suédois, qui, le 25 du mois dernier, étoient en marche vers les mêmes frontières. L'escadre de Carlscrone, augmentée de quelques frégates, devoit appareiller, le 27 du même mois, en présence du Roi, qui de Carlscrone se rendra en Norwège, où il conférera avec le Prince Royal de Danemarck, parti de Copenhague pour se rendre à l'entrevue. Le Sénat de Suède a donné, le 24 mai, sa pleine approbation à toutes les mesures prises par le Roi, en le priant de conti-



Digitized by Google

nuer celles jugées nécessaires à la défense de l'Etat.

Le Baron *Matthias de Resen*, Brigadier des armées navales de l'Impératrice de Russie, est mort à Pétersbourg, le 6 de ce mois, dans la 108e. année de son âge. Il étoit au service de Russie depuis 1715.

Voici la liste des vaisseaux de ligne Danois en armement, la *Justitia* de soixante-quatorze canons, la *Norske Love* de 70 ( Lion du Nord ), la *Louise Auguste* de 64, l'*Oldenbourg* de 64, le *Ditmarse* de 64, & la *Wilhelmine* de 60. On arme aussi les frégates la *Moen* & le *Store Beez* ( grand Belz.

*De Vienne, le 30 Mai.*

Le bulletin officiel du 24, s'est prodigieusement étendu en détails prolixes sur les trois dernières attaques que les Turcs de Belgrade avoient tentées contre nos ouvrages sur la Save, avant le 17. Des lettres particulières rapportent ces faits un peu différemment, & avec une brièveté qui nous permet de mettre leur récit sous les yeux de nos Lecteurs.

« Le dimanche 11, vers les 10 heures du matin, le canon de Belgrade commença à ronfler contre la pointe de la Save; le but des ennemis étant de ruiner les ouvrages qu'on y a faits, & de démonter les batteries qu'on y a établies. La vivacité du feu de la place augmenta successivement, & continua jusqu'après le coucher du soleil. L'Empereur, qui étoit accouru avec le Maréchal

Digitized by Google

Comte *de Lascy*, resta fort près du rivage pour donner les ordres nécessaires; mais sur les représentations efficaces du Maréchal, il s'éloigna un peu, & ne se retira qu'après que les batteries de Belgrade eurent cessé de se faire entendre. Le 12, avant le lever du soleil, elles recommencèrent à jouer comme la veille, & tonnèrent jusqu'au soir, presque sans interruption. Ces deux canonnades, dont le nombre des coups est porté à 2400, ont blessé mortellement une douzaine d'hommes, environ 50 légèrement, & n'en ont tué qu'un seul; mais le feu ayant pris à une partie de la palissade, il y en eut quelques toises de consumées. Le 13, la garnison de Belgrade se tint tranquille à cause d'une pluie abondante qui tomba ce jour; mais elle se prépara à une vigoureuse sortie: effectivement, le 14, à l'aube du jour, un Corps de 2 mille Turcs, qui s'étoient glissés à la faveur des ténèbres, dans un bois sur une isle vis-à-vis de Belgrade, en sortirent, & mirent pied à terre dans un endroit protégé par le canon de la ville; delà ils se portèrent sur les postes avancés des Autrichiens, qu'ils attaquèrent avec un courage extraordinaire; mais ils furent repoussés: une demi-heure après, ils revinrent à l'attaque, qui alors devint plus sérieuse; de sorte qu'on fut obligé d'appeler au secours quelques escadrons de Cavalerie, & un bataillon. A leur approche, les Turcs voyant l'inégalité de la partie, jugèrent à propos de se retirer, ayant laissé une trentaine de leurs morts sur le champ de bataille, & emporté le reste. On prétend que le nombre des tués du côté des Impériaux, ne va pas au-delà de 50, & à 100 celui des blessés. Le 15, le temps fut pluvieux, ce qui donna du repos aux partis; le 16, il y eut quelques coups de canon tirés de part & d'autre, mais sans aucun effet. A cette époque, il n'étoit pas ques-



Digitized by Google

tion dans le camp de passer la Save, ce dont on n'osoit presque pas parler, puisque c'étoit une espèce de mystère. »

Après l'arrivée d'un courier venu, le 27, de Semlin, il s'est répandu que, le 23, l'Empereur avoit passé la Save pour entrer en Servie, avec la première & seconde division de son armée, formant environ 80,000 hommes. Ce passage s'est exécuté près de Beschania, au moyen de trois ponts jetés sur la rivière. Le Corps de réserve, de 12,000 hommes, est resté à Semlin; mais cette nouvelle trouve beaucoup d'incrédules, sur-tout depuis le silence qu'a gardé, à ce sujet, le bulletin de la Cour, du 28, chargé, comme à l'ordinaire, de détails d'escarmouches, dont nous n'extrairons que ce qui regarde le siége de Choczim.

« On a reçu du Prince *de Cobourg* des dépêches de deux dates différentes. Les unes, du 10 mai, annoncent que les quatre bataillons Russes qui s'etoient joints à ses troupes, sous la conduite du Général Russe *Werstiminow*, se sont retirés de là sur Zbirz, dans le territoire de la République de Pologne. »

« Les secondes dépêches du Prince *de Cobourg*, en date du 21 mai, contiennent des détails assez amples sur ses entreprises contre Choczim. On y voit que le 8 mai ce Général a repris possession de son camp près de Rarence, avec les troupes à ses ordres; que le 10 il s'est avancé jusqu'à Sarochin, & le 11 contre Ruckzim dans l'ordre suivant : le bataillon de Venzel-Colloredo, In-

Digitized by Google

fanterie, avec deux divisions des Chevaux-légers de Lowenehr, s'est réuni au Corps d'armée hors du bois de Buckowine, tandis que le Major *Quietowski*, avec une division des Hussards de Burco, 2 compagnies de Pellegrini Infanterie, 2 canons & 112 Arquebusiers, s'est avancé du poste de Rohatim le long de la rive droite du Niester, & à travers le même bois, pour couvrir le flanc gauche de l'armée. D'un autre côté, le Général-Major *Jordis* dirigea sa marche sur la rive gauche du Niester, avec 4 compagnies de Pellegrini & 2 divisions de Barco, pour pouvoir au besoin soutenir le Major *Quietowski*. M. *Karaiczay*, au contraire, Lieutenant-Colonel *de Lovenehr*, pour couvrir l'aile droite de l'armée, passa le Pruth près de Molinza avec le bataillon de Kauniz Infanterie, & 2 divisions des Chevaux-légers de Lowenehr, & s'avança par la Raja jusqu'à Sankovisf, au-delà de l'alignement de l'aile droite. Comme le Corps que commandoit le Prince *de Cobourg* en personne, alloit se placer sur les hauteurs de Ruckzim, les troupes qui faisoient partie de l'avant-garde, rencontrèrent une grande partie de la garnison de Choczim; mais un bataillon d'Infanterie & une division de Cavalerie s'étant avancés pour soutenir les nôtres, leurs canons mirent bientôt l'ennemi en déroute, qui se retira en désordre; on le poursuivit jusque sous le canon de Choczim, & on prit occasion de jeter quelques obusiers dans la place, qui y mirent le feu en plusieurs endroits. Les Turcs ne laissèrent que 2 tués sur la place, ayant emporté les autres, ainsi que leurs blessés; on leur fit un prisonnier. Quant à nous, 6 tués & 26 blessés forment toute notre perte à cette action.

Cependant le Prince *de Cobourg* ne jugeant pas à propos de camper si près de l'ennemi, se retira,



Digitized by Google

sur le soir, derrière Ruckzim. Le 12, tout fut tranquille; mais le 13, un Corps Turc, composé de 1000 Fantassins & 2000 Cavaliers, avec des canons, vint attaquer le Lieutenant-Colonel *Karaiczay*, posté près de Dolinany. Cette attaque fut encore plus funeste à l'ennemi, qui fut obligé de lâcher prise avec une perte considérable. On est certain au moins de 200 *d'entre eux que les nôtres ont vu tomber*, tandis que nous n'avons eu que 3 hommes blessés. — Il ne s'est rien passé ni le 14 ni le 15; mais le 16, les nôtres ont commencé, à la pointe du jour, une vive canonnade contre la place des batteries érigées près de Braha. Le succès de cette canonnade *n'est pas douteux*, puisqu'elle a démonté une batterie ennemie, *tué beaucoup de monde*, endommagé & incendié nombre de maisons. Le feu de la place ne nous a tué qu'un Canonnier & blessé 2 hommes.

La Porte, dit-on, a nommé le Prince *Maurojeni*, Hospodar de Moldavie, à la place du Prince *Ypsilanti*, &, à ce qu'on ajoute, il s'avance vers Jassy, à la tête de 20,000 hommes. C'est *Alexis Moruzzi* qui l'a remplacé comme Hospodar de Valachie.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 7 Juin.*

Le dernier courier Russe, arrivé de Pétersbourg à Vienne, le 15 mai, a apporté à l'Ambassadeur de Russie des dépêches, dont le contenu paroît d'autant plus important, qu'après une conférence de plus d'une heure entre ce Ministre & le Chancelier d'Etat, Prince de *Kaunitz*, il a été

Digitized by Google

expédié sur le champ à l'Empereur un courier extraordinaire.

Plusieurs lettres particulières de Vienne annoncent l'espérance d'une pacification prochaine ; elles ajoutent que l'on n'attend que l'arrivée de deux couriers, pour convenir d'une armistice de quelques mois. On fonde cette conjecture sur le départ secret d'un employé à la Chancellerie d'Etat, dont le père a été Ministre de l'Empereur à Constantinople. — La grande armée a beaucoup de malades.

L'Electeur de Mayence a nommé le Comte *de Hatzfeld* son Ministre Plénipotentiaire aux Cours de Berlin & de Dresde.

L'Electeur Palatin est arrivé, le 28 mai, de Munich à son château de Schwezingen près de Manheim, où l'Electrice l'avoit précédé d'un jour.

Le 10 mai 1788, vers le soir, les habitans du village de Sunkenrod sur l'Inn, entre Rosonheim & Wasserbourg en Bavière, entendirent un bruit souterrain, semblable à celui de troncs d'arbres qui se fendent avec fracas. Le jour suivant, à 5 heures du matin, la prairie située devant le village, & autour de laquelle étoient plusieurs gros chênes & autres arbres, commença à s'affaisser ; en moins de six minutes, le terrain présenta un abyme de plus de 10 toises de profondeur, dans lequel les arbres s'enfoncèrent, avec grand bruit, jusqu'à leur sommet. On vit aussi-tôt après dans ce précipice une quantité d'eau dont les sources se précipitèrent



Digitized by Google

avec tant de force, qu'elles s'élançoient de la groſſeur du bras & de la hauteur d'un homme dans les endroits où elles trouvoient de la réſiſtance. Quelques minutes après, ce même terrain s'enfonça encore de 4 à 5 toiſes, & la colline nommée Sandberg, qui ſe trouve dans le voiſinage, commença à s'ébranler, de manière que le village ſitué à peu de diſtance de cette colline court riſque d'être englouti d'un moment à l'autre. Les payſans conſternés ont tranſporté tous leurs effets à Bograreth, & ſont ſur le point de démolir leurs maiſons. La route qui conduit de Waſſerbourg à Bograreth s'eſt pareillement affaiſſée; toute la ſuperficie du terrain a été bouleverſée. Cependant cet événement n'a été accompagné d'aucune ſecouſſe de tremblement de terre. Le terrain affaiſſé forme un carré exact de 140 pas.

Une lettre de Conſtantinople, écrite par un Négociant François, le 10 avril, renferme, entre autres particularités déja connues, celles qui ſuivent:

La veille du départ du Viſir, un de nos Négocians fut attaqué, dans la rue, par un *Galiongis*, qui lui demanda ſa montre; forcé de ſe défendre, il mit l'épée à la main, & bleſſa le Turc de pluſieurs coups: ils furent arrêtés l'un & l'autre. Notre Ambaſſadeur réclama le Négociant, qui lui fut rendu ſur le champ, & le Viſir fit étrangler le Soldat. On croiroit que ces exemples ſévères devroient contenir cette ſoldateſque, mais rien ne peut réprimer ſon inſolence; les boutiques, les tavernes ſur-tout deviennent la proie de celui qui les attaque; car tous ces Grecs, nation vile & eſclave, ne ſongeant jamais à ſe défendre dans un pays où ils ſeroient punis de mort s'ils oſoient lever la

Digitized by Google

main sur un Turc, préfèrent de perdre une partie de leurs biens pour sauver le reste.

Un des valets-de-chambre de notre Ambassadeur a pensé être tué ces jours derniers sur la place; un de ces misérables Soldats lui a appuyé le pistolet sur la poitrine, l'amorce a brûlé, mais heureusement le coup n'est pas parti. Il avoit sous son bras une pièce d'étoffe que la peur lui a fait lâcher, & dont le *Galiongis* s'est emparé : elle seule avoit excité sa cupidité.

Un François, nommé *Toupet*, établi ici depuis 30 ans, qui enseignoit les Mathématiques aux enfans du Prince de Valachie, étant, il y a peu de jours, vers les 9 heures, à table dans sa maison avec sa femme & ses enfans, a été frappé de 6 balles, par un coup de carabine parti de la rue. M. l'Ambassadeur lui a envoyé sur le champ son Médecin & son Chirurgien, mais ils n'ont pu le sauver, & il est mort quelques jours après de ses blessures. Ce malheureux, âgé de près de 60 ans, venoit de louer son passage & celui de sa famille sur un bâtiment François destiné pour Marseille. Son économie & son intelligence lui avoient valu plus de 160,000 l., avec lesquelles il se proposoit de vivre heureux dans sa Patrie. On ne risque pas d'être ainsi attaqué chez M. l'Ambassadeur; la situation de l'hôtel ne permet pas qu'on puisse tirer des coups de fusil par les fenêtres.

Ce qui m'a le plus frappé dans le camp du Grand-Visir, c'est le silence & la tranquillité parfaite qui y règnent, & certes ce n'est pas ce qu'on devoit attendre d'une armée assemblée à la hâte, conduite sans discipline, & dont les Chefs ne peuvent que se promettre une obéissance précaire, & telle qu'ils l'ont souvent eux-mêmes pour le Souverain. Quoi qu'il en soit, cette armée est belle; quelques compagnies d'élite & le Corps des

Digitized by Google

Janiſſaires ſont bien vêtus, & magnifiquement armés ; tous ont deux piſtolets garnis en argent, & un ſabre le plus ſouvent très-riche. Mais tout le reſte eſt fort mal équipé. Quelques Soldats n'ont pour armes qu'un grand couteau & un bâton, & ſont à peine vêtus. Ils ſont tous grands & forts, la plupart de la taille de nos plus beaux Grenadiers, & d'une conſtitution bien plus robuſte.

Les tentes ne ſont point alignées, & ne forment point de rues comme dans nos camps ; elles ſont peintes, à l'extérieur, de toutes ſortes de couleurs, enſorte qu'elles ne reſſemblent pas mal à des guinguettes ambulantes. Les tentes du Viſir ſont belles & riches, cependant beaucoup moins qu'on le croit aſſez généralement en Europe. Il eſt vrai que le Viſir a voulu donner l'exemple de la ſimplicité, & bannir toute eſpèce de luxe de l'armée, de manière que je croirois volontiers ce que les Hiſtoriens nous rapportent du faſte des anciens grands Viſirs, lorſqu'ils ſe mettoient à la tête des troupes.

L'inégalité, la bigarrure & la diverſité de toutes ces tentes, préſentent un coup-d'œil fort extraordinaire & très-pittoreſque. Quand ces troupes ſeront arrivées ſur les frontières, l'armée Ottomane ſera compoſée de plus de 500,000 hommes ; mais il s'en faut beaucoup que ce ſoient autant de Soldats.

La peſte augmente ſes ravages ; nous avions été plus tranquilles ſur ce cruel fléau pendant deux ou trois mois, au moins les accidens en étoient rares ; mais les chaleurs nous l'ont rendu avec plus de force. Tels ſont les effets de cette cruelle maladie, il y a huit jours qu'on n'en parloit preſque pas, & aujourd'hui quantité de monde en eſt la victime.

La Capitale, les Villages d'alentour, Smyrne, Scio, les Iſles même de la mer de Marmora en

Digitized by Google

ſont infectées. — On croit que deux frégates Eſpagnoles qui ont paſſé l'hiver ici, & parties il y a un mois, avoient la peſte à bord, & que forcées de mouiller pendant pluſieurs jours aux Iſles de la mer de Marmora, elles l'ont communiquée aux habitans. Nous allons donc redoubler de précaution pour nous mettre à l'abri de ce terrible fléau.

## ITALIE.

### *De Rome, le 25 Mai.*

On s'entretint ici, la ſemaine dernière, d'une découverte ſingulière, qui a occupé l'attention du Gouvernement : voici le fait, tel du moins qu'on le rend dans le public.

Un Griſon d'origine, Cribleur de bled, ayant perdu ſon épouſe depuis 17 ans, il lui en étoit reſté une fille âgée de deux ans. A la mort de la mère, il ſe retira dans une petite maiſon, au dernier étage, où il renferma cette innocente dans un galetas, ne laiſſant à ſa demeure qu'une ſeule petite fenêtre, par où il donnoit la nourriture à l'enfant, ſans jamais lui parler, & ſans lui donner aucune inſtruction : elle a paſſé plus de dix ans dans cet état. Cet homme étant tombé malade, on le porta à l'Hôpital du Saint-Eſprit ; deux jours après il appela un domeſtique, & le pria de porter à manger à ſa fille, en lui indiquant l'endroit où elle étoit renfermée. Le domeſtique s'y rendit avec des vivres ; ayant cherché par toute la maiſon, il arriva devant la petite fenêtre, & ſe mit à appeler pour ſavoir ſi l'enfant n'étoit point dans cette loge. En effet, il vit

Digitized by Google

avancer une figure ſauvage, avec une chemiſe ſale & en lambeaux, ayant les cheveux épars & hériſſés, les ongles des mains & des pieds très-longs. Lorſqu'elle vit cet homme, elle ſe mit à hurler & miauler comme un chat ſauvage, à courir, & à frapper la muraille. Le domeſtique ſtupéfait, jeta le manger dans ce réduit & ſe retira : il ſe rendit tout de ſuite chez le Curé de la Paroiſſe, qui, accompagné de quelques perſonnes, ſe tranſporta à cette maiſon, fit ouvrir la porte clouée de la manſarde, prit cette fille, privée de la parole, & qui n'avoit de l'humanité que la forme. L'ayant fait nettoyer & habiller, il l'a miſe ſous la tutelle d'une honnête Dame, où, par ordre du gouvernement, on tâche de l'inſtruire & de la faire parler, s'il eſt poſſible. Son père eſt mort peu de jours après à l'hôpital. La foule des curieux qui vont voir cette petite ſauvage eſt ſi grande, que le gouvernement a été obligé de faire mettre un garde à la porte de la maiſon qu'elle habite.

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 10 Juin.*

Suivant les lettres de *Goſport*, l'Amiral *Leveſon Gower* a mis à la voile le 8, avec ſon Eſcadre de ſix vaiſſeaux de ligne. Les uns l'envoient dans la Manche, les autres dans la mer du Nord : ſa deſtination ne ſera pas long-temps un problême.

Le *Mercure* de 28 canons, que l'on équipe actuellement à Woolwich, doit être avitaillé & approviſionné pour ſix

Digitized by Google

mois ; on prétend qu'on y embarquera des munitions, d'où l'on induit que ce vaisseau est destiné pour l'Inde.

Le *Prince*, de 90 canons, sera lancé le 20 à Woolwich, & on fait à cet effet les préparatifs nécessaires. L'*Euridice*, de 24 can. est sorti le 5 du mois du même chantier, et on l'équipe en toute diligence pour le dehors.

Le Bureau de l'Amirauté a envoyé des ordres à tous les Capitaines de vaisseaux, qui ont obtenu la permission de s'absenter, & qui sont portés sur la liste de la demi-paye, de se rendre à ce bureau aussi-tôt qu'ils seront arrivés en Angleterre. — Le Bureau de la guerre a reçu ordre de dresser pour le premier août, un état de tous les Régimens de milice.

Le mercredi 4 de ce mois, Milord *Mansfield* a résigné la place de Chef de Justice du Banc du Roi, que S. S. occupoit depuis 32 ans, avec une immortelle réputation : nul Magistrat n'a réuni plus de lumières, de talens & de vertus. Il est remplacé dans cette charge éminente par le Chevalier *Lloyd Kenyon*, Maître des Rôles de la Chancellerie, & que le Roi élève à la Pairie, sous le titre de Lord *Kenyon*, Baron de Gredington, dans le pays de Galles, dont il est originaire. M. *Pepper Arden*, Procureur-général, lui

Digitized by Google

succède à la Chancellerie ; M. *Macdonald* devient Procureur-général, & M. *Scott*, Solliciteur-général, doit avoir la place de ce dernier.

M. *Sheridan* a commencé la semaine dernière la seconde représentation de son Drame sur les Princesses d'Oude, Drame en trois actes, de QUATRE HEURES ET DEMIE chacun ; le dernier ne doit être joué que demain 11, afin de laisser une trève à l'extatique admiration des auditeurs. Ce poëme brillant, accompagné de toutes les illusions théâtrales, étoit sur l'affiche des Trompettes périodiques, depuis deux mois ; la Reine, lisoit-on dans les annonces, perdoit le sommeil d'impatience ; le Roi ne vivroit pas si la ressource de l'*incognito* ne lui ouvroit une porte secrette de la salle ; les femmes du bel air perdoient l'appétit & négligeoient leur toilette ; enfin, ce spectacle prochain avoit acquis un si grand relief, que les billets d'entrée se sont vendus, dit-on, dix, vingt, trente guinées. L'Acteur fameux, objet d'un concours si flatteur, n'a point trompé l'attente publique : il a joué son rôle avec toute la perfection d'un Chef de parti, & d'un Orateur ingénieux. Tour-à-tour il a déployé avec habileté les ressources de l'art & celles de l'artifice, les sarcasmes & les raisonnemens, les dé-

Digitized by Google

guiſemens adroits & les exagérations emphatiques, le vrai & le faux, l'Evangile & le Couran'n. Par-tout il a montré infiniment d'eſprit, & l'aſſurance qui convient à un Accuſateur public; ſouvent un talent ſupérieur, & une imagination pétillante; quelquefois du génie, & le meilleur ton poſſible d'éloquence populaire. On n'attend pas de nous que nous rendions dans ce Journal un diſcours beaucoup plus long que les Catilinaires de Cicéron; nous ſommes réduits à traveſtir M. *Shéridan* ſous les lambeaux des Editeurs périodiques dévoués à ſon parti; ces interprêtes ſont ſûrement bien foibles: auſſi avons nous joint quelques notes aux fragmens de ces Editeurs, afin d'éclaircir les paſſages dont la lumière ne nous a pas paru aſſez frappante.

« On a inſinué, dit M. *Shéridan*, que les Membres du Comité ſont mus par des animoſités perſonnelles contre l'*infortuné priſonnier* préſent à la barre. Je ne puis laiſſer paſſer ſans obſervations, une imputation ſi grave, quoique ceux qui l'ont répandue ne l'aient fait que d'une *manière ſi vague, ſi oblique, que les précautions même qu'ils ont priſes* ont prouvé qu'ils en connoiſſoient la fauſſeté. Qu'il me ſoit permis de répéter devant vous, Meſſieurs, que jamais pourſuite plus déſintéreſſée dans ſes motifs & ſes fins, plus exempte d'animoſités ou de vues particulières, plus ouverte, plus purement animée par l'eſprit de juſtice, ſans aucun mêlange de paſſions humaines, n'a été faite

Digitized by Google

dans aucun pays, à aucune époque, par aucun corps, contre aucun individu. Et quelle malveillance, quelle haine peuvent avoir les Membres du Comité contre l'accusé? quel intérêt personnel ont-ils à le convaincre? quel avantage particulier peuvent-ils trouver dans sa ruine? Quant à moi, (ici M. *Shéridan* porta la main à son cœur) je fais le serment solennel que j'ai banni de mon ame tout sentiment de haine, d'animosité ou d'acharnement; & en parlant pour moi-même, je pense, je crois fermement pouvoir répondre également des dispositions intérieures de ceux avec qui je me suis lié. Je déclare donc qu'en vous présentant le tableau de ses crimes, je cherche à en séparer dans mon esprit la personne du Prisonnier; en le poursuivant jusqu'à la conviction, je ne suis animé que par la détestation sincère de ses forfaits, & la vive espérance d'y remédier pour l'avenir (1).

---

(1) Le ton compatissant que prend ici l'Orateur, fait un contraste bien singulier avec celui que M. M. *Shéridan* & ses Associés ont conservé jusqu'ici. Ce n'est plus ce torrent d'exécrations et d'invectives qui ont enrichi le dictionnaire de la langue Angloise, c'est *l'infortuné prisonnier*, *&c.* Si ce premier langage, où l'on ne découvroit *aucun mélange des passions humaines*, a perdu de son patriotique emportement, la raison en est claire comme le jour. Bien loin qu'on ait reproché aux Accusateurs leur animosité d'une *manière vague & oblique*, on l'a fait ouvertement, unanimement, dans les deux Chambres, dans la Salle de Westminster, dans les Gazettes, dans plusieurs Ecrits très-répandus, notamment dans le *Review of the principal Charges against W. Hastings*, contre lequel les Accusateurs n'ont trouvé de ressource qu'en le faisant proscrire par les Communes, *au nom de la liberté de la presse*. Ces *précautions*, dont parle l'Orateur, ne sont autre chose que le cri général du Public, indigné, en particulier, de la scène jouée par M. *Adam*, devant la Cour des Pairs, à la honte de son parti, & aux vifs regrets de M. *Fox*.

Digitized by Google

« Vos Seigneuries voudront bien auſſi ſe rappeler & diſtinguer la différence eſſentielle qu'il y a entre l'impéachement pour délits capitaux, & celui qui attaque des crimes d'Etat & des malverſations énormes. Dans un impéachment du premier genre, où la conviction de l'accuſé peut expoſer ſa vie, ſans doute il y aura pour la haine perſonnelle un intérêt, & un plaiſir revoltans pour des cœurs humains & ſenſibles à noircir & à envenimer les faits. En pareil cas, quelque indignation que puiſſent exciter dans l'ame des Juges, ſes actions vraiment criminelles, il s'y éveille en même-temps une ſenſibilité qui protège l'accuſé contre l'influence des animoſités perſonnelles. Mais quand on ne peut découvrir aucunes traces de cette malignité ; quand on n'a pas ſoif de ſang ; quand on ſollicite une juſtice plutôt exemplaire que ſanglante ; quand un *impéachment* attaque de grands crimes & des malverſations énormes, certes alors on ne doit point imputer aux accuſateurs une malignité odieuſe, ſi, pour répandre du jour ſur les crimes allégués, ils rappellent toutes les circonſtances qui peuvent fortifier leurs allégations. — Et pourquoi ne le doit-on pas ? Parce que la fin qu'ils ſe propoſent ne révolte pas l'humanité ; parce que dans un cas tel, par exemple, que celui-ci, tout ce à quoi ils tendent en convainquant le Priſonnier, c'eſt de le faire exclure pour un temps de la ſociété de ſes concitoyens, dont il a terni le nom par ſes crimes, & de lui faire reſtituer une partie des dépouilles que ſa rapacité a accumulées (2). »

(2) Cette ſubtile diſtinction de l'Orateur n'eſt pas facile à ſaiſir. Quoi ! on devra de la pitié à un parricide, & on n'en devra pas à un Gouverneur qui auroit été réduit à des violences pour ſervir ſa Patrie ? Quoi ! plus les crimes ſont énormes, plus auſſi ils ſont vraiſemblables, & moins

Digitized by Google

« Ici M. *Sheridan* dit aux Membres de la Cour, que pour leur donner une idée de l'influence permanente des crimes de l'accusé sur les pays dans lesquels ils avoient été commis, il alloit leur lire quelques passages de la dernière lettre du Comte *de Cornwallis*, & d'une autre du Capitaine *Kirk Patrich*: il lut en effet ces passages, en ajoutant que ce seroient les préliminaires auxquels il se borneroit. Les citations peignoient la ruine & la dévastation du pays d'Oude, & donnoient à entendre que cet état de détresse continueroit jusqu'à ce qu'on fût parvenu à persuader au Nabab & à son peuple que l'Angleterre persévéreroit dans le système modéré de Gouvernement qu'elle venoit d'établir, & qu'ils pussent à la longue compter sur la foi, l'honneur & la protection de la Grande-Bretagne. Tel est, reprit le véhément orateur, le tableau des effets d'un Gouvernement violent & infidèle! telles sont les représentations auxquelles il donne lieu! Comment répondre d'une manière persuasive à ces représentations, si ce n'est en faisant un grand exemple de ce grand coupable, pour démontrer à l'Inde que la Grande-Bretagne s'est empressée de faire droit à ses plaintes: c'est le seul moyen de rendre la confiance au Nabab, le seul de lui faire sentir qu'il peut s'occuper de son peuple,

---

l'on doit d'égards à l'Accusé! Quoi! l'animosité de parti, les vengeances de la rivalité, les haines qui résultent de l'ambition, ont moins de force contre un homme public, que le ressentiment d'un particulier volé contre le voleur! L'Orateur & ses Collègues, après avoir représenté M. *Hastings* comme chargé de tous les forfaits, borneroient donc la vengeance publique à une amende & à un bannissement? Quelle modération! l'honneur des Juges ne permet pas de croire qu'elle leur servit d'exemple, quoique la loi ne punisse pas, en effet, les grandes malversations d'un homme public de peine capitale. Dans ce cas-ci, les Accusateurs & le Tribunal ne pourroient, sans offenser la raison, imiter cette clémence.

Digitized by Google

cultiver ſon pays, étendre ſa main paternelle ſur ſon royaume pour y encourager l'induſtrie, ſans avoir à redouter que les bénédictions de la proſpérité y attirent de nouveau le fléau de la rapine, le ſeul qui puiſſe ranimer l'attachement du Nabab pour l'Angleterre, & celui des peuples d'Oude pour le Nabab; le ſeul enfin qui puiſſe rendre à ce ſol deſtiné au bonheur, les avantages qu'il avoit plu à la providence de lui accorder, & en faire une ſeconde fois, ce qu'il étoit avant l'entrée du déprédateur Anglois, le paradis terreſte de l'Inde. Ce n'eſt, je le répète, que pour preſſer & obtenir un châtiment exemplaire, que dans l'eſpoir d'accomplir ces nobles & utiles projets de rendre à la Grande-Bretagne ſon honneur & à l'Inde ſa félicité paſſée, que la Chambre des Communes ſe préſente à la barre de ce Tribunal auguſte (3). »

« Je prie néanmoins Vos Seigneuries de croire que nous ne ſommes pas aſſez inſenſés pour oublier la nature de la conſtitution ſous laquelle nous avons le bonheur de vivre, en ſorte que nous

(3) Quatre lignes ſeulement ſur toute cette déclamation. *Lord Cornwallis* & M. *Kirk Patrick* ſe ſont bien ardés d'attribuer à M. *Haſtings* aucuns des déſordres dont ils parlent. C'eût été une énorme inconſéquence, puiſque l'on a confirmé et ſuivi tous les traités & arrangemens avec le Nabab d'Oude. Si ſon pays a été ruiné, c'eſt à la ſpoliation qu'exerça contre lui la majorité du Conſeil de Calcutta, à la mort de ſon père, malgré l'inutile & inſtante oppoſition de M. *Haſtings*; à l'entretien accablant de la brigade Angloiſe que paie ce Nabab, à ſon incapacité, à ſa foibleſſe, aux déſordres de ſon gouvernement. La preuve évidente que Milord *Cornwallis* n'a jamais écrit ce qu'on lui attribue, c'eſt que le Nabab a acquitté ſa dette entière, qu'il paie ſes ſubſides régulièrement, & que Milord *Cornwallis* eſt aſſuré qu'il les payera à l'avenir, comme ſes Miniſtres l'ont déclaré aux Communes, ſur l'autorité du Gouverneur-général actuel, lorſqu'ils ont préſenté, il y a 15 jours, le tableau des finances de l'Inde.

Digitized by Google

réclamions le châtiment sans que le délit soit constaté. La gloire des Tribunaux Anglois est de ne jamais s'abaisser lâchement à sacrifier la vie, ou même la liberté d'un citoyen à des considérations purement politiques. — Que nul homme ne puisse être puni sans être convaincu ; & que cette conviction n'existe pas seulement dans les cœurs des Juges, où elle pourroit être produite par différens moyens, mais qu'elle soit établie à la face du public, par des preuves, & par une chaîne de témoignages clairs, manifestes, légaux ; de sorte que rien d'obscur, rien d'oblique, rien d'insidieux ne puisse influer au détriment d'un citoyen. Cette providence presque divine existe réellement dans la législation de mon pays ; je lui paye un juste hommage, & c'est à ces titres que je suis fier d'être Anglois ; aussi rougirois-je d'appeler le châtiment sur la tête de l'accusé présent à la barre, si je n'étois en état de rendre ses crimes aussi évidens que les conséquences en sont affreuses. »

« Peut-être me demandera-t-on si en présentant *cet infortuné* à votre Tribunal, quelques-unes des personnes distinguées qui ont été les victimes de ses forfaits, sont venues offrir leurs témoignages contre lui mêlés avec leurs exécrations ? .... Non ! .... — Ces victimes sont des hommes que leurs mœurs & leurs préjugés séquestrent du reste du monde, & à qui d'ailleurs, quand leurs infirmités le leur permettroient, leur religion défendroit de paroître devant vous (4). Mais du moins, poursuivra-t-on, y a-t-il des témoins sans préjugés, spectateurs

(4) Qui empêche ces victimes de remettre leurs plaintes & leurs requêtes au Gouverneur-général, ou de les envoyer au Parlement ? Après le retour de M. Duplex en France, ne reçut-on pas les réclamations des Indiens, Gentoux ou Musulmans qui se plaignoient de lui ? Qui empêche la *Begum* de réclamer les trésors dont on la dit injustement dépouillée ?

de

Digitized by Google

de ces crimes odieux que le ſimple amour de la vérité & de la juſtice amène dans ſon temple pour y dépoſer un récit fidèle de ce qui s'eſt paſſé ſous leurs yeux & les a revoltés ?.... Non !.... *les témoins oculaires étoient tous ſes complices dans le crime* (5). C'étoient des émiſſaires & des agens employés & enveloppés dans ſes trames ténébreuſes. — Mais avez-vous des documens authentiques, des témoignages par écrit, des relations exactes & entières de ſes crimes ?.... Non !... les ſeuls papiers que nous ayons, ont été écrits par la partie adverſe elle-même, ou par ſes employés. Prétendez-vous par-là ſolliciter notre indulgence pour la foibleſſe de vos preuves ?.... Non !.... malgré ces déſavantages, ces obſtacles, *je me promets, je ſuis ſûr* de darder l'éclair de la conviction dans vos cœurs auſſi fortement qu'on l'ait jamais fait, car nul corps de preuves ne s'eſt jamais préſenté avec autant d'évidence ; & cette évidence, il l'emprunte de traits particuliers & caractériſtiques (6).

« Le premier article d'*évidence* que je vous préſenterai, & qui, je crois, vous frappera, c'eſt la défenſe remiſe à la barre de la Chambre des Communes. Je ſais que le Priſonnier s'eſt efforcé d'affoiblir lui-même ſa propre apologie. Vos Seigneuries ont eu un gage de ſa véracité antérieure dans la fauſſeté reconnue de ſa conduite préſente. J'avoue que de tous ſes procédés c'eſt celui qui

(5) Quelle latitude ! tous les Anglois exiſtans dans l'Inde avec M. *Haſtings*, inſtrumens de ſes forfaits !

(6) Sans témoignages, ſans plaintes, ſans preuves écrites, faire *darder l'éclair de l'évidence de traits particuliers*, dans une cauſe où il s'agit de la vie & de l'honneur d'un Citoyen ; de la vie & de l'honneur de tous les Agens du Gouvernement Britannique à l'avenir !



Digitized by Google

m'a le plus surpris. Je suis étonné qu'ayant le bonheur de posséder un Conseil tel que celui qu'il a, que n'étant plus abandonné à son propre esprit de vertige, il ait pu croire sage ou décent de montrer son mépris pour une des Chambres du Parlement, en confessant qu'il en avoit imposé à l'autre. Mais nous apprenons par le témoignage du Major *Scott*, que l'accusé a mis sa mémoire en commission. — Qu'il avoit établi une manufacture dans laquelle un de ses amis tournissoit *la matière brute*, tandis qu'un autre filoit *La trame* à l'aide d'un troisième assis *au métier*, & qu'ainsi la navette alloit & revenoit avec toute la célérité dont l'art peut aider le travail. Cet arrangement étoit en effet assez adroit. — Chacun avoit son département. — M. *Scott* étoit son chef d'atelier; *Shore*, son intendant des finances; *Halhed*, son interprète des loix Indous ou Musulmanes. — Mais *Middleton!* — Oh, *Middleton*, il lui avoit confié son *humanité*, sa sensibilité : la besogne de ces journaliers s'est trouvée ne rien valoir. Il a comparu à la barre de Vos Seigneuries, & sa seule appréhension alors a été de paroître ce pourquoi il s'étoit donné. Il sembloit s'écrier : « Je ne m'inquiette pas de ce que les Membres du Comité font ou disent; quelques-uns ont de l'animosité, d'autres de l'amertume dans leurs discours. Ce n'est pas ce que je redoute; sauvez-moi seulement du péril de mes propres panégyristes. Arrachez-moi des bras de mes propres amis. Ne croyez pas un mot de ce que j'ai dit auparavant. Je ne veux plus me soumettre à être examiné, comme j'en ai porté imprudemment le défi, sur le récit que j'ai donné moi-même de mes transactions. » Il a semblé tenir ce langage, & par cela, il a paru que la vérité lui coûtoit du travail & des recherches, tandis que la fausseté chez lui couloit de source. On a dit

Digitized by Google

que la vérité étoit cachée dans un puits, & exigeoit du temps & de la peine pour l'en tirer, tandis que l'erreur, surnageant, se trouvoit toujours sous la main (7). »

« M. *Shéridan* s'attacha ensuite à peindre les Begums & leurs mœurs, ce qu'il fit ainsi en peu de mots, mais avec beaucoup de talent. »

« Nous n'avons rien en Europe qui puisse nous donner une idée des mœurs de l'Orient. Les Mahométans n'ont que quelques traits de ce caractère, tandis que les Indiens ont tiré des Perses, leurs ancêtres, *un style plus épuré de préjugés, & une superstition d'un genre plus majestueux* (8) Rien de grossier dans leur goût, rien de bas ni d'avilissant dans leurs plaisirs. La clôture des femmes dans le Zénana ne vient pas d'une méprisable jalousie de la part des hommes, mais d'un excès de délicatesse dans le cœur des femmes, d'une sorte de jalousie noble, particulière au sexe en ce pays, qui le fait se dérober à la vue, d'après cette chaste idée qu'être contemplée & admirée publiquement, devient pour une femme une espèce de prostitu-

(7) Il est superflu de faire remarquer l'inconvenance de ce persiflage dans une cause de cette gravité. Que le Lecteur se rappelle seulement que la Chambre des Communes donna 5 jours à M. *Hastings* (du 26 avril au 1er. mai 1786), pour préparer cette défense sur 22 charges volumineusement compliquées, entortillées avec artifice, & surchargées d'accusations incidentelles. Et ce sont les Accusateurs mêmes qui osent aujourd'hui lui reprocher d'avoir employé plusieurs mains à cette défense abrégée & succinéte, de 90 pages in-folio! En cinq jours, rendre compte de trente années de vie publique, dans les différens postes, ou à la tête d'une Administration générale d'un Empire plus grand que la France!

(8) L'Editeur Anglois de ce discours prête ici son ignorance à M. *Shéridan*; les Mahométans de l'Inde & de la Perse ne diffèrent, par leurs lois & leurs coutumes, en aucune manière des Mahométans de Constantinople.



Digitized by Google

tion. Le rigorisme des mœurs les a placées dans cette retraite pour y recevoir un culte comme des saints, desquels n'approche aucune passion qui n'ait été épurée & annoblie par l'empire d'une superstition consacrée (9). »

« Après avoir peint les mœurs de l'Orient, en tant qu'elles regardent le respect religieux qu'on y a pour le sexe, l'adroit orateur essaya d'en montrer l'héroïsme dans le caractère de la Princesse Douairière, qui, par un acte de magnanimité peu commune, sauva à la bataille de Buxar, *Sujah Dowlah* des derniers coups de la fortune, & adoucit par-là ses mœurs féroces pour le reste de sa vie. — Qui sauva aussi son fils de la mort, au plus grand danger de sa propre personne? — Qui donna à ce fils un trône, & qui avoit droit, en conséquence, si jamais les obligations d'un fils envers sa mère sont susceptibles de s'accroître, à exiger de la part du sien plus qu'un respect ordinaire? Eh bien, cette mère qui lui avoit donné deux fois la vie, qui y avoit ajouté un trône; cette même mère a été pillée & ruinée par ce même fils à l'instigation de l'homme entre les bras duquel son époux mourant l'avoit remise. — Cet homme que vous voyez à la barre, a soulevé ce fils contre cette mère; & pourtant le fils a son excuse. — Il a dit au milieu de ses tortures: Ce sont les Anglois qui m'ont entraîné à cet excès d'horreur; — ils m'ont réduit, ils m'ont forcé à être l'instrument de leur rapacité; — ils ont fait de moi un esclave pour en faire un monstre (10). »

---

(9) Roman tout pur. Interrogez ceux qui ont visité l'Orient.

(10) Autre scène dramatique. La *Begum* avoit en effet livré à Sujah-Dowlah ses bijoux, pour subvenir à sa détresse, lorsqu'il fut accablé par les Anglois. Le Nabab

Digitized by Google

« Le Commissaire accusateur passa ensuite à l'examen détaillé de la déposition, en commençant par la négociation de M. *Bristow*; la garantie & le traité solennel conclu alors, par lesquels le trésor des Begums devoit leur être assuré au moyen du paiement d'une somme de 560,000 liv. quelque pût être d'ailleurs le droit originel de l'Etat ce trésor. Il établit les transactions subséquentes dans leur ordre, faisant des observations sur chacune, & en particulier sur les déclarations extraordinaires de M. *Hastings* contre M. *Bristow*; où il l'accuse de ne pas avoir completté la ruine des Begums, comme si l'excès de la rapine en effaceroit l'injustice! — Il en fit aussi sur cette déclaration encore plus curieuse, où il annonce qu'étant réduit dans le Conseil à une minorité sans effet, il ne se croit responsable d'aucuns des actes qui en émanent, soit qu'il s'y soit opposé, soit qu'il y ait consenti. »

L'Orateur passe ensuite à la garantie des trésors des Begums, assuré par le conseil de Calcutta, dont les actes, contraires à ses avis, avoit dit M. *Hastings*, n'emportoient contre lui aucune responsabilité. Ici M. *Shéridan* introduisit une digression sur la nature des majorités dans les Conseils. « Supposez, dit-il, que dans huit ou neuf ans l'hono-

---

prit dès-lors une telle confiance en cette femme, qu'il lui remit la garde des trésors qu'il amassa depuis : trésors de l'Etat, & nullement de la *Begum*. Elle étoit d'une sordide avarice; gouvernée par ses Eunuques, jamais elle ne voulut restituer à son fils ce dépôt : elle le laissa languir dans les expédiens les plus misérables; elle lui fit les plus affreuses menaces, s'il tentoit de reprendre ses trésors : sa vie fut en danger, il faillit perdre le trône, &c. On verra dans peu des éclaircissemens décisifs, donnés sur cette Cour de Sujah-Dowlah, par M. *de Gentil*, qui jouit long-temps de toute la confiance de ce Visir de l'Empire.



Digitized by Google

rable M. *Burke*, aujourd'hui membre du Comité, parlant de M. *Haſtings*, vint à ſe plaindre de la ſévérité avec laquelle il auroit été traité, & le vantât comme un caractère reſpectable, bien méritant, & de la plus grande élévation; & ſuppoſons que le dialogue ſuivant s'établit entre lui & un autre membre du Parlement qui ſeroit étonné de l'entendre parler ainſi: « Quoi, Monſieur, vous qui avez raſſemblé des chefs d'accuſation contre cet homme, qui êtes parvenu à faire porter contre lui un décret d'*impéachment*, & à me convaincre de ſes délits, eſt-ce bien vous qui en parlez maintenant ſur ce ton? » Et que M. *Burke* lui répondit: « Oh, Monſieur, tout cela s'eſt paſſé dans la Chambre des Communes, où je n'étois qu'un membre d'une minorité ſans force, & par conſéquent je ne ſuis reſponſable d'aucunes des démarches, ſoit de celles que j'ai blâmées, ſoit des autres auxquelles j'ai donné mon conſentement. » Quelle opinion le public ſe formeroit-il du caractère de M. *Burke*, s'il étoit poſſible qu'il oubliât jamais la vérité, l'honneur & ſa conſidération perſonnelle au point de tenir un jour ce langage inſenſé? C'eſt pourtant ainſi qu'en a agi M. *Haſtings*, en diſant qu'il ne ſe regardoit pas comme reſponſable des meſures auxquelles il avoit ſouſcrit durant les ſeuls jours de calme qu'ait vus l'Inde, c'eſt-à-dire, pendant que le Général *Clavering*, le Colonel *Monſon* & M. *Francis* s'oppoſoient à lui dans le conſeil (11).

---

(a) Voilà un ſingulier parallèl! ſi M. *Burke* venoit à changer de langage ſur le compte de l'Accuſé, comme l'ont fait quelques autres Membres du Comité, il ne pourroit juſtifier ſon inconſéquence ou ſa mauvaiſe foi, par l'argument que lui prête l'Orateur, puiſque lui-même a entamé, pourſuivi & défendu l'*impéachment*. M. *Haſtings*, au contraire, s'étoit oppoſé aux actes de ſon Con-

Digitized by Google

En juillet 1781, M. *Haſtings* partit pour Oude.., Le Général *Clavering* & le Colonel *Mouſon* n'étoient plus. Alors, comme s'il eût eu dans ſon *cœur un principal & des arrérages de malfaiſance accumulés* & retenus depuis long-temps, il les épancha, & ſe montra tout entier. Le premier acte par lequel il ſe ſignala, fut d'accepter un préſent conſiderable deſtiné à le corrompre. *Il ſacrifia & vendit honteuſement pour 100,000 liv. ſterlings, certains intérêts de ſes maîtres, la Compagnie des Indes.* Pour prouver que ce préſent avoit tous les caractères de la corruption, M. *Shéridan* inſiſte ſur ce qu'on en *avoit fait myſtère*, & qu'il *avoit été extorqué d'un homme dont les finances ſe trouvoient dans un état déplorable*, & le pays ſévèrement affligé par la Providence. Cet homme, dont les états avoient été viſités par la famine, l'année précédente, c'eſt préciſément lui qu'il choiſit pour le viſiter, la ſuivante, par la rapine.— *Et le myſtère gardé pendant plus d'un an*, quoique dans ſa narration, où il a invoqué le dieu de vérité, l'accuſé ait reconnu un autre petit préſent, & le plus important, il le reconnoit à *la fin ſeulement parce qu'il eſt trop grand pour le cacher.* Toute cette affaire eſt accompagnée de particularités vraiment curieuſes.—Il va d'abord à Luknow, & y prend du pauvre Nabab 100,000 liv., deſtinées à rétablir les affaires délabrées de la Compagnie;—*& pourtant il les garde, il les cache.*—Quand il voit enfin que c'eſt une ſomme trop conſidérable pour la ca-

---

ſeil, dont il demande très-juſtement de n'être pas reſponſable. D'ailleurs, il a toujours regardé & déclaré regarder la garantie comme obligatoire pour lui, quoiqu'il ſe fût oppoſé à ſa conceſſion. Le Gouverneur-général devoit obéir à la majorité, & il l'a fait; mais peut-on lui imputer, avec une ombre de juſtice, les réſolutions de cette majorité, priſes contre ſon ſuffrage?



Digitized by Google

cher, il s'adresse à cette Compagnie dans l'embarras, & *en obtient de les appliquer à son propre profit* (12).

Mais, continue M. *Shéridan*, l'Accusé a donné pour raison de tous ses crimes, qu'en examinant bien les circonstances où il a cru devoir s'écarter de la teneur littérale de ses ordres, on verra qu'il est justifié par la nécessité & la raison d'état. C'est encore un masque dont les poursuivans de *l'impéachement* doivent le dépouiller, & j'ose affirmer à Vos Seigneuries, qu'elles ne trouveront pas un seul cas où il y ait eu nécessité réelle. La raison d'état est un tyran, qui, quand il se montre au dehors, prend un front viril, manifeste les pouvoirs & agit quelquefois avec violence, mais du moins toujours ouvertement. Au moment même qu'on souffre de ses rigueurs, on en connoit l'excuse; & les hommes accoutumés à le considérer sous son vrai point de vue, c'est-à-dire, comme un pouvoir qui ne peut jamais émaner d'un gouvernement juste, sont pourtant disposés à s'y soumettre en certaines occasions, quand ils sont convaincus que l'exercice de sa puissance est calculé pour prévenir des maux plus grands que ceux qu'il cause. Mais la raison d'état de M. *Hastings* n'est

(12) Gardons-nous d'imputer à l'Orateur les fausse-és palpables que lui prête ici son Editeur. La réception du présent, son emploi subit, la date de l'avis de ce secours, donné à la Cour des Directeurs, &c. ont été constatés par des témoignages d'une évidence irrécusable. Sans le moindre délai, ces 100,000 l. st. furent appliquées aux arrérages de l'armée & autres services publics. La Compagnie en fut instruite par le premier vaisseau qui put se charger des dépêches de M. *Hastings*. Jamais il ne retint, ni ne reçut une roupie de ces présens; jamais la Compagnie ne lui en fit don. Ces faits notoires sont démontrés par l'*évidence* rendue, par les livres de la Compagnie, par une foule de documens inconteſtables.

Digitized by Google

qu'une jonglerie. — C'eſt un génie malfaiſant qui marche dans l'obſcurité ; il n'a marqué ſa trace que par des ravages, & jamais par des bienfaits verſés, ou du moins en prévenant des maux. La néceſſité de l'état ! Je puis concevoir des circonſtances qui la juſtifient, même d'un outrage fait à quelqu'un. C'eſt, par exemple, quand un grand bien public demande le ſacrifice des droits particuliers. — Et ſi la choſe étoit ainſi, la Chambre des Communes citeroit-elle le délinquant à la barre?

Qu'un brave & généreux amiral, conduiſant les vaiſſeaux de ſa patrie au combat, & dévouant ſa vie au ſervice de cette même patrie, commette dans quelque danger imminent quelque acte de violence; ou qu'un valeureux commandant, placé, comme le roi des oiſeaux, ſur le ſommet d'un rocher, aſſailli de toutes parts, en ait dépouillé les flancs de la verdure & du feuillage dont il pouvoit être revêtu, tandis que lui-même étoit plongé dans les nuages qui recèlent la foudre qu'il faiſoit tonner avec ſuccès ſur ſes ennemis, croyez-vous que ſa patrie, pleine de reconnoiſſance & d'admiration, ſonge à diſcuter au tribunal de la juſtice, un acte juſtifié par la néceſſité, quoique peut-être il ait nui à quelques intérêts particuliers? Mais cette comparaiſon, M. *Haſtings* ne peut l'employer en ſa faveur : point de raiſon d'état vraiment poſitive, qui excuſe une ſeule de ſes actions. Nous oſons le défier de prouver que dans aucune circonſtance un coup d'autorité abſolue de ſa part, ait produit quelque bien public, ou écarté quelque malheur imminent (13).

(13) Cette diſtinction ne paroîtraqu'une figure de rhétorique à l'Europe entière, qui connoît l'eſpèce de *reconnoiſſance* & *d'admiration* dont l'eſprit de parti & les paſſions qui l'accompagnent, ont payé ſi ſouvent en Angleterre les ſervices des meilleurs Commandans. A t-on



Digitized by Google

Dans l'entrevue du Nabab & de M. *Haſtings* à Chumar, le Nabab lui fit une propoſition en ces mots : « Ecartez vos Anglois de mon pays ; ils en font le malheur & ruinent mes affaires. Abandonnez-m'en tout le ſoin ; elles ſeront bientôt rétablies. » M. *Haſtings* le promit, bien plus, il donna des raiſons ſolides de ſa complaiſance, en paſſant toutefois ſous ſilence l'excellente raiſon que lui fourniſſoit le Nabab. Mais croyez-vous qu'il lui ait tenu parole ? Non, MM. ; ceux qui le connoiſſent à fond ſavent trop bien qu'accepter une ſomme n'eſt point du tout chez lui un gage qu'il remplira ſa promeſſe, dont on lui paie l'exécution. On a demandé à M. *Middleton*, ſi l'ordre d'écarter les Anglois avoit été rempli. Il a refuſé de répondre à cette queſtion comme tendante à l'inculper ; mais quand il a été décidé qu'il répondroit, la terreur s'eſt ſi complettement emparé de lui, qu'elle l'a privé de toute ſa mémoire. Il a pourtant cru ſe

---

oublié que, pour avoir fait ſervir à l'uſage de ſa garniſon, dans la détreſſe, les débris de quelques baraques de bois à Gibraltar, le Général *Elliot* a été indignement vilipendé devant les Tribunaux, & condamné à payer 40 mille l. ſt. ? A-t-on oublié que Milord *Rodney* vient d'être auſſi condamné à reſtituer les priſes de S. Euſtache, non pas aux Hollandois, qui étoient en droit de les réclamer, mais aux Trafiquans Anglois, traitres à leur Patrie, qui avoient formé à S. Euſtache des dépôts de munitions à l'uſage des Inſurgens ? A-t-on oublié que le Capteur avoit ordre du Gouvernement de ſe ſaiſir des magaſins, & que l'Amiral triomphant n'en a pas moins ſubi les avanies d'un procès humiliant *qu'il a perdu ?* Il n'y a jamais de loi de néceſſité pour les paiſibles diſcoureurs parlementaires qui ſe divertiſſent à faire briller leur eſprit à Londres, pendant que leurs Généraux leur gagnent des victoires, au riſque de leur honneur & de leur vie, & auxquels on prouve, à leur retour, par des périodes cicéonienn es, qu'ils ſont coupables de lèze-patrie pour avoir ſauvé l'Etat.

Digitized by Google

rappeler qu'il n'en avoit jamais reçu l'ordre positif de la part de M. *Haſtings*. Mais M. *Haſtings* avoit-il beſoin de donner au dévoué *Middleton* une réponſe poſitive, lorſqu'il s'agiſſoit de ſon ſervice ? Un ſigne ſuffiſoit, un coup-d'œil étoit aſſez. *Middleton*, attentif aux mouvemens de ce ſourcil, dont le froncement faiſoit pâlir les princes, l'auroit prévenu, et ſe ſeroit empreſſé d'exécuter les ordres qu'il avoit intention de donner. Le fait eſt que quand il ſe rendit à Calcutta, il n'avoit plus que deux reſſources, Oude ou Bénarès, & cela d'après ſon propre aveu. — Celle de Bénarès lui manqua, & ayant à ſatisfaire les injuſtes déſirs d'une ame baſſe, il déſola le pays qu'il n'avoit pu piller, coupant & détruiſant par-tout les canaux qui auroient ramené la proſpérité (14). Il tourna enſuite ſes yeux vers Oude, & c'eſt probablement là qu'il conçut la première idée de cette mémorable rébellion, ſi bien imaginée. Je toucherai quelque choſe de la conduite de ſir *Elijah Impey* dans cette affaire ; mais comme je le fais dans un lieu où il ne peut répondre, ce ſera avec toute la déférence due à ſes réclamations. — Je ſuis bien éloigné de vouloir rien dire de dur contre l'auguſte caractère dont étoit revêtu cet homme, choiſi pour porter & adminiſtrer à l'Inde les bienfaits de la Juriſprudence Britannique. Je ne veux ni jeter des doutes ſur la foibleſſe de ſa mémoire, ni réfuter la doctrine qu'il a avancée, particulièrement celle-ci, que ce qu'il étoit vraiſemblable qu'il devoit faire, il convenoit l'avoir fait. — Mais en lui accordant

(14) Pays tellement *déſolé*, qu'il a rendu depuis, & rend 24 lacks de revenu annuel à la Compagnie ; & que Milord *Cornwallis* déclare, vu le bon état de la contrée, qu'il eſt aſſuré de la permanence de ce ſubſide. Voyez le dernier *Budget* de l'Inde, fourni par les Miniſtres au Parlement.



Digitized by Google

cela, on me permettra à mon tour d'avoir quelques soupçons qu'il n'ait pas fait ce qu'il étoit vraisemblable qu'il devoit avoir fait, & je suis sûr de raisonner juste. Par exemple, il n'étoit pas vraisemblable qu'il se fût proposé d'aller rôder autour de Fizabad, place très-éloignée de sa route, au moment même où l'on disoit que la rébellion y déployoit toute sa rage; — car si la chose avoit été ainsi, & qu'il n'eût pas trouvé de prudens amis pour l'en empêcher, ce chef de justice, étourdi comme un papillon, se seroit infailliblement allé brûler au feu de la révolte.

Après avoir *badiné* quelque temps sur cet article, M. *Shéridan* passa à la partie de la déposition de sir *Elijah*, où il accusoit l'Orateur de lui faire des questions hors du sujet, seulement à cause qu'en lui demandant s'il s'étoit servi d'un interprète, il se trouvoit qu'il avoit en ce moment un livre entre les mains. Remarquez, je vous prie, dit M. Shéridan, que sir Elijah n'avoit point lu les *affidavits*; à la fin pourtant, il est convenu au bout de quelques questions qu'il en avoit lu le commencement & la fin; mais il n'avoit pas vu une syllabe du milieu d'aucun de ces *affidavits*; ou, si par hasard il y avoit regardé, il avoit coupé toute communication entre son esprit & ses yeux, de manière que le premier n'avoit pu tirer aucun secours des renseignemens fournis par les derniers.—Cependant, après avoir fait cette déclaration, comme n'étant pas obligé de les lire... après avoir négligé de le faire pendant sept ans.... il vient nous dire la dernière fois qu'il les a tous lus.... & telle est la perversité de sa mémoire ainsi rafraîchie, qu'il sait moins ce qu'ils contiennent qu'auparavant. Quant à la forme dans laquelle ces *affidavits* ont été pris, si l'on a apporté de l'eau du Gange devant les Musulmans; si ce

Digitized by Google

qui n'étoit employé que pour imprimer la vérité sur leurs lèvres, n'a servi qu'à leur imprimer un redoublement de dévotion à la religion locale, — il n'en sait rien ; — il suppose simplement qu'après avoir présenté la Bible aux Blancs, & le Koran aux Noirs, on leur a fait prêter serment à tous ensemble, pêle-mêle, & sans plus de cérémonie. Dans le fait le pauvre *Middleton* n'en savoit pas davantage sur la forme & la valeur de ces *affidavits* ; car quand on lui a demandé s'il croyoit que des *affidavits* fussent le meilleur moyen d'éteindre une révolte, il a demandé la permission de se dispenser de répondre, comme n'étant pas militaire.

Il n'étoit pas familier avec les différentes sortes de tactiques, & ne connoissoit rien de l'effet que des opérations de cette nature avoient eu sur la dangereuse révolte des *Begums*. — *Sir Elijah*, de son côté, n'étoit pas plus savant dans l'art militaire. Il étoit aussi un pauvre fusilier assez gauche ; mais quand il se trouvoit dans un feu de peloton, il cherchoit comme un autre à tirer au but. (15)

Ces sarcasmes servirent de préface à l'examen des *Affidavits*, au milieu desquels M. *Sheridan* s'interrompit, en promettant de démontrer la *fausseté de la prétendue révolte des Begums*. On verra au Journal suivant, comment il a tenu parole dans les deux dernières parties de son plaidoyer, dont nous rapporterons les passages essentiels.

(15) Ces facéties, dans un examen aussi sérieux, paroîtront peut-être de fort tristes argumens. Ceux qui veulent en apprécier la force, n'ont qu'à recourir à l'*Evidence* authentique, imprimée à l'usage des Pairs.

Digitized by Google

Tous nos papiers s'accordent à nous assurer que le fameux *Paul-Jones*, ayant été élevé par l'Impératrice de Russie, au grade de Contre-Amiral de la Flotte, la généralité des Officiers Anglois au service de cette Souveraine, l'Amiral *Greigh* à leur tête, a remis à l'Amirauté une déclaration signée de tous, qu'ils ne serviroient ni *sous les ordres*, ni *avec* ledit *Paul-Jones*, condamné en Angleterre comme pirate, &c. Dix vaisseaux de ligne se trouvent sans Officiers par cette opposition, & la Flotte ne peut mettre à la voile. On a inutilement employé les promesses & les instances ; le corps des Officiers, le 18 mai, persistoit invariablement dans sa résolution. On croit que l'Impératrice se décidera à donner à *Paul-Jones* un commandement séparé dans la mer Noire, ou dans la mer d'Asoph.

Les deux illustres familles de Beaufort & de Courtenay s'étant réconciliées dimanche dernier, les deux amans fugitifs, dont nous avons rapporté l'évasion, ont été mariés avec les cérémonies ordinaires.

Le Capitaine *Teer* est parti, le 4, pour Bristol & Liverpool, où il doit inspecter & mesurer les vaisseaux qui se trouvent dans nos ports, & qui sont destinés au commerce des esclaves. Ce Capitaine est nommé pour voir mettre à exécution plusieurs nouveaux réglemens, d'après un desquels les vaisseaux seront bornés au transport d'un certain nombre d'esclaves, suivant leur grandeur. Le Capitaine

Digitized by Google

*Teer*, avant son dé, art, avoit eu une longue conférence avec M. *Pitt* à ce sujet, & à laquelle a assisté le Chevalier Middleton.

Parmi les curiosités du Cabinet du Docteur *Hunter*, se trouve un animal apporté de l'Amérique méridionale, appelé le *Camelus pardus*, dont les naturalistes avoient révoqué en doute l'existence. Sa taille est d'environ 18 pieds; il a le col très-droit & les jambes fort longues, & a beaucoup de rapport avec le chameau. La roideur de ses articulations l'empêche, dit-on, de s'accroupir; mais la nature est toujours mère envers ses créatures, il se nourrit de feuilles d'arbres, auxquelles sa taille lui permet aisément d'atteindre. On prétend qu'il ne prend de repos qu'en s'appuyant contre des troncs d'arbres ou d'autres corps solides.

## FRANCE.

*De Saint-Cloud, le 11 Juin.*

M. Cayla de la Garde, élu Supérieur-général de la Congrégation de la Mission par l'Assemblée générale des Prêtres de cette Congrégation, tenue à Paris dans la maison de S. Lazare, a eu, en cette qualité, l'honneur d'être présenté au Roi, le 3, par l'Archevêque de Sens, principal Ministre d'Etat, & Chef du Conseil Royal des Finances.

Digitized by Google

Le ſieur Blin a eu l'honneur de préſenter au Roi la 13^e. Livraiſon des *Portraits des grands Hommes, Femmes illuſtres & Sujets mémorables de France*, gravés & imprimés en couleur, dont Sa Majeſté a bien voulu agréer la dédicace (1).

*De Paris, le 18 Juin.*

Pour terminer l'extrait ſommaire que nous avons donné du COMPTE RENDU AU ROI, nous allons récapituler, d'après ce Compte, les différens tableaux que nous avons expoſés en détail.

» Les derniers Tableaux qui ſuivent, ſont le Réſumé des Etats précédens, & la preuve du Réſultat énoncé au commencement de ce Compte. »

« Votre Majeſté remarquera dans celui du déficit, qu'il eſt calculé d'après la ſomme totale des Recettes, au lieu qu'il lui a été préſenté d'après ces Recettes réduites à ce qui eſt porté au Tréſor royal, par les déductions antérieures; ces deux manières de calculer donnent le même réſultat; un déficit de 160,737,492 livres, en ne comprenant pas les Recettes extraordinaires; & en les comprenant, un excédant de 7,393,000 livres. »

« Votre Majeſté verra auſſi dans le tableau des réductions & des bonifications qui ont pu avoir lieu

(1) On ſouſcrit, pour cet Ouvrage, chez le ſieur Blin, à Paris, place Maubert, no. 17. La 14^e. Livraiſon eſt une des plus intéreſſantes par le choix des ſujets, & par leur exécution : elle contient le portrait & l'aſſaſſinat de l'Amiral *Coligny*, le portrait du vertueux *Jean Hennuyer*, Evêque de Liſieux, & ſon oppoſition au maſſacre des Proteſtans dans ſon Diocèſe.

Digitized by Google

cette année, qu'elles montent à 36,176,837 livres; cette somme sera considérablement accrue l'année prochaine, & encore plus les années suivantes. Les remboursemens diminueront, & au moyen de cette diminution & de celle de plusieurs autres dépenses, les aperçus que nous avons sous les yeux, présentent d'ici à cinq années un bénéfice de quatre-vingts millions sur les dépenses, en même temps que les bonifications de recette en offrent un de plus de vingt millions. »

» Il est vrai que dans les dépenses énoncées dans cet aperçu, on ne comprend pas les intérêts des nouveaux Emprunts, mais aussi dans leur diminution, comme dans l'augmentation de recette, on n'a pas fait entrer l'accroissement des Vingtièmes, la contribution du Clergé, le produit des arrangemens sur les Domaines, le bénéfice qui proviendra de la nouvelle constitution du Trésor royal, enfin aucun de ceux que l'ordre & les améliorations successives promettent & font espérer dans toutes les parties. »

« Votre Majesté remarquera, sur-tout dans le tableau des remboursemens, qu'ils entrent dans le déficit pour 76,502,367 livres. On ne peut pas regarder comme une nouvelle charge les sommes empruntées pour satisfaire à ces remboursemens, & cette considération doit, comme nous l'avons dit, affoiblir extrêmement la première impression que fait naître le montant du déficit. »

« Il n'a pu être rempli cette année que par des Emprunts, il le sera encore par le même moyen les années suivantes; mais chaque année ces Emprunts diminueront : chacune, d'ici à 1792, amènera des améliorations; ces améliorations prendront successivement la place des Emprunts; & pour finir ce Compte comme nous l'avons commencé, Votre Majesté doit espérer que, si pen-

Digitized by Google

dant ces cinq années, rien ne trouble la marche & la suite des opérations qu'elle a ordonnées, l'ordre sera rétabli, & le souvenir du passé presqu'entièrement effacé. »

*RÉSUMÉ GÉNÉRAL des Etats des Recettes & des Dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour* 1788.

*RECETTES.*

| | |
|---|---|
| Les Recettes ordinaires, sans déduction des charges dont elles sont grevées, montent à..... | 472,415,549 |
| Les Recettes extraordinaires à... | 168,130,500 |
| | 640,546,049 |

*DÉPENSES.*

| | |
|---|---|
| Les charges & dépenses ordinaires, assignées sur les Revenus, compris les 2,280,787 liv. pour l'excédant des charges sur le Languedoc..... | 240,420,720 |
| Les charges & dépenses extraordinaires, ci..... | 6,656,285 |
| Les Remboursemens, ci..... | 13,629,567 |
| *Total*..... | 260,706,572 |
| Les dépenses ordinaires à payer par le Trésor royal..... | 286,834,369 |
| Les dépenses extraordinaires.... | 22,739,300 |
| Les Remboursemens à termes fixes & autres..... | 62,872,800 |
| *Total*..... | 372,446,469 |
| *Total général*..... | 633,153,041 |
| *Excédant* de Recette pour 1788. | 7,393,008 |

Digitized by Google

# DÉTAIL DU DÉFICIT

*Pour 1788.*

| | | |
|---|---|---|
| Les dépenses ordinaires assignées sur les revenus..... | 240,420,720 | |
| Celles du Trésor royal..... | 286,834,369 | |
| | 527,255,089 | |
| Les Recettes ordinaires..... | 472,415,549 | |
| *Déficit* ordinaire. | 54,839,540 | 54,839,540 |
| Les Rembourſemens assignés sur les Recettes..... | 13,629,567 | |
| Sur le Trésor royal. | 62,872,800 | |
| | 76,502,367 | 76,502,367 |
| Les Dépenses extraordinaires assignées sur les Recettes.. | 6,656,285 | |
| Sur le Trésor royal. | 22,739,300 | |
| | 29,395,585 | 29,395,585 |
| | | 160,737,492 |

*RÉSULTAT.*

| | |
|---|---|
| Les *Recettes* extraordinaires montent à..... | 168,130,500 |
| Le *Déficit* pour 1788, ainsi qu'il est ci-dessus détaillé, monte à.. | 160,737,492 |
| Reste un Excédant de Recette, pour 1788..... | 7,393,008 |

Digitized by Google

Anne-Charlotte Divetot de Marché-ville, veuve d'Antoine, Marquis de Choiſeul-Beaupré, Brigadier des armées du Roi, Colonel d'un régiment de ſon nom, eſt morte, en ſon château de Sommeville, le 19 mai, âgée de 93 ans.

Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, Abbé-commendataire de Saint-Vincent-du-Mans, Evêque d'Orléans, eſt mort, le 28 mai, en ſon château de Meung-ſur-Loire.

Les Numéros ſortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, ſont : 12, 86, 88, 83 & 66.

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 13 Juin 1788.*

Le Gouvernement a exécuté ſes promeſſes touchant la nomination aux Abbayes, dont onze de filles & une d'hommes, ont été pourvues, il y a dix jours. Douze Députés des Etats confèreront avec le Miniſtre ſur les autres points à régler, tels que le Séminaire Général, l'Univerſité de Louvain, &c.

On apprend, dit la Gazette d'Amſterdam, que le Comte de Saint Prieſt, Ambaſſadeur de France, a remis un Mémoire à L. H. P., par lequel ſon Excellence repréſente : « Qu'il a paru par la communication que l'Ambaſſadeur de cette Répu» blique a donnée au Roi ſon maître du traité

Digitized by Google

» d'alliance conclu dernièrement entre la Répu-
» blique & le Roi d'Angleterre, que l'article VI
» de ce traité comprend des dispositions contrai-
» res au traité d'alliance qui subsiste entre la
» France & L. H. P., principalement celle qui
» donne aux Gouverneurs des établissemens Hol-
» landois aux Indes, le pouvoir de se concerter
» avec les Gouverneurs des Colonies Britanniques,
» concernant les mesures nécessaires à prendre pour
» la défense mutuelle des possessions respectives
» des deux Puissances, au cas que la Grande-Bre-
» tagne fût attaquée hostilement par quelque Puis-
» sance. Qu'un article de cette nature n'a d'autre
» but que d'établir les Gouverneurs des établisse-
» mens Hollandois dans les Indes occidentales, juges
» de la justice de ces attaques hostiles, dont vrai-
» semblablement ils ne sauroient démêler les rai-
» sons & les motifs. En vertu de ces considéra-
» tions, ledit Ambassadeur déclare avoir reçu
» ordre du Roi son maître, d'insister auprès de
» L. H. P., à ce que l'article VI du traité avec
» la Grande-Bretagne ne soit pas ratifié, ou de
» faire en sorte (au cas que cela ne puisse avoir
» lieu) que par voie d'alternative, ces mêmes
» conditions puissent devenir le sujet d'une con-
» vention plus précise entre la Cour de France
» & L. H. P. & un supplément de l'alliance qui
» subsiste si heureusement entre la France & cet
» Etat. »

L'Ambassadeur termine son Mémoire en décla-
rant : « Qu'il est non-seulement autorisé de la
» part du Roi son maître à traiter sur ce sujet,
» mais aussi à porter à consistance une telle exten-
» sion du traité, qui pourra servir en même temps
» à augmenter les avantages d'une liaison si con-
» forme à l'intérêt des deux Puissances. »

L'ordre que M. le Comte de Saint-Priest avoit

Digitized by Google

L'Empereur vient d'instituer un nouvel Ordre Militaire. C'est une médaille d'argent, avec le buste de l'Empereur. Cet Ordre est destiné comme une marque d'honneur aux simples soldats qui se feront distingués ; & qui n'ont pas les qualités requises pour être avancés à quelque grade militaire. Ils le porteront à la boutonnière, attaché à un ruban bleu. En récompense de la bravoure de la division du premier régiment de garnison, qui s'est tant distingué à l'affaire de Rohatin, le Monarque a ordonné d'augmenter aussi en temps de paix d'un creutzer la paye de chaque soldat. Sa Majesté a aussi fait distribuer 190 ducats à la division *de Samuel Guilai*, en récompense de sa bonne conduite à l'attaque de la digue de Beschanie. ( *Gazette d'Amsterdam*, n°. 46. )

N. B. ( *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude des Paragraphes ci-dessus* ).

Digitized by Google

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 28 JUIN 1788.


## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*A Mme.* DE ***, *qui ne vouloit me donner son Portrait qu'à condition que je lui rendrois les Lettres qu'elle m'avoit écrites.*

AH ! je les lis & relis chaque jour
Ces doux écrits, gages de ton amour....
Ils sont le charme de ma vie.
Ton ame, pleine d'énergie,
Semble se peindre sous ta main ;
Il me semble que dans mon sein
J'entends encor la voix de ma Julie.
Oui, ton Portrait, ma douce amie,
Sans doute comble mon espoir :
Mais à d'autres bienfaits ne dois-je plus prétendre ?




Digitized by Google

Hélas ! en m'accordant le plaisir de te voir,
Voudrois-tu me priver du bonheur de t'entendre !

( *Par M. le Comte de la M...* )

---

## *A M. D..., au saut du lit, le jour de ses noces.*

Ainsi donc, comblant tous tes vœux,
L'Amour, l'Hymen & la Fortune,
Par une faveur peu commune,
Conspirent pour te rendre heureux.

Au sort de ta chère J....
Ton sort est à jamais lié ;
Et c'est à toi qu'est confié
Le soin du bonheur de sa vie.

Dans cet emploi digne d'envie,
Le Plaisir vient de t'installer :
Lui seul s'est chargé de sceller
L'acte de la cérémonie
Qu'A... n'a point notarié,
Et qu'une auguste Liturgie
Ce matin a sanctifié.

Jure, au milieu de ces délices,
De remplir ce destin charmant.
Jamais, sous de plus doux auspices,
On n'aura fait un tel serment ;

Digitized by Google

Jamais des signes plus propices
Dans un si saint engagement.

Grace, sagesse & modestie,
Candeur & sensibilité,
Ornent ton aimable J....

Amour, constance & loyauté,
Honneur, raison, délicatesse,
Unis pour sa félicité,
Offrent à la jeune Beauté
La perspective enchantéresse
D'un avenir bien mérité.

Jouissez de tant d'avantages,
Couple charmant & fortuné :
Rendez à l'Hymen consterné
Son premier culte, & nos hommages ;
Que par vous de fleurs couronné,
Il ouvre à l'Amour étonné
Un port à l'abri des orages.

( *Par un Abonné.* )

---

*Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Dépôt* ; celui de l'Énigme est *Seau* ; celui du Logogriphe est *Serpent*, où l'on trouve *Serpe*, *Pente*, *Perte*, *Présent*, *Prêt*, *Père*, *Peste*, *Reste*.



Digitized by Google

## CHARADE.

Mon premier tous les ans fait verdir la fougère ;
Et tu reſſens alors certain je ne ſais quoi.
Tu peux voir mon dernier ſur le cou de Glycère :
Souvent mon tout, Lecteur, t'aſſervit à ſa loi.

( *Par M. Durion.* )

## ÉNIGME.

Sans enrichir, je ſuis un don très-précieux ;
Celui qui me poſsède eſt un mortel heureux ;
J'habite avec la jeuneſſe
Plus ſouvent qu'avec la vieilleſſe :
L'on ne me voit jamais compagne du remords ;
Je fuis également le ſéjour de la mort.
Du bonheur qui me ſuit veux-tu trouver l'image ?
Ne vas pas à la Cour, mais viens voir au village.

( *Par Mlle. Leclerc aînée, de Chiers.* )

## LOGOGRIPHE.

Un de tes ſerviteurs me donna la naiſſance ;
Mais quoique, pour toujours, réduit à te ſervir,
Oui, de mon exiſtence,
Je puis encor m'enorgueillir.

Digitized by Google

De tous les animaux soumis à l'esclavage,
Seul il a conservé sa fierté, son courage.
Dans un combat sanglant, sans crainte du danger,
A la voix de son Maître on le voit s'élancer;
Souvent au Conquérant il donne la victoire;
A la chasse, aux tournois il partage ta gloire;
Intrépide, fougueux, mais docile à ta main,
A sa bouillante ardeur il impose le frein.
Pour moi, trop jeune encore pour te rendre service,
J'aime à folâtrer dans les prés,
Et de ma vive ardeur écoutant le caprice,
Traverser la rivière & franchir les fossés.
C'en est assez, je crois, & je pourrois me taire:
Mais pour un moment t'amuser,
Dans mes sept pieds je vais te désigner
Tous les enfans dont je crois être père.
Le premier est le Roi de tous les animaux;
Le second, la terreur du Pâtre & des agneaux;
Un autre, un aliment nécessaire, agréable;
L'un est un vil insecte; & l'autre, ton semblable.
Habite des pays arides, montagneux,
Non loin de la Norwège & de Scandinavie;
Enfin l'un en Egypte & l'autre en Italie,
Promènent lentement leurs flots majestueux.

(*Par M. du* ***.)



Digitized by Google

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*LA Vie de* FRÉDÉRIC, BARON DE TRENCK, *écrite par lui-même, & traduite de l'allemand en françois par M.* LE TOURNEUR, *en 3 Vol. in-12. Prix, 7 liv. 10 ſ. pour Paris, 8 liv. 5 ſ. francs de port par la Poſte.*

M. LE TOURNEUR commence ainſi. Cet intéreſſant & infortuné Vieillard, ce caractère extraordinaire dont on va lire l'incroyable hiſtoire, n'a pas beſoin que je l'introduiſe devant le Public. On verra par ſa Dédicace ſeule, s'il ſait s'exprimer, & l'on eſt déjà impatient de connoître les détails de ſa bizare deſtinée. Il eut Frédéric pour Roi, pour maître, pour ami, à l'âge de dix-huit ans.

*Fragment de la Dédicace que le Baron de Trenck a faite à Frédéric II.*

» CET Ouvrage ne devoit paroître au grand jour qu'après ma mort, lorſque la vérité hardie auroit pu ſe dévoiler; mais je vis trop long-temps, & j'ai beſoin du ſalaire de mon travail. Il m'eſt plus néceſſaire pen-

Digitized by Google

dant ma vie, qu'il ne le ſera lorſque je ſerai enſeveli dans le tombeau.... Bonheur, contentement, rangs & honneurs bien mérités, liberté; un mot m'a tout ravi, ſans que j'aye manqué en rien à mon devoir. Ma forte conſtitution a conſtamment réſiſté à des tourmens inſupportables, & retenu mon ame libre de reproche, juſqu'à ce jour où je puis parler, écrire, & me défendre.... Il eſt des choſes que je ne révélerai point de mon vivant. Mes héritiers les apprendront quand je ne ſerai plus..... Peut-être cet Ouvrage ſera-t-il lu avec une eſtime compatiſſante..... Je n'avois point d'armée pour ſoutenir mon droit. J'aurois peut être ſu la commander. Mais pour mendier ma grace, j'étois trop fier, & j'avois l'ame trop grande. Si cette vraie grandeur d'ame eſt punie comme un crime chez le Mogol & le Sophi, elle méritoit ailleurs l'admiration. Ni l'un ni l'autre n'eſt arrivé..... Que Votre Majeſté a peu connu mon cœur! Je vous chériſſois même dans ma priſon, comme le Génie protecteur des Sciences; je vous reſpectois comme mon bienfaiteur & mon père. J'ai ſur-tout à vous remercier de beaucoup de lumières qui ont éclairé ma raiſon, & je ne déſire autre choſe que de vous convaincre dans un entretien avec vous au delà du tombeau, que j'aurois tout ſouffert plutôt que de m'expoſer à mériter votre diſgrace.

» L'Ouvrage étoit déjà fini; mais Votre Majeſté n'étoit plus; il ne peut donc tom-



Digitized by Google

ber dans vos mains. Peut-être auriez-vous fait examiner tout ce que j'ai écrit, par des hommes d'honneur. Peut-être la vérité manifestée dans l'apologie la plus modérée auroit touché votre cœur, & il eût été encore temps de me causer une courte joie; alors vous n'auriez jamais eu sujet d'éviter dans un meilleur monde l'ombre du malheureux Trenck; moi je m'empresserai avec vénération d'y chercher la vôtre, pour vous convaincre que j'ai toujours été de Votre Majesté le fidèle mais non servile sujet Trenck ".

Son ton est bien éloigné de celui de la satire & du libelle; il servira de règle pour vous ceux qui croiront avoir à se plaindre de l'autorité, & qui apprendront à distinguer les accens de la haine toujours suspects, de l'expression de la douleur toujours pardonnable. On cherchera peut-être la cause du châtiment rigoureux qu'il a subi. La plupart des Lecteurs la devineront; mais nous n'irons pas plus loin que M. le Baron de Trenck. Une seule aventure principale, dit-il, dans mon histoire, doit être ensevelie avec moi, & rester un secret éternel. Dieu me préserve de paroître jamais un traître aux yeux de mes bienfaiteurs & de mes amis!

La naissance de M. le Baron de Trenck est aussi noble qu'illustre. Présenté à Frédéric II en 1742, il fut reçu Cadet dans les Gardes du Roi. Ce Corps étoit alors le séminaire & l'école de la Cavalerie Prus-

Digitized by Google

ſienne. Il obtint la confiance, l'amitié & l'eſtime du Roi, qui lui parloit & le traitoit en père & en ami. Dans l'hiver de 1743, il fut nommé pour eſcorter en Suède la ſœur du Roi, qui épouſa celui de Suède. Un filou lui vola dans la route ſa montre, un morceau de ſa ſoubreveſte de velours rouge, & une riche hermine. Une Dame de la Cour lui dit : » Trenck, je vous conſo-» lerai de cette perte «. Ces mots, ajoute-t-il, furent accompagnés d'un coup d'œil que je compris avec plaiſir, & dans l'eſpace de peu de jours je fus le plus heureux mortel de Berlin. C'étoit à tous les deux notre première paſſion ; » & comme je lui étois » attaché par le lien du reſpect le plus pro-» fond, je ne me ſuis jamais repenti d'au-» cune infortune, qui, ſortie d'une auſſi » honorable ſource, s'eſt par la ſuite ré-» pandue ſur toute ma deſtinée. Mon ſe-» cret me ſuivra juſqu'au tombeau, & il » ſera enfermé avec moi, quoique ce ſilence » faſſe un vide dans les plus importans évé-» nemens de mon hiſtoire.... Elle vit en-» core, & elle a encore aujourd'hui pour » moi les mêmes ſentimens qu'elle avoit » il y a quarante-trois ans. D'ailleurs, dans » mon infortune, elle ne m'a jamais trahi » ni abandonné, & mes enfans ſeront les » ſeuls auxquels je dirai à qui ils doivent » la conſervation de leur père. J'étois donc » alors heureux en tout à Berlin. Ma dé-» penſe fut remarquée, on commença à



Digitized by Google

» former des conjectures ; mais ma maî-
» treſſe & moi nous étions ſi prévoyans,
» que ſûrement jamais perſonne n'auroit
» pu nous découvrir, que le Monarque lui-
» même, qui, comme je l'ai appris depuis,
» me faiſoit obſerver lorſque je m'abſentois
» ſecrétement de Potſdam ou de Charlotten-
» bourg ſans congé, pour faire un ſaut à Ber-
» lin ; mais je me retrouvois exactement à la
» parade. Je manquai quelquefois ; je dis
» au Roi que j'avois été à la chaſſe : il ſou-
» rit en m'accordant mon pardon «.

Les Lecteurs s'appercevront déjà de l'intérêt que le Roi prenoit à l'intrigue amoureuſe de M. le Baron de Trenck, & que ces pardons accordés avec un ſourire, annonçoient ce Monarque inſtruit, que M. le Baron de Trenck auroit dû deviner. Le Roi devoit ſe taire, mais le ſujet devoit tout preſſentir. D'ailleurs, la Dame qui honoroit celui-ci de ſes bontés, étoit une perſonne aimable, intéreſſante, jeune, dont le mariage & l'alliance pouvoient concourir aux vûes politiques du Roi.

La guerre de 1744, pendant laquelle M. le Baron de Trenck remplit les fonctions d'Aide-de-Camp du Roi, ſuſpendit un tendre & vif engagement, & montra le ſujet brave, habile, heureux dans la guerre. Le Roi le décora de l'Ordre du Mérite ſur le champ de bataille. Revenu à Berlin, il ne fut pas toujours exact à la parade : le Roi, qui le faiſoit ſuivre, s'exprima enfin

Digitized by Google

avec une énergie qui annonçoit que sa patience étoit poussée à bout. C'étoit un page familier au Roi, qui servoit d'avant-coureur à ses ordres sinistres, & qu'on traduit en françois par *le tonnerre & la tempête sont sur votre tête.* Il ajouta, en parlant à M. le Baron de Trenck : Prenez garde à vous. Cet avertissement ne devoit point être dédaigné. M. le Baron de Trenck fut envoyé aux arrêts. Tiré des arrêts pour être chargé d'une dépêche à Dresde, M. le Baron de Trenck revient en rendre compte à Frédéric, qui lui répond : D'où venez-vous ? — De Dresde. — Où étiez-vous avant d'aller à Dresde ? — Aux arrêts. — Eh bien, retournez où vous étiez. Le Roi vouloit, à quelque prix que ce fût, le tenir à une distance de Berlin, ou dans une sorte de captivité qui lui répondît de toutes ses démarches. Il se mêla dans le projet de punition qu'on inspira au Roi, l'intention de rendre M. le Baron de Trenck comptable de la haine que les Prussiens devoient avoir contre M. le Baron François Trenck son cousin, attaché au service d'Autriche, & redoutable par ses talens militaires & par son audace. On supposa une correspondance entre les deux cousins, pour pouvoir accabler le brave Baron de Trenck, qui, dans les fers n'a cessé d'être pénétré de respect pour Frédéric II. M. le Baron de Trenck fut conduit sous une escorte à la citadelle de Glatz, d'où il tenta de s'évader. Mais trahi par celui qu'il avoit gagné à force



Digitized by Google

d'argent, il vit ſes fers s'appeſantir. Ce fut cependant à Glatz qu'il eut des facilités d'acquérir des connoiſſances & des moyens de ſe livrer à l'étude. On lui fournit des Livres, du papier, & des cartes géographiques. Toujours téméraire, & impatient de ſa captivité, il ne laiſſoit échapper aucune occaſion de s'évader; & il ignoroit l'effet que ſes tentatives produiſoient ſur l'eſprit du Roi, qui avoit déjà répondu à ſa mère : — Votre fils doit faire ſon année de priſon, pour punition de ſa correſpondance imprudente. Il ne fut plus queſtion de ſa liberté. — Je pleure avec vous, lui écrivit ſon amie; votre mal eſt ſans remède; voici ma dernière: je n'oſe plus riſquer. Sauvez-vous ſi vous pouvez; je ſerai pour vous la même en tout évènement. Adieu, malheureux ami; vous méritez un autre ſort.

M. le Baron de Trenck trouva un Officier nommé Schell, qui lui facilita ſon évaſion. C'étoit la quatrième fois qu'il avoit voulu recouvrer ſa liberté. Les efforts qu'il faiſoit prouvent une ame de feu, & une opiniâtreté dont un eſprit ordinaire n'eût point été capable. On le voit ſe battre en duel dans ſa priſon, travailler avec une adreſſe incroyable à percer les murs, ſurmonter la ſoif, la faim, la fatigue. On admire en frémiſſant ce modèle unique de conſtance, de fermeté, de courage, d'eſprit, & de cette philoſophie pratique qui nous échappe malheureuſement dans les occaſions où elle

Digitized by Google

devient néceſſaire, & qui ne l'abandonna jamais : il dut auſſi ſe féliciter d'être doué d'une conſtitution inaltérable, qui le rendit ſupérieur à tous les maux du corps & de l'eſprit. Il ſe ſauve enfin, il franchit les paliſſades, il eſt bleſſé, il porte ſon ami ſur ſes épaules ; il réſiſte à tout, à une courſe trop longue, à la gelée, à l'inſomnie ; il paſſe une rivière à la nage dans le mois de Décembre, & reſte enſuite dix-huit heures expoſé au plus grand froid, aſſis ſur la neige pendant la nuit. Il arrive enfin en Bohème ſans argent, ſans appui, ſans amis, abandonné à lui-même à l'âge de vingt ans.

Il prend le parti de rentrer en Pruſſe à l'aide d'un traveſtiſſement, & d'y venir chercher des ſecours auprès de ſa mère.

Nous paſſerons ſous ſilence ſon premier voyage à Vienne, & toutes les plaintes qu'il fut en droit de ſe permettre contre ſon couſin, homme brave, il eſt vrai, mais dur, méchant & ſans entrailles. Plus heureux en Ruſſie, il trouva de l'emploi, des amis, & un état honorable. Une grande Dame de la Cour de l'Impératrice Eliſabeth le dédommagea de toutes ſes traverſes, & l'auroit élevé aux plus grandes dignités, ſi ſon étoile n'avoit pas dérangé des commencemens auſſi heureux. Il quitta la Ruſſie malgré les inſtances de la Dame qui l'y protégeoit. Il voyagea à Veniſe, à Rome, & à Florence, & s'arrêta à Dantzick, d'où il fut enlevé par une trahiſon, &

Digitized by Google

conduit à Magdebourg. Il fut enfermé dans un cachot qui étoit une caſemate dont la partie antérieure avoit ſix pieds de large & dix de long. De l'eau & une livre & demie de pain de munition lui tinrent lieu de boiſſon & de nourriture. Les détails des procédés par leſquels il parvint à percer ces murs, ſont auſſi curieux qu'affligeans. Une Juive, touchée de la rigueur de ſon ſort, ſe charge de ſes dépêches ; elle va trouver ſa ſœur, qui, devenue veuve & libre, lui donne 300 florins. Mais elle eſt trahie. Le Roi vint à Magdebourg pour la revue, ſe tranſporta au fort de l'Etoile, ordonna d'y conſtruire à la hâte une nouvelle priſon pour le Baron. Le malheureux Trenck fut chargé de ſoixante-huit livres peſant de chaînes, & l'on marqua ſur la pierre du cachot l'eſpace que ſon tombeau devoit contenir ! Quels ſont les véritables auteurs de ces exceſſives ſévérités, c'eſt ſur quoi nous ne pouvons, il le le faut avouer, prononcer avec aſſurance. Ma priſon, dit M. Trenck, avoit été bâtie de plâtre & de chaux dans l'eſpace de onze jours, & j'y avois été conduit tout de ſuite. Tout le monde croyoit que je ne ſupporterois pas quinze jours l'humidité d'un mur neuf dans un trou fermé preſque hermétiquement.... Pendant les trois premiers mois je ne pus jamais parvenir à me ſécher. Toutes les fois qu'on venoit faire la viſite, & cela arrivoit tous les jours, on étoit obligé de laiſſer quelques minutes les portes ou-

Digitized by Google

vertes, sans cela la vapeur du mur éteignoit les lumières dans les lanternes.

Malgré ses chaînes, M. le Baron de Trenck parvint à se ménager une nouvelle fuite. Il fut surpris, se défendit avec des pierres, tua le premier qui se présenta, & capitula enfin avec le Commandant. Mais au lieu de lui tenir parole, on poussa la cruauté jusqu'à poser des sentinelles, qui, pendant son sommeil, devoient le réveiller à chaque quart d'heure. Jamais la cruauté d'un Ministre subalterne ne fut aussi atroce. Mais que fit-il pour se distraire dans ses fers? il s'occupa à dessiner, avec un clou tiré du plancher, des figures sur ses gobelets d'étain; il réussit si bien, que ses ouvrages furent achetés par les connoisseurs & par ceux qui s'intéressoient à son sort: on les vendoit jusqu'à douze ducats. Ce nouveau genre d'industrie le fit paroître encore plus digne de pitié, & piqua la curiosité des personnes indifférentes; les Puissances étrangères eurent les yeux sur l'infortuné, dont elles abrégèrent les malheurs.

De nouveaux efforts, des secours constamment fournis par la Dame pour laquelle il souffroit une aussi dure captivité, le rendirent maître de sa destinée. Il pouvoit fuir, il le devoit; il aima mieux braver le Gouverneur, découvrir ses ressources, & prouver qu'il étoit encore assez grand pour rester dans les fers qu'il pouvoit briser. On ne lui fut point gré de ce procédé, qui sans

Digitized by Google

doute paroîtra plus bizarre qu'admirable, & qui donne une idée de l'exaltation de ſon caractère. La généroſité eût été juſtice ; on voulut n'être que cruel. Qui ne ſe ſentira froiſſé en voyant ſa priſon ſe refermer, après un aveu qui prouvoit que Trenck n'étoit point une ame commune ni un méchant homme ! Il fut obſervé de plus près, & tout eſpoir lui étoit interdit. Ses Livres, ſa tête, ſon clou lui tinrent lieu de tout. Jamais la philoſophie n'a tant fait pour la conſolation d'un infortuné. M. le Baron de Trenck retournoit dans tous les ſens les rapports moraux & les baſes fondamentales des Loix ; il eſſayoit de remonter juſqu'au premier principe : mais accablé par la plus triſte expérience, il étoit ſouvent tenté de s'en tenir à la définition de l'*homme machine* & l'*homme plante* de la Métrie. Ce ſyſtême abſurde ne le conſoloit point, & il revenoit au principe conſolateur dont Epictète & Socrate furent les apôtres. Il trouvoit avec une ſorte de plaiſir que tout n'étoit pas auſſi mal qu'il étoit fondé à le croire. Qu'on liſe attentivement les réflexions de M. Trenck, qu'on les rapproche toutes, on verra un caractère inégal, un homme bilieux, un cœur bouillant, une tête exaltée, des ſingularités qu'on remarqueroit peut-être dans tous les individus, s'ils parloient d'eux-mêmes avec la franchiſe qu'il met à ſes diſcours, & s'ils s'étoient trouvés dans des criſes auſſi affreuſes, dans ces

Digitized by Google

criſes où l'honnête homme voit s'échapper la ligne imperceptible qui ſépare le crime du dernier point de la probité. O ! nous n'en doutons point, il en eſt peu qui ſe fuſſent arrêtés au terme où M. Trenck a eu l'opiniâtreté de ſe tenir. Quelles leçons ſa vie ne fournira-t-elle pas aux malheureux.

M. le Baron de Trenck fut mis en liberté, à la ſollicitation de l'Impératrice Marie-Thérèſe. Il ſortit après avoir fait le ſerment de ſe taire ſur le paſſé, & de ſe renfermer dans une obſcurité qui laiſſât des doutes ſur ſa vie & ſa mort. Il étoit libre, il étoit marié, & douze ans s'étoient écoulés ſans qu'à Berlin on ſût que ſon état avoit changé. Ainſi, quoiqu'en liberté, il ne jouiſſoit pas encore de cet état civil, qui eſt dans l'ordre ſocial le premier & preſque l'unique avantage que l'homme, de la claſſe la plus abjecte poſſède dès l'inſtant qu'il a vu le jour, juſqu'à celui où il ceſſe d'être. Il n'étoit plus enchaîné; mais la crainte, la religion d'un ſerment, retinrent M. le Baron de Trenck. Il écrivit cependant dans ſes loiſirs l'hiſtoire attendriſſante de ſes longues infortunes; il la dédia à Frédéric II, qui deſcendoit dans le tombeau : il ne chargeoit point ſa mémoire d'imprécations ni de reſſentimens, il rendoit juſtice au grand Roi, il admiroit ſes hautes qualités.

Le retour de M. le Baron de Trenck à Berlin fait verſer de douces larmes. Rien n'attendrit autant que ſon entrevue avec

Digitized by Google

cette Dame de la Cour, qu'il voyoit, hélas! pour la dernière fois, & qui détiroit le revoir, & avec lui ſes enfans dont elle vouloit prendre ſoin. L'audience que l'Empereur lui donna à Vienne, peint également la bonté du Prince & ſa ſenſibilité.

Après avoir connu l'infortune, comment auroit-il oublié cet axiome ſi touchant:

*Non ignara mali, miſeris ſuccurrere diſco.*

Il entreprit de juſtifier la Reine Mathilde, & il indiſpoſa quelques Puiſſances. Ses voyages firent diverſion à ſes ſouvenirs: en France il fut lié avec le Docteur Franklin, Miniſtre des Etats-Unis, & le Comte de S. Germain, alors Miniſtre de la Guerre; il refuſa toutes les offres, & revint à Aix-la-Chapelle continuer ſa Feuille hebdomadaire, connue ſous le titre de l'*Ami des hommes*. Un voyage fait en 1776 à Spa, lui procura la connoiſſance de M. le Comte de Hertzberg, qui prenoit les eaux à Aix-la-Chapelle, & c'eſt à ce grand Miniſtre d'Etat qu'il a dû les réparations qui lui ont été accordées dans la ſuite. Il prit le parti de ſe retirer en Autriche, dans le diſtrict de Molck. Il y acheta les terres de Zwerbach & de Grabeneck, avec le bailliage de Koking. L'Impératrice-Reine Marie-Thérèſe lui donna des témoignages de ſa bienveillance.

La mort de l'Impératrice fut une perte pour lui, car il ſe retrouva bientôt ſans

Digitized by Google

pension, devenu, avec sa femme & ses enfans, presque Laboureur dans sa propre terre, baignant de ses sueurs le morceau de pain qu'il mangeoit. Il reprit la plume pour se procurer une subsistance nécessaire, & il eut le bonheur d'obtenir les suffrages publics. Content de ses succès, quoique troublé par les friponneries des Contrefacteurs dont il se plaint avec véhémence & beaucoup de raison, il disoit avec une effusion philosophique : » Je n'aurai plus besoin ni » de patrie, ni de titre, ni de protection, » ni de la faveur des Princes ; plus de » titres, plus d'uniforme, plus de curateur » *fidéicommis*. Je veux être libre, citoyen de » l'Univers ; mes écrits seront un héritage » que personne ne pourra ravir à mes en- » fans, & qui ne peut être confisqué «. Rien en effet de plus indépendant que la pensée & les écrits de l'homme de génie ; ils circulent d'une limite du Monde à l'autre, sans qu'on puisse les arrêter ; l'homme puissant qui sévit contre eux, aime souvent à les lire en secret. M. le Baron de Trenck correspondoit par ses écrits avec la saine partie des habitans de l'Europe ; il y comptoit des amis, & autour de lui s'élevoit une masse d'opinion bienveillante.

Nous finirons par ces expressions touchantes qui terminent l'Histoire de M. le Baron de Trenck : » Que ce Livre serve de » leçon aux affligés & aux désespérés, qu'il » fortifie les timides, & qu'il émouve le cœur

Digitized by Google

» des Souverains. Préſentement je vais en
» riant à la rencontre de la mort. Mes de-
» voirs ſont remplis : j'ai atteint mon but ;
» j'ai mérité la tranquillité. Mon cœur eſt
» ſans reproche : ma poſtérité bénira ma
» mémoire. Que chaque heure qui me
» reſte encore à vivre, ſoit dévouée à l'amour
» de mon ſemblable. Quant à moi, j'ai
» beſoin de peu. Ma tête cherche le repos ;
» & ſi je n'en jouis qu'après ma mort, je
» ne me plaindrai point ; je veux me gliſſer
» doucement vers cet aſile, où dans ma
» jeuneſſe j'aurois voulu courir tambour
» battant. Fais, Dieu tout-puiſſant, que
» j'exécute le projet que je forme aujour-
» d'hui, & que telle ſoit la fin de mon
» Hiſtoire «!

Il ſeroit ſuperflu de joindre ici nos réflexions à celles que le Lecteur fera ſans effort. Nous en avons aſſez dit ; & nous n'avons pas beſoin d'ajouter de nouveaux traits au portrait ſi intéreſſant & preſque unique que nous venons de préſenter de M. le Baron de Trenck. S'il lit nos Feuilles, il ne doutera ni de nos ſentimens, ni de l'intérêt qu'il nous a inſpiré. Il ſaura que nous n'avons point parcouru ſon Hiſtoire avec des yeux ſecs, & que nous déſirons ſincérement qu'une longue & paiſible vieilleſſe lui procure le ſeul plaiſir dont il puiſſe être capable déſormais, celui de jouir de l'eſtime univerſelle.

A la ſuite de ſon Hiſtoire, on trouve

un abrégé de celle de ſon couſin François, Baron de Trenck, & celle d'Alexandre de Schell. Nous ne nous permettrons qu'une ſeule obſervation ſur le Traducteur; c'eſt qu'il pouvoit, ſans le moindre effort, écrire plus correctement, avec plus de goût, & réduire cette Hiſtoire en un moindre volume. Le nom du Traducteur ſembloit nous diſpenſer d'un ſemblable reproche; mais on ne reconnoît point dans cette Traduction le ſtyle du Traducteur eſtimé d'Young.

Il a paru une autre Traduction de l'Hiſtoire de M. le Baron de Trenck, par M. le Baron de B..... Celle-ci eſt plus abrégée, & n'eſt pas auſſi complette que la précédente; mais elle eſt beaucoup mieux écrite. On ſent qu'un Gentilhomme tenoit la plume, & qu'il ſentoit qu'il parloit d'un Gentilhomme, de la vie duquel il avoit des traits à ſupprimer, pour le préſenter dans un maintien convenable. Nous reprochons cependant à M. le Baron de B...., d'avoir un peu trop réduit ſon original.

Digitized by Google

*DICTIONNAIRE DE MUSIQUE, dans lequel on simplifie les expressions & les définitions mathématiques & physiques qui ont rapport à cet Art; avec des Remarques impartiales sur les Poëtes Lyriques, les Versificateurs, les Compositeurs, Acteurs, Exécutans, &c. &c.*

Les discours trop savans ne parlent qu'aux oreilles.

*par* J. J. O. DE MEUDE-MONPAS, *Chevalier. A Paris, chez* Knapen & Fils, *Libraires - Imprimeurs de la Cour des Aides, au bas du Pont Saint-Michel.* 1 *Vol. in* 8°. *de* 232 *pages.*

UN Journaliste chargé de rendre compte d'un Livre nouveau, doit y considérer trois choses : 1°. le but qui l'a fait entreprendre ; 2°. la manière dont il est exécuté ; 3°. le degré d'utilité qu'il peut avoir. C'est sous ces trois rapports que je vais examiner le nouveau Dictionnaire de M. de Meude.

Son but est assez annoncé dans le titre de l'Ouvrage ; il est mieux expliqué encore dans la Préface. Il y établit que les Ouvrages classiques & élémentaires ne sont in-

Digitized by Google

telligibles que pour les gens déjà ſavans. » Je n'ai pu comprendre, ajoute-t-il, tous » les Traités & tous les Dictionnaires de » Muſique, de Phyſique, de Mathémati- » ques, &c. que lorſque j'ai été en état » d'en compoſer moi-même «. On eſt fâché que M. de M... tienne ſi fort à l'habitude de ſe citer lui même, & l'on pourroit lui objecter que de ce qu'il n'a pu comprendre ces Traités, ce n'eſt pas une raiſon pour qu'ils ne puiſſent être compris par d'autres. Au ſurplus, voyons ſi M. de M... éclaircit véritablement ce qu'il y a d'obſcur dans le Dictionnaire de Rouſſeau.

Voyons le mot *corde*; c'eſt un de ceux où Rouſſeau s'eſt cru obligé d'entrer dans des détails élémentaires, & qui pourroient ne pas être entendus de ceux qui ne ſont pas exercés aux calculs. C'eſt donc, d'après le titre, un de ceux que M. de Meude promet de rendre intelligibles à tout le monde.

» *Corde*, ſubſt. fém., eſpèce de fil com- » poſé de différentes matières, telles que » le boyau, le fer, &c. Lorſque les che- » villes d'un inſtrument reſſerrent & ten- » dent les cordes, elles rendent le ſon de » ces mêmes cordes plus aigu que ſi elles » étoient lâches «. Voilà une vérité qui n'eſt conteſtée par perſonne.

» On appelle auſſi Corde, *l'étendue dé-* » *cidée* de la voix humaine, & l'on dit: » Cet homme a deux, trois, quatre belles

» cordes, pour dire que ce différent nom-
» bre de ſons eſt égal en beauté ou réſon-
» nance ; auſſi *cette expreſſion eſt très éner-*
» *gique* «.

On eſt tenté de demander à M. de M... l'explication de ſon explication, qui manque abſolument de préciſion & de juſteſſe. Si on dit qu'un homme a *pluſieurs belles cordes* dans la voix ; ce mot n'explique donc pas *l'étendue décidée* de la voix humaine, mais ſeulement chacun des ſons partiels que peut rendre ſa voix ; & de ce qu'un homme a quelques belles cordes, c'eſt-à-dire, quelques beaux ſons, cela ne prouve pas que ces ſons ſoient *égaux en beauté, en réſonnance.*

La vérité eſt que tous les ſons qui appartiennent à l'harmonie étant repréſentés par autant de cordes ſur quelques inſtrumens, comme le Clavecin, on a donné auſſi le nom de *corde* à tous ces mêmes ſons exprimés par la voix.

Si les mots techniques ne ſont pas ceux à l'explication deſquels M. de M... s'eſt le plus attaché, peut-être a-t-il eu des vûes encore plus utiles, comme de corriger les erreurs qui ſe trouvent dans le Dictionnaire de Rouſſeau. Il y en a de nombreuſes ; par exemple, au mot *accord.* Voici ce qu'en dit M. de Meude.

» *Accord*, réunion de pluſieurs ſons qui
» ſe font entendre à la fois «. Voilà tout. Il eſt vrai qu'il renvoie au mot *harmonie* ; mais

Digitized by Google

mais on auroit tort de croire que ce soit pour en donner les règles; c'est au contraire pour la réprouver entièrement. Il est curieux d'examiner cet article.

» *Harmonie.* En Musique on nomme » ainsi plusieurs notes ou sons qui se font » entendre en même temps, & je crois » qu'on a tort; car, dans l'ordre de la Na- » ture, l'harmonie n'est-elle pas un con- » cours, un ensemble parfait? Or l'har- » monie musicale étant remplie de disso- » nances, ne paroît contre nature «. En comptant pour rien la fausseté des définitions, & le peu de justesse des termes que M. de M... emploie, où a-t-il vu que des dissonances empêchent que différentes parties ne forment un ensemble parfait? Le système de l'Univers, qu'on peut regarder comme le modèle de l'harmonie, n'est-il pas composé de parties qui, prises séparément, paroissent dissonantes, & qui n'en concourent pas moins à l'ensemble général?

» La résonnance des corps sonores ne » produit que des accords majeurs; cela » est inconteſtable «. Cela est si contestable, que cela est absolument faux; car outre la tierce mineure *mi sol*, contenue dans l'accord parfait, on entend encore un son qui tient le milieu entre le *la* & le *si b.*, & qui fait par conséquent une espèce de septième diminuée avec le générateur; c'est cela qui est inconteſtable.



Digitized by Google

» De tous les ſons appréciables, celui » de la voix n'eſt-il pas le plus naturel & » le plus pur ? Or la voix ne produit que » des ſons ſucceſſifs, & non pas d'ac- » cords «. Ceux qui auront pu démêler l'idée de l'Auteur à travers ſes expreſſions ſi impropres, ſentiront combien ce raiſonnement eſt puérile & même faux : car il n'eſt pas même vrai que la voix ne produiſe pas d'accords ; elle en produit comme tous les corps ſonores.

Tout le reſte de l'article eſt de la même force pour le ſtyle & pour la logique. Je ne rapporte que la dernière phraſe, qui en eſt le réſumé.

» Encore une fois, la Muſique étant un » langage, vingt inſtrumens qui exécutent » en concert, reſſemblent à vingt per- » ſonnes qui parlent à la fois ; la parité eſt » exacte «. Loin qu'elle ſoit exacte, il n'y a pas le moindre rapport. De ces vingt inſtrumens qui exécutent en concert, il y en a un grand nombre qui diſent la même partie : or ceux là ne doivent être comptés que comme un ſeul inſtrument, dont les Sons ſeulement ont plus d'intenſité. Les parties différentes doivent être réduites à trois ou quatre au plus. Il eſt bien certain que ſi quatre perſonnes diſoient enſemble des choſes différentes, on n'entendroit ni l'une ni l'autre. Quel eſt l'homme au contraire qui ne diſtingue pas un chant, malgré les trois parties différentes qui l'accompagnent ?

Digitized by Google

M. de M. qui n'a ni expliqué les mots techniques, ni relevé les erreurs de Rousseau, a-t il été plus heureux dans l'explication des mots grecs ? Il en a mis dans son Dictionnaire à peu près autant que le Philosophe qu'il appelle son Maître ; c'étoit donc à dessein de les mieux expliquer. Point du tout ; ils sont copiés mot à mot. En voici un cependant auquel M. de M. a mis du sien. C'est le mot *Nunnie*. On lit dans Rousseau & dans M. de Meude : » Chez » les Grecs, c'étoit la chanson particulière » aux Nourrices «. Mais dans M. de Meude seulement, » ce mot vient de *Nutrix*, » *Nourrice* «. Il est fort gai de faire dériver un mot grec d'un mot latin, sur-tout en musique. Il paroît que M. de M. n'est pas plus fort sur la Langue Grecque que sur l'harmonie.

Est-ce dans la clarté, dans la justesse des définitions que M. de M. espère l'emporter sur Rousseau ? car il faut bien qu'il ait eu un but d'utilité en écrivant son Dictionnaire après celui de cet homme célèbre. Vous y trouverez :

» *Assai*, augmentatif, qui, joint à un » mot, signifie *encore plus* «, &c. Cela n'est pas exact. *Assai* est un adverbe italien tout simple, qui signifie *beaucoup*, sans avoir besoin d'être joint à un autre mot.

» *Brève*, note *de moindre valeur*, car il » en est des notes de Musique comme des » syllabes d'un idiome : il y en a de lon-



Digitized by Google

» gues & de brèves «. Cette ignorance dans M. de Meude est bien étrange. *Brève* est une note de Musique ancienne, appelée ainsi par opposition à la *longue* & à la *maxime*. La *brève* avoit moitié moins de valeur que la longue, & la maxime, le double de celle-ci. Cette note étoit faite comme notre *blanche*.

Le mot *Rhythme*, dans Rousseau, est présenté d'une manière un peu obscure, peut être, pour ceux qui ne sont pas très-familiers avec la Langue, la Littérature & la Musique des Grecs. Voici comment l'explique M. de Meude-Monpas.

» *Rhythme*; c'est, dans la définition la » plus générale, la proportion qu'ont entre » elles les parties d'un même tout. En » Musique, c'est la différence du caractère » d'un morceau, & celle du mouvement » plus ou moins vîte, de la longueur ou » de la briéveté des temps, enfin du pro- » noncé plus ou moins décidé «. (Ce premier Paragraphe est le premier de Rousseau, un peu défiguré; le reste appartient à M. de Meude),

» On peut mettre au nombre des *par-* » *ties*, le rhythme, les silences, & les » intervalles d'une note à une autre. Car, » comme nous *l'avons déjà dit*, *que* la » Musique étoit un *idiome*, un langage, » il faut *donc* convenir qu'elle doit obser- » ver les repos, qui servent, pour ainsi » dire, à *pomper* la respiration. En effet,

Digitized by Google

» indépendamment de la beauté des idées » & des expreſſions d'un Orateur, *on doit* » *s'attendre* à des repos, à une reſpiration » néceſſaire à ſa poitrine; & ſouvent le » charme de l'éloquence vient moins de » ce qu'on dit, que de ce qu'*on fait ſous-* » *entendre* par un ſilence énergique. Par » exemple, on ne peut nier que le célèbre » Avocat Gerbier *ſoit* un Orateur du plus » grand ordre, & peut-être unique. Eh » bien! il ménage tellement ſes repos, » ſes inflexions, il *ſoupire* ſi à propos, ſa » figure dit tant quand ſa bouche ſe tait, » qu'on croiroit que *ſa langue eſt allée* » *conſulter ſon ame*, & que cette ame » n'ayant plus d'autre moyen de rendre ſes » affections, *s'explique par les rayons pé-* » *nétrans de l'œil*, & par la vérité des geſ- » tes *jamais étudiés*.

» *Enfin le rhythme muſical* eſt à la pro- » greſſion des ſons, ce que la proſodie & » la cadence, la ponctuation & le nombre, » ſont à la Poéſie & au langage ſoutenu «. Eſt-ce ici que M. de M. a abandonné la froide *régularité* du ſtyle, pour ſe faire entendre *indubitablement*, comme il le dit dans ſa Préface?

Il faut raſſurer les perſonnes qui ne ſavent pas la muſique, & qui pourroient croire que c'eſt leur faute ſi elles ne voyent dans ce morceau que le travail d'une imagination exaltée, exprimé dans le ſtyle le plus incorrect. On peut leur certifier que



Digitized by Google

les meilleurs Musiciens ne le trouveroient pas plus intelligible.

M. de M. avoit-il donc véritablement l'intention énoncée dans son titre, de simplifier les définitions, d'éclaircir les termes de l'Art ? Il l'auroit bien mal remplie. Mais il me semble en entrevoir une autre, celle d'exposer sur la Musique ses sentimens particuliers ; peut-être ne falloit-il pas pour cela prendre le prétexte d'un Dictionnaire ; mais ne chicanons pas M. de M. Je lui ai déjà fait, & il me reste à lui faire des reproches assez importans.

M. de M. en veut beaucoup à la Musique Italienne, qu'il cherche souvent à dénigrer, quoique dans d'autres momens il lui donne une préférence marquée sur la Musique Françoise.

Il semble que si l'on avoit bien envie de trouver de la conséquence dans ce Dictionnaire, on y verroit que M. de M. estime la Musique des Italiens, mais qu'il désapprouve leur manière de chanter. Chacun a son goût, & ce n'est pas sur cela que je dispute : mais M. de Meude est-il en état de juger cette question ? Il a prétendu expliquer dans son Livre les termes techniques de la Musique Grecque, & l'on voit évidemment qu'il n'a aucune teinture de la Langue ni de la Musique des Grecs. Il a parlé avec aussi peu de connoissance de la Musique d'église & du contre-point moderne. Il a voulu interpréter les mots ita-

Digitized by Google

liens, & il ne sait pas l'italien, comme je l'ai prouvé au mot *Assai*, & comme on peut s'en convaincre au mot *Pizziccato*, qu'il permet d'écrire *Piccicato*. Il est probable qu'il ne connoît pas mieux le Chant des Italiens, que leur Langue; & la preuve, c'est qu'il en juge d'après la manière de Madame Saint-Huberti, de M. Laïs, & de Mademoiselle Renaud, qu'il accuse d'*italianiser* leur chant. Je n'entreprendrai pas de défendre ces trois Virtuoses; ce soin seroit inutile. M. de Meude reproche à Madame Saint-Huberti de ne pas articuler, & il prétend que ce vice est inhérent à la manière italienne : il dit » que la méthode » de M. Laïs ne produit pas de sons na- » turels, mais LOURÉS ET POMPÉS A L'ITA- » LIENNE, & que son chant ressemble un peu » A LA FIGURE QUE POURROIT AVOIR UN » GRENADIER SUISSE HABILLÉ EN FEMME «. Il ajoute que » la manière italienne ne pourra » jamais s'allier à l'idiome françois, sans » accent, & qui a besoin d'une pronon- » ciation marquée & rapide, chose qui ne » ressemble pas aux prétendus agrémens » italiens, ni à la méthode de porter les » sons à l'italienne «. Quant à Mademoi- selle Renaud, qu'il appelle quelque part l'*exécutante Demoiselle Renaud*, elle est le principal objet de sa colère; il ne peut pas lui pardonner d'orner son chant, qu'il compare » aux procédés que la fauvette & » le rossignol emploient pour gazouiller



Digitized by Google

» dans les bocages «, & qui ne plaisent, selon lui, qu'à des *Italic-Maniaques*, gens qui ont beaucoup d'oreille. Tout cela, ce me semble, démontre, sans autre examen, que M. de M. n'a aucune idée de la manière de chanter des Italiens, dont il ne devoit pas juger d'après des François.

M. de Meude attaque par-tout & sans relâche les agrémens du Chant avec une logique aussi transcendante que tout ce qu'on a vu jusqu'ici. Il répète sans cesse que tout agrément est déplacé, & nuit à la belle simplicité du Chant. Cette opinion exagérée par M. de Meude, mais adoptée avec plus de réserve par quelques personnes, exigeroit un long développement pour être discutée à fond. Je me contenterai de dire que si une parure de bon goût nuit à la beauté d'une femme, que si la richesse des sites dénature un tableau, que si l'élégance des draperies dépare une statue, que si la cannelure des colonnes & les ornemens des chapiteaux détruisent la beauté d'un monument d'architecture, que si un choix d'expressions pittoresques est contraire à la Poésie, il se pourroit bien de même que les agrémens du Chant fussent opposés à l'expression. Si tous les Arts tendent à l'imitation ornée de la Nature, pourquoi la Musique seule devroit-elle exclure les ornemens ?

Ces opinions particulières de M. de M. & les éloges ou les critiques qu'il distribue

Digitized by Google

ſuivant ſon goût à la plupart de nos Artiſtes, ſont ce qui conſtitue eſſentiellement ſon Dictionnaire; mais comme le goût de M. de M. ne ſçauroit être la meſure & le modèle de celui du Public, il en réſulteroit que ſon Ouvrage ne peut être d'aucune ſorte d'utilité. J'avoue que c'eſt ainſi que j'en penſe; & ſi ce jugement paroit ſévère à quelques perſonnes, celles qui auront parcouru le Livre, le trouveront peut-être encore très-modéré.

Il me reſte à préſent à me juſtifier de pluſieurs choſes. Pourquoi, dira-t-on, entretenir ſes Lecteurs d'un Livre dont on n'a aucun bien à dire? Il n'en eſt pas d'un Ouvrage ſur les Arts comme de ceux de Belles-Lettres, de Philoſophie, de Politique, d'Hiſtoire, où chacun eſt en état de ſe faire une opinion à ſon gré. On ne doit alors attirer l'attention du Public que ſur ceux qui en valent véritablement la peine; mais un Livre qui traite d'un Art étant deſtiné à ceux qui l'ignorent & qui veulent l'apprendre, il eſt du devoir des Journaliſtes de les éclairer ſur les ſources qu'ils doivent éviter, comme ſur celles qu'ils doivent choiſir. Cependant j'avoue que je n'aurois pas eu le courage de parler de celui de M. de M., ſi lui-même ne l'avoit exigé; ſi, après lui avoir expoſé mon opinion, il ne m'avoit prié avec inſtance de la rendre publique, & de faire une analyſe détaillée de ſon Dictionnaire, ſans aucun



Digitized by Google

ménagement. A cet égard il doit être satisfait : je n'ai point isolé ses articles ; j'ai embrassé son plan général autant qu'il en étoit susceptible, & j'ai dit librement ce que j'en pensois. C'est pour cette raison que j'ai pris dans cet Extrait le ton personnel, qui n'est pas trop à mon usage ; comme mon jugement ne devoit pas être favorable, il m'a semblé que je devois le prendre en entier sur moi.

J'ai à craindre un reproche bien plus grave, celui d'ingratitude ; car dans ce même Ouvrage que j'ai traité avec cette rigueur, M. de M.... a la bonté de me traiter avec beaucoup d'indulgence. Mais que devois-je faire ? ne pouvant mentir à ma conscience ni au Public, j'avois pris fermement le parti de ne rien dire du tout : M. de M. ne l'a pas voulu. Il ne me reste plus qu'un moyen de lui témoigner ma reconnoissance ; c'est de lui donner un conseil, que je crois utile dans toute la sincérité de mon cœur.

On ne peut contester la bonne foi de M. de M. ; l'opiniâtreté même avec laquelle il a sollicité la critique, est une preuve de modestie & de candeur. S'il s'égare dans ses opinions, c'est qu'elles sont nées d'une imagination trop ardente, qui ne lui permet pas de les approfondir. Or, pour écrire sur les Arts, il faut d'abord les bien connoître ; & il ne suffit pas d'exhaler sur le papier les idées fermentées dans une tête

Digitized by Google

bouillante, il faut les méditer, les analyſer; il faut ſur-tout les préſenter dans un ſtyle, ſinon très-brillant, au moins correct & pur, qualités qui manquent à celui de M. de M.; & il avouera, lui qui eſt ſi fort partiſan de la belle ſimplicité, que les incohérences, les expreſſions recherchées, bizarres, impropres, que les bouffonneries, les trivialités, le néologiſme, & les fautes de Langue, la déparent beaucoup plus qu'aucune eſpèce d'ornemens.

Je conſeillerai donc à M. de M. d'abandonner un genre de Littérature auquel il ne me paroit pas appelé. Il a de l'eſprit; il en a donné des preuves dans pluſieurs petites Pièces de Poéſie, pour la plupart agréables, qu'il a publiées dans différens Journaux; il a des talens pour la Muſique inſtrumentale. Il a eu jadis des ſuccès ſur le violon dans des aſſemblées nombreuſes & brillantes; que ne s'en tient-il à ces talens, qui doivent le faire déſirer dans la Société? Il nous dit dans ſa Préface, que ces talens même lui ont cauſé des chagrins, des dégoûts. Cela peut être; la ſupériorité, dans quelque genre que ce ſoit, en occaſionne toujours, & cette idée conſole; mais il eſt bien étrange de voir M. de M. quitter les Arts pour la Littérature, dans l'eſpoir *d'y trouver le repos.* Ce n'eſt pas ſa ſupériorité qu'il y doit craindre, mais il y rencontreroit d'autres écueils; & l'on n'y obtient le repos



Digitized by Google

qu'il désire, qu'à une condition bien humiliante, celle de ne jamais sortir de la plus profonde obscurité.

J'ai rempli une tâche pénible auprès de M. de Meude. Je lui ai dit durement & publiquement, comme il le vouloit, ce que j'ai cru la vérité. S'il profite de ces avis, je croirai véritablement être quitte envers lui de ce qu'il a bien voulu dire d'obligeant sur mon compte.

*( Cet Article est de M. Framery. )*

---

*DELIA*, ou *Histoire d'une jeune Héritière; traduite de l'Anglois par Mme.* DE ***. 3 *Parties in*-12. *A Londres*; *& se trouve à Paris, chez* Letellier, *Lib., quai des Théatins.*

MYLADI BARTON a été mariée à un homme qu'elle n'aime point, & qui n'est point aimable, quoiqu'on n'ait aucun reproche à lui faire du côté de l'honneur & de la probité. La jeune épouse forme des liaisons, & fait des conquêtes. Parmi les personnes à qui elle inspire de l'amour ou des désirs, son cœur distingue ( & longtemps sans le savoir ) Lord Lucan, qui, unissant le respect à l'amour, n'ose déclarer ses sentimens. Lady Barton ne songe à

Digitized by Google

combattre les siens qu'au moment où il lui est impossible de les vaincre. Elle les cache au moins, & le hasard, presque seul, lui arrache son secret. La vertu de Lady Barton, & la délicatesse de son Amant, les retiennent l'un & l'autre dans les bornes du devoir; mais elles ne peuvent les garantir de la méchanceté d'un certain Colonel, amoureux aussi de Lady Barton, qui, perdant l'espoir d'être préféré, croit devoir se venger d'un cœur qu'il n'a pu toucher. Associant la calomnie à la vérité, il fait connoître à Lord Barton le penchant de son épouse; mais il a la scélératesse de déposer contre sa vertu. Le mari se livre à ses transports; Lord Lucan court demander raison au Colonel, le laisse mourant sur le champ de bataille; & ce dernier n'a que le temps de révoquer sa délation calomnieuse. Lord Barton, accablé de remords, vient avouer son injustice à sa vertueuse compagne; mais son tardif repentir ne peut rien réparer; elle meurt de l'excès de ses chagrins.

Voilà l'idée majeure du fond de ce Roman. Le personnage dominant après celui de l'Héroïne, c'est celui de sa sœur, Miss Clewland, qui ayant été long-temps malheureuse aussi par l'amour, recouvre enfin son Amant infidèle, qui finit par devenir un époux aussi tendre qu'heureux.

Milord Hume, celui qui épouse Miss Clewland, est quelquefois mauvais plaisant, comme lorsqu'il dit qu'Homère tiroit son

Digitized by Google

nom de S. Omer. On trouvera auſſi dans l'action quelques invraiſemblances ; & le ſtyle eſt trop ſemé de citations de Poëtes. Ces vers cités dans des momens pathétiques, peuvent prouver les connoiſſances littéraires du Romancier, mais ils nuiſent à l'expreſſion du ſentiment.

Malgré ces reproches, on lira ce Roman avec plaiſir : il eſt vraiment moral ; & l'Auteur y a tracé une peinture fidelle des dangers & des malheurs de l'amour.

## SPECTACLES.

### *ACADÉMIE ROY. DE MUSIQUE.*

LE Mardi 17 de ce mois, on a remis à ce Théatre *Médée à Colchos*, ou *la Toiſon d'or*, Tragédie, avec des changemens. Le principal conſiſte dans l'aſſaſſinat d'Hypſipyle, ( que l'Auteur s'obſtine à nommer Hyſiſile ) ; Médée ne la poignarde plus ſous les yeux de Jaſon, entre les bras des Argonautes, ce qui choquoit à l'excès toutes les vraiſemblances, & privoit le reſte de l'Ouvrage de toute eſpèce d'intérêt. Le Chœur où Médée la menace n'en ſubſiſte

Digitized by Google

pas moins, & fait toujours de l'effet. Les autres changemens, pour la plupart néceſſités par celui-là, ont paru refroidir & alonger l'action. Il y a deux fêtes très-agréablement compoſées & exécutées parfaitement, mais qui, dans la place où elles ſont, ne pourroient que nuire infiniment à l'Ouvrage, ſi les Spectateurs y prenoient un véritable intérêt. Il étoit difficile, pour ne pas dire impoſſible, que l'Auteur réformât plus heureuſement le plan qu'il avoit adopté. C'eſt la manière dont il a conçu primitivement ſon ſujet, qui l'a contraint à bleſſer toutes les convenances, à manquer au coſtume, aux mœurs, aux caractères, à dénaturer les faits, les circonſtances, à s'éloigner enfin de tout ce que l'Antiquité nous a laiſſé au ſujet de Médée. Ceux qui ont lu le Poëme des Argonautes, de Valerius Flaccus, auroient de la peine, malgré la reſſemblance des noms, à reconnoître ni le ſite de la Scène, ni un ſeul des perſonnages. On ne peut que conſeiller à l'Auteur, qui ne manque pas de chaleur dans ſon ſtyle, d'obſerver davantage les bienſéances théatrales, & de mieux étudier les ſujets qu'il voudra traiter à l'avenir.

A l'égard de la muſique, nous renvoyons à ce que nous en avons dit en rendant compte de la première repréſentation. L'Auteur annonce beaucoup de talent, & peut

Digitized by Google

prétendre à de véritables succès, lorsqu'il voudra se persuader que le mérite le plus essentiel à la musique dramatique est la clarté, l'élégance & la simplicité. Des effets bruyans, des modulations, des marches d'harmonie recherchée, peuvent éblouir les personnes de l'Art, lorsqu'elles n'en considèrent que le mécanisme; on peut même, avec ces moyens, en imposer au vulgaire, & lui arracher des applaudissemens; mais ils ne sont pas de longue durée. Le grand bruit fatigue bientôt, si harmonieux qu'il soit, & les plus grands Maîtres ont toujours réservé les effets pour les grandes occasions. M. Vogl, qui marche sur leurs traces, nous paroît digne d'entendre ces conseils, & capable d'en profiter.

## ANNONCES ET NOTICES.

*L'Art d'apprendre sans Maître & d'enseigner en même temps le Latin d'après nature, & le François d'après le latin.*

Feu M. Lebel, Auteur de l'*Anatomie de la Langue Latine*, & d'une *Rédaction de l'Art poétique d'Horace*, donna aussi, en 1780, la première Partie de celui-ci; mais sa santé se trouva si altérée par son travail continuel, qu'il fut, les dernières années de sa vie, hors d'état non seulement d'achever, mais même de continuer les Ouvrages

Digitized by Google

qu'il avoit commencés. On peut voir à la fin de l'*Avis au Lecteur*, à la tête de celui qui vient de paroître, la suite des Manuscrits qu'il a laissés.

L'accueil flatteur dont le Public a honoré les Ouvrages imprimés de M. Lebel, les demandes de celui que nous annonçons aujourd'hui ayant été réitérées continuellement depuis que sa première Partie, qui n'en est guère que le Prospectus, a paru; enfin le jugement favorable que plusieurs Savans ont porté sur cette Méthode : voilà les motifs puissans qui ont déterminé sa fille à entreprendre un travail qui coute infiniment cher à son cœur, puisqu'il ne fait que lui rappeler sans cesse la perte cruelle & irréparable qu'elle a faite; mais l'envie de se rendre utile, & d'honorer la mémoire de ce père respectable, lui a fait franchir toutes les oppositions que sa sensibilité apportoit à cette entreprise.

M. Lebel ayant conçu le projet de réformer des abus depuis long-temps adoptés dans la manière d'enseigner la Langue Latine, paroît avoir prévu qu'il ne pourroit mettre la dernière main à cet Ouvrage commencé, puisqu'il instruisit lui-même sa fille, & la laissa en état de faire recueillir au Public les fruits de ses veilles.

Mlle. Lebel, accoutumée dès son enfance à l'étude des Sciences & des Langues, particulièrement à celle du Latin, s'est familiarisée avec ses meilleurs Auteurs; enfin un travail assidu & les matériaux que son père a laissés, lui ont servi à mettre au jour cet Ouvrage.

Sa demeure est chez Madame sa mère, rue Neuve Ste. Geneviève, à l'ancien Hôtel d'Harcourt. Elle se propose de prendre quelques jeunes Demoiselles en pension, & de leur enseigner (au choix des parens) les Langues Françoise,

Digitized by Google

latine, Italienne, Angloiſe, par principes; de plus, l'Arithmétique, la Géographie, l'Hiſtoire, les devoirs de la Religion, & les ouvrages ordinaires de leur sèxe.

On trouve chez elle l'Ouvrage annoncé ci-deſſus, ainſi que chez Belin, Lib. rue S. Jacques, près S. Yves. Prix, 4 liv. broché.

*MÉTHODE* pour traiter toutes les Maladies, très-utile aux jeunes Médecins, aux Chirurgiens, & aux gens charitables qui exercent la Médecine dans les campagnes; par M. Vachier, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, ancien Profeſſeur des Ecoles de Médecine de Paris, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier; in-12. Tomes IV, V, VI & VII. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers; Didot le jeune, quai des Auguſtins; & Croullebois, rue des Mathurins.

*Procès-Verbal* des Séances de l'Aſſemblée Provinciale de l'Orléanois, tenue à Orléans au mois de Novembre 1787; in-4°. Prix, 9 liv. A Orléans, de l'Imprimerie de Couret de Villeneuve; & ſe trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix, près du Pont S. Michel.

*Procès-Verbal* des Séances de l'Aſſemblée Provinciale du Poitou, tenue à Poitiers en Novembre & Décembre 1787; in-4°. Prix, 6 livres. A Poitiers, de l'Imprimerie de Franç. Barbier; & ſe trouve à Paris, même adreſſe que ci-deſſus.

*Procès-Verbal* des Séances de l'Aſſemblée Provinciale du Soiſſonnois, tenue à Soiſſons en 1787; in-4°. A Soiſſons, de l'Imprimerie de L. Franç. Waroquier; & ſe trouve à Paris, même adreſſe. Prix, 9 liv.

Digitized by Google

*Du Droit de Déport dans l'Eglise de Normandie*, où il est fondé sur la Constitution primitive du Gouvernement Ecclésiastique, conservé encore par le Déport ou par d'autres Droits analogues, dans un très-grand nombre des Eglises de France; par J. de Pradelle, Archidiacre & Vicaire-général de Bayeux; in-8°. A Caën, chez G. Leroy, Imprimeur, ancien Hôtel des Monnoies; & se trouve à Paris, chez Delalain le jeune, Lib. rue S. Jacques.

*Abrégé des Causes célèbres & intéressantes*, avec les Jugemens qui les ont décidées; par le Sr. P. F. Besdel; 5e. édition; 3 Vol. in-12. A Paris, chez Froullé, Lib. quai des Augustins. Prix des 3 Vol. brochés, 5 liv.

Le Libraire ci-dessus vient d'acquérir de l'Auteur cet Ouvrage intéressant; on peut recourir, pour le connoître, au compte que nous en avons rendu dans le N°. 47 de ce Journal, année 1787.

*Sermons de M. l'Abbé de Cambacérès*, Prédicateur du Roi, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Montpellier; nouvelle édition; 3 Vol. in-12. Prix, 9 livres reliés. A Paris, chez J. G. Mérigot le jeune, Lib. quai des Augustins.

Cet Ouvrage jouit d'une estime méritée. Un nouveau Discours préliminaire très-étendu ajoutera du prix à cette nouvelle édition.

*Dictionnaire portatif des Femmes célèbres*, contenant l'Histoire des Femmes savantes, des Actrices, & généralement des Dames qui se sont rendues fameuses dans tous les siècles par leurs aventures, les talens, l'esprit & le courage; nouvelle édition, revue, & considérablement augmentée; 2 Vol. in-12, très-gros. Prix des 2

Digitized by Google

Vol., 12 liv. A Paris, chez Belin, Lib. rue St. Jacques, près Saint-Yves; & Voiland, quai des Auguſtins.

Chacun de ces deux Volumes eſt terminé par un Supplément, compoſé des articles de Meſdames d'Arcouville, de Beauharnois, de Beaumont, de Beaunoir, de Boufflers, d'Epinay, de Sillery, Kéralio, Riccoboni, &c.; & de ceux de Meſdemoiſelles Carline, Colombe, Colombe-Adeline, Contat, Doligny, Sainte-Huberti, St-Val, &c.

*Hiſtoire Univerſelle*, depuis le commencement du Monde juſqu'à préſent, d'après l'anglois, par une Société de Gens de Lettres, &c. Tome XLIV, in-4°., contenant la continuation & la fin de l'Hiſtoire de Hollande ou des Provinces-Unies, & le commencement de celle d'Angleterre ou de la Grande-Bretagne. Prix en feuilles, 10 liv. A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée.

On trouve chez le même Libraire des exemplaires complets de ce grand & intéreſſant Ouvrage, ainſi que des Volumes ſéparés, vu qu'il a acquis le tout en Hollande, & obtenu un Privilége pour imprimer la ſuite à Paris.

Le LXVe. Volume, qui eſt ſous preſſe, contiendra la ſuite de l'Hiſtoire d'Angleterre, &c.

*Œuvres complètes de Madame de Graffigny*; 4 petits Volumes. A Londres; & ſe trouve à Paris, chez le Tellier, Lib. quai des Auguſtins, N°. 27.

Cette édition eſt recommandée par le ſuccès qu'ont eu les *Lettres Péruviennes*, & celui de *Cénie*, un de nos Drames les plus goûtés.

Digitized by Google

*Vie & Amours d'un pauvre Diable* ; 2 Volum. in-12. A Genève ; & se trouve à Paris, chez J. Hilaire, Lib. rue Haute-feuille, N°. 5.

Ce Roman est divisé en deux Parties ; la *Vie* est une suite d'Aventures plaisantes & plaisamment racontées, mais où la bouffonnerie est quelquefois à la place de la gaîté ; les *Amours*, qui remplissent le 2e. Volume, sont un Recueil de Lettres adressées à une jeune Limonadière, que le pauvre Amant délaissé voit passer dans les bras d'un riche vieillard.

*Etat actuel de Paris*, ou le Provincial à Paris ; Ouvrage indispensable à ceux qui veulent connoître & parcourir Paris sans faire aucune question, en 4 Vol. in-24, & 5 Cartes nouvelles, dont une contient le plan général de Paris & ses quatre divisions, avec ses accroissemens successifs depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XVI ; & les 4 autres, chacune une des quatre divisions de Paris, sud-est, nord-est, sud-ouest, nord-ouest. A Paris, chez le Sieur Watin fils, Editeur, rue Sainte-Apoline, N°. 33.

Nous avons fait connoître cet Ouvrage quand il a paru pour la première fois ; & les éloges que nous lui avons donnés ont été justifiés par le succès. Le plan en est heureux, & l'exécution exacte.

*Mémoire sur quelques objets qui intéressent plus particulièrement la salubrité de la ville de Paris*, par M. de Horne ; in-4°. de 16 pages. A Paris, chez J. Ch. Desaint, Imp. rue S. Jacques.

Tant de causes réunies dans les grandes villes combattent contre la santé des Citoyens, qu'il est bien à désirer que des Savans zélés veuillent bien y opposer de sages & utiles conseils. Tel est l'objet de ce Mémoire ; le nom de son Auteur est un préjugé en faveur des moyens proposés.

Digitized by Google

Forté-Piano, Violon & Contre-Basse *ad lib.* Prix, 1 liv. 16 s. A Paris, chez l'Auteur, rue d'Argenteuil, Butte Saint-Roch, ancien Hôtel de la Prévôté, N°. 14; & Nadermann, Luthier, même rue, &c.

Ce morceau, qui a eu beaucoup de succès comme Symphonie, n'en a pas moins sous cette nouvelle forme. Les paroles qu'on y a mises sont les interprètes du sentiment dont l'Auteur étoit animé en le composant.

*Julien & Colette*, Comédie en un Acte & en prose, paroles de M. Patiseau, représentée au Théatre Italien, le 3 Mars 1788; dédiée à Mme. Trial, Pensionnaire du Roi, & mise en musique par son fils, M. A. Trial, élève de M. de Saint-Aman. Prix, 15 liv. Parties séparées, 6 liv. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, ancien Café de Foy.

Cette jolie Musique est l'ouvrage d'un très-jeune homme, qui s'annonce digne d'une famille où les talens semblent héréditaires.

## TABLE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| *A Mme. de ***.* | 145 | *Dictionnaire de Musique.* | 166 |
| *A M. D...* | 146 | *Délia.* | 180 |
| *Charade, Enig. Logog.* | 148 | *Académ. Roy. de Musiq.* | 182 |
| *La Vie de Frédéric, Baron de Trenck.* | 150 | *Annonces & Notices.* | 184 |


## *APPROBATION.*

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 28 Juin 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Juin 1788.

SÉLIS.

Digitized by Google

# JOURNAL POLITIQUE

## DE

# BRUXELLES.

## POLOGNE.

*De Varſovie, le 31 Mai 1788.*

LA tentative des Autrichiens ſur Choczim n'a pas eu le ſuccès qu'on ſembloit eſpérer. Le Prince *de Cobourg*, avec ſon Corps de 17 mille hommes, a deux fois (le 11 & le 15) inutilement bombardé & canonné la place : le Pacha a tenu ferme, & le 16, les Aſſiégeans ſe ſont retirés. Il eſt à remarquer qu'une de leurs plus conſidérables batteries étoit montée ſur le territoire même de la République. Quant aux Ruſſes, ils ſont entièrement ſéparés de leurs Alliés; le détachement du Colonel *Weſtminow* a rejoint le Corps du Général *Soltikof*, qu'on croit réuni aux Généraux *d'Elmpt* & *de Kaminskoy*, qui ſe portent vers Oczakof.

La ville de Chelm, dans le Palatinat de



Digitized by Google

Ruſſie, a éprouvé, le 4 de ce mois, un incendie terrible, qui l'a preſque entièrement détruite. Il n'exiſte plus de cette ville que les Egliſes, les Chancelleries, les Archives, & quelques maiſons d'un faubourg.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 7 Juin.*

Le Roi de Suède, arrivé le 28 mai à Carlscron, a fait le lendemain l'inſpection de la flotte qui étoit en rade. Le Duc *de Sudermanie*, frère de S. M., ayant ſous lui l'Amiral *Wrangel*, en a pris le commandement. On conjecture, ſous des apparences aſſez légères juſqu'ici, que cette eſcadre ſe rendra à la rade de Dantzick; ce qui annonceroit une combinaiſon de projets avec d'autres Puiſſances, qui forceroit la flotte Ruſſe à garder la Baltique, au lieu de faire voile dans la Méditerranée. Cette dernière flotte, au reſte, ſemble oubliée depuis quelque temps, & on ne parle plus du moment où elle appareillera.

Deux Exprès Suédois ont traverſé cette ville, le 3 & le 4, pour ſe rendre en diligence de Stockholm à Berlin. L'on ſuppoſe entre les deux Cours des négociations ſecrettes, dont on ne pénètre

Digitized by Google

qu'imparfaitement la nature, & par conſéquent l'iſſue. — Tout concourt à prouver un grand mouvement dans les Cabinets du Nord, & l'approche d'évènemens ſérieux. Le Roi de Suède a accordé un pardon général à tous les Déſerteurs de ſes troupes & de ſa marine; cet acte eſt du 24 mai : le 10 avril, il en étoit émané un pareil de la Chancellerie de Péterſbourg, en faveur des Déſerteurs Ruſſes.

La Grande Ducheſſe de Ruſſie eſt heureuſement accouchée, le 10 mai, d'une Princeſſe, qui a reçu le nom de *Catherine Pawlona.*

Il eſt queſtion d'armer à Cronſtadt une ſeconde eſcadre compoſée de 8 vaiſſeaux de ligne & de 18 galères, & qu'on croit deſtinée à croiſer dans la Baltique.

Voici le tableau général d'exportation & d'importation dans le port de Péterſbourg, pendant l'année 1787.

| | Exportation. *Roubles.* | Importation. *Roubles.* |
|---|---|---|
| Sujets Ruſſes.... | 6,357,497... | 12,229,722 |
| Anglois..... | 8,188,324... | 1,569,300 |
| Danois..... | 454,074... | 407,290 |
| Impériaux..... | 9,867... | 134,767 |
| Hollandois..... | 76,253... | 258,010 |
| Suédois..... | 89,918... | 47,439 |
| Lubekois..... | 33,251... | 106,910 |



Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| François . . . . . | 575,200 . . . | 152,836 |
| Italiens . . . . . | 13,203 . . . | 7,863 |
| Hambourgeois . . . | 33,404 . . . | 131,679 |
| Prussiens . . . . . | . . . | 11,667 |
| Saxons . . . . . | 923 . . . | 39,468 |
| Portugais . . . . . | 66,903 . . . | 180,435 |
| Espagnols . . . . . | 107,747 . . . | 34,011 |
| Meklenbourgeois . | . . . | 49,230 |
| Diverses Nations . | 12,874 . . . | 89,779 |
| Patrons de navires . | 67,344 . . . | 134,138 |
| TOTAL . . . . | 16,086,790 . . . | 15,664,552 |

*De Vienne, le 7 Juin.*

Le Bulletin officiel publié aujourd'hui, continue en ces termes le Journal des opérations.

« Les Turcs, campés près de Dubicza, envoient journellement des patrouilles à la droite & à la gauche de la place, & elles rentrent tous les soirs après que la retraite a été battue; ils attaquent aussi fréquemment la tête du pont élevé par nos troupes; mais toujours ils sont repoussés. Le 23 mai, ils attaquèrent, à quatre reprises, le poste d'Ochigrie. Le feu continuel qui se faisoit de part & d'autre, ayant attiré l'attention du Major *Mixich*, posté à Dobroszello, il envoya à Ochigrie un secours qui décida leur retraite. »

« Les dépêches du Prince *de Cobourg* sont du 30 mai. A cette époque, ses troupes occupoient encore la même position; les sorties de la garnison de Choczim étoient rares; elle avoit quelquefois, avec nos troupes, de petites escarmouches, mais toujours à son désavantage. Ce Général avoit reçu, le

Digitized by Google

26, avis que le Maréchal *de Romanzof* se proposoit de passer le Dniester avec son armée, & d'en faire défiler une brigade vers Choczim, pour mettre plus à l'étroit cette forteresse, & lui faire sentir les suites de notre jonction. Le Comte *de Mellene*, Général-Major Russe, lui ayant mandé qu'il avoit reçu l'ordre d'aller le joindre à Okopi avec quatre bataillons des Grenadiers de Sibérie, quatre canons & 200 Cosaques, il lui avoit répondu de prendre sa marche par la Pologne, près de Kaminieck, vers Hawrilowze, & d'y former un camp, afin que l'ennemi, posté à Choczim, pût s'apercevoir de sa présence sur les hauteurs qui dominent tous les environs de la forteresse. Cette position le mettra en même-temps en état de couper tout secours de vivres qui pourroit être apporté de la Pologne à la garnison. »

« Les nouvelles de l'armée du Bannat portent, que les Turcs, postés près de Semendria, enhardis par la nouvelle de l'approche d'un renfort de troupes avec un transport de munitions de guerre & de provisions de bouche, qui marchoient vers Belgrade, se sont portés, à diverses reprises, vers les bords du Danube, pour insulter nos postes avancés. Il en est résulté quelques escarmouches. »

« Suivant les rapports du Comte *d'Alton*, le Major *Michaliewitz*, posté sur la rive droite de la Save, envoya, le 29 mai, une patrouille avec ordre de reconnoître l'ennemi dans les environs de Belgrade, & de s'emparer, s'il étoit possible, des canons de la nouvelle batterie élevée devant la forteresse, ou de les enclouer pour les rendre inutiles; &, dans le cas où il trouveroit l'exécution de cet ordre impossible, d'aller attaquer le détachement de l'ennemi qui sert d'escorte aux chevaux de somme & aux mulets du Gouverneur



Digitized by Google

de Belgrade, sur la route qui conduit au moulin de Kuasug-Usein. Le premier plan n'ayant pu être exécuté, la patrouille alla attaquer le transport, & s'empara de 20 mulets & de 31 chevaux. »

« Des rapports certains, reçus de la Valachie, portent, que le Grand-Visir est à Sophie à la tête de 80,000 hommes. On ignore le jour où il continuera sa marche pour Widin; en attendant, il a déja fait défiler des troupes de ce côté. Un Séraskier, qui est à Widin à la tête de 10,000 hommes, dirige a sa marche vers Kladova; lorsqu'il y aura pris poste, Memis Pacha se portera, avec 2000 hommes, dans la Valachie : 1400 Turcs sont postés à Czernecz, où leur nombre doit être augmenté; 3000 autres le sont à Krajova. Le Pacha de Romélie, à la tête de 30,000 hom., a pris sa direction vers Belgrade, en marchant par Nissa, & a été remplacé, à Sophie, par des troupes fraiches venues d'Andrinople. Il a été arrêté de jeter un pont à Kladova; le district de Czernecz doit fournir le bois nécessaire. Le premier Aga & le Capitschi-Pacha dirigent cet ouvrage; lorsqu'il sera achevé, le Grand-Visir se portera, avec son armée à Kladova. »

« Les lettres de nos Corps postés le long des frontières, depuis le golfe Adriatique jusqu'au Dniester, assurent unanimement qu'il n'y a pas la moindre apparence de maladies contagieuses, & qu'on y doit craindre encore moins la peste. »

Le 26 mai, l'armée n'avoit pas encore passé la Save. Les 24 & 25 du même mois, des détachemens de la garnison de Belgrade ont tenté de nouvelles attaques contre la digue de Beschania, mais ils ont été repoussés chaque fois. — Le

Digitized by Google

bruit se répand que le Grand-Visir se porte du côté de la Transylvanie. — Le Prince *de Cobourg* étoit encore près de Choczim le 26 mai; mais jusqu'à cette date, cette place ne s'étoit pas encore rendue. — Il est entré un renfort de 10,000 hommes dans Belgrade, sous la conduite d'un nouveau Pacha.

Le Général d'Artillerie *de Langlois* & le Major-Général Comte *de Nadasdy* ne pouvant plus continuer le service à la grande armée, pour cause de santé, le premier reprendra le commandement général des Provinces qui composent l'Autriche intérieure & la haute Autriche, & l'autre passera au commandement des troupes en Moravie. Le Général *de Langlois* est remplacé à l'armée par le Lieutenant-général Baron *de Gemmingen*, & le Comte *de Nadasdy* par le Colonel Baron *de Lilien*, qui a été élevé au grade de Major-général.

*De Francfort sur-le-Mein, le 14 Juin.*

A l'occasion de la revue de Magdebourg, le Roi a fait une promotion militaire. Les Majors-généraux *de Golz*, *de Bork* & *de Romberg* ont été faits Lieutenants-généraux d'Infanterie, & le Major-



Digitized by Google

général *de Kalkreuth* Lieutenant-général de Cavalerie. Les Colonels d'Infanterie *de Wangenheim*, *de Kleist* & *de Thadden*, & les Colonels de Cavalerie *de Gilsen*, *de Dalwig* & *de Buddenbrock*, ont été élevés au grade de Major-général.

On dit aujourd'hui qu'une trahison des Tatars de la Crimée, est le principal motif qui a décidé les Russes à changer leur plan d'opérations. On assure que ces Tatars ayant demandé & obtenu de l'Impératrice 36,000 armes à feu pour la défense de leur Patrie, ils en ont donné secrettement avis au Divan de Constantinople, & de concert avec le Ministère Ottoman, ils étoient convenus d'un jour pour tomber à l'improviste sur les Russes, pour les massacrer, ou les chasser tous le même jour de la Péninsule. Cette conspiration a été découverte à temps; on étoit sur le point d'incorporer ces Tatars aux régimens Russes, & de s'emparer ainsi de leurs armes: mais se doutant que leur secret avoit transpiré, ils ont pris le parti de se sauver avec leurs chevaux dans les montagnes. On sent qu'un pareil bruit ne doit pas être reçu sans défiance.

Les armées de l'Empereur dans la Hongrie, la Galicie, la Transylvanie, le Bannat, l'Esclavonie & la Croatie, sont composées de 218,200 hommes; elles montent à 275,000 hommes, en y comprenant les Corps Francs, le second régiment

Digitized by Google

de garniſon attaché à l'Etat-Major de l'Infanterie, l'Artillerie & les Bombardiers au nombre de 7,000; 10,000 Chaſſeurs & Arquebuſiers; 1,000 Ingénieurs, 4,000 Mineurs; 1,000 Pontonniers, 1,000 Tſchaihs ou marins; 25,000 hommes employés aux charrois, 4,000 Boulangers & 2,000 Chirurgiens. Chaque bataillon d'Infanterie & chaque diviſion de Cavalerie a pour ſon ſervice 6 pièces de canon & un obuſier; ce qui fait pour tous les bataillons & diviſions 1,290 canons & 215 obuſiers. Les bataillons & les diviſions qui, depuis le 24 avril dernier, ont reçu l'ordre de marcher, ne ſont point compris dans cette énumération.

## ESPAGNE.

*De Madrid, le 4 Juin.*

On préſume que, moyennant le droit de trois pour cent, l'extraction des piaſtres va être permiſe; ce qui accrédite cette opinion, c'eſt la réſolution qu'a pris le Roi d'agréer celle de la Banque, qui renonce à l'entrepriſe du canal de Guadarranea, de faire conſtruire cet ouvrage par régie, & d'aſſigner le paiement des travaux ſur les droits à percevoir à l'exportation des piaſtres.

« On nous annonce ſur la Méditerranée, non-ſeulement une eſcadre Ruſſe, mais encore une eſcadre Danoiſe, ce qui nous paroît extraordinaire (1). Nous ſa-

(1) Avec juſte raiſon, car ce bruit n'a aucun fondement.



Digitized by Google

vons auſſi que les Barbareſques, avec qui nous ſommes en paix, au lieu de prêter comme nous des ſecours aux vaiſſeaux qui compoſent ces flottes, ſe préparent à les moleſter & à les attaquer pour arrêter leur marche. »

« Nous apprenons par une belandre venue de Londres à Cadix, le 20, que l'*eſcadre Ruſſe qui étoit mouillée à Plimouth* ſe propoſoit de lever l'ancre, pour continuer ſa marche vers le détroit (2). »

« On écrit de Cadix, qu'une frégate Angloiſe de 26 canons, ſuivoit depuis pluſieurs jours notre eſcadre d'évolutions, & paroiſſoit examiner de fort près toutes ſes opérations; le Commandant l'a fait approcher de ſon bord, a dit à l'Officier qui la commandoit, que s'il ne s'écartoit pas, il l'y forceroit par les moyens d'uſage en pareil cas: en effet, cette frégate s'eſt retirée, & n'a plus reparu. »

## GRANDE-BRETAGNE.

*De Londres, le 17 Juin.*

L'eſcadre de l'Amiral *Gower* ſe bornera, ſuivant l'opinion générale, à des évolu-

(2) Autre preuve qu'on eſt auſſi bien informé à Madrid des évènemens lointains, qu'on l'eſt partout en général.

Digitized by Google

tions pour exercer les équipages : manœuvres qui doivent servir à l'instruction du Prince *William-Henri*, Capitaine de la frégate l'*Andromède*, réunie à l'escadre. — Depuis son départ, les Lords de l'Amirauté ont délivré encore des commissions à quelques Officiers. — Dans le courant de l'été, Lord *Howe* & les autres Commissaires de l'Amirauté feront la visite des principaux ports & chantiers. — Le Corps de la Marine a perdu la semaine dernière, un de ses Officiers-Généraux les plus recommandables, le Chevalier *John Lindsay*, Contre-Amiral, qui laisse vacant un des colliers de l'ordre de *Bath*.

Le vaisseau Danois la *Jeanne Marie*, qui a relâché à Douvres, a apporté des dépêches du Bengale & de la côte de Coromandel à la Compagnie & aux particuliers : plus de dix mille lettres sont arrivées par ce bâtiment.

M. *Shéridan* poursuivit, dans la 34^e^. Séance des Pairs, le plaidoyer dont nous avons rapporté la première partie : il reprit l'examen des *affidavits* recueillis par le Chevalier *Elijah-Impey*, c'est-à-dire, l'interprétation de neuf de ces dépositions positives & affermentees ; les autres, *suivant lui*, ne contenant rien de relatif à la révolte des Begums. C'est toujours là



Digitized by Google

tradition de ce Discours par l'organe des Papiers publics, & non ce Discours même, que nous sommes forcés de suivre ; les notes historiques que nous y joignons, sont appuyées sur l'évidence publique.

« L'un des déposans, poursuivit l'Orateur, Officier employé dans un de nos régimens de Cipayes, affirma que dans un fort où il commandoit, il avoit en ôtage un grand nombre de naturels du pays, envoyés par le Col. *Hannay*. Les habitans du canton vinrent demander leur délivrance ; mais au lieu d'acquiescer à leur requête, il mit à mort une vingtaine de ces prisonniers. Quelque temps après, ayant renversé plusieurs des fortifications de la place, il avoit fait tuer encore quatre-vingt des ôtages ; & enfin au bout de quelques jours on avoit coupé, par les ordres du Colonel, dix-huit têtes, entre lesquelles se trouvoit celle d'un Rajah. Cette exécution avoit soulevé le peuple ; dans sa fureur il entouroit le fort, & l'on avoit entendu quelques-uns de ces Indiens dire que les Begums avoient offert cent roupies par tête d'Européen, cent pour celle d'un Officier de Cipayes, & dix pour un simple soldat noir ; mais on vit évidemment par la suite, que ces récompenses n'avoient jamais été offertes ; car quand le détachement du Capitaine *Gordon* s'étoit mis en campagne, le peuple, en l'entourant, s'étoit contenté de lui demander de rendre armes & bagages, en offrant de le laisser passer lui & ses soldats à cette seule condition. *Ces pauvres gens* étoient si peu disposés à s'enrichir par le massacre des troupes Angloises, que ce détachement du Capitaine *Gordon* ayant été réduit *par la désertion à dix hommes*, dont la vie ou la liberté étoient à leur merci, le peuple, satisfait de la dispersion de ce Corps, avoit pris le parti de retourner dans ses foyers, sans en atta-

Digitized by Google

quer les foibles reſtes ; bien gratuitement celui-ci avoit ſuppoſé dans ſon *affidavit* des efforts de la part des Bégums pour encourager le peuple à ſe révolter. Il s'étoit fondé ſur ce qu'à ſon arrivée aux bords du *Sanda-Nutta*, ſur la rive oppoſée duquel eſt la ville de Tanda, le Fogedar ou Gouverneur qui y commandoit pour la Bow-Begum, dans le Jahghire de laquelle cette ville ſe trouve enclavée, ne lui avoit pas envoyé à l'inſtant des bateaux pour le conduire lui & ſes gens, & même que ce Fogedar avoit fait pointer 3 ou 4 canons ſur la rivière. —— Mais en admettant la vérité de ces faits, on n'en peut rien conclure contre les Begums, parce qu'il étoit du devoir *du Fogedar d'être ſur ſes gardes*, & de ne point laiſſer entrer de troupes dans ſon fort juſqu'à *ce qu'il fût parfaitement pour quelle raiſon elles paroiſſoient devant la place.* De plus, rien n'indiquoit dans l'*affidavit* que ce fût contre le Capitaine *Gordon* & ſes gens *que les canons euſſent été pointés. Il étoit poſſible* que cette petite artillerie eût ſervi *à diſperſer ceux qui le pourſuivoient ;* car il ſeroit aſſez ſingulier qu'on ſe fût attaché à le pourſuivre tandis qu'il étoit en force, & qu'on eût abandonné l'attaque lorſque, par la déſertion de ſes ſoldats, ſon détachement ſe trouvoit réduit à dix hommes. Après tout, quelle qu'ait pu être la cauſe de la diſperſion de ſes ennemis, il eſt ſûr que le Capitaine paſſa la rivière & ſe trouva en ſûreté ſur l'autre bord, dès qu'il fut entré dans une ville de la domination des Bégums, qui l'envoyèrent enſuite avec une eſcorte au colonel *Hannay* : dernière circonſtance ſupprimée dans l'*affidavit* donné par le Capitaine. Dans quelles vues ? c'eſt ce que l'Orateur ignoroit ; mais il oppoſeroit à cet *affidavit* tronqué, le récit naïf de la choſe, contenu dans une lettre de la Bégum elle-même à M. *Briſtow*, réſident

Digitized by Google

de la Compagnie à Lucknow, où le Capitaine *Gordon* reconnoît devoir la vie à la Begum, dans une lettre de remercîment (1). »

« Comment le Capitaine, après une déclaration si positive, a-t-il pu supprimer ensuite toute trace

---

(1) Les Lecteurs qui portent quelque respect à la vérité, & qui la cherchent, tandis que le vulgaire rend des arrêts sans informations, sans réflexions, sans connoissance d'aucune des questions sur lesquelles il décide ou déclame, peuvent relire, dans le N°. 22 de ce Journal, pag. 213 & suivantes, le précis que nous avons été autorisés à publier touchant la déposition du Capitaine *Gordon*. Ce respectable Officier a provoqué les Accusateurs, à la face de l'Angleterre, de recevoir son témoignage : ils l'ont écarté avec autant de soin qu'il a mis d'ardeur à la demande. M. *Shéridan* fait ici l'aveu de son refus. Or le Capitaine *Gordon* a attesté, il atteste, il attestera que son détachement de 500 hommes, que l'Orateur fait évanouir ici *par la désertion*, fut massacré, dispersé, ou pris avec son convoi, son artillerie, ses bagages, par les Zemindars de la Bégum, sous les yeux du *Fogedar* de la *Begum*, qui lui refusa le passage de la rivière, en le menaçant de tirer sur lui, & en le livrant à la merci des ennemis, dont son détachement fut entouré. Ce *Fogedar* étoit le fils adoptif du premier Ministre même de la Begum, de son Eunuque affidé, *Bahar-Ally-Cawn*. Pouvoit-il ignorer que les Anglois, chargés de la garde des Etats du Nabab, leur Allié, & souverain Maître des apanages de la Begum, attendoient de lui, non-seulement refuge, mais encore assistance ? S'il *pointa ses canons*, comme l'insinue dérisoirement M. *Shéridan*, contre les ennemis du Capitaine *Gordon*, pourquoi, sans tirer un seul coup, laissa-t-il massacrer ou prendre sous ses yeux le corps presque entier de cet Officier ? Pourquoi lui refusa-t-il le passage de la rivière ? Si, dans la dernière guerre, un vaisseau François, poursuivi par une escadre Angloise sur les côtes d'Espagne, eût tenté de se réfugier à Cadix ou au Ferrol, & que les Commandans de ces ports, au lieu de lui donner asyle, l'eussent menacé de faire feu sur lui, & laissé prendre ou couler à fond par l'ennemi, de quel œil la Cour de France auroit-elle envisagé cette perfidie ? Quelqu'un eût-il osé faire à Paris des tours de force pour justifier une pareille atrocité ?

Digitized by Google

de cette faveur dans son *affidavit*? Le Conseil du prisonnier a informé d'un air triomphant Vos Seigneuries, que le Capitaine *Gordon* étoit dans l'assemblée, & pouvoit être examiné sur ce point; cependant les Commissaires de l'*impéachment* ont évité de l'appeler en témoignage à la barre, où ils pensent qu'il ne devroit paroître que pour *témoigner son repentir d'avoir fait injure à sa bienfaitrice*. Je suppose que quand il a rédigé son *affidavit*, il a été séduit par l'idée que le Gouverneur général se proposoit d'en faire un usage tout différent de celui auquel cette pièce a servi. Le Déposant peut avoir cru que cet *affidavit* n'étoit destiné qu'à prouver de quelle manière il avoit perdu son bagage, & jusqu'où montoit la perte dont la Compagnie devoit l'indemniser. Non, messieurs, s'il avoit su qu'on se prévaudroit de cette pièce pour dépouiller la Begum de sa propriété, il ne l'auroit pas donnée. Je ne veux pas faire cet outrage à la nature humaine, de supposer possible que le Capitaine *Gordon* eût cherché à sauver sa vie en chargeant la Begum du crime de trahison. Cette vie, qu'il tenoit d'elle comme un don, ce pouvoir qu'il avoit d'invoquer le nom du Tout-Puissant comme garant de la vérité de sa déposition, qu'il tenoit encore d'elle, il n'auroit jamais pu les employer contre elle, s'il avoit cru qu'ils préparassent sa ruine; non, il n'auroit jamais eu l'audace de dire à la face de Dieu & des hommes: « Illustre » Princesse, le salut de votre serviteur dépend » entièrement de votre faveur & de votre bien- » veillance; & pourtant cette vie que je tiens » de votre faveur & de votre bienveillance, je » l'emploirai pour vous perdre. (2) »

(2) L'estimable & digne Officier, traité ici avec si peu de ménagement, sera appelé par M. *Hastings* en déposition, & repoussera lui-même l'outrage de cette déclamation:

Digitized by Google

« Mais on a dit, on repétera peut-être que si la Begum a sauvé le Capitaine *Gordon*, ce n'est pas une preuve qu'elle n'ait point pris de part à la révolte : elle avoit appris le succès de nos armes contre *Cheitsing*; sa politique lui a fait épargner la vie d'un Officier Anglois, & par cette générosité apparente, elle a cru prévenir une enquête sur sa conduite antérieure. — Je prouve la fausseté de ces insinuations, par la date de la lettre du Capitaine à la Begum, où il la remercie de lui avoir sauvé la vie. — Cette lettre est du 14 septembre, & l'affreuse situation de nos affaires à Benarès continua jusqu'au 23 de ce mois. Elles étoient même dans un état si désespéré, que les plus habiles Officiers pressoient M. *Hastings* de faire la paix, à quelque prix que ce fût, avec *Cheitsing*. Il est donc évident que la Begum a sauvé la vie du Capitaine au moment même où les Anglois désespéroient de la cause de leur patrie. (3).

---

remarquons-en seulement la logique. Le fils du Ministre de la *Begum* laisse massacrer 500 Anglois; leur Capitaine échappe; il réclame la foi des alliances; la *Begum* craint à son tour la vengeance des Anglois, & défend de tuer M. *Gordon* : celui-ci, livré sans défense aux mains de cette femme, la remercie de l'avoir épargné; & parce qu'elle n'a pas commis envers lui le dernier des forfaits, en faisant assassiner son Allié désarmé, il lui doit de la reconnoissance ! Il taira dans une déposition sous serment les circonstances de sa trahison ! En vérité, il faut bien du courage ou de la crédulité pour dévorer de pareils argumens.

(3) Ces dates sont notoirement inexactes; on ne doit donc pas imputer ce paragraphe à M. *Shéridan*. La rébellion dont la Province de Benarès éclata au milieu d'août, s'accrût & se soutint avec succès jusqu'au 25 du même mois. A cette époque, volèrent de toutes parts au secours de M. *Hastings*, les divers détachemens de troupes répandus sur les frontières. La position des Anglois étoit critique, mais si peu désespérée, qu'en moins d'un mois

Digitized by Google

« Je nie que les Begums aient envoyé de Fizabad mille hommes au service de *Cheitsing ;* ceux qui les en accusent n'ont jamais vu ces mille hommes, ou ils ne les ont vus que de *oui-dire.* Bien plus, la liste des troupes de *Cheitsing*, signée par le Commandant, ne faisoit mention de personne de Fizabad, résidence des Begums, mais bien de mille hommes de Lucknow, résidence du Nabab. Les fauteurs de cette accusation ont dit très-sagement, & à bonne intention, qu'il y avoit erreur, qu'on avoit pris une capitale pour une autre, & que puisque ces mille hommes n'avoient pu être envoyés de Lucknow, il falloit bien qu'ils l'eussent été de Fizabad. C'est en vérité une plaisante assertion que celle que nous font-là des gens qui n'ont jamais vu ce corps de troupes, pour infirmer l'autorité d'une liste signée par un officier d'un haut rang dans l'armée de Cheitsing, d'un officier sous les ordres duquel ces mille hommes ont servi, & qu'on peut supposer avoir su d'où ils venoient. En outre, bien loin qu'il soit impossible qu'ils aient pu être envoyés de Lucknow, il est très-probable qu'ils l'ont été ; car M. *Hastings*, qui nous fournit toujours les meilleurs témoignages

---

la révolte fut anéantie. Le 3 septembre, le Major *Blair* défit entièrement un corps de rebelles ; le 10, toutes les troupes Angloises & Cipayes furent rassemblées à Chunar. A cette armée considérable, *Cheitsing* n'avoit pas à opposer 1800 hommes qu'on pût appeler soldats ; il écrivit plusieurs lettres de soumission à M. *Hastings*, qui, sûr de l'événement, refusa de lui répondre. Le 20 septembre, la forteresse de Pateerah fut emportée, & les ennemis dispersés presque sans combattre. A la même date, le Major *Crabbe* s'empara de Lora, défit un autre Corps, obligea le Rajah à se sauver précipitamment de Lutteespoore, & avant la fin du mois, la contrée redevint parfaitement paisible. Le Journal de ces événemens est constaté par les relations des deux partis, & personne n'en a contesté l'authenticité.

Digitized by Google

contre lui-même, a dit dans sa narration que les favoris du Nabab qui environnoient constamment sa personne, craignant l'influence des Anglois sur leur maître, étoient réellement les ennemis des Anglois, & se donnoient publiquement pour tels. Il est donc bien probable que ce sont ces personnes, & non les Begums, qui ont envoyé les mille soldats à Cheitsing. (4). »

« M. *Sheridan* essaya ensuite de montrer que le Nabab n'avoit jamais entendu parler de la rebellion de sa mère, lors même qu'on prétendoit qu'elle se montroit avec toute sa fureur; car, dit-il, à cette époque, il vint lui faire une visite en revenant de Chunar, & il ne prit avec lui que 600 hommes de Cavalerie, qui même ne l'ac-

(4) A cette époque, où l'Orateur suppose mille soldats envoyés de la Capitale du Visir contre les Anglois, ce Visir lui-même étoit au milieu d'eux, & venoit d'accourir à leur secours. Ces mille hommes avoient joint les rebelles; M. *Sheridan* l'avoue: par qui furent-ils envoyés? par les Ministres du Visir, donnant à l'instant même toute assistance aux Anglois, ou par les Begums, dont les Zémindars massacroient le détachement du Capitaine *Gordon*, & dont les Commandans facilitoient ce massacre? Personne, je crois, ne balancera sur la solution du problême. Observons bien que jamais femme Musulmane, Sultanne ou Begum, n'a eu le droit de lever des troupes, de commander à des Provinces, de s'approprier les trésors publics, d'ordonner la marche d'une armée, &c. Tous ces actes de la Begum étoient donc autant d'illégalités & d'usurpations palpables. A-t-on jamais ouï parler dans aucun des Etats gouvernés par la loi de Mohammed, d'une femme en possession de la Souveraineté, même sur un Village? Il est vrai que, pour accorder tout, les Gazettes, dont la plupart s'expliquent sur cette affaire d'une manière étrange, parlent des *Begums* comme étant de la religion *Indous*, & de la première *Caste*, &c. Ces Editeurs en sont encore à ignorer que les Begums, *Sujah-Dowla* & toute sa famille, étoient & sont Mogols & Musulmans.

Digitized by Google

compagnèrent pas jusqu'à Fizabad, parce que leur ayant fait faire une marche forcée, il fut obligé de les laisser en route ; de sorte qu'il vint sans suite voir une mère que l'on prétendoit avoir conspiré contre lui pour le détrôner ; & cette mère, il en fut reçu comme un fils. — Le Conseil de M. *Hastings* a essayé de prouver que le Nabab s'étoit rendu à Fizabad escorté de deux mille chevaux, *parce que*, *dans ses voyages*, *il n'en emmenoit jamais moins*. J'accorde ce fait au Conseil ; je le regarde comme prouvé s'il lui tient tant au cœur ; il n'en résultera autre chose, sinon que le Nabab prit avec lui le nombre de gardes sans lesquels il ne marchoit jamais ; qu'ils le suivirent dans cette occasion comme de coutume, comme faisant partie du train d'un Prince, & non comme une armée qui va étouffer une révolte. (5) »

« Quant aux insurrections dans le district de Barach, qui y a donné lieu ? Les oppressions, les cruautés du Colonel *Hannay* & de ses Officiers ; atrocités par lesquelles un peuple qui regardoit la patience comme un devoir, & la soumission comme une vertu, a été entraîné à résister. Les lettres du Capitaine *Naylor* nous apprennent qu'en se conduisant avec douceur, équité & justice, il a désarmé les Zemindars, qui se sont hâtés de fournir à son camp tout ce dont il pouvoit avoir besoin, dès qu'ils reconnurent qu'il agissoit, lui & ses troupes, d'après les principes tout opposés à ceux du Colonel *Hannay* : comme c'étoit l'oppression seule qui les avoit armés, les bons traitemens ont prouvé qu'ils n'avoient pris les armes que pour leur défense, & les leur ont fait déposer avec leurs sujets de plaintes. Cette marche, avouée par l'humanité, a

(5) La révolte étoit complettement assoupie au retour du Nabab.

Digitized by Google

si bien réussi au Capitaine *Naylor*, il a tellement gagné sur ces pauvres gens, qu'il s'est vu en état de tirer de sa situation dangereuse le Colonel *Hannay* lui même, leur commun ennemi. Les détails contenus dans les lettres du Capitaine *Naylor* font frémir l'humanité ; il a vu un grand nombre de ces malheureux, qui ne vouloient pas laisser panser les blessures reçues en combattant contre leurs tyrans, étendus sur les bords des rivières; ils prioient le ciel que leur sang montât devant le trône du père commun des hommes, pour appeler la vengeance divine sur les têtes de ceux qui s'étoient rendus coupables de trahison contre le ciel, en pillant des créatures de Dieu, &c. »

« Quant à l'affaire de *Chunar*, & aux assertions de sir *Elijah-Impey* à ce sujet, je me fais fort, dit M. *Shéridan*, d'en démontrer la fausseté à l'homme le moins clairvoyant. Toute cette fiction a été conçue par la crainte, & mise en avant par la nécessité. Sir *Elijah* & ses amis ont affirmé, que six jours avant la date que j'avois indiquée, il abandonna *Chunar*, & que durant cette période il ne vit point M. *Hastings*, ni ne s'entretint avec lui. Qu'il ait abandonné *Chunar*, cela est évident; il l'est encore que, dans son voyage & au temps même dont j'ai parlé, il étoit accompagné de M. *Hastings*. Sir *Elijah* & l'accusé ont quitté *Chunar* pour des affaires, sans doute très-importantes; ils l'ont quitté pour concerter entre eux, sinon la destruction, du moins le malheur des Begums : mais ils ont si mal conçu & tracé leur plan, quant au secret & à la vraisemblance, que la moindre recherche a suffi pour en découvrir la trame. »

« M. *Shéridan* s'étendit sur cette partie de son discours, en démontrant la *perplexité & l'inconsistance* de M. *Hastings* & de ses adhérens. Ces gens, si différens d'opinions, se sont pourtant réunis &

Digitized by Google

parfaitement entendus, quand il a été queſtion d'argent ou du malheur des Princeſſes & du Nabab : il y avoit pour la conduite des affaires eſſentielles, trois perſonnages principaux, & trois ſubordonnés, qui avoient l'air de vivre dans la meilleure union, mais qui dans le fait étoient gouvernés par la crainte, la jalouſie & l'avarice. Les trois principaux étoient, M. *Haſtings*, M. *Middleton*, & ſir *Elijah*; les trois en ſous-ordre, le Major *Davy*, le Colonel *Hannay* & *Hyder Beg Khan* (6), donnoient leur ſanction à tous les projets bas, rapaces ou cruels; & la barbarie qu'ils exerçoient, ils l'ont portée au point d'imprimer une tache indélébile au gouvernement Anglois. »

« L'orateur parla enſuite des ſoupçons qui avoient exiſté entre les parties. Une fois, entre autres, dit-il, on ſuſpecta M. *Middleton* d'avoir reçu une certaine ſomme, par le traité de *Chunar*. M. *Middleton* prit l'alarme ſur le danger que couroit ſon honneur, & écrivit ſur le champ à M. *Haſtings*, pour ſe laver de cette tache; il affirma ſolennellement, qu'il n'avoit tiré aucun avantage pécuniaire du traité de *Chunar*, affaire dans laquelle il s'étoit conduit par le zèle le plus pur pour le bien du gouvernement Anglois. Il y a pourtant une petite remarque aſſez plaiſante à faire; c'eſt que tandis qu'il exiſtoit un ſoupçon & une accuſation, le parti accuſateur étoit actuellement en poſſeſſion d'une ſomme de 100,000 liv. reçue d'après des clauſes & une influence ſecrette dans le traité de *Chunar*. C'eſt ainſi que, même dans la plus brillante proſpérité, l'injuſtice ne peut entretenir l'harmonie, l'amitié ſincère, ni le véritable accord, auquel s'oppoſe l'avarice. Chaque fripon

(6) Ce dernier eſt Miniſtre actuel du Viſir-Nabab d'Oude.

Digitized by Google

dans les Gazettes, ou recueillies des Gazettes sous le titre de *Discours*, &c., *Recueils du Procès*, &c., doivent être abandonnées à la classe d'hommes, dont la crédulité soutient le trafic utile des imprimeurs avec le public. La dernière partie du discours de M. *Shéridan* étant une espèce de récapitulation de ce qui précède, nous nous abstenons d'y revenir, d'autant mieux que la foule d'invectives & de métaphores de mauvais goût dont les Editeurs l'ont chargée, suffit pour en faire suspecter l'authenticité.

C'est le 13 que M. *Shéridan* a conclu cette seconde Charge relative aux *Begums :* le même jour, sur la Motion du Chancelier, il fut arrêté, dans la Chambre Haute, d'ajourner la Cour & le procès AU PREMIER MARDI DE LA PROCHAINE SESSION.

« Après une instruction de 35 jours, » dit à ce sujet le *Public Advertiser ;* » après une immense prodigalité d'élo- » quence, & un corps d'informations qui » surpasse tout ce qu'on a jamais vu dans » aucune Cour de Justice ; enfin, nous » voilà arrivés à la TROISIÈME CHARGE ! » N'y a-t-il pas autant d'impertinence que » d'injustice dans la scandaleuse conduite » de tant de *Scribblers*, qui, sans que M. » *Hastings* ait encore dit un mot pour sa » défense, sans qu'il ait produit aucune » preuve, aucun témoin, se sont empres-

sés,

Digitized by Google

» ſés, à chaque Séance, de le traiter avec » une inſolence d'autant plus vile, qu'il » lui eſt interdit de ſe faire entendre, & » qu'il eſt juſqu'ici à la merci de ſes Ac- » cuſateurs ? Mais ces ſorties entroient » dans le plan d'élever la prévention pu- » blique contre lui. Choſe inouie dans ce » royaume ! choſe qui outrage le caractère » national, plus que l'affectation de bien- » veillance & de généroſité envers les In- » diens ne pourra l'honorer. »

Le Parlement, à ce qu'on croit, ſera prorogé dans huit jours. Les dernières Séances ont été trop peu intéreſſantes pour en faire mention.

## ÉTATS-UNIS.

*New-Yorck*, le 26 avril 1788.

Un grand nombre de Citoyens adoptent avec zèle la nouvelle conſtitution fédérative; mais ce zèle n'eſt pas général. Dans pluſieurs Etats, il s'eſt élevé des partis très-puiſſans contre des innovations qui, en attribuant au Congrès de trop grands pouvoirs, menaceroient peut-être la République de tomber de l'anarchie dans un deſpotiſme ariſtocratique. Les partiſans du nouveau Gouvernement avoient compté ſur le *New-Hampshire*, qui a complettement trompé leurs eſpérances. Les Députés à la Convention de cet



Digitized by Google

Etat n'ont trouvé d'autre expédient, pour prévenir le refus de l'Assemblée, que de l'ajourner au troisième mardi de juin : ce délai pourra leur donner le temps d'amener leurs Concitoyens à d'autres sentimens.

Le Comté *de Carl-isle*, en Pensylvanie, a solennellement protesté contre la nouvelle forme de Gouvernement ; le *Rhode-Island*, qui en avoit soumis l'examen aux conventicules de chaque district, est le premier Etat qui l'ait rejetée. On ne compte guère sur le consentement de l'Etat de New-Yorck. Jusqu'à présent il n'y a donc que six Etats qui l'aient adoptée, New-Jersey, Delaware, Géorgie, Pensylvanie, Connecticut & Massachuset. En attendant la décision de cette question importante, le Congrès est dans un dénuement complet ; ses finances sont épuisées, & il s'y trouve rarement un nombre suffisant de Délégués pour délibérer sur les affaires publiques. Les Etats individuels continuent d'exercer sur leur territoire, tous les droits de la souveraineté, & à faire des loix qui ne s'accordent guère avec les engagemens pris par le Congrès avec les Puissancees étrangères. Le commerce, qui, à la paix, avoit essuyé une grande secousse, s'y rétablit insensiblement, quoiqu'il soit moins lucratif qu'avant la guerre.

Il s'est passé ici dernièrement une scène populaire qui a entraîné quelque effusion de sang.

Des Professeurs d'Anatomie ayant fait enlever, pendant la nuit, plusieurs cadavres récemment enterrés, pour les disséquer, le peuple s'attroupa, le 15 de ce mois, au nombre de 1500, visita les maisons des Médecins, & se permit les plus grands

Digitized by Google

excès contre les Magistrats, dont plusieurs furent blessés. Le Gouverneur ne put assembler que quelques miliciens pour contenir la foule; mais il fut repoussé, tiré par les cheveux, & très maltraité. La populace vouloit absolument goudronner & emplumer les Médecins coupables. On ne parvint à calmer sa fureur qu'en lui promettant de procéder juridiquement contre les coupables. M. *Jay*, Secrétaire des Affaires étrangères, fut dangereusement blessé au front d'un coup de pierre; quatre hommes du Peuple furent tués & plusieurs autres mutilés.

## FRANCE.

*De Versailles, le 18 Juin.*

La Cour a quitté le château de Saint-Cloud, d'où Leurs Majestés sont revenues ici le 15.

Le Marquis de Bombelles & le Comte de Châlon, Ambassadeur du Roi, le premier près Sa Majesté Très-Fidelle, & le second près la République de Venise, de retour en cette Cour par congé, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires étrangères.

Les Secrétaires du Roi de la Grande-Chancellerie, ayant à leur tête le Sr. Tisset, qui a porté la parole, ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la bourse de jetons,



Digitized by Google

qu'ils ont celui de lui offrir tous les ans, à l'occasion de la Fête de S. Jean Porte-Latine.

Le sieur Desessarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies, Secrétaire ordinaire de Monsieur, & Député de la ville de Cherbourg, a eu l'honneur de présenter au Roi & à Monsieur le cinquième volume de son *Dictionnaire de Police* *.

*De Paris, le 25 Juin.*

« On apprend de Cherbourg, en date du 9, que le cone qui avoit été placé le 6 de ce mois, a été arraché de sa place, & jeté en morceaux à la côte, par un coup de vent affreux qui continuoit encore au moment du départ du Courier. Le cone placé le 20 mai, avoit aussi prodigieusement souffert, & on craignoit qu'il ne cédât aussi à la violence & à la longueur de la tempête. Il reste encore sur les chantiers trois de ces énormes masses à placer. On ignore si l'accident arrivé aux deux dernières ne changera rien à ces dispositions, d'autant plus que les simples jetées ont été jusqu'ici inébranlables. »

Dans le courant du mois dernier, il

(*) Cet Ouvrage se trouve chez Moutard, rue des Mathurins.

Digitized by Google

est arrivé à Marseille 123 navires François de long cours & grand cabotage, 154 de petit cabotage & 46 étrangers, dont 17 Napolitains, 9 Génois, 1 Piémontois, 10 Espagnols, 2 Hollandois, 3 Suédois & 4 Anglois.

Pendant le même mois, il est sorti de ce Port 101 navires François de long cours & grand cabotage, 160 de petit cabotage, & 64 étrangers; savoir, 5 Vénitiens, 1 Ragusais, 17 Napolitains, 15 Génois, 2 Piémontois, 15 Espagnols, 1 Hollandois, 2 Danois, 3 Suédois & 3 Anglois.

Par une corvette arrivée de Gorée à Brest, on a été informé par le Capitaine *Doré*, commandant le navire l'*Aimable-Louise*, du Hâvre, que le 6 avril dernier, étant mouillé à la rade d'Albreda, dans la rivière de Gambie, où les François ont un comptoir, les Noirs qui étoient à son bord au nombre de 114, se sont révoltés; que trois Blancs y ont perdu la vie, & que le reste de l'équipage a été obligé d'abandonner le navire & de se réfugier à bord de la *Marie-Victoire*, de Bordeaux, commandée par le Capitaine *Giraut*. Ce dernier navire a fait tirer sur l'autre, pour obliger les Captifs d'abandonner le pont; mais ces derniers ayant été protégés par les habitans d'Albreda & des environs, qui se sont rendus à bord au nombre de 100, il s'est élevé entre les deux navires un combat qui a duré plus de trois heures. Les habitans d'Albreda ont enlevé tous les Noirs de l'*Aimable-Louise*, excepté cinq blessés. Ils ont pillé & volé ce qui restoit de marchandises & tous les effets de l'équipage. Les



Digitized by Google

Officiers de ce navire en ont enfin repris poſſeſſion avec le ſecours de la chaloupe de la *Marie-Victoire*, qui a eu un homme tué. Les Capitaines, craignant quelques nouvelles entrepriſes de la part des Nègres, ont jugé à propos, pour conſerver leurs navires, d'appareiller auſſitôt pour Gorée, où ils ſont arrivés.

Le Capitaine *Doré* conſeille de ne pas faire d'armement pour cette partie de la côte, le Roi de Bar ſe promettant bien, dit-il, de s'emparer de tous les navires François qui iront y faire la traite. Il ajoute qu'il eſt aſſez puiſſant pour ſe rendre maître de tout navire qui ne ſeroit pas armé en guerre. (*Courier maritime.*)

Le 30 mai, ſur les 4 heures du ſoir, écrit-on de Périgueux, un orage affreux, annoncé par un roulement continuel du tonnerre, fondit ſur cette ville & ſes environs. Une grêle abondante, d'une groſſeur énorme & ſans mélange d'eau, couvrit en un inſtant les paroiſſes voiſines; les arbres ſont dépouillés de leurs feuilles & de leurs fruits, les grains hachés, les tuiles caſſées, les terres creuſées par les ravines; & dans la ville, toutes les vitres oppoſées au vent ont été briſées.

Le *Journal de Normandie* a donné, d'après une lettre particulière, une relation authentique & vraiment curieuſe de la *Fête de Ste. Clotilde*, aux Andelys.

« Une tradition populaire, dit le Narrateur, attribue l'origine de cette fête à un miracle opéré par Sainte-Clotilde, épouſe du roi *Clovis I.* Cette reine étoit occupée à faire bâtir au *Grand-Andely*, une

Digitized by Google

église pour des moines ou des religieuses, quand les ouvriers, venant à manquer de vin, se mirent à murmurer, & voulurent abandonner les travaux; mais Clotilde, pleine de confiance dans le secours du ciel, leur ordonna d'aller avec leurs cruches puiser de l'eau à la fontaine voisine : ils y coururent, & furent bien étonnés de voir qu'elle étoit changée en vin. La nouvelle de ce miracle s'étant bientôt répandue, tous les ivrognes du canton s'y rendirent en foule; mais la Sainte, par un second miracle, l'eau continuant d'être toujours du vin pour les ouvriers, ne fut que de l'eau claire pour les derniers venus. »

« Cette cérémonie est toujours remise au dimanche le plus prochain de la fête de Sainte Clotilde. Après l'office des vêpres, environ vers les cinq heures du soir, le Chapitre, composé du Doyen, des Chanoines, &c, &c, & précédé d'un fifre, de deux tambours & de deux violons, sort en chantant de l'église collégiale & paroissiale d'Andely. Il est accompagné du Corps-de-Ville, des Officiers de la Haute Justice, & des quatre Confréries *de la Croix*, *de la Trinité*, *de la Charité*, & *de Notre-Dame des Anges*, dont tous les membres tiennent chacun une torche à la main. Le Doyen porte une petite statue de vermeil, haute d'environ quinze pouces, représentant Sainte Clotilde, qui tient dans ses mains une petite chapelle de même métal, où est renfermé un morceau de son crâne, dont l'Abbaye de Sainte Geneviève de Paris a fait présent au Chapitre. Son piédestal est un reliquaire de neuf à dix pouces de longueur, sur cinq de hauteur, qui renferme une côte de Sainte Clotilde, suivant le procès-verbal déposé dans le Chartrier. »

« Dans cet ordre, ils parviennent à une petite place qui domine l'endroit d'où jaillit la fontaine; & le Doyen, perçant à peine, avec son cortége, la



Digitized by Google

foule immense d'hommes & de femmes qui se pressent les uns les autres, dépose le reliquaire qui sert de piédestal à la statue, sur une table de pierre, soutenue par quatre colonnes d'un ordre simple, & qui est couverte d'une riche moisson de fleurs. Aussitôt que le reliquaire est posé, le Doyen s'avance précipitamment vers la fontaine, tenant seulement la statue de Sainte Clotilde; &, quand il est parvenu sur les bords du bassin qu'on y a pratiqué, il la plonge trois fois dans l'eau : au même instant deux hommes y versent des brocs de vin, sans doute pour servir de symbole au miracle de Sainte Clotilde, & soudain les boiteux, les paralytiques, les goutteux, &c. qui sont rangés autour de la fontaine, s'y précipitent tous ensemble; car il est de croyance que celui qui a le bonheur de s'y baigner le premier est immanquablement guéri. D'un autre côté, le Doyen est tout-à-coup tellement assailli de la multitude des assistans qui se jettent à corps perdu sur lui pour baiser la statue, que j'ai vu l'heure où il alloit être étouffé ou au moins renversé avec elle dans le bassin : néanmoins il s'échappe comme il peut, & retourne à la table de pierre, où il reprend le reliquaire, & tout le Clergé de sa suite s'achemine vers son église dans le même ordre qu'il en est venu.

« Aussi-tôt que le reliquaire est enlevé, le peuple s'empare des fleurs qui couvrent la table de pierre; on se les dispute, on se les arrache, on se bat pour les obtenir : les coups de poings & les gourmades voltigent sur les joues des fidèles; & quand il ne s'offre plus de matière à cet objet de leur dévotion, hommes & femmes frottent sur la pierre des chapeaux, des mouchoirs, des bas, des culottes, auxquels on attribue, après cet acte, des vertus toutes particulières. La même dévotion se manifeste auprès du bassin. On a pratiqué dans le mur qui l'avoisine

Digitized by Google

une petite niche, où est une figure en bois de Sainte Clotilde, assez richement vêtue : elle est entourée de plusieurs douzaines de béquilles, qui attestent des miracles passés. Mais comme le peuple ne sauroit y atteindre, on se sert de longues perches, au bout desquelles on suspend des colliers, des jarretières, des chapelets, que l'on fait toucher à la figure; & ce travail occupe huit à dix bras pendant nombre de jours. »

« Tout cela n'est encore rien en comparaison de ce qui se passe autour du bassin. La cuve de pierre qui le forme peut avoir neuf pieds de longueur, quatre de largeur, & deux & demi à trois de profondeur. Il y a une grille de fer qui la sépare en deux parties. Autrefois les hommes étoient d'un côté & les femmes de l'autre; mais aujourd'hui on n'y regarde plus de si près. Figurez-vous, Monsieur, trente à quarante hommes & femmes en chemise qui se pressent, se poussent, tombent les uns sur les autres dans le bassin, qui sortent ensuite de l'eau, courent delà vers la table de pierre, en font trois fois le tour, passent trois fois dessous, puis, traversant une populace nombreuse, se rendent dans un assez large fossé qui règne le long du Grand-Andely, où, dépassant sa chemise mouillée devant les assistans, chacun se rhabille, à l'aide de ses parens ou de ses amis, vous aurez une idée fidelle de cette pieuse saturnale. »

« J'ai vu, pendant une heure à-peu-près que j'eus la fermeté de contempler ce spectacle, plus de deux cens enfans, depuis l'âge de neuf à dix mois jusqu'à celui de deux à trois ans, plongés dans les eaux glacées de la fontaine, tordre leurs petits membres que pressoient les mains noires des hommes qui les baignoient, & pousser des cris perçans, qui devroient faire saigner tous les cœurs sensibles. Aussi ne suis-je plus étonné qu'il



Digitized by Google

en meure quelques-uns chaque année des suites de cette immersion. »

« Tirons le rideau sur cette scène cruelle, & reposons-nous sur un tableau moins attristant pour l'humanité. Le soir amène une autre cérémonie. Vis-à-vis de l'église on allume un feu au bruit des tambours, & ceux des pélerins qui ont le plus de foi en prennent toujours quelques charbons, qui les préservent, disent-ils, du tonnerre, des incendies, &c ; & quand la nuit est une fois venue, on élève des tables sous des tentes, on boit, on mange, on crie ; les uns se promènent, les autres se couchent, pêle-mêle, hommes, femmes & enfans. »

« Plus loin, des pélerins moins dévots, & quelques *viragos* peu scrupuleuses, forment des danses. Minuit sonne, les étrangers qui veulent repartir vont entendre la Messe qu'on dit pour eux à cet heure-là. »

« Autrefois on fêtoit aux Andelys le jour de Sainte Clotilde ; mais depuis que Monseigneur le Cardinal *de la Rochefoucauld*, en supprimant toutes les fêtes particulières, a rendu aux pères de famille des jours qu'ils consacrent au travail, la ville, où ces pélerinages, qui durent pendant cinq mois, versent 30 à 40,000 livres, a continué de faire dire une grand'-Messe, pour nourrir la foi des fidèles, & servir d'aliment à leur dévotion. »

« Parmi les miracles attribués à l'eau salutaire de cette fontaine, on en cite un, arrivé il y a quelques années, dont toute la ville a été témoin. Une jeune paysanne, âgée de dix-huit ans, qu'on croyoit attaquée d'hydropisie, & que son père fit baigner dans la fontaine, devint mère, deux heures après, d'un gros garçon. Ce n'est pas en cela, Monsieur, que gît le miracle, mais en ce qu'elle ne mourut pas des suites de l'immersion, & qu'elle & son fruit n'aient point été les victimes de l'ignorance des Chirurgiens & d'une piété inconsidérée. »

Digitized by Google

Une Perſonne digne de foi, nous a fait paſſer, revêtu de ſa ſignature, le récit d'un procès bizarre, dont il nous atteſte l'authenticité.

« Tout le monde ſait qu'en France les Seigneurs Hauts-Juſticiers, comme ayant la puiſſance publique & le droit de glaive, ſont en poſſeſſion de ſe faire recommander aux prières de leurs Paroiſſiens les Dimanches & Fêtes. »

« Pluſieurs Curés ſe ſont refuſés dans différens temps à cette recommandation, & différens Arrêts des Cours les y ont aſtreints. »

« Le Curé de * * * en Champagne, où il y a haute juſtice, & dont le Seigneur a par conſéquent droit de recommandation, étoit dans l'habitude de le recommander en ces termes : »

« Le Seigneur de ce lieu, mes chers frères, » ſe recommande à vos prières. »

« Le Seigneur, depuis long-temps, avoit averti le Curé que cette recommandation n'étoit pas faite dans les formes, ou au moins ſuivant ſes titres, qui aſtreignoient les Curés à rappeler les noms, ſurnoms, qualités des Seigneurs ; mais le Curé, ſoit par entêtement, ſoit parce qu'il croyoit le Seigneur mal fondé dans ſa prétention, ne changeoit pas de manière. »

« Le Seigneur le fit aſſigner devant le Juge du lieu, pour voir dire que dorénavant il ſeroit tenu, en le recommandant aux prières, d'énoncer ſes noms de baptême, de famille, ſes qualités, &c. »

« Une Sentence contradictoire du 18 mars dernier a condamné le Curé »

Appel au Bailliage de Vertus ; ſeconde Sentence confirmative de la première.

Le Curé, effrayé par ces deux échecs ſucceſſifs, s'eſt conſulté ſérieuſement. Il paroît qu'on lui a



Digitized by Google

conseillé de ne pas porter cette affaire au Parlement, car il a exécuté la Sentence.

Mais il existe aujourd'hui une seconde contestation entre le Seigneur & le Curé, sur la question de savoir si ce dernier a exécuté la Sentence comme il devoit l'exécuter.

Le premier Dimanche d'après la signification de cette Sentence, le Curé, à l'issue d'un petit sermon, s'adressa en ces termes à ses Paroissiens :

« Mes chers frères, vous êtes tous instruits du » procès que je viens d'avoir avec le Seigneur de » ce lieu, & que j'ai perdu deux fois. Mon in- » tention est de satisfaire aux condamnations qui » ont été prononcées contre moi. Mais pour ne » pas m'exposer à de nouvelles difficultés, mes » chers frères, je vais vous faire part de tous les » noms, surnoms & qualités de M. * * * * * *, » Seigneur de cette Paroisse; je vous prie de vous » les graver dans la mémoire, & de me repren- » dre s'il arrivoit que je me trompasse. M. de * * * » se nomme, mes chers frères, Alexandre-Gilles » Hérode de * * * * *, &c. «

» Vous voilà instruits, mes chers frères; je » vais maintenant procéder à la recommandation, » n'oubliez pas de redresser les erreurs que je pour- » rois commettre. »

Après un moment de silence, le Curé reprit ainsi :

« Messire Alexandre Hérode de * * * * *. »

*Monsieur le Curé, vous oubliez Gilles*, s'écria un Paroissien placé devant la chaire, & M. le Curé profitant de l'avis du Paroissien, s'est repris pour ne plus se tromper.

« Le Seigneur s'est cru vivement offensé par ce lazzis du Curé. Il prétend que le Paroissien étoit aposté ; il soutient d'ailleurs que la petite digression de M. le Curé est très-scandaleuse, qu'elle a

Digitized by Google

excité plusieurs éclats de rire qui ont troublé le reste du service divin. »

» En conséquence, assignation au Curé pardevant le Juge de Vertus, attendu qu'il s'agissoit de l'exécution de la Sentence, pour se voir faire des défenses de récidiver, se voir condamner en 3000 liv. de dommages-intérêts, applicables aux pauvres de la Paroisse.

Le Curé entend très-fort soutenir cette nouvelle contestation ; il est résolu à suivre jusqu'à arrêt définitif ; & les curieux du canton & des environs attendent avec impatience comment les Jurisconsultes de la Capitale traiteront cette affaire étonnante : plusieurs Avocats ont déjà donné tort au Curé.

*Avis au Public & aux Militaires.*

« Poudre anti-hémorragique & incomparable du sieur *Jacques Faynard* : sa précieuse utilité est aujourd'hui universellement reconnue.

« Les succès multipliés de cette Poudre, tant en Angleterre qu'en France, patrie de l'inventeur, lui ont fait mériter de Sa Majesté un privilége exclusif de trente années. »

Rien n'atteste mieux la propriété de cette Poudre, que les fournitures qu'il continue d'en faire dans les Hôpitaux de la Guerre, de la Marine & des Colonies-Françoises ; & il vient encore d'obtenir de Sa Majesté les ordres d'approvisionner tous les Hôpitaux de Charité du Royaume : le Roi voulant faire jouir ses sujets d'un secours aussi précieux pour le bien de l'humanité. »

« Cette Poudre est supérieure à tout ce qui a paru jusqu'à présent dans ce genre. Elle a la vertu d'arrêter toutes hémorragies, tant internes qu'externes, vomissemens & crachemens de sang. Elle arrête & guérit les pertes des femmes, les saignemens de nez, &c. &c. &c. »

Digitized by Google

« Dans les amputations, il ne faut pas de ligatures, & sur toutes coupures quelconques, la plaie se guérit sans autre application que ladite Poudre : elle ne cause aucune inflammation ni irritation. »

« Combien de personnes terminent leur vie sur le champ de bataille par la perte de leur sang! quel grand secours que cette Poudre pour les Militaires dans une bataille ou dans un combat naval ! Toute personne devroit avoir une boite de cette Poudre dans sa maison, elle feroit sa sûreté, puisqu'elle lui tiendroit lieu de Médecins & de Chirurgiens, n'ayant pas ces MM. à sa portée dans le moment d'un accident, soit en voyage ou dans sa maison »

« Cette Poudre se vend chez le sieur Faynard, qui en est l'inventeur, rue Beaubourg, n°. 75, à Paris. »

« Le sieur Faynard désireroit avoir un Bailleur de fonds qui voulût s'associer avec lui, & qui fût en état d'établir la correspondance des dépôts de sa poudre anti-hémorragique dans tout le Royaume & chez l'étranger; ils entreront réciproquement pour moitié dans le profit & perte. Le sieur Faynard donnera toute sûreté pour les fonds que ledit associé avancera. »

« *Nota.* Les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, sont priées d'affranchir leurs lettres. »

» Il y a des boîtes de deux prises, de douze livres & de vingt-quatre livres. »

On trouve le trait suivant consigné dans les Feuilles de Flandres.

Barthélemi *Leuguet*, Cabaretier au village de Mory, terre près de Bapaume, étant descendu dans sa cave, s'y sentit suffoqué par la vapeur de la bierre en fermentation, & qu'il avoit encavée

Digitized by Google

la veille. Aux cris lamentables qu'il jeta, sa femme s'empressa de voler à son secours; mais elle resta suffoquée elle-même. Les enfans, quelques paysans qui étoient dans la maison, appellent au secours; mais personne ne veut s'exposer. On va chercher à Hervillers, village distant d'une demi-lieue de Bory, un homme que l'on croyoit plus en état que tout autre de résister à la vapeur. Il arrive, il descend, & il ne peut aller jusqu'aux derniers dégrés. Dans cet intervalle, on court chez un fermier pour avoir du vinaigre; mais le bien s'opère toujours lentement: il fait des questions, il faut y répondre. Cependant l'Abbé *Gourmez*, Vicaire de Behagnies, qui se trouvoit chez le Fermier, vole à la maison de *Leuguet*; il y arrive au moment où l'homme d'Hervillers, pâle, hors d'haleine, & pouvant à peine se soutenir, sortoit de ce lieu infect. Sur cinquante spectateurs aucun n'osa se présenter pour y descendre; tous sont sourds à la voix du brave Vicaire: il se hasarde enfin lui-même à vouloir pénétrer dans la cave, mais il est bientôt obligé de rétrograder. Il exhorte de nouveau & toujours en vain. Il offrit sa bourse; enfin Antoine *Foly*, Ouvrier Brasseur, descendit courageusement, & bientôt après il remonta avec la femme sur ses épaules: elle étoit morte. Cette circonstance refroidit son zèle. L'Abbé *Gourmez* le presse de nouveau, lui donne la bourse promise, & le force par ce motif d'intérêt, à redescendre une seconde fois; il remonta avec le Cabaretier. Au défaut d'esprit volatil fluor, on lui fit respirer du fort vinaigre, & administrer des frictions; quoiqu'il eût resté environ trois heures dans la cave, ce malheureux donna bien tôt des signes de vie, & les soins d'un Chirurgien voisin qui avoit été appelé, achevèrent de le rétablir entièrement.

Digitized by Google

« Les Porteurs de Reconnoiſſances à » échanger contre les Billets de la Loterie » de la Ville, établie au profit des Hô- » pitaux par Arrêt du Conſeil du 13 oc- » tobre 1787, ſont priés d'envoyer le » plus tôt poſſible à l'Hôtel-de-Ville faire » l'échange des Reconnoiſſances du Tré- » ſorier. Le tirage de cette Loterie com- » mencera le 1^er^. août prochain, confor- » mément audit Arrêt. »

## PAYS-BAS.

*De Bruxelles, le 20 Juin 1788.*

Le Roi de Pruſſe, parti de Berlin pour ſes Etats de Weſtphalie, & paſſé de-là au château de Loo, en Gueldre, arriva le 9 de ce mois à Weſel, vers les dix heures & demie du matin, accompagné du Prince Royal. Après avoir fait le tour des remparts, viſité la citadelle, l'arſenal & les nouveaux ouvrages qu'on ajoute aux fortifications, Sa Majeſté admit à une audience ſolennelle les Députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui s'étoient rendus dans cette Ville pour la complimenter au nom de L. H. P. Le Roi donna également une audience ſolennelle à Monſeigneur *Pacca*, Nonce du Saint-Siége, que Sa Majeſté accueillit de la manière la

Digitized by Google

plus flatteuse & la plus distinguée. Le Roi admit encore à son audience les Députés des Etats & des Duchés de Clèves, de Gueldre, & de la Principauté de Meurs, de même que toutes les personnes qualifiées qui se présentèrent. Le 10, après avoir fait, dès les quatre heures du matin, la revue de la garnison de Wesel, S. M. se mit en route pour Clèves, où elle arriva vers les 11 heures. A quelque distance, au bout du jardin de Madame la Douairière Baronne de Spaen, le Roi trouva sur sa route la Princesse d'Orange sa sœur, ainsi que le Prince Stadthouder-Héréditaire & leurs enfans, venus la veille de Loo, à la rencontre de Sa Majesté.

Le Roi dîna au Château-du-Prince avec la famille Stadthoudérienne & une compagnie choisie ; & après avoir assisté le soir au cercle, chez Madame la Douairière de Spaen, pendant que le Prince Royal faisoit un tour dans le parc, Sa Majesté se retira de bonne heure dans ses appartemens, & partit le lendemain de grand matin pour le château de Loo, où la famille Stadthoudérienne l'avoit précédée la veille.

Une compagnie de jeunes gens, en uniforme & à cheval, avoit été le matin à la rencontre du Roi, & eut l'honneur de conduire Sa Majesté jusqu'à Clèves,

Digitized by Google

où elle entra au milieu d'une haie que formoit la Bourgeoisie sous les armes. Le soir, la ville fut magnifiquement illuminée.

Le Chasseur de M. le Comte *de St. Priest*, Ambassadeur de S. M. T. C. à la Haye, ayant été insulté par la populace, comme étant dépourvu de la couleur Orange, il en est résulté une voie de fait, dont S. E. a rendu compte à L. H. dans un mémoire qui porte:

« L'Ambassadeur de France a eu l'honneur de représenter à vos Hautes Puissances, que loin que la sûreté de sa personne & de ses gens ait émané des ordres qu'elles ont donnés, les insultes semblent augmenter de jour en jour. »

« Le chasseur de l'Ambassadeur de France a été attaqué par une foule insolente, qui a voulu le jeter du haut en bas du pont de Burgwal, en face de la comédie; le domestique a tiré son sabre pour défendre sa vie, & a été dans le cas de blesser quelqu'un des plus acharnés. »

« L'Ambassadeur de France s'attend qu'on accusera cet homme d'avoir le premier usé de violence, mais les incidens prouvent trop le contraire, & d'ailleurs il est peu vraisemblable qu'un homme seul aille attaquer une foule de gens effrénés. C'est d'eux que l'Ambassadeur de France demande hautement à vos H. P. qu'il soit fait une justice exemplaire, & il va en informer sa Cour, ne doutant pas qu'il ne soit bientôt en état de lui apprendre qu'une juste satisfaction lui a été accordée par vos H. P. »

*Signé*, le Comte de *St. Priest*.

Digitized by Google

L. H. P. ont répondu en ces termes au Mémoire de S. E.

« L. H. P. ayant lieu de croire que par la conduite imprudente des domestiques de M. l'Ambassadeur (sans doute contre ses intentions), il a été donné lieu aux événemens désagréables dont son Excellence se plaint, en ont fait prévenir le Ministère de France par leur Ambassadeur, avec intention de fournir les preuves ultérieures, par des preuves que l'on fait recueillir, L. H. P. ne manqueront pas de communiquer à M. l'Ambassadeur lesdites preuves, dès qu'elles les auront reçues; en attendant, M. l'Ambassadeur peut être assuré qu'il a été pris toutes précautions nécessaires pour la sûreté de sa personne, de son caractère & de ses domestiques : L. H. P. ne peuvent se dispenser de faire connoître à M. l'Ambassadeur leur désir d'apporter pour sa tranquillité tous leurs soins possibles en cette affaire désagréable, quoique la manière dont l'évènement a été porté à la connoissance de M. le Président, s'éloigne entièrement de la forme ordinaire observée en pareille occasion. »

La Cour de Justice ayant remis son rapport de cette affaire aux Conseillers-Commités des Etats de Hollande, L. H. P. l'ont expédié à Paris.

Les Etats généraux ont nommé quatre Commissaires, chargés de conférer avec le Chevalier *Harris*, Ambassadeur Britannique, dans le but de régler, d'après l'art. X du nouveau Traité d'Alliance, les arrangemens mutuels des deux Nations pour les affaires des Indes orientales, & de négocier en même temps un Traité de Commerce.

Digitized by Google

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« Nous avons encore ici, écrit-on le 8 avril de Conſtantinople, environ 20 mille hommes de troupes Aſiatiques, qu'on dit être deſtinés à la garde de la Capitale, c'eſt-à-dire, à y maintenir la police & la tranquillité publique ; mais cette milice, ne connoiſſant aucune eſpèce de diſcipline, commet tous les jours les plus grands déſordres ; & le gouvernement eſt obligé de veiller autant contre les excès de cette ſoldateſque, que contre les mouvemens de la populace. Le Caïmacan a commencé à s'acquitter de cette tâche d'une manière qui lui fait honneur, & qui a fait concevoir les meilleures eſpérances de ſon adminiſtration : par ſes ſoins & ſa ſévérité, le bon ordre & la ſûreté publique ont été maintenus juſqu'ici. Deux ſujets Autrichiens, reſtés en cette Capitale, furent maltraités par le petit peuple. L'Ambaſſadeur de France, qui a pris, de l'aveu de la Porte, ſous ſa protection tous les Allemands Impériaux qui ſe trouvent dans Conſtantinople, ayant été informé du fait, en porta d'abord plaintes au Caïmacan ; & celui-ci, de ſon côté, fit des recherches ſi promptes & ſi bien dirigées, que ſix Turcs, principaux auteurs de l'inſulte, furent non-ſeulement découverts, mais arrêtés. Le Caïmacan les envoya d'abord à M. le Comte *de Choiſeul*, pour décider de leur ſort à ſon bon plaiſir. Cependant cet Ambaſſadeur ſe contentant de leur faire une forte réprimande, les renvoya au Miniſtre Ottoman, qui donna encore en cette occaſion une preuve de ſon diſcernement. Informé de la modération dont M. *de Choiſeul* avoit uſé à l'égard des priſonniers : *ſi j'étois Ambaſſadeur*, dit-il, *j'en aurois agi de même ;*

Digitized by Google

*mais présentement il faut que je fasse ce que l'Ambassadeur eût fait étant en ma place.* En conséquence il ordonna qu'on menât les coupables à l'endroit même où ils avoient commis le délit contre la sûreté publique, & qu'on leur y donnât à chacun cent coups de bâton sur la plante des pieds : condamnation qui fut exécutée sur le champ sans connivence. ( *Gazette de Leyde, n°. 46.* )»

Selon toutes les apparences, les Turcs, qui les premiers ont allumé cette guerre, seront aussi les premiers qui agiront offensivement; & parce que la Crimée étoit le prétexte principal de la rupture, elle sera probablement le théâtre où se porteront les plus rudes coups contre les Russes, & le foyer principal des hostilités. On apprend en effet que tous les Corps Turcs & Tartares qui se trouvoient sur les frontières de la Pologne, ont disparu de ces cantons, pour refluer tous vers les rives de la mer Noire, afin de passer en Crimée, dès que le Capitan-Pacha, qui commande 28 vaisseaux de ligne, y sera arrivé. Avec ces différens Corps, joints aux 18 mille hommes de troupes de débarquement que l'Amiral Turc a pris à bord de sa flotte, il pourra d'autant plus facilement venir à bout de son entreprise, que la Crimée est dégarnie de troupes Russes, depuis que par l'approche d'un Séraskier vers la Bessarabie avec 80 mille combattans, le Prince *Potemkin* s'est vu dans la nécessité de se replier aussi vers cette province avec 50 mille hommes, pour soutenir au besoin les autres armées Russes, qui n'étoient pas en forces.

Par ces différens mouvemens, les Turcs sont venus à bout de rompre tout concert d'opérations avec leurs ennemis; & ce n'est pas un foible avantage pour eux de porter leurs vues offensives contre la Crimée, où les Russes ne sont pas

Digitized by Google

aimés des naturels du pays, où par conséquent ils en seront bientôt abandonnés, & trouveront beaucoup de peine à subsister, le pays étant d'ailleurs inculte.

N. B. ( *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude d'aucuns des Paragraphes ci-dessus* ).

---

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

### PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre Marie-Marguerite-Georges Dusseaux, veuve du sieur Saffret, Horloger, tutrice de ses enfans mineurs = & l'Abbé G..., Prêtre de la Ville d'...= Un Bénéficier doit des alimens à son Patron tombé dans l'indigence.*

= Le sieur *Saffret*, Horloger, étoit Patron de la Chapelle de Saint-Sulpice, fondée dans l'Eglise de V... Diocèse d'...

= Le revenu de cette Chapelle est d'environ 600 livres; le Chapelain est exempt de résidence, & son service consiste à faire dire quelques Messes.

= L'Abbé *Damay*, qui en étoit titulaire, la permuta avec la Cure de S..., Diocèse de..., dont l'Abbé G... étoit pourvu; ce dernier se réserva une pension de 100 livres sur cette Cure.

= Pour se mettre en possession de la Chapelle de Saint-Sulpice, l'Abbé G... sollicita le consentement du sieur *Saffret*; avant & après l'avoir obtenu, il lui prodigua, par différentes lettres rapportées, les marques les plus flatteuses de sa reconnoissance & de son dévouement.

= Le sieur *Saffret* est décédé au mois d'août 1786, laissant une succession insolvable, une veuve & deux enfans sans ressource. Le Conseil

Digitized by Google

de cette veuve écrit à l'Abbé G... pour l'inviter à venir au secours des enfans de son Patron, & acquitter une dette dont la loi & la reconnoissance lui imposent également l'obligation.

= L'Abbé G... traite cette lettre d'indécente & peu fondée ; sur son refus, la veuve le fait assigner au Bailliage d'..., pour se voir condamner à lui payer une pension alimentaire de 400 liv.

Voici la défense de l'Abbé G... contre cette demande.

1°. Un Bénéficier ne doit point d'alimens à son Patron ; si les Canons disent le contraire, c'est moins une obligation qu'ils imposent aux Bénéficiers, qu'un conseil qu'ils leur donnent.

2°. Le sieur *Saffret* n'étoit point le Patron de ce Bénéfice, il n'en avoit que la nomination.

3°. » La veuve *Saffret* est encore jeune ; les » enfans d'un Ouvrier dont la mère est en état » de travailler, ne sont certainement pas à consi- » dérer comme réduits à l'indigence ; les mineurs » *Saffret* ne sont point d'une condition bien re- » levée, leur père étoit ouvrier Horloger, leur » aïeul, homme de peine, leur bisaïeule, une » très-honnête Marchande d'herbes & de fruits, qui » étaloit son inventaire à la porte d'un Marchand » de vin... ; elle avoit épousé une très-honnête » Cocher, &c. » C'est avec ces traits que l'Abbé G... exprimoit sa gratitude envers la mémoire du sieur *Saffret*, & défendoit sa cause.

On conçoit avec quel avantage M. *Bergeras*, défenseur de la veuve *Saffret*, a repoussé ces sarcasmes : voici l'analyse de ses moyens.

1°. Les ancêtres des mineurs *Saffret* sont censés être les Patrons & les Fondateurs de la Chapelle de V..., puisque la nomination leur en appartient depuis un temps immémorial, qu'ils n'ont point de concurrens qui prennent la qualité de Patron & de Fondateur de cette Chapelle.

Digitized by Google

2°. Un donataire doit des alimens à son donateur ; celui-ci ne donne ses biens que sous la condition tacite qu'ils serviront, en cas de besoin, à sa subsistance, parce que les alimens étant aussi inaliénables que la vie, l'homme n'est point censé les abandonner ; c'est par cette raison que l'Eglise, qui n'accepte les libéralités des fidèles que pour les distribuer aux pauvres, s'empresse de rendre la main à ses bienfaiteurs lorsqu'ils sont confondus dans cette classe, & de leur rendre à titre de justice, ce qu'elle accorde aux autres à titre de bienfaisance.

M. *Bergeras* a cité plusieurs autorités pour confirmer ce principe : le *Concile de Tolède*, de 671, le *chap.* 30 *des Décrétales*, *Van-Espen*, *de Roye*, *d'Héricourt*, *Ferrière*, *Rousseau de la Combe*, *Coquille*, histoire du Nivernois, titre de la Maison de Bourbon, *Gohard*, *Maréchal*, *Forget*, les *Mémoires du Clergé*, &c. &c.

Sur ces moyens respectifs, Arrêt du mois de mai 1787, qui adjuge aux mineurs *Saffret* le tiers des revenus du bénéfice.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google